This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME XVIII. — ANNÉE 1899.

UNIV. OF CALIFORNIA

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

1899

Digitized by Google

DC611
V356A4
v.18

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : MM. MORDON et SAGNIER.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1899.

Président	MM.	X***
Vice-présidents		LAVAL. EYSSÉRIC.
Secrétaire général		LABANDE.
Présidents de section		DE VISSAC. CHOBAUT. BOURGES.
Secrétaire		M. MÉRITAN.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		BAUER.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE de la ville d'Avignon.
ALLMER, ✻, épigraphiste, à Lyon.
BAYLE, G., ✪ I., sous-bibliothécaire au Musée-Calvet, à Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), évêque de Beauvais.
GUILLAUME, G. O. ✻, sculpteur, à Rome.
JULLIAN, CAMILLE, professeur à l'Université de Bordeaux.
MISTRAL, FRÉDÉRIC, O. ✻, à Maillane.
PELLECHET, MARIE, bibliothécaire honoraire à la Bibliot. nat.
REVOIL, O. ✻, inspecteur des monuments historiques, à Nimes.

C21296

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon.
AINAUD, O. ✻, commandant en retraite, à Avignon.
ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, à Avignon.
ANSELME (D'), à Avignon.
APPÜHN, professeur de philosophie au Lycée d'Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
ARNAUD de FABRE, ✪ A., docteur en médecine, à Avignon.
AUROUZE (Abbé), à Avignon.
AUTRAN, pasteur de la religion réformée, à Avignon.
AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon.
BARRÈS, ✪ I., ancien bibliothécaire, à Carpentras.
BAUER, rabbin, à Avignon.
BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7e génie, à Avignon.
BELLADEN, Louis, artiste peintre, à Avignon.
BIRET, ✪ A., serrurier, à Avignon.
BONNECAZE, banquier, à Avignon.
BONNEFILLE (Abbé), supérieur du Petit Séminaire d'Avignon.
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon.
BONNET, Léon, avocat, à Avignon.
BONNET, Victor, docteur en médecine, à Oppède.
BOURGES, ✪ I., professeur de dessin au Lycée d'Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Avignon et Pont-Saint-Esprit.
BRUN, Pierre, avocat, à Avignon.
BRUNEL, Léon, à Avignon.
BRUNSCHWIG, docteur en médecine, à Avignon.
CAILLOL, Henri, notaire, à Marseille.
CAPEAU, Edmond, publiciste, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CHAMPS (De), directeur des contributions directes, à Troyes.
CHANSROUX, A , pharmacien, à Beaucaire.
CHARASSE, notaire, à Avignon.
CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon.
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (Abbé), aumônier du Lycée, à Avignon.
CUSSAC (Abbé), grand-vicaire, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

DAUVERGNE, avoué, à Avignon.
DAUVERGNE, docteur en médecine, à Avignon.
DELALY, ALFRED, ingénieur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DEYDIER, MARC, notaire, à Cucuron.
DUCOMMUN, ANDRÉ, électricien, à Avignon.
DUCOS, O. ✻, ancien député de Vaucluse.
DUHAMEL, ✪ I., archiviste du département de Vaucluse.
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux.
DURAND (Abbé), professeur au Petit Séminaire de Beaucaire.
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon.
ESPÉRANDIEU, ÉMILE, ✪ I. ✻, capitaine professeur à l'École militaire de Saint-Maixent.
EYSSÉRIC, JOSEPH, artiste peintre, à Carpentras.
FAUCHIER, notaire, à Orange.
FÉLIX (Comte de), propriétaire, à Avignon.
FICHAUX, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Avignon.
FICHOU, commandant du Bureau de recrutement, à Avignon.
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon.
FRAISSE, ÉMILE, propriétaire, à Tresques (Gard).
FRUTIÈRE (Abbé), curé de Saze (Gard).
GENIN, J., ✻, officier principal d'administration en retraite, à Avignon.
GLEIZAL, ALBERT, ingénieur civil, à Avignon.
GOUDAREAU, JULES, à Avignon.
GOUELLE, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon.
GRAILLY (De), inspecteur principal du Crédit Foncier, à Paris.
GRANET, LÉONCE, propriétaire, à Roquemaure.
GRÉGOIRE, instituteur, à Cheval-Blanc.
GRIMAUD (Abbé), ✪ A., directeur de l'Institut des sourds-muets, à Avignon.
GRIOLET, sous-intendant militaire, à Avignon.
GRIVOLAS, PIERRE, ✪ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, à Avignon.
GUENDE (Mlle), BLANCHE, à Cavaillon.
GUÉRIN, CLAUDE, professeur à l'École normale, à Avignon.
GUÉRIN, JOSEPH, propriétaire, à Bonnieux.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
HAGUENOT, M.-A., littérateur, à Marseille.
JURAND (Abbé), vicaire, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

LABANDE, L.-H., ✪ A., conservateur du Musée-Calvet, à Avignon.
LARCHÉ, ✪ A., docteur en médecine, à Avignon.
LASSALLE, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon.
LAURIN, officier d'administration, à Mascara (Algérie).
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, ✪ A. ✱, médec. major de 1re classe au 7e génie, à Avignon.
LE GRAS, à Avignon.
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse.
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon.
MARCHAND, ✪ I., inspecteur d'Académie, à Avignon.
MARTIN, propriétaire à Thouzon (Le Thor).
MASSE, inspecteur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
MEFFRE (Abbé), économe de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
MEISSONNIER PAUL, sous-directeur à l'Institut des sourds-muets d'Avignon.
MÉRITAN (Abbé), JULES, à Avignon.
MÉRITAN (Abbé), MARIUS, à Avignon.
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MICHEL, FERNAND fils (ANTONY RÉAL fils), à Orange.
MICHEL, LOUIS, directeur de la Société générale, à Avignon.
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ancien trésorier-payeur général, à Angoulême.
MOUZIN, ✪ I., receveur municipal, à Avignon.
NAQUET, GUSTAVE, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon.
NICOLAS, ✪ A., conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, architecte, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✱ ✪ I., docteur en médecine, à Avignon.
PANSIER, docteur en médecine, à Avignon.
PARROCEL, PIERRE, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille.
PATRAS, commis principal des contributions directes, à Avignon.
PELLAT, EDMOND, ✱, à Saint-Étienne-du-Grès (B.-du-Rh.)
PÉRAIRE, à Avignon.
PERNOD, JULES, négociant, à Avignon.
PERRIN, instituteur, à Avignon.
PLÉDRAN, PAUL, avoué, à Uzès.
PROTON, PIERRE, fabricant de meubles, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

PUEL, Louis, entomologiste, à Avignon.
REQUIN (Abbé), ✪ I., archiviste diocésain, à Avignon.
RIPERT, professeur de musique, à Avignon.
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard).
ROUIS, inspecteur adjoint des forêts, à Nimes.
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
ROUX, Rémy, docteur en médecine, à Avignon.
RUAT, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SAINT-MARTIN, Jean, avocat, à Carpentras.
SEYNES (De), propriétaire, à Paris.
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles.
TAULIER, ✱, sénateur de Vaucluse.
TERRIS (De), notaire, à Avignon.
THOMAS, Joseph, négociant, à Avignon.
TOURTET, ✪ A., architecte départemental, à Avignon.
TRACOL, notaire, à Avignon.
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon.
VALAYER, Louis, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLA (Abbé), Louis, curé doyen de Villeneuve-lez-Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, Roger, ✪ A., recev. des Domaines, à Saint-Péray.
VERDET, Ernest, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET, Gabriel, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET, Marcel, négociant, à Avignon.
VERNET, Lucien, ✪ I., sculpteur, à Avignon.
VISSAC (De), directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon.
XAVIER (R. P.) de FOURVIÈRES, au monastère de Frigolet.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

ARBAUD, Paul, bibliophile, à Aix.
ARTOZOUL, avoué, à Lyon.
AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse).
AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON, Émile, propriétaire, à Avignon.
BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume (Gard).
BOUDIN (Abbé), curé d'Aumessas (Gard).
BOULAY (Abbé), professeur de Faculté, à Lille.
BOUNIN, instituteur, à Jonquerettes.
CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.
DELACOUR, Théodore, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DESTANDAU, pasteur, à Mouriès (B.-du-Rh.)
ESPÉRANDIEU (D'), Antoine, propriétaire, à Marseille.
FAUCHER (De), Paul, propriétaire, à Bollène.
FILLET, (Abbé), curé d'Allex (Drôme).
GAP, Lucien, instituteur, à Mérindol.
GARCIN, ancien greffier du tribunal, à Apt.
GÉRIN (Vicomte de), au château de Valdonne (B.-du-Rh.)
GUIGNARD de BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher).
HONORAT, Bastide, à Digne.
JUST, Martin, huissier, à Orange.
LEMAIRE, contrôleur des manufactures de tabac, à Toulouse.
MANIVET, Paul, ✪ A., juge de paix, à Bollène.
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris.
MUNTZ, Eugène, conservateur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon.
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
REYNAUD, Gustave, directeur des contributions directes, à Aurillac.
SALLUSTIEN (Frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL, ✪ I., Ferdinand, chanoine titulaire, à Montpellier.
SAUVE, Fernand, à Apt.
SAVINIEN (Frère), inspecteur des Frères des Écoles chrétiennes, à Avignon.
VAYSSIÈRES, docteur ès sciences, à Marseille.
VÉRAN, architecte, à Arles.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ASTRUC, architecte, à Paris.

AULTS (DUMESNIL d'), docteur en médecine, à Abbeville.

BACOURT (Comte FOURIER de), à Paris

BARTHÉLEMY (De), A.. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

BEAUREGARD, professeur au Muséum, à Paris.

BERLUC-PÉRUSSIS (De), à Aix.

BLANCARD, ✻, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

BOISLISLE (De), ✻, membre de l'Institut, à Paris.

BOURGOINT-LAGRANGE, ancien sous-préfet, à Bordeaux.

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

CHARVET, LÉON, ✪ I., inspecteur de l'enseignement des arts du dessin et des Musées, à Paris.

COURBET, JULES, à Lyon.

DESCHAMPS, EUGÈNE, explorateur, à Marseille.

FABRE, CYRILLE, conducteur des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).

GAUDRY, ALBERT, membre de l'Institut, à Paris.

GOSSE (D^r^), H.-J., professeur, à Genève.

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.

JANET, CHARLES, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

KOZIOROWICZ, à Annecy.

LACROIX, ✻, archiviste de la Drôme, à Valence.

LAPIERRE, ancien archiviste et bibliothécaire de la ville, à Toulouse.

LAUGIER, conservateur des médailles au Musée de Marseille.

LECOMTE, adjoint au génie, à Commercy.

LEENHARD, à Montpellier.

LENTHÉRIC, ✻, ingénieur, à Nimes.

LETHIRRY, entomologiste, à Lille.

LIEUTAUD, VICTOR, à Volonne (Basses-Alpes).

LOCARD, à Lyon.

LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.

MARION, ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.

MARSY (De), ✻, directeur de la Société française d'archéologie, à Paris.

MARTIN, numismate, à Orange.

MAS, professeur, à Montpellier.

MORTILLET (De), ADRIEN, ✪ A., à Paris.

Digitized by Google

MM.

NICOT, pharmacien, à Paris.

PARDIGON, ÉMILE, employé des ponts et chaussées, à Digne.

PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).

RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.

SAINT-VENANT (De), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur d'anatomie, à Lyon.

VILLEFOSSE (HÉRON de), ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

YUNG, professeur à l'Université de Genève.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-).......... — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-)......... — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes......... — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Alsace.................... — Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

Ardèche.................... — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche, à Privas.

Aude........................ — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône....... — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.

Société de géographie de Marseille.

Société d'horticulture et de botanique de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados.................. — Société d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Côte-d'Or................. — Académie de Dijon.

Doubs...................... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme...................... — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Digitized by Google

États-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.

Gard.................... — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.
Académie du Gard, à Nimes.
Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Garonne (Haute-)....... — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Gironde................ — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault................. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère.................... — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Italie.................... — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Annales de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Loire.................... — La Diana, à Montbrison.

Lot-et-Garonne.......... — Société d'agric., sciences et arts d'Agen.

Lozère................... — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

Marne.................... — Académie de Reims.

Puy-de-Dôme........... — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-)..... — Soc. des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales... — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône................... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bibliothèque de l'Université de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.

Digitized by Google

Saône-et-Loire.......... — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.

Savoie.................. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Seine.................... — Ministère des Beaux-Arts. Archives du service des Monuments historiques.
Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société des antiquaires de France.
Société de géographie.
Société géologique de France.
Feuille des jeunes naturalistes.

Somme.................. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Suisse.................. — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Tarn..................... — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne...... — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var...................... — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (Haute-)........ — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE

APPLIQUÉE

A LA TOPOGRAPHIE ET A L'HISTOIRE

DES VILLES ANTIQUES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

UNIV. OF CALIFORNIA

IX

MACHOVILLA.

L'attribution de Machovilla de l'historien Grégoire de Tours à une localité des environs d'Avignon a donné lieu à de nombreuses controverses. Depuis plus de deux siècles, elle n'a cessé de s'agiter dans le monde savant, et à cet égard elle peut bien prendre place à côté de celle d'Aeria et de celle de Vindalium. Plus particulièrement elle mérite l'attention de l'Académie de Vaucluse, puisqu'elle touche à notre histoire locale dans une de ses parties lointaines les plus obscures. Aujourd'hui d'ailleurs, elle prend un regain d'actualité par le don qui vient d'être fait au Musée Calvet d'une précieuse monnaie mérovingienne, trouvée au terroir de Morières, tout près d'Avignon. Elle rentre donc pleinement dans le cadre de mes études sur la numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse.

Au VI^{e} siècle, en l'an 561, à la mort du roi mérovingien Clotaire I^{er}, ses quatre fils se partagèrent ses États qui consistaient alors en la presque totalité de la France actuelle et de plus en une partie de la Belgique et des provinces rhénanes. Sigebert, l'un d'eux, eut dans son lot le royaume d'Austrasie, c'est-à-dire les provinces de l'Est, et avec elles l'Auvergne et ses dépendances, et comme annexes le tiers de Paris, la moitié de Marseille et les villes d'Avignon et d'Aix. Gontran eut dans le sien les provinces du centre, Orléans, Angers, Lyon, Embrun, Gap, Cavaillon, Arles,

Digitized by Google

le tiers de Paris et la moitié de Marseille. On voit que les rois francs, en vrais barbares qu'ils étaient, étrangers à toute conception d'économie politique ou administrative, considéraient la Gaule comme un échiquier qu'ils se distribuaient par parcelles et sans tenir compte ni des limites naturelles, ni des distances. Il me semble voir des gens de la campagne, qui se partagent après décès le champ paternel et le morcellent arbitrairement, sans aucun souci des colons qui l'exploitent et sans avoir d'autre préoccupation que de réaliser pour eux-mêmes l'égalité du revenu de chaque lot. Il y a plus, chaque génération donnait lieu à un nouveau partage entre les enfants mâles du roi défunt, sans égard pour l'ordre de primogéniture. A l'occasion du partage, surgissaient chaque fois de nouveaux conflits, où chacun des ayants-droit faisait valoir ses prétentions les armes à la main. Après les fils de Clovis, les fils de Clotaire, puis ceux de Sigebert, puis ceux de Childebert, puis ceux de Dagobert. C'était une suite continuelle de guerres civiles, sans compter les guerres étrangères et les irruptions de bandes armées.

Dans ces temps calamiteux, les Lombards et les Saxons, nombreux parfois comme de grandes armées, faisaient dans notre Gaule du sud-est des invasions désastreuses. Tout comme les Sarrasins et les Normands dans les siècles suivants, ils pillaient ou incendiaient les villes mal pourvues de remparts, détruisaient les villages, ravissaient les troupeaux et les récoltes, et même égorgeaient les habitants ou les emmenaient captifs. Pour lutter contre ce fléau sans cesse renaissant, le roi Gontran éleva à la dignité de patrice et de général en chef de ses armées, le célèbre Mummol, le plus grand homme de guerre de son temps, et il lui fit don de Machovilla. Celui-ci, dans de nombreuses rencontres, détruisit ces armées de pillards, les extermina ou les dispersa, reprit leur butin et délivra les captifs. Les Lombards étaient ariens fanatiques, tandis que les Francs étaient catholiques, et la différence de religion rendait ceux-là encore plus impitoyables dans leurs dévastations.

Laissons parler maintenant Grégoire de Tours, le vénérable historien de cette époque lamentable. J'emprunte tout à la fois la traduction de M. Guizot et celle de M. Bordier (1).

(1) *Historia francorum*, liv. IV, c. XLV, § 44 : *Post haec, tres Longobardorum duces, id est Amo, Zaban ac Rhodanus Gallias irruperunt ; et Amo quidem, Ebrodunensem carpens viam, usque Machovillam, Avennici territorii, quam Mummolus munere meruerat regio, accessit, ibique fixit tentoria.*

« Ensuite les chefs Lombards, Amon, Zaban et Rhodan firent irruption dans la Gaule (1). Amon prit la route d'Embrun jusqu'à Machovilla, dans le territoire d'Avignon, domaine ou village dont le roi avait fait don à Mummol, et il y fixa ses tentes. Zaban descendit par la vallée de Die jusqu'à Valence où il posa son camp, et Rhodan arriva à Grenoble et y déploya ses pavillons. Amon ravagea la province d'Arles avec les cités qui l'avoisinent, et s'avança jusqu'au champ de Crau qui avoisine Marseille ; il dépouilla tout le pays d'hommes et de troupeaux ; il menaça d'un siège la ville d'Aix, mais il se retira après avoir reçu vingt-deux livres d'argent. Quant à Zaban et à Rhodan, ils traitèrent de même les lieux où ils étaient. A ces nouvelles, Mummol mit son armée en mouvement et il marcha à la rencontre de Rhodan, qui ravageait le territoire de Grenoble. Les Lombards furent si complètement battus que Rhodan, blessé d'un coup de lance, s'enfuit sur la crête des montagnes ; de là, s'échappant à travers les forêts avec cinq cents hommes, il parvint jusqu'à Zaban qui assiégeait Valence et il lui raconta ce qui s'était passé. Alors ils livrèrent tout indistinctement au pillage et rétrogradèrent jusque vers Embrum. Mais là ils se trouvèrent en face de Mummol avec son armée formidable. On livra bataille ; les troupes Lombardes furent taillées en pièces, et les chefs en ramenèrent bien peu en Italie. Quand Amon eut appris ces nouvelles, il partit, ramassant le butin qu'il put trouver sur son chemin. Mais, arrêté par les neiges, il dut tout abandonner et se sauver à grand'peine avec un petit nombre d'hommes. La valeur de Mummol les avait épouvantés. »

L'historien lombard Warnefried, surnommé Paul Diacre, a reproduit au VIIIe siècle le récit de Grégoire de Tours en l'abrégeant et sans y ajouter aucun document nouveau.

Vous venez de voir que les Lombards s'étaient avancés jusqu'à *Machovilla* au territoire d'Avignon, et y avaient établi leur camp. Le nom et la situation de cette localité ont été l'objet de bien des commentaires. Dans les divers manuscrits de Grégoire de Tours ce nom est écrit tantôt en un seul mot *Machovilla,* en français *Macheville;* tantôt il est divisé en deux mots, *Macho* ou *Machao* et *villa.* Dans ce cas *Macho* ou *Machao* serait le nom propre et *villa* l'adjectif ou qualificatif. M. Bordier traduit par le nom de Macheville, M. Guizot se borne à laisser dans sa traduction le nom latin

(1) En 574.

Digitized by Google

Machovilla; mais le nom de *Macho* seul est adopté par M. Longnon comme nom propre et il est à présent généralement admis. M. Guizot traduit *Machovilla*, domaine que Mummol tenait en présent du roi ; M. Bordier, *Macheville*, village que le roi avait donné à Mummol. On sait que si dans notre langue le mot de *villa* a pris le sens de maison de plaisance, dans la langue latine il signifie un établissement rural appartenant ordinairement à un seul maître, tandis que le mot *vicus*, dans son sens habituel, signifiait une agglomération d'habitations d'agriculteurs.

Quelle situation faut-il attribuer à ce lieu de Macho ? Les divergences sont nombreuses. Bouche, dans sa *Chorographie de la Provence*, désignait la ville de l'Isle ; Papon, dans son *Histoire de Provence*, choisissait Ménerbes sur la route d'Apt et des Alpes, s'il était vrai, disait-il, que Ménerbes, dans l'antiquité, eût porté le nom de *Manancha*, qui avait quelque analogie avec Machao ; Expilly dans son *Dictionnaire géographique des Gaules*, a adopté cette opinion. Je cite pour mémoire seulement Guadet et Caron, qui, dans une note de leur traduction de Grégoire de Tours, indiquent le lieu de Maucoil dans le territoire d'Orange ; le P. Colombi, qui remontait jusqu'à Manosque, dans les Basses-Alpes ; M. Rousset, qui, dans une publication spéciale intitulée *Machovilla*, parue en 1878, a proposé Malemort, dans l'arrondissement de Carpentras. M. Jules Courtet, dans son *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, a proposé la colline appelée Margoye, située à environ deux kilomètres de la ville de l'Isle, le long de la route d'Apt. Il fait observer que, si dans les temps de Grégoire de Tours, l'emplacement de l'Isle était occupé par des marais, peut-être même par un lac formé des eaux de la Sorgue, la colline de Margoye était très convenable par son assiette ; que d'ailleurs on y a trouvé des poteries antiques, des monnaies romaines et un triens d'or mérovingien de Childebert. Cette opinion, qui a été partagée et habilement soutenue par M. de Joannis en 1882, je la préfèrerais de beaucoup aux opinions plus ou moins fantaisistes qui précèdent. On ne saurait l'admettre cependant, car elle tombe, comme toutes les autres, sous le coup d'une fin de non-recevoir qui me paraît imparable. Le texte est formel ; il indique le territoire d'Avignon, *Avennici territorii.* Or, l'Isle était dans le diocèse de Cavaillon, Ménerbes dans celui d'Apt, Malemort dans celui de Carpentras. Il n'est pas besoin de rappeler ici que dès l'établissement officiel du christianisme dans les Gaules, sous l'empire de Constantin, le territoire des cités est devenu celui des

Digitized by Google

circonscriptions diocésaines. C'est un fait acquis à l'histoire. Dans le courant du siècle dernier, le judicieux Joseph Fornéry, dans son *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, malheureusement restée manuscrite, avait indiqué Morières comme lui paraissant le véritable emplacement de Machovilla ; mais il n'avait accompagné son opinion d'aucun commentaire.

Un de nos plus savants contemporains, M. Longnon, membre de l'Institut, dont le nom en cette matière fait autorité, a résumé l'état de la question dans son beau livre de la *Géographie de la Gaule au VI*[e] *siècle*. D'après lui, les deux seules localités dont l'identité avec Macho ait pu être sérieusement proposée, Ménerbes et l'Isle, doivent être écartées, d'abord parce que leurs noms ne rappellent en rien celui du domaine de Mummol, ensuite, parce qu'elles appartenaient aux territoires de Cavaillon et d'Apt, et nullement au territoire d'Avignon. « Le texte, dit-il, commande en effet de rechercher Macho dans l'ancien diocèse d'Avignon, et qui plus est dans la partie de ce diocèse comprise entre le Rhône et la Durance ; car il est bien évident que les Lombards, venant de l'Est, n'avaient traversé ni l'un ni l'autre de ces deux grands cours d'eau. Or, on ne trouve dans cette partie de l'Avignonais qu'une localité où l'on puisse par conjecture placer la villa de Macho, c'est Saint-Saturnin, canton de l'Isle, dont le nom actuel, comme tant d'autres vocables identiques, a certainement pris la place d'un nom antique. C'est là, dit-il, que le nom de Macho sera indiqué sur notre carte avec un point de doute. » Je dois faire observer ici que, si Saint-Saturnin est compris aujourd'hui dans le canton de l'Isle, avant l'annexion à la France, il dépendait du diocèse d'Avignon.

Voilà donc que Saint-Saturnin tenait désormais le record, et j'avais cru moi-même trouver dans un lieu de son territoire ce Machovilla tant cherché. J'avais remarqué, à côté du tunnel du chemin de fer qui conduit de la station de Saint-Saturnin à celle de Morières, une hauteur, qui par sa configuration et sa situation, me paraissait réunir les conditions nécessaires pour cette attribution. Malheureusement j'appris qu'en cet endroit il ne s'était jamais rencontré le moindre vestige d'antiquités, ni substructions, ni monnaies, ni fragments de poteries. J'avais donc ajourné indéfiniment mon étude sur Machovilla.

Une circonstance fortuite est venue à mon secours. Un de nos concitoyens, M. Lajard, ancien président du Tribunal de commerce d'Avignon, a été longtemps propriétaire du grand domaine

Digitized by Google

appelé la France, situé aux terroirs de Morières et de Vedènes, mais contigu au terroir de Saint-Saturnin. Il y avait recueilli jadis une grande quantité de monnaies romaines d'argent et de bronze de divers temps, malheureusement dispersées aujourd'hui, sans qu'il m'ait été possible de les connaître et de les interpréter. Plus tard, il y a trouvé une monnaie d'or mérovingienne fort précieuse par sa rareté, comme d'ailleurs tout ce qui touche à la numismatique mérovingienne. Ces jours derniers, il a gracieusement fait don de celle-ci au Musée Calvet. A cette occasion, mes investigations ont recommencé, et pour la première fois, je suis allé explorer ce domaine de *la France.*

J'en ai rapporté l'opinion que là, à moins de deux kilomètres de l'église de Morières, à sept kilomètres d'Avignon, avait réellement existé la villa du patrice Mummol. Si aucun des auteurs ci-dessus indiqués n'avait fait l'attribution à Morières, c'est sans doute parce que l'enceinte de ce village, en plaine et dépourvu de moyens de défense, n'a laissé voir aucun vestige d'antiquités. Il n'en est pas de même, tant s'en faut, du domaine de *la France,* dont la situation est des plus favorables. J'y ai trouvé, au milieu des vignes et des oliviers, dans les terrains qui m'avaient été signalés comme ayant recélé jadis les monnaies d'argent et de bronze ainsi que la monnaie d'or elle-même, divers objets antiques, fragments de briques à rebord dites sarrasines, tessons de poteries, menus débris de marbre et de pierres dures, tout cet assemblage qui atteste l'ancienne existence d'une localité gallo-romaine. Particulièrement j'ai remarqué un grand bassin alimenté par des sources abondantes. J'aurai à vous signaler dans la description de ces lieux les conditions topographiques qui les recommandaient pour l'établissement d'un camp.

Auparavant, il faut que je vous entretienne de la monnaie mérovingienne. C'est un sou d'or pâle, du poids d'environ trois grammes et demi. Elle porte de face le buste d'un roi franc à droite, revêtu de la robe royale et couronné du diadème; devant la tête un point, derrière la tête un autre point. Dans la légende, le mot SISBERTVS, en caractères peu distincts, le tout dans un cercle extérieur. Au revers, dans le champ, une croix, le pied soudé à un degré sous lequel est un globule. Sous les bras de la croix, les lettres M. A.; dans la légende, les lettres NVS; le reste de la légende est effacé. Le tout dans un cercle de grènetis. Les deux lettres M. A., sous les bras de la croix, indiquent que la monnaie a été frappée à Marseille. En effet, la ville de Marseille, tantôt en entier, tantôt

Digitized by Google

pour moitié, était dans les états de Sigebert et une des plus importantes de son patrimoine royal. Les monnaies de Sigebert sont décrites et représentées par Bouteroue, dans ses *Recherches curieuses des monnaies de France;* par Leblanc, dans son *Histoire des monnaies de France ;* et tout récemment par M. Maurice Prou, dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale.*

Deux rois francs et même trois ont porté le nom de Sigebert. Le premier était le plus jeune des quatre fils de Clotaire Ier et l'époux de la célèbre et infortunée reine Brunehaut. J'ai dit qu'il avait eu pour son lot le royaume d'Austrasie avec des annexes, notamment avec la cité d'Avignon. Il régna depuis l'an 561 jusqu'en 575, où il mourut assassiné. Son règne, grâce à l'influence de Brunehaut, représenta dans les Gaules le parti de la civilisation gallo-romaine, tandis que celui de Chilpéric, son frère, sous la pression néfaste de la reine Frédégonde, représenta le parti de la barbarie et de la brutalité germaniques. Un autre roi, tantôt nommé Sigebert II et tantôt Sigebert III, était fils de ce roi Dagobert, qui a été illustré par la chanson. Il régna depuis 632 jusqu'en 656. L'histoire est restée sur lui presque muette. Il commença la série des rois fainéants et son autorité fut purement nominale ; la réalité du pouvoir était exercée par son maire du palais. Un autre Sigebert mourut en bas âge et est resté presque inconnu.

Auquel des deux Sigebert attribuer la monnaie du Musée Calvet ? Bouteroue, sans en donner aucune raison, répartit entre eux les divers types frappés à Marseille, bien qu'ils soient presque identiques ou du moins très peu dissemblables. A ce sujet, Leblanc nous dit : « Il reste plusieurs monnaies frappées à Marseille qui portent le nom de Sigebert ; mais Sigebert II ayant aussi été roi d'Austrasie et maître de Marseille, il est difficile de savoir à qui des deux princes ces pièces appartiennent. » Lui-même les laisse toutes figurées sous la rubrique de Sigebert Ier. Quant à M. Maurice Prou, au contraire, il attribue tous ces types à Sigebert II, en donnant pour raison la dégénérescence dans leur exécution. Toutefois, il ne manque pas de reconnaître, dans l'introduction de son livre, que la diversité et la différence de mérite ou de la barbarie d'exécution des monnaies mérovingiennes dépendent souvent, non point de l'ordre des temps, mais de la diversité des ateliers existants.

L'attribution au règne de Sigebert Ier ou au règne de Sigebert II n'est pas indifférente pour la question de Machovilla. Dans le

Digitized by Google

premier cas, elle est un indice que la localité était habitée au temps de Mummol et de l'invasion lombarde ; dans le second cas, elle établit qu'un demi-siècle après, elle existait encore sur ces terrains qui sont aujourd'hui le tènement du domaine de *la France*. Quoi qu'il en soit, la trouvaille de cette monnaie d'or, d'apparence grossière et barbare, vient apporter un rayon de lumière dans une question obscure et fort controversée. Elle est un nouvel exemple de l'importance de la numismatique pour la géographie et l'histoire. Quant aux monnaies romaines d'argent et de bronze, qui, ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, avaient été exhumées du même terrain, elles furent remises par le propriétaire de *la France* à un propriétaire voisin. Mais au décès de celui-ci, elles ont été dispersées et ont disparu. Malgré mes investigations, il ne m'a pas encore été possible d'en suivre les traces. Néanmoins, le témoignage et l'honorabilité du premier propriétaire me semblent devoir suffire pour constater la trouvaille de ces monnaies.

Il faut que je relève à présent les conditions topographiques qui concourent, avec la monnaie de Sigebert et les monnaies romaines, à établir l'identité des terrains du tènement de *la France* avec l'emplacement de Machovilla.

On sait combien le territoire d'Avignon et les territoires de Châteauneuf, de Sorgues et de Morières, qui en dépendaient, constituent une situation stratégique des plus importantes, particulièrement favorable pour résister à une invasion. Ils forment un triangle dont les deux côtés sont protégés par le cours du Rhône et le cours de la Durance et dont la base est cette chaîne de collines qui se développe en arc de cercle à partir des falaises de Châteauneuf-du-Pape jusqu'aux falaises de Caumont et de Bonpas. Cette enceinte naturelle ne présente pas d'autre ouverture que le détroit qui, en dessous de Bédarrides, donne passage à la rivière de l'Ouvèze, et un autre détroit entre les collines de Vindalium et de Vedènes, marécageux autrefois, traversé aujourd'hui par deux branches ou canaux de la Sorgue. Il y a bien ensuite une dépression de terrain qui, du pied de la colline de Vedènes, s'étend jusqu'à l'endroit où se redresse le rempart montueux auprès de Saint-Saturnin et de Morières. Mais cet intervalle, qui donnerait accès à l'ennemi, est obstrué par un cordon de rochers calcaires de relief variable, pouvant facilement servir de barrière contre une attaque, au moyen de quelques travaux. Les territoires de Saint-Saturnin et de Morières, adossés l'un à l'autre, sont situés le premier à l'extérieur du triangle du côté du levant, le second à

Digitized by Google

l'intérieur du côté du couchant. Ils s'avancent en forme de promontoire du côté du nord, vis-à-vis de la colline de Vedènes et commandent les terrains qui sont au bas. C'est à mi-hauteur sur les pentes et les plateaux ou terrasses de ce promontoire, là où les terroirs de Morières, de Saint-Saturnin et de Vedènes sont limitrophes, que se trouve aujourd'hui le domaine de *la France* et ses dépendances, non loin de la route d'Avignon à Pernes.

Ce site se présente bien dans des conditions qui méritent l'attention de l'observateur. La vue s'y étend sur cette magnifique plaine qui formait jadis le diocèse d'Avignon, riche proie que convoitait et venait piller l'armée Lombarde. Puis, si l'on monte quelques mètres plus haut, jusqu'aux plateaux ou terrasses qui recouvrent le sommet de la colline, on a la vue sur cette autre vaste plaine, sœur jumelle de celle d'Avignon et comprenant les deux diocèses de Carpentras et de Cavaillon. Il m'a paru que ces lieux étaient merveilleusement disposés tout à la fois pour l'attaque et pour la défense; que c'était là, bien mieux que nulle autre part, que les Lombards, venant, après l'incendie de la ville d'Apt, ravager les riches pays de la vallée du bas-Rhône, c'est-à-dire le diocèse d'Avignon et les diocèses voisins, avaient dû, suivant le témoignage de Grégoire de Tours, installer dans le territoire d'Avignon leur campement et le dépôt de leur butin, produit de leurs razzias.

En effet, de ces hauteurs ils pouvaient observer toute la contrée d'alentour et commander la traversée de Vedènes; ils pouvaient résister avec avantage aux troupes de Mummol, qui avanceraient par les routes d'Orange, de Carpentras ou d'Apt, ou bien qui seraient descendues dans le territoire d'Avignon par la navigation du Rhône; d'autre part, ils pouvaient subitement rayonner dans toutes les directions et à leur gré, tantôt dans le diocèse d'Avignon, tantôt dans ceux de Carpentras ou de Cavaillon, et même, par Caumont et Bonpas, franchir la Durance, tantôt au gué, tantôt au moyen d'outres ou de radeaux; enfin, ils pouvaient rapidement abriter en lieu sûr les captifs, les troupeaux, le butin. Du reste, le pays était salubre, bien pourvu d'eau et fécond en ressources de toute nature. En résumé, cette chaîne de collines offrait à une armée, même nombreuse, les conditions les plus favorables pour les expéditions, pour la défense, pour le campement et pour les moyens d'y vivre. En état, l'essentiel pour le chef Lombard était de s'y installer au plus tôt avant que l'ennemi fût venu l'occuper. Or, l'armée Burgonde était encore loin; le patrice Mummol guer-

Digitized by Google

royait alors à Grenoble contre le chef Rhodan, la ville d'Avignon était dans l'affolement et n'avait pour se défendre que la protection de ses remparts. L'occasion était donc trop belle pour la laisser échapper.

Nous n'étonnerons personne en racontant que dans le domaine de *la France* et dans les terrains qui l'avoisinent, en outre des monnaies que je viens de rappeler, il se soit rencontré et se rencontre encore parfois d'autres objets antiques, des fragments de briques à rebord, des pierres d'appareil, des tessons de poterie et même de petits morceaux de marbre et des débris de sculpture grossière, le tout attestant que, dans des temps plus heureux, il y avait là un centre de population gallo-romaine favorisée de la fortune. De plus, la puissance et la munificence du roi donateur, les hautes fonctions et les grands services du donataire établiraient suffisamment l'importance que devait avoir le domaine ou la terre de Machovilla avant l'arrivée des Lombards. Mais qu'on se garde d'exagérer, il ne faut pas vouloir chercher là des vestiges d'architecture monumentale. Machovilla n'était point une ville ni même un simple bourg. Il ne pouvait y avoir aucun édifice public, ni des thermes, ni un forum. D'ailleurs, au VI^e^ siècle, on détruisait, on démolissait beaucoup, on bâtissait bien peu.

Ma tâche n'est pas encore finie, et la partie peut-être la plus difficile me reste encore à faire. J'ai dit que parmi les diverses attributions que j'ai énumérées, celle de Margoye, près l'Isle, méritait un examen sérieux, d'autant plus sérieux qu'elle a été présentée avec beaucoup de science et d'habileté. Mais si M. de Joannis, avec toute raison, selon moi, a trouvé à la colline de Margoye le berceau de la ville de l'Isle, sa patrie, il m'a paru moins heureux dans ses efforts pour y trouver aussi le Machovilla de Grégoire de Tours. Ne pourrait-on pas lui appliquer à lui-même ce que M. Herzog a dit des auteurs provençaux au sujet d'Aeria : *Suum quisque locum invenit?* Il avait contre lui un texte formel, qui est même l'unique monument, l'unique autorité dont on puisse faire état, car la question de Machovilla n'aurait pu prendre place dans la science sans ce texte du vénérable et véridique historien. Mais il se dégage sans peine de cette difficulté, qui, à mes yeux, paraît grosse comme une montagne : il prétend que Grégoire de Tours comprenait sous la dénomination de territoire d'Avignon, outre le diocèse de ce nom, partie de ceux de Cavaillon et de Carpentras. De cette affirmation si nette, si brève, mais si grave, pas un mot de justification, pas une citation à l'appui. Il ne pouvait

Digitized by Google

ignorer cependant qu'il est de doctrine que dans l'établissement officiel du christianisme dans l'empire romain au IV^{e} siècle, la circonscription de chaque diocèse de la Gaule ne fut autre que le territoire de chaque cité. Or, depuis l'origine jusqu'à la Révolution française, la colline de Margoye n'a cessé de faire partie du diocèse de Cavaillon, nullement du diocèse d'Avignon. Son allégation gratuite, qui est forcément le pivot de son argumentation étant écartée, que reste-t-il de ce système ? Dira-t-on que le savant évêque s'était trompé de diocèse ? Je répondrai avec les propres paroles, que M. de Joannis adressait lui-même aux partisans de l'attribution de Machovilla à Ménerbes : « Après tout, pourquoi dénier à Grégoire de Tours, à ce père de l'histoire de France, la connaissance pleine et entière de faits qui ont eu lieu de son vivant, et des localités où ces faits s'étaient produits ? Pourquoi n'aurait-il pu être mis au courant des évènements par les rapports précis et véridiques des évêques, ses collègues ? » J'ajouterai moi-même que pour choisir une localité dans le diocèse ou territoire de Cavaillon, il faudrait du moins qu'il ne se trouvât dans le territoire d'Avignon aucun lieu, où des conditions topographiques favorables à un emplacement de Machovilla ne pussent se rencontrer. Je suis heureux de pouvoir abriter mon opinion sous celle de M. Longnon, le savant et judicieux membre de l'Institut, qui reconnaît qu'il faut exclure toute localité hors du territoire d'Avignon et affirme que c'est aux environs de Saint-Saturnin qu'il faut chercher Machovilla. En l'état de tout ce qui précède, je crois inutile d'aborder l'examen d'une obscure dissertation philologique sur les mots Machao et Margoye ; je n'ai pas non plus à interpréter le sens du mot villa dans la langue latine du VI^{e} siècle.

Mais je tiens à rendre compte de l'impression que j'ai rapportée de mon exploration personnelle de la colline de Margoye. Je n'ai pas voulu terminer cette étude sans avoir, selon mon habitude, visité en détail cette localité. Elle m'a paru présenter exactement les caractères ordinaires des anciens *oppida* gaulois, antérieurs aux guerres de Jules César : monticule isolé qui n'est dominé par aucune hauteur voisine et qui a tout près de lui des terrains propres à la culture et pourvus d'eau ; terrassements faits de main d'homme, mais qui se combinent avec des roches formant des courtines naturelles ; chemin de ronde ; chemin d'accès, parfois unique, commandé par quelque accident de terrain ; une première enceinte destinée à abriter les bestiaux et les objets encombrants ; murailles en pierres sèches, mais fréquemment amalgamées avec

Digitized by Google

de l'argile ou de petits fragments; au sommet un plateau soigneusement aplani de main d'homme, destiné à recevoir les habitations sans qu'il y eut aucun souci des vents du nord, mais couronné lui-même par une ou plusieurs éminences naturelles ou factices destinées à être l'arx ou donjon. Ces conditions et d'autres encore, je les ai constatées dans de nombreux *oppida* de notre région, notamment à Vindalium, que je puis considérer comme un type pour ces temps-là, si ce n'est qu'il s'y trouve quelques objets romains. A Margoye, tout m'a paru gaulois, rien que gaulois. Je n'y ai rencontré ni substructions ni pans de mur en pierres d'appareil, ni fragments de briques à rebord, ni débris de marbre, ni tessons de poterie, ni restes de moulin en pierre volcanique. Cette absence absolue de vestiges romains m'a donné la preuve qu'après les temps gaulois, temps de guerres presque continuelles, la civilisation romaine apportant une constante sécurité, la population indigène, qui n'avait plus besoin de refuge dans son *oppidum,* s'était fixée définitivement dans les riches terrains de plaine à Velorgues, à la tour du Camp, à la Planquette, aux Vignères et dans divers villages ou hameaux, sans créer une ville nouvelle, mais qu'après plusieurs siècles, dans la période des grandes invasions où les désastres étaient sans cesse renaissants, les colons affolés choisirent comme asiles les plus sûrs et les plus voisins les divers îlots de la Sorgue, imitant en cela l'exemple des Venètes italiens.

Pour revenir à mon sujet, je dirai que le nom de *la France,* porté par un domaine rural, m'a paru assez singulier pour mériter l'attention. Voici ce que j'ai recueilli de favorable à l'établissement d'un camp en cet endroit.

En 1524, l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon, fit à l'improviste une invasion en Provence, sans qu'aucune mesure eût été prise pour s'y opposer. Après avoir passé le Var, elle s'empara des villes d'Antibes, de Draguignan, même de la ville d'Aix, et elle vint mettre le siège devant la ville de Marseille. François I[er] se hâta de réunir une puissante armée. Mais alors, pas plus qu'aujourd'hui, une armée nombreuse ne s'improvisait. Il fallait en faire venir les éléments de diverses provinces. Des masses imposantes s'assemblèrent aux bords du Rhône. Le roi était de sa personne à Valence, pour surveiller et diriger l'expédition des troupes. La concentration de la nouvelle armée avait lieu sur le territoire d'Avignon, protégé par le cours de la Durance et par son rempart de collines. Là, elle pouvait se

Digitized by Google

former à l'abri d'une brusque attaque, de là elle pouvait surveiller le passage de la Durance et s'y opposer, et enfin se ravitailler par la navigation du Rhône. La vigoureuse résistance qu'opposa la ville de Marseille, les maladies épidémiques, le manque de vivres contraignirent l'armée impériale à lever le siège, et, malgré la présence de l'empereur, il lui fallut battre en retraite et repasser les Alpes.

Ces événements ont laissé dans notre pays des vestiges et des traditions qui subsistent encore. Le nom de *la France* vient, m'a-t-on dit, de ce que là était le quartier général avec la bannière de la France; le nom de quartier de Périgord vient de ce qu'en cet endroit campait un corps de troupes arrivé du Périgord; le nom du domaine de la Lorraine vient de ce que là était un corps de lansquenets Lorrains; le nom de l'Arbalestière, de ce que là était un corps d'arbalétriers. L'armée française était en pays ami; il ne paraît pas que notre population rurale, excepté dans quelques cas isolés, ait eu trop à se plaindre du stationnement de ses nombreux hôtes. Mais de l'autre côté de la Durance, l'armée de Charles-Quint avait tout détruit, tout dévoré, vivres, provisions, récoltes. Les habitants, dit la chronique locale, n'avaient plus rien à mettre sous la dent. Les paysans s'en vengèrent bien pendant la déroute et détruisirent une bonne partie de l'armée en fuite. Les poètes provençaux s'en vengèrent aussi. Il faut lire les produits de leur verve qui sont parvenus jusqu'à nous. Il faut lire notamment le poème d'Antoine Arena, écrit en langue latine macaronique et intitulé : *Meigra entreprisa catholiqui imperatoris, quando veniebat per Provensam bene carrossatus in postam prendere Françam cum villis de Provensa. Gallus regnat, Gallus regnavit, Gallus regnabit.*

A. SAGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CAMP DE CÉSAR DE LAUDUN.

PLATEAUX ANCIENNEMENT FORTIFIÉS DE SAINT-JEAN ET DE SAINT-PIERRE DE CASTRES, OU OPPIDA GALLO-ROMAINS DU TERRITOIRE DES VOLKES ARÉCOMIQUES.

Lorsque, à partir de Roquemaure (Gard), on remonte la rive droite du Rhône, on rencontre, à la hauteur des villages de Laudun et d'Orsan, un haut plateau calcaire dominant les vallées et les plaines environnantes, à une altitude moyenne de 261 mètres. Cette immense table de roches, qui appartient géologiquement à l'étage du crétacé moyen (1), et à laquelle les gens du pays ont donné la dénomination vulgaire de *Camp de Cesar*, étend à perte de vue sa surface à peu près plane, et dresse, sur ses contours, comme un gigantesque mur d'enceinte, ses falaises abruptes. Comprises entre la rivière de la Cèze au nord, le Rhône au levant, le petit cours d'eau de la Tave au midi, et la route nationale de Beaucaire à Lyon au couchant, ces hauteurs se terminent, au sud-est et au sud-ouest, par deux petits plateaux qui ne sont reliés à la masse centrale que par une sorte d'isthme étroit; l'un, celui du sud-est, porte le nom de plateau de Saint-Jean; l'autre, du sud-ouest, de Saint-Pierre (2). C'est sur ces deux plateaux que nous voulons, à

(1) Ce sont des calcaires blancs, cristallins, durs, mouchetés de points jaunes, avec grains quartzeux à la partie supérieure, jaunes à la partie inférieure, noduleux ou en plaquettes. Les fossiles de cet etage sont les hippurites organisans, Sauvagesi, cornuvaccinum, des nérinées et des polypiers, et dans les bancs supérieurs, des petites gryphées et des rynchonelles.

(2) Cette dénomination leur vient de deux petites chapelles qui furent bâties à leur extrémité orientale et qui s'appellent, de leur nom complet, la première, Saint-Jean-de Rousigue; la seconde, Saint-Pierre-ès-Liens et aussi Saint-Pierre-de-Castres ou de Castries. Nous indiquerons plus loin la signification de ces qualificatifs. Ces deux plateaux sont situés sur le territoire de la commune de Laudun. Ce sont les vestiges d'antiquités que l'on y observe et surtout les nombreux objets gallo-romains trouvés sur celui de Saint-Jean, qui ont fait donner le nom vulgaire de *Camp de César* à tout le massif sur lequel ils sont situés. Les auteurs qui s'en sont occupés ont tout confondu, alors qu'il fallait distinguer les deux plateaux et les décrire séparément.

Digitized by Google

notre tour, après plusieurs autres, attirer l'attention des archéologues. Ils méritent d'être étudiés, surtout celui de Saint-Jean, à cause des nombreux et remarquables vestiges d'antiquité qu'on y a trouvés, qu'on y observe encore et qui en font un des *oppida* gallo-romains les plus intéressants de l'ancien territoire des Volkes Arécomiques.

Nous connaissions déjà depuis longtemps et nous avions plusieurs fois visité le plateau de Saint-Jean ; c'est après la dernière excursion que nous y fîmes, au mois de juin 1886, que nous vint la pensée de consigner dans ce mémoire nos observations archéologiques. Plusieurs érudits de la région, E. Calvet, d'Avignon ; L. Alègre, de Bagnols ; H. Rivoire, l'auteur de la *Statistique du département du Gard*, ont déjà consacré quelques pages à cet *oppidum* (1) ; mais tout en nous fournissant des renseignements précieux, ces auteurs ont plus ou moins négligé de décrire une de ses parties les plus intéressantes, les murs de défense qui y furent élevés, et ont émis, d'autre part, des appréciations erronées. Nous avons voulu coordonner et compléter autant que possible ces divers documents, relever les erreurs commises, en utilisant bien entendu ce que ces écrits contiennent d'excellent. Chacun apporte sa pierre à l'édifice et l'histoire s'enrichit successivement de l'œuvre des générations : *Sibi lampada tradunt*. Nous n'avons pas néanmoins la prétention de faire paraître ici un travail définitif : le plateau de Saint-Jean n'a été ni complètement ni régulièrement fouillé ; et, cependant, son emplacement est un de ceux où un érudit, une société savante, feraient une ample moisson d'antiquités. Les seules recherches un peu sérieuses qui y aient été faites à notre connaissance, sont celles d'un nommé Merle, de Laudun, qui était dépourvu d'instruction et plus préoccupé de tirer parti pécuniairement parlant de ses trouvailles que du progrès de la science. Merle avait mis au jour une grande quantité d'objets, tels que statuettes en bronze, poteries, monnaies, dont la plupart, vendus à des antiquaires, ont disparu du pays. Heureusement, près de là, à Bagnols, un homme zélé pour l'histoire locale, Alègre, prit note des découvertes du chercheur de Laudun, dessina

(1) V. dans le recueil des *Mémoires lus à la Sorbonne*, arch., 1866, la note lue par Alègre, l'année précédente, à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne et intitulée *Le camp de César de Laudun*. — A la bibliothèque d'Avignon, les *Manuscrits d'E. Calvet*, ms. 2345, fol. 314, et ms. 2346, fol. 35, 79 et 107. — *La statistique du département du Gard*, d'H. Rivoire, t. II, p. 613, au mot *Laudun*. — Le *Dictionnaire topographique du Gard*, d'E. Germer-Durand, au mot *Laudun*.

Digitized by Google

ces objets et les décrivit. Ces dessins fort bien faits (Alègre avait un véritable talent de dessinateur) ont été communiqués aux érudits réunis à la Sorbonne, lors du congrès des Sociétés savantes, en 1865, mais n'ont pas encore été publiés. Ils sont aujourd'hui en la possession de la fille d'Alègre, Mme Garidel, qui veille avec un soin jaloux sur les collections laissées par son père, et il serait bien à désirer que l'Académie de Nimes, dont Alègre faisait partie, s'entendît avec la Société d'archéologie pour faire les frais de leur publication.

Quant au plateau de Saint-Pierre-de-Castres, personne jusqu'ici n'en avait parlé, du moins en ce qui touche les vestiges de haute antiquité qu'on y remarque, et, pour la première fois, trop brièvement, il est vrai, nous le signalons à l'attention des savants.

Disons d'abord qu'il ne faut voir dans la dénomination de *Camp de Cesar* donné à l'ensemble de ce vaste massif, mais qui s'applique plus spécialement aux deux plateaux précités, qu'un de ces qualificatifs vulgaires qui servent à désigner des hauteurs anciennement fortifiées. En France, un grand nombre d'*oppida* gallo-romains, comme celui de Laudun, ont reçu cette appellation (1). Dans le midi, on leur a donné plus habituellement celle de *castelas*, qui, dans le dialecte du pays, signifie vieux château, ancienne fortification (2). Il n'y a donc pas lieu de croire, avec Alègre et

(1) Cependant, la qualification de *camp* peut être quelquefois exacte. Il existe dans les Hautes-Cévennes, le long de l'ancienne voie régordane, ayant fait communiquer, de toute antiquité, le midi de la Gaule avec les pays du centre, plusieurs camps romains dits *Camps de César*. Nous avons visité celui du Mont-Milan, situé à deux kilomètres environ au nord de Langogne (Lozère), entre la vallée de l'Allier et la voie romaine qui se dirigeait vers l'Auvergne. Suffisamment défendu au levant par les abrupts qui s'élèvent au-dessus de la rivière, il avait été entouré, de tous les autres côtés, par un épais retranchement ou *vallum* en pierres et en terre. Il existe un autre *Camp de César* vis-à-vis de ce dernier, sur la rive droite de l'Allier, un peu au-dessus de Saint-Alban et non loin d'une autre voie romaine qui se dirigeait aussi vers le centre, en traversant l'ancien territoire des *Vellavii*. S'ils ne remontent pas jusqu'à César et ne justifient pas entièrement la dénomination qu'on leur a donnée, ces camps, du moins, avaient été établis le long des voies, à l'usage des troupes qui pouvaient y séjourner et s'y reposer. « Les *mansiones*, a écrit G. Charvet, étaient quelquefois aussi désignées sous la dénomination générale de *castra*, et étaient alors disposées de manière à permettre aux troupes romaines de s'y installer. Les légions ne séjournaient pas toute l'année dans le même camp ; elles passaient successivement des uns aux autres, suivant les saisons ; elles y dressaient, dit Tacite, des tentes et des pavillons de cuir qui leur servaient d'abris. » (G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 14.)

(2) Dans la langue vulgaire, *castelas* ou *castelar*, légère variante dialectale, est le péjoratif de *castel* ; ce dernier mot et son diminutif *castelet* servent aussi parfois à désigner d'anciens *oppida*. Dans Vaucluse, l'*oppidum* de Cadenet s'appelle le

Digitized by Google

Rivoire, que ces hauts plateaux ont servi d'assiette à un camp, et pas plus César qu'un autre général romain n'est venu y poser sa tente. Le pays des Volkes Arécomiques ne fut pas occupé plus sérieusement par les armées romaines que celui des Cavares et des Voconces, situé en face sur la rive gauche du Rhône. Les uns et les autres furent soumis et romanisés de bonne heure et les légions n'y séjournèrent pas parce qu'ils ne se soulevèrent jamais. Aussi, quand on étudie en archéologue les deux départements de Vaucluse et du Gard, il y a lieu de considérer ces points anciennement fortifiés non pas comme des camps militaires, mais comme des *oppida* ou places fortes gallo-romaines. Les auteurs latins se sont servis du mot latin *oppidum, oppida*, pour désigner les places fortes non seulement de la Gaule, mais de toutes les autres nations; les archéologues ont pris cependant l'habitude de réserver ce mot à celles de la Gaule. *Oppidum* était du reste synonyme d'*urbs* chez les auteurs et notamment chez César, puisque ce dernier se servait indifféremment de l'un et de l'autre pour désigner les villes gauloises; toutes, en effet, étaient des places fortes, situées sur les hauteurs. Après les villes il n'y avait que les *vici* ou villages et les *aedificia* ou habitations isolées, modestes cabanes en pierres ou en planches et plus ou moins vastes, suivant qu'elles étaient la demeure de riches Gaulois ou de pauvres cultivateurs.

Les fouilles, qui ont été faites sur le sol d'un assez grand nombre d'*oppida*, sont venues confirmer la synonymie des mots latins *oppidum* et *urbs*, lorsqu'il est question de la Gaule. Il en ressort, en effet, que ce n'était pas seulement en temps de guerre, comme l'ont cru certains archéologues, que ces forteresses étaient habitées, mais aussi en temps de paix, c'est-à-dire d'une façon permanente. On y a trouvé des traces nombreuses d'habitations gauloises, ainsi qu'une quantité considérable de poteries et d'os d'animaux, toutes choses faisant croire à une population dense et à une occupation très prolongée. Cela n'empêchait pas, lorsqu'on était en guerre et au moment du danger, les populations des *vici* et de la campagne de se réfugier sur ces hauts plateaux avec ce qu'elles

Castelar. Celui de Clairier, près de Malaucène, portait anciennement le même nom. Un de ceux de la vallée de la Nesque, près du village de Monnieux, signalé et décrit par nous dans une précédente étude, est connu dans le pays sous la qualification de *Casteleras*, autre péjoratif du mot *castelar* et signifiant très vieux château-fort.

Dans le centre et le nord de la France, nous retrouvons cette dénomination appliquée à d'anciens *oppida*; le *châtelier* ou le *chastelier*, suivent les pays, n'est en effet que la reproduction du mot méridional.

Digitized by Google

avaient de plus précieux. Celui de Saint-Jean a servi certainement d'*oppidum* dans les deux conditions que nous venons d'indiquer: il a été en même temps une place forte et un refuge.

Ce plateau est situé immédiatement au dessus du village de Laudun qui lui a succédé et auquel il a laissé son nom (1). Il a la forme d'un pentagone, dont les deux plus grands côtés sont au nord et au midi, et mesure mille mètres environ de long sur cinq cents de large. Sa surface plane, légèrement mamelonnée çà et là par les ruines des maisons qui s'y élevaient, et doucement inclinée du midi au nord, s'arrête brusquement au bord des précipices qui l'environnent de toutes parts, excepté du côté du couchant, le seul par lequel on y accède facilement. C'est dire qu'il était éminemment propre à la défense. Aussi, si l'on s'en rapporte à certains vestiges qui y ont été découverts et dont nous parlerons plus loin, avait-il peut-être, depuis bien longtemps déjà, servi de camp retranché aux populations de l'âge néolithique, lorsque les Gaulois et les Gallo-Romains songèrent à s'y établir (2) Accessible seulement, avons-nous dit, du côté du couchant, où il se rattachait aux plateaux voisins, il avait été défendu de ce côté par des murs ou fortifications que nous décrirons ci-après.

La source qui coule, au nord, dans la combe de Valliguière, à cent ou deux cents mètres en contrebas du plateau, n'avait certainement pas peu contribué à l'établissement sur ces hauteurs des populations primitives (3). Elle était abondante et les approvision-

(1) On doit considérer comme d'origine celtique le mot *Laudun,* anciennement *Laudunum,* servant à désigner le village qui se forma à mi-côte, à mesure que l'*oppidum* fut abandonné et qu'il hérita de son nom. La première partie, *lau,* correspond à un préfixe gaulois dont nous ignorons le sens; la seconde, *dun,* ou, avec sa forme latinisée, *dunum,* qui termine le nom de tant d'*oppida* gaulois, signifie, d'après les celtisants, montagne, hauteur. Ce mot gaulois a formé le mot français dune.

De Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie gallo-romaine,* p. 42, mentionne un *oppidum* de la Côte-d'Or, portant un nom tout à fait analogue et composé grammaticalement de la même manière, *Landunum.*

(2) En tête de ses *Principes de la fortification antique,* M. le lieutenant-colonel de la Noë a décrit plusieurs de ces camps retranchés de l'époque néolithique. Ces fortifications des âges préhistoriques, établies sur des points élevés et escarpés, consistaient simplement en une levée en pierres sèches ramassées sur les hauteurs environnantes, sans trace de fossé. Cependant, le camp de Peurichard (Charente-Inférieure), qu'a étudié et décrit M. Eschassériaux, était défendu par trois fossés creusés dans la craie et peut-être aussi par des levées en terre (*Le camp de Peurichard,* par le baron Eschassériaux, Saintes, 1883, in-8°.)

(3) Cette vallée étroite s'appelle combe de Valliguière. Cette dénomination, correspondant à « vallée de l'eau », *vallis aquaria* dans les anciens actes, lui est venue des sources qui y coulent et notamment de celle qui fournissait de l'eau à l'*oppidum* ; elle est à 200 mètres environ en contre-bas du plateau et couverte d'une cuve en maçon-

Digitized by Google

nait d'une eau excellente. Il était aisé d'y descendre du milieu de l'*oppidum* par un ravin s'inclinant de côté et laissant un passage au bord même du plateau où s'interrompt la falaise rocheuse. Cette source est conduite aujourd'hui, au moyen de tuyaux, jusqû'au village de Laudun, dont elle alimente les fontaines. Les sources, on le comprendra sans peine, ont joué un rôle important dans l'établissement des refuges : tout en choisissant des plateaux escarpés, d'une défense facile, il fallait trouver de l'eau dans le voisinage. On se rappelle comment en détournant la source qui les alimentait un peu au dessous de leur *oppidum,* César força les habitants d'*Uxellodunum* (Le Puy d'Issolu, près de Cahors) à se rendre (1).

Au point de vue de la facilité des communications et des relations commerciales, la situation de l'ancien *Laudunum* était très avantageuse : le Rhône, la grande voie fluviale de la Gaule, parcouru dès la plus haute antiquité non seulement par tous ses riverains, mais par les négociants des bords de la Méditerranée, coulait près de là, et une voie secondaire fort suivie qui se détachait de la principale voie de la rive droite, sous le plateau de Saint-Pierre-de-Castres, et passait au midi de *Laudunum,* aboutissait au Rhône à l'Ardoise, reliant ainsi le *pagus* d'Uzès à celui d'Orange (2). C'est

nerie. Lorsqu'on fit, il y a une vingtaine d'années, les travaux nécessaires à son adduction à Laudun, on y mit à découvert un ancien bassin ou abreuvoir, muni d'une pierre avec rigole.

La dénomination de Valliguière se retrouve à une certaine distance de Laudun la combe et le village de Valliguière, situés entre Remoulins et Pouzilhac, doivent aussi leur nom à la source qui sourd vers le milieu de cette vallée, un peu au nord du village, et qui, après avoir fourni de l'eau à ses fontaines, va se jeter au Gardon, en aval de Remoulins. Cette combe de Valliguière était suivie, dans toute sa longueur, par la principale voie romaine de la rive droite du Rhône, dont le tracé a été presque complètement adopté par la route nationale n° 86 de Beaucaire à Lyon.

(1) César, *Bell. Gall.*, VIII, 32, 40. — A défaut d'une source dans le voisinage, les habitants des *oppida,* comme plus tard au moyen âge ceux des châteaux, buvaient de l'eau des puits ou des citernes qu'ils y avaient construits et où on les retrouve encore. Enfin, à défaut de puits et citernes, ils s'approvisionnaient au cours d'eau qui coulait au pied de la montagne, et montaient à dos de mulet les jarres qui leur servaient à ce transport.

(2) Il convient de rappeler ici que c'est très vraisemblablement par cette voie secondaire que l'armée d'Annibal parvint au bord du Rhône.

Si, comme le croient nombre d'historiens, en tête desquels il faut placer M. le colonel Hennebert (V. son *Histoire d'Annibal,* t. I, p. 434), le général carthaginois quitta, à partir de Nîmes, la grande voie qui devait prendre, cent ans plus tard, le nom de *Domitia,* et qu'il avait suivie jusque-là depuis les Pyrénées, pour passer le Gardon à Remoulins, où a existé de toute antiquité un gué permanent, le gros de son armée dut ensuite remonter la combe de Valliguière, et par la voie secondaire qui nous occupe, aboutir au Rhône, au quartier dit de l'Ardoise. C'est là, paraît-il, que de tout temps

Digitized by Google

de cette voie, par un chemin montant assez raide, qu'on y accédait, et c'est par elle qu'il était mis en communication avec le port de l'Ardoise, un de ceux qui de tout temps ont desservi la rive droite du Rhône Une grande quantité de marchandises devaient s'y arrêter pour être transportées soit dans l'*oppidum* (1), soit dans tout le pays d'Uzès. Remarquons, en passant, que comme les autres forteresses gauloises, celle de Laudun était située au bord d'une voie romaine, ce qui prouve que ces chemins avaient été frayés antérieurement et que les Romains n'avaient fait que les améliorer (2).

On ne pouvait pénétrer aisément dans le refuge de Laudun que

s'est effectuée la traversée du Rhône, dans la direction d'Orange. Nous disons le gros de son armée, parce que nous inclinons à penser aujourd'hui, après une étude sérieuse des lieux, que si la majeure partie de l'armée carthaginoise, la cavalerie, les éléphants et les *impedimenta* de toutes sortes ont dû suivre la voie la plus large, celle qui desservait la rive droite du Rhône de Beaucaire à Lyon, en passant par Remoulins et Valliguière, des compagnies plus ou moins importantes ont pu s'en détacher après la traversée du Gardon, et parvenir à la plaine de l'Ardoise par deux autres petites voies qui convergeaient au même point, je veux dire celle de Roquemaure et celle de Saint-Laurent-des-Arbres. Ces deux chemins, qui existent encore et qui remontent à ces époques reculées, puisqu'on a trouvé des tombes antiques tout le long de leur parcours, se détachaient ensemble de la voie de Remoulins à Avignon, au bord oriental du plateau de Signargues, pour passer au pied du couvent de Notre-Dame de Rochefort, et se bifurquant ensuite au-dessous de Tavel, passaient, l'un, par ce dernier village, Lirac et Saint-Laurent-des-Arbres (quartier de Mortisson), l'autre, au nord de Pujault et à Roquemaure, à la tranchée antique taillée dans le roc, appelée l'*Encise* ou *Passage d'Annibal*, que l'établissement de la voie ferrée a fait disparaître. C'est par cette dernière voie que M. le colonel Hennebert fait passer toute l'armée carthaginoise. Nous avons combattu cette opinion dans notre mémoire sur la *Viabilité romaine dans Vaucluse*, à l'Appendice.

(1) La foire qui se tient annuellement, depuis les temps les plus reculés, sur le mont Beuvray, l'antique *Bibracte*, le principal *oppidum* des Éduens, rappelle, à n'en pas douter, un souvenir traditionnel d'un de ces vieux marchés gaulois.

(2) L'oppidum de *Castel-Viel*, que nous avons étudié sur la rive droite du Gardon, en face du village de Russan, et qui dépendait également du pays des Volkes Arécomiques (V. les *Mémoires de la Société littéraire et scientifique d'Alais*, t. XI, p. 248), était sur le passage de la voie romaine de Nimes à Uzès. De l'autre côté du Rhône, sans parler des *oppida* plus connus d'*Aeria* et de *Vindalium*, emplacés près de la grande voie d'Arles à Lyon, celui du *Castelar*, près de Cadenet, qu'a si bien décrit notre érudit confrère, M. Sagnier (V. les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 15) commandait une voie secondaire extrêmement importante, faisant communiquer la vallée de la Durance et le pays des Saliens avec le territoire des *Vulgientes* et la vallée du Calavon, par la tranchée naturelle dite Combe de Lourmarin L'*oppidum* de Beaumes-de-Venise, dont nous nous sommes occupé précédemment (V les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1887, p. 127) était auprès de l'une des voies secondaires de Cavaillon à Vaison, par Carpentras. Celui de Clairier, près de Malaucène, signalé par M. l'abbé Saurel, dans sa brochure sur *Aeria* (*Aeria, recherches sur son emplacement*, p. 82 et 83), dominait l'autre de ces voies secondaires; celle qui passait par la montagne était plus directe que la précédente, mais plus malaisée, et convenait surtout aux piétons et aux bêtes de somme.

Digitized by Google

par le couchant et seulement sur une étendue de deux ou trois cents mètres. C'est là qu'était l'entrée du plateau, et c'est cette entrée qui avait été défendue à toutes les époques. Pour les hauts plateaux ayant servi d'*oppida*, les Gaulois se contentaient de compléter l'œuvre de la nature et ne fortifiaient que les endroits où les escarpements faisant défaut ne les mettaient pas à l'abri d'une attaque. A Mursceint (Lot), les Gaulois et les Gallo-Romains successivement avaient bâti un rempart du côté du nord, le seul qui ne fût pas protégé par les abrupts. « Cet *oppidum*, dit M. Castagnez, est situé sur un plateau très étendu, entouré de toutes parts de rochers escarpés, excepté au nord, où l'on a élevé une haute muraille dont on voit encore les restes bien apparents sur une longueur de deux mille mètres (1) » Les deux refuges des bords de la Nesque, par nous précédemment décrits, n'ont été munis de murs gaulois et gallo romains qu'aux endroits où les précipices ne les rendaient pas complètement inattaquables (2). A cette première époque, c'est-à-dire aux temps de l'indépendance gauloise, appartiennent, à Laudun, les restes d'un double rempart.

Ces murs se composaient d'un revêtement intérieur et extérieur, en gros blocs de rocher bruts, grossièrement appareillés, et de pierres de toutes dimensions jetées dans les intervalles et y formant comme un blocage. Tout cela avait été élevé sans emploi de mortier, et n'était maintenu en place que grâce aux dimensions et à la pesanteur des blocs des parements. Ces matériaux avaient été pris sur place (3). Le premier mur à pierres sèches est situé sur un plateau qui précède, au couchant, celui de Saint-Jean et en avant d'un ravin qui avait joué pour l'*oppidum* le rôle de fossé. On en suit encore parfaitement la trace ; il avait une longueur d'environ

(1) *Revue archéologique*, t. XVII, p. 249.

(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 46, 47.

(3) Les archéologues qui ont étudié les *oppida* gaulois ont remarqué que les blocs qui ont servi à leur construction avaient toujours été pris sur les lieux. « C'est ainsi, dit M. E Desjardins, que les fortifications de Murviel, près de Montpellier, attribuées avec toute raison aux Volkes Arécomiques, et datant par conséquent d'une époque antérieure à l'arrivée des Romains, sont construites avec un calcaire lias dont la carrière est voisine ; que les murs de l'*oppidum* de Nages (12 kilomètres sud-ouest de Nimes sont composés de calcaires marneux tirés de la montagne sur laquelle il avait été édifié ; il en est de même pour ceux de *Bibracte*, le chef-lieu des Éduens (sur le mont Beuvray), d'où l'on peut conclure, avec M. Bulliot, que l'art était absent même des constructions de défense, et que les Grecs et les Romains furent les seuls constructeurs de la Gaule et les premiers qui aient soumis les carrières à un examen comparatif et à des exploitations raisonnées. » (E. Desjardins, *Gaule romaine,* t. I, p. 432.)

Digitized by Google

cinq cents mètres; diminué sur certains points et réduit presque à sa base, il est complètement ruiné en beaucoup d'autres et recouvert d'énormes éboulis. Les revêtements intérieurs, qui subsistent en partie çà et là, sont composés de blocs énormes, plus considérables que ceux du second mur (1). Se dirigeant du sud-ouest au nord-est, il prend naissance au bord du plateau qui domine le petit chemin montant à l'*oppidum*, et, suivant une ligne oblique, aboutit au ravin ou fossé naturel. En le prolongeant par la pensée jusqu'à la ligne du second rempart, il formait avec celui-ci un angle aigu.

En arrière du fossé naturel et au bord même du plateau de Saint-Jean, on constate les restes d'un autre mur de même nature. Ce second mur à pierres sèches est aussi presque complètement éboulé sur toute son étendue. Les blocs et les pierres dont il était formé couvrent les pentes du ravin en amas si considérables et dans un tel désordre, qu'il est impossible, comme pour le premier, de connaître exactement sa hauteur et sa largeur primitives (2). On remarque seulement que, comme l'autre, il était formé d'un grossier blocage de moellons et d'un double revêtement en gros blocs de rocher. Ces parements existent encore en plusieurs endroits, mais là où on peut les mieux voir à l'extérieur, en parfait état et sur une certaine étendue, c'est derrière la tour de défense que nous décrirons ultérieurement. Les revêtements se composent ici de gros blocs et de blocs moyens, non débrutis, posés à plat les uns sur les autres, et dont les interstices sont remplis avec des pierres de petite dimension. Ce second mur, dont on peut suivre le tracé sur la majeure partie de son parcours, défendait immédiatement l'accès du plateau, partout où ses bords n'étaient pas assez escarpés pour constituer une défense naturelle suffisante. Au nord, il s'étendait depuis et non compris l'angle nord-est du plateau qui surplombe la combe de Valliguière et qui, bordé d'un précipice, n'avait pas besoin d'être défendu artificiellement, jusqu'à l'angle nord-ouest; puis, suivant son bord occidental, parvenait à l'angle sud-ouest et défendait particulièrement ce côté du plateau, où, comme nous l'avons dit, il était le plus

(1) Quand le mur de l'*oppidum* était double, le plus avancé était, paraît-il, plus épais et bâti en plus gros blocs que le second; M. l'abbé Saurel, on le verra plus loin, a fait cette remarque pour l'*oppidum* de Clairier, près de Malaucène, dont les défenses gauloises avaient, du reste, une grande analogie avec celles de Laudun.

(2) Cependant, Alègre (*loc. cit.*) a cru pouvoir dire que ce mur n'avait pas moins de six mètres d'épaisseur et qu'on y distinguait encore trois portes antiques ayant chacune plus de cinq mètres de largeur.

Digitized by Google

facilement accessible. Mais avant d'arriver à ce dernier angle, il a tout à fait disparu sur une longueur de deux à trois cents mètres, par suite du remaniement du sol par la culture et la création de nombreux petits enclos. On ne le retrouve plus, en effet, au-delà de la tour et du reste de courtine que nous considérons comme postérieurs à l'époque romaine.

Il est enfin un troisième point sur le pourtour du plateau où l'on constate la trace d'un autre mur à pierres sèches, datant par conséquent aussi du temps de l'indépendance gauloise; c'est à l'extrémité du ravin qui, du milieu du plateau, conduisait, par une pente de plus en plus déclive, jusqu'à la source. La falaise rocheuse ou rempart naturel y faisant défaut, les *oppidani* l'avaient remplacé par un mur du même genre. Il n'avait guère qu'une longueur de vingt mètres et subsiste en partie à gauche, à l'issue du plateau ; le reste s'est éboulé et recouvre de ses débris sur un assez grand espace les pentes de la montagne. En temps de paix, on devait, comme pour le mur de défense de l'entrée de l'*oppidum*, ménager dans son épaisseur une ou plusieurs ouvertures pour tenir lieu de portes, qu'on se hâtait de fermer, dès qu'on était menacé d'une attaque, au moyen de quelques gros blocs gardés prudemment en réserve.

Les murs à pierres sèches que nous venons de décrire remontent, avons-nous dit, à l'époque gauloise, et rappellent tout à fait ceux qui ont été déjà observés sur l'ancien territoire des Volkes Arécomiques, notamment à l'*oppidum* de Nages, aux environs de Nimes (1). On n'y voit pas trace de ces grosses poutres s'entrecroisant dans l'intérieur du rempart, uniquement rempli de terre, qui furent employées pour certains *oppida*, dans d'autres régions de la Gaule, à Mursceint (Lot). *Avaricum* (Bourges), *Bibracte* (Mont Beuvray) près d'Autun. Nous rappellerons à ce sujet ce que nous avons déjà dit à l'occasion des refuges de la Nesque (2), que la construction des remparts dans les forteresses gauloises dut varier suivant le pays et les matériaux qu'il fournissait. Pour Mursceint, *Avaricum* et *Bibracte*, qui étaient d'ailleurs des *oppida* de premier ordre, et qui, pour ce motif, avaient pu être mieux défendus, les constructeurs gaulois disposaient des belles futaies dont ces pays étaient couverts A *Bibracte* surtout, où les revêtements des murs n'étaient pas en gros blocs, comme à Mursceint et à Bourges, mais en menus moellons, « la nécessité

(1) Ed. Flouest, *L'oppidum de Nages,* dans la *Revue archéologique*, t. XX, p. 392-394.
(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

avait fait loi, dit M. Bulliot, et ce premier vice de construction, inhérent aux matériaux du lieu, avait entraîné une modification non moins importante, la profusion des armatures en bois et l'assemblage homogène de la charpente pour constituer la force du rempart, indépendamment du revêtement... Cette profusion de bois, ajoute M. Bulliot, trouve sa raison dans l'étendue des forêts du Morvan, plus riches en futaies qu'en belles carrières (1). » Chez les Volkes Arécomiques, au contraire, où les roches des terrains crétacés, néocomien ou autre, fournissaient en abondance des moellons de toutes grosseurs, et sur lesquelles ne poussaient que des bois de chênes verts de petite dimension, on donna la préférence à la pierre. Dans sa brochure sur *Aeria*, M. l'abbé Saurel a décrit les restes des remparts gaulois de l'*oppidum* de Clairier ; ils sont tout à fait comparables à ceux-ci et se composent aussi d'un double mur à pierres sèches : « Les moyens de défense, dit-il, sont ici ce qu'ils sont partout ailleurs : des murailles longues et épaisses, en blocs de rocher, dont plusieurs mesurent deux mètres de longueur, posés à sec l'un sur l'autre, parallèlement à la crête et en contre-bas de celle-ci et seulement sur la déclivité de la montagne et dans les endroits où, rigoureusement, la cime était abordable; partout ailleurs aucun ouvrage d'art ; l'escarpement était par lui-même un rempart inattaquable. Les murs forment non pas précisément deux enceintes, mais deux lignes de défense ; celle de l'extérieur est plus forte que l'autre et s'étend presque en droite ligne sur une longueur de plus de 290 mètres (2). » En nous décrivant le *Castelar* ou *oppidum* de Cadenet, M. Sagnier nous a signalé un mur « de construction gauloise, consistant en blocs de pierres sèches, de dimensions et de proportions tout à fait variables, agencés les uns dans les autres sans ciment, » et dont l'intérieur lui a paru « formé d'une espèce de blocage composé de pierres plus petites et mêlé de terre » (3). On le voit par les deux citations qui précèdent, les remparts du Clairier et du *Castelar* rappellent exactement celui de Laudun.

Pour celui-ci le double mur gaulois à pierres sèches fut respecté lorsque, après la conquête, les populations gallo-romaines persistèrent à occuper cet ancien refuge, c'est-à-dire, suivant nos conjectures, peu de temps après la soumission des Volkes Arécommiques par Domitius Ahenobarbus. On était alors au début

(1) *Revue archéologique*, t. XX, p. 398-414.
(2) *Loc. cit.*, p. 83.
(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 17.

Digitized by Google

de la conquête ; l'Empire n'avait pas encore inauguré l'ère de paix qui signala son avènement. On pouvait craindre que les populations ne se soulevassent contre les nouveaux venus ; les bourgades gauloises continuèrent à être occupées et leurs vieilles fortifications utilisées. Celles de *Laudunum* furent jugées à peu près suffisantes. Les Romains se contentèrent de bâtir, un peu en avant du mur gaulois dont nous venons de parler, à l'endroit où l'*oppidum* était le plus aisément abordable, un bastion ou fortin *(castellum)* qui subsiste en partie (1). Cette construction, ayant la forme d'un carré long, avait été appuyée contre le mur gaulois. Le principal côté, faisant face au fossé, s'élève encore à une hauteur de 2 mètres 50, et a 24 mètres de longueur sur 0 mètre 75 d'épaisseur. Le blocage intérieur, formé de moellons de toutes grosseurs et d'un excellent mortier ayant acquis la dureté du roc, a reçu au dehors un revêtement composé indifféremment de moyen ou petit appareil, mesurant : le moyen, 0 mètre 28 de long, sur 0 mètre 14 de haut ; et le petit, 0 mètre 09 de hauteur sur 0 mètre 14 de longueur. On y voit intercalées, çà et là, à différents niveaux et sur un ou deux rangs, des assises de petit appareil allongé rappelant, par la forme et la disposition, les chaînes de

(1) A Mursceint, vaste *oppidum* situé à 25 kilomètres environ au nord-est de Cahors, les remparts gaulois, ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire, étaient bâtis avec de gros blocs de rocher sans ciment et des poutres engagées. Lors de l'occupation romaine, ces murs furent réparés et remis en état. M. Delpon, qui les avait étudiés plus de 30 ans avant M. Castagnez, a cru reconnaître la trace de ce double travail : « Les fouilles pratiquées dans ces retranchements, dit-il, permettent de croire qu'ils furent élevés sur les ruines des remparts gaulois » (*Revue archéologique*, t. XVII, p. 249.) — M. Sagnier a aussi remarqué pour l'*oppidum* du *Castelar* que les Romains avaient réparé les défenses précédemment établies par les Gaulois, les murs à pierres sèches, et qu'ils l'avaient fait, comme à Laudun, à l'endroit où il était le moins défendu par la nature : « Les Romains, dit-il, transformèrent les restes des fortifications de l'*oppidum* suivant les règles de leur art militaire, et c'est alors qu'ils reconstruisirent ce beau mur à pierres finement taillées qui porte le cachet du meilleur temps et dont une partie subsiste encore. Mais ils ne reconstruisirent ainsi que le segment de l'enceinte, qui était à l'endroit le plus vulnérable et probablement avait été détruit pendant le siège. Ils laissèrent subsister dans les autres parties, et malgré leur mauvais état, les anciens murs massaliotes et gaulois dont nous voyons les vestiges. » La réfection dont il s'agit ayant été faite avec des pierres de grand appareil, et ce travail étant du « meilleur temps », ainsi que le dit M. Sagnier, nous différons d'avec lui sur la date qu'il faudrait assigner à cette réparation, ainsi qu'à toutes celles faites par les Romains aux *oppida* gaulois de l'ancienne province. Bien loin de les attribuer, comme il le fait, à une époque postérieure à Auguste, nous croyons devoir les considérer comme lui étant antérieures et datant de l'époque où la paix romaine n'avait pas été inaugurée avec l'Empire. Une fois qu'Auguste l'eut organisé, on n'eut plus à craindre de soulèvement et on ne dut plus songer à mettre les anciennes forteresses en état de défense.

Digitized by Google

briques qu'on remarque parfois dans les constructions romaines. Ce dernier appareil a 0 mètre 20 de long. sur 0 mètre 03 de haut. Cette construction nous paraît donc remonter, par le soin qu'on y a apporté et par la régularité de son appareil extérieur, à une bonne époque, probablement aux premiers temps de l'occupation (1).

Nous retrouvons le même genre de construction à la base d'un mur intérieur de la chapelle de Saint-Jean, dont on voit les ruines à l'extrémité opposée du plateau. Le petit temple gallo-romain auquel ce mur appartenait, et sur les ruines duquel fut élevée plus tard la chapelle chrétienne, devait dater de la même époque, et dès lors, les deux constructions, celle du fortin et celle du *fanum*, sont identiques.

Enfin, bien postérieurement, à l'époque du Bas-Empire et des invasions des Barbares, vers le III^e ou IV^e siècle, lorsque le trouble profond qu'elles amenèrent avait fait cesser les transactions commerciales (2), on jugea à propos d'ajouter aux anciennes fortifications et de se mieux se défendre contre les envahisseurs. La population agricole de la plaine dut, à chaque nouvelle invasion, se joindre à celle du plateau et se retrancher derrière les nouveaux murs. C'est ainsi probablement qu'il faut expliquer l'existence, en arrière du *castellum* et sur la même ligne que le mur gaulois qui subsiste en partie et qui y fait suite, d'une haute muraille fortifiée, destinée, comme l'ancien bastion, à défendre particulièrement l'entrée de l'*oppidum*. Cette fortification du Bas-Empire n'existant que vers ce point et n'ayant pas complètement remplacé le mur à pierres sèches sur toute l'étendue du plateau, on comprend qu'on a voulu encore utiliser ce dernier, et, pour économiser un temps précieux, fermer seulement par une muraille élevée et solidement construite, le seul point par lequel le refuge était le plus facilement abordable. Ce mur, flanqué d'une tour ronde à demi ruinée, n'est plus entier ; non seulement il a perdu son couronnement, mais si, sur la gauche, il s'arrêtait à la tour et s'appuyait par cette dernière sur le mur gaulois qui se prolonge jusqu'à l'angle nord-ouest du plateau, à droite, il se continuait

(1) On trouve sur le sol, autour de ce *castellum*, de beaux débris de verre et de poteries. Nous y avons ramassé nous-même deux tessons de poterie gauloise, dont l'un à couverte noire et l'autre à fond rouge foncé avec bande transversale de couleur orangée, ainsi que plusieurs fragments très fins de poterie samienne.

(2) C'est ainsi que nous expliquons la petite quantité de monnaies du Bas-Empire qu'on trouve sur ce plateau. (Alègre, *op. cit.*)

Digitized by Google

bien certainement jusqu'à l'angle sud-ouest, où on en retrouve un reste, bâti en bêton et en plus gros appareil, contre la paroi du rocher. Toute cette partie du mur a aujourd'hui complètement disparu. Nous supposons qu'une autre tour ronde, pareille à celle qui subsiste, devait s'y trouver, et qu'elles étaient disposées de façon à défendre, de chaque côté, la porte d'entrée du refuge. Ce qui reste de ce mur de défense atteint encore une hauteur d'environ 5 mètres et s'étend sur une longueur de 7 à 8 mètres. Son épaisseur est d'un mètre. La tour, qui le termine au nord et qui dépasse l'aplomb de la courtine de 4 mètres 50, a été éventrée de chaque côté et a perdu avec son couronnement les deux murs d'amorce qui la reliaient à la courtine. Elle est en contre-bas de la courtine. En son état actuel, elle s'élève à une dizaine de mètres de hauteur. L'épaisseur de son mur est de 1 mètre 15 ; on y remarque à différentes hauteurs plusieurs rangées de trous rectangulaires, ayant probablement servi à maintenir les poutres et les échafaudages nécessaires à sa construction. Afin de lui donner plus de solidité, on l'a fait reposer sur un soubassement qui ressort de 0 mètre 15.

Une remarque que l'on peut faire ici et qui achève de prouver que la tour et la courtine qui y fait suite sont postérieures au fortin que nous avons décrit tout à l'heure, c'est que la tour a été construite en partie sur la base de son mur de droite qui, de ce côté, venait s'appuyer sur le rempart gaulois. La muraille et la tour du Bas-Empire semblent avoir reproduit dans leur ensemble le plan des enceintes des villes romaines. C'était, comme plus tard au moyen âge, où l'on adopta ce système, de hautes courtines couronnées de créneaux, avec chemin de ronde et escalier intérieur pour y monter, et flanquées de tours de distance en distance, ressortant sur les courtines et destinées à les défendre. Le mur et la tour ayant complètement perdu leur couronnement, nous ignorons s'ils étaient surmontés de ces défenses, mais c'est probable. On ne pouvait guère défendre l'*oppidum* de derrière ces hautes murailles qu'en montant au faîte et en faisant pleuvoir sur les assiégeants tous les projectiles dont on s'était amplement approvisionné à l'avance. Nous ne retrouvons plus ici la construction si soignée du *castellum* avec revêtement en petit appareil régulier ; on s'est servi tout bonnement des moellons trouvés sur place, et, sans souci de la symétrie, on les a superposés au hasard en les reliant à l'aide d'un mortier médiocre, qui est loin d'avoir acquis la cohésion de celui précédemment

Digitized by Google

employé. Ce travail, on le reconnaît, a été fait à la hâte, sans souci de l'art, sans doute sous l'imminence d'un danger pressant. Nous avons dit ailleurs, à propos des refuges de la vallée de la Nesque et des invasions des Barbares, que de même que les villes, pour se garantir contre ces hordes redoutables, s'étaient entourées d'enceintes fortifiées *(castrum)*, de même aussi les habitants des villages et des campagnes avaient dû songer à trouver des retraites contre les envahisseurs. Éloignés des grands centres de population, ils s'étaient servis des anciens refuges existant dans le voisinage et avaient complété leur défense en bâtissant à côté des vieux murs gaulois en pierres sèches une nouvelle enceinte, solidement construite cette fois avec emploi de mortier. C'est à cette époque du Bas-Empire, si profondément troublée, qu'il faut faire remonter, croyons-nous, ces murs grossièrement construits, que l'on trouve quelquefois dans les vieilles forteresses.

Les populations rurales qui cultivaient les terrains de la vallée du Tave, au pied de l'*oppidum* de Laudun, durent bien souvent quitter leurs champs en toute hâte, avec leurs troupeaux et ce qu'elles avaient de plus précieux, pour se retrancher sur ces hauteurs. Le temps pressait; la montagne fournissait d'abondants moellons ; on les employa tels quels ; on bâtit vite et solidement. M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie* (1), recommande l'étude des enceintes fortifiées, construites par les villes au temps des invasions, et qu'on a eu le tort, d'après lui, de trop négliger jusqu'à présent. Il donne dans son volume le dessin de plusieurs d'entre elles et fait remarquer que celles du IVe siècle surtout renferment des débris de monuments romains. Ces remparts ayant été construits à la hâte et en vue d'un danger pressant, on n'avait pas pris le temps d'aller chercher les matériaux nécessaires et on s'était servi de ceux qui étaient fournis sur place par les monuments. Cette recommandation pourrait s'appliquer avec autant de raison aux murs de défense, que l'on remarque parfois dans les anciens refuges gaulois et que nous croyons pouvoir faire remonter à la même époque. Ici, ce n'est plus par l'emploi de débris de monuments que se trahit la hâte avec laquelle ces remparts ont été bâtis, mais seulement par l'irrégularité et la grossièreté de la construction. Bien loin d'y trouver de la pierre de taille, on voit que le moellon y a été quelquefois jeté pêle mêle avec le mortier qui le relie, sans avoir été, au préalable, débruté au marteau. Dans ces sites déserts, sur ces som-

(1) *Ère gallo-romaine*, p. 623 et suiv.

Digitized by Google

mets escarpés, si les monuments faisaient défaut, les pierres n'étaient pas rares.

Lors de l'invasion sarrasine, au VIII[e] siècle, les populations de la campagne durent encore réoccuper les vieux refuges. On sait que, fixés sur le littoral méditerranéen, les Maures étendirent longtemps leurs ravages sur tout le midi de la Gaule et assiégèrent successivement pour les piller les villes les plus florissantes des deux rives du Rhône, telles que Nimes, Arles et Avignon (1). Le souvenir de leurs excès s'est si bien perpétué dans les campagnes, que les paysans les rappellent sans cesse et à propos de toutes les antiquités qui s'y découvrent (2). A cette époque, le moyen âge commençait à peine ; les seigneurs n'avaient pas encore élevé leurs châteaux-forts sur les hauteurs, et les villages non encore ceints de leurs murailles étaient une proie facile. On monta de nouveau dans les anciennes forteresses gallo-romaines. Les tessons de poterie grise qu'on remarque çà et là sur le sol de celle de Laudun, pourraient être des vestiges de cette occupation. C'est sans doute de cette époque qu'il faut faire dater l'abandon définitif du plateau, la ruine complète des habitations qui s'y élevaient et du petit temple gallo-romain qui en occupait l'extrémité orientale.

Des objets de toute nature et de tous les temps ont été recueillis dans l'ancien *Laudunum*. Ils viennent apporter encore plus de précision aux premières données qui nous sont fournies par les fortifications ; ils les confirment et les complètent, en montrant la continuité de l'occupation dès les temps les plus reculés.

Il y a lieu de mentionner tout d'abord les tessons de poterie à pâte cellulaire, mal cuite et remplie de grains quartzeux, de l'âge néolithique, qu'on remarque répandus sur le sol (3). Ces poteries grossièrement façonnées à la main, sans l'aide du tour, ainsi que les haches en pierre polie qu'on y a trouvées en assez grand nom-

(1) Le nom de *Sarsin*, contraction possible de Sarrasin, que porte une colline voisine du plateau de Saint-Jean, un chaton de bague en bronze avec une devise arabe, que M. Alègre découvrit sur l'*oppidum*, et certains tessons de poterie émaillée qu'on y remarque, feraient croire à une occupation de ces hauteurs par les Maures. (V. Alègre, *op. cit.*)

(2) Les paysans du midi de la France appellent communément « tombeaux sarrasins » les tombes gauloises ou gallo-romaines formées de pierres plates ou de tuiles à rebords, qu'il leur arrive de mettre à découvert en cultivant leur champ. Ces tuiles, trouvées séparément et provenant de tombeaux ou d'anciennes habitations disparues, ne sont pour eux que des « tuiles ou briques sarrasines ». Il n'est pas jusqu'à des restes de constructions de cette époque qu'ils ne qualifient de la même façon.

(3) Alègre, *op. cit.*

Digitized by Google

bre (1), amènent à penser que ces hauteurs ont servi tout d'abord d'habitat, de lieu de refuge aux populations préhistoriques. On a maintes fois observé que les lieux d'une défense facile, les plateaux élevés et entourés d'escarpements, avant de devenir des *oppida* gaulois et gallo-romains, avaient déjà servi de refuge aux populations préhistoriques. Cette constatation, qui avec le temps se reproduira sans doute dans une infinité d'autres endroits, et que nous avons faite nous-mêmes à l'*oppidum* gallo-romain de Beaumes-de-Venise, établit la continuité non interrompue de l'habitation humaine aux mêmes emplacements depuis les temps les plus reculés. C'est ainsi, pour ne signaler qu'un fait de ce genre, emprunté à une région voisine du *Camp de César*, que M. P. Cazalis de Fondouce (2) a observé sur le plateau de Mardieul, qui surmonte le hameau de Lafoux, près de Remoulins, les traces d'un refuge de l'âge néolithique mêlées aux vestiges de l'époque gauloise, alors qu'au pied du même plateau, il constatait l'existence d'une ancienne station gallo-romaine (3). Quand l'homme, au début des âges, trouve une situation commode, soit pour la défense, soit pour les transactions commerciales, il y éta-

(1) Alègre, *op. cit.*

(2) *L'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, Montpellier, 1872.

(3) La circonstance que, dans certains cas, aux objets romains ou gaulois succèdent immédiatement des vestiges de l'époque néolithique, a fait penser à quelques savants, à M. de Rossi entre autres, que les temps préhistoriques ne sont pas très éloignés de ceux de l'histoire. Un des exemples les plus concluants invoqués en faveur de cette thèse, c'est la superposition des offrandes votives constatée, en 1852, aux eaux de Vicarello, anciennes eaux Apollinaires (Italie). Sous les objets romains on trouva une assise d'*aes rude* ou bronze brut, et sous celle-ci une couche de silex de l'époque néolithique.

On sait qu'antérieurement à l'invasion celtique du midi de la Gaule, vers le VI[e] siècle avant notre ère, le pays situé entre le Rhône et la Garonne fut habité par les Ibères, peuple venu probablement d'Afrique, et qui avait tout d'abord occupé l'Espagne. M. Luchaire, qui croit trouver dans l'idiome basque un congénère de l'ancienne langue des Ibères, serait disposé à considérer ce peuple comme le dernier représentant, sur la rive droite du Rhône, des populations qui firent usage des armes et des instruments en pierre polie ; il en tire cette conclusion de certains mots de cette langue : « En basque, dit-il, les noms de hache et de tous les instruments tranchants sont composés d'un même radical : *aitz*, en guipuscoan ; *ach*, en biscayen ; *haitz*, en labourdin, qui signifie « rocher ». La hache s'appelle *aizkor* ; la bêche, *aitzur*, *achur*, *aintzur* ; le couteau, *aiztto*. Ainsi, les Ibéro-Aquitains, dont la langue appartenait à une famille aujourd'hui représentée par l'eukara, si même elle n'était pas l'ancêtre directe de cette dernière, se servaient, comme beaucoup d'autres peuples primitifs, d'instruments de pierre. Ce serait donc, à ce point de vue, une donnée fournie par la langue basque qui, pour l'historien, constituerait le trait d'union entre les dernières populations néolithiques et les premières races nommées par les anciens. » (Achille Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française*, p. 16-17.)

Digitized by Google

blit sa demeure et les races s'y succèdent indéfiniment. D'une part, les hauteurs escarpées qui dominent Lafoux et Remoulins, et où il était facile à l'homme de se retrancher aux époques primitives, de l'autre, la traversée du Gardon qui s'y est toujours opérée commodément et qui marquait, au moyen d'un gué permanent, un lieu de passage important, avaient décidé l'homme à s'y fixer de bonne heure. La situation de *Laudunum*, au passage du Rhône et sur le prolongement de la même voie antique, était absolument identique et présentait les mêmes avantages. Aussi, avant l'époque celtique et dès l'âge de la pierre polie, cet emplacement a pu être un lieu d'échanges commerciaux.

C'est à ces temps lointains que l'on fait remonter l'origine de la navigation. Le voisinage du Rhône, par lequel arrivaient tant de produits variés du nord et du midi, a dû grandement faciliter ces échanges. On a trouvé bien souvent dans les grottes et les dolmens des métaux ou des minéraux ayant servi aux peuplades préhistoriques, qui provenaient de pays fort éloignés. Un savant minéralogiste, M. Damours, a observé que les haches en fabrolithe que l'on trouve sur le plateau des Claparèdes, près d'Apt, proviennent de la Bretagne (1). Cela prouve que déjà, par les voies de terre et surtout par les cours d'eau, ces « chemins qui marchent », se faisaient non pas des ventes à défaut de monnaie, mais des échanges, et à ce point de vue un commerce relativement important. « Élément mobile par excellence (2), a dit Élisée Reclus, l'eau était jadis presque l'unique véhicule que les hommes eussent à leur disposition ; pour le transport de leurs bois et de leurs denrées, pour leurs propres voyages, ils cherchaient à se servir des rivières, et leurs étapes naturelles se trouvaient soit au confluent de plusieurs cours d'eau, soit au bord de quelque crique bien abritée, dans un site favorable aux échanges. »

Les monnaies gauloises de différentes provenances, celles des Volkes Arécomiques surtout (3), que Merle, Alègre et d'autres

(1) V. aux *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1866-1867, un article de M. Garcin, p. 55 et suiv.

(2) *Géographie de la France*, p. 30. — « Nous savons que dans le commerce primitif, a dit d'autre part M. Émile Burnouf, le transport des marchandises se faisait de deux manières : de proche en proche, ou par des voyages directs... A Mycènes, on a trouvé de l'ambre ; l'analyse chimique a démontré qu'il provenait de la Baltique. Des découvertes multipliées, en Suisse, en France, en Danemark et ailleurs, ont fait connaître les routes de terre suivies par l'ambre du nord jusqu'au golfe Adriatique, où la navigation venait le recevoir. Ce commerce usait donc de deux moyens de transport. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1886.)

(3) Alègre, *op. cit.*

Digitized by Google

ont ramassées à Laudun, le poignard en bronze, de l'époque Larnaudienne et de même origine, que M. Rousset, collectionneur à Uzès, a acquis du premier, les pierres de fronde qu'on y trouve quelquefois (1), démontrent pleinement, avec les murs à gros blocs précédemment décrits, qu'avant l'arrivée des Romains, les Volkes Arécomiques s'étaient installés sur ce sommet et y avaient établi une de ces bourgades grossièrement bâties et fortifiées, que les auteurs latins ont désignées sous le nom générique d'*oppida*. Les monnaies grecques de Marseille, qu'on y a pareillement trouvées en grand nombre (2) et qu'on rencontre habituellement sur l'emplacement des refuges gaulois du Midi, sont une trace du passage des marchands massaliotes et des transactions commerciales qui s'y opéraient. Etant donnée la situation avantageuse que nous avons signalée au point de vue du voisinage du Rhône, nous ne doutons pas que *Laudunum* n'ait été, à cette époque, non seulement une des forteresses gauloises les plus importantes du pays, mais en même temps un *emporium*, un lieu de marché (3).

(1) Les Grecs et les Romains employaient pour leurs frondes des balles de plomb en forme d'olive ou de gland, d'où l'expression latine *glandes plumbeae*. Les Gaulois se sont servis, pour le même usage, de petits cailloux roulés qu'ils choisissaient au bord du cours d'eau coulant au pied de l'*oppidum*. Ceux qu'on a ramassés à Laudun sont « ronds ou ovoïdes ». On voit par là que les Gaulois ont fait usage de pierres rondes ou allongées, celles-ci rappelant les *glandes plumbeae* des Romains. Parfois on trouve les pierres de fronde entassées au même endroit, sur un point de l'*oppidum*, celui qui avait été affecté sans doute à l'approvisionnement de sa défense. C'est l'observation que MM. E. Germer-Durand, Aurès et Flouest furent amenés à faire, lors de leur exploration de l'*oppidum* de Nages. Sur celui de Mardieul, près de Remoulins, étudié et décrit par M. P. Cazalis de Fondouce, une grande quantité de ces pierres de fronde étaient réunies dans un creux de rocher. Elles y avaient été certainement déposées et mises en réserve pour les besoins de la défense. (Allègre, *op. cit.*, Ed. Flouest, *loc. cit.* et *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1868-1869, p. 245.)

(2) Alègre, *op. citato*.

(3) Les négociants grecs, dont les bateaux montaient et descendaient le Rhône, devaient écouler dans les *oppida* bien des marchandises sorties des ateliers de la métropole ou de leurs colonies du littoral, dont la forme séduisante les recommandait à l'attention des riches Gaulois, entr'autres ces poteries à pâte fine et à couverte noire lustrée, qu'on retrouve quelquefois entières comme à *Bibracte*, et le plus souvent à l'état de fragments. Nous en avions ramassé à Barri, l'ancienne *Aeria*, et à Beaumes-de-Venise ; nous en avons également recueilli à Laudun. Les Gaulois, de leur côté, vendaient aux étrangers des objets fabriqués par eux, en échange desquels ils recevaient ces beaux drachmes massaliotes, aux types si purs de Diane et d'Apollon. — Quant à la traversée du Rhône, à l'Ardoise, nous supposons qu'elle donnait lieu, dès l'époque gauloise, à un double péage, l'un perçu par les Cavares pour les marchandises qui passaient chez eux du pays des Volkes Arécomiques, l'autre par ces derniers pour celles qui leur venaient des Cavares. « Dans un pays aussi peu homogène que la Gaule, disent MM. Bulliot et Roidot, le commerce ne pouvait se faire d'une manière permanente et régulière. Il rencontrait partout, sur les limites des clans et des cités,

Aussi, n'hésitons-nous pas à ranger cette bourgade parmi les vingt-quatre *oppida ignobilia* que Pline groupait chez les Volkes Arécomiques autour de *Nemausus*, leur capitale, et qui reçurent le droit latin, lors de l'organisation romaine (1).

des barrières, des péages, des obstacles de toute nature. Quelques cités du nord repoussaient absolument les marchands; d'autres n'admettaient que certains produits; toutes prélevaient sur les marchandises de lourdes contributions. Les chefs de clans, de leur côté, ne négligeaient pas de rançonner au passage tout le trafic qui se faisait sur leur territoire. » (J.-G. Bulliot et J. Roidot, *La cité gauloise*, p. 118.)

Le port de l'Ardoise est une de ces nombreuses stations du Rhône qui doivent remonter à la plus haute antiquité et où s'arrêtaient, avant la conquête romaine, les bateaux gaulois, concurremment avec les embarcations grecques qui sillonnaient continuellement le fleuve. Lors de l'organisation de la Gaule par les Romains, on sait que des compagnies puissantes de batellerie, à la tête desquelles se plaçait celle des bateliers du Rhône et de la Saône, *nautae Rodanici et Avarici*, dont le siège était à Lyon, s'établirent pour le service du fleuve et de ses affluents. L'Ardoise devint alors sans nul doute un de ces ports où relâchaient ces grands bateaux, *grandissimae naves*, dont parle Ammien Marcellin (XV, XI, 17), chargés de voyageurs et de marchandises. Comme tous les autres, il était établi en tête d'une voie secondaire transversale, coupant à angle droit la voie principale de la rive droite du Rhône et se ramifiant ensuite dans tout le pays circonvoisin où les marchandises étaient portées à dos de mulet. Il y a lieu de remarquer, en outre, que, comme la plupart de ces ports du Rhône, celui-ci avait été établi à l'embouchure d'une rivière, la Cèze. Des compagnies particulières de bateliers desservaient ces cours d'eau et les remontaient, au moins dans une certaine étendue de leur cours, pour distribuer, à droite et à gauche, aux bourgades riveraines, les produits de toutes sortes dont étaient chargés leurs bateaux. M. l'abbé Rouchier nous a signalé (*Histoire du Vivarais*, t. I, p. 103) le petit port situé sur le bord du territoire des *Helvii*, à l'embouchure du Doux, où l'on voit encore les ruines de la jetée romaine et où a été trouvé un monument élevé par les bateliers du Rhône en l'honneur de l'empereur Adrien, pour rappeler les services qu'il leur avait rendus. Il était placé, comme celui de l'Ardoise et la plupart des autres, à l'embouchure d'une rivière et d'une voie secondaire remontant jusque dans le pays des Vellaves et des Arvernes.

Le premier port que l'on rencontrait en descendant le Rhône, chez les Volkes Arécomiques, était un peu au-dessus de la ville actuelle du Pont-Saint-Esprit (*Vallis clara*, Saint-Saturnin-du-Port) au quartier de Rivière (V. L. Bruguier-Roure, *La viguerie du Pont-Saint-Esprit*, p. 24), non loin de l'embouchure de l'Ardèche, que desservait une corporation spéciale de bateliers (*nautae Atricae*). Une voie secondaire y aboutissait qui, partant d'Uzès, passait par Saint-Marcel de Carreiret, La Roque et Carsan. Le port de Beaucaire (*Ugernum*), mis en communication directe avec Nimes par la voie *Domitia*, était voisin de l'embouchure du Gardon, que les bateaux devaient remonter jusqu'à la station antique située au pied du rocher de Mardieul et même jusqu'à Collias.

Sur la rive gauche du Rhône, le port d'Avignon était relié à la grande voie des Alpes Cottiennes par une voie secondaire passant par Caumont et la Durance, que remontaient au moins jusqu'à Pertuis les *nautae Druentici*. Le petit port d'Osièr, situé à l'embouchure de la Sorgue (Ouvèze) occupait l'entrée d'une voie secondaire desservant l'ancien *oppidum* de *Vindalium* et Carpentras, et en même temps l'embouchure de l'Ouvèze que parcouraient les *nautae Ovidis*. Ces quelques exemples suffisent pour montrer d'après quel système ces stations fluviales avaient été établies probablement dès les temps les plus reculés et entretenues ensuite par les Romains.

(1) Pline, III, V (IV) 6. — Strabon, IV, I, 12.

Digitized by Google

« Avec les modèles grecs et romains, dit M. Bulliot (1), la Gaule n'a point bâti au temps de son indépendance. L'absence d'art et de durée est le premier caractère de sa construction militaire, civile ou privée. Dans la maison, dont la toiture porte sur des poteaux, dans les remparts de l'*oppidum*, le bois et la terre glaise remplacent la pierre ; la pierre elle-même, dans les rares circonstances où elle figure, est maçonnée sans ciment. » Nous savons par les auteurs latins que les habitations gauloises étaient rondes et grossièrement construites en planches, en claies d'osier et en chaume, le tout rejointé ou relié avec de l'argile. C'étaient donc de modestes cabanes, assez semblables à celles qu'on trouve actuellement chez les naturels de l'Afrique ou de l'Océanie, et bien faites pour donner une idée de l'état de barbarie dans lequel vivaient ces populations. Nous sommes amené à penser que, dans le Midi, les maisons, si ce mot peut convenir à une construction aussi modeste, étaient, comme les remparts des *oppida*, simplement en pierres sèches. Chez les Volkes Arécomiques notamment, chez les Helviens, les Cavares et les Voconces, tout en donnant à sa cabane la forme arrondie qu'il paraissait préférer, le Gaulois élevait rapidement sa demeure avec les grossiers moellons qu'il trouvait autour de lui sur l'inculte rocher où il se retranchait, et qui restaient en place, maintenus par leur propre poids, sans emploi de charpente ni de mortier (2). Les cabanes de forme

(1) *Loc. cit.*

(2) A l'époque de l'inhumation, les tombes gauloises du midi de la France ont été pareillement construites en pierres plates et sans emploi de mortier. On se contentait de les juxtaposer verticalement et horizontalement. Ainsi donc, chez nos ancêtres de la Gaule méridionale, tout était construit en pierres moellons et sans mortier : les murs de défense de leurs forteresses, leurs habitations, leurs tombeaux.

Il y aurait peut-être, au point de vue des usages, un rapprochement à établir entre les populations de l'âge néolithique et les Gaulois qui leur succédèrent, après une période de temps plus ou moins considérable ; ceux-ci semblent avoir, dans beaucoup de cas, imité leurs prédécesseurs. C'est aux temps de la pierre polie que l'homme a commencé à se retrancher sur les hauteurs et à s'y fortifier au moyen d'enceintes mégalithiques. Les Gaulois s'établirent également sur les hauts plateaux, derrière des murs bâtis, dans certaines régions du moins, en gros blocs à pierres sèches, et souvent, ainsi qu'il résulte de nombreuses observations, sur les mêmes plateaux qui avaient été antérieurement occupés. — La chambre sépulcrale, formée de grandes dalles, au centre des tumulus gaulois de l'est de la France, reproduit le dolmen de l'âge précédent; en d'autres termes, c'est un dolmen couvert. Dans le Midi, les tombes en pierres plattes ou *lauso* rappellent également, mais en petit, le dolmen. — Nous avons remarqué sur le sol d'anciens *oppida* des pierres oblongues en basalte ou en grès, horizontales ou à plan incliné, avec ou sans rebords latéraux. Ce sont des fragments d'anciens moulins gaulois à broyer le grain par le frottement d'une pierre sur une autre, qu'on peut considérer comme une imitation des pierres en grès ou en granit de l'âge néolithique, et qui furent ensuite remplacés par le moulin circulaire gallo-romain en pierre volcanique.

Digitized by Google

conique, que l'on voit en si grand nombre dans les enclos autour de Nimes et d'Uzès, seraient donc construites en imitation des habitations gauloises et en perpétueraient l'image. Maintes fois les antiquaires du Midi ont remarqué sur les hauts plateaux primitivement habités de ces cabanes en pierres, dont ils ont attribué la construction à d'anciennes peuplades celtiques. Aux environs d'Apt, sur le haut et vaste plateau des Claparèdes, situé dans le voisinage de l'*oppidum* gallo-romain de Buoux, et où ont été trouvées des traces d'une très lointaine occupation, haches en fabrolithe, pointes de flèche en silex, les archéologues du pays ont signalé un grand nombre de ces cabanes, encore subsistantes, comme le reste d'un ancien village gaulois (1). « Il est resté debout, dit M. l'abbé Gay (2), des centaines de ces cabanes en pierres à l'extrémité de la plaine des Claparèdes, la plus voisine de Bonnieux, et deux colossales, appelées les *Bori*. Elles peuvent contenir chacune une cinquantaine de personnes et servent aujourd'hui de bergeries. Beaucoup de ces cabanes se sont effrondrées et forment d'énormes tas de pierres, qu'on appelle *clapiers* dans le langage du pays. Quand on a voulu changer de place quelques-uns de ces *clapiers*, on a trouvé dessous, d'après ce qui nous a été assuré, un terrain noir, brûlé par l'incendie, ainsi que des ossements calcinés et mêlés avec des débris de poteries, restes d'ustensiles de ménage. » Dans le département de l'Ardèche, formé de l'ancien territoire des *Helvii*, on a pareillement signalé de ces bourgades gauloises, construites de la même façon. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les *Monuments mégalithiques du Vivarais* de M. Ollier de Marichard (3) : « A cinq ou six cents mètres environ de ce menhir, sur l'arête d'un petit monticule dit le *chastelas,* tout près de la ferme de Baravon, s'étale un petit vil-

(1) Conformément à ce que nous avons dit précédemment à propos de l'emplacement des forteresses ou habitats gaulois au bord des anciennes voies, cette bourgade du plateau des Claparèdes et le remarquable *oppidum* gallo-romain de Buoux, situé tout près de là, se trouvaient sur le passage de deux anciennes voies, conduisant de la Durance à Apt par la *combe* de Lourmarin et le vallon de l'Aiguebrun : l'une parvenait, par une ancienne localité gallo-romaine, dont on voit les vestiges, et par les rampes de Maurenon, à l'extrémité orientale du plateau des Claparèdes, et laissant à sa droite l'enclos dit *le Pré des masques*, descendait vers Apt par le vallon de Rocsalière ; l'autre, passant par la propriété des Tourettes, où a été trouvée une statue colossale de Minerve, vestige de quelque ancienne villa, allait rejoindre la nouvelle route d'Apt à Aix par le vieux pont de Mauragne. (V. M. l'abbé Gay, *Histoire du village, du château et du fort de Buoux,* p. 12 et 86. — Garcin, *Annales de la Société littéraire, scientifique, artistique d'Apt*, 1874, p. 61.)

(2) *Op. cit.*

(3) P. 9.

Digitized by Google

lage gaulois composé de nombreuses petites huttes en pierres sèches, toutes accolées les unes aux autres, et que partage une belle rue de trois mètres en forme de croix. Ces huttes ont deux mètres cinquante à trois mètres carrés; une seule de ces huttes, qu'il nous a été permis de fouiller, nous a fait découvrir une jolie faucille en fer dite gauloise. Dans un angle de cette hutte se trouvait enfouie une très grande quantité de fragments d'animaux domestiques, bœufs, moutons, porcs et chevaux, probablement des débris de cuisines. » Nous avons eu nous-même occasion de faire des observations analogues sur l'emplacement de l'*oppidum* gaulois de *Marbacum*, situé sur la rive droite du Gardon, en face du village de Russan et presque à égale distance de Nimes et d'Uzès. Il existe encore, au bord occidental de son plateau supérieur, une de ces anciennes cabanes, la dernière qui soit restée de la bourgade gauloise qui recouvrait ce sommet. Seule, la partie antérieure, celle où se trouvait l'entrée, est à moitié éboulée. Nous avons retiré de son intérieur une de ces pierres volcaniques, à section plane-convexe, qui ont servi, à l'époque néolithique ou gauloise, de moulin à bras à triturer le grain. Au centre même de l'ancien *oppidum* existent, comme sur le plateau des Claparèdes, de grands tas de pierres, ruines de cabanes gauloises éboulées, et chaque fois que le propriétaire actuel de ces terrains a voulu les débarrasser d'un de ces *clapiers*, il a trouvé dessous des poteries grossières ou d'autres vestiges de cette lointaine occupation. On remarque ça et là, sur le plateau de Saint-Jean et notamment derrière le mur de défense, des éboulis de forme circulaire qui représentent vraisemblablement les ruines d'autant d'anciennes cabanes gauloises, et il est à présumer que si ces tas de pierres étaient fouillés, on n'y trouverait que des objets du temps de l'indépendance (1).

(1) Ces cabanes grossières, restes de bourgades gauloises, ont le plus souvent disparu ; mais à leur défaut, on a trouvé, en beaucoup d'endroits, les emplacements circulaires qu'elles avaient occupés et qui en avaient constitué le fond. Dans le nord et le centre, cet emplacement forme une dépression sur le sol, ce qui leur a fait donner le nom populaire de *mardelles* ou *margelles* et de *fosses à loups*. Dans leur *Histoire de France*, t. I, p. 13, MM. Bordier et Charton ont donné une explication de cette particularité : « Le toit en chaume ou en planchettes de bois descendant fort bas, on gagnait de la hauteur en creusant le sol de l'habitation jusqu'à une certaine profondeur et l'on entrait ou plutôt l'on descendait par une petite rampe ménagée devant la porte. — Le fond était battu, ajoutent ces auteurs, bien uni et sans humidité, la cavité étant toujours creusée sur un terrain perméable ou rendu tel par quelque fuite pratiquée artificiellement. » Ces excavations n'ont pas été, que nous sachions, constatées dans notre Midi; si tant est que l'explication qui vient d'être fournie soit

Digitized by Google

Les antiquités de l'époque gallo-romaine découvertes à Laudun indiquent par leur nombre, leur variété et leur élégance, qu'à la bourgade gauloise, bâtie misérablement et sans art, avait succédé une petite ville, habitée en partie par des gens riches, et d'où le luxe n'était pas exclu (1). Ces antiquités sont des plus intéressantes. Rivoire, dans sa *Statistique du Gard*, a indiqué succinctement quelques-unes de celles qui y furent trouvées par le sieur Merle : « Plusieurs lampes en terre et des lacrymatoires ; plusieurs anneaux de chevaliers ; plusieurs styles à écrire sur la cire, en fer, en cuivre ou en ivoire ; deux tibias ou flûtes en os ; une figure ailée en cuivre qui peut avoir représenté un phallus ; un petit balustre en cuivre ; un grand nombre de verres ou de vases brisés, d'une belle composition ; des débris de chars, de lances (2). »

Parmi les bijoux qui ont été trouvés sur le plateau de Laudun et qui prouvent, avec les mosaïques et beaucoup d'autres objets précieux, que l'ancienne ville se composait de riches habitations,

suffisante, le toit conique et élevé de nos huttes en pierres sèches ne nécessitait pas ce creusement de l'aire de l'habitation. Il y a une vingtaine d'années, en plantant des pins sur un petit plateau, au couchant du château des Issarts, commune des Angles (Gard), on mit à découvert, avec des tombes construites en pierres plates, un certain nombre de rigoles disposées en forme de cercles, que M. Deloye, le savant conservateur du musée d'Avignon, considéra comme ayant été creusées autour des huttes gauloises : elles empêchaient l'eau de pluie d'y pénétrer et la faisaient écouler dans les ravins voisins.

Il faut cependant prendre garde de confondre ces huttes gauloises avec celles des temps néolithiques, et ce n'est que par les vestiges d'antiquités qu'on recueillera sur leur emplacement qu'on pourra leur assigner une date. Aux temps beaucoup plus éloignés de la pierre polie, on construisait des cabanes de forme circulaire, et il en a été trouvé de cette forme en France en bien des endroits différents. (V. *Le Préhistorique*, par G. de Mortillet, p. 487.)

(1) Beaucoup d'*oppida* gaulois, comme ceux de *Gergovia* et de *Bibracte*, furent abandonnés lors de l'occupation romaine. Les Romains, on le sait, avaient été bien aises qu'on délaissât les vieilles forteresses et qu'on perdît le souvenir de la résistance. D'autre part, l'ère de paix profonde inaugurée par l'Empire décidait les populations à quitter les hauts sommets, si incommodes à tous les points de vue, pour se fixer dans la plaine. D'autres *oppida*, comme celui de Laudun, continuèrent d'être habités. Une forteresse comme celle-là n'était pas bien redoutable, et d'ailleurs le pays des Arécomiques s'étant parfaitement soumis, sans montrer jamais la moindre velléité de soulèvement, les Romains n'avaient plus ici les mêmes motifs de le faire abandonner. Les difficultés seules de la situation auraient donc dû décider les habitants de toutes les bourgades fortifiées à quitter les hauteurs. Si celle dont nous nous occupons ne fut pas plus abandonnée que beaucoup d'autres, peut-être faut-il l'attribuer à la source abondante qui coulait non loin du plateau. On sait, en effet, combien les Romains tenaient aux eaux de source pour l'alimentation de leurs villes. On pourrait peut-être faire valoir le même intérêt pour l'*oppidum* d'*Aeria*, chez les Cavares, que nous persistons à placer sur la montagne de Barri, au nord de Bollène (Vaucluse).

(2) *Statistique du département du Gard*, t. II, au mot *Laudun*.

Digitized by Google

figure une bague en or, ornée d'un onyx gravé, représentant un jeune Bacchus tenant une grappe. Ce bijou appartient à M. Sartre, horloger à Bagnols, qui a bien voulu nous le montrer. Au mémoire sur le *Camp de César*, qu'il présenta en 1865 au congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, Alègre avait joint de fort beaux dessins coloriés d'un grand nombre d'objets de même provenance. Ces dessins sont aujourd'hui au musée de Bagnols. Il serait bien à désirer qu'ils fussent publiés, car c'est assurément la partie la plus intéressante et la plus précieuse du travail d'Alègre.

Il avait également formé au musée de Bagnols un petit médaillier des différentes monnaies trouvées à Laudun. « Les monnaies romaines qui en proviennent, dit-il en substance, sont d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de la colonie de Nimes surtout. Il n'y en a qu'un très petit nombre des derniers empereurs. » Si l'on s'en rapporte aux indications qui nous sont fournies par la numismatique,—et, à défaut de texte, il est difficile d'en avoir de plus précises, — le *Laudunum* gallo-romain aurait soutenu sa prospérité jusqu'aux temps du Bas-Empire. Le commerce, qui, à la faveur d'une paix profonde, avait reçu une si énergique impulsion pendant les deux premiers siècles, dut se ralentir peu à peu, par suite de la désorganisation de ce vaste empire et des invasions de plus en plus fréquentes. Les monnaies des derniers empereurs, en devenant rares, semblent nous donner le contre-coup du mauvais état des affaires et des transactions commerciales. Les habitants de l'*emporium* furent enfin forcés de songer à se mieux fortifier et à se mettre plus sérieusement à l'abri des Barbares.

Deux statuettes en bronze de Mercure et d'Harpocrate, provenant de Laudun, font partie du cabinet de M. l'abbé Berthon, curé de Robiac (1). Harpocrate est une de ces divinités égyptiennes, dont le culte fut apporté en Gaule par les vaisseaux marchands et par les troupes romaines (2). Dans la cité de Nimes, dont dépendait Laudun, on a trouvé trace de cultes égyptiens au chef-lieu de la *civitas* et à Manduel. Des vestiges de différentes religions orientales se retrouvent tout le long du Rhône, où le

(1) G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 90, note 1.

(2) Dans la mythologie égyptienne, Harpocrate était fils d'Osiris et d'Isis et symbolisait le soleil au sortir de l'hiver. On le représentait sous la figure d'un enfant enveloppé de langes et tenant un doigt sur la bouche pour montrer qu'il était enfant et ne pouvait parler.

Digitized by Google

passage et le stationnement des navigateurs les importèrent sans doute de bonne heure. Ceci serait même un indice que c'est à la navigation surtout que ces religions ont dû de se répandre en Gaule (1). C'est par le Rhône, en dernier lieu, que le christianisme pénétra dans le pays et que Lyon, la capitale politique et religieuse des trois Provinces, put compter, dès le second siècle, un si grand nombre d'adhérents à la foi nouvelle. L'énorme importance du commerce qui s'effectua de bonne heure tout le long du fleuve et surtout à l'époque romaine, lorsque la Gaule eut été définitivement organisée par Auguste, les marchés et les foires qui s'établirent dans les villes importantes comme Arles et Lyon, ces deux principales stations de la navigation fluviale, ces deux grands *emporia* du Rhône, attiraient les négociants du monde entier ; l'Occident et l'Orient y accouraient à l'envi. A Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône, « est l'emplacement d'une foire célèbre entre les plus célèbres, où tous les ans, pendant un mois, se mêlent, dans un fourmillement fantastique, les costumes, les langages, les marchandises de tous les pays de toute la terre. Des Arabes apportent des aromates ; d'autres orientaux de plus loin encore, de l'ivoire, des perles fines et autres richesses de l'Inde; des Syriens, des Phéniciens, de précieux vêtements teints en pourpre et brodés d'or, et des ouvrages de verre avec lesquels rivalisent les broderies et les verreries des fabriques lyonnaises. Des Bretons viennent avec de l'ambre et des étamages qui le disputent à l'éclat de l'argent; des Espagnols, avec des armes finement trempées; l'Aquitaine envoie des métaux et des lits de plume; la Lyonnaise, de la bijouterie émaillée; la Belgique, des sayons et des caracalles de laine; chacune des trois Provinces, des toiles de lin et de chanvre; la Germanie romaine, des salaisons en renom... Dans la confu-

(1) On croit généralement que c'est par les légions de retour d'Orient que s'étaient répandus en Occident les différents cultes qui y prirent une si grande extension; mais pour la Gaule et surtout pour les pays avoisinant la vallée du Rhône, n'est-il pas plus naturel de supposer que c'est par le commerce maritime et fluvial que s'est opérée cette diffusion ? A Marseille, devenue de bonne heure le grand port méditerranéen de notre pays, c'est par la navigation que se sont introduites tour à tour les différentes religions de l'Orient. Dans un très intéressant article du *Bulletin épigraphique*, que nous avons déjà signalé ailleurs, M. Camille Jullian a montré qu'aux divinités grecques primitivement invoquées dans cette colonie de Phocée, avaient succédé, à l'exclusion des dieux de Rome, tous ceux de l'Orient et finalement le christianisme. Si c'est par les vaisseaux marchands que se sont propagés ces différents cultes sur notre littoral et dans le plus important de nos ports, celui qui occupait l'embouchure du Rhône, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que ces cultes aient pénétré de la même façon par ce fleuve dans l'intérieur du pays ?

Digitized by Google

sion de ce grand et mouvant rassemblement, le prosélytisme a la facilité de s'exercer ; c'est en racontant, le soir, chez son hôte, les merveilles de sa contrée lointaine, que le chrétien, arrivé de Syrie, de Grèce, ou d'Asie Mineure, initie son auditoire aux espérances du royaume de Dieu, royaume fermé au riche, ouvert seulement au pauvre et dans lequel seront compensées, par une gloire et un bonheur éternels, toutes les souffrances et toutes les injustices d'ici-bas ; c'est dans ce bruyant et splendide tourbillon des spectacles en l'honneur de Rome et d'Auguste que se développe silencieusement la foi nouvelle, dont on est tout surpris de rencontrer déjà au cours du second siècle les adhérents en si considérable nombre (1). » C'est donc par cette grande voie fluviale, qui a joué un rôle si important depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, qu'ont pénétré jusqu'à Lyon et de cette ville jusqu'à nos provinces septentrionales, toutes les civilisations qui ont successivement allumé leur flambeau autour du bassin méditerranéen, et avec elles les différents cultes qui s'y sont succédé. A Caderousse, situé en face de Laudun, de l'autre côté du Rhône, on a trouvé un bas-relief circulaire représentant une tête de Jupiter Ammon. Un buste de la même divinité, sous une figure jeune et imberbe, fut découvert au siècle dernier entre Ba-

(1) Allmer, *Trion* (in-8°, Lyon, Association typographique), 1re partie, p. 11 et 85. — C'est par la lettre que saint Pothin écrivit à ses frères en religion d'Asie Mineure que nous savons que Lyon fut évangélisé dès le second siècle. L'étude des épitaphes et des sarcophages chrétiens des premiers siècles, qui ont été découverts en France, a permis à M. Edmond Le Blant de venir confirmer ces premières données. Ces différents monuments lui ont montré que c'est par la vallée du Rhône que le christianisme a commencé à se répandre en Gaule : « De Rome, où elle grandit, dit-il, nous voyons la foi venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la première Lyonnaise, c'est-à-dire dans ces provinces où la vie romaine a le mieux pénétré ; c'est là son premier pas et le plus puissant. » Et ailleurs, d'une façon plus générale et plus explicite encore : « Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la première Lyonnaise, la Viennoise surtout, possèdent les monuments les plus anciens, les plus nombreux, et parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des localités voisines de la mer, Marseille, Aubagne, Arles, c'est-à-dire à celles que durent parcourir d'abord les ouvriers évangéliques. » (Edmond Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 99 et 102.)

En rapprochant du brillant tableau que M. Allmer nous a tracé de la fête religieuse et commerciale de Lyon, les marchés non moins importants d'Arles, encore très prospères sous le Bas-empire, d'après l'édit même d'Honorius si souvent cité, nous n'avons pas de peine à admettre avec lui que c'est à la faveur de l'immense commerce dont la vallée du Rhône fut le théâtre, dès les premières années de l'Empire, que la foi chrétienne, comme déjà auparavant les différents cultes religieux, avait pénétré en Gaule.

Digitized by Google

gnols et Pont-Saint-Esprit (1). Le culte de Mithra, qui a laissé des traces en Arles et à Lyon, se retrouve un peu en amont de Laudun, à Bourg-Saint-Andéol, l'ancienne *Bergoiata* des *Helvii*, dont le curieux bas-relief mithriaque, sculpté sur le rocher, est bien connu des savants. De la même façon s'explique que le bourg gallo-romain de Laudun, si voisin du Rhône, ne soit pas resté étranger au culte égyptien d'Harpocrate.

Alègre a enrichi le musée de Bagnols de remarquables fragments de poteries samiennes, ornés de sujets variés et provenant du *Camp de César*, et nous a laissé la description de la belle mosaïque qui y fut découverte par Merle : « Il y a peu d'années, nous dit-il, un infatigable amateur de Laudun y a mis au jour un pavé remarquable. Nous avons eu la bonne fortune de suivre les fouilles que faisait M. Merle. Bien des parties furent déblayées, et nous étudiâmes du mieux qu'il nous fut possible les tracés et les fondements des débris restés debout. C'est ainsi que, sous un tertre assez élevé, on découvrit l'aire presque entière d'une mosaïque irrégulière. Pareil à ces ouvrages exécutés de nos jours par les artistes vénitiens, ce *pavimentum* de 8 mètres était entouré d'une grecque en cubes noirs et blancs. Au centre se trouvait un tableau de 1 mètre 80 environ. Notre planche IV n'a pu donner qu'un côté de la bordure en cubes, posés par angles et alternés rouges et noirs. Le carré du milieu (de 50 centimètres) représente un génie ailé et le bras tendu en avant, monté sur un cygne dont il dirige la marche avec un cordon en guise de rênes. Aux quatre angles, on remarque des ornements bizarres imitant assez grossièrement ou des flammes sortant d'un foyer central, ou des palmes rouges et noires, ou des rameaux dépouillés de feuilles. Ce précieux débris est déposé à la maison carrée de Nimes (2). »

(1) Le bas-relief et le buste sont au musée d'Avignon. Le premier, qui est inscrit au catalogue sous le n° 140, y est ainsi décrit : « Tête colossale en bas-relief de Jupiter Ammon, avec une barbe épaisse et les cheveux réunis en touffe au-dessus du front, retenus par une bandelette dont les extrémités passent de chaque côté entre les cornes. Cette figure est entourée d'un disque rayonnant... Elle est de pierre et a été rapportée de Caderousse. Diamètre total, 0m78. Elle a souffert des injures du temps. » V. aussi les Manuscrits de Calvet, à la bibliothèque d'Avignon, ms. 2349, fol. 26 v°. — Le buste figure au catalogue sous le n° 145. On n'y indique pas à quel endroit précis il fut trouvé. Voici ce qu'on y lit : « Buste de Jupiter Ammon, sans barbe, de pierre, trouvé vers 1760, près des ruines d'un *sacellum*, entre Bagnols et Pont-Saint-Esprit. Hauteur, 0m42. Le nez et le bout d'une des cornes manquent. » (V. Manuscrits de Calvet, n° 2346, fol. 187, et n° 2349, fol. 26 v°.)

(2) Alègre, *op. cit.* — La mosaïque fut mise au jour presque à l'extrémité orientale du plateau et un peu au midi de la chapelle de Saint-Jean.

Digitized by Google

Ce beau pavé appartenait certainement à un édifice public ou à la maison d'un riche gallo-romain de *Laudunum* ; mieux que tout il nous montre que l'élégance et le luxe n'étaient pas exclus de la petite ville. Dans le cours de ses fouilles, Merle avait mis à découvert plusieurs autres pavés en mosaïque, mais moins beaux que ce dernier : ils étaient à deux couleurs seulement, blanche et grise (1), comme on en rencontre en tant d'autres lieux habités à l'époque gallo-romaine.

C'est surtout vers le milieu du plateau qu'on remarque les monticules formés par les anciennes habitations ; aux amoncellements de pierres se mêlent de nombreux fragments de tuiles ou d'amphores gallo-romaines ; çà et là, on distingue des tas de pierres circulaires représentant de ces cabanes gauloises que nous avons décrites précédemment. Sous une habitation gallo-romaine éboulée existe encore un réduit souterrain, probablement une cave ; un trou béant donne accès dans le sous-sol, et au-dessus de cette ouverture on voit le bord de l'aire cimentée qui servait de plancher au rez-de-chaussée de la maison. C'est dans cette partie de l'*oppidum*, où, pour atteindre le rocher, il faut traverser une certaine épaisseur de terrain, qu'il y aurait lieu de pratiquer de larges et profondes tranchées ; on y ferait probablement une ample moisson d'antiquités de tout genre.

On a trouvé sur le plateau de Saint-Jean un certain nombre d'inscriptions. Quelques-unes ont aujourd'hui disparu, détruites par les gens de Laudun ou emportées par les étrangers. D'autres ont été acquises par les musées des villes environnantes : Bagnols, Nimes, Avignon. La copie de celles qu'on ne retrouve plus sur les lieux nous a été conservée par les auteurs, quelquefois inexactement reproduites. De tous ces textes nous négligerons ceux qui, réduits à un fragment insignifiant, sont ou illisibles ou trop incomplets pour être restitués. Les autres, dont nous nous occuperons sont honorifiques, votifs ou funéraires. Enfin on a trouvé sur le même emplacement l'inscription d'un *Fulgur conditum*.

Parmi les inscriptions de la première catégorie nous mentionnerons celle du sévir augustal *Caius Viredius Severus*. Elle est gravée en fort beaux caractères, sur une pierre en fin calcaire qui, encore munie de sa base, a perdu son couronnement ; elle est encore en partie renfermée dans un encadrement de délicates mou-

(1) On voit des fragments de ce genre au musée de Bagnols, au bas de la vitrine qui avait été destinée par Alègre à contenir les objets provenant du *Camp de César*.

Digitized by Google

lures. Plusieurs de ces lettres sont surmontées d'un élégant *apex*. Ce monument appartient à la meilleure époque, c'est-à-dire au siècle d'Auguste. On a supposé avec raison que c'était le piédestal de la statue de *Viredius*. La rédaction de l'inscription l'indique suffisamment, et si la partie supérieure de la pierre avait été conservée, nous trouverions certainement sur sa face supérieure le trou de scellement qui avait servi à la fixer. Elle ornait sans doute une place de la petite ville qui avait rendu à *Viredius* ce public hommage, en reconnaissance d'un service que nous ignorons, car l'inscription ne porte que les noms et le titre du personnage au datif.

IIIIIIVIR·AVG
C·VIREDIO
SEVERO

Ce texte présente un certain intérêt pour l'histoire du *Laudunum* gallo-romain : nous savons par lui qu'il y existait un collège de sévirs augustaux (1).

Deux inscriptions votives sont consacrées, l'une à Jupiter, l'autre à Mercure. La première, qui a disparu, se lisait :

O·M
M·DATTOVIR
L·CIRRATVS

Elle était, au siècle dernier, au milieu des ruines de la chapelle Saint-Jean, lorsque Calvet la copia. Voici, du reste, ce qu'en a dit cet érudit : « Au fond de l'édifice on trouve une pierre taillée dans toutes ses faces, bien entière, parfaitement conservée, mais sans aucune espèce d'ornement. Elle a trois pieds de haut, un pied quatre pouces de large et treize pouces d'épaisseur. Cette pierre, quoyque dérangée de sa place, porte encore des marques qu'elle étoit enfoncée dans la terre et placée debout. Il y a sur la face supérieure un trou carré, dont le côté est de trois pouces et demi et la profondeur de six pouces. Ce trou est creusé dans un autre plus grand et fort peu profond. C'est sur cette pierre que je vis l'inscription qu'on m'avait annoncée. Cette inscription n'y occupe qu'un espace de sept à huit pouces. Les caractères en sont

(1) Ce piédestal, qui, en l'état, a 0m76 de hauteur sur 0m65 de largeur, avait été donné à Calvet par M. de Crozat, de Laudun, et se voit aujourd'hui au musée d'Avignon. (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2345, fol. 314, et 2346, fol. 79.) — L'E de VIREDIO et le second de SEVERO sont surmontés d'un apex.

maigres, mais très lisibles (1). » Cette pierre devait être surmontée de la statue de Jupiter et lui servir de socle ; le trou, qui se voyait, d'après Calvet, sur sa face supérieure, avait sans doute servi à son scellement.

L'inscription à Mercure est ainsi conçue :

L·POMPEIVS·
L·L· PVER
MER·V·S·

L'autel votif sur lequel elle est gravée est au musée de Nimes. Il fut découvert par Merle, en 1853, près de la belle mosaïque dont Alègre nous a laissé la description ; or, nous savons que celle-ci fut mise au jour près de la chapelle Saint-Jean. Les quatre trous de scellement qu'on remarque sur la partie supérieure du monument, font supposer qu'il était aussi surmonté de la statue du dieu auquel il avait été dédié (2).

De plusieurs inscriptions funéraires trouvées sur le plateau Saint-Jean ou dans son voisinage, une seule est restée à Laudun. Elle est encastrée dans un mur de la maison Malarte, sur le bord du chemin qui conduit à l'*oppidum*. Gravée, comme celle du sévir, en fort beaux caractères, qui la font remonter comme elle au siècle d'Auguste, elle est pareillement entourée d'un encadrement de feuillages délicatement sculptés. Il est vraiment dommage qu'elle n'ait pas été recueillie depuis longtemps dans un musée et préservée des injures des passants. On y lit ou plutôt on y lisait autrefois :

TITVLLA·SENECIONIS·F
VIVA·SIBI· (3)

Une autre épitaphe, moins bien gravée que la précédente, fait aujourd'hui partie du musée d'Avignon et se lit :

(1) Bibliothèque d'Avignon, ms. 2345, fol. 314. — V. aussi à la bibliothèque de Nimes, ms. de Séguier, n° 13802, t. V, p. 58, et Rivoire, *Statistique du Gard,* t. II, p. 613, au mot *Laudun*. — Cette inscription a disparu.

(2) E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques dans le Gard;* Alègre, *op. cit.*

(3) Le N et l'E de SENECIONIS sont liés en un monogramme. Le premier I du même mot est gravé en plus petit entre le C et l'O — La pierre sur laquelle se lit cette inscription, était, lorsque Calvet la vit, enchâssée au milieu du piédestal d'une croix, dans un état parfait de conservation. Elle a été placée, depuis lors, à la base d'un mur dans une rue de Laudun et est restée exposée aux dégradations des passants. La seconde ligne a particulièrement souffert, mais nous savons, par la copie de Calvet, que le mot SENECIONIS était écrit comme nous l'indiquons plus haut. (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2345, fol. 314; Alègre, *op. cit.*)

Digitized by Google

D·M·
FELICVLAE
VALERIVS·FE
LICIO·MATRI
ET·ANCILLAE·POS (1)

Enfin, on voit gravée sur une petite plaque de calcaire les deux mots :

FVLGVR
CONDITVM

c'est-à-dire *foudre enfouie* (2). Lorsque la foudre tombait quelque part, les Romains considéraient ce lieu comme sacré. Afin de prévenir les passants et d'en empêcher la profanation, ils y élevaient un petit monument. Tantôt ils l'entouraient d'un petit mur circulaire, en forme de margelle de puits, d'où le nom de *puteal* qui servait à le désigner ; tantôt ils y élevaient un petit

(1) Cette inscription avait été vue par Calvet à Laudun, servant de borne à la porte de la maison de M. Miellon qui la lui donna. (Mss. d'Avignon, n° 2345, fol. 314, et 2346, fol. 107.) Elle est aujourd'hui au musée d'Avignon. Le cippe sur lequel elle est gravée est muni d'une base et d'un couronnement et mesure 0m80 de hauteur sur 0m55 de largeur. — Le lapicide avait sans doute oublié le N du mot ANCILLAE qu'il a ajouté, après coup, au-dessus de l'A et du C. L'inscription est surmontée d'une espèce de disque, au-dessus duquel flotte une bandelette. De chaque côté et au bas sont sculptées, dans l'encadrement, des palmes et des rosaces. Le travail de la gravure ne vaut pas, à beaucoup près, celui du cippe précédent.

(2) Cette plaque de calcaire donnée à Calvet par le docteur Ycard, de Laudun, est au musée d'Avignon (Ms. d'Avignon, n° 2346, fol. 35 ; Alègre, *op. cit.*). Elle a 0m15 de hauteur sur 0m25 de largeur.

Nous donnons ci-après copie de deux autres épitaphes provenant de Laudun et qui ont disparu :

D M
VAL·SEVERILLAE
M·VAL·SEVERVS
FIL·PIISSIMAE
ANNOR·XXI

D M
SEVERae
SECVNDa
FILiAE

« La première, dit Calvet, est dans l'ancienne église (de Laudun). Il y en a trois sur la même ligne, au-dessous de la pierre de l'autel. Celle-ci, qui est au milieu, est en très beaux caractères et parfaitement lisible. Le temps a détruit les autres. Elles sont toutes sans ornement. » (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2345, fol. 314 ; ms. de Séguier, n° 13810, 104, 6.) — La troisième avait été copiée par Pelet et Alègre, qui avaient lu à la fin FILiAE ; d'où la lecture que nous proposons des deux mots précédents. On pourrait aussi lire : SEVERae SECVNDae FILiAE. — Ajoutons trois estampilles de potier, dont les deux premières, appliquées sur le fond d'un vase, ont été rapportées par Alègre, et la troisième, sur l'anse d'une amphore, fut recueillie par notre excellent ami et confrère, M. L. Bruguier-Roure, lors de notre excursion à Laudun en juin 1886 :

VERECVN COCI Q·I·M·S

Digitized by Google

cippe à Jupiter, sur lequel on avait sculpté soit un foudre, soit la roue fulgurante, symbolisant l'un l'éclair, l'autre le bruit du tonnerre (1); tantôt enfin ils y construisaient un dé en maçonnerie sur lequel se détachaient les deux mots significatifs précités.

Comme une foule d'autres lieux où quelques vieilles ruines portent à l'imagination du vulgaire, le plateau du *Camp de César* a ses légendes. Fidèle à notre habitude, nous ne les omettrons pas : « La légende, a très bien dit Littré (2), n'ôte rien à la dignité de l'histoire, et même à qui sait l'apprécier elle en est une partie, accessoire sans doute, mais importante. Sans elle l'historien ne peut représenter ni l'aspect moral, ni les conceptions, ni les croyances, ni l'idéal d'une époque antique. » Nous ajouterons que la légende peut être quelquefois pour l'histoire d'une incontestable utilité en ce qu'elle fournit l'explication d'anciens mythes ou usages et fournit ainsi son contingent de vérité.

On raconte, dans le pays, qu'un trésor est caché dans les flancs de la montagne ; c'est la chèvre d'or, *la cabro d'or*, qu'on a souvent cherchée sans la découvrir. « De nos jours, dit Alègre (3), si quelque curieux s'aventure de temps à autre sur le plateau, il n'est pas rare d'y rencontrer des chercheurs de la chèvre d'or, plus cupides qu'intelligents, qui démolissent encore et fouillent les flancs discrets d'un sol tant et tant de fois remué. » — « Ce préjugé, dit d'autre part Calvet (4), a pris même dans l'esprit de quelques habitants moins grossiers ; il n'y a pas longtemps que des gens qu'on auroit crus sages entreprirent avec beaucoup de dépense d'y faire fouiller. » Les paysans racontent encore que, le 24 juin de chaque année, s'ouvre à minuit sur les hauteurs un antre profond, étincelant de mille flambeaux et d'où s'élance la chèvre d'or.

Enfin, une ancienne et pieuse coutume, quelque peu superstitieuse en la forme, s'attache aux murs à moitié ruinés de la chapelle romaine de Saint-Jean : pour sauver leurs enfants d'une maladie qui traîne et qu'elles désespèrent de guérir, entre autres de la teigne, les mères les portent là haut, au milieu de l'édicule

(1) Le petit cippe de $0^{m}26$ de haut sur $0^{m}11$ de large qui fut trouvé, il y a quelques années, près de Rognonas, et sur lequel est sculpté en bas-relief une roue à huit rais reposant sur un autel sous forme de support, n'est autre chose qu'un de ces petits monuments élevé par la piété d'un Gallo-Romain à un endroit frappé par la foudre. M. Allmer, à qui nous en avions communiqué un dessin, l'a mentionné dans sa *Revue épigraphique*, septembre-octobre 1884, aux Additions et corrections, p. 60.

(2) *Études sur les barbares et le moyen âge*, p. 169.

(3) *Op. cit.*

(4) Ms. d'Avignon 2345, fol. 314.

Digitized by Google

en ruines, les dépouillent de leurs vêtements qu'elles remplacent par d'autres, jettent derrière elles les vieilles hardes empestées et s'en vont sans se retourner (1).

Certains de ces récits populaires, images altérées de mythes primitifs, semblent perpétuer le souvenir du culte gaulois du soleil, de Belen-Apollon, dont les mythologues n'entrevoient que confusément les anciens rites, et qui fut probablement en Gaule, comme chez les Grecs, à la fois dieu de la lumière et de la guérison. Cet antre profond, étincelant de mille flambeaux, qui, suivant la légende, s'ouvre le 24 juin, à minuit, sur le plateau de Laudun, paraît être devenu pour les populations du pays, qui n'avaient conservé qu'un vague souvenir du culte celtique, un naïf symbole de la fête du solstice d'été. Les feux de la Saint-Jean, qui, la veille de cette fête, s'allument le soir sur nos collines et les font tout à coup resplendir, continuent encore, après tant de siècles, une vieille tradition gauloise. C'est une de ces nombreuses pratiques du paganisme que les premiers évêques, désespérant d'abolir, se virent dans la nécessité d'adopter et rattachèrent au culte du précurseur du Christ (2).

(1) Alègre, *op. cit.*; ms. d'Avignon 2345, fol. 320. — « On m'assura encore, ajoute Calvet, que les femmes stériles faisaient volontiers cette espèce de pèlerinage pour obtenir des enfants. Je ne pus pas savoir si cette dévotion était accompagnée, comme l'autre, de quelque opération particulière. »

Il existe, dans le canton de Bagnols, plusieurs chapelles où, comme à Saint-Jean de Laudun, on porte les enfants atteints d'une maladie qui traîne et particulièrement de la teigne. Cette coutume, qui doit remonter fort loin, se retrouve notamment à l'église de Carsan et à une chapelle rurale de la commune de Bagnols, du nom de Saint-Martin-de-Saduran. La vierge ou le saint invoqué en pareil cas porte le qualificatif de *rousigo*. C'est ainsi qu'on a pris l'habitude d'appeler la chapelle de Laudun Saint-Jean-*de-Rousigo*. Ce mot, qui appartient à la langue vulgaire et qui vient du verbe *rousiga*, ronger, s'applique au mal qui ne peut pas guérir et qui ronge en quelque sorte l'enfant malade. Les paysans disent en manière de dicton : *Nosto Damo de Rousigo, pèr la mort o pèr la vido.* Cela veut dire que lorsqu'on invoque Notre-Dame-*de-Rousigo*, c'est dans un cas désespéré, et que l'enfant malade ne peut échapper à la mort si la Vierge ne le guérit pas.

(2) Le culte du soleil tient dans la mythologie aryenne primitive une place considérable, et c'est évidemment de leurs ancêtres de l'Inde que les Gaulois l'avaient reçu. A la fête païenne du solstice d'été, christianisée aujourd'hui et confondue avec celle de Saint-Jean, se rattachent plusieurs usages qui paraissent remonter au culte gaulois : outre les feux qu'on allume, le soir, partout, aussi bien sur les places des villes que dans les campagnes, et par lesquels nos ancêtres célébraient le triomphe annuel du radieux Belen sur le sombre hiver, le bœuf que l'on promène triomphalement, à pareil jour, par les rues des villes de Provence, est un reste des pratiques religieuses du paganisme; c'est un rite analogue à celui de tous les pays d'Orient, où l'on constate le culte du bœuf et de la vache. Cet usage a cours aussi dans certains pays du centre de la France, et à propos de la fête du soleil ou de Saint-Jean, à Massiac (Cantal), notre excellent confrère et ami, M. Delort, a récemment signalé au congrès des Sociétés

Digitized by Google

Une légende analogue existe à Malaucène (Vaucluse), au quartier des Aréniers. Elle a été reproduite par MM. Ferdinand et Alfred Saurel dans leur *Histoire de Malaucène* (1) : « On raconte aux enfants que l'énorme rocher situé aux Aréniers et appelé *Porte Saint-Jean* tourne comme sur un pivot et s'ouvre de lui-même

savantes de la Sorbonne (séance du 1er juin 1887), le culte de la vache, qu'il a cru pouvoir rapprocher de la vache Io des Grecs, du bœuf Mnévis des Égyptiens, et de la vache Kamedenou en si grande vénération chez les Brahmanes.

Arrêtons-nous un instant de préférence aux coutumes de l'Asie, puisqu'il est admis que les Gaulois sont sortis de là et que c'est là conséquemment qu'il faut aller chercher l'origine de leurs traditions religieuses. Dans l'Inde, le bœuf et la vache sont l'objet d'une vénération particulière ; on ne tue ni l'un ni l'autre, et on ne mange pas de leur chair. Les superstitions les plus grossières existent au sujet de ces animaux : ainsi, pour l'Hindou, c'est une manière de se purifier que de se frotter le corps avec de la bouse de vache. Si nous rappelons ces dégoûtantes pratiques, c'est que nous croyons retrouver quelque chose d'analogue dans les croyances superstitieuses du midi de la France : à la fête de Saint-Jean, en Provence, lorsque le bœuf que l'on promène, la tête ornée de rubans multicolores et portant un jeune enfant habillé en saint Jean, peut pénétrer dans le vestibule ou le magasin d'une maison, c'est un signe de bénédiction et de prospérité pour ceux qui l'habitent, s'il y laisse tomber sa fiente.

Certains légendes du nord font aussi allusion aux fêtes des solstices : à Guernesey, par exemple, on raconte que les démons sortent particulièrement l'avant-veille de Noël et à la Saint-Jean. Les démons, ainsi que les dragons et autres monstres qui, suivant la legende, furent vaincus par les saints, représentent, croyons-nous, dans ces anciens rites symboliques, les hideuses divinités du paganisme, dont le culte a cédé peu à peu le pas à celles du christianisme.

On voit donc que partout, en France, sous une forme légendaire plus ou moins variée et transparente, subsiste encore le souvenir de ce vieux culte du soleil et des fêtes des solstices.

On a trouvé trace du culte de Belen-Apollon à Aquilée, à Tivoli (Orelli, 823), à l'île Corgle (*Idem,* 1968) et dans la Gaule, en Auvergne, à Narbonne et à Nimes. Le *Recueil des inscriptions de Narbonne* (1er fascicule, mars 1887, p. 387), vient de nous faire connaitre une inscription dédiée à cette divinité, par un certain C. TVRPIO. En 1800, on trouva à Nimes ce qu'on appelle un abraxas ou amulette gnostique portant en caractères grecs le nom de ce dieu gaulois. « C'est un silex pyromaque à veines blanches sur fond noir, de 30 millimètres de haut sur 18 de large. Le graveur a profité de la disposition des parties blanches pour en faire, en les complétant par la gravure, le buste d'un vieillard à longue barbe, coiffé d'une mitre surmontée de deux étoiles, et drapé d'un manteau orné de cinq autres étoiles. A droite de cette tête on lit les caractères ΒΗΛ et à gauche ΕΝΟΣ. Ces deux groupes réunis forment le nom de la divinité gauloise *Belenus* ou *Belinus,* que les Gallo-Romains identifiaient avec l'Apollon grec. » (E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques,* 1869, p. 10.)

(1) Dans d'autres régions de la France, le mystérieux souterrain qui contient le trésor s'ouvre le jour d'une autre fête. Pour le centre et à l'occasion des superstitions du Berry, M. Ludovic Martinet a écrit : « Ces souterrains ne s'ouvrent que le dimanche des Rameaux. Au moment même où la procession va rentrer dans l'église, la pierre se soulève et laisse libre l'ouverture du caveau. Il faut alors se hâter d'y pénétrer, si l'on en a le courage, et remplir rapidement ses poches d'or et de pierres précieuses ; car à peine le prêtre a-t-il frappé les trois coups sacramentels de l'*Attolite portas,* la pierre retombe brusquement et referme le souterrain jusqu'à l'année suivante. » (*L'homme, journal illustré des sciences anthropologiques,* 10 août 1884, p. 451.)

Digitized by Google

tous les ans, le jour de Noël, à la messe de minuit. Il existe derrière cette solide porte une roche d'or, pure et massive, tellement considérable qu'elle suffirait à faire la fortune du monde entier. Pour en prendre, il faut être exact et prompt, car la porte s'ouvre au commencement de l'épître pour se refermer à la fin de l'évangile. »

Comme dans le précédent, nous trouvons mêlé à ce dernier récit le souvenir de Saint-Jean et la naïve croyance au trésor caché ; mais le nom du saint chrétien ne se rencontre ici qu'incidemment et ne permet pas d'identifier les deux récits légendaires ; au fond, ils diffèrent et voici comment : l'un, celui de Laudun, se réfère à la fête du solstice d'été, tandis que l'autre, celui de Malaucène, rappelle celle du solstice d'hiver. Ce n'est plus, en effet, à la fin de juin que s'ouvre l'antre mystérieux recélant le trésor, mais à la fin de décembre ; or, le solstice d'été échoit le 21 juin, et le solstice d'hiver, le 21 décembre, et il paraît que les Gaulois les célébraient tous deux. Deux fois par an ils allumaient de grands feux dans toute la Gaule, en l'honneur de leur dieu soleil et signalaient par une éclatante manifestation religieuse le double arrêt dont semblait marquée sa glorieuse carrière (1).

Le vocable de Saint-Jean qu'a reçu la chapelle du haut plateau, bâtie à la place d'un petit temple gallo-romain, vient lui-même confirmer notre explication et rappeler la vieille croyance transformée. Ainsi que nous allons le voir dans un instant, on a donné souvent aux églises ayant pris la place des temples un nom de saint qui rappelle de quelque manière la divinité païenne. Or, nous savons que la fête de Saint-Jean a été substituée par le christianisme à celle du dieu gallo-romain Belinus-Apollon. Nous avons dit plus haut qu'en même temps qu'il représentait, comme l'hélios hellénique, le dieu brillant de la lumière, l'Apollon gaulois personnifiait, conformément aux cultes grec et romain, le dieu qui guérit. Ce vocable de Saint-Jean, continuant sous sa forme chrétienne le souvenir de la fête païenne du solstice d'été, a pris la place de Belen-Apollon précédemment invoqué, et la chapelle du saint a pu succéder à un petit temple élevé en l'honneur de ce dieu gallo-romain (2). La coutume, probablement fort ancienne,

(1) Voir ce que dit à ce sujet Henri Martin dans son *Histoire de France*, t. I, p. 71.

(2) La circonstance qu'on n'a trouvé dans les décombres de l'édicule païen transformé qu'un autel votif à Jupiter et un autre à Mercure, ne suffirait pas à infirmer la probabilité de notre supposition. On sait qu'il n'est pas rare de trouver, dans un endroit consacré à une divinité topique déterminée, des autels ou des ex-voto à d'autres divinités. D'autre part, des ex-voto à Apollon ont pu disparaître dans le cours des âges ou rester enfouis dans le sol.

Digitized by Google

d'après laquelle les mères portent leurs enfants malades au milieu de la chapelle ruinée pour obtenir leur guérison, pourrait être aussi la continuation d'un usage païen et puiser son origine dans une vieille tradition gallo-romaine.

Il est à remarquer qu'on trouve habituellement sur les anciens refuges une chapelle romane qui a pris la place d'un petit temple gallo-romain. Le sanctuaire de la déesse *Dexiva,* dont les vestiges ont été retrouvés sur l'*oppidum* du Castelar, fait exception à la règle et n'avait pas été remplacé par une chapelle (1). Il faut croire que ce temple une fois ruiné, le souvenir de l'ancien culte avait assez promptement disparu pour qu'on ne prît pas la peine d'y substituer un édicule chrétien. Ce qui vient ordinairement révéler la préexistence d'un édicule païen, ce sont les murs de construction romaine, les colonnettes ou chapiteaux qui lui ont appartenu ; ce sont aussi les inscriptions tumulaires, restes des tombeaux élevés autour de l'ancien temple et les autels votifs consacrés à la divinité topique précédemment invoquée ou à quelque autre divinité du paganisme. On trouve souvent ces différents vestiges engagés dans la bâtisse de la chapelle chrétienne.

Il n'est pas sans intérêt de relever le vocable de la chapelle romane qui a succédé dans l'*oppidum* à l'édicule gallo-romain : il se rapproche parfois, sous quelque rapport, avons-nous dit, de l'ancienne divinité païenne et peut servir à le révéler. « Je regrette, a écrit M. Émile Burnouf, à propos des ruines de Tirynthe (2), qu'on ait fait disparaître de l'acropole une petite église byzantine déjà ruinée. Comme les chrétiens d'autrefois bâtissaient ordinairement, sinon toujours, leurs chapelles sur les points déjà consacrés par des religions païennes, celle-ci était l'unique témoignage qu'un ancien culte eût existé sur cette acropole. A quel saint cette chapelle était-elle dédiée ? C'est encore un point qu'il eût été bon d'élucider, s'il est possible, car le saint moderne répond le plus souvent à l'ancienne divinité du lieu. » — « Le substituer aux croyances antiques, a dit encore plus explicitement M. Beulé (3), et sanctifier les temples en en prenant possession, ne suffisait pas à l'habile politique du christianisme. Il donnait le change aux vieux souvenirs populaires par la ressemblance des idées ou des noms. C'est ainsi que dans les temples de Grèce

(1) Sagnier, *op. cit.*
(2) *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1886.
(3) *L'acropole d'Athènes,* t. I, p. 58.

Digitized by Google

Apollon (῞Ηλιος) a été remplacé par saint Élie, Minerve par sainte Sophie ou par la Vierge, les Dioscures et Hercule par saint Georges et saint Michel. Il serait aisé de continuer ces curieux rapprochements et de montrer dans l'église grecque ce mélange de nuances païennes. »

Ce procédé de fusion et, si on peut ainsi dire, d'assimilation fut pratiqué par l'Église non seulement en Orient, mais aussi en Occident : « A Rome, dit J.-J. Ampère (1), au-dessous de la Velia, près du forum, à l'entrée d'une rue qui conduisait aux Carines, était un petit temple dédié aux Pénates. La partie inférieure de l'église de Saint-Côme et de Saint-Damien est, à ce que l'on croit, un reste de l'antique sanctuaire. Saint Côme et saint Damien étaient deux médecins arabes, lesquels, à cause de leur profession, furent substitués sans doute aux Pénates protecteurs qui écartaient tous les maux. L'église de Saint Côme et de Saint-Damien appartient aujourd'hui à la confrérie des apothicaires. » Nous citerons un exemple du même procédé, emprunté à la région du Midi que nous habitons : on sait que Marius, après la défaite des Ambro-Teutons, près d'Aix, avait élevé un temple à la Victoire au pied de la montagne qui prit depuis le nom de *Mons Victoriae.* Ce triomphe mémorable, qui avait délivré le monde latin d'une terrible invasion, avait laissé un profond souvenir dans toute la contrée environnante. Il était de tradition de fêter ce glorieux anniversaire et de se transporter en pèlerinage aux lieux qui avaient été témoins de la bataille. De Pertuis, notamment, on s'y rendait en foule le 24 avril. Femmes, enfants, vieillards, tout le monde y allait à pied. On gravissait la montagne de Sainte-Victoire, on allumait un grand feu de joie à son sommet, auquel répondaient d'autres feux de Pertuis ; après quoi, on assistait à la messe. Nous ne voyons là, avec l'auteur du récit de la fête qu'on peut lire in-extenso dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (2), qu'un usage païen destiné à célébrer le triomphe du grand vainqueur, dont le nom, après dix-neuf siècles, est resté si populaire en Provence. Pour transformer ces réjouissances et leur donner une signification chrétienne, le clergé remplaça de bonne heure le temple de la Victoire par une chapelle dédiée à la sainte du même nom, et celui de la montagne elle-même fut christianisé. Au feu de joie, d'origine païenne, on adjoignit une messe d'actions de grâces et c'est ainsi que la vieille coutume fut détournée de son premier sens.

(1) *L'histoire romaine à Rome*, t. I, p. 217.
(2) T. III, p. 248. — M. l'abbé Rance a rappelé cette fête païenne christianisée au congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne de 1888, séance du 23 mai.

Digitized by Google

Il nous reste à consacrer quelques lignes au second plateau que nous avons mentionné au commencement de ce mémoire, celui de Saint-Pierre-de-Castres. Il occupe, avons-nous dit, l'extrémité sud-ouest du massif. Vu de la route de Beaucaire à Lyon, c'est-à-dire du couchant, il présente la figure d'un cône tronqué d'une régularité parfaite, s'élevant en hauts talus aux pentes rapides et se terminant circulairement à son sommet, comme le plateau de Saint-Jean et le massif tout entier, par une véritable couronne de rochers. Le plateau qui le surmonte, d'une surface à peu près plane, inclinée en pente douce du midi au nord, est d'une étendue au moins aussi considérable que celui de Saint-Jean, c'est-à-dire de mille mètres environ du midi au nord, dans le sens de son plus grand diamètre, et de cinq cents environ dans le sens de sa largeur, du levant au couchant. Il est partagé dans ce dernier sens à peu près en deux parties égales par un petit ravin qui s'incline avec lui, du midi au nord. A son débouché sur le bord du plateau, ce ravin interrompant le cercle de rochers qui l'entoure et y ménageant comme une entrée, on l'avait fermé par un mur dont on voit encore les restes, et qui était bâti en pierres sèches comme ceux du levant que nous allons décrire.

C'est par le levant seulement que le plateau de Saint-Pierre-de-Castres était accessible, c'est le seul point par lequel un ennemi aurait pu y pénétrer. C'est par là qu'il se reliait au massif central, par un passage de 200 mètres environ de largeur. Là était l'entrée du plateau, et on y parvenait par un des deux chemins qui existent encore et qui ont été primitivement frayés sur les deux pentes les moins déclives. Le premier et le plus court s'y élève du sud-est, le second suit au nord-est le fond d'une combe étroite dite combe de M. Laurent. Lorsqu'on a gravi l'une ou l'autre de ces pentes, on arrive au passage dont nous parlons et à l'entrée du plateau qui, facilement accessible par une pente douce de quelques mètres d'étendue et dépourvue complètement de sa ceinture de rochers, sa défense naturelle, avait été puissamment fortifiée par l'homme. En examinant les lieux, on ne tarde pas, en effet, à reconnaître qu'on avait fermé cette entrée naturelle en y construisant plusieurs murs à pierres sèches superposés et élevés successivement en retrait les uns au-dessus des autres. Le dernier de tous reposait sur le bord supérieur du plateau; les autres, au-dessous, s'étageaient sur les pentes. On avait ainsi obtenu un double résultat : ces murs à eux tous avaient une grande épaisseur et en même temps, en se soutenant les uns les

Digitized by Google

autres, une grande solidité. Ils couraient au bord du plateau sur une étendue de plusieurs centaines de mètres et aussi longtemps que la ceinture de rochers, qui borde le plateau partout ailleurs, faisait défaut; à droite et à gauche, les murs cessaient brusquement dès que la corniche rocheuse reparaît. On retrouve encore çà et là, au milieu des éboulis, plusieurs parements de ces anciens murs en place; on les voit se superposer et former comme des gradins. Il est difficile de savoir quelle était leur épaisseur, à cause des ruines qui les recouvrent; mais on reconnaît que le mur supérieur était le plus large, qu'il était le véritable mur de défense et concourait le plus énergiquement à la défense du plateau; il avait plusieurs mètres de diamètre. Nous considérons cette succession de murs à pierres sèches, disposés en gradins et se soutenant les uns les autres, comme d'origine gauloise.

Immédiatement derrière eux et reposant sur le plateau, on reconnaît, au milieu des pierres innombrables qui encombrent le sol sur une grande épaisseur, la base encore en place de plusieurs chambres rectangulaires bâties, comme les murs, en pierres sèches, et de dimensions différentes. Ces constructions ont pu jouer le rôle de bastions et former comme une dernière ligne de défense, ou bien ce sont seulement les restes d'anciennes habitations.

Enfin, un peu au-dessus, on trouve la chapelle romane de Saint-Pierre et les ruines d'un ancien prieuré de Bénédictins. Cette chapelle a contribué à donner son nom au plateau. Comme celle de Saint-Jean, elle a peut-être aussi remplacé un petit temple gallo-romain. On ne reconnaît pas dans ces murs les traces d'une construction romaine; mais un petit cippe en calcaire, tronqué à sa partie supérieure, que l'on voit dans l'intérieur de la chapelle, ressemble tout à fait à un autel votif, laissé en ces lieux par un dévot gallo-romain, et pourrait être un dernier vestige de l'ancien culte. Il n'est plus question ici de vieilles légendes, et les superstitions païennes n'ont pas survécu au moyen âge. La chapelle de Saint-Pierre, qui appartient par ses murs et son abside au style roman, a les arcs doubleaux de sa voûte brisés. A peu de distance de la chapelle, au midi, on voit les ruines de l'ancien prieuré des Bénédictins qui, relevant de l'abbaye de Saint-Saturnin-du-Port, aujourd'hui Pont-Saint-Esprit, desservaient la chapelle. Les murs d'une longue salle, dont la toiture s'est effondrée, sont encore debout au milieu des décombres, comme un témoin éloquent des guerres religieuses qui ont ravagé et détruit tant d'édifices religieux dans nos contrées. Il y a quelques années

Digitized by Google

encore, le jour de Saint-Pierre, les populations des campagnes d'alentour montaient à la chapelle pour entendre la messe et fêter le saint. Depuis, on a cessé de célébrer la fête et la vieille chapelle abandonnée sur ces sommets survit tristement aux traditions religieuses des anciens jours.

C'est autour de la chapelle surtout et sur un rayon de quelques centaines de mètres autour d'elle que l'on trouve les derniers et rares vestiges des populations qui s'étaient retranchées anciennement sur ces hauteurs; c'est dans ce rayon qu'on remarque disséminés sur le sol, formant des *clapiers* plus ou moins considérables, les ruines des murs des habitations en pierres sèches qui s'y élevaient. Certains de ces tas de pierres paraissent avoir appartenu à des maisons rectangulaires ; les autres, à des cabanes rondes, sans doute plus anciennes et probablement gauloises. C'est dans ce même rayon, autour de la chapelle, partout où le sol a été excavé par les pluies, que nous avons ramassé de nombreux tessons de poterie à pâte noirâtre, remplie de petits grains quartzeux qui nous ont paru de fabrication gauloise, quelques morceaux de grands vases à pâte rouge et à gros grains de quartz, et çà et là des fragments de ces tuiles gallo-romaines, dites tuiles sarrasines, et des débris de moulins à bras en pierre volcanique.

En somme, les murs de défense construits à pierres sèches, à l'entrée du plateau, les ruines des habitations élevées pareillement sans emploi de mortier, les nombreux débris de poterie gauloise, d'urnes, de tuiles et de moulins à bras gallo-romains, suffisent pour nous montrer que le plateau de Saint-Pierre, comme celui de Saint-Jean, a servi d'assiette à un *oppidum* gaulois d'abord, gallo-romain ensuite. Mais celui-ci ne paraît pas s'être jamais développé comme celui de Laudun. Si *Laudunum* était devenu dans la suite des temps une petite ville gallo-romaine de quelque importance, d'où le luxe et l'élégance n'étaient pas exclus, l'agglomération qui a laissé des traces manifestes à Saint-Pierre ne dut être jamais qu'une pauvre bourgade, aux maisons primitivement et grossièrement construites, habitée seulement par une population agricole, qui cultivait les terrains situés sur les pentes ou au pied de la montagne.

Pour savoir l'histoire de ce plateau, il faudrait fouiller son sous-sol, sous les tas de pierres dont il est couvert. Il n'a jamais été cultivé ou remué comme celui de Laudun ; il est encore couvert de bois de chênes-verts et n'a pas été défriché.

L'oppidum gallo-romain de Laudun dut en grande partie son

développement, ainsi que nous l'avons indiqué, au voisinage du Rhône et à son port. A ce point de vue, la situation de celui de Saint-Pierre était loin d'être aussi avantageuse, et c'est ce qui fut cause, sans doute, qu'il resta stationnaire et ne reçut pas de développement. Le port antique, aujourd'hui l'Ardoise, en était un peu éloigné, et la petite voie par laquelle s'écoulaient ses marchandises, et qui passait au pied même du plateau de Saint-Jean, était passablement écartée de l'*oppidum* de Saint-Pierre.

La grande voie romaine de la rive droite du Rhône, celle à laquelle a succédé la route nationale nº 86 de Beaucaire à Lyon, ne passait pas non plus au pied du plateau, comme la route actuelle, et ne pouvait le desservir. L'existence d'un étang, aujourd'hui desséché, l'avait rejetée assez loin ; en sortant de la combe où elle s'était engagée, après avoir parcouru celle de Valliguière, la voie antique se dirigeait obliquement vers Connaux et, suivant ensuite la petite vallée où elle a été recouverte par les sables, elle parvenait au bord de la Cèze, au quartier de l'Encise et de la chapelle des Ladres.

Enfin, les sources si abondantes de la combe de Valliguière et si voisines du plateau ne se retrouvaient plus ici dans les mêmes conditions. Il n'en coule que deux au bas des déclivités de Saint-Pierre, qui sont loin de fournir le débit d'eau de celles de Laudun, et il fallait encore aller les trouver bien loin et au prix d'une grande fatigue. L'une sourd au pied de l'escarpement dans la combe du nord-est ; elle traverse le petit chemin qui conduit à ces hauteurs et alimente un bassin de la propriété de M. Ode. L'autre, située au sud ouest devant le mas de la *Boute*, s'écoule dans un réservoir qui sert à l'arrosage des terres. Les gens du plateau étaient donc obligés de descendre bien bas dans la vallée, pour faire leur provision d'eau, et devaient la remonter dans des jarres à dos d'âne ou de mulet.

A quelque point de vue que l'on se place, on reconnaît donc que l'emplacement du premier *oppidum* était préférable, et on s'explique, après un examen approfondi des lieux, qu'il ait laissé des traces et que son nom ait été appelé à laisser un souvenir plus durable.

L. ROCHETIN.

NOTE

SUR LA

PIERRE EN CALCAIRE SCHISTEUX

(Schistes)

DE L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE

DÉCOUVERTE A AVIGNON.

En donnant la succession des couches et la nature des dépôts qui recouvraient la pierre portant gravée une inscription phénicienne retrouvée à Champfleury (1), je ne me suis préoccupé exclusivement que du mode probable de formation de ces alluvions du Rhône, et si j'ai fourni quelques indications sur la provenance alors douteuse de cette pierre, je ne pouvais le faire à ce moment-là que sous toutes réserves, n'ayant pu l'examiner que pendant quelques instants.

Toutefois, j'assurais qu'elle n'était pas de la région ; que de plus les seules carrières dites de *marbre noir* d'Aix en Provence, du Lias, partie du Jurassique, les plus voisines, ne pouvaient fournir de tels matériaux.

Néanmoins, pour plus de sécurité dans cette assertion catégorique, je me suis procuré quelques échantillons de cette carrière, et, après examen et comparaison, je n'ai pas à modifier cette première allégation sur laquelle je n'ai plus à revenir. Cette provenance doit être donc être écartée, comme je l'affirmais dans mon rapport.

Son origine d'extraction restait ainsi de ce fait un peu incertaine, n'ayant aucune roche, dans un rayon assez étendu autour

(1) Voir le rapport publié à ce sujet dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1897, p. 370.

Digitized by Google

d'Avignon, pour la préciser, et rien ne nous permettait de combler cette lacune importante, puisque nous n'avions pas pu établir la nature de cette pierre, sa qualité, sa composition.

Depuis lors, cette pierre m'a été confiée pendant quelques jours par M. Menier, à qui est due cette découverte importante; j'ai pu l'examiner avec soin, en étudier la structure, les principaux éléments constitutifs ; puis, par quelques comparaisons avec des roches prises dans ma collection, en dehors d'une analyse complète qui avait déjà été *tentée* sans *résultat* pratique, j'ai pu établir des probabilités sur les différentes matières qui la composaient et qui pouvaient la fournir.

Poussant plus loin mes recherches, ces nouvelles données, dis-je, me permettant de les restreindre dans un cadre plus étroit, les limitant même à certains matériaux, je puis maintenant être affirmatif.

Qualité de la pierre. — J'ai acquis de ce fait la certitude que cette pierre appartient au groupe des *Schistes*, à cette série qui constitue les assises primordiales de la terre, faisant partie des terrains primitifs, les plus anciens de notre écorce, *Cambriens, Siluriens.*

Cette opinion fut bientôt corroborée quelques jours après par une analyse microscopique faite à Marseille avec le plus grand soin (1), qui accusait aussi des calcaires schisteux. Mais, presque en même temps, nous recevions de Paris la même confirmation (2), concluant que cette pierre est un *Calcschiste,* comme il s'en trouve dans le Dauphiné et mieux encore dans le massif du Saint-Gothard. « J'ignore si cette roche existe à Carthage, nous disait-on, *mais je ne le crois pas* » : c'est du moins l'appréciation autorisée du savant professeur de géologie, M. de Lapparent, à Paris, dont la haute compétence est incontestable autant qu'indiscutable.

C'est donc aux terrains anciens que l'origine de cette pierre doit être reportée, sans pour cela démontrer d'une façon absolue que celle qui nous occupe soit réellement des localités que nous venons de citer où ces terrains existent, et d'autres régions, comme nous le verrons bientôt, bien qu'il y ait de *grandes probabilités.*

Notre intention, pour laisser le champ libre à toutes les hypothèses, à toutes les suppositions, n'a d'autre but que d'établir des rapprochements certains au point de vue purement géologique et

(1) M. Vasseur, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
(2) M. de Lapparent, professeur, ingénieur des mines, à Paris.

Digitized by Google

de constater l'identité parfaite qui s'accuse et l'analogie étroite qui relie nos couches avec celles d'où elle a pu être extraite.

Il est donc parfaitement reconnu maintenant, que nous possédons des matériaux que les Phéniciens pouvaient utiliser pour leurs monuments funéraires, en supposant que toutes les pierres gravées que l'on connaît (1) destinées à cet usage aient la même composition que la nôtre, ce qui est loin d'être démontré.

Les autres localités où les schistes assez répandus se retrouvent sont l'Hérault, la Bretagne, les Ardennes, les Pyrénées, puis en Algérie et la Tunisie, d'après le savant professeur de paléontologie de la Faculté de Marseille, M. Vasseur.

Ces schistes sont assez durs, cassants, cédant facilement sous le marteau.

« Dans la plupart des formations, ces argiles schisteuses des terrains anciens, de petits éléments cristallins, formés en place par l'effet du métamorphisme, viennent s'adjoindre aux éléments détritiques. Ainsi naissent les roches dures et fissiles, dites schistes (2). » Et plus loin : « Le passage des Cipolins aux Micaschistes peut s'effectuer par des Calcschistes micacés, consistant en calcaire grenu avec mica et quartz. »

Densité de la pierre. — Il ne sera pas sans intérêt de connaître maintenant le volume de cette pierre, sa densité et le procédé que l'on employait pour la tailler, toujours pour faire suite à l'inspection minutieuse que nous en avons faite.

Cette pierre a 0^m19 de longueur sur 0^m13 de largeur, et 0^m06 d'épaisseur, donnant un volume maximum de 0,001.482; il faudrait donc près de 720 de ces pierres pour égaler un mètre cube.

Très exactement, son poids est de 3 k. 663; il se réduit à 2 k. 269, la pierre étant pesée dans l'eau. Cette différence de 1 k. 394 donne rigoureusement et mathématiquement son volume qui est de 0,001.394. Ce chiffre est inférieur à celui que je viens de donner ci-dessus, obtenu par la mesure des dimensions; cela s'explique par les nombreuses irrégularités, les flaches, les écornures, les éclats qu'on ne pouvait évaluer par les mesures directes.

Le poids du mètre cube est de 2.632 k. Telle est sa densité.

(1) L'inscription de Marseille est gravée sur un calcaire blanchâtre.

(2) Voir *Géologie* de M. de Lapparent, p. 670 et 691.

Digitized by Google

Taille de la pierre. — Quel que soit le procédé pratiqué pour extraire en carrière ces matériaux employés par les Phéniciens, il fallait après, pour les dégrossir, user du marteau pour les réduire aux dimensions voulues; mais on n'utilisait pas, au moins pour celle-ci, la pointe ou l'aiguille en fer, notre pierre ne portant aucun indice, aucune trace qui puisse l'indiquer, trace que laissent toujours l'emploi de ces deux outils.

Par contre, nous remarquons une ciselure ébauchée, très imparfaite, d'un doigt de largeur sur le côté d'en haut, plus une autre de même largeur sur le côté d'en bas, obtenues par un ciseau.

Les côtés de droite et de gauche sont négligés, on n'a pris aucun soin pour les dresser, même à peu près; de grandes écornures déforment les angles et tout indique qu'ils n'ont pas été l'objet d'une grande attention; de ce fait les arêtes n'existent pas.

Pour arriver à lui donner l'épaisseur de $0^{m}06$, c'est toujours par le martelage que l'ouvrier y est parvenu sans efforts pour le dégrossir, ne s'occupant pas de faire disparaître et d'effacer les déformations qui en résultent.

En général, cette pierre est très imparfaitement préparée. J'ignore si celles qui sont connues, fort variables sans doute dans leurs dimensions, présentent les mêmes défauts.

Le polissage qui succèda à cette opération préalable ne laisse rien à désirer : il est fait avec tout le soin qu'exigeait la gravure de l'inscription. Cette surface est lisse parfaitement; le plan est bien dressé; aucune défectuosité n'existe, ni flache ni imperfection ne s'accusent. Les côtés portent aussi quelques essais, ainsi que la face derrière; mais ces polissages sont si incomplets, si rudimentaires qu'on les avait pris pour des traces d'usure produite par les courants pendant son séjour dans l'eau, son immersion complète. Quelques éclats s'observent sur la surface écrite : c'est le résultat forcé des travaux du déblaiement au moment de sa découverte. Sans cela, cette pierre serait d'une conservation parfaite.

Le lapidaire avait une main sûre, exercée ; le plein des lettres est bien fouillé ; manié fort habilement, l'outil tranchant enlevait sans effort et creusait facilement ce schiste. Les caractères puniques sont nets ; certains signes indiquent une rare perfection où le graveur, véritable artiste, se révèle par sa grande habitude et son goût recherché dans l'exécution de l'inscription qui lui avait été confiée.

Malheureusement, nous venons de le dire, cette découverte

Digitized by Google

inattendue, qui exigeait une certaine prudence, a fait négliger les précautions qu'elle réclamait. Sentant un corps dur, résistant et voulant s'en rendre compte, quelques coups de pioche portèrent juste sur la face de l'inscription qui était précisément tournée en haut, la pierre reposant de plat dans les alluvions, surface qui, doublement menacée par la pioche et la pelle, celle-ci râclant sur elle pour enlever les déblais et l'autre attaquant le terrain pour la sortir, elle s'est trouvée exposée et a éprouvé quelques dégradations. C'est à cette fâcheuse position qu'est due l'altération produite sur la fin de la première ligne, en partie effacée par les éclats, les éraflures qui en résultèrent.

Nous avions pensé un instant que, sous l'effet du martelage pour réduire cette pierre, ce petit bloc avait été atteint profondément en détruisant la cohésion molléculaire, l'adhérence de ces atomes par les chocs violents et répétés, préparant ainsi, par cette dislocation intérieure, la formation des parties détachées ; mais il n'en est rien. Nous en connaissons les raisons, et l'inscription nous serait parvenue intacte, retrouvée parfaite, malgré les causes multiples de détérioration qui pouvaient l'atteindre, sans les inconvénients et les circonstances fâcheuses que nous venons de signaler.

En dehors de cela, les quelques légères écornures qui se voient sur le plein de certains caractères puniques, ne peuvent être attribuées qu'au graveur au moment même où il s'occupait de ce travail. En outre, des traces d'usure se manifestent sur le milieu de la deuxième ligne, puis, plus accusées encore à la troisième ligne, rendent les lettres comme diffuses, en partie effacées presque. Et, en effet, en passant le doigt sur elles, on ne ressent plus le vif tranchant des bords comme une arête sensible au toucher qui s'accusent sur les autres caractères préservés et conservés intacts. On reconnaît là que ces lettres ne sont plus si franches.

Ces marques d'usure sont signalées sur le mémoire présenté à l'Académie par M. Méritan, qui voudrait bien s'expliquer ce qui a pu les déterminer, mais il nous semble impossible de les attribuer aux raisons qu'il invoque et il nous est difficile de découvrir les causes qui sont intervenues pour les produire.

Malgré ces lacunes, l'inscription a été présentée à l'Institut par M. Ph. Berger, du Musée du Louvre, avec une traduction de M. Mayer-Lambert, qui l'a fort heureusement déchiffrée. Elle est ainsi conçue :

Digitized by Google

1. *Tombeau de Zaybeqat, la prêtresse de la Grande-Dame.... fille de*
2. *Abdechmoun, fils de Baaljaton, fils d'Abdechmoun, femme de*
3. *Baalhanno, fonctionnaire? des dieux, fils d'Abdmelqart, fils de*
4. *Himilcat, fils d'Abdechmoun. Ne pas* (*ouvrir ce tombeau*).

A son tour, M. Méritan a donné celle publiée dans nos annales que nous n'avons pas à reproduire ; il suffira de les comparer. M. Clerc, directeur du musée Borrelly, à Marseille, où cette pierre remarquable, unique pour la région, figurera bientôt, espère arriver à la rétablir complètement en donnant le nom qui, malheureusement est mutilé, de la déesse à laquelle elle était consacrée.

« M. Ph. Berger insiste sur l'intérêt de cette découverte. L'existence d'une inscription Phénicienne à Avignon aurait une importance capitale pour l'histoire des colonies Phéniciennes, et elle tendrait à confirmer l'opinion d'après laquelle le grand *Tarif des sacrifices* de Marseille n'aurait pas été amené par un hasard quelconque sur la côte de Provence, mais proviendrait bien réellement d'un temple Phénicien établi à Marseille sur l'emplacement de la cathédrale actuelle (1).» Mais, en écrivant ces lignes, M. Ph. Berger ne connaissait pas encore le résultat des analyses faites et surtout l'opinion vraisemblable que les environs de Carthage ne possèdent pas probablement des matériaux de la nature de notre pierre gravée.

Présence de cette pierre dans nos régions. — Si maintenant nous voulons rentrer dans le vaste champ des hypothèses qui s'ouvre devant nous, dont quelques-unes ont été tentées pour justifier d'une semblable découverte dans la vallée du Rhône, nous n'avons qu'à rappeler les quelques mots que nous avons dits concernant cette trouvaille, sur les relations commerciales qui existaient bien avant sur le Rhône, et que les Phéniciens n'ont fait que continuer à développer par un trafic plus important. Arles et Avignon, leur emplacement du moins, facilitaient ces transactions, puis une certaine agglomération de ces premiers négociants, navigateurs audacieux, se créait de ce fait sur ces points et d'autres du cours du Rhône ; comptoirs primitifs tant qu'on voudra, mais qui fixèrent

(1) Voir le compte rendu de la séance du 19 novembre à l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Digitized by Google

dès le début ces villes embryonnaires. Or, que nous retrouvions aujourd'hui des sépultures de cette époque assez reculée déjà, rien n'est plus admissible, sans invoquer le lest des navires qui trafiquaient sur les eaux du fleuve pour amener chez nous cette pierre funéraire, d'autant que nous pensons alors que cette pierre aurait été plus profondément enfouie qu'elle n'était.

Probabilités de l'existence de cette tombe. — Si la tombe existait, elle n'avait pu être érigée que sur le sol de cette époque, dont l'altitude ne pouvait s'éloigner de celle de notre territoire actuel; élevée ou non sur les bords du Rhône, le terrain où elle reposait pouvait être emporté par ce cours d'eau, qui, libre alors dans son écoulement, attaquait à droite, à gauche les rives qui l'encaissaient, berges sans protection, sans défense; puis d'éboulements en éboulements, arrivait jusque au pied de cette sépulture, et, dans ce cas fort naturel, qui n'a rien d'invraisemblable, notre tombeau Phénicien se serait tout simplement disloqué en s'écroulant, et s'abattant au pied de la plage avec les terrains qui le supportaient, et où ces débris peuvent exister, car là encore nous ne serions nullement surpris si d'un jour à l'autre on nous en *annonçait la découverte* : la chose est fort probable.

De toutes les suppositions émises, de toutes les interrogations qui peuvent se poser, nous pouvons bien, sans inconvénient, en augmenter le nombre et donner une interprétation qui, tout aussi problématique que les autres, mérite une certaine attention, n'ayant pas encore été envisagée.

Observons que le Rhône est très voisin de l'emplacement de Champfleury, quoique cet argument puisse être négligé et ne vienne plaider en faveur de notre théorie. Mais il est un fait certain, c'est que les bords du Rhône sont soumis à ses attaques et disparaissent sous ses coups. Habitué par mon service, j'ai vu souvent perdues, emportées, reconstituées et reconquises des rives dans ces conditions là.

Aux Moines, sur la rive droite où se dresse la Dent de Marcoule, près Orsan (Gard) (1), à l'ancien village de Cadenet, des ruines et des tombes romaines subissent actuellement le même sort, les crues du Rhône entraînant les terres de la berge escarpée.

Veut-on admettre que le terrain fut alors plus bas qu'il n'est aujourd'hui? Que la tombe n'a pu glisser et se déplacer, qu'elle est restée en place? Bien mieux, car alors cette sépulture peut

(1) En face se trouvent les plateaux formant le Camp de César.

Digitized by Google

exister encore et les colmatages du Rhône ne l'ont pas moins recouverte de plus de trois mètres de hauteur de dépôts.

Quoi qu'il en soit, cette découverte unique a une grande importance historique pour notre localité, qu'on ne saurait trop faire ressortir.

Nous avons donc jugé utile de faire connaître ces nouveaux renseignements qui complètent notre rapport.

Avignon, le 20 janvier 1898.

H. NICOLAS.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. Gabriel de Mortillet.

Dans une de nos dernières séances (1), notre président vous a fait part du décès récent d'un de nos membres honoraires des plus éminents, des plus distingués, que sa réputation universelle plaçait bien haut dans l'estime du monde par sa légitime autorité.

En quelques termes émus, il vous a retracé ce qu'était celui que nous perdons, Gabriel de Mortillet, en vous indiquant les titres qu'il s'était acquis parmi tous et les regrets que sa mort entraîne avec lui ; puis il a bien voulu me réserver le soin, comme ami de ce cher défunt, de vous donner des aperçus nouveaux sur cette existence qui domine par sa grandeur, et vous apprendre combien elle fut modeste, malgré l'éclat qui l'entourait.

Je l'en remercie ; son extrême obligeance me permet de vous parler de ce savant qui n'est plus ; délicate attention qui me touche vivement, bien qu'elle me laisse, il est vrai, le triste devoir, sacré pour nous, de vous montrer de Mortillet parcourant cette carrière toute de labeur scientifique, longue existence si bien remplie, si fertile en mémorables travaux.

Toutefois, notre président, pour réaliser ces espérances en songeant à moi, a oublié mon insuffisance devant l'expression élevée de la douleur qu'il fallait évoquer, qu'imposait cette circonstance solennelle, où dans le recueillement accablé de tristesse notre énergie semble s'évanouir ; il ne s'est souvenu, de préférence, que de ces liens de sympathie qui m'attachaient à de Mortillet, de nos relations, et il s'est adressé à ces secrètes tendances du cœur qui constituent l'amitié.

En cela il ne pouvait mieux se confier, et si je n'écoutais que ces inspirations-là, vous pourriez croire que, dans l'entraînement, de généreuses pensées me portent à vous le grandir, à l'élever.

(1) 5 octobre 1898.

Digitized by Google

Non ! il n'en est rien.

Nous devons porter un jugement plus indépendant, sévère même, lorsque la froide pierre du tombeau va se fermer sur un ami qu'une vieille et inaltérable affection nous fait apprécier ; mais impartial et juste, il faut reconnaître les qualités qui distinguent ceux que leur rare mérite place au-dessus des autres et les désigne à notre admiration.

Gabriel de Mortillet était de ceux-là.

A peine quelques jours nous séparent de ce deuil cruel pour sa famille, affligeant pour tous, jetant comme un voile sombre de douleur et de regrets amers, que déjà se fait sentir l'absence de ce chef d'école, de ce maître incontesté, dont l'œuvre considérable tendait toujours à éloigner les limites de la science et ne cessait d'en approfondir, de pénétrer plus avant les secrètes et mystérieuses révélations qu'elle laisse entrevoir.

Entendez encore les échos qui nous arrivent de la capitale, écoutez ce qu'ils apportent (1), ce qu'ils nous apprennent et vous verrez dans leur dernier adieu ce que disent, avant de le quitter, les professeurs et élèves de l'École qu'il avait créée, réunis dans une même douleur, de quelle vénération il était entouré, par les paroles suivantes qui tombent pieusement sur lui. « L'École d'anthropologie ressent avec une émotion profonde la perte du maître éminent, une de ses gloires, qui a eu le bien rare mérite de constituer une science devenue, grâce à lui, éminemment française : l'archéologie préhistorique. Perte irréparable pour la science que la mort de notre illustre collègue. »

Tels sont les sentiments qui accompagnent de Mortillet à sa dernière demeure. Tels sont aussi ceux qui me sont inspirés pour rendre le suprême hommage à sa mémoire, que je devais lui adresser au milieu de vous.

C'est vous dire, pour notre Académie de Vaucluse, la perte considérable qu'elle vient d'éprouver, que partagent avec elle toutes les sociétés qui avaient l'honneur de le posséder, par la place remarquable qu'il occupait et qu'il laisse dans nos rangs.

Il laisse aussi parmi nous le souvenir impérissable, qui ne saurait ni s'oublier, ni s'effacer, de sa haute valeur morale, de son inflexible probité, homme d'une droiture loyale, honnête, que nul soupçon même ne peut effleurer, qualités appréciables à l'heure actuelle de faiblesses humaines.

(1) Le discours de M. le Dr Hervé, président de la Société d'anthropologie de Paris, et celui de M. le Dr Capitan, vice-président.

Digitized by Google

Gabriel de Mortillet a succombé après une courte maladie le 25 septembre à Saint-Germain en Laye, à l'âge de 78 ans, ayant accompli son œuvre, œuvre féconde pour laquelle il semblait destiné ; et cette belle existence scientifique demeure jusqu'au bout agissante, puissante, sans que rien ne voile ses facultés, malgré le poids des ans.

Infatigable, esprit toujours jeune, homme de progrès, il poursuit sans défaillance un principe qu'il défend, et fort de ses convictions, il reste ferme dans ses vues de transformiste, car dès l'origine il applique toujours cette théorie d'évolutionniste dans toutes ses recherches scientifiques.

Cette brillante carrière qui lui était dévolue, que l'avenir ouvrait à sa modeste ambition, que le temps lui réservait, n'est qu'une longue suite de travaux des plus importants, largement entrepris, vers ce but où ses admirables conceptions le conduisent, pour qu'il reste une des gloires de cette doctrine, si bien édifiée qu'elle défie, s'il n'est plus là pour combattre, les attaques obscures que l'on dirige contre elle.

Si nous voulons suivre de Mortillet, qui avait su grouper autour de lui et retenir des savants, des travailleurs du monde entier, dans les multiples manifestations de ses facultés intellectuelles, nous lui trouverons toujours la même ardeur au travail, la même activité, un esprit fin et délié, une précision remarquable qui nous étonnent et nous surprennent, car jusqu'à la fin de sa vie il remplit ses nombreuses charges.

On se souviendra toujours de la célèbre discussion au congrès de Lyon 1873, à laquelle il prit part avec le regretté Abel Hovelaque, où dans une critique sévère mais aimable, pleine de spirituelles réflexions, d'idées originales, il contraignit ses adversaires, il amena ses contradicteurs à admettre d'autres conclusions, véritable conquête ; et tout dernièrement, encore, dans une séance de la Société d'anthropologie de Paris, dont il fut le président, n'a-t-il pas soutenu contre les paléontologistes les plus renommés, le synchronisme de certaines assises par l'industrie et non par la faune ?

Trop longue serait l'énumération de toutes ses publications ; citons entre autres œuvres :

Le signe de la croix avant le christianisme, Origines de la chasse et la pêche, Le Musée préhistorique, Le Préhistorique (1), toutes œuvres maîtresses, absolument classiques.

(1) Trois éditions, dont une que sa mort laisse inachevée.

Digitized by Google

Rappelons seulement que ses études portèrent à la fois sur la conchyliogie, la géologie, la minéralogie, la zoologie, la paléontologie et surtout sur la préhistoire dont il fut un des promoteurs.

En 1851, il est d'abord attaché au Muséum d'histoire naturelle de Genève jusqu'en 1853 ; l'année suivante (1854), conservateur au musée d'Annecy ; de 1857 à 1863 il dirige comme ingénieur la construction des chemins de fer de la Haute Italie.

C'est en 1864 qu'il fonde *les Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, qui, sous une autre forme se publient encore ; puis en 1884 *l'Homme*. De 1867 à 1885, il consacre toute son activité et son énergie à la conservation des antiquités nationales du musée de Saint-Germain-en-Laye.

Mais son attention et ses efforts ne s'arrêtent pas là, et pendant ses fonctions diverses il ne cesse de collaborer jusqu'à son dernier moment à tout ce que publie ce grand mouvement scientifique qu'il avait provoqué et soutenu.

Pas un instant de repos, pas une minute d'arrêt ; dans un éveil constant, son génie le pousse sans cesse. C'est ainsi que cette direction d'esprit si élevé se retrouve si nettement accusée dans son dernier livre *Formation de la nation française*, qui donne la mesure de sa science si étendue, où le professeur qui pendant plus de 20 ans avait traité les questions les plus variées, se rapportant aux temps préhistoriques, se résume dans ces pages sublimes comme un éblouissant reflet de sa supériorité.

Ses aptitudes spéciales se montrent partout, mais il fut doué d'une rare intuition qui eut, à un moment donné, la confirmation la plus éclatante qu'on puisse concevoir de ses hautes perceptions. Il est amené par une série d'observations et de déductions à établir comme certaine l'existence d'un intermédiaire géologique entre l'homme et le singe, et dans l'ébauche de son *Anthropopithèque* il cherche à établir hypothétiquement les principaux caractères de cet ancêtre, que son imagination, je devrais dire sa prescience, avait entrevu dans le passé des âges de la terre. Or, vous le savez, ces suppositions qui semblaient téméraires, arbitraires, furent bientôt consacrées, il y a deux ans, par la découverte mémorable du *Pithecanthropus*, que le Dr Dubois venait de faire à Java. C'est là le triomphe de ses idées, et, n'eût-il à son actif que la classification des différents âges de la pierre, cela seul suffirait à rendre son œuvre impérissable.

Voilà quel fut le savant en de Mortillet.

Digitized by Google

Comme homme privé, beaucoup d'entre nous le connaissaient ; ils ont pu apprécier le charme séduisant de ses relations amicales, toutes cordiales, empreintes d'une exquise courtoisie, qu'il savait entretenir avec le tact et la distinction de son esprit.

Bienveillant, affable, toujours prêt à accueillir les travailleurs, même les plus humbles; les plus petits, donnant et prodiguant à tous ses conseils et ses encouragements, et mettant à leur disposition sa grande expérience, son érudition si étendue, tel est celui qui nous appartenait dès l'origine de notre Académie, que nous avions choisi, élu un des premiers, et à qui nous devions ces quelques lignes de respectueux regrets, de sympathiques et douloureux souvenirs, la seule consolation qui resterait en ce moment d'amertume, de profonde émotion et d'unanime tristesse, si nous ne savions que sa mémoire restera toujours vivante parmi nous.

Avignon, le 4 janvier 1899.

H. NICOLAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

M. Marie-André Haguenot.

Délicate nature d'artiste, notre nouveau collègue M. Haguenot était déjà des nôtres par ses relations de famille avant de l'être par ses œuvres, où se révèlent un caractère aimable, une sensibilité exquise, avec un peu de cette inquiétude qui semble la marque de la génération actuelle.

Lauréat de notre Académie, il y a quelques années, ce jeune poète a publié, vers la même époque, en 1889, un recueil de poésies qui obtint une palme d'argent aux concours littéraires de Touraine. Il nous explique, non sans humour, pourquoi il a donné à ce livre le titre de : *A bâtons rompus*, bâtons qui peuvent être « rompus sur le dos de l'auteur ». Mais la lecture de ses vers n'a rien qui justifie cette boutade ; elle est attrayante, facile, et l'on s'intéresse sympathiquement aux expansions de cette âme de vingt ans. Je ne sais pourquoi tel sonnet m'a remis en mémoire celui d'Arvers, et tel autre ayant pour sujet la fragilité des serments écrits « *sur le sable* » m'a paru trahir de récentes réminiscences de collège ; il en est ainsi dans la plupart des œuvres de jeunesse, nul de nous n'y a échappé. Un sentiment plus personnel a inspiré *Croquis de salon*, piquant portrait de femme ; *Souvenirs*, gracieuse confidence ; *Coquetterie*, strophes à une princesse. Je citerai aussi *Miséricorde*, sonnet d'une pure beauté évangélique ; *Conseils*, d'une amertume heureusement passagère ; *La reine Élisabeth*, tableau tragique ; *Sépulcre*, court poème dont les vers ont une belle ampleur et dont je me suis senti particulièrement touché. Comme contraste d'idée et de forme, il ne me déplaît pas de mentionner aussi quelques légères fantaisies rimées sans prétention au moindre envol, telles que *Vieux héros*, par exemple ; et la Muse « qui n'est plus qu'une nourrice sèche » ; et l'églogue d'aujourd'hui, « un tas de fumier où la vachère rit dans les bras d'un bouvier » ; et la lanterne de Diogène, dont la lueur, malgré les perfectionnements apportés par le gaz et l'électricité, est plus que jamais insuffisante.

Le recueil se termine par une pièce émue, vibrante, où l'auteur envisage précocement ce que pourrait être sa dernière heure ; la pensée est haute, elle nous saisit, elle annonce que l'esprit du poète saura s'élever de plus en plus, en vivant les joies et les peines de ce monde.

Le deuxième volume publié depuis par M. Haguenot (qui cette fois s'est dissimulé sous le pseudonyme de Dubois des Isles) montre plus d'indépendance. L'auteur est passé par la Faculté de Montpellier et par la caserne de cavalerie de Tarascon. C'est avec une voix plus ferme que le soldat chante sa patrie et l'étudiant ses amours. M. Haguenot a acquis une incontestable virtuosité ; il n'en abuse que rarement. L'absence de règles, qui est la seule règle de la nouvelle école poétique, ne l'induit qu'à un petit nombre de manques d'égards envers la césure. Le choix des expressions révèle du raffinement, parfois même un peu trop.

En revanche et plus souvent, il trouve des accents d'une force et d'un éclat réel, notamment dans les poèmes de *La Dernière Sibylle*, *La Vestale*, le sonnet de *Messidor* et celui de *Prométhée*, peut-être inspiré par un beau marbre de l'avignonais **Louis Brian.**

Digitized by Google

M. Haguenot ne dédaigne pas d'ailleurs de redescendre de temps en temps à la forme simple, comme dans le sonnet-conte de *Pénitence*.

Je ne signalerai qu'en passant, — malgré leurs qualités très appréciables et dont la principale est d'avoir échappé aux banalités obligatoires, — diverses pièces de circonstance, prologues ou à-propos pour l'Association générale des étudiants de Montpellier, pour la ville de Cette, pour l'Œuvre de la Croix-Rouge et pour le centenaire de l'Université montpelliéraine. Cependant, il faut féliciter M. Haguenot d'avoir avec habileté accompli la tâche peu aisée de faire parler Rabelais.

Son *Théâtre d'étudiants* contient, outre ces à-propos, deux piécettes en un acte : l'une qui, sous le titre de *Chose jugée*, traite avec esprit du raccommodement de deux époux mal divorcés; l'autre qui considère l'amour sous les vilaines couleurs de la galanterie vénale : *Bonsoir, Pierrot,* dit Colombine au pauvre rêveur sans le sou, Colombine qui préfère l'harmonie des écus à celle des jolis vers; et Pierrot, de gémir : « L'amour est mort ! »

Mais M. Haguenot ne paraît pas être définitivement de cet avis, quoique en certain endroit il se soit écrié : « Je n'ose même plus me fier aux étoiles ». Il retrouve la foi féconde dans *Résurrection,* avec beaucoup de chaleur et de jeunesse.

Après avoir signalé les mérites nombreux et divers du livre de M. Haguenot, il serait puéril de chicaner sur quelques licences, aujourd'hui si communes qu'elles ont l'air de s'imposer. Si je relevais, par exemple, certains vers d'un rhythme assez contestable, il me répliquerait qu'il a voulu éviter la monotonie de l'ancienne versification et, poète moderniste, me traiterait sans doute en lui-même de « vieux parnassien », comme, à son âge, j'ai dû traiter en moi-même l'un de nos devanciers de « vieux classique ».

Au surplus, en écrivain qui sent justement sa valeur, il ne redoute pas d'être critiqué, et comparant son livre à l'enfant prodigue parti pour chercher aventure, il déclare résolûment :

> Livre, enfant prodigue, à ton tour !
> Si le critique est un vautour,
> L'indifférent est plus à craindre.
> Mieux vaut du mal qu'on a reçu
> S'enorgueillir ou bien se plaindre,
> Que de passer inaperçu.

Ce n'est, à vrai dire, ni l'un ni l'autre danger que risque parmi nous M. Haguenot : il comptera sûrement parmi nos collègues les moins inaperçus, quoique les moins critiqués.

A. MOUZIN.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Séance du 5 janvier 1899. — Présidence de M. Laval, vice-président.

Sont présents : MM. Laval, Labande, Grimaud, Mouzin, de Vissac, Bonnecaze, Alphant, Limasset, Chobaut, Azémar, Valayer, Bruguier-Roure, Goudareau, Pansier, Requin, Jurand, Brun, Naquet, Michel, Bourges, Aurouze, Arnaud de Fabre, M, Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président, au nom du bureau, propose aux suffrages de l'Académie, pour le titre de membre d'honneur, Mlle M. Pellechet. Par ses travaux sur les premiers temps de l'imprimerie, par ses importantes et nombreuses publications bibliographiques, par ses patientes recherches dans les bibliothèques de France et de l'étranger, Mlle Pellechet s'est fait un nom des plus estimés dans le monde savant. De plus, elle a témoigné à plusieurs reprises de l'intérêt qu'elle porte à notre Société. Après un premier don de 150 fr. que l'Académie reconnut en la nommant membre titulaire, elle nous fournit les premières ressources nécessaires à la restauration de la chapelle de Saint-Symphorien de Caumont. Le bureau estime donc que cette candidature satisfait aux prescriptions des statuts et est digne de réunir tous les suffrages. A l'unanimité et par acclamation, Mlle Pellechet est aussitôt élue membre d'honneur de l'Académie.

M. Puel, entomologiste, est présenté, pour être admis membre titulaire, par MM. Chobaut, Nicolas et Labande.

M. le secrétaire général dépose sur le bureau plusieurs brochures offertes en hommage par M. Charles Janet et demande l'admission de l'auteur à titre de membre correspondant. Il communique ensuite le premier numéro d'une nouvelle revue : « La Provence illustrée » et exprime le désir du directeur de trouver parmi les membres de l'Académie des lecteurs et à l'occasion des collaborateurs.

La parole est donnée M. le trésorier pour la lecture des comptes et du projet de budget. Les recettes de 1898 se sont élevées 2.826 fr. 65 et les dépenses à 2,722 fr. 55, ce qui laisse en caisse 104 fr. 10 c. Le budget de 1899 prévoit 2.504 fr. 35 c. de recettes et 2.438 fr. 05 c. de dépenses, et par conséquent un excédent de recettes de 66 fr. 30 c. Une commission, composée de MM. Mouzin, Limasset et Pierre Brun, procèdera à la vérification des comptes prescrite par les statuts.

M. Labande communique les premiers résultats de ses recherches sur la date des premiers monuments de l'architecture romane en Provence. Il étudie aujourd'hui Saint-Sauveur d'Aix, dont il présente le plan à l'Académie, et Saint-Gabriel, près de Tarascon. A l'aide des documents dont l'authenticité lui parait hors de doute, il démontre que ces deux édifices sont de la fin du XIe siècle.

Digitized by Google

Après lui, M. Mouzin lit, au nom de M. André-Marie Haguenot, une poésie qui a pour titre : *L'Armure.* Il présente ensuite l'auteur. Il rappelle que M. Haguenot ne saurait être un inconnu parmi nous, grâce au souvenir toujours vivant du docteur Prosper Yvaren auquel des liens de parenté unissaient notre collègue, et par des citations heureusement choisies, il fait apprécier à leur juste valeur ses principales œuvres. En terminant, M. Mouzin dit que la poésie attire encore les jeunes et cite les noms de MM. Jouveau et Gouirand, dont les premiers vers honorent leurs auteurs.

M. Puel, entomologiste, est élu membre titulaire, et M. Charles Janet, membre correspondant.

Séance du 2 février. — Présidence de M. Laval, vice-président.

Sont présents : MM. Laval, Labande, Alphant, Michel-Béchet, de Vissac, Jurand, Goudareau, Gouelle, Remy Roux, Durand, Bonnecaze, Limasset, Chansroux, P. Brun, Aurouze, Arnaud de Fabre, Valla, Marchand, Mouzin, Chobaut, Bonnet, M. Méritan.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président informe l'Académie de la démission de M. le docteur Carre, comme président de notre Société. Il exprime les regrets que cause au bureau et à l'Académie cette détermination qui nous prive d'une direction si intelligente et si dévouée. Il fait l'éloge des qualités que M. le docteur Carre montra pendant le temps trop court où il fut à notre tête et dont tous auraient désiré pouvoir bénéficier longtemps.

Lecture est donnée de lettres de Mlle M. Pellechet et de M. Charles Janet, remerciant l'Académie, l'une du titre de membre d'honneur, et l'autre de membre correspondant qui leur a été décerné. M. le président fait part du décès de M. le docteur Albert Jeandet, membre correspondant, et de M. Dussaut, membre titulaire, et exprime les regrets que nous laissent ces deuils.

M. Marchand communique un chapitre d'une étude complète sur l'Université d'Avignon. Le dépouillement des différents comptes des primiciers a permis à notre collègue de dresser un budget des recettes et des dépenses, et c'est ce résultat de ses patientes recherches qu'il expose à l'Académie. Des rentes sur des communautés du Comtat, le rendement des gabelles et de quelques cours de justice, les droits acquittés par les nouveaux diplômés, constituaient les sources principales de revenus. Les honoraires des professeurs et des docteurs qui prenaient part aux cérémonies publiques, les réparations et l'entretien des bâtiments formaient le budget des dépenses. Notre collègue remarque que l'équilibre fut ordinairement parfait entre recettes et dépenses.

M. Chansroux lit ensuite deux scènes d'un drame qui a pour titre : *Jeanne d'Arc.* On retrouve dans ces vers, avec l'enthousiasme communicatif de l'auteur, un souffle vibrant de patriotisme qui a pénétré tous les cœurs.

M. l'abbé Valla donne lecture d'une page de son histoire d'Aramon, très désirée de tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays. Avec une impartialité parfaitement appuyée sur les documents authentiques, il nous fait assister aux différentes luttes qui s'engagèrent entre la communauté et les diverses familles nobles qui se partageaient les droits et les privilèges de la co-seigneurie. Le nombre des co-seigneurs et l'exercice de leurs droits respectifs entretinrent une agitation qui ne prit fin que très tard après d'interminables procès.

La parole est donnée à M. le docteur Arnaud de Fabre, qui lit une lettre extraite de ses archives particulières. Écrite à Marseille en 1744, cette lettre nous donne de fort curieux détails sur une entreprise des Anglais sur la côte de Provence qui se produisit cette année-là ; elle rapporte fidèlement l'émoi des Marseillais et les dispositions qu'ils prirent pour se soustraire à l'invasion. M. le président remercie notre collègue de cette intéressante communication et souhaite qu'il mette au jour de nouveaux documents sur ce fait peu connu de l'histoire provençale.

Digitized by Google

Séance du 2 mars. — Présidence de M. Laval, vice-président.

Sont présents : MM. Laval, Labande, de Faucher, Pansier, Mouzin, P. Brun, de Vissac, Manivet, Bruguier-Roure, Limasset, Arnaud de Fabre, Alphant, Bonnecaze, Gap, Griolet, Gouelle, Bourges, M. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés pour être admis membres titulaires :

MM. de Villlaret, chef d'état-major de la 30ᵉ subdivision, par MM. Griolet, Laval, Alphant.

Pascal, conseiller de préfecture, par MM. Laval, Rencurel, Griolet.

M. Manivet offre à l'Académie un volume de vers dont il est l'auteur et reçoit en retour les remerciements et les félicitations de ses collègues.

M. le président fait part d'un projet d'excursion archéologique à Aigues-Mortes et communique le résultat des diverses démarches faites pour en assurer le succès par notre dévoué collègue M. Griolet. Elle aura lieu au mois de mai et promet de réunir tous ceux qu'intéressent l'art, l'histoire ou simplement le charme de la terre provençale. L'Académie adopte ce projet. Les listes d'inscription sont déposées chez M. le trésorier.

La parole est donnée à M. de Faucher qui communique un *ex libris* du graveur Louis David, pièce inédite de l'œuvre peu connu de l'artiste avignonais. Après avoir offert à chacun des membres présents un exemplaire d'une gravure qu'il a eu la bonne fortune de préserver de la destruction, notre collègue, dans une causerie pleine de verve, groupe autour de son sujet un grand nombre de souvenirs historiques. Il étudie en particulier les relations de la noblesse du Comtat avec le vice-légat Lercari et la brouille qui les divisa en 1741. Il affirme en terminant la légitimité de l'identification d'Aëria avec Barri.

Après lui, M. le docteur Pansier lit quelques pages d'un ouvrage en préparation sur l'histoire et l'emploi des lunettes. Notre collègue, dans un travail très documenté, expose d'abord les divers témoignages des monuments et des auteurs de l'antiquité. Des fouilles de Ninive et de Pompéi aussi bien que de quelques assertions de différents écrivains tels qu'Aristophane, Pline, Macrobe, Sénèque, il paraît certain que l'antiquité ignorait les bienfaits des lunettes. Il faut remonter jusqu'au onzième siècle pour voir prendre naissance et se généraliser bientôt l'usage des lentilles convexes ou concaves. On a attribué à un moine de Pise cette invention. Notre collègue pense que c'est à Bacon qu'il faut en faire honneur et termine par une courte étude étymologique du mot : lunette.

MM. de Villaret et Pascal sont ensuite élus membres titulaires.

Le Secrétaire, M. Méritan.

Le Vice-Président faisant fonctions de président, V. Laval.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant le premier trimestre de 1899.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : Section des sciences économiques et sociales, congrès des Sociétés savantes de 1898. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1898, 1re et 2e livraisons. — Bulletin historique et philologique, 1897, nos 3 et 4; 1898, nos 1 et 2. — Revue des travaux scientifiques, t. XVIII, nos 10 et 11.

II. — Dons des auteurs.

1° M. le comte de Gérin-Ricard, membre associé de l'Académie : Les anciens chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille; — Les anciens registres paroissiaux de Provence (1503-1790). — 2° M. Marc de Vissac, membre titulaire de l'Académie : Victor Persat ou Mémoires d'un faux dauphin. — 3° M. Charles Janet, membre correspondant de l'Académie : Notes présentées à l'Académie des sciences : 1) Sur les nématodes des glandes pharingiennes des fourmis; 2) sur les nerfs des antennes et les organes chordotonaux chez les fourmis; 3) sur le système glandulaire des fourmis; 4) sur les nids de la Vespa crabro L., ordre d'apparition des alvéoles; 5) sur la Vespa crabro L. Ponte, conservation de la chaleur dans le nid; 6) observations sur les frelons; 7) sur les muscles des fourmis, des guêpes et des abeilles; 8) sur les rapports des Lépismides mymécophiles avec les fourmis; 9) sur les rapports du Discopoma comata Leonardi avec le Lasius mixtus Nylander; 10) sur les rapports de l'Antennophorus Uhlmanni Haller avec le Lasius mixtus Nylander; 11) sur les limites morphologiques des anneaux du tégument et sur la situation des membranes articulaires chez les hyménoptères arrivés à l'état d'imago; — Études sur les fourmis, les guêpes et les abeilles, notes 9 à 15 : 9) Sur Vespa crabro L., histoire d'un nid depuis son origine; 10) sur Vespa media, V. silvestris et V. saxonica; 11) sur Vespa germanica et V. vulgaris; 12) structure des membranes articulaires des tendons et des muscles (Myrmica, Camponotus, Vespa, Apis); 13) sur le Lasius mixtus, l'Antennophorus Uhlmanni, etc.; 14) rapports des animaux myrmécophiles avec les fourmis; 15) appareils pour l'observation des fourmis et des animaux myrmécophiles. — 4° MM. E. Piette et J. de Laporterie : Études d'ethnographie préhistorique, fouilles à Brassempouy en 1897. — 5° Wells Williams (Fréd.) : The life and letters of Samuel Wels Williams, LL. D., missionary, diplomatist, sinologue. — 6° M. Gaston Féral : Observations météorologiques sur les pluies générales et les tempêtes. — 7° M. L. de Berluc-Pérussis, membre correspondant de l'Académie : Mistral et l'Académie; — Letres inédites de « l'Ami des hommes » et du bailli de Mirabeau.

Digitized by Google

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Anales del Museo national de Montevideo, t. III, fasc. 1. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1899, 128ᵉ livraison. — Studi e documenti di storia e diritto, anno XIX, fasc. 3ᵉ et 4ᵉ (luglio-dicembre 1898). — Société des antiquaires de Picardie : album archéologique, 13ᵉ fascicule. — La feuille des jeunes naturalistes, 1899, nᵒˢ 340 à 342. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1899, nᵒˢ 1, à 3 ; — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1898, nᵒˢ 27 et 28. — Bulletin du Comité de l'art chrétien, t. VI, n° 40. — Revue horticole, nᵒˢ 534 et 535. — Smithsonian institution. Wisconsin geological and natural history Survey bulletin, n° 1 : On the forestry conditions of northern Wisconsin, by F. Roth ; — n° 2 : On the instincts and habits of the solitary wasps, by G. W. Peckan and E. G. Peckan ; — transactions of the Wisconsin academy of sciences, arts and letters, vol. XI (1896-1897). — Bulletin de la Société de spéléologie, 1898, n° 15. — Annales de l'Université de Lyon : fasc. 34, anatomie pathologique du système lymphatique (réseaux, canaux, ganglions) dans la sphère des néoplasmes malins, par les Drˢ C. Regaud et F. Barjon ; — fasc. 37, le Vivarais, essai de géographie régionale, par Louis Bourdin ; — fasc. 38, études védiques et post-védiques, par Paul Regnaud ; — fasc. 39, les formes épitoques et l'évolution des Cirratuliens, par Maurice Caullery et Félix Mesnil ; — fasc. 40, Bharatiya-natya-castram, traité de Bharata sur le théâtre, texte sanskrit, édition critique... par Joanny Grosset, tome Iᵉʳ, 1ʳᵉ partie. — Revue des langues romanes, 1898, nᵒˢ 10 à 12. — Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1897-1898, nᵒˢ 1, 2 et 3. — Bulletin de la Société les Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VIII, nᵒˢ v et vi. — Société de géographie, comptes rendus des séances, 1898, n° 9 ; 1899, nᵒˢ 1 et 2. — Bulletin de la Société de géographie, 1898, 4ᵉ trimestre. — Société languedocienne de géographie, bulletin, t. XXI (1898), 4ᵉ trimestre. — Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVII (1898). — Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. XVII (1898). — Bulletin de l'Académie delphinale, 1897. — Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XXVIII (1897). — Museo nacional de Costa Rica, informe del primer semestre de 1898 à 1899. — Bulletin de la Diana, t. X, nᵒˢ 3 et 4. — Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, 1898, nᵒˢ 3 et 4. — Revue d'Auvergne, 1899, n° 1. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, t. VI (1897-1898). — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1898, n° 6. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1898, nᵒˢ 68 à 71. — Mémoires et documents publiés par la Société nationale des antiquaires de France, 1898, fasc. 1. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, vol. XXVII (1898). — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1899, 1ᵉʳ trimestre. — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVI (1898). — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (sciences et lettres), 3ᵉ série, t. V, 1898. — Annales de la Société linnéenne de Lyon, 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON.

INTRODUCTION.

La confiscation des biens du clergé, prononcée par la loi du 18 août 1792, eut pour conséquence de faire entrer dans le domaine national toutes les richesses d'art des communautés religieuses. Il fut ordonné qu'elles serviraient à l'instruction du peuple, et c'est ainsi que prirent naissance la plupart des musées de province (1).

Avignon et le Comtat-Venaissin avaient été réunis à la France par décret du 14 septembre 1791. On y appliqua sans tarder les nouvelles lois qui constituaient des collections publiques, et le choix d'un local se porta, après quelques recherches, sur les bâtiments de l'ancien archevêché. C'est sur ce point, où se trouvaient déjà les bibliothèques de différentes congrégations, que furent entassées toutes les œuvres confisquées et que se formèrent, en 1793, la bibliothèque et le musée d'Avignon (2).

Jusqu'en 1810, le musée proprement dit, transporté en 1804 dans l'ancien couvent de Saint-Martial, après la vente des bâtiments de l'archevêché, ne se composa guère que de tableaux. Un legs que

(1) Lois du 5 novembre 1790 et du 16 septembre 1792, décrets des 18 et 24 octobre 1792, circulaire ministérielle du 5 novembre 1792.

(2) « Cette création, a dit M. Duhamel, fut une œuvre considérable, accomplie au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus tragiques, par des hommes aussi dévoués qu'obscurs, auxquels on n'a même pas toujours rendu justice. Il convient de citer parmi eux, en première ligne, l'architecte Bondon, le chanoine Néry, le conservateur Meynet, le peintre Beissier, d'autres encore, qui surent se rappeler, en ces temps de luttes ardentes, que le patriotisme éclairé par l'amour des arts trouve assez de force en lui-même pour s'élever au-dessus des partis. » (*Origines du musée d'Avignon*, dans le *Compte rendu* de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris, 1889, in-8°, p. 675.)

Digitized by Google

la ville reçut du docteur Calvet devint le point de départ, à cette époque, de la collection actuelle d'antiquités.

« Appelé par goût à l'étude et au célibat, dit Calvet dans son testament, je m'étais proposé, dès l'âge de quinze ans, d'établir à perpétuité une bibliothèque publique dans ma patrie qui en manquait. Je le fis même lorsque mon âge m'eut permis de tester. Le gouvernement, ami des lettres, sentait depuis longtemps l'utilité de cette institution ; aussi, sans se douter de mon idée, il s'en est enfin occupé pour les principales villes de l'État. Celle d'Avignon était une des mieux pourvues de livres, à cause des nombreuses bibliothèques de religieux et de séminaires supprimés; on en a formé une immense et monstrueuse collection.

« ...Je lègue, laisse et donne à cette dite ville d'Avignon ma bibliothèque pour la rendre publique, avec ses manuscrits, sous la condition expresse que les livres et manuscrits de ma collection ne seront que pour ma bibliothèque et jamais confondus et mêlés avec ceux de la bibliothèque établie par le gouvernement.

« Mes cabinets de médailles en or, en argent et en bronze, soit antiques, soit modernes, aujourd'hui rangées dans les deux armoires de ma chambre d'hiver, appartiendront à ma bibliothèque...

« Les monuments antiques et modernes de différentes matières, formes et grandeurs, qui sont dans mes cabinets, au nombre, à ce que je crois, d'environ quatre mille, et, en général, tous les morceaux antiques dont le catalogue est fait, je me plais à les loger dans ma bibliothèque même. Les deux grandes statues de marbre qu'il faut réparer, faisant autrefois partie du tombeau d'Adrien, à Rome, les pierres et marbres portant des inscriptions seront de ce nombre. Ces monuments n'entreront jamais, non plus que les corps marins et les fossiles, ni dans l'ancienne bibliothèque, ni dans le cabinet d'ornithologie qui se forme actuellement. » (1).

Par une surprenante restriction, Calvet s'opposait à ce que son nom fût prononcé de quelque manière à l'occasion de ses dons. Pratiquement, ce n'était pas possible. Guidé par un sentiment très naturel, le public attribua, malgré tout, le nom de *museum* ou de *musée Calvet* à la donation dont il bénéficiait, mais il faut remarquer, ainsi que l'a fait M. Labande, que cette désignation n'était pas justifiée (2). Aux termes mêmes de la fondation, il ne s'agissait que d'une bibliothèque publique, décorée accessoirement des différentes pièces des « cabinets » de Calvet, et non pas d'un musée dans le sens propre de ce mot. Les antiquités de Calvet ne formèrent un musée que par hasard, et ne furent qu'une conséquence, très imprévue, de la volonté même du testateur. On vient de voir, en effet, que la bibliothèque de Calvet ne devait être confondue, en aucun cas, avec celle « établie par le gouvernement ».

(1) Le dernier testament olographe de Calvet (il en rédigea plusieurs) fut daté du 10 janvier 1810. Il en existe une copie dans le tome VI de ses *Œuvres* (fol. 415 à 432 du ms. de Marseille, fol. 411 et suiv. du ms. d'Avignon). Ce testament a été publié pour la première fois, en brochure séparée, à Avignon, chez Laurent Aubanel, en 1817, ensuite dans les *Documents divers sur le musée Calvet,* Avignon, 1re édition, 1846, p. 5; 2e édition, 1893, p. 1.

(2) Labande, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France,* t. XXVII, *Avignon* (Paris, 1894, in-8°), p. LXX.

Digitized by Google

Pour remplir cette obligation, tout en satisfaisant, d'un autre côté, au désir légitime de grouper les collections dans un seul local, la ville se fit donatrice, et ce furent ses propres richesses, autrement considérables, qui passèrent dans celles de Calvet (1). Les tableaux et les médailles, les « monuments de différentes matières, formes et grandeurs », trop nombreux pour ne pas être mis à part, constituèrent, dès ce moment, une section distincte de la bibliothèque. La dénomination populaire, devenue de rigueur quant au rappel du nom de Calvet, apparut beaucoup plus logique et reçut, effectivement, une consécration officielle. Un règlement, qui fut approuvé par le Conseil d'État, le 7 mars 1832, soumit, d'une façon définitive, l'ensemble des collections de la ville aux dispositions testamentaires de Calvet et les désigna sous le nom de *musée Calvet* (2). Les bâtiments de Saint-Martial ne pouvaient plus suffire. Ils étaient d'ailleurs extrêmement humides, et de nature à faire craindre pour la bonne conservation des livres et des tableaux. On fit l'acquisition, en 1832, d'un ancien hôtel qui avait appartenu à la famille de Villeneuve; les travaux d'appropriation durèrent un peu plus de deux ans, et, dans le courant de 1835, toutes les collections furent installées dans le local où elles sont encore. Aussitôt les dons affluèrent. Pour la partie épigraphique, je mentionnerai, parmi les libéralités les plus importantes, celles du chevalier Mourret en 1835, du juge de paix Silvestre en 1836, d'Artaud en 1837, du marquis d'Archimbaud en 1838, de Charles Eymieu en 1840, de Marius Clément en 1849, du comte de Vogüé en 1850, etc. Les différents conservateurs, de leur côté, s'employèrent activement pour l'accroissement des collections. Pierre Dejean, et après lui Bénézet Guérin, Marie-Charles de Blégier, Victor Chambaud, Esprit Requien, Augustin Deloye,

(1) Calvet avait prévu le cas où des dons de livres seraient faits, par des particuliers, à sa bibliothèque, et il avait applaudi d'avance à ce moyen d'en augmenter la valeur. La ville se crut autorisée à profiter de cette faculté, qui ne portait, du reste, aucune atteinte à ses droits de propriété.

(2) Sur Calvet, né à Avignon le 24 novembre 1728, et mort dans cette ville le 26 juillet 1810, cf. L.-H. Labande, *Esprit Calvet et le XVIII^e^ siècle à Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. X, 1891, p. 249 et suiv. Indépendamment du buste de Calvet qui se trouve placé à l'entrée même du musée, nous signalerons deux autres portraits contemporains de ce personnage. Ils se trouvent placés aux tomes I et VI du manuscrit de ses œuvres conservé à la bibliothèque de Marseille. Calvet lui-même a dit du portrait placé au commencement du tome VI qu'il est « très supérieur à celui qui a été mis à la tête de tout l'ouvrage, et que le mérite du dessin ne peut guère être poussé plus loin. Je le dois, ajoute-t-il, au goût et à l'amitié de M. d'Albouin ». A l'époque où remonte ce portrait, Calvet était âgé de 36 ans.

Digitized by Google

pour ne citer que les disparus, ont contribué pour une bonne part à faire du musée Calvet, ainsi que l'a dit M. Duhamel, « l'un des établissements les plus riches de province, et l'un de ceux qui peuvent, selon la belle expression de ses fondateurs, rendre le plus de services à l'instruction publique » (1). Il est juste que leurs noms soient rappelés, mais je n'aurai garde d'oublier de citer aussi le nom de Jacques Binon. Simple concierge du musée, Binon en était l'âme. Sans cesse à l'affût de toutes les découvertes, habile à provoquer les dons, heureux dans les achats dont il était chargé, connaisseur expérimenté, Binon s'est consacré, pendant soixante ans, de 1813 à 1873, à la prospérité matérielle de *son* musée. Sous la direction des conservateurs, mais par ses soins incessants et ceux de l'un de ses fils qui lui a succédé, les collections proprement dites ont été classées dans le plus grand ordre. Parmi les établissements similaires de province, le musée Calvet n'est donc pas seulement l'un des plus riches ; c'est aussi l'un des mieux tenus.

Le catalogue qui va suivre de la collection épigraphique de ce musée est publié sous les auspices de l'Académie de Vaucluse, avec l'assentiment du conservateur, M. Labande, que d'autres travaux occupent en ce moment (2).

Avec les procédés économiques de gravure auxquels il est possible d'avoir recours, l'idéal de tout catalogue est devenu, plus que jamais, le catalogue illustré à chaque page que souhaitait, en 1893, M. Perrot (3). L'Académie de Vaucluse l'a compris ainsi, et j'ai essayé, pour ma part, de m'inspirer de cet idéal, en reproduisant en fac-similé presque toutes les inscriptions que j'avais à décrire. Les dessins dont je me suis servi ont été faits par mes soins, sur

(1) Duhamel, *op. cit.*, p. 680.

(2) Augustin Deloye a été remplacé, au mois de décembre 1890, par M. Labande dans la conservation de la bibliothèque et du musée. La modestie de M. Labande ne me permettant pas d'exprimer tout le bien que je pense de ses travaux, je me contenterai de louer son zèle, qui n'est pas moindre que celui de ses devanciers. Ce zèle se manifeste actuellement, du reste, par une œuvre capitale, la publication en quatre gros volumes du *Catalogue des manuscrits* de la bibliothèque d'Avignon, et par un nouveau classement, plus méthodique et sans doute définitif, de la galerie lapidaire du musée.

(3) *Journal des Savants*, 1893, p. 418. « L'expérience de chaque jour, a dit depuis M. Babelon, démontre qu'un catalogue de monuments archéologiques ne rend tous les services qu'on est en droit d'en attendre, qu'à une condition : c'est que la description des objets soit accompagnée de leur image. L'œil et l'imagination doivent concourir à la complète et rapide information que réclame notre intelligence » (*Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale,* introd., p. XLIII).

Digitized by Google

des photographies que j'avais prises au musée, au mois d'avril 1899, avec le concours du gardien actuel, M. Auguste Binon (1).

Avant de conclure, j'ai le devoir de remercier avant tout l'Académie de Vaucluse du très grand honneur qu'elle m'a fait en imprimant à ses frais le présent catalogue.

J'exprime ensuite ma gratitude à MM. les Administrateurs du musée, pour leur empressement à me donner l'autorisation, que j'avais sollicitée, de publier les inscriptions confiées à leur garde ; à mon ami vénéré M. Allmer, qui m'a parfois aidé de ses conseils ; à M. Labande enfin, qui m'a fourni d'utiles indications bibliographiques, et, de plus, a bien voulu me remplacer, avec un véritable dévouement, pour la correction des épreuves de ce travail.

(1) Il faut en excepter le dessin de l'inscription numéro 211, que je dois à l'amabilité de M. Cherion, dessinateur habituel et collaborateur du R. P. Camille de la Croix.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — INSCRIPTIONS CELTO-GRECQUES.

1. — *Autel à Jupiter* Taranus.

« Petit cippe avec base et couronnement, en pierre molasse compacte, trouvé à *Orgon*, en octobre 1886, dans un monceau de décombres provenant des démolitions d'une chapelle dite de Notre-Dame, au sommet de la colline où était située la ville antique » (Allmer, renseignements fournis par M. Sagnier). Acquis par le musée en 1887. Hauteur, 0m34; largeur, 0m17; épaisseur, 0m13. Hauteur des lettres, 0m02.

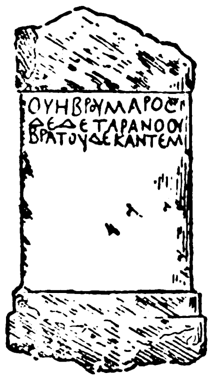

Ουεβρουμαρος δεδε Ταρανοου βρατουδε καντενα.

Vebroumaros dedit Taranu dedicavit laetus.

« Vebroumaros a donné (cet autel) à Taranus et l'a dédié avec contentement. »

Mowat, *Bull. épigr.*, 6, p. 296; *Bull. Ant. F.*, 1887, p. 66 (d'après un dessin de Cerquand et un estampage de Deloye); *Rev. celt.*, 7, 1886, p. 450; — *Rev. archéol.*, série 3, 9, 1887, p. 122; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 259 et 338; *Corr.* Lettre de Sagnier, 8 janv. 1887; — Barthélemy, *Rev. celt.*, 8, 1887, p. 397; — *C. I. L.*, p. 820; — Binon, n. 23 (1).

La langue celtique est encore si peu connue, qu'il est presque impossible de donner un sens, autrement que par induction, aux monuments écrits que l'on possède dans cette langue. La terminaison ***maros*** de la première ligne de notre inscription est celle d'un trop grand nombre de noms gaulois, pour que la lecture Ουηβρουμαρος puisse faire quelque doute (2). On trouve, du reste, le nom celtique *Vebro* dans une inscription de la Côte-d'Or (3). On

(1) Il y a lieu de se reporter, pour les abréviations, à la *Liste des ouvrages cités* qui se trouve à la fin de notre travail.

(2) Sur cette terminaison, cf. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César et Hirtius*, Paris, 1891, in-12, p. 188. D'après M. de Jubainville, *maros, mara* (grand, grande) est peut-être l'adjectif gaulois qu'on rencontre le plus souvent.

(3) Lejay, *Inscript. ant. de la Côte-d'Or*, Paris, 1889, in-8°, p. 80. Comparez, de même, pour ne citer que ce seul exemple, *Atepo*, nom d'homme relevé à Rustrel (Vaucluse), Saint-Paul-lez-Connaux, Nîmes et Narbonne (*C. I. L.*, XII, n. 1127, 2795, 3944, 5085) et *Atepomarus* ou *Atepomarius*, autres noms d'homme rencontrés, le premier dans la Mayenne (Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités gallo-rom.*, Paris, 1887, in-8, p. 82) et à Lanzendorf, dans la Basse-Autriche (*C. I. L.*, III, n. 4580), le second à Lyon (*C. I. L.*, XIII, n. 2066 *a*).

Digitized by Google

reconnaît, d'un autre côté, dans Ταρανόου, le nom du Jupiter tonnant des Celtes : *Taranus* (1). Δεδε est sans doute à rapprocher du verbe *dedit*. L'inscription d'Orgon est la cinquième où figure ce mot (2). Quant à βρατουδε, M Bréal pense qu'il constitue avec καντενα une formule équivalente à celle *libens merito* des inscriptions latines (3). M. Allmer est plutôt d'avis, et nous partageons son opinion, que ce mot a la signification de *dedicavit*. La formule *libens merito*, qui ferait de βρατουδε un adverbe, supposerait, du reste, une inversion dont on n'a pas d'exemple. Mais on s'accorde pour reconnaître à καντενα la signification de *libens* à laquelle, pour notre part, nous préférons celle de *laetus*.

2. — *Autel au dieu-fontaine* Graselus.

« Cippe avec couronnement, mais sans base, profondément enfoncé par le pied, dans une pierre carrée qui lui sert de plinthe ; actuellement, et depuis 1810, employé comme piédestal pour soutenir une croix devant la porte de la chapelle dite de Notre-Dame-du-Grosel, près de *Malaucène* ; précédemment dans cette chapelle et servant de support à un autel » (Allmer). Hauteur, environ 0m75 ; largeur, 0m25. Le Musée Calvet ne possède que le moulage donné, en 1884, par l'abbé Saurel, de l'inscription gravée sur ce cippe.

////ΛΛΟΥC
///ΙΛΛΙΑΚοC
γΡΑCΕΛΟΥ
6ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

...λους ....ναλιακος [Γ]ρασελου βρατουδε καντενα.

...lus ....naliacus Graselu dedicavit laetus.

« ...lus, fils de...., a dédié avec contentement (cet autel) à Graselus. »

(1) Luc. *Phars.*, 1, 446. Cf. *Bull. épigr. de la Gaule*, 1, p. 123, et Mowat, *id.*, 6, p. 296. M. Allmer a fait connaître, d'après le *Bull. épigr.*, 1, p. 57, une des plus complètes et des plus caractéristiques représentations du Jupiter celtique. Il s'agit d'une petite statuette qui nous le montre portant en bandoulière un trousseau d'objets contournés en forme d'S. Le dieu s'appuie de la main gauche sur une roue et brandit un carreau flamboyant de l'autre main. « On reconnaît, à première vue, dans ces attributs, dit M. Allmer, les trois manifestations essentielles de la foudre : la lumière, la violence et le bruit ; dans le faisceau d'S une provision d'éclairs ; dans le carreau flamboyant, la foudre elle-même ; dans la roue, le tonnerre comparé au bruit d'un char roulant. » Sur Taranus, dont l'identification avec *Dispater*, ancêtre de la race gauloise (César, *Bell. Gall.*, 6, 18) est admise par plusieurs savants, cf. Cerquand, *Taranis lithobole*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1882, p. 12 ; — Salomon Reinach, *Descript. raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1894, in-8°, pp. 137 à 185 (avec un catalogue des Dispater et une bibliographie du sujet). Le mot *Taranis*, dont on se sert quelquefois, est une forme fautive, ainsi qu'en témoignent les dérivés *Taranucnus* et *Taranutius* (Thédenat, *Noms gaulois*, p. 85). Ταρανοου est ici la transcription du latin *Taranou*, datif de *Taranous* (4e déclinaison). Il faut donc traduire *Taranous* ou *Taranus*.

(2) *C. I. L.*, XII, p. 383, nos 1, 4, 5 et p. 832, no 5887. Ces inscriptions sont rappelées par M. Héron de Villefosse dans le *Bull. arch.* du Comité des travaux historiques, 1887, p. 206.

(3) *Rev. arch.*, 1897, 2, p. 104.

Digitized by Google

Héron de Villefosse, *Bull. épigr.*, 1884, p. 141, et *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 189 (avec un fac-similé); — Abbé Saurel, *Aeria*, p. 92; — Rochetin. *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 297; *Bull épigr.*, 1885, p. 198; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 104 et 299; 3, p. 546; *Corr.*, Lettre du commandant Mowat, 15 juillet 1884; lettre de Rochetin, 27 fév. 1885; — *C. I. L.*, p. 824; — *Registre* 5, p. 336; Renier, *Fiches*, t. 31, f° 99 (d'après une copie de Deloye); — Binon, n. 25 *a*.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous venons de dire sur l'interprétation probable des deux mots βρατουδε· καντενα. Le nom du dédicant était sans doute contenu dans la première ligne de l'inscription; quant aux lettres ...ναλιακος, elles appartiennent, croyons-nous, non pas à un ethnique, mais à l'expression, sous une forme adjective, de la filiation de ce dédicant (1).

Ce qui rend ce petit texte tout particulièrement intéressant, est le mot Γρασελου, dans lequel Rochetin a reconnu, le premier, le nom du Groseau (2).

« Que cette magnifique fontaine, une des merveilles de la contrée, ait été autrefois divinisée comme une infinité d'autres, qui, certes, le méritaient moins, cela est conforme, dit M. Allmer, à ce que l'on sait du culte des fontaines chez les Gaulois, aussi bien que chez la plupart des anciens peuples, et ne peut pas faire de doute. »

A l'époque romaine, les eaux de la fontaine du Groseau étaient conduites à Vaison, et peut-être aussi à Orange, par un aqueduc souterrain dont M. le docteur Isnard, de Malaucène, a retrouvé la trace (3).

Le temple de *Graselus* ne pouvait être que près de la source. Quelques archéologues, du reste, en ont reconnu les débris parmi les matériaux qui ont servi pour la construction de la petite chapelle romane de Notre-Dame-du-Grosel. M. Mowat a essayé d'établir un lien de parenté entre le dieu *Graselus* et les nymphes *Griselicae* des sources minérales de Gréoulx, dans les Basses-Alpes (4).

« Il y a au moins une parenté incontestable, en ce sens qu'une même obscurité enveloppe la signification de leurs noms (5). »

(1) Cf. de même, à Nimes : Γαρτα Βιδιλλανουιακος (*C. I. L.*, XII, p. 383, n. 1). On pourrait en citer d'autres exemples.

(2) Dans une charte de l'année 1059 le nom de la fontaine est donné, à l'ablatif, sous la forme *Grasello;* on trouve *Grausello* en 1113. La forme *Grosel* et, finalement celle *Groseau*, sont d'une époque relativement récente. (Cf. Allmer, *Revue épigr.*, 2, p. 105).

(3) Cf. *Revue épigr.*, 2, p. 106.

(4) *Bulletin Ant. F.*, 1884, p. 299. — Cf. *C. I. L.*, n° 361; *Sylloge*, n° 469.

(5) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

3. — *Dédicace d'un temple à* Belesamis.

Tablette de pierre découverte « dans la partie de l'ancien *Vaison*, que l'on a lieu de croire antérieure à la conquête romaine, au sud, et à cent ou deux cents pas de l'enclos des Cordeliers » (Deloye). Elle fut recueillie par Roustan, officier de santé à Vaison, qui la céda au musée en 1841. Hauteur, 0m25 ; largeur, 0m31 ; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m035.

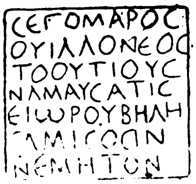

De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 163 (d'après une copie de Mérimée) ; — Deloye, *Biblioth. de l'école des chartes*, 2e série, t. IV, p. 313 ; — Stark, *Archaeol. Zeitg*, 1853, p. 370 ; — Mommsen, *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1853, 7, p. 240 ; — Siegfried, dans *Beitraege zur vergleichenden Sprachkunde* de Kuhn et Schleicher, Berlin, 1858, in-8°, 1, p. 451 ; — Pictet, *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise*, Genève, 1859, in-8°, p. 17, et *Revue archéologique*, n. s., 15, 1867, p. 385 ; — *Dictionnaire de la Gaule*, époque celtique, atlas ; — Mommsen, *Roem. Geschichte*, 3, p. 211 ; — Herzog, n° 445 ; — Allmer, *Inscriptions de Vienne*, 3, p. 128, n° 457 ; *Histoire de Languedoc*, 15, p. 654 ; *Revue épigraphique*, 3, p. 375 ; notes ms., *Voc.*, p. 3 (copie dessinée) ; — Hirschfeld, *Gall. Studien*, 1883, p. 42 ; — Whitley Stokes, *Celtic declension*, réimprimé dans *Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, 11, 1886, p. 124 ; — *C. I. L.*, p. 162 ; — Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, Toulouse, 1892, in-8°, p. 119 (d'après une copie de M. Mowat) ; — Becker, *Mus. Bonner Jahrb.*, t. 18, p. 120 ; *Neues Jahrb. für Philol. und Paedag.*, 1, t. 73, p. 310 ; *für Philol.*, t. 13, n. s., p. 294 ; — Holtzmann, *Kelten und Germanien*, p. 166 ; — Creuly, *Carnets*, t. 13, f° 24 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 100 (d'après une copie de Deloye) ; — *Registre 2*, p. 8 ; — Binon, n° 25.

Σεγομαρος Ουιλλονεος, τοουτιους Ναμαυσατις, ειωρου Βηλησαμι σοσιν νεμητον.

Σεγομαρος est un nom gaulois déjà connu par plusieurs exemples (1). Ουιλλονεος, non différent peut-être de *Villonicnos*, exprime une filiation : fils de Villonos ou de Villonus (2).

Des deux termes τοουτιους Ναμαυσατις, le second n'est visiblement qu'un adjectif dérivé du mot *Nemausus*. On est conduit, par cela même, à conjecturer, pour le premier, soit des fonctions civiles ou religieuses, soit de préférence le mot *civis* (3). Ειωρου se rapproche du

(1) Cf. Thédenat, *Noms gaulois*, p. 78 ; — Héron de Villefosse, *Bull. Ant. F.*, 1890, p. 78.

(2) Cf. *C. I. L.*, XII, p. 383, n. 3 : *Eskingoreix Kondilleos*, et p. 127, n. 2 : *Bimumos Litoumareos*. *Villonos* ou *Villonus* rappellent le gentilice *Villonius* fourni par une inscription suspecte d'Italie : *L. Villonio Asello, auguri, cens(ori) ; municipes et incolae* (*C. I. L.*, XI, n. 410*). Cette inscription, qui n'a rien de rigoureusement impossible, n'est connue malheureusement que par une copie du faussaire Ligorio.

(3) Dans la loi osque de la table de Bantia (Mommsen-Bruns, *Fontes iuris rom. ant.*, ed. V, p. 46) *touto* se traduit par *civitas* ou *populus*. Le sens de *civis Nemausensis* adopté, puis abandonné par Pictet, et repris par M. Mowat, paraît donc le plus probable. Une inscription de Nîmes (*C. I. L.*, XI, p. 383, n. 6 et p. 833) est sans doute à compléter : τοου[τιουν Ναμαυσα]τιν. Elle fournirait, à l'accusatif, les deux termes que nous avons ici.

Digitized by Google

verbe *ieuru* relevé sur d'autres monuments (1), et auquel on attribue, faute de mieux, soit le sens général de *vovit*, qui n'est guère possible, puisque l'autel a été élevé sans doute en reconnaissance d'un vœu, soit celui de *fecit*. Βηλησαμι paraît être le datif du mot Βηλησαμις, que l'on retrouve sous la forme presque identique *Belisama* dans une inscription du Couserans où il accompagne le nom de Minerve (2). Le sens de νεμητον est donné par Fortunat. Ce poëte, qui mourut évêque de Poitiers vers l'an 600, parle d'une église bâtie par Leontius, évêque de Bordeaux, en un lieu autrefois appelé *Vernemeta*, « ce qui en gaulois veut dire grand temple » (3). Il faut observer cependant que νεμητον avait aussi la signification du mot latin *nemus*, dont il rappelle la forme.

« *Nemeton*, « temple » ou en général « lieu consacré », a dit M. d'Arbois de Jubainville, se prononçait *nemet* en breton, au onzième siècle. C'est, dans une charte de l'année 1031, le nom d'une forêt où Alain Cagnart, comte de Cornouailles, s'est mis en embuscade avec son armée. Cette forêt, située dans le département du Finistère, était considérée comme sacrée » (4).

Reste σοσιν, dont le caractère déterminatif résulte de la place même que ce mot occupe dans la phrase (5). On peut donc traduire, à ce qu'il semble :

Segomaros, Villonos (filius), civis Nemausensis, fecit Belesami hoc fanum.

« Segomaros, fils de Villonos, citoyen de Nimes, a fait (la dédicace de) ce sanctuaire à Belesamis. »

(1) Cf. mon *Épigraphe rom. du Poitou et de la Saintonge*, Paris, 1889, p. 110 et suiv., où ces exemples sont réunis.

(2) *C. I. L.*, XIII, n. 8 ; *Minervae Belisamae sacrum ; Q(uintus) Valerius Montan[us e]x v[oto]*. On ne voit pas s'il faut traduire *à Minerve Belisama* ou *à Minerve et à Belisama*. On ne peut donc pas s'autoriser de cette inscription pour identifier Minerve à la déesse celtique Belisama.

(3) *Carm.*, I. 9, édit. Leo, p. 12 : *Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas — Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.*

(4) *Les noms gaulois chez César et Hirtius*, p. 151. — *Nimidas* est rendu par *lucos*, « bois sacrés », dans un capitulaire imposé aux Saxons par Charlemagne (Alfred Boretius, *Capitularia regum Francorum*, p. 69). Ce même mot, qui n'est autre évidemment que celui de *nemetas* prononcé à la façon des Germains, est encore connu par un second document relatif aux Saxons et seulement postérieur d'un siècle et demi au poème de Fortunat. On y trouve cette phrase : « *de sacris silvanis quae* nimidas *vocant* » (*Indiculus superstitionum et paganiarum* dans Boretius, *op. cit.*, p. 223). *Nemetum* entrait dans la formation de l'ancien nom de Clermond-Ferrand : *Augustonemetum* (*Nemossos* dans Strabon), en raison, probablement, ainsi que l'a pensé M. Hirschfeld, du sanctuaire célèbre de Mercure construit sur le sommet du Puy-de-Dôme (*Die Häduer und Arverner unter roemischer Herrschaft*, p. 4, n. 3.

(5) Roget de Belloguet, et après lui le docteur Siegfried et Pictet, ont reconnu dans *sosin* les deux pronoms irlandais *so* et *sin*, « celui-ci, celui-là », qui se combinent quelquefois emphatiquement.

Digitized by Google

M. l'abbé Thédenat a fait remarquer, à propos de cette inscription, que le mot Βελίσαμα est contenu dans un texte géographique.

« Ptolémée, dit-il, appelle Βελίσαμα εἴσχυσις l'embouchure d'un fleuve de la Grande-Bretagne, aujourd'hui le Mersey » (1).

4. — *Épitaphe.*

Petit cippe en forme d'autel, en pierre calcaire, découvert en 1870, à *Saint-Saturnin d'Apt*, et acquis par le musée la même année. Hauteur, $0^{m}80$; largeur à la base, $0^{m}40$; épaisseur à la base, $0^{m}24$ Hauteur des lettres, $0^{m}042$.

Héron de Villefosse, *Bull. Ant. F.*, 1879, p. 128 (avec un fac-similé); — *C. I. L.*, p. 137 ; — Sagnier, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 3, p. 26 ; — Allmer, *ibid.*, p. 112, note 3 ; — Binon, n. 65.

Ουαλικιο[ς] Ονερεσταιουνιαι.

Valicius Onerestaiouniae.

« Valicius à la fille d'Onerestaius.

Ουαλικιος est un nom d'homme, dont on retrouve le premier terme dans le nom celtique Οὐᾶλος, connu par une inscription d'Avignon (2). Ονερεσταιουνιαι est le datif d'un terme féminin en *â*. Il semble bien, d'un autre côté, que la terminaison νιαι indique la filiation, mais nous ne connaissons aucun autre exemple du nom gaulois *Onerestaius.*

Une particularité curieuse : la gravure de deux empreintes de pied, à la suite de l'inscription, mérite d'être signalée. Cette représentation, que l'on retrouve sur un autre monument celtique découvert à Cadenet (3), répond à une idée païenne dont le côté mystérieux nous échappe totalement. Peut-être ne faut-il y voir qu'une allusion au trépas considéré comme un départ, et rapprocher la figure que nous avons ici de la scène dite des adieux, si commune sur les marbres grecs.

5. — *Épitaphe.*

Bloc de pierre dure découvert, en 1880, par M. Barthélemy, propriétaire, dans un ravin, sur le versant ouest, d'une colline gypseuse appelée la montagne de Perréal, près de *Gargas*. Acquis par le musée en 1881. Hauteur, $0^{m}42$; largeur, $1^{m}12$; épaisseur, $0^{m}75$. Hauteur des lettres, $0^{m}047$.

Allmer, *Revue épigr.*, 1, p. 176 et 256 (copie de M. Garcin); *Corr.*, Lettre et dessin de Garcin, 20 nov. 1881 ; — Mowat, *C. R. de*

(1) *Bull. Ant. F.*, 1883, p. 173.
(2) Ci-après, n. 138.
(3) *C. I. L.*, XII, p. 137, n. 3.

Digitized by Google

l'Acad. des I. et B.-L., 1880, p. 260; *Bull. Ant. F.*, 1880, p. 245, et *Explication d'une inscription céramique gauloise renfermant un nouveau verbe*, p. 10; — Stokes, *Rev. celtique*, 1881, p. 116; — *C. I. L.*, p. 137; — Héron de Villefosse, *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1890, p. 246 (rapport sur une communication de Deloye).

Εσκεγγαι Βλανδοουικουνιαι.

Escingae Blondovicuniae.

« A Escinga, fille de Blandovicus. »

Cette lecture a déjà été proposée par M. Héron de Villefosse. *Excingus* est un nom gaulois connu par d'autres exemples (1).

« Une inscription de Bordeaux, dit M. Allmer, le présente précisément sous la même forme orthographique que le bloc d'Apt » (2).

A notre connaissance du moins, le nom *Blandovicus* ne s'est pas encore rencontré.

6. — *Épitaphe.*

Colonnette cylindrique en pierre blanche, « restée longtemps debout au bord de l'ancien chemin de Velleron ». Elle fut recueillie pour servir de banc par M. Lucien Laval, propriétaire à *L'Isle*, qui la donna au musée en 1885. « L'inscription est gravée sur le haut du fût; elle y occupe, par la longueur des lignes, à peu près la moitié de la circonférence. Au milieu de la face supérieure se remarque une mortaise destinée, sans doute, à recevoir le tenon d'un chapiteau » (Allmer). Hauteur, 1m34; diamètre en haut, 0m45; en bas, 0m49. La hauteur des lettres est variable et comprise entre 0m024 et 0m048.

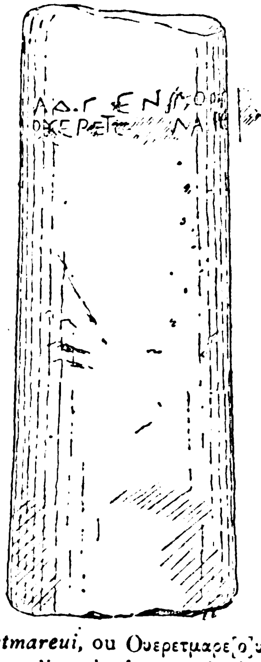

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 39 et 79 (d'après une copie de Rochetin); *Corr.*, Lettres de Rochetin, 28 juin (copie dessinée), 19 sept., 14, 18 et 23 nov. 1884; — Mowat, *Bull. épig.*, 4, p. 189, et *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 242 (avec un fac-similé); — Rochetin, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 4, 1885, p. 106; — *C. I. L.*, p. 822; — *Registre 4*, p. 213; — Binon, n. 23 *b*.

« Beaucoup d'incertitudes, dit M. Allmer, naissent de la difficulté de savoir s'il ne manque aucune lettre, par exemple un Σ ou un I à la fin de la première ligne, et un O avant ΥI à la fin de la seconde, ce qui permettrait de proposer des lectures différentes : 'Αδγεννοριγ, *Adgennorig*, au nominatif et peut-être au féminin; 'Αδγεννοριγ[ς], *Adgennorix*, au nominatif aussi, mais alors au masculin; ou 'Αδγεννοριγ[ι], *Adgennorigi*, au datif, — et ensuite, à la seconde ligne, Ουερετμαρευί, *Veretmareui*, ou Ουερετμαρε[ο]υι, *Veretmarevi*, au génitif, avec la terminaison latine en *i* au lieu de la terminaison grecque, sans oublier, non plus, que le second E est incertain. Il s'agirait, dans tous les cas, soit d'une défunte, « fille » ou « femme » de *tel*, soit d'un défunt, « fils » de *tel*.

(1) *C. I. L.*, XII, n. 5024, 5025; — Thédenat, *Noms gaulois*, p. 46.

(2) *C. I. L.*, XIII, n. 568.

Digitized by Google

« Nous nous autorisons, pour proposer une forme féminine dans 'Αδγεννοριγ, d'une inscription latine de la Bâtie-Mont-Saléon dans les Hautes-Alpes (*Inscript. de Vienne*, 4, p. 166), sur laquelle une femme appelée *Pompeia Lucilla* indique sa patrie par le mot *Allobrog*, non *Allobrox*. Le G final d'*Allobrog* semble apparaître là comme marque du féminin, en opposition avec le X ordinaire d'*Allobrox* comme marque du masculin (1). »

M. Hirschfeld a proposé, de son côté, pour le nom de la seconde ligne, la lecture *Verete*[*u*]*marevi*. Avant lui, Rochetin avait adopté la forme *Veret*(*o*)*marevi*, dans laquelle il trouvait l'équivalent de *Viridomari*, c'est-à-dire d'un nom gaulois connu par un passage de Florus (2) et par une inscription de la Haute-Marne (3).

7. — *Épitaphe.*

« Fragment présentant l'extrémité supérieure d'une colonne cylindrique; trouvé en novembre 1882, à onze cents mètres d'*Apt*, en creusant les fondations d'un mur de soutènement du chemin de fer d'Apt à Forcalquier. Au milieu de la surface plane qui termine en haut le fragment, se voit une mortaise quadrangulaire dans laquelle s'engageait, au moyen d'une saillie correspondante, une autre portion de fût ou un chapiteau » (Allmer). Ce fragment a été donné au musée, en 1886, par M. Bouvier, ingénieur du département de Vaucluse. Hauteur, 0m44; diamètre, 0m45. Hauteur des lettres variable et comprise entre 0m03 et 0m04.

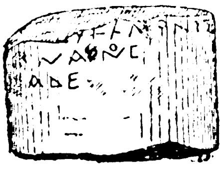

Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 333 (estampage de M. Garcin), et p. 384 (fac-similé); *Corr.*, Lettres et dessins de Garcin, 16 et 30 nov. 1882; lettre et dessin de Rochetin, 28 juin 1884; — Deloye, *Bull. épigr.*, 6, p. 70; — *C. I. L.*, p. 822; — *Registre 5*, p. 346; — Binon, n. 23 *a*.

M. Hirschfeld a proposé la lecture *....liknitous Narnos ... ade* et M. Allmer, pour la première ligne, celle Καρνιτους. Le sens de l'inscription n'en reste pas moins obscur.

(1) Allmer, *Rev. épigr.*, 3, p. 40.
(2) « Viridomaro *rege, romana arma Vulcano promiserunt Insubres* » (*Epit.* xx).
(3) Mowat, *Notice épigr.*, p. 68; — Cf. Thédenat, *Noms gaulois*, p. 96.

Digitized by Google

II. — INSCRIPTIONS LATINES.

Empereurs.

8. — *Milliaire d'Auguste sur la voie de Briançon à Arles.*

Fragment de colonne trouvé au quartier des Grands-Camps, terroir d'*Apt*, et acquis par le musée en 1874. Hauteur, 1m40; diamètre, 0m57. Hauteur des lettres, 0m086.

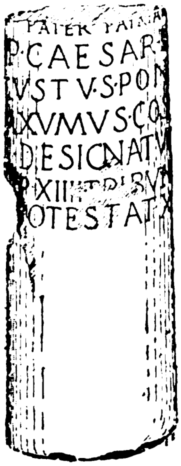

PATER PATRIAE
IMP·CAESAR·DIVI·F
AVGVSTVS·PONTIFEX
MAXVMVS·COS·XII
COS·DESIGNATVS·XIII
IMP·XIIII·TRIBVNIC
POTESTAT·XX/

Moirenc, *Projet impérial d'une carte de la Gaule*, Apt, 1860, in-8°, p. 35 (copie défectueuse); — Florian Vallentin, *Alpes Cottiennes*, p. 94; — Rochetin, *Viabilité rom. de Vaucluse*, p. 37; — *C. I. L.*, n° 5497; — Binon, n° 102 *a*.

Pater patriae. Imp(erator) Caesar, Divi f(ilius), Augustus, pontifex maxumus, co(n)s(ul) XII, *co(n)s(ul) designatus* XIII, *imp(erator)* XIIII, *tribunic(ia)* [*p*]*otestat(e)* XX[I].

« L'empereur César Auguste, fils du dieu (Jules César), souverain pontife, consul douze fois, consul désigné pour la treizième fois, *imperator* quatorze fois, accomplissant sa vingt-unième annuité de puissance tribunicienne, père de la patrie, (a fait réparer la route).....

Cette borne a été taillée à l'occasion de diverses réparations qui furent faites aux principales routes de la Narbonnaise, sous le règne d'Auguste, vers la fin de l'an de Rome 751, trois ans avant l'ère chrétienne. Elle appartenait à la grande route qui conduisait de Turin à Arles par les Alpes Cottiennes et le territoire des Voconces. Cette route remontait le cours de la Dora Riparia,

Digitized by Google

passait au col du Mont-Genèvre, suivait jusqu'à Aulun, près de Forcalquier, la rive droite de la Durance et se dirigeait ensuite, par Apt et le cours du Calavon, jusqu'à Cavaillon. Elle passait alors sur la rive droite de la Durance, atteignait Saint-Remy et rejoignait à Saint-Gabriel la voie Domitienne.

Ce n'est qu'en l'an de Rome 752, le 5 février, qu'Auguste reçut le titre de *Pater patriae*, que prirent après lui tous les empereurs, sauf Tibère, Galba, Othon et Vitellius. Il ne le possédait par suite pas, lorsque fut érigée la série de bornes dont faisait partie celle des Grands-Camps, mais on ne manqua pas de le lui attribuer dès que la nouvelle en devint officielle, et c'est ce qui explique sa présence au commencement de l'inscription, où la place qu'il occupe est anormale.

L'indication de distance a disparu ou faisait défaut.

9. *Dédicace d'une statue élevée à Germanicus par trois* magistri *des Lares Augustes.*

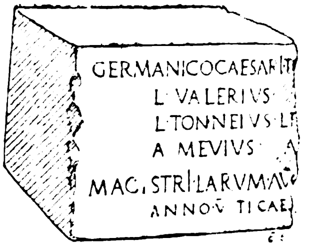

Dé de marbre noir mutilé du côté droit. Autrefois dans le mur du jardin de Marius Clément, au quartier Saint-Just, banlieue de *Marseille*. Donné au musée en 1850. Hauteur, 0m35; largeur, 0m45; épaisseur, 0m61. Hauteur des lettres, 0m030.

Herzog, n° 607; — Huebner, *Exempla script*, n. 188; — Jullian, *Bull. épigr.*, 5, p. 293; — *C. I. L.*, n° 406; — *Sylloge*, n° 229; — Binon, n° 111.

Germanico Caesari, Ti(berii) [*Aug(usti) f(ilio)*]; *L(ucius) Valerius...*, *L(ucius) Tonneius L(ucii) f(ilius)...*, *A(ulus) Mevius A(uli)* [*f(ilius)*]..., *magistri Larum Aug*[*ust(orum)*] *anno V Ti(berii) Caes(aris)* [*Aug(usti)*].

« A Germanicus César, fils de Tibère Auguste; Lucius Valerius..., Lucius Tonneius..., fils de Lucius, Aulus Mevius..., fils d'Aulus, maîtres des Lares Augustes, la cinquième année du règne de Tibère César Auguste. »

Il s'agit, ainsi qu'on le voit, de la dédicace d'une statue que les maîtres des Lares d'une localité inconnue firent élever à Germanicus dans le courant de la cinquième année du règne de Tibère. M. Hirschfeld a déjà fait remarquer que cette dédicace était datée à la manière égyptienne et non pas, selon l'usage habituel, par la

Digitized by Google

puissance tribunicienne de l'empereur régnant (1). On peut en conclure, ainsi qu'il l'a fait, que les dédicants étaient certainement des Orientaux, et, comme conséquence, à ce que nous croyons, que la pierre a été peut-être apportée d'Égypte. Tibère étant arrivé au pouvoir suprême en l'an 14 de notre ère, la cinquième année de son règne correspond à l'an 19. Germanicus venait de mourir à Antioche, et sa perte avait été mise au rang des plus grandes calamités. La statue que rappelle la dédicace qui précède fut motivée par cet événement.

Les *magistri Larum* étaient des fonctionnaires municipaux dont les attributions étaient à la fois civiles et religieuses. Sous la République, le culte des dieux Lares était confié à des *collegia compitalicia,* que César supprima comme dangereux au point de vue politique. Les jeux annuels, que le prêteur fixait presque toujours aussitôt après les Saturnales (2), disparurent par cela même; Auguste les réorganisa, mais sans faire revivre les anciens collèges. Les *Lares compitales* devinrent les *Lares Augustes,* c'est-à-dire, selon Reifferscheid, qu'Auguste fit honorer en qualité de *Lares compitales* les Lares de sa propre maison (3); les *collegia compitalicia* firent place à des *magistri* nommés, pour une année, par les habitants de chaque *vicus.* A Rome, les premiers *magistri* entrèrent en fonctions le 1er août de l'an 7 avant l'ère chrétienne. Leur création, dans les provinces, a pu se produire un peu plus tard, mais on ne possède, à ce sujet, aucun renseignement précis.

Les *magistri vicorum* étaient au nombre de quatre; on a donc lieu d'être surpris de ne relever que trois noms dans l'inscription qui précède. Il faut en conclure que l'un des *magistri* faisait défaut et n'avait pas été remplacé, à moins d'admettre, ce qui est moins vraisemblable, que la réorganisation de l'ancien culte n'avait pas été la même en tous lieux.

Dans les premières années de leur existence, avant la création des cohortes de vigiles, les *magistri Larum* avaient dans leurs attributions le service des incendies Preller a fait remarquer, en outre, que l'assistance de ces fonctionnaires était requise lors du cens, à l'occasion de certains jeux et pour la distribution des congiaires (4).

(1) *C. I. L.*, XII, p. 57. L'année commençait, en Égypte, le 22 août.

(2) Sous la République, les Saturnales étaient célébrées du 17 au 23 décembre; leur durée, au moins officiellement, fut réduite sous l'Empire. (Voyez, à ce sujet, Marquardt, *Le culte chez les Romains*, t. II, p. 381 de la traduction française.)

(3) Reifferscheid, *Annali d. Inst.*, 1863, p. 133; Marquardt, *Culte*, t. I, p. 247, note 6 de la traduction française.

(4) Preller, *Die Regionen der Stadt Rom.*, Iéna, 1846, in-8°, p. 82.

Digitized by Google

Pendant les fêtes qu'ils présidaient, les *magistri Larum* revêtaient la robe prétexte et se faisaient précéder de deux licteurs (1).

10. — *Statue en l'honneur de Drusille.*

Table de marbre blanc ayant servi de marche à la dernière chapelle, à droite, dans la cathédrale d'*Avignon*. Renaux, architecte du département, la fit enlever, en 1840, et la donna au musée. Hauteur de la pierre, 0m25; largeur, 0m63; épaisseur, 0m:9. Hauteur des lettres, 0m045.

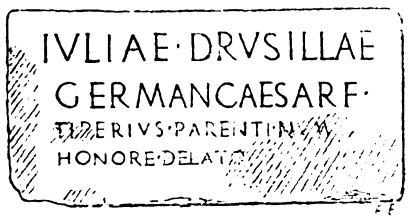

Herzog, nº 402; — Hirschfeld, *Wiener Studien*, 1881, p. 206; — Allmer, *Bull. épigr. de la Gaule*, 1, p. 1 ; *Rev. épigr.*, 1, p. 316 (traduit de M. Hirschfeld); — *C. I. L.*, nº 1826 ; — *Sylloge*, n. 671 ; — Dessau, nº 195; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, fº 89; — Binon, nº 2.

Iuliae Drusillae, German(ici) Caesar(is) f(iliae), Tiberius parenti, num[inis] honore delat[o, posuit].

« A Julie Drusille, fille de Germanicus César; Tibère à sa mère, élevée au rang de déesse, a dédié cette statue. »

M. Hirschfeld, dans les *Études viennoises*, a consacré, à cette inscription, une très intéressante dissertation que M. Allmer a traduite ainsi qu'il suit :

« Cette inscription, qui n'a peut-être encore été publiée que par M. Herzog, dans son *Histoire de la Gaule narbonnaise* (nº 402), confirme pleinement, ainsi que lui-même l'a déjà remarqué, ce que nous apprennent de l'apothéose de Drusille les témoignages de Suétone (*Caligula*, 24) et de Dion Cassius (LIX, 11) : *Ex his [sororibus] Drusillam.... in modum justae uxoris propalam habuit ; eadem defuncta, justicium indixit, in quo risisse, lavisse, coenasse cum parentibus, aut coniuge, liberisve, capitale fuit... Nec unquam postea quantiscumque de rebus, ne pro contione quidem populi aut apud milites, nisi per numen Drusillae deieravit* ; — Καί οἱ τά τε ἄλλα, ὅσα τῇ Λιουίᾳ ἐδέδοτο, ἐψηφίσθη, καὶ ἵνα ἀθανατισθῇ... τότε οὖν Πάνθεά τε ὠνομάζετο καὶ τιμῶν δαιμονίων ἐν πάσαις ταῖς πόλεσιν ἠξιοῦτο.

« Que la pierre ait appartenu au piédestal d'une statue de Drusille, il n'y a pas à en douter; mais par qui a été faite la dédicace ? Déjà la circonstance que l'auteur ne se désigne que par le simple prénom de *Tiberius*, vient démontrer que ce n'est pas une personne privée. Or, parmi les membres de la famille impériale, je n'en sais aucun autre que Claude, plus tard empereur, dont il puisse être ici question. C'est toutefois une chose surprenante, même en prenant le mot dans son acception la plus large, que Claude, oncle de Drusille, ait donné à celle-ci la qualification de *parens*. Mais il ne faut pas oublier que la dédicace s'adresse à la sœur déifiée d'un empereur et qu'alors l'indication du rapport réel de parenté eût pu être considérée comme un manquement au respect dû par tous à la nouvelle déesse. Dans d'autres inscriptions (voyez, pour les médailles, Eckhel, 6, p. 231 ; Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 155), Drusille est qualifiée de *Diva*, tandis qu'elle ne porte pas ici ce titre, et il est même

(1) *Dion Cassius*, LV, 8. — V. Marquardt, *Culte*, t. I, p. 247 et suiv.

Digitized by Google

très douteux qu'elle l'ait porté officiellement, attendu qu'elle a été élevée par Caligula non pas au rang de *diva,* mais au rang de *dea.* Malheureusement, inscriptions et médailles de Rome, qui pourraient seules trancher la question, font complètement défaut. Dans les Actes des Arvales du 23 septembre de l'an 38 (*C. I. L.*, VI, p.470, fr. *e*), que M. Henzen a rapportés, avec raison, à l'apothéose de Drusille, il ne reste de conservé, à la ligne 15, que .... *rusillae,* et, à la ligne 16, que ..... *ae Drusillae*, où je complèterais par [*Juli*]*ae* de préférence à [*Div*]*ae*.

« Au témoignage de Dion Cassius, des dédicaces à Drusille furent faites dans un grand nombre de villes. On peut supposer que le monument qui nous occupe fut élevé à l'époque où Claude, député en Germanie auprès de Caligula, à l'occasion de la découverte du complot de Getulicus, traversa la Gaule, vers la fin de l'an 36 (Henzen, *Acta arv.*, p. 77) (1). »

11. — *Dédicace d'un monument public mentionnant une flaminique de Livie.*

Fragments d'épistyle ayant appartenu à un grand édifice de *Vaison.* Le fragment *a*, aujourd'hui conservé au musée de Saint-Germain, a été découvert « près de l'Ouvèze » et transporté à Avignon en 1792. D'après l'abbé de Saint-Véran, cité par Calvet, le fragment *b* servait d'auge « au puits de la grange de M. Boulard, au quartier de l'Auson », dans le voisinage de Vaison. L'abbé le recueillit et le plaça dans sa demeure, où il fut vu une première fois par

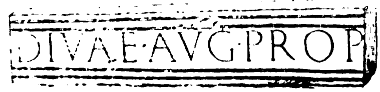

Calvet. Il se trouvait plus tard, au témoignage encore de Calvet, « à Vaison, hors la ville, chez Mlle de Crombis-Chesolme, près des Dominicains ». On le transporta de là au château de Vérone. Le marquis d'Archimbaud l'a finalement donné au musée en 1838. Fragment *a,* longueur, 1m87; fragment *b,* 1m70; hauteur commune, 0m33; épaisseur, 0m75. Hauteur des lettres, 0m14.

a | *b*
| ELLICAE·FLAMINIC | *ae* | DIVAE·AVG·PROP |

De Saint-Véran, *ms. de Carpentras,* 2, p. 5, n° 10; — Calvet (d'après de Saint-Véran) *Notes,* p. 138; *ms. de Marseille,* 3, f° 126; *ms. d'Avignon,* 3, f° 99; — Millin, 4, 154; — Breton (d'après Millin), *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 135; — Long, p. 346; — Herzog (d'après Millin), n° 430; — Henzen (d'après Millin), n° 6003; — Suarès, *ms. du Vatican* 6141, f° 15, n° 7 (fragment *a* seulement); — *C. I. L.*, n° 1361; — *Sylloge,* n° 1603.— Le fragment *b* a été donné par Boyer, *Cath.*, 2, 75; — Moreau de Vérone, *Voconces*, p. 89; — Calvet, *Notes*, p. 37, n° 35; *ms. de Marseille*, 3, f° 19, n° 28; — *Registre 1,* p. 251; — Binon, n° 73; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 27 (copie dessinée).

.... *B*]*ellicae, flaminic*[*ae*] *divae Aug*[*ustae*) ....
« A... Bellica, flaminique de la divine Augusta.... »

Nous ne savons comment compléter les dernières lettres du second fragment. M Hirschfeld a proposé, d'une façon conjecturale, *pro p*[*ietate*] ou *prop*[*ter merita*], ou quelque formule analogue.

La divine Augusta que rappelle ce texte était l'impératrice

(1) Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 316.

Digitized by Google

Livie, femme d'Auguste. Elle reçut l'apothéose par les soins de Claude, le 17 janvier de l'an 42 (1). L'importance du culte qui lui fut rendu obligatoirement est attestée par de nombreuses dédicaces où elle figure tantôt seule, tantôt en association avec son mari. Une des plus célèbres parmi ces dernières est l'inscription du temple de Vienne (2).

12. — *Milliaire d'Antonin-le-Pieux sur la voie de Beaucaire à Saint-Remy.*

Fragment de colonne trouvé à Tarascon, en 1837, et donné au musée, en 1838, par F. Poulain, entrepreneur de diligences. Hauteur, 0m61; diamètre, 0m66. Hauteur des lettres, 0m09.

IMP·CAES·T·AELIO
HADRIANOANTONI//////
AVG·PIO TRIB
POT·VII·COS·III

Lecture difficile; certaines lettres sont très peu apparentes.

Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1853, p. 126; — Herzog, n° 642; — Florian Vallentin, *Voie d'Agrippa*, p. 20, note 3; *Alpes Cottiennes*, p. 91; — Gilles, *Les voies romaines et massiliennes*, p. 12; — *C. I. L.*, n° 5501; — *Sylloge*, n° 701; — *Registre 1*, p. 257; — Binon, n° 102.

(1) *C. I. L.*, VI, p. 474.

(2) *C. I. L.*, XII, n° 1845. Dans cette inscription, autrefois constituée par des lettres métalliques dont il ne reste plus rien et que l'on a dû restituer au moyen des trous qui servaient à les fixer, Auguste est qualifié d'*optimus* et de *maximus*. Ces épithètes, manifestement excessives, du reste sans autre exemple, étaient au contraire les qualifications ordinaires de Jupiter. D'un autre côté, la reconstitution de la dédicace par les trous de scellement des lettres présente des difficultés qui résultent, pour les premiers mots, d'un certain nombre de trous en excédent. Sans nous étendre plus qu'il ne convient sur cette question délicate, traitée tout récemment par M. Bondurand, archiviste du Gard, nous croyons que le temple de Vienne était primitivement dédié *Jovi optimo maximo* par la colonie dont le nom, certainement abrégé, se trouvait au commencement de l'inscription. Autant par esprit d'économie que pour satisfaire sans retard aux exigences de Tibère, les Viennois désaffectèrent leur temple de Jupiter pour en faire le temple du *divus Augustus*. Il leur suffit, pour cela, de modifier la dédicace sans toucher à la fin de la ligne. Plus tard, lorsque Livie fut à son tour consacrée, les mots *et divae Augustae*, ne pouvant trouver place sur la frise, furent ajoutés sur les bandes de l'architrave où leur position est insolite. En résumé, la dédicace primitive était probablement : *Col(onia) Vien(nensium) Iovi optimo maximo*; elle devint : *Divo Augusto optimo maximo*, avec addition, en l'an 42, des mots : *et divae Augustae*.

Digitized by Google

Imp(eratori) Caes(ari) T(ito) Aelio Hadriano Antoni[no] Aug(usto) Pio, trib(unicia) pot(estate) VII, co(n)s(uli) III....

« A l'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste Pieux, revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois, consul trois fois.... »

Cette inscription a été gravée en l'an 144 de notre ère, à l'occasion de certaines réparations qui furent faites, vers cette époque, par ordre d'Antonin-le-Pieux, aux principales routes de la Narbonnaise.

La grande voie de Lyon à Marseille par la rive gauche du Rhône ne passait pas à Tarascon, qu'elle laissait à quelques kilomètres sur la droite. Si la borne qui porte l'inscription n'a pas été déplacée, on ne peut que l'attribuer à la voie secondaire de Beaucaire à Saint-Remy. Une indication de distance se trouvait probablement sur une partie, aujourd'hui manquante, de la colonne.

13 — *Taurobole offert pour la conservation de l'empereur Commode.*

Autel en calcaire compact découvert, à ce que l'on croit, à *Caderousse,* près d'Orange, au commencement du siècle dernier. Calvet le vit une première fois « à Orange, contre le puits du sieur Romette », et quelques années plus tard, « dans le mur d'un salon attenant au jardin de M. de Sausin ». Nogent, avocat à Orange, l'a cédé au musée en 1851. Hauteur, $0^{m}68$; largeur, $0^{m}40$; épaisseur, $0^{m}23$ Hauteur des lettres, $0^{m}032$.

NVM·AVG
MATRI·DEVM
PRO.SALVT·IMP
M·AVR·COMMO
DI.ANTONINI·PII
FELICIS
TAVROPOLIVM
·FECERVNT
SEX.PVBLICIVS
.... CIANVS
....

Suarès, *ms. du Vatic.* 9141, f° 20; — *Ms. Barber.*, 31, 26; — *Ms. de Paris* 8967, p. 627 ; — *Voyage d'un Bénédictin,* 1, p. 294; — Bréval, 2, p. 151 ; — Séguier, *ms.* 13765, fasc. 2; — Maffei a. G., p 46 ; — Muratori, 130, 2 ; — Oberlin, *Schloezers Briefwechsel,* 4, fasc. 19, p. 52; — Calvet, *notes,* p. 75, n° 31 ; *ms. de Marseille,* 3, f° 91, n° 130 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 42, n° 17 ; — Millin, II, 154 ; — Chalieu, *Antiq. de la Drôme,* p. 16 ; — Charrel (d'après Chalieu), *Bull. de la Soc. d'agricult. d'Orange,* 1866, p. 107 ; *Bull. de la Drôme,* 3, 1868, p. 356 ; — Gasparin, p. 127 ; — Martin, p. 55 ; — Caristie, frontispice ; — Herzog, n° 407 ; — *C. I. L.*, n° 1222 ; — *Sylloge,* n° 449 ; — Binon, n° 54 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.,* f° 66.

Lettres liées : I et P à la 3e ligne, N et I à la fin du mot ANTONINI et les deux I de PII à la 5e ligne. La cassure de la pierre a emporté la partie inférieure des trois premières lettres de la 9e ligne et des quatre premières lettres de la ligne suivante. Le nom de Commode a été martelé et rétabli plus tard. Les plus anciennes copies donnent la fin : IANA d'une onzième ligne qui a disparu.

Digitized by Google

Num(ini) Aug(ustorum); Matri deum, pro salut(e) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Commodi Antonini, pii, felicis, tauropolium fecerunt Sex(tus) Publicius [Feli]cianus [et......] Feliciana?...

« A la divinité des Augustes, taurobole offert à la Mère des dieux par Sextus Publicius Felicianus et ...Feliciana, pour la conservation de l'empereur Marc Aurèle Antonin Commode, pieux, heureux. »

Commode fut proclamé *imperator* le 27 novembre 176 et associé à l'empire avant le mois d'août de l'année suivante, du vivant même de son père. En 185, il se fit accorder, par le Sénat, le titre de *felix*; l'inscription de Caderousse, qui lui donne ce titre, est donc postérieure à cette date. Il n'est pas invraisemblable de supposer, au surplus, que le taurobole qu'elle rappelle fut motivé par la guerre dite des Déserteurs qui ensanglanta la Gaule en 186 et occasionna une peste dont les ravages furent considérables (1).

On sait par quelles acclamations violentes la nouvelle de la mort de Commode fut accueillie par le Sénat (2). Le corps du tyran ne dut qu'à un ensevelissement précipité de ne pas être traîné avec un croc dans le spoliaire; mais les statues que Commode s'était fait ériger de force furent abattues. Sa mémoire fut abolie et son nom condamné à disparaître des édifices publics. Plus tard, un second décret, rendu sur la demande de Caracalla, témoigna, une fois de plus, de l'asservissement du Sénat aux volontés impériales. Commode fut mis au rang des dieux; on ordonna que son nom serait rétabli partout où il se trouvait primitivement, et c'est ainsi que, dans l'inscription qui précède, le nom de l'empereur, d'abord martelé, a été regravé à la même place.

La cérémonie du taurobole est connue par le récit des auteurs anciens et surtout par un hymne de Prudence (3). Elle donnait lieu à certaines pratiques dont le côté mystérieux n'est pas encore suffisamment éclairci (4). Ainsi que l'a fait remarquer M. Allmer, Commode est, de tous les empereurs, celui pour la conservation de qui furent offerts le plus de tauroboles. La crainte qu'il inspirait tenait sans doute plus de place que le dévouement dans la plupart de ces manifestations religieuses (5).

(1) Tillemont, *Hist. des emp.*, 2, p. 457.
(2) Lampride, *Comm.*, 18 à 20.
(3) Περὶ στεφάνων, x, vv. 1011 à 1050.
(4) Cf. mon *Recueil des inscriptions antiques de Lectoure*, Paris, 1892, in-8°, pp. 94 et suiv.
(5) Voy. Allmer, *Inscript. de Vienne*, 1, p. 81.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Fonctions équestres.

L'aristocratie romaine était, en quelque sorte, représentée par l'ordre équestre. Cette chevalerie, réorganisée par Auguste, se composait, suivant l'opinion de M. Mommsen, de cinquante-quatre compagnies ou turmes ayant chacune à leur tête trois décurions et trois sous-officiers *(optiones)*, en tout six chefs que l'on désignait sous le nom de *seviri*. « Le poste le plus honoré, dit M. Mommsen, était celui de décurion de la première turme ; c'est celui que paraissent avoir eu, les premiers, les fils d'Auguste, Caius et Lucius Césars, et ensuite les autres Princes de la Jeunesse » (1). Il existait probablement plusieurs classes de chevaliers. Aux premières turmes, appartenaient les jeunes gens recommandables par leurs talents, par leur naissance ou par la gloire de leurs parents ; on n'y entrait et on n'y était maintenu que par décision impériale et les chevaliers de cette catégorie étaient dits *equo publico*, c'est-à-dire pourvus d'un cheval d'ordonnance fourni par l'État. Venaient ensuite les fils de sénateurs et les membres des grandes familles équestres restés en dehors des turmes d'élite. Dans le récit des funérailles de Drusus, Dion explique catégoriquement cette division en disant que le corps du jeune prince fut porté dans le champ de Mars par des chevaliers, dont les uns appartenaient réellement à l'ordre équestre, tandis que les autres étaient de naissance sénatoriale.

La foule de ceux qui n'avaient à justifier que du cens équestre, c'est-à-dire d'une fortune suffisante, fixée sous l'Empire à un minimum de 400.000 sesterces, constituaient la troisième classe des chevaliers. Leurs prérogatives se bornaient à un habit spécial, au port de l'anneau et à des places réservées au théâtre et au cirque. Ils ne pouvaient être nommés aux charges publiques qu'après avoir été admis parmi les chevaliers *equo publico*. Ils formaient le *populus*, d'où l'on tirait exclusivement les magistrats du premier degré, vigintivirs et autres encore. La plèbe, surtout composée d'affranchis et de pauvres ingénus qu'on appelait citoyens romains par abus des mots et comme par dérision, n'avait pas plus de droit que de prétentions à l'activité et aux garanties de la vie civile et politique (2).

(1) *Hist. rom.*, 1, p. 786 (cf. Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 53). L'opinion commune est que l'ordre équestre ne se composait que de six turmes.

(2) Cf. Bloch, *Droit rom.*, p. 131 et suiv.

Digitized by Google

Dans le principe, l'ordre équestre fut simplement une cavalerie d'élite. Après la révolution des Gracques, ratifiée par un plébiscite, les chevaliers formèrent un parti puissant dans lequel se recrutèrent les juges et les publicains. Les empereurs en firent définitivement un corps constitué qui devint en réalité, suivant l'expression même de Sévère Alexandre, la pépinière du Sénat. Malgré son nom, l'ordre équestre n'avait rien de militaire. Quelques empereurs cependant choisirent, dans les premières turmes, un certain nombre de chevaliers dont ils se firent des gardes du corps (1).

Sous Caligula, l'ordre équestre, extrêmement réduit, est renforcé par des jeunes gens choisis parmi les plus riches et les plus nobles de l'Italie et des provinces (2). A partir de ce prince, le nombre des chevaliers, limité sous la République, s'accroît considérablement. Depuis Auguste, d'ailleurs, trois grades militaires : la préfecture de cohorte, le tribunat légionnaire et la préfecture de cavalerie, confèrent le rang équestre. Dès le gouvernement d'Hadrien, la plupart des emplois, y compris plus spécialement les secrétariats impériaux donnés jusques là à des affranchis, passent aux chevaliers. Septime Sévère attribue le rang équestre à tous les officiers jusqu'au grade de centurion et partage les chevaliers qui sont entrés dans les fonctions publiques en trois classes. Alors apparaissent les titres équestres d'*egregius vir*, de *perfectissimus vir* et d'*eminentissimus vir*, qui sont mis en opposition avec le titre sénatorial de *clarissimus vir*. Gallien va plus loin dans cette voie et porte l'ordre équestre à son apogée en interdisant l'armée aux membres du Sénat.

« Pendant trois quarts de siècle à partir de ce temps, c'est à peine, dit M. Allmer, s'il reste pour le Sénat, éliminé complètement des grades militaires, à peu près complètement des fonctions civiles, et réduit à des prérogatives honorifiques sans valeur réelle, quelque place encore sur le champ de la vie publique (3). »

Sous Dioclétien et sous Constantin, l'évolution politique commencée avec Auguste se poursuit au bénéfice de l'empereur. Le Sénat reprend son rang à la tête de toutes les grandes directions, mais il n'est plus désormais que le serviteur du pouvoir impérial. Quant à l'ordre équestre, son effacement a pu faire croire qu'il avait complètement disparu à cette époque. On en suit cependant la trace, mais faiblement, jusqu'au cinquième siècle, où l'on reconnaît encore des chevaliers parmi les *praesides perfectissimi* de la *Notice des dignités*.

(1) Suet., *Galba*, 10; Hérodien, VII, 10; Dion, LXI, 9.
(2) Dion, LIX, 9.
(3) Allmer, *Musée de Lyon*, I, p. 144.

Digitized by Google

14. — *Dédicace d'une statue en l'honneur de Burrus.*

Table en calcaire compact, brisée en cinq fragments, provenant de *Vaison*. Le plus considérable a été découvert, en 1884, par M. Meffre, propriétaire, qui l'a vendu au musée en 1886. Les autres fragments, donnés au musée cette même année, étaient depuis 1871 dans la collection Eugène Raspail, à Gigondas. Des trous de crampons témoignent que cette table était scellée sur un piédestal. Hauteur, $0^{m}89$; largeur, $0^{m}70$; épaisseur, $0^{m}15$. Hauteur des lettres, $0^{m}037$ à la première ligne, $0^{m}030$ aux lignes suivantes.

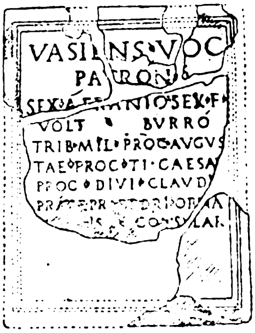

Allmer, *Bull. archéol. de la Drôme*, 1871-1872, p. 292 (fragments conservés chez M. Raspail) ; *Rev. épigr.*, 2, pp. 75, 138 et 232 (inscription complète); — Bloch, *Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1885, p. 1; — Mowat, *Bull. épigr.*, 5, p. 329; — *C. I. L*, n. 1360, 5842; — *Sylloge*, 3, n. 650; — Borghesi, *Œuvres*, 10, 1re partie, p. 14; — Klebs, *Prosopogr.*, 1, p. 40, n. 311 (mention); *Registre 4*, p. 229 (fragment principal) et *Registre 5*, p. 351 (autres fragments); — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 46 (copie dessinée); *Corr.* Lettre de M. Héron de Villefosse, 27 nov. 1884; lettres de Raspail, 4 sept. et 7 oct. 1886; lettre de M. Sagnier, 2 juin 1886; — Binon, n. 126.

Vasiens(ses) Voc(ontii) patróno Sex(to) Afranio, Sex(ti) f(ilio), Volt(inia tribu), Burró, trib(uno) mil(itum), proc(uratori) Augustae, proc(uratori) Ti(berii) Caesar(is), proc(uratori) divi Claudi(i), práef(ecto) pra[e]tori(i), ornam[en]tis consularib(us).

« Les *Vasienses* Voconces (ont élevé cette statue) à leur patron Sextus Afranius Burrus, fils de Sextus (Afranius), de la tribu Voltinia, tribun militaire, procurateur d'*Augusta*, procurateur de Tibère César, procurateur du dieu Claude, préfet du prétoire, honoré des ornements consulaires. »

Cette inscription a été publiée pour la première fois par M. Allmer, à qui elle a fourni l'occasion d'un savant commentaire. Le personnage qu'elle rappelle est le célèbre Afranius Burrus, chevalier romain que le crédit d'Agrippine éleva, en 51, au commandement des gardes prétoriennes, en remplacement de Rufrius Crispinus et de Lucius Geta (1). Ce fut ce personnage qui fit

(1) Tacit., *Ann.*, XII, 42; Dion, LXI, 3. Il résulte d'un discours de Mécène à Auguste (Dion, LII, 24) que les préfets du prétoire étaient au nombre de deux. Cette règle dura jusqu'à Constantin, mais elle comporta quelques exceptions et la préfecture unique de Burrus fut de ce nombre. Les préfets du prétoire étaient d'abord des chevaliers romains. Plautien, beau-père de Caracalla, conserva son poste lorsqu'il fut admis dans les rangs du Sénat (Allmer, *Musée de Lyon*, 1, p. 115) et les préfets du prétoire, à partir d'Alexandre Sevère, furent de rang sénatorial. Le dixième volume des

Digitized by Google

proclamer Néron empereur, en 54, à la mort de Claude. Il ne put empêcher le meurtre de Britannicus et, dès l'année 55, il faillit lui-même tomber en disgrâce. La nomination de son successeur, Caecina Tuscus, était déjà signée, lorsque l'intervention de Senèque le sauva (1). La même année, son crédit et celui de son ami Senèque furent assez puissants pour empêcher Néron de tuer sa mère. Plus tard, en 59, quand ce crime fut résolu, il eut assez de courage pour refuser de le faire accomplir par des prétoriens (2). Sa fermeté lui fut du reste fatale. Il mourut empoisonné, en 62, par l'odieux tyran dont il avait contrarié les projets parricides (3).

La première charge exercée par Burrus après le tribunat légionnaire est sans doute la procuratèle de quelque domaine privé de l'impératrice Livie, veuve d'Auguste.

« Ce début d'une carrière prétorienne par une fonction privée nous est signalé par M. Mommsen, dit M. Allmer, comme particulièrement intéressant : « Il fait voir clai- « rement que la carrière des procurateurs a tiré son origine du domaine privé (4). »

L'omission du mot *diva* avant celui *Augusta* est surprenante. On n'ignore pas, en effet, que Claude mit le plus grand empressement à faire décerner à Livie les honneurs de l'apothéose, et il semble difficile d'admettre que les habitants de Vaison n'en aien pas été prévenus. Si cette omission ne résulte pas d'une négligence de rédaction ou de gravure, il faut peut-être l'attribuer à quelque intrigue de palais dont la raison nous échappe.

On doit encore observer que les procuratèles accomplies sous Tibère et sous Claude ne sont pas spécifiées.

« Il n'y a guère à douter, dit M. Allmer, que ce ne fussent des procuratèles de provinces, et il se pourrait très bien que la dernière ait été celle de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, qui, en raison de son importance, était le chemin ordinaire par lequel on arrivait aux grandes préfectures de l'annone et du *praetorium*. Notons aussi que le titre de « procurateur de tel prince » peut réunir plusieurs procuratèles remplies sous un même règne. On a également à s'étonner que le *cursus* des procuratèles qui ont suivi celle désignée par le nom de la veuve d'Auguste, saute de Tibère à Claude, et on se demande si la carrière de Burrus aurait été interrompue pendant tout le règne de Caligula, ou bien si le silence du texte ne s'expliquerait pas plutôt par ce fait que la mémoire de Caligula ayant été officiellement frappée de flétrissure, il n'était pas possible de le nommer sur un monument public (5). »

Œuvres de Borghesi, récemment publié par les soins de MM. Héron de Villefosse et Edouard Cuq, est consacré tout entier aux préfets du prétoire. Une liste de ces préfets, d'Auguste à Dioclétien, avait déjà été dressée par M. Hirschfeld (*Untersuchungen auf dem Gebiete der roemischen Verwaltungsgeschichte*, 1876, I, pp. 219 à 239).

(1) Tacit., *Ann.* XII, 20, 23.

(2) *Ibid.*, XIV, 7.

(3) Suet., in *Neron.*, 35; Senec., *De Clem.*, II, 1.

(4) Allmer, *Revue épigr.*, 2, p. 76.

(5) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

L'inscription découverte à Vaison est l'unique document que l'on possède sur les magistratures de Burrus antérieures à sa préfecture du prétoire. C'est aussi par elle seule que nous connaissons son prénom *Sextus* et l'attribution qui lui fut faite des ornements consulaires. On ne peut pas se prononcer sur l'époque où il reçut ces ornements. Il est permis de supposer qu'ils lui furent attribués en l'an 54 par Néron, en récompense de la part qu'il avait prise à l'élévation de ce prince. Cette distinction, qui devint très fréquente par la suite, était encore nouvelle pour les chevaliers.

« Jusqu'à Rufrius Crispinus, quelques préfets du prétoire qui s'étaient succédé depuis Séjan, sous Tibère, avaient obtenu seulement les *ornamenta praetoria*, c'est-à-dire les insignes et les privilèges honorifiques des anciens préteurs (1). »

En dehors du tribunat légionnaire, l'inscription de Vaison ne rappelle aucune charge militaire exercée par Burrus. On sait cependant, par le témoignage de Tacite, qu'il dut à sa réputation d'homme de guerre d'être choisi par Agrippine pour les hautes fonctions de préfet du prétoire (2). M. Bloch en a conclu que les procuratèles de Burrus ne furent pas exclusivement civiles. Il a supposé, non sans vraisemblance, que les procurateurs placés à la tête des provinces commandaient effectivement, au moins dans certaines circonstances, les troupes auxiliaires qui y tenaient garnison. Certains exemples sont de nature à le prouver. Sous Claude, en l'an 51, Julius Pelignus, procurateur de Cappadoce, « également méprisable par la bassesse de son âme et ses difformités physiques », dit Tacite, lève dans sa province un corps d'auxiliaires et annonce le projet de reconquérir l'Arménie alors soumise à la domination des Parthes (3). Sous Galba, le procurateur Lucceius Albinus des provinces Maurétaniennes, dispose d'une véritable armée de troupes auxiliaires qui lui permettent de menacer l'Espagne et de se parer des marques de la royauté et du nom de Juba (4). En 69, un procurateur des Alpes Maritimes, Marius Maturus, exerce un commandement de troupes locales et prend

(1) Allmer, *loc. cit.*, p. 77. Cf. Mommsen, *Droit public*, I, p. 447, note 3 ; Bloch, *De magistr. ornamentis*, p. 63.

(2) Tacit., *Ann.*, XII, 4. Agrippine avait escompté au profit de son fils l'ascendant que cette réputation ne manquerait pas d'avoir sur les prétoriens, lorsque la mort de Claude laisserait le trône vacant.

(3) Tacit., *Ann.*, XII, 49.

(4) Tacit., *Hist.*, II, 58. Lucceius Albinus avait sous ses ordres dix-neuf cohortes, cinq ailes, une masse d'indigènes (*ingens numerus*) et un détachement de la flotte de Syrie et d'Alexandrie, au total plus de vingt mille hommes.

Digitized by Google

parti pour Vitellius contre les Othoniens (1). La même année, les troupes auxiliaires de la province de Rétie participent brillamment à la guerre de Caecina contre les Helvètes (2).

« Il se peut donc, dit M. Allmer, que Burrus se soit acquis dans le gouvernement d'une province procuratorienne pourvue d'une garnison de troupes auxiliaires, le renom qui l'avait recommandé au choix d'Agrippine et aux sympathies des prétoriens (3). »

Burrus était privé d'une main. Cette particularité que nous connaissons par Tacite (4), était peut-être le résultat d'une blessure de guerre. On ne sait rien de l'âge qu'il avait au moment de sa mort. Suivant l'opinion de M. Allmer, il a pu, dès l'âge de dix-huit ans, remplir le grade de tribun légionnaire et ne pas avoir plus de vingt ans à la mort d'Auguste, en l'an 14. Il aurait vécu de la sorte à peu près soixante-dix ans (5).

On peut croire que Burrus était originaire de Vaison. On ne voit pas, sans cela, pour quelles causes la cité l'aurait choisi comme patron et l'aurait honoré d'une statue (6). Il est d'ailleurs établi que la tribu Voltinia, dans laquelle il était inscrit, était aussi celle des Voconces.

Une inscription de Rome et une autre de Lucques mentionnent des affranchis de Burrus (7). Plusieurs inscriptions de Rome sont relatives, en outre, à des *Sexti Afranii* qui semblent appartenir à une famille d'affranchis de ce même personnage (8).

15. — *Inscription rappelant une donation faite par un preteur des Volques.*

Dé de pierre calcaire « trouvé sur le rocher d'*Avignon*, au pied du dernier arceau de l'ancienne église de Saint-Étienne, au sud du chœur de la métropole, en construisant la nouvelle sacristie, en 1841. Cette pierre faisait corps avec un massif de béton composé de fragments de briques et de chaux. Parmi les ruines, il y avait une quantité de tuiles romaines cassées et quelques débris de mosaïques, dont les dés ou cubes étaient d'une pâte de verre bleu » (Binon). L'ins-

(1) Tacit., *Hist.*, II, 12.
(2) Tacit., *Hist.*, I, 67, 68.
(3) Allmer, *loc. cit.*, p. 138.
(4) Tacit., *Ann.*, XIII, 14.
(5) Allmer, *loc. cit.*, p. 77.
(6) Cf. Cuq, annot. aux *Œuvres de Borghesi*, 10, p. 15.
(7) *C. I. L.*, VI, 16963; XI, 1531.
(8) *C. I. L.*, VI, 11200, 11208; cf. XI, 1531, 3397. Toutes ces inscriptions ont été rappelées par M. Cuq, *Œuvres de Borghesi*, 10, p. 15.

Digitized by Google

cription a été donnée au musée, en 1841, par Gianoly, maître-maçon. Hauteur de la pierre, 0m38 ; largeur, 0m83 ; épaisseur, 0m78. Hauteur des lettres, 0m098 et 0m080.

Revue archéol., 1, 1844, p. 478 ; — Cavedoni, *Bull. dell' Instit.*, 1860, p. 208 ; — Garrucci, *Bull. dell' Inst.*, 1860, p. 220 ; *Sylloge*, n. 2221 et pl. 2, n. 9 ; — Herzog, *De praetor.*, p. 7 ; *Gallia Narb.*, n. 403 ; — Allmer, *Bull. de la Drôme*, 1871-1872, p. 286 ; — Courtet, *Dict. géog.*, p. 22, note 4 ; — *C. I. L.*, n. 1028 ; — C. Jullian, *Inscript. de Bordeaux*, 1, p. 116 ; — *Sylloge*, n. 1363 ; — Mommsen, *Hist. rom.*, 5, p. 78 (9, p. 108 de la traduction française) ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 115 ; — Allmer, notes man., *Vaucl.*, f° 93 (copie dessinée) ; — Binon, n. 1.

T(itus) Carisius, T(iti) f(ilius), pr(aetor) Volcar(um), dat.
« Don de Titus Carisius, préteur des Volques, fils de Titus (Carisius) ».

Cette inscription a été interprétée de différentes manières, dont le point de départ commun consistait dans le partage en deux mots du groupe de lettres VOLCAR. Mais elle est d'une trop bonne époque, ainsi qu'en témoignent à la fois l'aspect des lettres et l'absence de *cognomen* donné à Carisius, pour que l'on puisse croire à l'omission d'un point séparatif par le lapicide. Déjà M. Allmer, en 1871, a souscrit de tout le poids de son autorité à l'opinion primitivement exprimée par Garrucci et proposé de lire, comme il convient : *praetor Volcarum*. Sa manière de voir a été partagée depuis par M. Mommsen et par M. Hirschfeld.

« La peuplade des Volques, qui habitait la côte autrefois sujette de Massilia, fut organisée par César, dit M. Mommsen, sur le modèle des communes latines. Les préteurs des Volques gouvernaient le district tout entier qui comprenait vingt-quatre localités, jusqu'au jour où l'ancien état de choses disparut, même de nom, et où la cité latine de Nemausus remplaça la tribu des Volques (1). »

L'inscription qui a été découverte sur le rocher d'Avignon est donc antérieure à l'organisation de la Narbonnaise en cités urbaines, c'est-à-dire au règne d'Auguste. Elle nous montre, ainsi que l'a dit M. Allmer, une trace certaine de l'organisation primitive de la Gaule par Jules César ; elle est, non seulement, une des plus anciennes, mais aussi une des plus importantes et des plus précieuses inscriptions de toute la Narbonnaise.

Les préteurs des Volques, comme ceux des *Vasienses*, dont on connaît un exemple (2), comme beaucoup d'autres dont le témoignage ne s'est pas encore rencontré, étaient les successeurs directs, peut-être chevaliers romains, des anciens chefs nationaux. Leur présence nous semble fournir la preuve d'une certaine autonomie

(1) Mommsen, *Hist. rom.*, 9, p. 108 de la traduction française.
(2) *C. I. L.*, XII, n. 1369, 1371.

Digitized by Google

administrative laissée, à l'origine, sous leur contrôle, aux tribus qui les possédaient. Cette autonomie, l'organisation ancienne pour mieux dire, disparut de très bonne heure dans la Narbonnaise, qui devint dès lors le prolongement même de l'Italie. Elle se maintint dans les provinces celtiques, dont les territoires du reste ne comportèrent jamais aucune cité de droit romain (1).

Les communes territoriales qui succédèrent aux tribus conservèrent leurs magistrats. On trouve des vergobrets chez les Santons à une époque assez avancée du premier siècle (2). Cette tolérance peut s'expliquer par une forte analogie entre l'organisation de la tribu gauloise et celle de la cité latine (3) Les mêmes éléments, selon toute probabilité, se retrouvaient de part et d'autre. L'habitude les confondit en de communes appellations (4).

16. *Inscription rappelant une donation faite par un préfet des ouvriers, ancien édile des Voconces.*

Fragment de marbre découvert à *Vaison,* en 1860, parmi les ruines du théâtre romain. Acquis la même année par l'administration du musée. Hauteur, 0m53; largeur, 0m97; épaisseur, 0m085. Hauteur des lettres, 0m045.

C. I. L., n° 1375; — *Sylloge,* n° 1091; — Allmer, notes man., *Voc*. (copie dessinée); — Creuly, *Carnets,* 13, f° 25; — *Registre 3,* p. 86; — Binon, n. 24 *d.*

. . . *Rufus, [praef(ectus] fabr(um), praef(ectus) [Va]siens(ium) bis, aed(ilis) Voc(ontiorum), [p]roscaenium marmorib(us) ornari testament(o) iussit; vetustate consumpt(um), r(es) p(ublica) restituit).*

« ... Rufus, préfet des ouvriers, deux fois préfet des habitants de Vaison, édile des Voconces, a ordonné par testament que ce *proscaenium* fût orné de marbres. Endommagé par vétusté, ce même *proscaenium* a été réparé aux frais de la cité. »

(1) Il faut en excepter Lugdunum (Lyon), qui ne succéda à aucune tribune gauloise et fut de droit romain dès sa fondation.

(2) *C. I. L.*, XIII, n. 1048.

(3) Les fonctions des vergobrets, en particulier, ne différaient pas, selon toute apparence, de celles des duumvirs ou quattuorvirs des villes latines.

(4) Voir à ce sujet : Hirschfeld, *Gallische Studien,* 1, p. 41 ; C. Jullian, *Inscript. de Bordeaux*, 1, p. 115.

Digitized by Google

Le personnage que rappelle cette inscription n'est connu que par son surnom, *Rufus*, mais la carrière de ses honneurs ne fait pas de doute. Il commença par l'édilité des Voconces ; il obtint ensuite la préfecture des habitants de Vaison qui lui fut réitérée, et sa carrière se termina par la préfecture des ouvriers qui lui conféra, s'il ne le possédait déjà, le rang équestre.

Dans les cités de droit romain et souvent aussi dans celles de droit latin, l'édilité occupait un rang intermédiaire entre la questure, qui était le degré le moins élevé, et le duumvirat ou les quattuorvirats *iure dicundo* ou *ab aerario*, qui occupaient le premier rang. La cité des Voconces était de droit latin, mais elle se distinguait des autres cités pourvues du même droit, par le titre d'alliée qui lui avait été donné sous la République et qu'elle conserva sous l'Empire. Son organisation municipale était aussi particulière. Elle ne comprenait ni les duumvirs ni les quattuorvirs des colonies ou des municipes. On trouvait à leur place des préteurs comparables à ceux des Volques, dont il a déjà été question ci-dessus, et comme eux sans doute dérivés directement des anciens magistrats de l'époque celtique. Les *pagi* avaient à leur tête des préfets. Après l'édilité du territoire des Voconces, notre personnage devint à deux reprises le préfet du *pagus* dont Vaison était le chef-lieu (1). La troisième fonction qui lui fut attribuée est la préfecture des ouvriers, considérée par beaucoup comme une charge exclusivement militaire, bien qu'elle apparaisse quelquefois avec tous les caractères d'une fonction civile.

« Le titre de *praefectus fabrum*, a dit à ce sujet M. Allmer, était celui d'un officier, qui, ne dépendant d'aucune légion, mais directement placé sous les ordres du général et à sa nomination, avait le commandement d'un corps composé d'ouvriers du génie : armuriers, forgerons, charpentiers, constructeurs de machines, et attaché à chaque armée. Mais indépendamment de ces officiers, on trouve dans des provinces sénatoriales, notamment dans la Narbonnaise, à Vienne, à Nimes, un grand nombre de *praefecti fabrum* dont les fonctions paraissent avoir été purement civiles. Ces préfets, chargés de commander les nombreux ouvriers, peut-être organisés militairement, employés à l'exécution des travaux publics, principalement des routes, auraient été à la nomination du gouverneur de la province, lequel étant annuel dans une province

(1) L'institution des *praefecti pagi* est assez obscure ; nous croirions assez volontiers que leurs fonctions étaient à la fois judiciaires et administratives. Ils remplaçaient probablement, dans certains cas déterminés, les édiles et les quattuorvirs. Cela se conçoit d'autant mieux que des *pagi* se trouvaient parfois très éloignés du chef-lieu de la cité. La présence d'un préfet à Vaison permet de supposer, d'un autre côté, que la mesure était générale. Les édiles et les quattuorvirs ne devaient s'occuper que des questions qui intéressaient tout le territoire de la cité. Le préfet avait sans doute l'administration directe de son *pagus*.

Digitized by Google

du Sénat, ne pouvait nommer pour une durée de plus d'un an. Toutefois, comme rien ne s'opposait à ce que le gouverneur successeur pût, s'il le jugeait à propos, proroger par une nouvelle nomination le préfet créé par son prédécesseur, il arriva souvent que des *praefecti fabrum* furent ainsi continués dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'à cinq et six fois successivement par réitérations d'emploi. Quoi qu'il en soit, le titre de *praefectus fabrum* disparaît à partir de Septime Sévère (1). »

Le *proscaenium* était la plate-forme sur laquelle se tenaient les acteurs, dans le théâtre antique. Il répond à la scène de nos jours. On sait, en effet, que le mot *scaena* désignait, chez les anciens, non pas la scène telle que nous la comprenons, mais un mur postérieur percé de trois portes. La *scaena* était un décor permanent que l'on a remplacé par un rideau. Quant au *proscaenium*, il était constitué soit par un dallage dont un spécimen, parfaitement conservé, existe encore au théâtre d'Orange, soit par un pavement en bois ou en mosaïque. On ne peut savoir de quelle nature était le *proscaenium* du théâtre de Vaison, mais son ornementation permet de lui supposer une certaine richesse.

18. — *Dédicace d'une statue en l'honneur d'un préfet de la rive de l'Euphrate, ancien préfet de Vaison.*

Piédestal, en calcaire compact, trouvé à *Vaison* à une date inconnue et déposé tout d'abord dans l'église des Franciscains. De Suarès d'Aulan, qui l'obtint, le conserva, pendant quelque temps, dans le jardin de l'évêché de Vaison, et le fit ensuite transporter à Château-Riant, près d'Avignon, dans une maison de campagne qu'il y possédait. Le piédestal fut retiré d'une grange et donné à Calvet par de Guiraud, qui avait acquis cette maison de campagne, ou peut-être seulement par ses héritiers. Hauteur, 0m84; largeur, 0m66; épaisseur, 0m20. Hauteur des lettres, 0m07, 0,05 et 0,025.

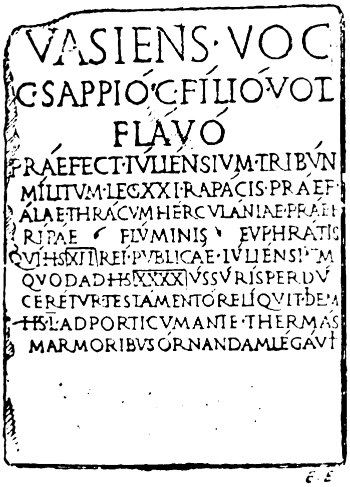

E. E.

Sirmond, *mss. de Paris* 10.807, n. 46; 10.809, n. 340; — Suarès, *ms. du Vatican*, 9141, f° 37, n. 2 et f. 85; — ms. Barberini, XXX, 182, f° 15 (copie de Suarès); XXXI, 26, f° non numéroté; Gruter, 1090, 21 (d'après le ms. 10809); — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, II, p. 5; — Fabretti, p. 644, n. 378 (d'après le ms. Barberini, XXXI); — Gori, *Inscript. ant. Etruriae*, 3, p. 236; — Bouché, *ms. de la Sorbonne*, p. 20; — Caryophilus, *De marmorib.*, p. 111; — Morenas, *Notices hist.*, p. 246; — Calvet, notes, p. 109; *ms. de Marseille*, 3, f° 19 et 207; *ms. d'Avignon*, 3, f° 74; — ms. anonyme d'Avignon n° 2376, f° 40; — Millin, 4, p. 142; — — Moreau de Vérone, *Voconces*, p. 83; — Guérin, *Vie d'Esprit Calvet*, p. 163; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 140; — Long, p. 346; — Garrucci, *I segni detti*

(1) *Rev. épigr.*, I, p. 393.

Digitized by Google

accenti, p. VII ; — Herzog, n. 433 ; — Desjardins, *Table de Peutinger*, éd. in-8°, p. 438 ; — Henzen, n. 6943 ; — Courtet, p. 343 ; — *C. I. L.*, n. 1357 ; — *Sylloge*, n. 980 ; — Allmer, notes man., *Voc.* (copie dessinée) ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 36 (dessin de M. Allmer) ; — Binon, n. 8.

Vasiens(es) Voc(ontii) C(aio) Sappio, C(aii) filio, Volt(inia tribu), Flavo, praefect(o) Juliensium, tribun(o) militum leg(ionis) XXI Rapacis, praef(ecto) alae Thracum Herculaniae, praef(ecto) ripae fluminis Euphratis ; qui sestertium duodecies (centena milia) reipublicae Juliensium, quod ad sestertium quadragies (centena milia) ussuris perduceretur, testamento reliquit ; idem sestertium quinquaginta milia ad porticum ante thermas marmoribus ornandam legavit.

« Les *Vasienses*-Voconces (ont élevé cette statue) à Caius Sappius Flavus, fils de Caius (Sappius), de la tribu Voltinia, préfet des *Julienses*, tribun des soldats de la légion XXI *Rapax*, préfet de l'aile des Thraces *Herculania*, préfet de la rive du fleuve Euphrate, qui a laissé par testament, à la république des *Julienses*, quatre millions de sesterces produisant un intérêt de douze cent mille sesterces et qui, de même, a légué cinquante mille sesterces pour orner de marbres le portique précédant les thermes. »

Cette inscription, une des plus importantes du musée Calvet, est relative à un chevalier romain, sans nul doute originaire de Vaison. Ce personnage commença sa carrière par la préfecture des *Julienses*. On s'est demandé à quelle ville appartenaient les habitants ainsi désignés, et diverses opinions ont été émises. Apt *(Apta Julia)*, Arles *(Colonia Julia Paterna Arelate)*, Fréjus *(Forum Julii)*, d'autres villes encore, soit en Italie, soit en Espagne, ont eu leurs partisans. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'il s'agit simplement des habitants et des *pagani* de Vaison, dont la ville a pu recevoir le nom de *Julia*, peut-être sous Jules César. Les *Vasienses*-Voconces n'auraient certainement pas honoré d'une statue un donateur opulent, généreux pour d'autres qu'eux-mêmes.

Après sa préfecture municipale, C. Sappius Flavus reçut un commandement militaire préparatoire à la carrière équestre et fut nommé tribun de la XXI^{e} légion *Rapax*. A la mort d'Auguste, cette légion « illustre de vieille date », dit Tacite (1), tenait garnison dans la Germanie inférieure aux *Castra Vetera* (Birten, près de Wesel). Elle passa plus tard dans la Germanie supérieure et fut établie à *Vindonissa* (Windisch, près de Zurich). Elle se révolta contre Galba, fut conduite en Italie par Caecina pour ap-

(1) *Hist.*, II, 43.

Digitized by Google

puyer Vitellius, et combattit à la bataille de Bédriac où elle perdit son aigle que lui enleva la première légion *Adjutrix*. Dans la seconde guerre civile, elle se fit battre en avant de Crémone et détruire à peu près complètement par la cavalerie des Flaviens. Conduite en Illyrie avec les autres débris des forces vitelliennes, elle fut renvoyée en Germanie par Mucien pour participer à la guerre contre Civilis. Son arrivée sous les murs de Trêves transforma en victoire un désastre déjà commencé. Rétablie à *Vindonissa*, elle disparut, à ce qu'il semble, sous le règne de Domitien. On n'a aucun renseignement sur son surnom de *Rapax*, qu'elle avait certainement reçu comme récompense et dont la signification, par conséquent, ne pouvait être qu'élogieuse (1).

L'aile de cavalerie thrace *Herculania*, qui fut ensuite placée sous les ordres de notre personnage, n'est connue que par une autre inscription découverte à Tarragone (2). On ne sait où elle tenait garnison. La *Notice des Dignités* mentionne bien une *ala Herculea sub dispositione viri spectabilis comitis Tingitaniae*, mais notre inscription, où se trouve d'ailleurs exprimé le nom d'une tribu, est d'une date beaucoup trop antérieure pour qu'on puisse établir quelque rapprochement (3).

La préfecture de la rive de l'Euphrate, que reçut en dernier lieu C. Sappius Flavus, est une fonction qui a été judicieusement comparée par Henzen et après lui par M. Hirschfeld, à la préfecture de la rive du Rhin dont il est question dans Tacite (4); mais sa nature ne ressort pas du récit de cet historien. Si l'on remarque toutefois que le Rhin et l'Euphrate indiquaient, sur une partie de leur cours, les limites de l'Empire, peut-être est-il permis de supposer que les *praefecti ripae Rheni* ou *Euphratis* avaient dans leurs attributions le commandement des différents postes qui étaient échelonnés sur chacun de ces cours d'eau. On s'explique ainsi que le Trévire Julius Tutor, *ripae Rheni praefectus*, ait pu servir utilement, dès le début, la cause de Civilis en tenant en échec les habitants de Cologne et faisant prêter serment « à tous les soldats qui se trouvaient sur la rive droite du Rhin » (5).

La valeur du sesterce était d'environ 0 fr. 25 de notre monnaie.

(1) Sur cette légion, cf. Borghesi, *Œuvres*, 4, pp. 247-251 ; Allmer, *Inscript. de Vienne*, 2, p. 56-62 ; — Pfitzner, *Geschichte der roemischen Kaiserlegionen*, pp. 266-268.
(2) *C. I. L.*, II, 4239.
(3) Occ., 24, 1.
(4) *Hist.*, IV, 55.
(5) Tacite, *Hist.*, IV, 59.

Digitized by Google

On voit, par là, toute l'importance de la donation que rappelle notre dédicace. Les thermes de Vaison devaient être luxueux, si l'on doit en juger par la somme dépensée pour la seule décoration de leur portique. Il faut du reste observer que les thermes n'étaient pas uniquement des établissements de bains. On y trouvait aussi des salles de gymnastique, des promenades plantées d'arbres, des salons de conversation. Leurs pavés étaient souvent de mosaïque ; des marbres précieux, des statues, des groupes sculptés s'y rencontraient à profusion, au moins dans les cités opulentes. On y accumulait, en un mot, tout ce qui était de nature à les rendre attrayants à une époque où il n'existait guère d'autres lieux de réunion journalière que les thermes et le forum.

18. — *Épitaphe d'un pontife des Laurentins, ancien procurateur impérial des Alpes Cottiennes.*

Dé de pierre, découvert à *Marseille*, et recueilli, au siècle dernier, par les moines Augustins de cette ville, qui le placèrent « dans le mur de la chapelle de leur couvent, à côté de la sacristie » (Grosson). En 1793, lorsque le couvent fut démoli, ce dé fut transporté à Saint-Just, dans la banlieue de Marseille, « chez M. Marius Clément », qui l'a donné, en 1850 au musée Calvet. Hauteur, 0m53 ; largeur, 0m90 ; épaisseur, 0m16. Hauteur des lettres, 0m055 et 0,03.

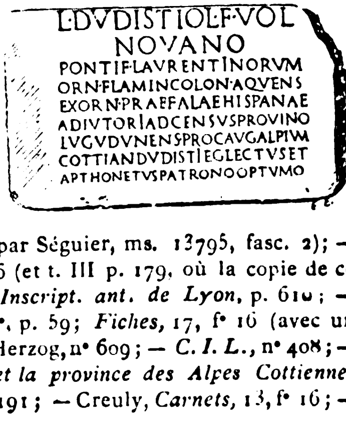

Scaliger, *ms. Papenbr.*, 9 (et d'après lui Gruter, 403, 5); — Peiresc, ms. 8958, fol. 48 et 73; *ms. de Carpentras*, add. 11, f° 195; — Ruffi, 1re édit., p. 391, 2e édit., p. 319 (et d'après lui, vraisemblablement, Guesnay, p. 785); — Bouche, 1, 112 ; — Pitton, p. 649 ; — Papon, 1, 40 ; — (cité par Séguier, ms. 13795, fasc. 2); — Grosson, p. 251 et pl. 39, n° 3 ; — Orelli, n° 2516 (et t. III p. 179, où la copie de ce texte est corrigée par Henzen) ; — de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 610 ; — Renier, *Mélanges d'épigraphie*, Paris, 1854, in-8°, p. 59; *Fiches*, 17, f° 16 (avec un estampage de Deloye) ; — Wilmanns, n° 1258 ; — Herzog, n° 609 ; — *C. I. L.*, n° 408 ; — *Sylloge*, n° 614 ; — Rey, *Le royaume de Cottius et la province des Alpes Cottiennes d'Auguste à Dioclétien*, Grenoble, 1898, in-8°, p. 191 ; — Creuly, *Carnets*, 13, f° 16 ; — Binon, n° 112.

L(ucio) Dudistio, L(ucii) f(ilio), Vol(tinia tribu), Novano, pontif(ici) Laurentinorum, orn(amentis) flamin(atus) colon(iae) Aquens(is) exorn(ato), praef(ecto) alae Hispanae, adiutori ad census provin[*c*(*iae*)] *Lugudunens(is), proc(uratori) Aug(usti) Alpium Cottian(arum) ; Dudisti(i) (duo) : Eglectus et Apthonetus patrono optumo.*

« A Lucius Dudistius Novanus, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, pontife des Laurentins, décoré des ornements flaminaux de la colonie d'Aix, préfet de l'aile *Hispana*, censiteur adjoint de la province Lyonnaise, procurateur impérial des Alpes Cot-

Digitized by Google

tiennes. Dudistius Eglectus et Dudistius Apthonetus (ont fait construire ce tombeau) à leur excellent patron. »

L. Dudistius Novanus débuta dans la vie publique par quelque fonction préparatoire que son épitaphe n'indique pas et fut ensuite nommé préfet de l'aile *Hispana*. Ce corps était constitué, comme son nom l'indique, par des Espagnols, mais sa désignation est trop sommaire pour qu'il soit possible de choisir parmi les auxiliaires de cavalerie qui se recrutèrent en Espagne. Peut-être faut-il entendre par là que l'aile *Hispana* était la seule de ce nom à l'époque où notre personnage en reçut le commandement, ce qui nous reporterait aux premières années de l'Empire (1).

Le premier recensement de la Gaule fut ordonné par Auguste, en l'an de Rome 727, lorsque la mort d'Antoine l'eut rendu seul maître du pouvoir. D'autres recensements, que rappellent les inscriptions, furent faits à différentes époques. Ils se rattachaient à une mesure fiscale et servaient de base pour l'établissement d'un impôt direct dont les habitants de Rome d'abord, et, plus tard, ceux de toute l'Italie furent exempts. Le soin de ces recensements dans une province incombait, par délégation de l'empereur, au moins dans les provinces qu'il administrait personnellement, à des procurateurs qui avaient sous leurs ordres d'autres fonctionnaires, tels que l'*adiutor ad census*. Le rôle de ces subalternes, dont les principaux avaient la qualité de chevalier romain, se réduisait probablement, dans la plupart des cas, sauf dans les pays tributaires, à une simple révision des recensements quinquennaux établis par les municipalités. L'*adiutor ad census* de la province Lyonnaise a pu avoir dans ses attributions le recensement d'une cité.

L. Dudistius Novanus aborda ensuite la carrière des procuratèles par l'administration des Alpes Cottiennes. La province de ce nom était située de part et d'autre du mont Genèvre et s'étendait vers l'ouest, sur tout le bassin de la haute Durance, y comprise la vallée de l'Ubaye. Son territoire, sur une assez grande longueur, était voisin de celui des Voconces. Cette procuratèle des Alpes Cottiennes est aussi la dernière des fonctions civiles qui furent remplies par notre personnage. La série de ses honneurs se complète par deux sacerdoces dont un, le pontificat des Laurentins, n'était attribué qu'à des chevaliers.

Le flaminat de la colonie d'Aix, qui apparaît en premier lieu,

(1) Les inscriptions et les diplômes militaires font connaître plusieurs ailes d'Espagnols dont la plus ancienne, portant déjà le numéro II, apparaît sur un diplôme de l'an 80. (Voir à ce sujet *C. I. L.*, III, p. 2025; *Ephem. epigr.*, 5, p. 167.)

Digitized by Google

se rapporte au culte municipal de l'empereur. Les ornements qui le caractérisaient étaient l'*apex* ou coiffure particulière aux flamines, un manteau de pourpre appelé *laena*, et aussi une baguette dont le flamine se servait pour écarter la foule sur son passage.

Les *pontifices Laurentinorum* ou *Laurentium Lavinatium*, que d'autres inscriptions désignent aussi différemment, furent institués, à ce qu'il semble, pour rendre un culte aux dieux Pénates apportés en Italie par Énée. Primitivement adorés à Lavinium, ces dieux Pénates passèrent après la guerre latine dans la cité voisine de Laurentum, où ils devinrent l'objet, tous les ans, d'une cérémonie particulière (1). Quant aux prêtres qui les desservaient, un certain nombre d'entre eux étaient à Rome, où se trouvaient le siège et la caisse commune de la corporation, mais la plupart demeuraient en Italie, et même dans les provinces les plus lointaines, telles que l'Afrique et la Dacie. Si cette dispersion n'eut pas pour but de faire participer, en quelque sorte, tous les citoyens romains de l'Empire aux *sacra* du Latium, nous ne voyons pas quelles furent les raisons qui la motivèrent (2).

19. — *Épitaphe mentionnant un tribun de la seconde légion* Italica.

Pierre allongée « déterrée à *Vaison*, près de l'église de Saint-Quenin, selon la déclaration de M. Giraudy, notaire à Vaison, de qui le musée en a fait l'acquisition en 1828 » (Binon). D'après les religieux Dom Martenne et Dom Durand, cette pierre aurait servi de table à un bourgeois. Elle était, au temps de Calvet, dans le jardin de l'évêché, à Vaison. Hauteur, 1m97; largeur, 0m77; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres, 0m04.

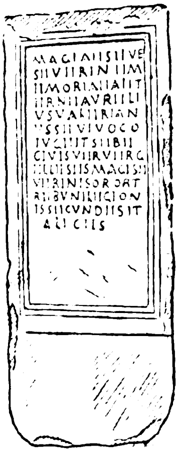

Voyage de deux bénédictins, I, p. 293; — Martin (d'après le *Voyage*), *Antiq.*, p. 79; — Bimard, 21, 231; — Muratori (d'après Bimard), 1063, 1; — Boyer, *Cathed.*, 2, 75; — Moreau de Vérone (d'après Boyer), p. 130; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, II, p. 12, n° 29; — Calvet (d'après Muratori). *ms. de Marseille*, 3, f° 164; *ms. d'Avignon*, 3, f° 121; — Mérimée, *Voyage*, p. 159; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 133; — Long, p. 477; — De Longpérier, *Rev. num.*, 2° s., 1, 1856, p. 83; — Bruzza (d'après de Longpérier), *Vercelli*, préf., p. 25, note; — Herzog, n° 436; — Garrucci, *Vetri*, éd. 2, p. 177; — Séguier, *ms. de Paris*, 16929, p. 60; *C. I. L.*, n° 1356; — *Sylloge*, n° 1030; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 68 (copie dessinée); — Renier, *Fiches*, ms. 31, f° 38 (dessin de M. Allmer); — Bouché, *ms. de la Sorbonne*, f° 38; — Binon, n. 22.

(1) Les consuls, les dictateurs et les préteurs étaient dans l'obligation d'offrir un sacrifice à Lavinium, lors de leur entrée en charge. Marc-Aurèle s'y rendit après son triomphe sur les Marcomans.

(2) On trouvera des détails et la bibliographie du sujet dans Marquardt, *Le culte chez les Romains*, t. II, p. 237 de la traduction française.

Digitized by Google

Maciae Severin(a)e memoriae aetern(a)e. Aurelius Valerianus se vivo co(n)iugi et sebi f(ecit) ; civis Vergelleses, Maci(i) Severini soror trebuni legionis secundes Italices.

« A la mémoire éternelle de Magia Severina. Aurelius Valerianus, de son vivant, a fait (construire ce tombeau) pour lui-même et pour sa femme, sœur de Magius Severinus, citoyen de Verceil, tribun de la seconde légion *Italica.* »

Cette épitaphe n'est pas faite pour donner une bien haute idée des connaissances órthographiques et grammaticales de celui qui l'a rédigée. Les fautes y abondent. *Maciae, Macii,* sont mis certainement pour *Magiae* et *Magii,* par suite de la confusion, assez fréquente pendant tout l'Empire des deux lettres C et G. *Sebi, Vergelleses, trebuni, secundes, Italices,* sont à corriger par *sibi, Vercellensis, tribuni, secundae, Italicae. Soror,* au nominatif, *Magiae,* au génitif, témoignent d'une inobservation des cas. Le redoublement d'une syllabe dans les mots *Severinae* et *Vergelleses* est une faute de gravure. La qualification de *civis* donnée à une femme serait nsolite; elle s'applique sans doute à *Magius Severinus.* Contrairement à l'usage, les mots *memoriae aeternae* sont placés à la suite des noms auxquels ils se rapportent. On peut enfin noter, au point de vue paléographique, les A avec un accent souscrit remplaçant la barre horizontale, et les E exprimés par deux I.

Une première légion *Italica* avait été créée par Néron. Deux autres légions de même nom furent formées sous Marc-Aurèle et dirigées immédiatement vers les frontières de Norique et de Rétie où se portaient alors les efforts des Germains (1). Elles remplacèrent, à ce que l'on croit, la XXII[e] *Dejotariana* supprimée dès l'an 161 à la suite de quelque désastre (2) et la IX[e] *Hispana,* qui avait été fort maltraitée en Bretagne sous le règne d'Hadrien (3). Les deux légions *Italicae,* créées par Marc-Aurèle, avaient un détachement en Dalmatie. Il semble résulter d'une dédicace conservée au musée de Spalato que la deuxième légion portait le surnom de *Pia* et la troisième celui de *Concordia* (4).

La deuxième légion *Italica* était encore dans le Norique à l'époque de Sévère-Alexandre Elle fut au nombre des dix-huit légions au nom desquelles Gallien fit frapper des monnaies en reconnais-

(1) Dion, 55, 24.

(2) Borghesi (*Œuv.*, 4, p. 251) paraît avoir prouvé que cette légion se laissa enfermer par les Parthes dans une ville d'Arménie et fut tout entière massacrée.

(3) Cf. Charles Robert, *Les légions du Rhin,* p. 23.

(4) Bulic, *Musée de Spalato,* p. 31 et 56.

Digitized by Google

sance de la fidélité qu'elles lui témoignèrent. On la trouve enfin en Pannonie au commencement du cinquième siècle (1).

Une épitaphe que nous rapporterons plus loin est relative probablement à une sœur puînée de Severinus. Notons en passant la vanité que tire Valerianus de sa parenté avec un tribun légionnaire.

20. — *Inscription peut-être relative à un chevalier romain.*

Fragment de provenance inconnue. Hauteur, $0^{m}11$; épaisseur, $0^{m}035$. Hauteur des lettres, $0^{m}035$.

C. I. L., n. 1033.

...eq]u[o publico ex]orna[to...

Cette lecture, extrêmement douteuse, a été proposée par M. Hirschfeld (2). Il s'agirait ainsi d'un chevalier romain *equo publico*, c'est-à-dire pourvu d'un cheval fourni par l'État.

Inscriptions municipales.

La cité d'*Avennio* était d'origine celtique ; son nom, par sa forme, en fournit la preuve. Elle se trouvait sur le territoire des Cavares, qui comprenait encore les cités d'Orange et de Cavaillon. Occupée de très bonne heure par les Marseillais (3), elle fut établie de droit latin par César, ou tout au moins dès les premiers temps de l'Empire (4). On ne saurait dire cependant si elle resta de droit latin, ou si elle parvint au rang de colonie que lui assigne Ptolémée (5). Une inscription rapportée par Calvet, qui l'aurait vue à Apt, dans les jardins de l'évêché, serait la suivante (6) :

(1) *Notit. dign. occ.*, 26, 25.

(2) M. de Ricci observe avec raison qu'on peut songer tout aussi bien à la formule : *cum suis ornamentis*, ou à des *ornamenta* honorifiques.

(3) Αὐενιὼν πόλις Μασσαλιας πρὸς τῷ Ῥοδανῷ (Steph. de Byzance). Il existe, de plus, une très grande analogie entre les anciennes monnaies d'Avignon et celles de Marseille. (Cf. de la Saussaye, *Numism*, p. 138 ; Mommsen, *Münzwesen*, p. 673).

(4) Pline, *Hist. nat.*, 3, 36.

(5) Ptol., 2, 10, 14.

(6) « Trouvée à Apt, en 1786, sur le chemin neuf d'Apt à Sisteron. Pierre grossière conservée à l'évêché » (Calvet, *Notes*, p. 113). « La pierre qui porte l'inscription est aujourd'hui placée dans le jardin de l'évêché, et c'est là que je l'ay transcrite moy-même avec une exactitude rigoureuse » (Calvet, *ms. de Marseille*, 2, f° 309, lettre à l'abbé de Vaugelas, datée du 19 mai 1789). *C. I. L.*, n. 1120 ; *Sylloge*, n. 1137.

Digitized by Google

D(iis) M(anibus). L(ucio) Volus(io), L(ucii) f(ilio), Vol(tinia tribu), Severiano, (quattuor)vir(o) c(oloniae) I(uliae) Apt(ae) II, et flam(ini) item (duum)vir(o) c(oloniae) I(uliae) Hadrianae) Avenn(iensis), et pontif(ici), sacerdot(i) urbis Rom(ae) aetern(ae) Vol(usia) Severiana patri incomparabili.

Elle confirmerait le témoignage de Ptolémée et nous apprendrait, en même temps, que la cité était administrée par des duumvirs; malheureusement son authenticité n'est pas certaine. Est-elle antique et n'en possède-t-on qu'une copie involontairement défectueuse; a-t-elle été fabriquée, pour surprendre la bonne foi de Calvet, par quelque érudit du dernier siècle, d'après un modèle que nous ignorons ? La réponse reste douteuse, mais il paraît probable que cette inscription, au moins dans quelques-unes de ses parties, est apocryphe (1). Elle est d'ailleurs contredite par une inscription de Graveson et deux fragments de provenance locale, d'où il ressort, à ce qu'il semble, que la cité d'*Avennio* avait une organisation non différente de celle du plus grand nombre des municipes.

Trois inscriptions qui intéressent l'histoire de la ville sont ainsi conçues :

1. — A Nimes, chez M. Cabane de Florian :

....hastis puris IIII v[exillis iiii, legato] imp(eratoris) Caes(aris) Nerv(ae) Tra[iani. Aug(usti) Germ(anici)] Dacici Parthici, p(atris) p(atriae), [...leg(ato)] divi Nervae et imp(eratoris) Caes(aris) Nervae Traiani] Optimi Aug(usti) Germ(anici).... pr(aetori), trib(uno) pleb(is), q(uaestori), pro[pr(aetore) prov(inciae) ..... trib(uno) mil(itum), leg(ionis) I Italicae, (quattuor)[viro viaru(m) cur(andarum), inlatis] in publicu[m ....] a Pompeia Marullina....] Locus d[atus decreto decurionum]; Avennien[ses patrono ?](2).

(1) M. Hirschfeld a écrit à ce sujet : « Titulum uni Calveto visum suspectum reddunt praeter nomina per compendium scripta et honores copula coniunctos, cum *Had(rianae)* cognomem Avenionni tributum, tum *sacerdos urbis Romae aeternae*, qui fictus esse potest ad nummorum Hadriani epigraphen *Urbs Roma aeterna* (cf. Eckhel, *d. n.*, VI, p. 110). Idem tamen sacerdotium cum redeat in titulo Taurinensi (vol. V, 6991) viginti annis post Calveti mortem eruderato, titulum e genuinis excludere non ausus sum » (*C. I. L.*, p. 143). Il est très vrai que l'inscription d'Apt n'est connue que par une copie de Calvet, mais il serait excessif de lui en faire supporter toute la responsabilité, si elle est fausse. Sa bonne foi a pu être surprise, comme elle le fut d'ailleurs, pour la tessère de plomb qui lui fournit le sujet de son mémoire sur les utriculaires de Cavaillon. M. Hirschfeld, après l'avoir accusé nettement *C. I. L.*, p. 131) est revenu plus tard sur sa première opinion. « Calvetus igitur, dit-il, id quod iam in actis minoribus academiae Vindobonensis vol. CVII, 1, p. 234, statui, a fraudis ab ipso commissae suspicione haud dubie liberandus erit, ab aliis autem nonnunquam deceptum esse persuasum habeo » (*C. I. L.*, p. 821).

(2) « A.... décoré de quatre hastes pures et de quatre étendards, légat de l'empereur César Nerva Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, Parthique, père de la patrie..., légat du dieu Nerva et de l'empereur César Nerva Trajan, très bon, Auguste, Germa-

Digitized by Google

2 — Au musée de Nimes :

Q(uinto) Soillio, T(iti) fil(io), Vol(tinia tribu), Valeriàno, equum p(ublicum) habenti, omnib(us) honòrib(us) domi et provinc(iale) flamò(n)io) functo, cúratóri Cabell(iensium), Avenniéns(ium), Foroiùlie(n)s(ium). Apténsés pàtròno (1).

3. — Au musée d'Aix (inscription provenant de Riez) :

....quaest(ori) u[rb(ano), praet(ori), curator[i reip(ublicae)]. Avenn[iens(es)] patrono (2).

Nous voyons par elles que la cité possédait des patrons et des curateurs (3). On a la preuve, d'un autre côté, que les citoyens romains qui en faisaient partie étaient compris dans la tribu *Voltinia* (4).

La splendeur passée d'Avignon, reconnue par Pomponius Mela (5), est attestée par de nombreux débris. Certains bas-reliefs, surtout composés de trophées gaulois, proviennent d'un arc de triomphe dont la décoration devait rappeler de tous points celle de l'arc d'Orange (6).

nique...., préteur, tribun de la plèbe, questeur, légat impérial pro-préteur de la province...., tribun des soldats de la première légion *Italica*, quattuorvir chargé de l'entretien des routes, ...qui a fait verser [tant] de sesterces, dans le trésor public, par les soins de Pompeia Marullina. Emplacement donné par décret des décurions. Les habitants d'Avignon à leur patron ». (*C. I. L.*, n. 3169 ; *Syll.*, n. 689).

(1) « A Quintus Soillius Valerianus, fils de Titus, de la tribu Voltinia, chevalier romain *equo publico*, parvenu à tous les honneurs dans sa cité et au flaminat provincial, curateur des cités de Cavaillon, d'Avignon et de Fréjus. Les habitants d'Apt à leur patron ». (*C. I. L.*, n. 3275 ; *Syll.*, n 621).

(2) « A. .. questeur urbain, préteur, curateur de la République. Les habitants d'Avignon à leur patron ». (*C. I. L.*, n. 366 ; *Syll.*, n. 955).

(3) La curatèle des cités était une fonction publique qui fut instituée, à ce que l'on croit, par Trajan. Elle avait pour but d'empêcher le gaspillage des finances municipales en les mettant sous la tutelle de l'État. Les fonctions de curateur étaient données par l'empereur soit à des sénateurs, anciens préteurs ou anciens questeurs, soit à des chevaliers, ce qui était le cas le plus général. Dans les inscriptions précitées, l'un des curateurs était de rang sénatorial ; l'autre n'était que chevalier.

(4) Cf. plus loin les épitaphes d'*Atia Postuma* et de *Sex. Julius Cornelianus*. L'inscription ci-après, n° 23, relative à un quattuorvir, ne constitue pas un témoignage suffisant. La tribu *Voltinia* était, du reste, commune à toutes les villes de la Narbonnaise, sauf les colonies militaires de Narbonne, Béziers, Arles, Orange et Fréjus, fondées par Jules César et reconnaissables à leurs noms de forme légionnaire.

(5) Pomp. Mela, II, 5, 75. La ville est encore mentionnée par Sidoine Apollinaire (6, 12), la Table de Peutinger (cf. édit. in-8° Desjardins, p. 332), et la *Notice des Gaules* (11, 14).

(6) En 1853 et 1855, l'administration du musée profita des travaux entrepris pour l'élargissement de la rue Géline, et fit exécuter des fouilles qui furent très fructueuses. Quelques débris rencontrés restèrent à leur place. « Les ouvriers, dit Binon, mirent à découvert un mur de construction romaine, orienté de l'est à l'ouest, bâti en petit appareil de pierres dures et, par dessus, en grandes pierres de 1m à 1m50 de longueur

Digitized by Google

21. — *Inscription peut-être relative à un quattuorvir de la cité d'Avignon.*

Fragment de pierre découvert en 1853, dans les substructions de la maison Besse, rue Géline. Hauteur, $0^{m}10$; largeur, $0^{m}18$; épaisseur, $0^{m}055$. Hauteur des lettres, $0^{m}040$.

Rev. archéol., 10, 1, 1853, p. 312; — *C. I. L.*, n. 1031.

Ce fragment d'inscription se rapporte à un quattuorvir. L'hypothèse d'un sévir doit être écartée en raison de l'uniformité des trois I. Dans les inscriptions, en effet, où la première partie du mot *sexvir* est écrite numériquement, le premier et le dernier I sont généralement plus grands que les quatre autres.

Il y a tout lieu de supposer, de plus, que ce quattuorvir fut un magistrat de la cité d'Avignon, dont l'organisation municipale aurait alors compris, suivant la règle habituellement suivie dans les municipes de la Narbonnaise, des questeurs, des édiles et des quattuorvirs. Les magistrats de cette dernière catégorie, nommés à partir de l'âge de trente ans, étaient au nombre de quatre, ainsi que leur nom l'indique. Ils occupaient le plus haut degré de la hiérarchie et se partageaient en quattuorvirs-juges et quattuorvirs-trésoriers.

22. — *Inscription peut-être relative à un édile de la cité d'Avignon.*

Fragment de cippe découvert à *Avignon*, en 1853, dans les fouilles de la rue Géline.

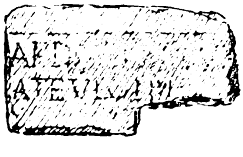

La pierre « était placée à sec, sans mortier, dans un mur de substruction, à $1^{m}50$ plus bas que le sol actuel, sous la maison Besse » (Binon). La lecture de l'inscription est difficile en raison du mauvais état du fragment. Plusieurs lettres sont effacées. Hauteur, $0^{m}47$; longueur, $0^{m}70$; épaisseur, $0^{m}55$. Hauteur des lettres, $0^{m}085$.

sur $0^{m}50$ de hauteur. Ce mur avait déjà été aperçu en 1819, lorsqu'on découvrit sur la place de l'hôtel-de-ville, et il a encore été retrouvé dans les caveaux de l'église Saint-Agricol. Sa longueur est indéterminée; on a dû renoncer, de même, à en connaître la hauteur, les ouvriers étant arrivés, dans leurs recherches, jusqu'à $0^{m}75$ sous l'eau. A 9 ou 10 mètres au nord de ce mur, on a découvert trois bases de colonne qui paraissent encore à leur place primitive. Elles ont chacune $0^{m}38$ de haut sur $0^{m}95$ de diamètre. Près de ces bases, gisaient çà et là d'autres tronçons de colonne. C'est vers le milieu, et touchant le mur de l'hôtel-de-ville, que l'on trouvera la première base avec un tronçon de colonne. A 7 mètres en ligne droite, tirant à l'est, on aura la deuxième base et, à 7 mètres plus loin, dans la même direction, la troisième. Elles ne sont qu'à un mètre environ au dessous du sol actuel, et il serait bon de les faire extraire » (*Fouilles d'Avignon*).

Digitized by Google

C. I. L., n. 1030; — Binon, *Fouilles d'Avignon*, n. 2.

....aed[*ilicia potest*]*ate....*

Cette lecture, très hypothétique, a été proposée par M. Hirschfeld. L'édilité formait le degré intermédiaire entre la questure et le quattuorvirat. Il y avait, dans toutes les cités de droit romain ou de droit latin, au moins dans les derniers temps de la République et sous l'Empire, deux édiles qui correspondaient aux édiles curules de Rome. Ils se partageaient l'administration proprement dite et avaient, en particulier, des droits d'inspection sur les poids et mesures. La questure venait au troisième rang des magistratures municipales. On n'y parvenait qu'à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir peut-être rempli certaines charges du vigintivirat. Le questeur faisait partie de l'ordre des décurions; il était probablement chargé de la gestion des deniers communaux, mais on ne sait rien de plus sur ce magistrat qui, d'ailleurs, n'a pas existé dans toutes les cités.

23. — *Épitaphe d'un quattuorvir.*

« Superbe cippe de marbre blanc déterré à *Graveson*, en Provence, près de Saint-Remy, au commencement de l'année dernière 1793, en arrachant un murier dans le champ de J.-A. Fontaine. Ce cippe ne m'est pas parvenu dans toute son intégrité; je n'ai pu me procurer que la face du devant. Les autres faces ne portaient ni ornement ni inscription » (Calvet). Hauteur, 1m51; largeur, 0m82; épaisseur, 0m05. Hauteur des lettres, 0m05 et 0m06.

Calvet, *Notes*, p. 164; *ms. de Marseille*, 3, fo 166; *ms. d'Avignon*, 3, fo 208; — Villeneuve, 2, 443; — Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 233; — Jouffroy et Breton, *Introd.*, p. 102 et pl. 32; — Herzog, n. 404; — A. de Longpérier, *Rev. archéol.*, n. s., 18, 1868, p. 110; — Cahier et Martin, *Mélanges d'archéol.*, 1, p. 166; — *C. I. L.*, n. 1029; — *Sylloge*, n. 1224; — *Livre d'or du musée Calvet* (avec une photogravure); — Binon, n. 101.

C(*aio*) *Otacilio, C*(*aii*) *f*(*ilio*), *Vol*(*tinia tribu*), *Oppiano, quattuorvir*(*o*).

« A Caius Otacilius Oppianus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, quattuorvir. »

Digitized by Google

Le territoire d'Avignon, dont on ne connaît pas les limites précises, s'étendait peut-être jusqu'à Graveson (1). Le quattuorvir que rappelle cette inscription aurait alors appartenu à la cité même d'Avignon, et non pas à celle plus voisine de Saint-Remy. La décoration du cippe est intéressante. Nous avons par elle le modèle du siège des quattuorvirs et celui des faisceaux dont ces magistrats se faisaient précéder. Des faisceaux du même genre, formés comme ici de baguettes fixées au moyen d'attaches symémétriquement placées autour d'un bâton central et surmontées également de trois feuilles de laurier, ont été représentés sur le tombeau d'un quattuorvir-juge de la colonie de Nimes (2).

L'épitaphe de C Otacilius Oppianus est incontestablement des premiers temps de l'Empire. Nous la croyons contemporaine d'Auguste.

24. — *Tombeau d'un quattuorvir-juge de la cité d'Apt.*

Entablement de marbre, découvert en 1850, « à l'abbaye de Saint-Eusèbe, terroir de *Saignon,* à deux kilomètres au midi de cette commune, à 4 mètres de profondeur, dans la propriété du sieur Rabet. » (*Reg.*) Acquis par le musée en 1854. Hauteur, 0m40 ; longueur, 2m10 (incomplète) ; épaisseur, 0m33. Hauteur des lettres, 0m085.

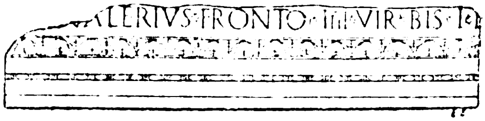

C. I. L., n. 119 ; — *Sylloge,* n. 1136 ; — *Registre* 3, p. 17 ; — Allmer, dessins, *Vaucluse,* fol. 7 ; — Binon, n. 61 *a*.

... *Valerius Fronto, quattuorvir bis i(ure) d(icundo)...*
« ... Valerius Fronto, quattuorvir-juge pour la seconde fois.. »

Le territoire actuel de la commune de Saignon faisait partie de la cité d'Apt. On voit, par cette inscription, que les fonctions de quattuorvir pouvaient être renouvelées On suppose, sans en avoir la preuve, que le délai nécessaire était de cinq ans.

(1) Jusqu'à la Révolution, le village de Graveson a fait partie du diocèse d'Avignon ; il est admis que les circonscriptions diocésaines nous ont conservé les délimitations des anciennes cités, mais cette règle n'est pas absolue.

(2) *C. I. L.*, XII, n. 3205.

Digitized by Google

25. — *Épitaphe d'un fonctionnaire municipal de la colonie de Carpentras.*

Fragment de frise en pierre calcaire découvert à *Orange*, au commencement du siècle dernier, « dans un pré, du côté de la porte Saint-Martin » et donné au musée, en 1839, par Nogent. Hauteur, 0m49 ; longueur, 0m95 ; épaisseur, 1m68. Hauteur des lettres, 0m07.

De Mautour, *Mercure de France*, 1728, fév., p. 263 ; — Bonaventure, p. 95 ; — Séguier, *ms. de Nimes* 13795, fasc. 2 ; *ms. de Paris*, fonds latin 16930, p. 976 ; — *fiches de Murat.*, XVIII, 224 ; — Maffei, *Gall. ant.*, p. 56 (d'après lui Muratori, 1111, 5 ; d'après Muratori, Papon, 1, 82) ; — Ménard, *Hist. Acad. inscript.*, 26, 1764, p. 239 ; — Boudil de Berriac, *Journal des Savants*, sér. IV, 43 (1782), p. 147 ; — Calvet, *Notes*, p. 126 ; *ms. de Marseille*, 3, fol. 115 ; *ms. d'Avignon*, 3, fol. 100 ; — Martin, p. 56 et et 117 ; — Millin, 2, p. 155 ; — Gasparin, p. 128 ; — Artaud, *Album d'Orange*, 5 juil. 1837 (d'après une copie) ; — Barjavel, *Diction.*, 1, p. 102 (d'après Artaud) ; — Herzog, *de praet.*, p. 29 ; *Gall. narb.*, p. 415 ; — *C. I. L.*, n. 1239 ; — *Sylloge*, n. 1251 ; — Allmer, dessins, *Vaucluse*, fol. 82 ; — Binon, n. 50.

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*)... *col*(*oniae*) *Jul*(*iae*) *Mem*(*inorum*) ; *hered*(*es*) *ex testamento.*

« Aux dieux Mânes de ...., de la colonie *Julia Meminorum* (Carpentras) ; ses héritiers, en exécution de son testament. »

Nous voyons par ce fragment que la cité des *Memini*, aujourd'hui Carpentras, était de droit romain. Établie de droit latin par César, ainsi qu'il ressort d'un texte de Pline (1), elle a pu être élevée au rang de colonie à la mort du dictateur, lorsque Ti. Claudius Nero fut chargé, vers l'an de Rome 708, de conduire des colons dans la Gaule Narbonnaise (2). Le *Forum Neronis*, que cite Ptolémée sur le territoire des *Memini*, ne semble pas, du reste, avoir différé de Carpentras (3). La plus ancienne forme du nom, remontant selon toute apparence à l'époque celtique, est *Carbantorate* (4). *Carpentorate*, d'où *Carpentras*, est une forme plus moderne, connue par la Notice des Gaules et les Actes des conciles (5). La cité était inscrite dans la tribu *Voltinia*, mais on ne sait rien de son organisation municipale.

Une inscription de provenance locale est relative au *Genius* de la colonie (6).

(1) *Hist. nat.*, 3, 36.
(2) Suét., *Tib.*, 4.
(3) *Geog.*, 2, 10, 16.
(4) Pline, *loc. cit.*
(5) *Notitia Gall.*, 11, 12 : Civitas Carpentoratensium nunc Vindausca. Un *episcopus Carpentoratensis* est mentionné, au sixième siècle, dans les *Actes des conciles*.
(6) *C. I. L.*, XII, n. 1159.

Digitized by Google

26. — *Inscription mentionnant une donation faite à un* pagus *des Voconces par son préfet.*

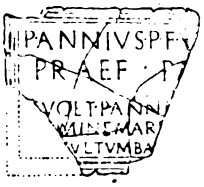

Table de marbre incomplète des deux côtés et brisée en sept fragments. Elle a été trouvée au *Pègue* (Drôme), en 1855, et acquise par le musée de l'année suivante. Hauteur, 0m56; largeur, 0m66 ; épaisseur, 0m038. Hauteur des lettres, 0m05 et 0m06.

Registre 3, p. 33 ; — *C. I. L.*, n. 1708 ; — *Sylloge*, n. 1610 ; — Binon, n. 118 *h*.

P(ublius) Annius, P(ublii) f(ilius), V[ol(tinia tribu),...] praef(ectus) pagi... suo et P(ublii) Anni(i) [.... fil(ii) n]omine, marm[orib(us) ex]cultum ba[lineum dat].

« Publius Annius..., fils de Publius, de la tribu Voltinia, préfet du *pagus*, en son nom et au nom de son fils Publius Annius..., donne ce balnéaire décoré de marbres. »

Le *pagus* du Pègue se trouvait sur le territoire des Voconces (1). A la dernière ligne, la restitution du mot *balineum* est fort probable, mais non pas certaine.

27. — *Épitaphe d'un questeur de la colonie de Nimes.*

Stèle en calcaire compact, à sommet cintré, découverte à *Nimes* et acquise par le musée en 1836, de l'antiquaire Perrot. Une bordure saillante entoure l'inscription. Hauteur, 0m54 ; largeur, 0m38 ; épaisseur, 0m16. Hauteur des lettres, 0m04.

Pelet, *ms.*, 2, p. 183 ; — *C. I. L.*, n. 3265 ; — *Sylloge*, n. 1408 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p 1167 ; dessins, *Vaucl.*, fol. 99 ; — *Registre 1*, p. 228 ; — Binon, n. 77.

D(iis) M(anibus). Cn(aeo) Reuconio Sextino, q(uaestori) c(oloniae) A(ugustae) N(emausi) ; liberti eius p(atrono) optumo.

« Aux dieux Mânes. A Cnaeus Reuconius Sextinus, questeur de la colonie *Augusta* de Nimes ; ses affranchis à leur patron excellent. »

Le questeur que mentionne cette épitaphe était, selon toute apparence, originaire du Norique, où le gentilice *Reuconius* s'est

(1) Sur les *praefecti pagi*, cf. plus haut, p. 109, note.

Digitized by Google

rencontré de nombreuses fois. L'orthographe *optumo* est une forme archaïque. D'après Quintilien, le premier exemple de la substitution de l'*i* à l'*u*, dans les mots *optumus* et *maxumus*, avait paru sur une inscription de Caius César (1).

« Suétone, dit M. Allmer, confirme ce témoignage. Il raconte qu'Auguste avait quelques manières de parler qui lui étaient particulières : « Il disait *simus* pour « *sumus*, au génitif singulier, *domos* pour *domus*, et n'écrivait jamais autrement ces « deux mots. Dans l'inscription d'Ancyre, nous voyons aussi Auguste préférer constamment l'*i* à l'*u* dans les superlatifs et autres mots où précédemment l'*u* était seul employé. Toutefois, l'orthographe archaïque n'a pas été tout d'un coup complètement abandonnée dès cette haute époque. Des exemples assez fréquents se rencontrent encore très postérieurement au temps d'Auguste, notamment sur des inscriptions qui donnent à Trajan le titte d'*optumus* (2). »

28. — *Inscription relative au théâtre de Vaison.*

Fragments de frise, en calcaire molasse, découverts à *Vaison*, en 1860, parmi les ruines du théâtre romain, et acquis la même année par le musée. Fragm. *a* : largeur, 0^{m}80. Fragm. *b* : 0^{m}62. Fragm. *c* : 1^{m}10. Fragm. *d* : 0^{m}92. Hauteur commune aux quatre fragments, 0^{m}40. Hauteur des lettres, 0^{m}15.

Registre 3, p. 86; — Herbert, *Ann. du Puy*, 24, 1861, p. XXVII; — *C. I.L.*, n. 1380.

Le fragment *b* donne le mot [*th*]*eatrum*, reconnaissable aussi, peut-être, dans le fragment *d*. Nous possèderions de la sorte les débris de deux inscriptions, probablement identiques, se rapportant au théâtre de Vaison (3). Un autre fragment, découvert au même lieu, et conservé chez M^{me} Raspail, à Gigondas, est ainsi conçu (4):

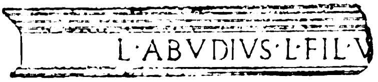

Par ses dimensions et par celles de ses lettres, on n'a pas à douter qu'il ne concerne le même théâtre. Il nous paraît, en conséquence, que l'inscription complète a pu se présenter sous la forme suivante :

(1) *Inst. orat.*, I, 7.
(2) Allmer, *Rev. épigr.*, I, p. 268.
(3) Le théâtre antique de Vaison était adossé à une colline désignée de nos jours sous le nom de Piemin (cf. à ce sujet Deloye, *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. 4, p. 307, note 1).
(4) *C. I. L.*, n. 1388. Le dessin que nous publions a été fait d'après un croquis de M. Allmer (notes man., *Voc.*, f° 45).

Digitized by Google

L·ABVDIVS·L·FIL·V*olt* .....*th*EATRVM D P D.

L(ucius) Abudius, L(ucii fil(ius), V[olt(inia) (tribu), ... th]eatrum d(e) p(roprio) d(edit).

« Lucius Abudius...., fils de Lucius, de la tribu Voltinia, a donné ce théâtre construit de son argent. »

La mention de la tribu *Voltinia,* qui était celle des Voconces, semble prouver que le donateur était originaire de Vaison.

Le gentilice *Abudius* étant assez rare, peut-être s'agit-il de l'ancien édile Abudius Ruso, connu par un passage de Tacite (1), et qui fut exilé de Rome en l'an 34, pour avoir injustement accusé le légat Lentulus Getulicus. On ne peut que conjecturer, de toute manière, un personnage puissant ; l'importance même de la donation en fournit le témoignage. Nous avons vu d'ailleurs qu'un autre Voconce, *Sex. Afranius Burrus,* était parvenu à la préfecture du prétoire (2).

Le fragment *a* peut contenir la fin du mot *Abudius* de la seconde inscription.

29. — *Inscription rappelant peut-être un décret des décurions de la cité des Voconces.*

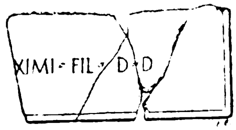

Fragments, au nombre de quatre, d'une table de marbre incomplète, découverte, en 1860, parmi les ruines du théâtre antique de *Vaison* et acquise la même année par le musée. Hauteur, 0m44 ; largeur, 0m86 ; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m065.

Registre 3, p. 86 ; — *C. I. L.*, n. 1432.

.... *Ma]ximi fil(io) ; d(ecreto) d(ecurionum).*

« A..., fils de Maximus ; par décret des décurions. »

Les deux dernières lettres peuvent signifier également *d(onum) d(edit).* Il s'agirait, dans ce cas, non plus d'une inscription municipale, mais d'une donation faite à sa cité par un particulier, à l'occasion peut-être de son élévation à quelque fonction publique.

(1) *Annales,* IV, 30.

(2) Un fragment de frise, découvert à Vaison, parmi les ruines du théâtre et acquis en 1860 par le musée Calvet, porte une lettre C de 0m20 de haut, surmontée d'une barre horizontale.

Digitized by Google

Fonctions religieuses.

30. — *Epitaphe d'un flamine de Rome et d'Auguste.*

Cippe en pierre dure découvert à *Saint-Gabriel* à une date inconnue et donné au musée, en 1835, par le chevalier Mourret, de Tarascon. Hauteur, 0m60; largeur, 0m75. Hauteur des lettres, 0m075 et 0m040.

Romyeu, *ms.*, fol. 87; — Soliers, *ms. de Marseille*, p. 16; *ms. d'Aix*, p. 74, n. 20; — Scaliger, *ms. Papenbr.*, 5, p. 7 (d'après lui Grüter, 428, 9); — *ms. britann.*, fol. 20, n. 3 (d'après lui, probablement, Grüter, 468, 6); — *ms. de Paris*, 5825, J. F. 21; — Sirmond (d'après le *ms. de Paris*, *Sid.* VI ep. 12, (et d'après lui, Saxe, *Pontif. Arelat.*, p. 42; — Muratori, 1111, 1; — Suarès, *ms. 8970*, p. 30; — Papon, I, 64); — *ms. 1416*, n. 15; — *ms. 1418*, 89; — Bartel, *Hist. reg. eccl.*, p. 21 (d'après lui Bouche, I, 226; Henry, p. 199); — *Hist. de Lang.*, 1re édit., I, n. 48; — Borel, *Ant. de Castres*, p. 114, n. 76; — Mérimée, *Voy. dans le Midi*, p. 334; — Garrucci, *i segni detti accenti*, p. x, — Herzog, n. 357; — Garcin, *Dict.*, 2, p. 345; — *C. I. L.*, n. 983; — *Sylloge*, n. 1494; — Creuly, *Carnet n. 13*, fo 6; — *Registre 1*, p. 213; — Allmer, *Vaucl.*, p. 97; — Binon, n. 103.

M(arcus) Severius, M(arci) f(ilius), Fab(ia tribu), Viator, flam(en) Rom(ae) et Aug(usti), quattuorvir, pontif(ex) col(onia) Reior(um) Apollinar[e], sibi et Kareiae, Karei(i) f[il(iae)], Paterclae, optim(ae) u[xori], fecit.

« Marcus Severius Viator, fils de Marcus, de la tribu Fabia, flamine de Rome et d'Auguste, quattuorvir, pontife dans la colonie de Riez, a fait (construire ce tombeau) pour lui-même et pour Kareia Patercla, fille de Kareius, son excellente femme. »

Le culte impérial ne se bornait pas aux manifestations grandioses qui avaient lieu soit au chef-lieu de la province, soit pour les trois Gaules, au célèbre autel national du confluent de la Saône et du Rhône. Chaque cité, chaque municipe, avait ses prêtres, ses temples, ses confréries et ses jeux en l'honneur de l'empereur vivant ou des empereurs mis au rang des dieux. C'est avec la permission même d'Auguste que des honneurs divins lui furent rendus, mais il y mit cette condition, dont s'affranchirent ses successeurs à partir de Claude, qu'à son nom serait associé celui de Rome. Dans les inscriptions où ces deux noms se trouvent réunis, *Augustus* est toujours le nom propre du créateur de l'Empire, et non pas le titre que prirent après lui tous les empe-

Digitized by Google

reurs. Le flamine municipal que rappelle notre inscription était donc effectivement un flamine d'Auguste. La carrière de ses honneurs, commencée par la charge de pontife d'une divinité non exprimée, mais encore bien certainement d'Auguste, se continua par le quattuorvirat, c'est-à-dire par la plus élevée des magistratures municipales dans les colonies. Il ne l'avait acquise probablement, bien que son inscription ne le mentionne pas, qu'après avoir franchi les degrés inférieurs de la questure et de l'édilité.

Les citoyens romains de la colonie de Riez étaient inscrits dans la tribu Voltinia. Severius Viator, qui appartenait à la tribu Fabia, était, par conséquent, d'une autre cité. En Gaule, les Gabales seuls comptaient dans cette tribu, qui était une des plus anciennes (1).

Une inscription relative au flaminat provincial, que l'on a découverte à Narbonne il y a quelques années, a établi que ce sacerdoce était annuel et que la femme du flamine était elle-même flaminique (2). Il paraît bien que l'annualité de la fonction soit également hors de doute pour les flaminats municipaux, mais non pas que la femme du flamine municipal ait possédé, de son côté, les mêmes honneurs. Dans l'épitaphe que nous rapportons, Kareia Patercla n'a pas le titre de flaminique, et nous verrons, dans une inscription suivante, que le flaminat pouvait être attribué à la femme d'un sévir.

La colonie de Riez, qui était de droit latin, s'appela primitivement *Alebece* ou *Alaebaece Reiorum Apollinarium* (3). A partir d'Auguste, elle ne fut plus connue que sous le nom de *Colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum*. Son nom gaulois d'*Alebece* ne figure, du reste, que dans Pline (4).

31. — *Épitaphe d'une flaminique d'Auguste.*

Fragment de table, bordé de moulures, découvert, en 1834, à *Vaison*, près de l'ancienne église, et cédé l'année suivante au musée par le sieur Gleize. Hauteur, 0m42; largeur, 0m93; épaisseur, 0m29. Hauteur des lettres, 0m055.

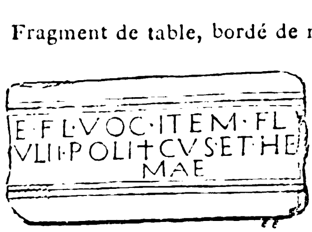

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 138; — Herzog, n. 435; — *C. I. L.*, n. 1366; — *Registre 1*, p. 212; — Allmer, notes ms. *Voc.*, f° 14 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 39; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 19; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 41; — Binon, n. 40.

(1) *C. I. L.*, XII, 4370.
(2) *Ibid.*, 6038.
(3) Pline, *Hist. nat.*, III, 36.
(4) Strabon (IV, 6, 4) et César (*B. c.*, I, 34, 56, 57; II, 2) le donnent peut-être aussi sous une forme altérée (Cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 49). Au sujet de la double appellation de *Julia Augusta*, cf. Herzog (d'après Borghesi), *Gall. narb.*, p. 86.

Digitized by Google

....Juliae....a]e fl(aminicae) Voc(ontiorum), item fl(aminicae)..... *[J]ulii (duo) Politicus et He[rmes ?, lib(erti), patronae opti]mae.*

« ...A Julia...]a, flaminique (de la cité) des Voconces, de même flaminique de. .; Julius Politicus et Julius Hermes, ses affranchis, à leur excellente patronne. »

Politicus et He[rmes ?], dont les noms sont d'origine grecque, étaient, selon toute apparence, non pas les fils, mais les affranchis de la flaminique Julia.

32. — *Épitaphe d'une flaminique de Livie.*

Table de pierre découverte à *Vaison*, à une date inconnue, et transportée à Château-Riant, près d'Avignon, dans la maison de campagne de Suarès. Elle subit le sort de l'inscription rappelée plus haut sous le numéro 17. Hauteur, 0m40; largeur, 1m36; épaisseur, 0m08. Hauteur des lettres, 0m065 et 0m043.

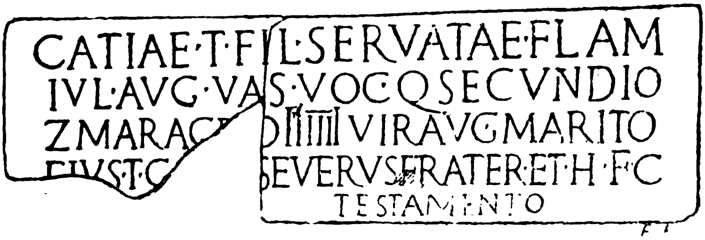

Suarès, *ms. du Vat.* 9141, f°s 27 et 91 ; — Moreau de Vérone, *Voconces*, p. 88 (d'après lui Long, p. 345); — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 9, n. 19; — Calvet, *Notes*, p. 108 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 17, n. 27 et f° 207, n 25 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 98, n. 103 ; — *ms. anonyme d'Avignon*. n. 2376, f° 39 (copie de Véras) ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 135 (d'après lui Henzen, n. 5222); — Herzog, n. 434 ; — *C. I. L.*, n. 1363 ; — *Sylloge*, n. 1523 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 40 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 35 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 40 ; — Binon, n. 13.

Catiae, T(iti Catii) fil(iae), Servatae, flam(inicae) Jul(iae) Aug(ustae), Vas(iensium) Voc(ontiorum); Q(uinto) Secundio Zmaragdo, sexvir(o) aug(ustali), marito eius. T(itus) C[atius] Severus, frater et h(eres), f(aciendum) c(uravit) [ex] testamento.

« Catia Servata, fille de Titus (Catius), flaminique de Julia Augusta (Livie) chez les *Vasienses*-Voconces ; à Quintus Secundius Zmaragdus, sévir augustal, son mari. Titus Catius Severus, leur frère et héritier, a fait construire ce tombeau en exécution de leur testament. »

Malgré son apparente simplicité, ce texte est d'une traduction difficile, parce qu'on ne voit pas si Catia Servata était flaminique

Digitized by Google

de Julia Augusta chez les *Vasienses*-Voconces, ou s'il faut comprendre que cette même personne a exercé le flaminat d'Auguste dans la colonie *Julia Augusta Vasio Vocontiorum*. En d'autres termes, les deux mots *Julia Augusta* complétés au génitif, s'appliqueraient à Livie ; mis à l'ablatif, ils se rapporteraient à la dénomination même de la ville, qui semble bien, effectivement, avoir porté le surnom de *Julia* (1).

La seconde opinion a été suivie de préférence. Nous croyons pour notre part, d'accord avec Henzen et M. Hirschfeld, qu'il faut s'en tenir à la première, et qu'il s'agit de Livie, non qualifiée de *diva*, parce que l'inscription est antérieure à la consécration de cette princesse (2).

Les sévirs augustaux, dont le plus grand nombre étaient des affranchis, occupaient un rang intermédiaire entre les décurions et le peuple. Ils formaient une corporation qui se rattachait au culte impérial ; mais le sévirat, quoique il ait fait l'objet de nombreux travaux, présente encore bien des points obscurs (3).

Malgré leur fortune quelquefois considérable, les affranchis étaient exclus des magistratures municipales. Le sévirat leur fournissait une occasion de satisfaire leur vanité. En entrant en charge, les sévirs étaient tenus de verser à la caisse de la corporation, pour être employée à des repas, à des jeux ou à des donations d'utilité publique, une somme d'argent assez élevée, variable avec les cités.

Contrairement à ce qui avait lieu pour les sévirs, les flaminiques étaient toujours de condition ingénue. L'épitaphe de Catia est une preuve qu'elles possédaient, au moins dans les colonies et les municipes, un sacerdoce qui leur était propre, et, par conséquent, que la flaminique n'était pas, dans tous les cas, la femme du flamine.

Nous noterons, au point de vue épigraphique, l'orthographe *Zmaragdus*, où le *Z* est employé par permutation avec un *S*, et le titre de *frater* désignant à la fois le frère de Catia et le beau-frère de Secundius.

(1) Voir à ce sujet l'inscription rapportée plus haut sous le n° 17.

(2) Voyez plus haut p. 98.

(3) Cf. Beurlier, *Le culte impérial*, pp. 194 à 237. On y trouve une analyse des travaux antérieurs. — On peut consulter également la dissertation de M. Hirschfeld, traduite par M. Allmer dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, année 1881, pp. 282 et suiv.

Digitized by Google

33. — *Épitaphe d'un sévir de la colonie d'Orange.*

Table de pierre, en quatre fragments, déposée, au temps de Calvet, « dans la maison de campagne de M. Didier, à *Orange* » : elle fut ensuite transportée au château de Vérone et donnée au musée, en 1838, par le marquis d'Archimbaud. Hauteur, 0m52 ; largeur, 0m57 ; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m037 et 0m029.

Vérone, *ms d'Avignon*, lettres à Calvet, n. 222 ; — Calvet (d'après Vérone), *Notes*, p. 161 ; *ms. de Marseille*, 3, fos 158 et 207 ; *ms. d'Avignon*, 3, fo 86 ; — Herzog, n. 411 ; — *C. I. L.*, n. 1234 : — *Sylloge*, n 1173 ; — *Registre 1*, p. 251 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, p. 61 ; — Binon, n. 51.

M(arco) Arruntio, M(arci) l(iberto), Verecundo, sexvir(o) ; Pupae, Ciiae f(iliae), uxori ; Fulviae, Pupae f(iliae), Secundinae. Heredes ex testam(ento).

« A Marcus Arruntius Verecundus, fils de Marcus, sevir ; à Pupa, fille de Cila, sa femme ; à Fulvia Secundina, fille de Pupa. Leurs héritiers, en exécution de leur testament. »

Il s'agit, ainsi qu'on le voit, d'un tombeau de famille. Pupa, fille de Cila, était de condition servile. Sa fille Secundina lui était née sans doute d'un premier mariage avec un citoyen romain ou un affranchi du nom de Fulvius.

34. — *Épitaphe d'un sévir de la colonie d'Apt.*

Fragment de table découvert près d'*Apt*, en 1836, et acquis par le musée, la même année, avec d'autres objets. Hauteur, 0m21 ; largeur, 0m32 ; épaisseur, 0m055. Hauteur des lettres, 0m040.

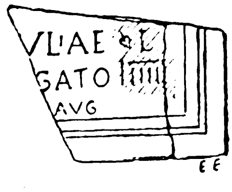

Herzog, n. 424 ; — *C. I. L.*, n. 1117 ; — *Sylloge*, n. 1141 ; — Allmer, dessins, *Vaucluse*, fo 6 ; — Binon, n. 118 *d*.

...J]uliae l(iberto), [Ro]gato sex[vir(o)] aug(ustali).

« A...Julius Rogatus, affranchi de Julia, sévir augustal. »

Cette inscription nous fournit le témoignage probable qu'il y avait à Apt un collège de sévirs.

Digitized by Google

35. — *Épitaphe d'un sévir de la cité de Cavaillon.*

Fragment de stèle, en pierre dure, découvert sur le territoire de *Cavaillon*, au quartier dit d'Arculon, et acquis par le musée, en 1867, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m66; largeur, 1m14; épaisseur, 0m37. Hauteur des lettres, 0m065, 0m55 et 0m038.

C. I. L., n. 1052; — *Sylloge*, n. 1249; — *Registre* 3, p. 195; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 57; — Binon, n. 65 *e*.

A(*ulo*) *Vercio Jucundo, patrono;* [..*V*]*ercius Faus*(*t*)*us, sexvir aug*(*ustalis*), *sibi et suis f*(*ecit*).

« A Aulus Vercius Jucundus, son patron; ...Vercius Faustus, sévir augustal, a fait (construire ce tombeau) pour lui-même et pour sa famille. »

La lecture du mot *Faustus* n'est pas certaine. Comme pour l'inscription précédente, nous avons ici le témoignage probable qu'il y avait à Cavaillon un collège de sévirs.

36. — *Épitaphe d'un sévir de la colonie de Nimes.*

Base vue par Séguier à *Laudun* (Gard), où elle servait de piédestal à une table « dans le jardin de feu M. Brès »; signalée par Calvet : « au village de Laudun, chez M. de Crozat, qui me le donna par la suite ». L'inscription est entourée d'un encadrement de délicates moulures. Hauteur, 0m76; largeur, 0m65; épaisseur, 0m30. Hauteur des lettres, 0m046.

Séguier, *ms.* 13802, fasc. 12 (d'après une copie de l'abbé Courasin); *ms.* 13816 (d'après une copie de Flaugergues); — Calvet, *Notes*, p. 84; *ms. de Marseille*, 2, f° 347 (lettre à Caylus, n. 32); 3, f° 21, n. 30, f° 208, n. 26; *ms. d'Avignon*, 2, f° 314; 3, f° 79; — Perrot, *Lettres*, 2, p. 225; — Herzog, n. 260; — *C. I. L.*, n. 2775; — *Sylloge*, n. 1430; — Allmer, *Hist de Lang.*, 15, p. 121; dessins, *Gard*, p. 39; — Rochetin, *Le Camp de César à Laudun*, dans *Mém. Acad. Vaucl.*, 18, 1899, p. 44; — Creuly, *Carnet n.* 13, f° 22; — Binon, n. 89.

Sexvir(*o*) *aug*(*ustali*) *C*(*aio*) *Viredio Severo.*

« A Caius Viredius Severus, sévir augustal. »

Laudun était situé sur le territoire de la colonie de Nimes.

Digitized by Google

37. — *Épitaphe d'un sévir de la cité de Vaison.*

Fragment de frise découvert à *Vaison,* près de l'ancienne église, à une date inconnue et acquis, en 1828, avec d'autres objets de la collection Giraudy. Hauteur, $0^{m}22$; largeur, $0^{m}19$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}09$.

C. I. L., n. 1365 ; — Allmer, notes ms., *Voc.,* f° 36 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.,* f° 41 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 51 ; — Binon, n. 38.

...Festus, sevir, s...
« ...Festus, sevir... »

On remarquera que Festus est simplement qualifié de *sévir*. L'omission du mot *augustalis,* qui accompagne généralement ce titre, a pu faire supposer que les sévirs ne devenaient *augustales* qu'après avoir accompli leur charge annuelle (1).

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES.

38. — *Autel à Apollon.*

Autel rustique, avec base et couronnement (2), trouvé dans la forêt de Claris, près de *Rochemaure,* et donné à Calvet par un habitant appelé Raclet. La pierre, extrêment poreuse, s'effrite sous le moindre contact. Il ne restera bientôt plus rien de l'inscription qu'elle porte. On découvrit, en même temps que cet autel, un petit cippe anépigraphe portant, grossièrement sculptée, la figure d'un personnage debout. Hauteur, $0^{m}24$; largeur, $0^{m}15$; épaisseur, $0^{m}10$. Hauteur des lettres, $0^{m}018$.

Calvet, *Notes,* p. 108 ; *ms. de Marseille,* 3, f° 3, n. 3 et f° 206, n. 19 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 5 et f° 39, n° 10 ; — Seguier, *ms. 13816,* 2, 11 (lettre de Calvet) ; — *C. I. L.,* n. 2792 ; — Allmer, *Hist. de Lang.,* 15, p. 994 ; — *Sylloge,* n. 29 ; — Binon, n. 85.

Apol(l)ini ; Valerius, Felicionis (filius), v(otum) s(olvit) l(ibens m(erito).
« A Apollon ; Valerius, fils de Felicio, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

(1) Voy. Beurlier, *Le culte impérial,* p. 195.
(2) Les autels se composaient, en général, de plusieurs parties qui étaient les suivantes : la base (*quadra*), les moulures (*spirae*), le dé (*truncus*), la corniche (*corona*) et l'attique (*lysis*). La corniche et l'attique sont habituellement désignées sous le nom de couronnement.

Digitized by Google

Le culte d'Apollon, délaissé vers la fin de la République, comme celui de tous les autres dieux, reprit de l'importance sous Auguste, à la faveur de l'adulation privée. L'empereur, disait-on, était le fils d'Apollon : adorer ce dieu devenait une manière détournée de flatter Auguste (1).

La formule *votum solvit libens merito* a été souvent expliquée (2). D'une manière générale, *votum solvere* signifie que l'autel a été promis en échange d'un bienfait ; *merito* rappelle que ce bienfait a été accordé ; *libens* fournit la preuve que le dévot a accompli son vœu spontanément, sans y être obligé par les lois, ce qui se serait produit dans le cas, par exemple, où la promesse de l'autel aurait été faite par écrit ou devant un prêtre (3).

39. — *Autel à Belli....*

Autel rustique, de provenance inconnue, donné au musée, en 1850 par Marius Clément, de *Marseille,* qui le possédait dans son jardin, au quartier Saint-Just. Hauteur, 0m40 ; largeur, 0m25 ; épaisseur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m06 et 0m04.

C. Jullian, *Bull. épigr.,* 5, p. 294 ; — Allmer, *Rev. épigr.,* 3, p. 360 (d'après une copie de M. Sagnier); dessins, *Gard,* f° 106 ; — *C. I. L.,* n. 401 ; — *Sylloge,* n. 41 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 7 ; — Binon, n. 113.

Belli[....]; *T*(*itus*) *Atilius Servatus v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« A Belli....; Titus Atilius Servatus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Il s'agit, très probablement, de quelque divinité locale, et non pas de *Belenus*. On ne possède, du reste, aucun exemple certain, pour la Gaule, de ce dieu dont on célébrait le culte à Aquilée, et qui semble avoir été tenu pour le même qu'Apollon (4).

(1) Voy. à ce sujet Preller, *Roem. myth.*, 3e édit., I, p. 307. Auguste, qui aspirait à être dieu lui-même, et qui le devint effectivement de très bonne heure, se montra toujours plein de piété pour Apollon. On sait qu'il lui offrit des trépieds fabriqués avec les statues et les quadriges d'argent dont l'enthousiasme des foules l'avait honoré au lendemain de la bataille d'Actium (*Res Gestae,* 4, 51). Auguste fut aussi, très fréquemment, identifié à Mercure (Cf. Krall, *Wiener Studien,* 10, p. 315; Kiessling, *Zu Augusteischen Dichtern,* p. 92). Il n'en prit jamais les attributs, contrairement à ce qu'il fit pour ceux d'Apollon. Sur l'évolution religieuse qui s'opéra sous Auguste et en sa faveur, cf. Beurlier, *Le culte impérial,* Paris, 1891, in-8°.

(2) Cf. en particulier, C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux,* I, p. 14.

(3) *Si quis rem aliquam voverit, voto obligatur* (Ulpien, *Digeste,* 50, 12, 12).

(4) Cf. Allmer, *Rev. épigr.,* 3, p. 374. Sur les passages d'Ausone où il est question de deux professeurs de Bordeaux l'un et l'autre voués au culte de Belenus (*Prof.,* 4 et 10), cf. Mommsen, *C. I. L.,* XII, n. 732, note.

Digitized by Google

40. — *Autel à Bergonia.*

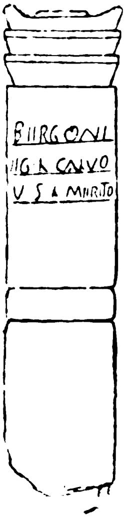

Autel rustique, avec base et couronnement, trouvé à *Viens*, en 1847, et donné au musée la même année par Achard, archiviste de la préfecture. Hauteur, $0^{m}67$; largeur, $0^{m}18$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}02$.

Lenormant, *Mém. présentés à l'Acad. des inscr.*, 1re série, 6[1], 1860, p. 9; — *C. I. L.*, n. 1061; — Allmer, *Rev. épigr.*, 3, p. 378; — *Sylloge*, n. 43; — Binon, n. 66.

Bergoni(a)e; G(aius) L(....) Calvo, v(otum) s(olvit) l(ibens) merito.

« A Bergonia; Gaius L.... Calvo, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Bergonia, non mentionnée par d'autres inscriptions, était une divinité locale.

« La forme du nom suggère l'idée d'une montagne ou d'une fontaine venant de la montagne (1). »

41. — *Autel à Copia*

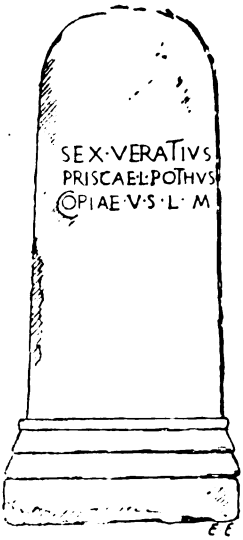

Autel dont le couronnement a été abattu à fleur de dé e retaillé en forme de cintre, la base elle-même n'existe que par devant. Cet autel a été découvert à *Boulbon*, près d'une petite chapelle romane désignée sous le vocable de Saint-Julien, et donné au musée, en 1884, par M. Charles Nicolas, de Boulbon, après être resté longtemps déposé au pied d'une croix, sur le bord du chemin qui conduit au quartier des Grès. Hauteur, $0^{m}84$; largeur, $0^{m}32$; épaisseur, $0^{m}27$. Hauteur des lettres, $0^{m}037$ à la première ligne; $0^{m}028$ aux deux suivantes.

Gilles, *Bull de l'Acad. de Vaucluse*, 1, 1879, p. 435; Rochetin, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1883, p. 152; — Gilles, *Voies rom.*, p. 38; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 13; *Corr.*, lettre de G. Charvet, 1er oct. 1883; lettre de Rochetin, 15 déc. 1883; lettre et copie dessinée d'Estève, 21 juin 1885; — Cerquand, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1884, p. 81 (t. à p.) et *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1884, p. 152 (t. à p.); — *C. I. L.*, n 1023 add.; — *Sylloge*, n. 61; — *Registre* 5, p. 332; — Binon, n. 65 *g*.

Sex(tus) Veratius, Priscae l(ibertus), Pothus, Copiae v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

(1) **Allmer**, ***Rev. épigr.***, 3, p. 378.

Digitized by Google

« A Copia ; Sextus Veratius Pothus, affranchi de (Veratia) Prisca, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

« Cette inscription, dit M. Allmer, est intéressante à double titre : par son ancienneté, que la forme des lettres nous paraît fixer au temps d'Auguste, et comme monument de dévotion à une divinité, sans doute rarement invoquée, puisque nous ne sommes pas parvenu à rencontrer un seul autre exemple d'une dédicace à son nom.

« Cette divinité a dû cependant occuper dans le panthéon romain un rang qui n'était pas tout à fait inférieur, car c'est sous son patronage qu'a été fondée la colonie de Lyon, *colonia Copia Lugdunum* (médailles aux têtes adossées de César et d'Octavien et au revers du navire) et, à partir de Claude, *colonia Copia Claudia Augusta Lugdunum*. C'était, en effet, un usage de la République de donner aux colonies, au moment de leur fondation, le nom d'une divinité protectrice, comme nous le fait voir, entre plusieurs autres, l'exemple de Narbonne, appelée *Narbo* de son nom primitif, et *Martius* en l'honneur du dieu Mars.....

« Au bas de la cuirasse historiée d'une magnifique statue d'Auguste, en marbre, trouvée, il y a quelques années, sur l'emplacement présumé d'une villa impériale dite *Ad Gallinas,* se voit une femme allégorique à demi-couchée à la manière des personnifications régionales. Elle est drapée avec ampleur et couronnée de lauriers. Sur ses genoux repose une corne d'abondance dont elle répand autour d'elle les trésors. A ses pieds est un gouvernail. Ne serait-ce pas l'Italie avec les attributs de la déesse Copia mentionnée expressément dans ces vers d'Horace (*Epist.*, I, 12): *Aurea fruges Italiae pleno defudit Copia cornu,* ou avec ceux de la *Felicitas saeculi,* autre divinité qui devait répondre à des idées à peu près pareilles ? »

La déesse *Copia* ne différait sans doute pas d'une autre divinité qui, sous le nom d'*Abundantia,* apparaît très fréquemment sur le revers des médailles romaines postérieures au temps d'Auguste. Elle est représentée sous la forme d'une jeune femme, tenant, de la main gauche, une corne d'abondance, et de la main droite, un bouquet d'épis. Parfois aussi la main droite d'*Abundantia* repose sur la tige d'un gouvernail. A partir du troisième siècle, la déesse est coiffée du *modius* et la corne qu'elle tient est renversée.

Il existe un assez grand nombre de pierres gravées qui figurent un corbeau à côté ou au-dessus d'une corne d'abondance. On est conduit, par suite, à se demander si le surnom de *Copia,* donné à la colonie de Lyon, n'a pas été choisi parce que le mot *Lugudunum* signifiait déjà « colline des corbeaux » ? (1)

D'autres abstractions, telles que Cérès et la Fortune, étaient peut-être encore, au moins dans les derniers temps du paganisme, dans un rapport assez étroit avec la déesse *Copia*. On leur trouve aussi comme attributs la corne d'abondance et le gouvernail (2).

(1) Sur l'étymologie de *Lugudunum*, cf. Allmer, *Musée de Lyon,* 2, p. 173.
(2) Cf. Salomon Reinach, *Descript. raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye,* t. I, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

42. — *Autel à Diane de* Tifata.

Autel en mauvais état découvert à Valréas et donné au musée, en 1843, par Sabatery. Au-dessous de l'inscription, la face principale est décorée d'une figure de Diane. La déesse, à droite, portant le vêtement de chasse, se retourne vers la gauche. Elle a le pied gauche posé sur un cerf et l'autre pied sur un rocher; elle tient son arc de la main gauche et, de la main droite, cherche à prendre une flèche dans son carquois. Un chien est couché entre ses pieds. Hauteur, 1m22 ; largeur, 0m60 ; épaisseur, 0m31. Hauteur des lettres, 0m02.

Dons faits au musée pendant les années 1840 à 1845, p. 71 ; — Long, p. 455 ; — Henzen (d'après Long), n. 5709 ; — Herzog, n. 449 ; — *C. I L.*, n. 1705 ; — *Sylloge*, n. 81 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 22 ; — Binon, n. 46.

Dianae [*Ti*]*fatinae....in....cis*; *M*(*arcus*) *Iccius Mummius*.

« A Diane *Tifatina ;* à ....; Marcus Iccius Mummius. »

Diane *Tifatina* était ainsi nommée d'un temple qu'elle possédait à Tifata, près de Capoue (1).

43. — *Autel aux Destinées.*

Autel rustique vu par Séguier dans la collection du chanoine Pichon, à *Nimes ;* transporté au château de Vézenobres et offert à Calvet quelques années plus tard, par le marquis de Calvière. Au dessus de l'inscription : trois femmes debout chacune dans une niche. Hauteur de l'autel, 0m23 ; largeur, 0m14 ; épaisseur, 0m08. Hauteur des lettres, 0m016.

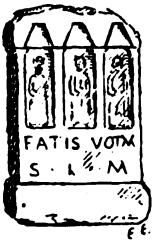

Séguier, *ms. de Paris* 16930, p. 1450 ; — Vincens et Baumes, *Topog.*, p. 570 ; — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 3 et f° 206, n. 21 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 49, n. 23 ; — Guérin, *Panor.*, p. 235 ; — *C. I. L.*, n. 3045 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1173 ; — *Sylloge*, n. 90 ; — Binon, n. 86.

Fatis ; votum s(*olutum*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« Aux Destinées ; vœu accompli avec reconnaissance. »

Ainsi que les Mères, les Proxsumes et les Nymphes, les Destinées ou Parques sont au nombre de trois sur les monuments. Elles apparaissent dans les inscriptions sépulcrales, et plus particulièrement dans celles en vers, comme des divinités de la mort

(1) Cf. Lafaye, *Revue de l'hist. des religions*, 20, 1889, p. 51.

Digitized by Google

inexorables et cruelles (1). Malgré certaines confusions commises par les dévots (2), l'identité n'était pas absolue, croyons-nous, entre les Destinées et les Mères. Nous voyons, au contraire dans celles-ci, par la corne d'abondance qu'elles tiennent à la main, par les fruits, ou même par les enfants qu'elles portent sur leurs genoux, des divinités bienfaisantes et protectrices, conception première des bonnes fées.

44. — *Autel aux Destinées.*

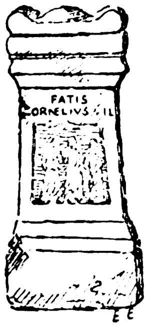

Autel rustique découvert, en 1834, au fond d'un puits, au *Sablet*, près de Vaison. Hauteur, $0^{m}60$; largeur, $0^{m}26$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}015$.

Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 6e sér., 1, 1875, p. 170 ; — *C. I. L.*, n. 1281 ; — *Sylloge*, n. 89 ; — Creuly, *Carnet n° 13*, f° 32 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, pp. 19 et 20 (copie dessinée) ; — Binon, n. 117.

Fatis ; Cornelius [*Ach*]*il*(*laeus*).
« Aux Destinées ; Cornelius Achillaeus. »

Le surnom servile *Achillaeus* prouve que le dévot était un affranchi.

45. — *Autel à Jupiter.*

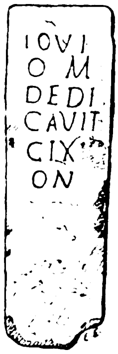

Autel grossier, sans base ni couronnement, découvert, à *Tresques*, dans la propriété du comte de Vogüé, qui le donna au musée en 1850. Chaque lettre de la seconde ligne est suivie d'une feuille de lierre que le dessin ci-contre n'indique pas. Une autre feuille de lierre, plus grande que les précédentes, commence la dernière ligne. Hauteur, $1^{m}40$; largeur, $0^{m}44$; épaisseur, $0^{m}40$. Hauteur des lettres, $0^{m}08$.

Pelet, *ms.*, 2, p. 4 ; — *C. I. L.*, n. 2753 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 991 ; dessins, *Gard*, f° 41 ; — *Sylloge*, n. 216 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 8 ; — Binon, n. 97.

Jovi Optimo (*Maximo*) ; *dedicavit C*(*aius*) *J*(*ulius*) *X*[*en*]*on*.
« A Jupiter, très bon, très grand. Autel dédié par Caius Julius Xenon. »

La restitution du nom du dévot, déjà proposée par M. Hirschfeld, est probable mais non certaine.

(1) Cf. *C. I. L.*, V, n. 9241, 12652 ; Brambach, *C. Rh.*, n. 1154.
(2) Cf. Florian Vallentin, *Le culte des Matrae*, p. 21.

Digitized by Google

Comme la plupart des cultes du monde latin, celui de Jupiter *Optimus Maximus* était d'importation orientale (1). Il prit à Rome un caractère national et se répandit très vite dans les provinces, où son existence est attestée par de nombreux autels (2).

46. — *Autel à Jupiter.*

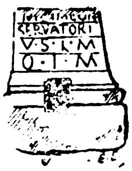

Fragment d'autel en pierre grossière trouvé en 1840, au *Villars*, arrondissement d'Apt, dans la propriété de Charles Eymieu qui le donna au musée la même année. Hauteur, 0m33 (le couronnement manque) ; largeur, 0m22 ; épaisseur, 0m65. Hauteur des lettres, 0m040 et 0m035.

C. I. L., n. 1074 ; — *Sylloge*, n. 222 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 17 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 1 (copie dessinée) ; dessins, *Vaucl.*, f° 19 ; — Binon, n. 64.

[*Jovi Optim*(*o*)] *M*[*ax*]*imo Conservatori ; v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) *Q*(*uintus*) *I*(*ulius*) *M*(....).

« A Jupiter, très grand, très bon, conservateur. Quintus Julius M...., avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Le dévot s'est contenté d'inscrire, sur l'autel, les initiales de ses noms. Cette particularité, déjà constatée sur d'autres autels de Vaison et de Nimes, a fait supposer à M. Allmer qu'il y avait là une marque de la ténacité prolongée des populations rurales aux habitudes gauloises. « Dans tous les cas, dit-il, c'était contraire aux habitudes romaines (3). »

L'épithète de *Conservator* n'était pas uniquement donnée à Jupiter, mais ce dieu ainsi qualifié est connu par de nombreux exemples (4). Sa protection s'exerçait à la fois sur les individus et sur les choses (5). Il était particulièrement invoqué par les militaires, aussi bien lorsqu'ils se trouvaient dans un camp, que pen-

(1) Lucius Ampelius, dans son énumération des dieux, mentionne un Jupiter *Optimus Maximus* qui serait originaire de la Crète (*Liber memorialis*, 9).

(2) Le caractère national du culte de Jupiter *Optimus Maximus* ne fait aucun doute pour Cicéron. « Le peuple romain, dit-il en parlant de Jupiter, lui avait donné les surnoms d'*optimus* et de *maximus*, celui-là à cause de sa bonté, celui-ci à cause de sa puissance, et en plaçant le surnom d'*optimus* avant celui de *maximus*, il avait voulu marquer que la bonté vaut mieux que la puissance » (*De nat. deor.*, 2, 25, 64). Sur les épithètes réunies d'*optimus* et de *maximus*, cf. Preller, *Roem. Myth.*, 3e édit., 1883, p. 206. Voyez également Allmer, *Inscript. de Vienne*, 2, p. 244.

(3) *Rev. épigr.*, 2, p. 107.

(4) On en trouvera la liste dans De Ruggiero, *Diz. epigr.*, 2, p. 607.

(5) *C. I. L.*, XII, 1066add. : *Conservator omnium rerum* ; V, 4241 : *Conservator possessionum* ; VI, 241 : *Conservator cursorum Caesaris nostri* ; 406 : *Conservator totius poli, etc.*

Digitized by Google

dant les marches qu'ils avaient à effectuer pour se rendre à leur poste (1).

47. — *Autel à Jupiter.*

Fragment d'autel trouvé à *Orange* et donné au musée par Nogent, en 1851. Hauteur, 0m15 ; largeur, 0m19 ; épaisseur, 0m04. Hauteur des lettres, 0m06.

C. I. L., n. 1219 ; — Binon, n. 118 *f*.

[*I*]*ovi* [*optimo*] *M*[*a*]*x*[*imo*...

« A Jupiter, très bon, très grand... »

48. — *Autel à Jupiter.*

Fragment d'autel trouvé à *Saint-Saturnin d'Apt* et acquis par le musée en 1870. Hauteur, 0m23 ; largeur, 0m24 ; épaisseur, 0m23. Hauteur des lettres, 0m03.

Inédit.

[*I*]*ovi O*(*ptimo*) *M*(*aximo*) ; [*v*(*otum*)] *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) [*m*(*erito*)...

« A Jupiter, très bon, très grand ; ... avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

49. — *Autel à Jupiter.*

« Autel, autrefois à *Cadenet* ; ensuite enchassé horizontalement dans le coin du mur de la Croix-Blanche, ancienne auberge hors du pays, sur la grande route » (Allmer). Donné au musée, en 1842, par Rippert, de Cadenet. Hauteur, 0m72 ; largeur, 0m40 ; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres, 0m042.

Calvet, *Notes*, p. 118 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 36 ; 4, f° 341 v° ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 1 ; f° 36, n° 5 ; 4, f° 341 ; — Ch. Roland, *Cadenet*, 1, p. 256 ; — Rabiet, *Mém. des Ant. de F.*, 1885, p. 336 ; — *C. I. L.*, n. 1069 ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 409 ; — *Sylloge*, n. 69 ; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 39 ; — *Registre* 2, p. 104 ; — Binon, n. 50.

L'inscription de cet autel a été retouchée par une main moderne, dans la bonne intention, peut-être, ainsi que l'a soupçonné M. Allmer, de faire profiter à Dieu l'acte de dévotion destiné à Jupiter. La copie Calvet est, en effet, ainsi conçue :

(1) Cf. Mowat, *Rev. arch.*, 14, 1889, p. 373, qui n'envisage que ce dernier cas.

Digitized by Google

I · O · M
C·IVLI·V...
AVENNV·
« *sic* » Λ S L M

Il faut renoncer, par cela même, à la lecture : *D(eo) O(ptimo) M(aximo)*, que l'on a jusqu'ici proposée, mais l'interprétation de ce texte n'en reste pas moins obscure. Par son manque de symétrie, par rapport au reste de l'inscription, l'A qui commence la quatrième ligne est peut-être parasite, ainsi que l'S de la seconde. Il nous paraît, dans ces conditions, qu'il est possible de traduire :

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) ; C(aius) Iul(ius) V(....), Avenn(iensis), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Jupiter très bon, très grand ; Caius Julius V..., d'Avignon, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

On trouvera plus loin un autre exemple d'un surnom abrégé par sa première lettre dans une inscription où le gentilice est entièrement exprimé (1).

50. — *Autel à Jupiter* Depulsorius.

Autel rustique, sans base ni couronnement, trouvé par un cultivateur sur le territoire de la commune de *Villars*, « non loin de la partie du territoire d'Apt qui porte le nom de quartier *dei Sourete*, où est aussi une maison de campagne appelée *Sorete* » (*Reg.*). Acquis, en 1876, par l'entremise de M. Auguste de Boudard. Hauteur, 0m34 ; largeur, 0m20 ; épaisseur, 0m147. Hauteur des lettres, 0m012.

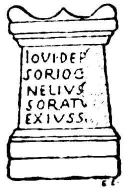

C. I. L., n. 1067 ; — *Sylloge*, n. 194 ; — *Registre 4*, p. 28 ; — Binon, n. 45 *a*.

Jovi Dep[ul]sorio ; C[or]nelius [Ex]soratu[s], ex iuss[u].

« A Jupiter *Depulsorius* ; Cornelius Exsoratus, par ordre (du dieu). »

De tous les dieux du Panthéon romain, Jupiter est un de ceux qui ont reçu le plus de surnoms. Chacun d'eux n'avait, du reste, pour but que de caractériser quelque fonction spéciale. Jupiter *Depulsorius* préservait l'humanité des calamités, des malheurs et des embûches. Son invocation a pu être inspirée, dans bien des cas, par la crainte de redoutables événements, comme la guerre, la peste, les tremblements de terre ou la famine (2). C'est en général

(1) Ci-après, n° 53.

(2) La Gaule fut ravagée par la peste à différentes reprises : d'abord en 166, sous Marc-Aurèle, ensuite en 186 sous Commode, enfin en 262, sous Gallien. Cette dernière,

Digitized by Google

per somnium, ainsi qu'il est dit dans une inscription de Nimes (1), que se manifestait l'ordre du dieu (2).

51. — *Autel à Jupiter* Depulsorius.

Autel allongé avec base et couronnement, « découvert par le sieur R... dans sa propriété sise au quartier des Condamines, commune de *Saint-Romain-en-Viennois,* au levant, à environ 200 mètres de sa résidence » (Binon). Acquis, en 1842, de Lunel, père. — Hauteur, 0m87 ; largeur, 0m30 ; épaisseur, 0m20. Hauteur des lettres, 0m05.

Bursian, *Archaeol. Ztg.*, 1853, p. 398 ; — *C. I. L.*, n. 1288 ; — *Sylloge*, n° 193 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 17 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 5 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 22 ; — Binon, n° 45.

Iovi Depulsorio ; Servandus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Jupiter *Depulsorius* ; Servandus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

52. — *Autel à Mars.*

Base de marbre destinée à supporter une statuette du dieu Mars. Elle a été découverte à *Vaison,* dans le mur du jardin de l'évêché, et acquise, en 1828, de Giraudy, notaire à Vaison. Hauteur, 0m24 ; largeur, 0m20 ; épaisseur, 0m24. Hauteur des lettres, 0m028 et 0m016.

Suarès, *ms. du Vatican,* 9141, f° 13, n° 13 et f° 27 ; — *ms. Barb.*, 80, 92, f° 74 (d'après lui Fabretti, 602, 23) ; — Peiresc, *ms.* 8957, f° 21 (copie envoyée par Suarès) ; — Bénédictins, *Voy.*, 1, 294 (d'après eux Martin, *Antiq.*, p. 74) ; — Boyer, *Cathédr.*, 2, 75 ; — Bimard, *fiches de Murat.*, 31, 231 (d'après lui Muratori, 42, 6 ; Hagenbuch, *epist. epigr.*, p. 21) ; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras,* 1, p. 1, n° 1 ; Moreau de Vérone, p. 78 ; — Calvet, *Notes,* p. 78, n. 38 ; *ms. de Marseille,* 3, f° 139 ; *ms. d'Avignon,* 1, f° 9 ; — Millin, 4, 148 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 121 ; — Long, p. 475 ; — *C. I. L.*, n. 1295 ; — *Sylloge,* n. 263 ; — Binon, n. 10.

qui s'étendit sur le monde entier, fut plus particulièrement terrible. Elle donna lieu, dans tout l'Empire, à des sacrifices expiatoires (Tillemont, *Hist. des Emp.*, 3, p. 288 et 321). Sous Valentinien III, en 449, sous Anastase, en 513, la famine accabla de nouveau l'Italie et la Gaule (*Ibid.*, 6, pp. 238 et 579). Des tremblements de terre, celui qui est resté le plus célèbre se produisit sous Gordien le Pieux. On fit encore, à cette occasion, des sacrifices expiatoires (*Ibid.*, 3, p. 253). Un autre tremblement de terre eut lieu sous Gallien (*Ibid.*, 3, p. 321).

(1) *C. I. L.*, XII, n. 5840.

(2) Un autel de Vaison, aujourd'hui conservé au musée de Saint-Germain-en-Laye, est dédié *Iovi Optimo Depulsorio* (*C. I. L.*, XII, n. 1287).

Digitized by Google

Marti; T(itus) Agileius, Q(uinti) f(ilius), Rufus, Sex(tus) Agileius, Q(uinti) f(ilius), Pedo v(otum) s(olverunt), l(ibentes) m(erito).

« A Mars; Titus Agileius Rufus, fils de Quintus, Sextus Agileius Pedo, fils de Quintus, avec reconnaissance en accomplissement de leur vœu. »

Avec celui de Mercure, le culte de Mars était, en Gaule, le plus répandu. Dans la plupart des cas, cependant, il ne s'agissait que d'une personnification locale et non pas du dieu Mars romain. M. Mowat a rappelé que seuls parmi tous ceux de la Gaule, les temples de Mars avaient le privilège de recevoir des legs, à l'instar d'un petit nombre des plus fameux sanctuaires de l'Empire (1).

53. — *Autel à Mars.*

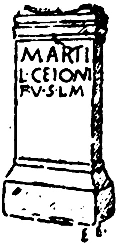

Autel en pierre tendre découvert à *Vaison* à une date inconnue et acquis, en 1828, du notaire Giraudy. Hauteur, $0^{m}56$; largeur, $0^{m}26$; épaisseur, $0^{m}18$. Hauteur des lettres, $0^{m}048$, $0^{m}41$ et $0^{m}032$.

Calvet, *Notes*, p. 180; *ms. de Marseille*, 5, suppl. n° 25; *ms. d'Avignon*, 3, f° 10 (d'après Giraudy); — Millin, 4, p. 118; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 121; — Long, p. 475; — *C. I. L.*, n. 1266; — *Sylloge*, n. 267; — Allmer, notes ms., *Voc*, p 24; — Binon, n. 18.

Marti; L(ucius) Ceioni(us) F(....us) v(otum) s)olvit) l(ibens) m(erito).

« A Mars; Lucius Ceionius F...us, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Cette lecture, quoique non certaine, nous paraît préférable à celle *Marti L(ucii) Ceioni(i) F(...i)*, que l'on a jusqu'ici proposée. Il ne s'agit pas, croyons-nous, du dieu Mars d'un dévot, mais plus simplement d'une dédicace à Mars faite par un dévot dont le nom a été abrégé fautivement.

54. — *Autel à Mars* Albiorix.

Autel avec base et couronnement découvert au *Sablet*, en 1834. « Le sieur Arenne, dit Binon, désirant avoir un puits dans sa propriété, désigna au maçon l'endroit où il le voulait. Celui-ci se mit à l'œuvre et fut tout étonné, en creusant à la place indiquée

(1) Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités*, Paris, 1887, in-8°, p. 77. Cf. *Ulpiani fragmenta*, XXII, 6 (p. 63 de l'édition Boecking).

Digitized by Google

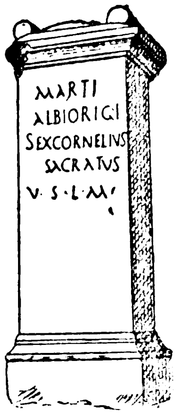

de trouver un puits tout préparé, parfaitement conditionné, et recouvert seulement de quelques grosses pierres. On retira de ce puits le présent autel et cinq autres très petits, dont un porte sur le devant trois figures de femmes en relief [ci-dessus n° 44] et quelques traces d'une inscription. » Les autres sont anépigraphes. La trouvaille fut acquise la même année par le musée. Hauteur de l'autel, 1m82; largeur, 0m70; épaisseur, 0m37. Hauteur des lettres, 0m078.

De Witte, *Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, 3, 2, 1841, p. 141; — *L'Institut*, 6, 1841, p. 160; — Bursian, *Archaeol. Zeitg*, 1853, p. 398; — Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 6e sér., 1, 1875, p. 164; — Courtet, *Dictionn.*, 326; — Wal, *Myth. septent.*, n° 292; — Vallentin, *Divin. indig.*, p. 35; — Henzen, n. 5867; — *C. I. L.*, n. 1300; — Allmer, *Rev. épigr.*, 3, p. 322; dessins, *Voc.*, f° 24; — *Sylloge*, n. 280; — Binon, n. 43.

Marti Albiorigi; Sex(tus) Cornelius Sacratus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Mars Albiorix; Sextus Cornelius Sacratus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu.

« Mars, comme dieu local, dit M. Allmer, est ordinairement la personnification d'un territoire en montagne ou d'un parcours dangereux. L'identification avec ce dieu peut s'expliquer par le péril qu'on courait dans la traversée de lieux sauvages, le plus souvent couverts de forêts, d'avoir à se défendre contre l'attaque des malfaiteurs ou des animaux.

« Le village du Sablet est situé au pied d'un des contreforts du mont Ventoux; un village voisin porte le nom de Saint-Christol d'Albion; un autre, voisin également, se nomme le Revest-du-Bion, mais en latin du moyen âge *Revestum Albionis.* Mars Albiorix aurait été le dieu protecteur d'un quartier montagneux, qui déjà à l'époque romaine se serait appelé *Albio* et dont le nom a laissé sa trace dans ceux de Saint-Christol-d'Albion et de Revest-du-Bion. Il s'agit probablement d'un massif dénudé, auquel l'aspect blanchâtre de sa constitution calcaire aura valu ce nom d'Albion, qu'on sait avoir été donné pour une raison du même genre aux côtes de la Grande-Bretagne.

« A l'aide d'étymologies puisées dans la langue celtique, on avait expliqué le mot *Albiorix* par *roi des Alpes,* qualification qu'on avait appliquée au mont Ventoux. Des inscriptions depuis longtemps connues, mais restées incomprises, démontrent que le Ventoux, en provençal *Ventour* et *Vintour,* avait déjà ce dernier nom à l'époque romaine et vraisemblablement dès longtemps auparavant (1). »

55. — *Autel à Mars* Albiorix.

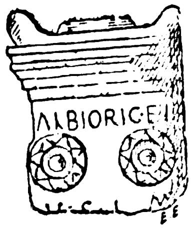

Minuscule autel découvert à *Saint-Saturnin-d'Apt,* en 1870, et acquis par le musée la même année. La face principale est décorée de deux couronnes; les faces latérales portent chacune une guirlande. Hauteur, 0m19 (la base manque); largeur, 0m13; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m022. La dernière lettre de la première ligne est incertaine; on peut hésiter entre un F et un E.

Deloye, *Rev. des soc. sav.*, 6e sér., 1, 1875, p. 165; — Vallentin, *Divin. indigètes*, pp. 36 et 85; — *C. I. L.*, n. 1060; — Allmer, *Rev. épigr.*, 3, p. 322; — *Sylloge*, n. 13; — Binon, n. 62 *h.*

(1) Allmer, *Rev. épigr.*, 3, p. 322.

Digitized by Google

Albioric(i) ; *E(....)? v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« A (Mars) Albiorix ; E...., avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Il faut renoncer à la lecture *Albioric(a)e*. La dernière lettre de la première ligne, séparée de la précédente par un point, ne peut être que l'initiale du nom du dévot.

56. — *Autel à Mars* Belado.

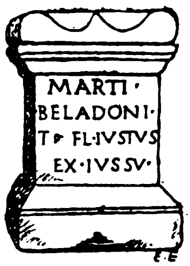

Autel de marbre, avec base et couronnement, trouvé à la *Tour d'Aigues*, en 1892. Acquis, la même année, du couvent des religieuses de la Tour-d'Aigues. Hauteur, 0m305 ; largeur, 0m215 ; épaisseur, 0m16. Hauteur des lettres, première ligne, 0m019 ; lignes suivantes, 0m016.

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 381 et 3, p. 360 ; — *Sylloge*, n. 288 ; — *Registre 4*, p. 243 ; — Binon, n. 130.

Marti Beladoni ; *T(itus) Fl(avius) Justus ex iussu.*

« A Mars Belado ; Titus Flavius Justus, d'après l'ordre (du dieu). »

M. Allmer rapproche le mot *Belado* du nom donné au massif montagneux de Belledonne, sur la limite des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Il suppose que le dieu Mars, dont l'autel s'est rencontré à la Tour-d'Aigues, personnifiait un mont, un rocher, une cime présentant d'une manière plus ou moins saisissable la vague silhouette d'une forme humaine, à laquelle l'imagination populaire aurait même trouvé une belle prestance (1). Mars « Beau-Dom » serait, d'après M. Allmer, le parallèle de la « Belle-Donne ».

57-68. — *Autels à Mars* Nabelcus.

Les douze autels ou fragments d'autels qui vont suivre ont été trouvés, en 1857, au fond d'un puits romain, très solidement bâti, dans la propriété de Joseph Fabre, au quartier de la Rambaude, terroir de *Saint-Didier*, arrondissement de Carpentras. Ils furent acquis par le musée, peu de temps après leur découverte, avec quatre autres pierres sans inscriptions, une ascia de fer, un grand bronze de Commode et un as de la colonie de Nimes provenant du même endroit.

Nous avons par là le témoignage qu'il y avait, à Saint-Didier, un temple de Mars. L'entassement des autels au fond d'un puits prouve, d'un autre côté, que le culte

(1) *Rev. épigr.*, 3, p. 160.

Digitized by Google

de ce dieu disparut brusquement. Peut-être fut-il aboli à la suite des édits de Théodose, lorsque les pratiques païennes devinrent un crime que la loi punissait de mort (1).

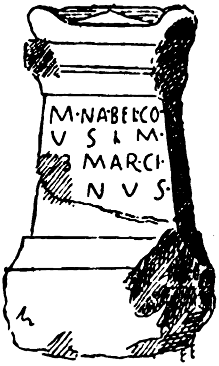

57. — Autel avec base et couronnement. Hauteur, 0m41 ; largeur, 0m15 ; épaisseur, 0m16. Hauteur des lettres, 0m022.

Rochetin, *Mém. Acad. de Vaucl.*, 3, 1884, p. 36 ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 317 ; *Corr.*, Lettre de Rochetin, 24 sept. 1883 ; — *C. I. L.*, n. 1170 ; — *Sylloge*, n. 298 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *f*.

M(arti) Nabelco ; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) T[i]berius Marci[a]nus.

« A Mars *Nabelcus* ; Tiberius Marcianus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

La séparation des syllabes par des points est une fantaisie du lapicide.

Une inscription de Monnieux, conservée au musée de Sault, est également dédiée *Marti Nabelco* (2).

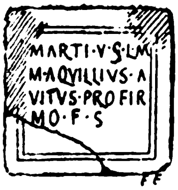

58. — Autel dont la base et le couronnement font défaut. Longueur, largeur et épaisseur, 0m23. Hauteur des lettres, 0m022. On distingue encore des traces de couleur rouge dans les moulures et le creux des lettres.

C. I. L., n. 1161 ; — *Sylloge*, n. 251 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 39 ; — Binon, n. 43 *a*.

Marti ; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) M(arcus) Aquillius Avitus pro Firmo f(ilio) s(uo).

« A Mars ; Marcus Aquillius Avitus pour le salut de son fils Firmus, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu. »

Il ne s'agit pas d'un autel offert par un dévot pour le compte de son fils ou, peut-être, de son frère. La formule *pro filio* a pour équivalent celle *pro salute filii*. C'était sans doute pendant une maladie de Firmus, ou plus simplement à l'occasion d'un voyage entrepris par celui-ci, qu'Avitus avait fait le vœu de consacrer un

(1) D'autres trouvailles d'autels amoncelés se sont produites sur différents points de la Gaule. Vingt-sept autels, dédiés comme ceux de Saint-Didier à un Mars local, furent extraits, les 15 et 18 juin 1885, d'une carrière près d'Aire-sur-Adour (cf. Dr Sorbets, *Bull. de la Soc. du Borda*, 1885, p. 169 ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 147 ; — *C. I. L.*, XIII, pp. 55 et 56).

(2) *C. I. L.*, XII, p. 1169 ; — *Sylloge*, n. 298.

Digitized by Google

autel au dieu Mars dont le temple se trouvait à Saint-Didier. Ce qu'était ce dieu, nous l'ignorons. Il est seulement fort probable que nous sommes en présence d'une divinité topique, dont le surnom nous est donné par l'inscription précédente (1). D'après Rochetin, dont l'opinion n'a rien d'impossible, Mars *Nabelcus* représenterait le dieu tutélaire et éponyme de la vallée de la Nesque (2). Nous avons déjà rappelé, d'après M. Allmer, que, lorsqu'il remplissait le rôle de Génie local, Mars était, le plus souvent, la personnification d'une montagne.

59. — Autel avec base et couronnement mutilés. Hauteur, 0m90 ; largeur, 0m36 ; épaisseur, 0m25. Hauteur des lettres, 0m028 à 0m032 aux trois premières lignes, 0m05 à la dernière. Traces de coloration rouge.

C. I. L., n. 1167 ; — *Sylloge*, n. 281 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 40 ; — Binon, n. 43 *b*.

Marti Aug(usto) ; *L(ucius) Calvisius Aulinus, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« A Mars Auguste ; Lucius Calvisius Aulinus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

L'épithète d'Auguste n'exclut pas l'hypothèse d'un dieu Mars *Nabelcus*. Elle témoigne seulement du rajeunissement de l'ancien culte, et de la détermination prise par Auguste de placer toutes les divinités considérées comme des dieux Lares, sous la dépendance du Génie de l'Empereur, Lare suprême.

66. — Autel allongé, avec base et couronnement. A droite, dans le sens de la longueur, un éclat de la pierre a fait disparaître une partie du texte. Hauteur, 0m54 ; largeur, 0m22 ; épaisseur, 0m11. Hauteur moyenne des lettres, 0m033.

C. I. L., n. 1163 ; — *Sylloge*, n. 275 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 37 ; — Binon, n. 43 *d*.

Mart[i] ; Pedulu[s].

« A Mars ; Pedulus. »

(1) Dans la découverte d'Aire-sur-Adour (page précédente, note 1), sur quatre autels en parfait état, deux sont dédiés *Marti Lelhunno* ; le surnom du dieu est omis sur le troisième, et le quatrième ne mentionne pas la divinité.

(2) *Mém. Acad. Vaucl.*, 3, 1884, p. 37.

Digitized by Google

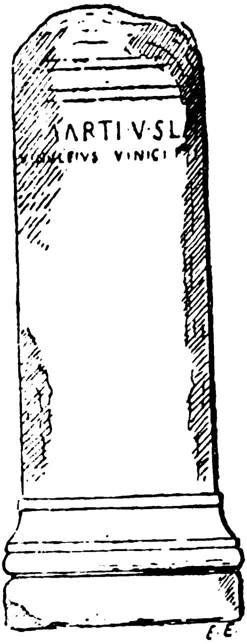

61. — Autel allongé avec base et couronnement. Hauteur, $0^{m}75$; largeur de la face vers le milieu, $0^{m}22$; épaisseur, $0^{m}30$. Hauteur des lettres, $0^{m}26$ à la première ligne, $0^{m}17$ à la suivante.

C. I. L., n. 1165 ; — *Sylloge*, n. 269 ; — Allmer, dessins, *Vaucl*, f° 36 ; — Binon, n. 43 *c*.

Marti ; v(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) *Vin*[*u*]*leius, Vinici f*(*ilius*).

« A Mars ; Vinuleius, fils de Vinicus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

62. — Autel avec base et couronnement. Hauteur, $0^{m}54$; largeur, $0^{m}21$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}015$.

C. I. L., n. 1162 ; — *Sylloge*, n. 252 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 38 ; — Binon, n. 43 *e*.

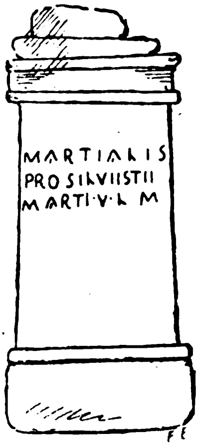

Martialis pro Silvestre Marti v(*otum*) (*solvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« A Mars ; Martialis pour le salut de Silvester, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Nous renvoyons, pour la traduction de ce texte, à ce que nous avons déjà dit à propos de l'inscription n° 58. On notera la forme particulière des L et des A.

63. — Dé d'autel encore pourvu d'une partie très mutilée de son couronnement. Hauteur, $0^{m}60$; largeur, $0^{m}29$; épaisseur, $0^{m}146$. Les lettres de cette dédicace sont à peine ébauchées et ne se distinguent plus que très difficilement. Hauteur moyenne, $0^{m}033$.

C. I. L., n. 1183 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 46 ; — Binon, n. 43 *g*.

[*Marti*] ; *L*(*ucius*) *Veltius Verr*[*e*]*s, T*(*itus*) *Vet*[*t*]*ius Tetricu*[*s*], *v*(*otum*) *s*(*olverunt*) *l*(*ibentes*) *m*(*erito*).

« A Mars ; Lucius Vettius Verres, Titus Vettius Tetricus, avec reconnaissance, en accomplissement de leur vœu. »

Digitized by Google

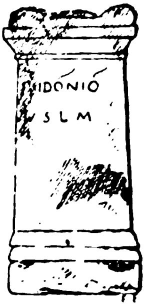

64. — Autel avec base et couronnement. Hauteur, $0^{m}52$; largeur, $0^{m}20$; épaisseur, $0^{m}15$. Hauteur des lettres, $0^{m}015$.

C. I. L., n. 1172 ; — *Registre* 3, p. 39 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 35 ; — Binon, n. 43 *k*.

[*S*]*idonio v*(*otum*) *s*(*olvit*) (*libens*) (*merito*).
« (A Mars) ; Sidonio, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

La lecture de la première lettre est douteuse et, comme conséquence, le mot *Sidonio* reste incertain ; mais il ne paraît pas que la pierre ait jamais fourni d'autres indications que le nom d'un dévot et la formule habituelle de clôture de la dédicace des autels. Il semble bien, d'un autre côté, qu'il ne manque qu'une seule lettre avant le premier I, et non pas deux ou trois comme on l'a supposé. Le nom de la divinité n'a pas été exprimé, mais la provenance de la pierre indique suffisamment qu'il s'agit encore du dieu Mars *Nabelcus*, dont le temple était à Saint-Didier. Si l'intention du dévot est aujourd'hui de nature à nous échapper, il n'en était pas de même dans l'antiquité, lorsque l'autel était debout aux abords du temple ou peut-être à l'intérieur (1).

65. — Fragment d'autel rustique, sans base ni couronnement. Hauteur, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}15$; épaisseur, $0^{m}10$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}018$.

C. I. L., n. 1184 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *i*.

L'inscription de cet autel est tellement barbare, qu'une interprétation satisfaisante n'est pas possible. Il faut peut-être lire :

M(*arti*) *Nub*(*elco*), *Jovius v*(*otum*) *s*(*olvit*) *me*(*rito*).
« A Mars Nabelcus, Jovius avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

(1) M. Hirschfeld a dit des lettres IDONIO : *fortasse Martis cognomen*, mais cette supposition nous paraît peu probable.

Digitized by Google

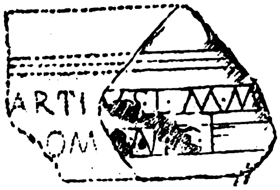

66 — Fragment d'autel. Hauteur, $0^{m}36$; largeur, $0^{m}44$; épaisseur, $0^{m}07$. Hauteur dès lettres, $0^{m}033$. Les lettres que nous donnons en pointillé ne sont connues que par les copies de Deloye et de Binon. Le fragment qui les portait est aujourd'hui perdu.

C. I. L., n. 1166 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *l*.

[*Marti*]; *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) *M*[...., ...*om*]*onis f*(*ilius*).

« A Mars ; M... fils de ... omo, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu »

Le père du dévot avait peut-être un nom gaulois.

67 — Fragment d'autel. Hauteur, $0^{m}28$; largeur, $0^{m}32$; épaisseur, $0^{m}05$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}032$.

C. I. L., n. 1168 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *m*.

[*M*]*arti* ; *M*[.... *Fi*]*rmus v*(*otum*) *s*(*olvit*) [*l*(*ibens*) *m*(*erito*)].

« A Mars ; M.... Firmus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

....L I
.... V·S
.... V S

68 — Fragment d'autel incomplet de tous les côtés, sauf à droite. Hauteur, $0^{m}075$; largeur, $0^{m}055$; épaisseur, $0^{m}065$. Hauteur des lettres, $0^{m}023$.

C. I. L., n. 1186 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *n*.

Les deux lettres de la seconde ligne ont appartenu à la formule habituelle : (*votum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*). Le reste de l'inscription n'est pas restituable.

69. — *Autel aux* Deviatae ?

Minuscule autel de pierre blanche, découvert à *Saint-Didier*, avec les autels précédents, dans le puits de Joseph Fabre, et acquis en même temps qu'eux. « Le champ est occupé par les deux premières lignes de l'inscription, ce qui a fait rejeter le reste sur la base. » (Deloye). Hauteur, $0^{m}16$; largeur, $0^{m}13$; épaisseur, $0^{m}10$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}012$.

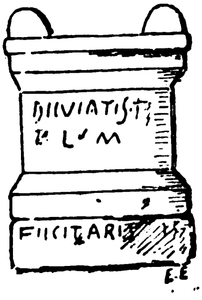

C. I. L., n. 1158 ; — *Registre 3*, p. 39 ; — Binon, n. 43 *k*.

Deviatis ; *l*(*ibens*) *m*(*erito*) *fecit Ari*....

« Aux *Deviatae* ; Ari.... a fait (cette dédicace), avec reconnaissance. »

Notre lecture, croyons-nous, peut être consi-

Digitized by Google

dérée comme certaine, mais nous ne savons que penser du mot *Deviatis*. Nous y reconnaissons, faute de mieux, le nom de divinités locales inconnues, comparables aux Mères.

70. — *Autel à Mercure.*

Dé d'autel, en pierre calcaire très dure et très fine, trouvé vers 1851, à 3 mètres environ de profondeur, dans un champ de Joseph Gleize, situé au nord du cloître de l'ancienne cathédrale de *Vaison*. Une tige de laurier avec ses baies a été sculptée sur chaque face latérale dans un encadrement constitué par un rinceau d'une délicatesse extrême. Acquis en 1858 des héritiers de Joseph Gleize, avec d'autres objets provenant également de Vaison, et en particulier avec l'autel rapporté ci-après, sous le numéro 72 Hauteur de la pierre, 0m97; largeur, 0m505; épaisseur, 0m48. Hauteur des lettres, 0m036 à la première ligne, 0m031 à la seconde, 0m029 aux deux dernières.

MERCVRIO ·
SEX·SILVIVS
SILVESTER
ICCIANVS

Écho du monde savant, 1845, 2, p. 976; — Long, p. 475 ; — Deloye, *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, 4, p 314; — Courtet, *Rev. archéol.*, 8, 1851, p. 321; *Dictionn.*, p. 357, note 2 ; — *C. I. L.*, n. 1319 ; — *Sylloge*, n. 374; — Renier, *Fiches*, t. 31, fo 21 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, fo 17 ; — *Registre 3*, p. 52 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 23.

Mercurio; Sex(tus) Silvius Silvester, iccianus.
« A Mercure; Sextus Silvius Silvester ...... »

Les tiges de laurier, sculptées de chaque côté de l'autel, peuvent être une allusion aux noms du dévot. M. Hirschfeld a compris le mot *Iccianus* dans sa liste des *cognomina virorum et mulierum* (1);

(1) C. I. L., XII, p. 893.

Digitized by Google

nous le considèrerions plus volontiers comme l'ethnique d'une localité dont l'identification nous échappe.

Le culte de Mercure, ou du moins celui de la divinité que les Romains désignèrent sous ce nom, était extrêmement répandu chez les Gaulois (1). Son importance, reconnue par César (2), est encore attestée par une quantité considérable de statuettes (3). Mercure était le dieu protecteur des marchands, des bergers et des voyageurs. Ses attributs habituels sont la bourse, le pétase et le caducée. On leur adjoignait quelquefois le bélier, la tortue, le coq ou le serpent (4). Le célèbre Mercure arverne avait peut-être un bouc à ses pieds (5).

71. — *Autel à Mercure.*

Dé d'autel trouvé en 1866, au pied du mont Ventoux, par Robin, cultivateur à *Mormoiron*. Acquis par le musée en 1867. Hauteur, $0^{m}39$; largeur, $0^{m}43$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}064$ à la première ligne, $0^{m}45$ à la seconde, $0^{m}040$ à la suivante, $0^{m}050$ à la dernière.

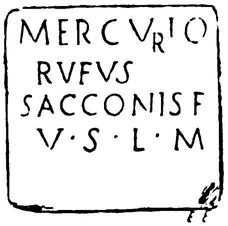

C. I. L., n. 1176 ; — *Sylloge*, n. 364 ; — *Registre 3*, p. 186 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 8 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 25 ; — Binon, n. 65 *d*.

Mercurio ; Rufus, Sacconis f(ilius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Mercure ; Rufus, fils de Sacco, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Sacco est un nom gaulois déjà signalé sur un ***simpulum*** du trésor d'argenterie de Bernay (6).

(1) Sur le culte et la représentation de Mercure dans la Gaule romaine, cf. *Mém. des Antiq. de F.*, 1, p. 111 et 115 à 126 ; *Revue celt.*, 1, p. 451 ; 4, p. 15.

(2) *Bell. Gall.*, VI, 17. Cf. *Revue celt.*, 11, p. 224. D'après M. Salomon Reinach, les *simulacra* de Mercure dont il est question dans le récit de César, ne peuvent être que les menhirs (*Rev. celt.*, 1890).

(3) Le musée Calvet en possède 21 ; il en existe 29 au musée de Saint-Germain et 52 au Cabinet des médailles. Quelques-unes, parmi ces dernières, ne proviennent pas de la Gaule.

(4) Cf. Salomon Reinach, *Repertoire de la statuaire antique*, 2, p. 149 et suiv.

(5) Cf. Mowat, *Notice épigr.*, p. 4.

(6) Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités*, p. 176 ; Thédenat, *Noms gaulois*, p. 73.

Digitized by Google

72. — *Autel à Mercure.*

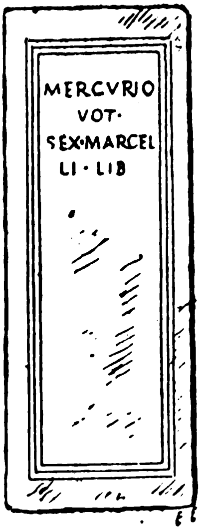

Dé d'autel en pierre calcaire très dure et très fine trouvé à *Vaison* en même temps que l'inscription rapportée ci-dessus sous le numéro 70. Acquis, en 1858, des héritiers de Joseph Gleize. Hauteur de la pierre, $1^{m}34$; largeur, $0^{m}495$; épaisseur, $0^{m}50$. Hauteur des lettres, $0^{m}025$ à la seconde ligne, $0^{m}027$ aux trois autres.

Long, p. 475 ; — Deloye, *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, 4, p. 316 ; — *Écho du monde savant*, 1845, 2, p. 979 ; — *C. I. L*, n. 1314 ; — *Sylloge*, n. 372 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 19 ; — *Registre 3*, p. 52 ;— Binon, n. 24 c.

Mercurio vot(um) ; Sex(tus), Marcelli li-b(ertus).

« Vœu à Mercure. Sextus, affranchi de Marcellus. »

73. — *Autel à Mercure et à Mars.*

Autel de pierre commune, retaillé pour servir de jambage de porte. Il fut trouvé en 1856, à *Saint-Just*, parmi les ruines de la chapelle de Notre-Dame de Melinas et acquis aussitôt par le musée. Du côté de la première inscription, au-dessus d'elle, est un bas-relief dans une niche. Il représente Mercure coiffé du pétase, tenant de la main gauche le caducée et de la main droite une bourse. Cette figure, de $0^{m}76$ de haut, est extrêmement fruste. De l'autre côté, mais au-dessous de l'inscription, est encore un bas-relief dans une niche, entre deux pilastres. Celui-ci représente Mars debout, casqué, revêtu d'une cuirasse, s'appuyant de la main gauche sur un bouclier, et de la main droite tenant une lance. Comme la précédente, cette figure, de $0^{m}76$ de haut,

Sur une face :

MERCVRIO
EX VOTO
M·RVTILIVS FIRMI
NVS NOMINE C
RVTILI·FRONTINI
fil sui
de suo d

Sur la face opposée :

m RVTILIVS·FIR
MINVS·NOMINE
C·RVTILI·FRONTI
NI FIL SVI
De SVO D

Digitized by Google

est en mauvais état et d'ailleurs grossièrement taillée. Hauteur de la pierre, environ 1m25 ; largeur, 0m62 ; épaisseur, 0m56. Hauteur des lettres de la dédicace à Mercure : 0m28 à la première ligne, 0m034 à la troisième, 0m031 aux trois autres ; de la dédicace à Mars : 0m039 à la première ligne, 0m034 à la seconde, 0m032 aux deux suivantes, 0m036 à la dernière.

Rouchier, *Hist. du Vivarais*, 4, p. 93 (d'après une copie de Deloye) ; — *C. I. L.*, n. 2711 ; — *Sylloge*, n. 380 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, fos 27 et 28 ; — *Registre 3*, p. 133 ; — Allmer, notes ms., *Voc.* (copie dessinée) ; — Binon, n. 24 *a*.

Mercurio ex voto ; M(arcus), Rutilius Firminus, nomine C(aii) Rutili(i) Frontini, [*fil(ii) sui, de suo d(at)*].

[*Marti ex voto ; M(arcus*] *Rutilius Firminus, nomine C(aii) Rutili(i) Frontini, fil(ii) sui, d*[*e*] *suo d(at)*.

« Ex voto à Mercure donné, de son argent, par Marcus Rutilius Firminus, au nom de son fils Caius Rutilius Frontinus. »

« Ex-voto à Mars donné, de son argent, par Marcus Rutilius Firminus, au nom de son fils Caius Rutilius Frontinus. »

La formule *de suo dat* indique que le dévot a prélevé la somme nécessaire sur sa fortune personnelle, et non pas sur des biens provenant d'un héritage.

74. — *Autel à Mercure.*

Dé d'autel, trouvé, en 1827, par le sieur Gleize, à 4 mètres de profondeur, près de l'ancienne église de *Vaison*. Acquis par le musée en 1833. La face latérale de droite est décorée d'un coq et d'un sanglier paré de bandelettes ; celle de gauche présente un bélier surmonté d'un vase (*urceus*) et d'une patère. Hauteur, 1m04 ; largeur, 0m76 ; épaisseur, 0m65. Hauteur des lettres, 0m06.

*mercu*RIO
///////V
//////////S
///////ET
/////////VS
MA*tern*VS
L M *s*

Breton, *Mém. Antiq. F.*, 16, 1842, p. 120 ; — *Écho du monde savant*, 1845, 2, p. 978 ; — *C. I. L.*, n. 1316 ; — *Sylloge*, n. 381 ; — Binon, n. 24.

[*Mercu*]*rio v(otum)*; [....*u*]*s et* [....*i*]*us Ma*[*ternu*]*s l(ibentes) m(erito)* [*s(olverunt)*].

« A Mercure ; ...ius...us et...ius Maternus, avec reconnaissance, en accomplissement de leur vœu. »

75. — *Autel aux Nymphes.*

Autel en mauvais état découvert à *Saint-Saturnin d'Apt* et acquis par le musée en 1870. Hauteur, 0m48 ; largeur, 0m20 ; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres, 0m035. Le

Digitized by Google

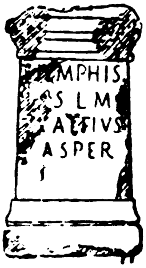

nom du dévot, à la troisième ligne, reste douteux. Peut-être faut-il lire ALFIVS, ainsi que l'a fait M. Hirschfeld.

Courtet, *Diction.*, p. 306; — *C. I. L.*, n. 1090; — *Sylloge*, n. 451; Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 28; — Binon, n. 62 *d*.

Nymphis; [*v*(*otum*)] *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) (*Marcus*) *Attius Asper*.

« Aux Nymphes; Marcus Attius Asper, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Les Nymphes présidaient aux sources; elles ne les personnifiaient peut-être pas, et il semble même qu'une source pouvait avoir à la fois ses nymphes et son dieu (1).

Les Nymphes figurent, en général, au nombre de trois sur les monuments. Elles sont représentées debout, demi-nues ou complètement vêtues, portant chacune des deux mains une vasque en forme de coquille (2)

76. — *Autel aux Nymphes.*

Autel avec base et couronnement, découvert à *Apt*, et donné au musée, en 1842, par Brémont, avocat à Apt. Hauteur, 0m44 (le couronnement est mutilé); largeur, 0m29; épaisseur, 0m17. Hauteur des lettres, 0m04.

C. I. L., n. 1091; — *Sylloge*, n. 452; — *Registre 2*, p. 104 (la première ligne seulement); — Renier, *Fiches*, t. 28, f° 13; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 21; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 12; — Binon, n 61.

Nymphis; *Attis v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« Aux Nymphes; Attis, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu. »

77. — *Autel aux Nymphes.*

Autel rustique découvert, en 1850, « à la Quérarde, commune du *Rasteau*, dans la propriété de M. Charavin, à environ 3 mètres de profondeur » (Binon). Acquis par le musée la même année. Hauteur, 0m54; largeur, 0m20; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres, 0m06.

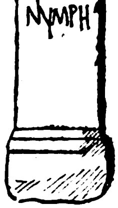

C. I. L., n. 1325; — *Sylloge*, n. 465; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 7; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 21; — Allmer, dessins, *Voc.*, f° 30; — Binon, n. 44.

Nymp(*his*).

« Aux Nymphes. »

(1) La fontaine de Nîmes, consacrée au dieu *Nemausus*, était sans doute dans ce cas. Cf. Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 283.

(2) Cf. notamment G. Charvet, *Découvertes archéologiques faites aux Fumades*, 2e rapport, Alais, 1880, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Soc. scient. et litt. d'Alais.*)

Digitized by Google

78. — *Autel aux Nymphes.*

Petit autel, avec base et couronnement, découvert à *Nimes*, dans le courant du siècle dernier, et transporté au château de Vezénobres. Le marquis de Calvière, à qui il appartenait, le donna à Calvet. Hauteur, $0^{m}18$; largeur, $0^{m}11$; épaisseur, $0^{m}6$. Hauteur des lettres, $0^{m}025$.

Séguier, *ms. de Paris 16930*, p. 1455, n. 66; — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 4 (copie dessinée) et 206; *ms. d'Avignon*, 3, f° 56; — Guérin, *Panorama*, p. 235; *Vie d'Esprit Calvet*, p. 167; — *C. I. L.*, n. 3103; — *Sylloge*, n. 465; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 764; — Binon, n. 82.

Nymp(his).
« Aux Nymphes. »

79. — *Autel à Obio.*

Autel en mauvais état « provenant de *Saint-Saturnin d'Apt* et acquis par le musée en 1870 » (Binon). Hauteur, $0^{m}60$ (la base manque); largeur, $0^{m}40$; épaisseur, $0^{m}29$. Hauteur des lettres, $0^{m}043$.

C. I. L., n. 1094; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 318; dessins, *Vaucl.*, f° 24; — *Sylloge*, n. 471; — Binon, n. 62 *a*.

Obioni; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) L(ucius) Bullonius Severus.
« A Obio; Lucius Bullonius Severus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Obio n'était probablement qu'un dieu local dont la nature nous échappe. Il faut noter, cependant, qu'une inscription des environs de Burgos semble relative à une déesse *Obiona* (1).

La forme particulière des E indique une basse époque.

80. — *Autel aux Proxsumes.*

Fragment d'autel, en calcaire coquillier de Beaumont, découvert à *Vaison*, vers 1845, dans le voisinage d'une ferme appartenant à M. de Montfort et acquis, en 1864, de Joseph Leydier, propriétaire à Vaison. Hauteur, $0^{m}36$; largeur, $0^{m}60$; épaisseur, $0^{m}30$. Hauteur des lettres, $0^{m}030$.

(1) *C. I. L.*, II, 5808. Cette inscription est ainsi conçue : *Segontius Obione s(olvit) a(nimo) l(ibens) m(erito).*

Digitized by Google

Colson, *Recherches sur le culte des dieux Proxumus,* dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1851, p. 50 (tirage à part, p. 8); — Aurès, *Bull. des Ant. de F.,* 1872, p. 102 ; — *C. I. L.,* n. 1330 et *Add.,* p. 825 ; — *Sylloge,* n° 492 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 27 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 31 ; — *Registre 3,* p. 141 ; — Allmer, notes ms., *Voc.,* p. 17 (copie dessinée); dessins, *Voc.,* f° 31; — Binon, n° 20 *a.*

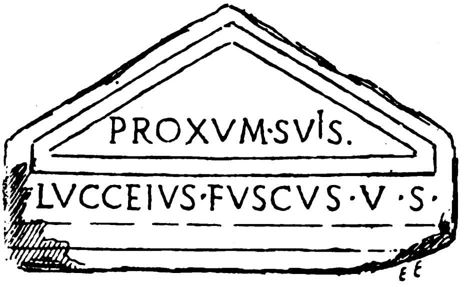

Proxum(is) suis ; L(ucius) Ucceius Fuscus v(otum) s(olvit)

« A ses Proxsumes ; Lucius Ucceius Fuscus, en accomplissement de son vœu. »

Le dévot s'appelait peut-être *Lucceius.* Les Proxsumes sont connues par 29 autels découverts dans la région du Bas-Rhône, surtout à Nimes (1). De ce qu'elles sont représentées au nombre de trois sur un monument figuré du musée de Nimes (2), il semble bien qu'on puisse les assimiler à des Mères ou des Fées ; mais, en définitive, on ne sait rien de précis à leur sujet. Aurès a conjecturé, peut-être avec raison, qu'il fallait voir en elles « les Mânes des aïeules considérés comme les Génies protecteurs de la famille et de la maison » (3). Florian Vallentin était du même avis :

« L'adjectif *suus,* accolé au nom des *Proxsumae* sur plusieurs dédicaces, indique, dit-il, une chose qui vous appartient au propre, qui fait partie de votre patrimoine, de votre famille. Il a aussi, quelquefois, le sens de favorable et de propice. Ainsi, le le mot *suae* joint à *Proxsumae,* montre clairement le rôle et les attributions de ces divinités. Les *Proxsumae* avaient pour mission de répandre sur la maison toutes les bénédictions et tous les dons de la fortune, de garder et de conserver les biens dont elles étaient les dispensatrices, de veiller à la perpétuité de la famille, de protéger chacun de ses membres, de détourner de lui le malheur et l'adversité » (4).

Il existe une inscription dédiée *Matribus paternis et maternis meisque* qui fournit peut-être la solution du problème relatif à la nature des Proxsumes (5).

(1) Les localités qui ont fourni des autels dédiés aux Proxsumes sont les suivantes : Clansayes (Drôme), Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison (4 autels), Carpentras, Orange, Avignon, Mazan, Lourmarin, Arles, Beaucaire, Baron (Gard) et Nimes (18 autels). (Cf. *Sylloge,* III, n° 484 à 513).

(2) *C. I. L.,* XII, n° 3114 ; *Sylloge,* III, n° 496.

(3) *Bull. Ant. F.,* 1872, p. 100.

(4) *Le culte des Matrae dans la cité des Voconces,* p. 22.

(5) *Comptes rendus de l'Acad. des I. et B.-L.,* 1886, p. 46.

Digitized by Google

81. — *Autel aux Proxsumes.*

Autel allongé découvert à *Vaison*, au siècle dernier, près de l'église de Saint-Quenin, et vu dans cette ville par l'abbé de Saint-Véran « au premier repos de l'escalier, dans la maison de feu Jullian, aujourd'hui de M. Collier ». Acquis, en 1828, de Giraudy, notaire à Vaison. Hauteur, 0^m80 ; largeur, 0^m36 ; épaisseur, 0^m20. Hauteur des lettres, 0^m028.

Suarès, *ms. du Vatic.*, 9141, f° 13, n° 2 ; — Peiresc, *ms.* 8957, f° 219 (d'après une copie de Suarès) ; — Spon, *Ignot. deor. ar.*, p. 45 ; *Miscell.*, p. 96 ; — Fabretti, 616, 137 ; — Calvet, *Notes*, p. 143 (copie de l'abbé de Saint-Véran) ; — Martin, *Religion*, 2, p. 195 ; — Moreau de Vérone (d'après Martin), p. 79 ; — Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 227 ; — Breton, *Mém. des Ant. de F.*, 16, 1842, p. 125 ; — Long, p. 475 ; — Henzen, 5906 ; — Colson (d'après Spon), *Recherches*, dans *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1851, p. 43 (tirage à part, p. 1) ; — Aurès, *Bull. Ant. F.*, 1872, p. 101 ; — *C. I. L.*, n° 1331 et *Add.*, p. 825 ; — *Sylloge*, n° 504 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 28 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 31 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 18 ; — Binon, n° 20.

Proxsumis ; Potita, C(....), Codonis f(ilia), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Aux Proxsumes ; Potita, fille de C.... Codo, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

La lettre C, qui d'ordinaire en l'abréviation du prénom *Caïus*, indique ici plus vraisemblablement un nom de famille. *Codo* est un nom gaulois dont on ne possède aucun autre exemple.

82. — *Autel à Silvain et à Silvana.*

Autel rustique, avec base et couronnement, découvert à *Roussillon*, en 1856, dans la propriété de Joseph Guérin, cultivateur. Donné au musée, l'année suivante. Hauteur, 0^m52 ; largeur, 0^m18 ; épaisseur, 0^m17. Hauteur des lettres, 0^m027.

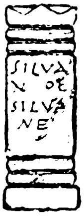

C. I. L., n° 1109 ; — *Sylloge*, n. 551 ; — *Registre 5*, p. 25 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 10 ; — Binon, n. 43 *q*.

Silvano et Silvan(a)e.

« A Silvain et à Silvana. »

Silvain était le protecteur habituel des bûcherons et des troupeaux. Lucilius l'appelle un « chasseur de loups » (1). Il existe

(1) Lucilius, *apud* Nonnium, p. 110.

Digitized by Google

un assez grand nombre d'autels avec des dédicaces à ce dieu, sur lesquels figure un maillet accompagné parfois d'autres attributs, tels qu'une serpe ou un vase en forme d'*olla*. On les a rapprochés d'une série de statuettes de bronze représentant un dieu barbu tenant de la main droite une *olla* et de la main gauche un maillet à long manche. Pour M. Allmer, toutes ces statuettes sont des Silvains (1). M. Salomon Reinach n'est pas de cet avis et considère le dieu au maillet comme une adaptation romaine de la divinité infernale que les Gaulois désignaient sous le nom de *Dispater* (2). Nous ne saurions dire ce qu'il en est exactement, mais un autel que l'on a découvert en Lorraine il y a quelques années, paraît de nature à éclairer cette question. La divinité représentée sur cet autel est semblable aux statuettes précitées et se nomme *Sucellus* (3). Après la conquête, le dieu au maillet aurait bien été connu sous le nom de Silvain, ainsi que l'a dit M. Allmer, mais il s'agirait, peut-être, en définitive, du dieu gaulois Sucellus (4).

83. — *Autel à Silvain.*

Autel avec base et couronnement découvert à *Saint-Saturnin d'Apt*, et acquis par le musée en 1870. Hauteur, 0^m65 ; largeur, 0^m30 ; épaisseur, 0^m34. Hauteur des lettres, 0^m04.

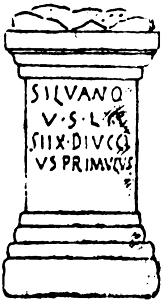

C. I. L., n. 1098 ; — *Sylloge*, n. 533 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 26 ; — Binon, n. 62 c.

Silvano ; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Sex(tus) Diuccius Primulus.

« A Silvain ; Sextus Diuccius Primulus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

(1) *Rev. épigr.*, 2, p. 319.

(2) Cf. *Descript. raison. du musée de Saint-Germain*, p. 160 et suiv.

(3) Cf. Michaelis, *Felsrelief bei Lemberg*, 1895, p. 154, fig. 18. Le dieu Sucellus était déjà connu par d'autres inscriptions (*C. I. L.*, XII, 1836 ; Mommsen, *Inscr. Helv.*, n. 140).

(4) M. Salomon Reinach (*Revue celtique*, 1896, p. 46), a admis depuis cette découverte que *Sucellus* était le nom du dieu au maillet dans l'est de la Gaule, mais son opinion est restée la même pour ce qui regarde les statuettes. D'après M. d'Arbois de Jubainville, le mot *Sucellus* signifierait « le bon frappeur » (Cf. *per-cellere*).

Digitized by Google

84. — *Autel à Silvain.*

Autel de pierre molasse, avec base et couronnement, découvert en 1884, par M. Meffre, en fouillant un champ « situé à peu de distance de la petite église romaine de Saint-Quenin, près de Vaison, » (Sagnier). Acquis par le musée en 1886. Hauteur, $0^{m}56$; largeur, $0^{m}29$; épaisseur, $0^{m}125$. Hauteur des lettres, $0^{m}05$ à la première ligne, $0^{m}04$ à la seconde, $0^{m}035$ à la dernière.

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, pp. 107 et 221; *Corr.*, Lettres de Sagnier, 24 juin et 7 juil. 1886; — *C. I. L.*, n. 5841; — *Sylloge*, n. 526; — *Registre 4*, p. 230; — Binon, n. 127.

Silvano sacrum; M(arcus) T(....) H(....).
« Autel consacré à Silvain; Marcus T.... H.... »

Les noms du dévot sont exprimés par des initiales, contrairement aux usages de la bonne épigraphie (1).

85. — *Autel à Silvain Auguste.*

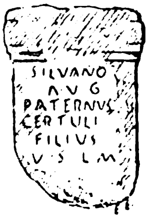

Fragment d'autel découvert à *Orange* et cédé au musée, en 1851, par Nogent. Hauteur, $0^{m}42$ (la base manque); largeur, $0^{m}23$; épaisseur, $0^{m}15$. Hauteur des lettres, $0^{m}02$.

C. I. L., n. 1225; — *Sylloge*, n. 553; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 65; — Binon, n. 56.

Silvano Aug(usto); Paternus, Certuli filius, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).
« A Silvain Auguste; Paternus, fils de Certulus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

On voit, par l'épithète *Augustus*, que Silvain était considéré comme dieu Lare (2).

86. — *Autel à Silvain.*

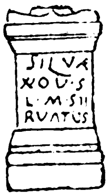

Autel avec base et couronnement « provenant de *Saint-Saturnin d'Apt* et acquis par le musée en 1870 » (Binon). Hauteur, $0^{m}49$; largeur, $0^{m}19$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}035$.

C. I. L., n. 1099; — *Sylloge*, n. 537; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 27; — Binon, n. 62 *c*.

Silvano; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Servatus.
« A Silvain; Servatus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

(1) Cf. ci-dessus l'inscription n. 46.
(2) Cf. ci-dessus, n. 59.

Digitized by Google

87. — *Autel à Silvain.*

Silvano
~~~~~~~~
..VALERIvS
*s*ECVNDINV*s*
*e*X IvSSv
V·S·L·M

Fragment d'autel découvert à *Saint-Saturnin d'Apt,* et acquis par le musée en 1870. Un maillet est figuré sur la face latérale de droite. Hauteur, 0m22 (le couronnement manque); largeur, 0m17; épaisseur, 0m13. Hauteur des lettres, 0m019.

C. I. L., n. 1102; — *Sylloge*, n. 528; — Binon, n. 62 *i*.

[*Silvano*;....] *Valerius* [*S*]*ecundinu*[*s*, *e*]*x iussu*, *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« A Silvain;... Valerius Secundinus, d'après l'ordre reçu (du dieu), avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

La présence d'un maillet sur cet autel ne laisse aucun doute sur son attribution au dieu Silvain. Comme presque partout ailleurs dans la Gaule narbonnaise, ce maillet est à manche court, contrairement à ce qui a lieu dans le nord de la France, à partir de Besançon. Il rappelle, par sa forme, la masse de fer ou de bois dont se servent encore les bûcherons et les tonneliers.

88. — *Autel à la Victoire* Constuta.

Autel en grès grossier découvert à *Vaison*, en 1841. Donné au musée, en 1842, par Brémond, avocat, à Apt. Hauteur, 1m02; largeur, 0m30; épaisseur, 0m28. Hauteur des lettres, 0m05.

Deloye, *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, 4, p. 306; — *C. I. L.*, n. 1336; — *Sylloge*, n. 579; — Allmer, notes ms., *Voc.*, p. 21 (copie dessinée); — *Registre 2*, p. 104; — Binon, n. 21.

Dea Victoria Constuta.

« (A la) déesse Victoire *Constuta.* »

« Je ne trouve pas d'autre exemple, écrit M. Allmer, de la Victoire *Constuta.* Le mot *constuta* n'est pas latin. Serait-ce un équivalent de *constituta?* Et alors la Victoire *fixée*, établie à demeure, le contraire, en un mot, de la Victoire *inconstante?* (1) »

En style épigraphique, l'épithète de *deus* ou de *dea* est réservée aux petits dieux. Lorsqu'elle s'applique à quelque grande divinité du Panthéon romain, il s'agit invariablement, non pas de cette divinité elle-même, mais d'un dieu local qui lui est assimilé.

(1) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google
~~~~~~~~

89. — *La foudre.*

Autel avec base et couronnement découvert, en 1827, « au quartier du plan des Viguiers, terroir de *Cavaillon,* dans la propriété de M. Sylvestre, juge de paix, qui en a fait don au musée en 1836 » (Binon). Hauteur, 0m57 ; largeur, 0m32 ; épaisseur, 0m18. Hauteur des lettres, 0m045.

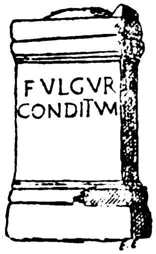

Dons faits au musée jusqu'en 1838, p. 52 ; — Bursian, *Archaël. Zeitung,* 1853, p. 399 ; — *C. I. L.*, n. 1047 ; — *Sylloge,* n. 606 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.,* f° 58 ; — *Registre 1*, p. 237 ; — Renier, *Fiches,* t. 27, n. 2 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 22 ; — Binon, n. 47.

Fulgur conditum.
« Foudre enfouie. »

La foudre était considérée, dans l'antiquité, comme une manifestation de la puissance de Jupiter. Lorsqu'elle tombait en un lieu, on y élevait un petit monument qui rappelait aux passants que ce lieu était sacré. Il s'agissait tantôt d'un mur circulaire, en forme de margelle de puits, d'où le nom de *puteal* qui servait à le désigner, tantôt d'un cippe, et parfois, peut-être, d'un simple mur dans lequel était alors fixée une tablette portant une inscription.

89. — *La foudre.*

Fragment de plaque calcaire découvert à *Laudun* (Gard), sur la montagne Saint-Jean, et donné à Calvet par le médecin Icard, de Laudun. Hauteur, 0m15 ; largeur, 0m25 ; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m039.

Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 206, n. 22 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 35, n. 3 ; — Alègre, *Mém. lus à la Sorbonne, archéol.,* 1866, p. 119 ; — Charvet, *Mémoires Soc. litt. d'Alais,* 10, 1878, p. 83 ; — *C. I. L.*, n. 2769 ; — Allmer, *Hist. du Lang.*, 15, p. 1003 ; dessins, *Gard,* f° 42 ; — Rochetin, *Le camp de César à Laudun,* dans *Mém. Acad. Vaucl.*, 1899, p. 46 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 19 ; — Binon, n. 87.

Fulgur conditum.
« Foudre enfouie. »

90. — *Autel sans nom de divinité.*

Autel avec base et couronnement découvert « dans le terroir de *Cabrières d'Aigues* » et acquis, en 1867, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m35 ; largeur, 0m185 ; épaisseur, 0m15. Hauteur des lettres, de 0m025 à 0m030.

C. I. L., n. 1109 ; — *Registre 3,* p. 195 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.,* f° 87 ; — Binon, n, 43 *s*.

Helara, C(aii) l(iberta), v(otum) s(olvit l(ibens) m(erito).

« Helara, affranchie de Caius, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Digitized by Google

92. — *Autel sans nom de divinité.*

Petit autel quadrangulaire surmonté d'une colonne, découvert à Barry, commune de *Bollène,* en 1839, et acquis en 1840, par échange, de Robin, curé de Dieulefit. Hauteur, $0^{m}24$; largeur, $0^{m}16$; épaisseur, $0^{m}10$. Hauteur des lettres, $0^{m}020$.

Martin, *ms. de Grenoble* (ancien fonds Gariel) ; — Delacroix, *Statist. de la Drôme,* p. 581 ; — *C. I. L.,* n. 1229 ; — Renier, *Fiches,* t. 26, n. 21 ; — Binon, n. 68.

Naevii Valentinus et Lucanus v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

« Naevius Valentinus et Naevius Lucanus, avec reconnaissance, en accomplissement de leur vœu. »

93. — *Autel sans nom de divinité.*

Autel de pierre calcaire, avec base et couronnement, découvert à *Vaison,* en 1860, parmi les ruines du théâtre romain, et acquis par le musée, la même année, de Joseph Jacquet, propriétaire à Vaison. Hauteur, $0^{m}44$; largeur, $0^{m}20$; épaisseur, $0^{m}20$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}043$.

Pelet, *Procès-verb. de l'Acad. du Gard,* 1857-1858, p. 32 ; — *C. I. L.,* n. 1348 ; — *Registre 3,* p. 86 ; — Binon, n. 24 *e,* 62 *b* et 65 *g.*

Sedatus, Sacrini (libertus ou *filius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« Sedatus, fils (ou affranchi) de Sacrinus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

94. — *Autel aux Dames ?*

Petit autel rustique, avec base et couronnement, découvert à *Anduze* (Gard), vers 1850 et donné au musée, en 1858, par M. Reynes, professeur de dessin au collège d'Avignon. Hauteur, $0^{m}11$; largeur, $0^{m}09$; épaisseur, $0^{m}075$. Hauteur des lettres, $0^{m}010$ aux deux premières lignes, $0^{m}020$ à la suivante, $0^{m}012$ à la dernière.

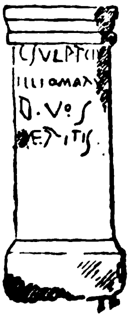

C. I. L., n. 2895 ; — Allmer, *Hist. de Lang.,* 15, p. 1034 ; — *Registre 5,* p. 34 ; — Binon, n. 43 *r.*

C(aius) Sulpicius Illiomarus D(ominis) vo(tum) s(olvit) [m]eritis.

« Aux Dames ; Caius Sulpicius Illiomarus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

Digitized by Google

« Le nom divin, réduit à son initiale, n'est pas reconnaissable ; il peut s'agir des déesses champêtres appelées *Dominae*, ou tout aussi bien de quelque divinité locale d'un autre nom. Le mot *meritis* semble toutefois indiquer le pluriel. *Illiomarus* est un nom celtique déjà connu (1). »

M. Hirschfeld a lu à la troisième ligne : *d*(*e*) *v*(*oto*) *s*(*olvit*).

95. — *Autel d'après l'ordre du dieu.*

Fragment d'autel découvert près de l'Eygues « dans un terrain très aqueux, sorte de bassin d'ancienne fontaine, au quartier des Morelles, territoire de *Camaret* » (Deloye). Acquis en 1867, de Ferdinand Deloye, cultivateur à Sérignan. Hauteur, 0^m19 ; largeur, 0^m49 ; épaisseur, 0^m15. Hauteur des lettres, 0^m07.

...·EX·IMPERIO...
...TACIANNIS...

C. I. L., n. 1226 ; — *Registre 3*, p. 206 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 68 ; — Renier, *Fiches*, t. 30, n. 5 ; — Binon, n. 63 *f*.

.... *ex imperio*....
« .... par ordre (du dieu).... »

Les noms de la seconde ligne sont difficiles à compléter. M. Hirschfeld a proposé la lecture : *L*(*ucius*) *Annius*.....

96. — *Autel d'après l'ordre du dieu.*

Autel rustique, découvert à *Saint-Saturnin d'Apt*, et acquis par le musée en 1870. Hauteur, 0^m27 ; largeur, 0^m17 ; épaisseur, 0^m16. Hauteur des lettres, 0^m032. Cet autel est pourvu d'un couronnement détaché. Nous ne saurions dire s'il lui a toujours appartenu ou s'il lui est étranger.

C. I. L., n. 1107 ; — Binon, n. 62 *f*.

...*Aemili*(*us*) *ex iussu*.
« ... Aemilius, d'après l'ordre reçu (du dieu). »

Le nom de la divinité a disparu.

95. — *Autel dédié par des revendeurs.*

Fragment d'autel trouvé en 1840 au *Villars*, arrondissement d'Apt, dans la propriété de Charles Eymieu. Donné au musée la même année avec d'autres inscriptions provenant du même lieu. Hauteur, 0^m26 ; largeur, 0^m48 ; épaisseur, 0^m10. Hauteur des lettres, 0^m04.

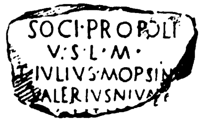

C. I. L., n. 1110 ; — *Sylloge*, n. 1143 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 20 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 30 ; — Binon, n. 65.

(1) **Allmer**, ***loc. cit.***

Digitized by Google

... *soci*(*i*) *propoli v*(*otum*) *s*(*olverunt*) *l*(*ibentes*) *m*(*erito*). *T*(*itus*) *Julius Mopsinu*[*s*], *L*(*ucius*) *Valerius Niva*[*lis, ex*] *m*[*on*]*itu.*

« A...; Titus Julius Mopsinus, Lucius Valerius Nivalis, associés revendeurs, d'après l'avertissement (reçu du dieu), avec reconnaissance, en accomplissement de leur vœu. »

Propoli, au lieu de *propolae,* est une faute de gravure.

96. — *Autel.*

Fragment d'autel découvert à *Vaison,* en 1837, en creusant les fondations de la maison Rol, près de la Villasse. Acquis par le musée, en 1842, de Rol, propriétaire à Mazan. Hauteur, 0m56 (incomplète); largeur, 0m60; épaisseur, 0m37. Hauteur des lettres, 0m06.

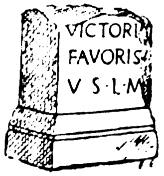

Deloye, *Bibl. de l'École des chartes,* 2e série, 4, p. 307; — *C. I. L.,* n. 1349; — Renier, *Fiches,* t. 31, n. 33; — Binon, n. 39.

... *Victori*[*nus*], *Favoris* [*f*(*ilius*)], *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« A....; Victorinus, fils de Favor, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

97. — *Autel.*

.. ANTE...
...AVGVSLM...
... CELV....
..... P....

Fragment d'autel en très mauvais état découvert à *Saint-Saturnin d'Apt* et acquis par le musée, en 1870. Hauteur, 0m20; largeur, 0m14; épaisseur, 0m13. Hauteur des lettres, 0m003. Les deux premières lettres de la seconde ligne forment un monogramme.

C. I. L., n. 1350; — Binon, n. 62 *e*.

... *cur*]*ante ?* ... *Aug*(*usto*), *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) [.....]*celu*[*s*....] *p*[*os*(*uit ?*]...

« ... par les soins de...., à *telle divinité* Auguste; .... celus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu... »

Cette lecture est très incertaine.

Digitized by Google

MÉTIERS.

100. — *Épitaphe d'un gladiateur myrmillon.*

Stèle à sommet cintré sans ornements, découverte à *Orange*, en 1885, sur le bord de la route de Roquemaure, le long d'une voie romaine qui sortait de la ville par le côté du couchant et conduisait, en suivant le pied de la colline, au pont du Rhône » (Rochetin). Acquise la même année de M. H. de Néry. Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}49$; épaisseur, $0^{m}22$. Hauteur des lettres, de $0^{m}05$ à $0^{m}08$.

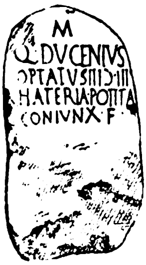

Estève, *Indépendant d'Orange*, 3, 10 et 31 mai 1885 ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 116 (copie de Rochetin) ; *Corr.*, Lettre de Rochetin, 28 mai 1885 ; — *C. I. L.*, n. 5836 ; — *Sylloge*, n. 1664 ; — *Registre 4*, p. 214 ; — Binon, n. 123.

Murmillo. Q(uintus) Ducenius Optatus, (pugnarum) III, c(oronarum) III ; Hateria Potita, coniunx, f(ecit).

« Gladiateur myrmillon. Quintus Ducenius Optatus mis en combat trois fois, couronné trois fois. Hateria Potita, sa femme, a fait construire ce tombeau. »

Le gladiateur myrmillon était l'adversaire habituel du rétiaire. Il combattait à l'abri d'un grand bouclier terminé carrément et d'un casque à visière ; son bras droit, qui tenait le glaive, était protégé par une manche (1) et sa jambe gauche par une *ocrea*. Le nom des gladiateurs myrmillons leur venait peut-être des Myrmidons qui combattaient sous les ordres d'Achille à la guerre de Troie. Peut-être aussi le tenaient-ils de celui d'un poisson, appelé *mormyr*, dont l'image décorait leur casque. Ainsi s'expliquerait la chanson : « *Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Galle.* » M. Allmer a fait cependant remarquer, avec juste raison, que cette provocation, attribuée aux rétiaires, pourrait tout aussi bien convenir aux myrmillons. Le rétiaire combattant avec un filet, le myrmillon a pu, par ironie, le prendre pour un pêcheur et le harceler du refrain connu : « Ce n'est pas toi que je veux, je veux ton poisson ; pourquoi me fuis-tu, Gaulois ? » (2). Des nombres

(1) Sur un médaillon en terre cuite du musée de Nimes, cette manche paraît formée d'une série d'anneaux, peut-être de cuir.

(2) Cf. Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 731.

Digitized by Google

qui suivent le mot *Optatus*, le premier indique, peut-être, le nombre des palmes remportées par le gladiateur, et le second celui des couronnes. Sur une inscription de Vienne, le nombre XVII est accompagné de sept couronnes et de deux palmes qui se croisent pour former le chiffre X (1). L'opinion la plus ordinaire est cependant que le premier des deux nombres exprime le nombre des combats et le second celui des victoires.

Les spectacles de gladiateurs furent abolis par Honorius en 403 (2).

101. — *Épitaphe d'un gladiateur myrmillon.*

Stèle à sommet cintré, sans ornements, découverte à *Orange*, au même endroit et en même temps que la précédente. Acquise également de M. H. de Néry. Hauteur, 1m05; largeur, 0m64; épaisseur, 0m28. Hauteur des lettres, de 0m05 à 0m067.

Estève, *Indépendant d'Orange*, 3, 10 et 31 mai 1885; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 116; *Corr.*, Lettre et copie dessinée d'Estève, 26 mai 1885; lettre de Rochetin, 28 mai 1885; — *C. I. L.*, n. 5837; — *Sylloge*. n. 1665; — *Registre 4*, p. 214; — Binon, n. 124.

Murmillo. Primus liberatus, Asiaticus LIII. Al[*ce*], *coiunx, f*(*ecit*).

« Gladiateur myrmillon. Asiaticus, libéré en qualité de premier, a combattu 53 fois (ou a vécu 53 ans ?). Alce, sa femme, a fait construire ce tombeau. »

L'interprétation de ce texte appartient à M. Allmer.

« *Primus*, comme désignation hiérarchique, et LIB comme abréviation du mot *liberatus*, se justifient, dit-il, par des exemples pris sur des inscriptions de gladiateurs. On lit sur une inscription de Rome : *doctor et primus* (3), sur une autre inscription de Rome : *secutor palus primus* (4), sur une inscription de Brescia (5) : *D*(*iis*) *M*(*anibus*); *amici posuerunt threici Voluseno lib. VIII*, c'est-à-dire *lib*(*erato*) *octava* (*pugna*), d'après l'explication de M. Mommsen se référant à une inscription grecque (6) ainsi conçue : μουρμίλλων Πεπλος ἐλευ(θερωθεὶς) νι(κήσας) ιγ στ(εφανωθεὶς) ιβ, « le myrmillon Peplus, libéré après avoir vaincu treize fois et avoir été couronné douze fois » (7).

(1) *C. I. L.*, n. 1915; — *Sylloge*, n. 1668.
(2) Tillemont, *Hist. des emp.*, 5, p. 533.
(3) Wilmanns, 2609.
(4) *Id.*, 2607.
(5) *C. I. L.*, V, n. 4511.
(6) *C. I. Gr.*, n. 2886.
(7) *Rev. épigr.*, 2, p. 117. Cf. également, *Bull. de l'Institut archéologique de Rome*, 1879, p. 47.

Digitized by Google

102. — *Épitaphe mentionnant un collège de centonaires.*

Stèle à sommet cintré avec antéfixes trouvée au quartier de Dominargues, terroir de *Tresques,* dans un vaste tombeau recouvert d'une dalle sans inscription. Donnée au musée, en 1850, par le comte de Vogüé. Hauteur, 0m89 ; largeur, 0m40 ; épaisseur, 0m4. Hauteur des lettres, 0m045.

C. I. L., n. 2754 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 726 ; dessins, *Gard*, f° 40 ; — *Sylloge*, n. 963 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 8 ; — Binon, n. 99.

D(iis) M(anibus). T(ito) Craxxio Severino ; collegium centonariorum m(agistro) s(uo) colleg(a)eq(ue) p(osuit) ex fun[eraticio].

« Consacré aux dieux Mânes. A Titus Craxxius Severinus ; le collège des centonaires à son *magister* et membre (a fait élever ce tombeau) de l'argent fourni par la caisse funéraire. »

Cette interprétation n'est pas entièrement certaine. L'opinion que nous avons suivie, et qui nous paraît la plus probable, est celle de M. Allmer. M. Hirschfeld a proposé pour les trois dernières lignes : *m(agistro) s(upra scripti) colleg(ii) eq(uo p(ublico) ex(ornato) ex V* [*dec(uriis)*], et M. Mommsen, dubitativement, il est vrai : *m(unicipii) S(extantionis) colleg(ae) eq(uo) p(ublico) ex(ornato) ex V* [*dec(uriis)*] ; mais les traces de lettres de la dernière ligne, dans lesquelles nous reconnaissons de préférence le commencement du mot *funeraticio,* nous paraissent exclure l'une et l'autre de ces deux lectures.

Les collèges n'avaient ordinairement qu'un *magister* et un *promagister* annuels (1). Ils étaient, le plus souvent, divisés en décuries (2).

Ainsi que l'a fait remarquer M. Allmer, les étoffes qu'on tissait dans l'antiquité étaient d'une solidité très grande. Pour si usées qu'elles fussent, on en tirait encore des rognures qui servaient à confectionner des couvertures de lit et de cheval, des bâches, des manteaux grossiers, et même des vêtements dont se contentaient les pauvres gens. Les centonaires, qui se livraient à cette industrie, étaient donc à la fois des fripiers et des ravaudeurs. Il est certain, d'autre part, que des bâches ou centons figuraient en première ligne dans l'outillage contre le feu. Cette remarque, qui appartient

(1) Borghesi, *Œuv.*, 7, p. 380.
(2) *Ibid.*, p. 569 (note d'Henzen).

Digitized by Google

à M. Hirschfeld, lui a fait supposer que les centonaires contribuaient à l'extinction des incendies (1).

On faisait aussi des centons avec des bandes de cuir. A la huitième ligne de notre inscription, au lieu de *centonarioriorum*, avec répétition fautive de la dernière syllabe, peut-être faut-il lire *centonar(iorum) lor(ar)iorum*. De toute manière cependant, on n'en constaterait pas moins une faute de gravure.

Le *funeraticium* était une caisse qui était alimentée par des cotisations mensuelles et aussi, très probablement, par des amendes. Elle avait pour but, comme son nom l'indique, d'assurer à tous ceux qui contribuaient à la former une sépulture convenable et quelques honneurs funèbres (2). M. Heuzey a déjà fait observer que c'était un moyen de prendre d'avance, pour l'autre monde, ses garanties contre sa propre imprévoyance, aussi bien que contre des héritiers ingrats ou des créanciers trop avides (3).

« *Craxxius,* qui apparait d'autres fois sous les formes *Craxsius* et *Craexius,* et dont on trouve le diminutif *Craxxillus,* a toute apparence d'être un nom purement celtique » (4).

103. — *Épitaphe d'un tailleur de pierre.*

Stèle à sommet triangulaire autrefois encastrée dans un mur de l'évêché à *Vaison*. Donnée au musée Calvet, en 1838, par M. de Saussac, maire de Vaison. Hauteur, 1m40 ; largeur, 0m90 ; épaisseur, 0m23. Hauteur des lettres, 0m060 et 0m045.

Suarès, *ms. du Vatican*, 9141, f° 15, n. 12 et f° 17 (d'après lui, Spon, *Misc.*, p. 223, et d'après Spon, Papon, 1, 98) ; — Bénédictins, *Voy.*, 1, p. 294 (et d'après eux, Martin, p. 76) ; — Boyer, *Cathédr.*, p. 2 (et d'après lui, Séguier, *ms.* 13795, f° 17 ; — Bonaventure, *Orange*, p. 202 ; — Moreau de Vérone, *Voc.*, p. 82 ; — Long, p. 347) ; — Bimard, *Fiches de Mur.*, 21, 231 (et Muratori, 975, 9) ; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 4, n. 7 ; — Calvet, *Notes*, p. 78 ; *ms. de Marseille*, 2, n. 21 ; 3, f° 139 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 50 ; — Millin, 4, p. 144 ; — Gasparin, *Mém. Acad. du Gard*, 1822, p. 366 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 1842, p. 132 ; — Courtet,

(1) Cf. Hirschfeld, *Gallische Studien*, Vienne, 1884, et Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p 92.

(2) Les corporations des gens de métiers formaient le dernier ordre des citoyens (Lampride, dans *Sevère Alexandre*. Sur les corporations professionnelles et les collèges funéraires cf. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, Louvain, 1895, in-8°, et *Dizionario epigrafico*, 2, pp. 340-406, où l'on trouvera une bibliographie du sujet. Les collèges funéraires avaient une organisation comparable à celle des cités. Ils possédaient, comme elles, des questeurs et des édiles et avaient une fortune personnelle qui pouvait s'accroitre au moyen de donations. On leur connait des patrons, des curateurs et des prêtres. Les collèges religieux furent abolis définitivement, en 412, par Théodose.

(3) *Mission en Macédoine*, Paris, 1877, in-4°, p. 78.

(4) Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 727. Cf. Thédenat, *Noms gaulois*, p. 37, et plus loin, *Inscript. funéraires*.

Digitized by Google

p. 343; — Charrel, *Bullet. de la Soc. d'agr. d'Orange,* 1866, p. 100; — Orelli, 4208; — Herzog, n. 441; — *C. I. L.*, n. 1384; — *Sylloge,* n. 1525; — Allmer, dessins, *Voc.,* f° 43; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 54; — Binon, n. 23.

D(ecimo) Sallustio Accepto; opifices lapidari(i) ob sepulturam eius.
« A Decimus Sallustius Acceptus, les ouvriers tailleurs de pierre, pour sa sépulture. »

A l'époque de Dioclétien, le salaire journalier d'un tailleur de pierres était de 50 deniers communs, c'est à dire de 1 fr. 05, et l'ouvrier était nourri par celui qui l'employait (1). Au taux actuel de l'argent, le salaire correspondant serait de 5 francs par jour, environ. Les ouvriers de petit métier de l'antiquité étaient donc rétribués, à peu de chose près, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui (2).

104. — *Épitaphe d'un tesséraire.*

Cippe de pierre commune, exhumé à *Vaison,* en 1840, « dans une terre de M. Blanchon, au quartier de Maraudi » (Binon). Au-dessous de ce cippe était une cavité tombale dans laquelle se trouvait une urne de verre, de $0^{m}22$ de haut, à demi-remplie d'ossements calcinés. On y découvrit encore une lampe, une petite bouteille « ressemblant à une amphore sans anses », une seconde bouteille de forme carrée, « pourvue d'une anse plate » et une coupe « à côtes perpendiculaires saillantes, d'un travail très simple mais soigné ». Tous ces objets, sauf le premier, étaient en verre. Le cippe, dépourvu de son couronnement, a $0^{m}82$ de haut sur $0^{m}71$ de large et $0^{m}30$ d'épaisseur. Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

Herzog, n. 406; — *C. I. L.,* n. 1385; — *Sylloge,* n. 1751; — Binon, n. 15; — Allmer, notes ms., *Voc.* p. 30 (copie dessinée).

D(ecimo) Valer(io) Valentino, tess(erario), Quinta Centon(ia?), ex testamento eius.
« A Decimus Valerius Valentinus, tesséraire; Quinta Centonia, en exécution de son testament. »

Les tesséraires fabriquaient les petits cubes dont se servaient les mosaïstes. Leur salaire journalier, non indiqué dans l'édit de Dioclétien, était peut-être, comme celui des mosaïstes, de 60 deniers communs, c'est-à-dire de 1 fr. 27 environ (3). Il faut y ajouter les frais de nourriture.

(1) *Édit de Dioclétien,* VII, 2 (*C. I. L.,* III, p. 1934).
(2) Cf. Lépaulle, *Édit du maximum,* Paris, 1886, in-4°, p. 58.
(3) *C. I. L.,* III, p. 1934.

105. — *Inscription rappelant peut-être deux collèges.*

Fragment de cippe trouvé à *Avignon*, en 1822, en creusant les fondations du théâtre. Donné au musée par la municipalité. Hauteur, 0m14; largeur, 0m30 ; épaisseur, 0m30. Hauteur des lettres, 0m034.

C. I. L., n. 1032 ; — Binon, n. 118 *a*.

Le personnage que rappelle ce fragment s'appelait *Atellius*. Le commencement de son surnom nous est donné par les trois lettres *The...* qu'il est impossible de compléter d'une façon certaine ; *Thermus, Theophilus, Theodotus*, bien d'autres encore, sont des surnoms qui peuvent convenir. Il ne saurait être question d'une donation ou d'une réparation de thermes. A la première ligne, il faut peut-être lire : *utriusq*(*ue*) *c*[*ollegii*].

M. Hirschfeld a proposé la lecture *utriusq*(*ue*) *o*[*rdinis*], mais il nous a paru que la dernière lettre était un C.

Inscriptions funéraires.

La majeure partie des monuments funéraires du musée Calvet proviennent de Vaison. Dans cette localité, comme partout ailleurs sur le territoire des Voconces et des Cavares, les morts étaient brûlés, conformément à l'usage qui prit naissance vers la fin de la République et se généralisa sous les premiers empereurs (1). On recueillait leurs cendres dans une urne, tantôt constituée par un vase de verre ou d'argile ayant la forme d'une *olla* pourvue de deux anses, tantôt par une amphore à panse rebondie. Lorsqu'elle était de matière trop fragile, l'urne était déposée dans une boîte de pierre, cubique ou cylindrique, fermée par un couvercle qui s'engageait au moyen d'une rainure dans la cavité destinée à recevoir les cendres. La boîte de pierre ou l'amphore étaient ensuite enterrées, mais on commençait par les isoler dans un lit de gravier ou de petits cailloux recouvert de grosses pierres. Il arrivait assez souvent que la protection de l'urne s'obtenait au moyen

(1) Tacite, *Ann.*, XVI, 9. La crémation fut, dit-on, mise en vogue par Sylla, qui ayant tiré de son tombeau le corps de Marius pour le faire jeter au Tibre, ordonna que le sien serait incinéré, afin de le soustraire aux représailles. Pline rapporte cependant que les enfants qui n'avaient pas leurs dents n'étaient pas mis sur le bûcher (*Hist. nat.*, VII, 15, 16). L'inhumation ne recommença que sous les Antonins.

Digitized by Google

d'une amphore partagée horizontalement. Les fouilles de Vaison, faites en 1838 dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi, ont fourni de nombreux exemples de ce dernier mode de sépulture.

Le mobilier des tombes de Vaison n'a rien de caractéristique. On y rencontre, comme en tous lieux, des lampes, de la vaisselle, des fioles à parfums et quelquefois aussi des objets de toilette et des jouets (1).

L'offrande d'une pièce de monnaie destinée aux divinités infernales a pu être faite, dès la plus haute antiquité, aussi bien chez les Voconces que chez les Cavares. Dans une amphore découverte entre le Pontet et Avignon, lorsque la digue fut construite, on trouva, parmi des ossements calcinés, une obole phocéenne à la tête d'Apollon. Une urne de verre, qui est aujourd'hui au musée Calvet, contenait deux moyens bronzes de Marc-Aurèle.

Les tombeaux de grande dimension, s'ils ne faisaient pas complètement défaut, étaient du moins assez rares. On ne peut guère citer sous ce rapport que l'énorme stèle, de près de cinq mètres de haut, divisée en trois registres superposés, qui provient de Vaison et représente, suivant une ingénieuse hypothèse de Deloye, différents actes de la vie publique d'un prêteur des Voconces (2). Chaque sépulture était seulement marquée par une stèle ou par un cippe, dont la pierre trop dure ne se prêtait pas à une ornementation délicate (3). On y inscrivait les noms du mort, sa filiation, et les noms des personnes qui avaient pris soin de faire construire le tombeau. Les *elogia* se bornaient presque toujours à un simple adjectif de tendresse, tel que *piissimus, pientissimus, optimus* ou *carissimus.* Aucune mention n'était faite du nombre d'années que le défunt avait vécues. En général, les stèles étaient cintrées à leur partie supérieure. Il arrivait même quelquefois que le cintre dépassait la moitié d'un cercle. La stèle, dans ce cas, prenait la forme d'un disque posé sur un rectangle. Le terrain

(1) Il y avait un miroir dans une tombe de Vaison ; un autre dans une tombe de Serignan. Une urne de verre, découverte à Vaison, renfermait trois biberons. Deux autres contenaient chacune deux colombes en terre cuite, dans une troisième se trouvaient deux petits coqs, etc. Tous ces renseignements sont extraits des fiches de Binon.

(2) V. ci-après, p. 176, note 2.

(3) Les pierres du musée qui proviennent de la Gaule méditerranéenne sont beaucoup plus tendres, et par cela même mieux décorées. L'ornementation des cippes se compose assez fréquemment, comme nous le verrons tout à l'heure, d'un rinceau très élégant où des fleurs et des fruits se mêlent aux feuillages.

Digitized by Google

affecté au tombeau avait des dimensions très variables, depuis 140 pieds de long sur 40 pieds de large, ce qui constituait peut-être un emplacement de famille, jusqu'à la modeste surface de 10 pieds en tous sens (1).

L'*ascia* est représentée ou rappelée sur un grand nombre de monuments. Sa signification, dans la dédicace des tombeaux, reste encore mystérieuse, malgré tous les travaux qu'elle a provoqués (2). L'ascia, dont la nature est parfaitement connue, autant par les textes anciens que par les représentations funéraires, était un instrument de charpentier ou de tailleur de pierres (3). D'après l'opinion qui a prévalu, la dédicace sous l'ascia signifiait que le tombeau était neuf (4). On ne voit pas que l'ascia ait pu jouer un rôle quelconque dans la cérémonie religieuse à laquelle donnait lieu la consécration d'un monument funéraire. Mais la dédicace avait son utilité parce que les tombeaux, préparés d'avance et dédiés, couraient moins de risque d'être volés. Alors, en effet, le vol serait devenu un sacrilège que la loi romaine punissait de mort.

Selon M. Allmer, la formule *sub ascia dedicare* n'a pas été d'usage à Lyon avant le règne de Néron (5). Elle semble d'ailleurs s'être localisée dans la Narbonnaise, la Lyonnaise, la partie celtique de l'Aquitaine et la Dalmatie, d'où proviennent, à de rares exceptions près, tous les exemples que l'on a relevés (6).

(1) Le *pes* romain avait une longueur de 0m295.

(2) Martin-Daussigny, *Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains,* Lyon, 1862, in-4°; — Grégori, *Congrès scient. de France,* 9e sess., t. I, 1842, p. 348; — Ch. Gervais, *Bull. des Antiquaires de Normandie,* t. V, 1868, p. 404; — De Caumont, *Bull. mon.,* t. XXXVII, p. 756; — De Fleury, *Bull. mon.,* 1876, p. 620; — De Nadaillac, *Les premiers âges de l'humanité,* I, p. 340; — De Baye, *L'archéol. préhistorique,* etc.

(3) Divers musées, ceux de Périgueux et de Clermont-Ferrand en particulier, possèdent quelques *asciae.* M. Camille Jullian a rapporté (*Inscript. de Bordeaux,* t. I, p. 155) cette phrase de saint Jérôme (Ep. 106) où il est question de l'ascia : Λαξευτήριον, *pro quo latinus* asciam *vertit, nos genus ferramenti interpretamur, quo lapides dolantur.* »

(4) Cette opinion, formulée par Mazocchi (*Epist. ad Tannuccium*) a été acceptée par Léon Renier dans ses annotations aux *Recherches* de Spon (édit. de Montfalcon, 1858, p. 68). Cf. E. Saglio, *Dict. des antiquités grecques et rom.,* t. I, p. 465, col. 2; De Ruggiero, *Dizionario epigrafico,* t. I, p. 712. L'ascia a été, pour les uns, le marteau d'un dieu scandinave, pour d'autres, le marteau de Vulcain, l'emblème de la terre, un symbole de l'éternité, un avis pour l'arrachement des herbes ou des arbustes qui pouvaient croître autour des tombes, l'emblème du bonheur conjugal, un signe du christianisme, etc. M. de Nadaillac a émis l'opinion récente que l'ascia « symbole religieux, longtemps consacré par le respect des populations », était comparable aux haches sculptées sur les monuments mégalitiques.

(5) *Trion,* p. 67.

(6) La Narbonnaise en a fourni 157, la Lyonnaise 101 et la partie celtique de l'Aquitaine 60. L'ascia est inconnue dans l'Aquitaine primitive. On en a trouvé une cin-

106. — *Dédicace aux dieux Mânes.*

Cippe en forme d'autel, trouvé à *Vaison*, en 1823, à 20 mètres de profondeur, au fond d'un puits. Acquis la même année de l'antiquaire Lunel. Hauteur, 0m51 ; largeur, 0m45 ; épaisseur, 0m26. Hauteur des lettres, 0m068.

C. I. L., n. 1490 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 30 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 44 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 108 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 23 ; — Binon, n. 118.

D(iis) M(anibus).
« Aux dieux Mânes. »

On a vu des enseignes de fabricants de tombeaux dans les cippes qui ne portent, pour toute inscription, qu'une dédicace aux dieux Mânes. Cette opinion est peu vraisemblable. Il est plutôt permis de supposer que la dédicace était gravée d'avance par les fabricants, pour la commodité de leur clientèle. Soit par excès de modestie de la part de celui qui se préparait un tombeau, soit pour d'autres causes, et dans le nombre il faut compter l'ingratitude ou l'insouciance des héritiers, il arrivait quelquefois que l'épitaphe n'était pas ajoutée et que la dédicace restait seule. C'est ainsi, bien plus encore peut-être que par la force de l'habitude, que s'explique la présence d'une dédicace aux dieux Mânes sur des monuments chrétiens. L'épitaphe, d'un autre côté, n'était pas toujours gravée sur une stèle ou sur un cippe. Elle pouvait se trouver sur la façade d'un tombeau ou sur l'épistyle d'un mausolée. Un autel consacré aux dieux Mânes devenait alors nécessaire pour l'accomplissement des sacrifices, et tel paraît avoir été le but des monuments en forme d'autel, sur lesquels l'inscription, comme dans l'exemple que nous avons sous les yeux, occupe le milieu de la face principale.

107. — *Épitaphe de Sextus A... Titianus.*

Cippe en forme d'autel, dont le couronnement a été retaillé à fleur du dé, trouvé en 1855, par un cultivateur, « dans les substructions de l'ancienne chapelle romane de Saint-Clément, sur le territoire de la commune de *La Bastide d'Engras*, arrondissement

quantaine d'exemples en Dalmatie (*C. I. L.*, III, n. 8914, 8921, 8922, etc.), un à *Ariminum* (*C. I. L.*, XI, n. 538), 6 à Parme (*C. I. L.*, XI, n. 1074, 1079, etc.), 10 à Rome (*C. I. L.*, VI, 3472, 8716, etc.), un en Angleterre (*Ephem. epigr.*, VII, 889), un en Maurétanie (*C. I. L.*, VIII, 8414) et un en Espagne (*Rev. archéol.*, 1865, I, p. 113) ; mais tous ces exemples, sauf ceux de Dalmatie, peuvent ne se rapporter qu'à des individus d'origine gauloise. Celui d'Angleterre a été relevé, en particulier, sur la tombe d'un soldat de la XX° légion.

d'Uzès, au nord du village, suivant une lettre de M. A. Ch. Pigeon, secrétaire de la mairie de la Bastide d'Engras, datée du 30 août 1883 » (Deloye). Acquis par le musée, en 1851, avec un autre cippe découvert en même temps. Les sépultures que ces cippes indiquaient avaient été creusées dans le roc, terminées « avec des pierres à moëllon » et recouvertes de dalles. Elles contenaient encore deux squelettes dont les têtes seules étaient bien conservées. Hauteur, 1m37; largeur, 0m72; épaisseur, 0m32. Hauteur des lettres comprise entre 0m045 et 0m058. L'inscription est renfermée dans un encadrement mutilé formé par un rinceau et des moulures.

D M
SEX·A·TITI
ANO·SEX·A
TERENTIVS
PATRI·P·

Allard, *Opinion du Midi*, 29 mai 1857; — *Registre 3*, p. 37; — *C. I. L.*, n. 2856; — Allmer, *Hist. de Languedoc*, 15, p. 997; dessins, *Gard*, fº 73; — Creuly, *Carnet n. 13*, fº 12; — Binon, n. 89 *b*.

D(iis) M(anibus). Sext(o) A.. . Titiano; Sex(tus) A.... Terentius patri p(iissimo).

« Aux dieux Mânes. A Sextus A .. Titianus; Sextus A.... Terentius à son excellent père. »

Piissimus est le qualificatif qui semble avoir été employé, de préférence à *pientissimus*, dans la région d'où provient cette épitaphe. Le nom gentilice est ici exprimé, contrairement à l'usage, par une simple initiale.

108. — *Épitaphe d'Aelia Athenaïs.*

Urne quadrangulaire en marbre blanc, acquise en 1835, de l'antiquaire Lunel, comme provenant de *Nimes*. Elle est accompagnée d'un couvercle décoré d'une palmette à chaque angle et d'une couronne dans le tympan. Hauteur, 0m32; largeur, 0m34; épaisseur, 0m30. Hauteur des lettres, 0m025 et 0m020. L'urne est antique, mais l'authenticité de l'inscription n'est pas certaine.

D · M
AELIAE ATHENAIDIS
L·AELIVS THALLVS CONIVG
SANCTISSIMAE ·

C. I. L., n. 3372; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 728; dessins, *Gard*, fº 43; — *Registre 1*, p. 215; — Binon, n. 76.

D(iis) M(anibus) Aeliae Athenaidis; L(ucius) Aelius Thallus, coniug(i) sanctissimae.

« Aux dieux Mânes d'Aelia Athenaïs; Lucius Aelius Thallus à sa très vertueuse épouse. »

A cause du gentilice *Aelia*, cette inscription, si nous la tenons pour vraie, est sûrement postérieure au gouvernement d'Antonin le Pieux. On sait que les personnes qui recevaient le droit de cité étaient dans l'obligation de porter le nom de l'empereur régnant. Certaines personnes furent poursuivies par Claude pour avoir

Digitized by Google

contrevenu à cette règle et aussi pour ne pas l'avoir compris dans leur testament (1).

109. — *Épitaphe d'Aelia Prima.*

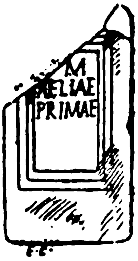

Fragment de table découvert à *Vaison*, en démolissant le monument du château de Maraudi (2). Le musée en fit l'acquisition en 1835. Hauteur, 0m54; largeur, 0m32; épaisseur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m04.

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 131; — *C. I. L.*, n. 1389; — *Registre 1*, p. 211; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 49 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 46; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 56; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 16; — Binon, n. 14.

[*D*(*iis*)] *Manibus Aeliae Primae.*

« Aux dieux Mânes d'Aelia Prima. »

(1) Dion, 60, 17. On s'écarta de cette règle à la fin du second siècle et au commencement du troisième, lorsque les empereurs concédèrent le droit de cité à des provinces entières. Cf. Héron de Villefosse, *Inscript. de Reims, de Stenay et de Mouzon*, p. 14 (extrait du *Bull. épigr.*, mai-juin 1883); — Hettner, *Zur Cultur von Germanien und Gallia Belgica*, p. 7.

(2) Le « monument du château de Maraudi », aujourd'hui au musée Calvet, est la grande stèle dont il a été question ci-dessus, p. 172. On y trouve, de bas en haut, d'abord un grand tableau carré, puis une frise oblongue, enfin un fronton cintré. Le tableau carré représente un char à quatre roues traîné par deux chevaux marchant au pas. Ce char est surmonté d'une plate-forme sur laquelle sont installés deux personnages conduits par un troisième. Le personnage du milieu est assis sur un siège en forme de fauteuil; il paraît, de la main droite, envoyer des saluts. Le conducteur, assis par devant, sur le bord du char, est armé d'un fouet. Le troisième personnage est assis également, mais sur une sorte de tabouret à quatre pieds; il tient une hache le fer en haut et représente, sans doute, un appariteur. Les chevaux sont ferrés et le char est décoré de deux compartiments carrés encadrant un buste. Une curieuse particularité du harnachement est la présence de trois ornements recourbés, répartis depuis le sommet du collier des chevaux jusqu'à l'extrémité du timon. Sur la frise, que limitent deux pilastres cannelés, est figurée une course de chars. Le fronton cintré est occupé par le buste, de très haut relief, d'un personnage barbu et couronné, vêtu d'une draperie agrafée sur le devant de la poitrine. D'après Deloye, le char serait celui du corps municipal de Vaison. Les bustes qui le décorent se rapporteraient aux deux prêteurs. Le personnage barbu ne différerait pas de celui qui est assis sur le milieu du char, et toute la scène rappellerait quelque procession qui avait lieu lorsqu'on élisait un préteur. La course ferait allusion aux jeux du cirque donnés, à cette occasion, par le nouveau dignitaire. « Ce monument, dit Binon, était dans le mur d'une maison de campagne connue par les habitants du pays sous le nom de *château de Maraudi*. On rapporte qu'au seizième siècle, un habitant de Vaison appartenant à la famille de Blégier, fit construire cette maison de campagne et la décora de tous les débris de monuments antiques qu'il put se procurer » (*Bas-reliefs*, n. 189). La hauteur totale du bas-relief est de 4m82. Le musée d'Avignon en a fait l'acquisition, en 1835, au prix de 1.500 francs. Cf. à son sujet Allmer, *Trion*, 1, p. 244.

Digitized by Google

110. — *Épitaphe d'Albius Lucinulus.*

Tablette de marbre découverte, selon toute probabilité, à *Vaison* et transportée, de là, au château de Vérone, près de Nyons. Le marquis d'Archimbaud la donna au musée en 1838. Hauteur, 0m29; largeur, 0m40; épaisseur, 0m02. Hauteur des lettres, 0m023.

C. I. L., n. 1390 ; — *Registre 1*, p. 251 ; — Allmer, notes ms. *Voc.*, f° 50 (copie dessinée); dessins, *Voc.* f° 47; — Renier, *Fiches*, t, 31, f° 57; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 53; — Binon, n. 74.

D(iis) [*M(anibus)*] *Albi(i) Luci[nuli], adulescenti(s) mirissimi, qui vixit annos XV, mens(es) IIII, dies V. Albius Gratus et Albia Lucinula filio pientissi[m]o sub ascia dedicavernnt.*

« Aux dieux Mânes d'Albius Lucinulus, adolescent très admirable, mort à l'âge de 15 ans, 3 mois et 5 jours. Albius Gratus et Albia Lucinula ont fait construire ce tombeau à leur fils bien aimé et l'ont dédié sous l'ascia. »

Le surnom de la mère était, selon toute apparence, passé au fils. L'orthographe *adulescens* était, croyons-nous, la véritable forme du mot, et non pas un archaïsme ou le résultat d'une prononciation locale défectueuse. L'*adolescens*, d'après Forcellini, était celui qui continuait à grandir; il prenait place entre le petit enfant (*puer*) et l'homme jeune (*juvenis*). Cette distinction s'accorderait parfaitement avec l'âge exprimé sur l'épitaphe qui précède; mais nous devons ajouter, cependant, que les Romains eux-mêmes ne l'établissaient pas toujours d'une façon aussi tranchée. César, postulant à trente-six ans la place de grand prêtre, se disait *adolescentulus* (1); Cicéron, appelé au consulat, se qualifiait lui-même d'*adolescens* (2). Il semblerait donc d'après ces deux exemples, et on pourrait les multiplier, que le mot *adolescens* était considéré, dans bien des cas, comme synonyme de *juvenis*.

La clôture de l'inscription n'est pas suffisamment correcte; on aurait dû dire plus exactement: *posuerunt et sub ascia dedicaverunt.*

(1) Sallust., *Cat.*, 49.
(2) *Phil.*, II, 5.

Digitized by Google

111. — *Épitaphe d'Amandus.*

Stèle à sommet cintré découverte à *Arles*. Acquise, en 1882, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m56; largeur, 0m74; épaisseur, 0m19. Hauteur des lettres: 1re ligne, 0m075; 2e et 3e lignes, 0m05; 4 et 5e lignes, 0m035.

Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 397; — *C. I. L.*, n. 5807; — *Registre 4*, p. 173; — Binon, n. 122.

... mater, Amando an(norum) XX. Huic frater titulo.... no[m]en lapis vanus.... re[li]quo super in....

« A Amandus, mort à l'âge de 20 ans, sa mère.... »

Cette épitaphe était, peut-être, versifiée.

« Il faut supposer, croyons-nous, dit M. Allmer, que l'inscription entière occupait deux pierres juxtaposées et que celle qui contenait le commencement des lignes ne nous est pas parvenue. »

112. — *Épitaphe d'Anicia Tryphaera.*

Fragment de marbre découvert à *Orange* et conservé au temps de Calvet « chez M. de Sausin, avec plusieurs fragments de sculptures antiques, dans la muraille d'une espèce de cellier ou de bûcher attenant à sa basse-cour à poules, après son jardin. » Hauteur, 0m30; largeur, 0m43; épaisseur, 0m135. Hauteur des lettres, 0m035 et 0m026.

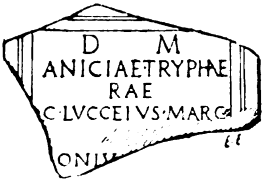

Calvet, *Notes*, p. 127; *ms. de Marseille*, 3, f° 118; *ms. d'Avignon*, 3, f° 84, n. 80; — Millin, 2, p. 156; — *C. I. L.*, n. 1247; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 69; — Renier, *Fiches*, t. 30, f° 13; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 11; — Binon, n. 55.

D(iis) M(anibus) Aniciae Tryphaerae. C(aius) Lucceius Marcus [c]oniu[gi optimae?]

« Aux dieux Mânes d'Anicia Tryphaera. Caius Lucceius Marcus (a fait construire ce tombeau) à son excellente épouse. »

Le cognomen *Tryphaera* est assez peu commun. Une inscription de Narbonne, relative à une affranchie, le donne sous la forme *Tryphera* (1).

(1) *C. I. L.*, XII, n. 4713.

Digitized by Google

113. — *Épitaphe d'Atia Postuma.*

Épistyle de pierre, incomplet des deux bouts, découvert en 1853 à *Avignon*, à côté de l'hôtel de ville, en démolissant la maison Besse pour l'élargissement de la rue Géline. Donné au musée par Besse et Laurent. Hauteur, $0^{m}46$; largeur, $1^{m}17$; épaisseur, $0^{m}55$. Hauteur des lettres, $0^{m}11$ et $0^{m}08$.

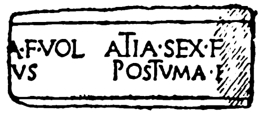

Herzog, n. 405 ; — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 395 ; dessins, *Vaucl.*, f° 90 ; — *C. I. L.*, n. 1034 ; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 14 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 14 ; — Binon, *Fouilles d'Avignon*, n. 4.

.....*A(uli) f(ilius), Vol(tinia tribu),..... us. — Atia, Sex(ti) f(ilia), Postuma.....*

« ....us, fils d'Aulus, de la tribu Voltinia. — Atia Postuma, fille de Sextus....»

« Si la lettre à demi effacée qui vient après POSTVMA pouvait être prise pour un F, on apprendrait de là qu'Atia Postuma était la fille du défunt inscrit dans la partie gauche de l'épitaphe et que celui-ci, par conséquent, se serait appelé *Atius*.

« L'inscription, à en juger par la forme ancienne des lettres, ne doit pas être postérieure au temps d'Auguste (1). »

Cette inscription nous fournit la preuve que les citoyens romains d'Avignon étaient compris dans la tribu *Voltinia*.

114. — *Épitaphe d'Atilia Avitiane.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Vaison*, en 1834, à près de 4 mètres de profondeur dans le voisinage de l'église, et acquis par le musée la même année. Hauteur, $1^{m}47$; largeur, $0^{m}57$; épaisseur, $0^{m}45$. Hauteur des lettres, $0^{m}062$ et $0^{m}046$.

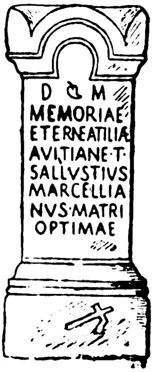

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 130 ; — *C. I. L.*, n. 1395 ; — Allmer, notes ms. *Voc.*, f° 51 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 48 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 59 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 11 ; — Binon, n. 16.

D(iis) M(anibus) ; memoriae etern(a)e Atiliae Avitiane. T(itus) Sallustius Marcellianus matri optimae.

« Aux dieux Mânes ; à la mémoire éternelle d'Atilia Avitiane. Titus Sallustius Marcellianus à son excellente mère. »

Avitiane est un surnom de forme grecque. On remarquera l'orthographe fautive *eterne*, qui témoigne de la décadence du

(1) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

langage. C'est surtout à partir du règne de Septime Sévère, et peut être même dès l'époque malheureuse de la guerre des Marcomans, que la barbarie en toutes choses succéda à la brillante civilisation de la fin de la République et des premières années de l'Empire (1).

115. — *Épitaphe d'Attia Zosime.*

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes, trouvée à *Nimes*, le 1er août 1855, par des maçons, à un mètre de profondeur, rue de la Bienfaisance, maison Jourdan, au-delà du Cours-Neuf. Vendue au musée, la même année, par l'intermédiaire de l'antiquaire Perrot. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Une rosace occupe le milieu du tympan. Hauteur, 0m42; largeur, 0m34; épaisseur, 0m15. Hauteur des lettres, 0m040 et 0m025. Lettres liées : E et T au commencement de la 3e ligne.

D· M
ATTIAE · ZOSIMES
ET · SEX · VATINIO
STEPHANO
MARITO·EIVS·CAEC
PAVLLINA·DISC·P·

Pelet, *Journal du Gard*, 23 août 1855, et *Mém. Acad. du Gard*, 1875, p. 23, note 1; — Michel, *Nimes*, 1, p. 309 (d'après Pelet); — *C. I. L.*, n. 3447; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 781; — *Registre 3*, p. 26; — Binon, n. 83 *a*.

D(iis) M(anibus). Attiae Zosimes et Sex(to) Vatinio Stephano, marito eius; Caec(ilia) Paulina, disc(ipula) [ou *disc(ens)*], *p(osuit)*.

« Aux dieux Mânes. A Attia Zosime et à Sextus Vatinius Stephanus, son mari. Caecilia Paulina, leur élève (ou leur apprentie), a fait construire ce tombeau. »

Zosime est un surnom de forme grecque.

« Attia ou son mari, ou tous deux, avaient peut-être été les maîtres de Caecilia pour ses études ou pour un apprentissage (2). »

116. — *Épitaphe d'Aviullus.*

Partie supérieure d'une stèle avec antéfixes et fronton triangulaire découverte dans un champ, à 500 mètres environ du *Cailar* (Gard), en même temps que l'inscription rapportée plus bas sous le numéro 135. Acquise, en 1871, de l'antiquaire Anziano. On trouva, près de cette stèle, deux petites monnaies de Trajan. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Hauteur de la pierre, 0m26; largeur, 0m36; épaisseur, 0m15. Hauteur des lettres, 0m028.

D · M
AVIVLLI · MACRI
NI · FILI
CORNELIA · CANDI
D . . . . .

Trenquier, *Notice*, 1, *St-Bonnet*, p. 14; — Deloye, *Rev. des soc. savantes*, 5e série, t. 3, 1872, p. 693; — Germer-Durand, *Découv. faites à Nimes et dans le Gard en 1872*, p. 123 (d'après Deloye); — *C. I. L.*, n. 4096; — Allmer, *Histoire de Lang.*, 15, p. 1067; — Binon, n. 43 *v*.

(1) Cf. Mommsen, *C. I. L.*, p. 919, et *Table d'Italica*, p. 394.
(2) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

D(iis) M(anibus) Aviulli, Macrini fil(ii); Cornelia Candid[a....

« Aux dieux Mânes d'Aviullus, fils de Macrinus; Cornelia Candida à.... »

Aviullus est un surnom dont on connaît plusieurs exemples (1). On peut lire aussi : *Aviulli(i) Macrini, filii;* le défunt serait alors le fils de Cornelia Candida.

117. — *Épitaphe d'Aurelia Severa.*

Stèle à sommet cintré découverte à *Nimes*, en 1855, avec l'inscription rapportée plus haut sous le n. 115, et vendue au musée la même année, par l'entremise de l'antiquaire Perrot. Hauteur, 0m98; largeur, 0m67; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m035.

Les lettres de cette inscription tendent à la forme cursive.

Pelet, *Journal du Gard*, n. du 23 août 1855; *Mém. Acad. du Gard*, 1875, p. 23, note 1; *ms.* de la bibl. de Nimes, 2, p. 171; — Michel, *Nimes*, 1, p. 308 (d'après Pelet); — *C. I. L.*, n. 3460; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 809; — *Registre 3*, p. 26; — Binon, n. 83 *b*.

D(iis) Manibus Aureliae Severae; soror(i) piissim(ae) Aurelia Rhode.

« Aux dieux Mânes d'Aurelia Severa; Aurelia Rhodé à son excellente sœur. »

Rhode est un surnom de forme grecque.

118. — *Épitaphe de Caecilius Bellicus.*

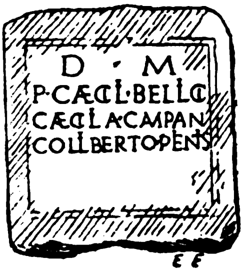

Fragment de stèle à fronton triangulaire découvert en 1846, à *Nimes*, au chemin de Sauve, « en creusant les fondations de l'hôpital ». Acquis, en 1851, de l'antiquaire Perrot. Hauteur et largeur, 0m45; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m04 et 0m025.

Perrot, *Congrès scient. de France*, 12, 1844, p. 287; *Antiquités de Nimes*, p. 94; — Pelet, *ms.* à la bibl. de Nimes, 2, p. 208; — *Archaelog. Britann.*, 34 (1852), p. 70; — *C. I. L.*, n. 3485; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 815; — Binon, n. 78.

(1) *C. I. L.*, XII, 3452, 4150, etc.

Digitized by Google

D(iis) M(anibus) P(ublii) Caecili(i) Bellici ; Caecilia Campan(a) colliberto pientis(simo).

« Aux dieux Mânes de Publius Caecilius Bellicus ; Caecilia Campana à son excellent coaffranchi. »

Ce texte est intéressant par les ligatures de lettres qu'il contient.

119 — *Sépulture de Cafatius Primus et de sa femme.*

Stèle à sommet cintré trouvée près de l'ancienne église de *Vaison*, en 1827, et acquise avec d'autres objets de la collection Giraudy. Hauteur, $0^{m}78$; largeur, $0^{m}30$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}065$ et $0^{m}045$.

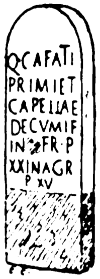

Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 228 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 147 ; — Long, p. 477 ; — *C. I. L.*, n. 1400 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 55 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 51 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 62 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 20 ; — Binon, n° 27.

Q(uinti) Cafati(i) Primi et Capellae, Decumi f(iliae). In fr(onte) p(edes) XX, in agr(o) p(edes) XV.

« (Sépulture) de Quintus Cafatius Primus et de Capella, fille de Decumus. De front, vingt pieds ; dans le champ, quinze pieds. »

L'emplacement réservé à Cafatius Primus et à sa femme Capella, avait environ 6^{m} de front sur $4^{m}50$ de profondeur.

120. — *Épitaphe de Camullius Telesphorus.*

Table rectangulaire en calcaire compacte, incomplète du côté droit. Donnée au musée, en 1874, par M. Sagnier. Elle a été apportée de Villeneuve à Avignon dans la maison du donateur, et « provient probablement de *Vaison*, d'où M. Malosse, oncle de M. Sagnier, l'aurait tirée » (*Reg.*). Un reste d'une moulure encadrant l'inscription se voit au-dessus de la première ligne. Hauteur, $0^{m}53$; largeur, $0^{m}41$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}038$ à la première ligne, $0^{m}032$ aux deux suivantes, $0^{m}030$ aux lignes 4 à 7, $0^{m}025$ à la dernière.

Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 269, n. 300 ; — *C. I. L.*, n. 1401 ; — *Registre* 5, p. 162 ; — Allmer, notes ms, *Voc.*, f° 56 (copie dessinée) ; dessins, *Voc*, f° 52 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 63 ; — Binon, n° 65 *h*.

D(iis) M(anibus) T(iti) Camulli(i) Telesphor[i]. Camulliu[s] Onesimus, fil(io), et Justin[ia] Valeria [c(oniugi)] optim[o].

« Aux dieux Mânes de Titus Camullius Telesphorus. Camullius Onesimus à son fils, et Justinia Valeria à son excellent mari. »

« Une interversion des noms étant peu supposable, la femme de Telesphorus devait s'appeler *Justinia*. Le gentilice *Valeria*, qu'elle a pour surnom, était très vraisemblablement le nom de sa mère (1). »

Cette manière de voir est également partagée par M. Hirschfeld.

121. – *Épitaphe de Caprius Hermes.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Saint-Gabriel* (Bouches-du-Rhône), et donné au musée, en 1844, par le chevalier Mourret, de Tarascon. Hauteur, 0^{m}60 (la base manque); largeur, 0^{m}40; épaisseur, 0^{m}30. Hauteur des lettres, 0^{m}055 et 0^{m}033.

Ms. de Paris, fonds Dupuy, 461, f° 117 ; — *ms. Romieu.* f° 94; — Scaliger, *ms. Papenbroeck,* 5, p. 10; — Gruter (d'après Scaliger), 864.5, 905.13 ; — Solier, *ms. d'Aix,* p. 77 ; *ms. de Marseille,* p. 20 ; — Bouche (d'après Solier), 1, p. 325 ; — Mérimée, *Voy. dans le Midi,* p. 335 ; — *C. I. L.*, n. 987 ; — *Registre 2,* p. 154 ; — Allmer, notes ms., *Arles,* p. 63 (copie dessinée) ; — Binon, n. 105.

D(iis) M(anibus) Q(uinti) Caprii Hermes.
« Aux dieux Mânes de Quintus Caprius Hermès. »

Hermes, surnom de forme grecque, paraît être une faute de rédaction ou de gravure ; le sens du texte demanderait *Hermetis.* On peut encore supposer que ce surnom désigne un esclave ayant fait construire le tombeau de son patron Caprius.

122. — *Épitaphe de Caresus.*

Stèle à sommet cintré découverte à *Vaison,* en 1840, dans la terre de Blanchon, au quartier de Maraudi. Acquise par le musée la même année, avec d'autres objets provenant du même lieu. Hauteur, 0^{m}62 ; largeur, 0^{m}22 ; épaisseur, 0^{m}15. Hauteur des lettres, 0^{m}03.

C. I. L., n. 1403 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 64 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 20 ; — Binon, n. 31.

CARESV.
ADVLIF
INFPXII
INAGPXII

Caresu(s), Aduli f(ilius). In f(ronte), p(edes) XII ; in ag(ro), p(edes) XII.
« Caresus, fils d'Adulus. De front, douze pieds ; dans le champ, douze pieds. »

(1) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

Le point qui termine la première ligne est à la base de la lettre V. Cette particularité est surprenante dans une inscription dont il ne semble pas que l'on puisse mettre en doute l'authenticité. Ce point n'est peut-être qu'une amorce de la lettre S restée inachevée par l'inadvertance du lapicide.

Caresus et son père n'étaient pas citoyens romains.

L'emplacement réservé avait environ 3m50 de front sur une profondeur égale.

123. — *Épitaphe d'un enfant.*

Cippe en forme d'autel, trouvé « le 24 février 1767, au terroir de *Rochegude,* quartier de la Garenne. » La pierre, « creusée en forme de tombeau était à un pied de profondeur; elle contenait les ossements d'un enfant. L'inscription touchait la terre et était placée au-dessous du creux du tombeau » (Calvet). Ce cippe a été donné au musée, en 1841, par le marquis de Rochegude. Hauteur, 1m16; largeur, 0m57; épaisseur, 0m15. Hauteur des lettres, 0m075 et 0m045.

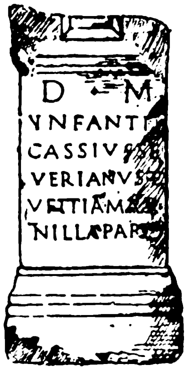

Calvet, *Notes,* p. 91, n. 72; *ms. d'Avignon,* t. 3, fº 111; *ms. de Marseille,* t. 3, fº 92; — Florian Vallentin, *Aug. Tricast.,* p. 16 (avec un dessin de M. Allmer); — *C. I. L.,* n. 1728; — Allmer, notes ms. *Voc.,* fº 108 (copie dessinée); — Binon, n. 67.

D(iis) M(anibus). Ynfanti; Cassius Severianus et Vettia Maternilla, paren[t(es)].

« Aux dieux Mânes. A leur enfant; Cassius Severianus et Vettia Matronilla, son père et sa mère. »

L'orthographe *ynfans* est à signaler.

124. — *Inscription relative à un tombeau de famille.*

Stèle à sommet cintré, découverte à *Vaison,* en 1840, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi. On retira d'une cavité tombale qu'elle recouvrait une urne de verre pleine d'ossements calcinés, une bouteille cylindrique pourvue d'une anse cannelée, une lampe de terre décorée d'un paon sur une branche d'arbre chargée de fruits, une serrure de bronze en mauvais état, un miroir métallique et une grande épingle en ivoire. Tous ces objets, y compris la stèle, furent acquis par le musée. Hauteur de la pierre, 0m35; largeur, 0m30; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m042.

C. I. L., n. 1404; — Allmer, notes ms. *Voc.,* fº 65 (copie dessinée); dessins *Voc.,* fº 61; — Renier, *Fiches,* t. 31, fº 69; — Creuly, *Carnet n. 13,* fº 15; — Binon, n. 36.

Castus, [sibi] et Juliae Citae, uxori, et suis.

Digitized by Google

« Castus (a fait construire ce tombeau) pour lui-même, pour Julia Cita, sa femme, et pour les siens. »

Castus, de condition servile, avait épousé une affranchie.

125. — *Épitaphe de Catalia Servata.*

Cippe en forme d'autel, découvert au siècle dernier, au quartier dit *lou Courrat*, à *Tresques*, près de Bagnols. Donné, en 1850, au musée par le curé Gonnet, de Tresques. Hauteur, 0^{m}90 (le couronnement fait défaut); largeur, 0^{m}58; épaisseur, 0^{m}26. Hauteur des lettres, 0^{m}055 et 0^{m}040.

Lancelot, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1733, p. 243; — *C. I. L.*, n. 2757; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 999; dessins, *Gard*, f° 52; — Binon, n. 95.

D(iis) M(anibus) Cataliae Servatae; [Sa]moniccia Sever[i]na, mater, et Oppius Severinus, fil(ius), et Severianus, sorori.

« Aux dieux Mânes de Catalia Servata. Samoniccia Severina, sa mère, Oppius Severinus, son fils; et Severianus à sa sœur. »

« La défunte, dit M. Allmer, avait été, parait-il, mariée à un Oppius dont elle avait eu son fils Severinus. Si Severianus était, non son beau-frère, mais son frère, il devait s'appeler comme elle *Catalius*. »

Le gentilice *Samoniccius* est connu par une inscription d'Uzès (1).

126. — *Épitaphe de Catia Paterna.*

Cippe dont la base manque, mais encore pourvu de son couronnement, découvert à *Vaison*, « dans le jardin de M. Mazen, près de la cathédrale » (Calvet) et acquis, en 1828, de Giraudy, notaire à Vaison. Hauteur, 0^{m}58; largeur, 0^{m}28; épaisseur, 0^{m}20. Hauteur des lettres, 0^{m}035.

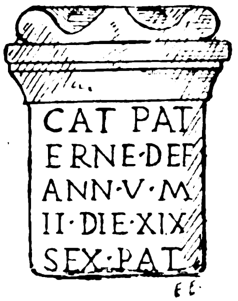

Suarès, *ms. du Vatican*, 9141, f°s 11, 17, 26 et 29; — Boyer, *Cathédrale de Vaison*, 2, p. 75; — Moreau de Vérone (d'après Boyer), *Voconces*, p. 132; — Bimard, *fiches de Murat.*. 21, 231; — Muratori, 1653, 9; — Martin (d'après Muratori), p. 77; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 8; — Calvet (d'après de Saint-Véran), *Notes*, p. 149; *ms. d'Avignon*, 3, f° 100; *ms. de Marseille*, 3, f° 147; — Millin, 4, p. 152; — Long (d'après Millin), p. 476; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 122; — Perrot, *Lettres*

(1) *C. I. L.*, n. 2951.

Digitized by Google

sur Nimes, 2, p. 225, et pl. n. 124 ; — *C. I. L.*, n. 1712 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 57 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 53 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 67 ; — Binon, n° 19.

D(iis) M(anibus) Cat(iae) Patern(a)e, def(unctae) ann(orum) V, m(ensium) II, dierum XIX. Sex(tus), pat(er).... (1).

« Aux dieux Mânes de Catia Paterna, morte à l'âge de 5 ans, 2 mois et 19 jours. Sextus, son père..... »

127. — *Épitaphe de Classia Theodora.*

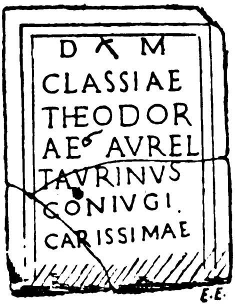

Stèle rectangulaire découverte à *Nimes,* rue des Tilleuls, en 1846. Acquise, en 1851, de l'antiquaire Perrot (2). Hauteur, 0m55 ; largeur, 0m44 ; épaisseur, 0m05. Hauteur des lettres, 0m04.

Pelet, *ms. de Nimes,* 2, p. 125 ; — Perrot, *Archaelogia Britan.*, 34 (1852), p. 69 ; — *C. I. L.*, n. 4087 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 826 ; — Binon, n. 81.

D(iis) M(anibus) Classiae Theodorae ; Aurel(ius) Taurinus coniugi carissimae.

« Aux dieux Mânes de Classia Theodora ; Aurelius Taurinus à son épouse très chère. »

128. — *Épitaphe de Coelia Messina.*

Cippe en forme d'autel, trouvé en 1887, à deux kilomètres et demi au nord de *Bédarrides,* « au quartier de Saint-Roman, lieu dit Ratanaï, sur la propriété de M. Granget, la moitié inférieure dépassant au-dessus de terre » (Allmer). Ce cippe a été donné au musée, la même année, par M. Granget. Hauteur, 1m45 ; largeur, 0m51 ; épaisseur, 0m59. Hauteur des lettres, 0m055 et 0m045. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé par un rinceau et des moulures.

D · M
COELIAE·MES
SINE·L·IVLIVS
MESSIANVS
MATRI
PIENTISSIM

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 310 (d'après un estampage et une copie d'Estève) ; — *C. I. L.*, n. 6033 ; — Binon, n. 131.

D(iis) M(anibus) Coeliae Messin(a)e ; L(ucius) Julius Messianus matri pientissim(ae).

« Aux dieux Mânes de Coelia Messina ; Lucius Julius Messianus à son excellente mère. »

Le surnom du fils est dérivé de celui de la mère.

(1) Dans le cliché les lettres D et M ont été oubliées ; elles se trouvent dans l'original au sommet du cippe.

(2) D'après Perrot, cette inscription aurait été trouvée, non pas à Nimes, mais « à *Codognan* (Gard), sur la route de Montpellier ».

Digitized by Google

129. — *Emplacement funéraire de Cornelius, fils de Callo, et de sa famille.*

Stèle en forme de disque reposant sur une base rectangulaire ; trouvée à *Bedoin*, en 1886, et acquise, la même année, de M. H. Constans, propriétaire au hameau des Baux. Une réplique de cette inscription, découverte au siècle dernier au même lieu, est conservée au musée de Sault (1). Hauteur, 0^{m}72 ; largeur, 0^{m}45 ; épaisseur, 0^{m}13. Hauteur moyenne des lettres, 0^{m}045. Caractères irréguliers et peu soignés.

Morel, *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1885, p. 520 ; — Rochetin, *Mém. Acad. Vaucl.*, 4, 1887, p. 135 ; — Allmer, *Corr.*, Lettre de Rochetin, mai 1886 ; lettre et copie dessinée de Sagnier, 18 mai 1886 ; — *C. I. L.*, n. 5833 ; *Registre 4*, p. 122 ; — Binon, n. 125.

A(ulus) Cornelius, Callonis f(ilius), sibi et suis. In f(ronte), p(edes) XV ; in a(gro), pedes XXV.

« Aulus Cornelius, fils de Callo, pour lui-même et pour les siens. De front, quinze pieds ; dans le champ, vingt-cinq pieds »

L'emplacement funéraire de Cornelius et de sa famille avait environ 4^{m}50 de front sur 6^{m} de profondeur. La stèle d'Avignon et celle du musée de Sault en marquaient sans doute les extrémités.

130. — *Épitaphe de Cornelius Valerianus.*

Cuve de sarcophage en marbre blanc, non décorée, découverte à Trinquetaille, près d'*Arles*, en 1588. Rebatu l'indique « dans les vignes », près de l'église de Saint-Geniès ; Seguier la vit à Arles, chez Lantelme de Romieu, et Bonnemant, « dans la cour du conseiller de Cornillon, jadis maison de Romieu ». Elle a été donnée au musée d'Avignon, en 1838, par le vicomte de Bouillé. Hauteur, 0^{m}67 ; longueur, 2^{m}16 ; épaisseur, 0^{m}85. Hauteur des lettres : 1re ligne, 0^{m}028 ; lignes suivantes : 0^{m}020.

D·CORNELIO VALERIANO
TERETIN·DEFVNCT·ANN·XVIIII
MENS·X·DIER V · CORNELIVS
LICINIAN·ET·VAL·MATERNA
FILIO ·PIISSIMO

Romieu, *ms.*, f° 188 ; — Augières, dans le *ms. de Peiresc* 6012, f°s 56 et 69 ; — Gruter (d'après Augières), 679.6 ; — Rebatu, *ms. d'Arles*, f° 7 ; *ms. d'Aix*, pp. 67, 173 et 187 ; — Bimard, *Fiches de Murat.*, 21, 231 ; — Muratori (d'après Bimard), 1156.3 ; — Séguier, *ms.* 13795, fasc. 2 ; — Bonnemant, *ms.*, add. à la p. 36 (année 1776) ; — Dumont, n. 84 ; — Millin, t. 3, p. 627 ; — Herzog, n. 337 ; — *C. I. L.*, n. 788 ; — *Registre 1*, p. 253 ; — Binon, n. 106.

(1) *C. I. L.*, n. 1201.

Digitized by Google

D(ecimo) Cornelio Valeriano, Teretin(a tribu), defunct(o) ann(orum) XVIIII, mens(ium) X, dier(um) V; Cornelius Licinian(us) et Val(eria) Materna, filio piissimo.

« A Decimus Cornelius Valerianus, de la tribu Teretina, mort à l'âge de 19 ans, 10 mois et 5 jours. Cornelius Licinianus et Valeria Materna, à leur excellent fils. »

Dans cette épitaphe, la tribu est indiquée sans la filiation et hors de sa place. Dès la fin de la République, cette mention n'avait déjà plus pour but que de distinguer les citoyens romains de ceux qui ne l'étaient pas. Toutes les cités de la Narbonnaise, sauf quelques-unes de droit romain, dépendaient de la tribu Voltinia. Arles, qui avait le titre de colonie, était inscrite dans la tribu Teretina. Lorsque Caracalla, par mesure fiscale, étendit le droit de cité à tous les hommes libres de l'Empire, la mention de la tribu, devenant inutile, disparut à peu près complètement (1).

A noter que le cognomen du fils, *Valerianus*, est dérivé du nom de la mère, *Valeria*.

131. — *Fragment d'épitaphe.*

Fragment d'épistyle, découvert à Avignon, en 1853, à côté de l'hôtel de ville, en démolissant la maison Besse, pour l'élargissement de la rue Géline. Donné au musée, la même année, par Besse et Laurent. Hauteur, 0m50; largeur, 1m; épaisseur, 0m52. Hauteur des lettres, 0m11.

}L CORNELIVS M F{

Rev. archéol., X, 1, 1853, p. 312; — *C. I. L.*, n. 1035; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 15; — Binon, *Fouilles d'Avignon*, n. 3.

.... *L(ucius) Cornelius, M(arci) f(ilius)*, ... »

« .... Lucius Cornelius, fils de Marcus, ... »

132. — *Épitaphe de Cornelius....*

Fragment de stèle à fronton triangulaire découverte à *Arles*, en 1822, près des Aliscamps. Acquis la même année de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m36; largeur, 0m34; épaisseur, 0m14. Hauteur des lettres, 0m037.

D *m*
CORNEL//////
S /////////////
//////////////

Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 269; — *C. I. L.*, n. 5812; — *Registre 4*, p. 174; — Binon, n. 120.

D(iis) [M(anibus)]. Cornel[io....

« Aux dieux Mânes. A Cornelius..... »

(1) L'un des derniers exemples que l'on en possède est postérieur de quelques années au règne de Constantin (Mommsen, *Inscript. regni Neap.*, n. 3536).

Digitized by Google

133. — *Épitaphe de Cornelius Saturninus.*

Table de marbre incomplète à gauche, conservée à Saint-Just, près de *Marseille,* dans le jardin de Marius Clément. Donnée au musée en 1849. Hauteur, $0^{m}45$; largeur, $0^{m}38$; épaisseur, $0^{m}06$. Hauteur des lettres comprise entre $0^{m}025$ et $0^{m}055$.

C. I. L., n. 422 ; — Allmer, dessins, *Gard,* f° 107 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 30 ; — Binon, n. 109.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*). *Cor*]*nelio* [*Satu*]*rnino*, [*p*]*atri* ; [*Corn*(*elius*)] *Clemens*. [*Grae*]*cinae, matri*.

« Aux dieux Mânes. Cornelius Clemens à Cornelius Saturninus, son père. Et à Graecina, sa mère. »

La rédaction défectueuse de cette épitaphe provient de ce que la dernière ligne a été ajoutée après coup.

134. — *Inscription relative à un emplacement funéraire.*

Bloc quadrangulaire à sommet cintré, découvert à *Vaison,* à une date inconnue et acquis, en 1828, avec d'autres objets de la collection Giraudy. Hauteur, $0^{m}33$ (la pierre est incomplète) ; largeur, $0^{m}23$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}03$.

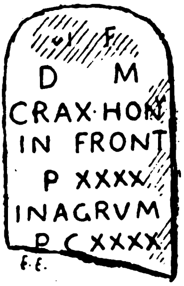

Saint-Véran, *ms. de Carpentras,* 2, p. 12 ; — Calvet, *ms. de Marseille,* 5, suppl. au recueil d'inscript. (addition faite par de Saint-Véran) ; — Millin, 4, p. 149 ; — Long (d'après Millin), p. 476 ; — Breton, *Mém. Ant. F.* 16, 1843, p. 142 ; — *C. I. L.*, n. 1406 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 58 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 54 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 68 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 18 ; — Binon, n. 28.

M(*emoriae*) *e*(*ternae*). *D*(*iis*) *M*(*anibus*). *Crax*(*io*) *Hon*(*orato*) [ou *Crax*(*iae*) *Hon*(*oratae*)]. *In front*(*e*), *p*(*edes*) *XXXX* ; *in agrum, p*(*edes*) *CXXXX*.

« A la mémoire éternelle. Aux dieux Mânes. A Craxius Honoratus (*ou* à Craxia Honorata). De front, quarante pieds ; dans le champ, cent quarante pieds. »

Les dimensions inusitées de cet emplacement, environ 12^{m} de front sur 41^{m} de profondeur, ne sont pas en rapport avec l'importance de l'inscription. La pierre qui nous est parvenue n'était sans doute que l'une des bornes marquant les limites d'une sépulture de famille ou d'un tombeau monumental.

Digitized by Google

135. — *Épitaphe de Dubia.*

Partie gauche d'une stèle découverte dans le Gard, au *Cailar*, en même temps que l'épitaphe rapportée ci-dessus sous le numéro 116. Acquise, en 1871, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m86; largeur, 0m46; épaisseur, 0m11. Hauteur des lettres, 0m06, 0m05 et 0m04.

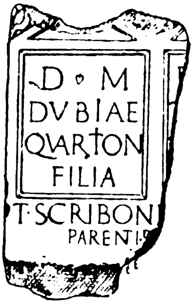

Trenquier, *Notice*, 1, *Saint-Bonnet*, p. 14; — Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, p. 693; — Germer-Durand, *Découv. à Nimes*, 1872, p. 122; — *C. I. L.*, n. 4097; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1067; dessins, *Gard*, fº 72; — Binon, n. 43 *t*.

D(*iis*) *M*(*anibus*) *Dubiae, Quartion*(*is*) *filia*(*e*);
— *D*(*iis*) [*M*(*anibus*)] *T*(*iti*) [*Scriboni*(*i*)....
T(*itus*) *Scribon*[*ius*]...., *parenti*[*bus*].

« Aux dieux Mânes de Dubia, fille de Quartio; — aux dieux Mânes de Titus Scribonius.... « Titus Scribonius..., à ses parents. »

Le père et le fils portaient le même prénom. Quartio et sa fille Dubia n'étaient pas citoyens romains. Le cognomen *Dubia* est connu par d'autres exemples (1).

136. — *Épitaphe de Egnatia Materna.*

Cippe en forme d'autel, qui aurait été, selon Bouhier, découvert « près d'Avignon, où il servait d'appui d'autel, et transporté de là chez le marquis de Caumont. D'après Binon, l'administration du musée le fit retirer, en 1837, d'une muraille où il était engagé dans la cour d'un fabricant de taffetas, à *Caumont*. La face qui porte l'inscription a beaucoup souffert. Hauteur, 0m90; largeur, 0m70; épaisseur, 0m42. Hauteur des lettres, 0m053, 0m031 et 0m028.

D M
EG *n* ATIAE
M *ate* RNAE
C· IVLIVS
ALEXANDER
CONIVGI KARISSIM

Bouhier, *ms.* 60 bis, p. 365 (d'après une copie du marquis de Bimard); — *C. I. L.*, n. 1037, et add. p. 821; — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 284; dessins, *Vaucl.*, fº 98; — *Registre 1*, p. 249; — Binon, n. 48.

D(*iis*) *M*(*anibus*) *Eg*[*n*]*atiae M*[*at*]*ernae; C*(*aius*) *Julius Alexander coniugi karissim*(*ae*).

« Aux dieux Mânes d'Egnatia Materna; Caius Julius Alexander à son épouse chérie. »

(1) *C. I. L.*, n. 3734, 4148, etc.

Digitized by Google

137. — *Épitaphe de Felicula.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Laudun* (Gard), près de l'église Saint-Geniès, dans le courant du dix-septième siècle, ainsi qu'en témoigne Peiresc. Il fut vu par Séguier « dans une rue de Laudun, devant la porte de la maison du P. Meyere »; par Ménard, « à Laudun, maison de Claude Rabanis », et, finalement, donné à Calvet, vers 1760, par Miellon qui l'avait « devant sa porte », où il servait de borne. Hauteur, 0m80; largeur, 0m57; épaisseur, 0m22. Hauteur des lettres, 0m036 et 0m030. L'inscription est contenue dans un double encadrement formé par des moulures et des rosaces. Le cippe est décoré d'une guirlande à la partie supérieure. Les deux lettres de la première ligne sont séparées par une feuille de lierre.

D · M
FELICVLAE
VALERIVS·AE
LICIO·MATRI
ET·ACILLAE·POS (N au-dessus du premier A)

Peiresc, ms. 8957, f° 126; — Suarès, ms. Vat. 9141, f° 29; Guiran, *ms.* 2, p. 352; — Muratori, n. 1256, 1 (d'après Guiran); — Ménard, 7, p. 472, n. 65; — Séguier, ms. 13802, fasc. 12; — Calvet, *Notes*, p. 84; *ms. de Marseille*, 2, f° 346; 3, f° 21, n° 31 et f° 208, n. 27; *ms. d'Avignon*, 2, f° 314, n. 32; 3, f° 107, n. 117; — Guérin, *Vie d'Esprit Calvet*, p. 165; — *C. I. L.*, n. 2779; — Allmer, *Hist. de Lang.*, t. 15, p. 1005; dessins, *Gard*, f° 70; — Rochetin, *Le camp de César à Laudun*, dans *Mém. Acad. Vaucl.*, 18, 1899, p. 46; — Binon, n. 88.

D(iis) M(anibus) Feliculae; Valerius Felicio, matri, et ancillae pos(uerunt).

« Aux dieux Mânes de Felicula; Valerius Felicio à sa mère, et ses servantes (à leur maîtresse) ont fait construire ce tombeau. »

M. Allmer a déjà fait remarquer que le surnom du fils était similaire, mais non dérivé, de celui de la mère. « *Felicula* dérive de *felis*, tandis que *Felicio* provient de *felix*. » Il n'est pas possible d'admettre que Valerius Felicio a fait construire un tombeau « à sa mère et servante ». Il faut donc supposer, ainsi que nous l'avons fait, que les servantes de Felicula ont contribué, pour une partie, à la dépense du monument.

Valerius Felicio était probablement le père du dévot dont il a été question ci-dessus, sous le numéro 38.

138. — *Épitaphe de Vaalus Gabinius.*

Table de pierre découverte à *Avignon*, en 1853, « dans les fouilles de la rue Géline, sous la maison Besse; elle était placée à sec « dans le mur romain, à 1m50 au-dessous du sol actuel » (Binon). Hauteur, 0m45; largeur, 0m90; épaisseur, 0m53. Hauteur des lettres, 0m062 et 0m068.

ΟΥΑΛΟϹ·ΓΑϬΙΝΙΟϹ
ΧΑΙΡΕ
VAALVS·GABINius
HEIC·SITVS·EST

Garrucci, *Sui canoni epigrafici di Fr. Ritschl*, p. 24; — *Sylloge*, n. 2223; — *C. I. L.*, n. 1038; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 140; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 88; — Binon, *Fouilles d'Avignon*, n. 8.

Digitized by Google

Οὐάλος Γα[β]ίνιος χαῖρε ! *Vaalus Gabin[ius] heic situs est.*

« Vaalus Gabinius, adieu ! Vaalus Gabinius est déposé ici. »

« Les archaïsmes *aa* pour *a*, *ei* pour *i*, font remonter l'âge de cette curieuse inscription à une époque non postérieure au temps d'Auguste (1). »

Le cognomen *Vaalus* placé avant le gentilice est à noter, du reste, comme un signe de très haute antiquité.

139. — *Épitaphe de Julia Cupita et de son fils.*

Cippe en forme d'autel, vu par Millin sur le chemin de Mirabel à la Villedieu, près de *Nyons*, et donné en 1838 au musée par le marquis d'Archimbaud. Hauteur, 0m80 ; largeur, 0m67 (incomplète) ; épaisseur, 0m43. Hauteur des lettres, 0m045 et 0m035. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé par un rinceau et des moulures. Le bord gauche de la pierre a disparu.

Vérone (d'après une copie de Calvet), n. 222 ; — Calvet, *Notes*, p. 161 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 158 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 112 ; — de Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 9, n. 22 ; — Millin (d'après de Saint-Véran), t. 4, p. 153 ; — Long (d'après Millin), p. 476 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16 (1842), p. 138 ; — *C. I. L.*, n. 1417 ; — *Registre 1*, p. 251 ; — Allmer, notes ms., *Voc.*, f° 63 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 60 ; *Corr.*, lettre de Sagnier, 7 juillet 1886 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 72 ; — Binon, n. 71.

MANIBVS
IVLIAE · CVPITAE
MATRIS · ET
M · IVLI · PATERNI
FRATRIS
M · IVLIV /// NATVS

Manibus Juliae Cupitae, matris, et M(arci) Juli(i) Paterni, fratris; M(arcus) Juliu[s G]natus (?).

« Aux Mânes de Julia Cupita, sa mère, et de Marcus Julius Paternus, son frère ; Marcus Julius Gnatus. »

Les deux frères, qui étaient citoyens romains et portaient le nom de leur mère, étaient nés, peut-être, en dehors du mariage.

140. — *Épitaphe de Julia Paullina.*

Stèle de marbre découverte à *Orange* et cédée au musée, en 1851, avec d'autres objets, par Naudin, avocat dans la même ville. Hauteur, 0m38 ; largeur, 0m26 ; épaisseur, 0m02. Hauteur des lettres, comprise entre 0m020 et 0m035.

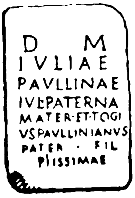

Voyage de deux Bénédictins, 1, 294 ; — Martin (d'après le *Voyage*), *Antiq.*, p. 56 ; — Hardouin, *Opera selecta*, p. 684 ; — Séguier, *ms. 13795*, fasc. 2 ; — Maffei, *Mus. Véron.*, p. 419, 15 ; — *C. I. L.*, n. 1257 ; — Renier, *Fiches*, t. 30, f° 18 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 8 ; — Binon, n. 57.

D(iis) M(anibus) Juliae Paullinae ; Julia Paterna, mater, et Togius Paullinianus, pater, fil(iae) piissimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Paullina. Julia Paterna, sa mère, et Togius Paullinianius, son père, à leur excellente fille. »

(1) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

Le surnom de la fille est dérivé de celui du père. Le gentilice *Togius,* d'origine gauloise, rappelle le nom du chef séquane *Togirix.*

141. — *Épitaphe de Julius Archias.*

Fragment de stèle avec antéfixes découvert à *Vaison,* dans le cimetière de Saint-Quenin, et transporté au château de Vérone. « Donné, en 1838, au musée, par le marquis d'Archimbaud. » L'inscription, dont il ne reste plus que la partie gauche, était dans un encadrement de moulures. Hauteur de la pierre, 0m44; largeur, 0m56; épaisseur, 0m09. Hauteur des lettres, 0m04.

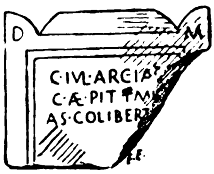

Vérone, *ms. d'Avignon,* lettre n. 222 (à Calvet); — Saint-Véran, *ms. de Carpentras,* 2, p. 8; — Calvet (d'après de Saint-Véran), *Notes,* p. 161; *ms. de Marseille,* 3, f° 147; *ms. d'Avignon,* 3, f° 82; — Millin, 4, 152; — Long (d'après Millin), p. 475; — Herzog (d'après Millin), n. 432 *b*; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 137; — *C. I. L.*, n. 1428; — Allmer, dessins, *Voc.*, f° 64; notes ms., *Voc.*, f° 67; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 83; — Binon, n° 72.

D(iis) M(anibus) C(aii) Jul(ii) Arc(h)iae; C(aius) Ae(lius?) Pitymias, col(l)ibert[o].

« Aux dieux Mânes de Caius Julius Archias; Caius Aelius (ou Aemilius?) Pithymias à son co-affranchi. »

Des deux co-affranchis qui n'ont pas le même nom de famille, l'un était peut-être l'affranchi de la femme et l'autre celui du mari. Ils ne se qualifiaient de *colliberti* que par extension. On peut encore supposer que leur maître avait changé de nom en passant par adoption dans une autre famille.

Archias et *Pithymias* sont des noms serviles d'origine grecque.

142. — *Épitaphe de Julius Alypus.*

Stèle à sommet cintré découverte à *Nimes* et vendue au musée, en 1836, par l'antiquaire Perrot. Hauteur, 0m45; largeur, 0m33; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m04.

Pelet, *ms.* 2, p. 181; — *C. I. L.*, n. 3627; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 851; — *Registre 1*, p. 228; — Binon, n. 83.

D(iis) Manibus) Q(uinti) Juli(i) Alypi.

« Aux dieux Mânes de Quintus Julius Alypus. »

Digitized by Google

143. — *Épitaphe de Julius Cornelianus.*

Stèle de marbre blanc découverte, à ce que l'on croit, dans le voisinage d'*Avignon*. Elle a été acquise, par échange, en 1839, de Jousseaume, qui la possédait dans sa collection. Hauteur, 0m53; largeur, 0m29; épaisseur, 0m35. Hauteur des lettres, 0m035, 0m038 et 0m020.

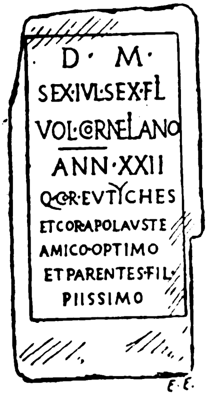

C. I. L., n. 1039; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 96; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 19; — Binon, n. 4.

D(iis) M(anibus). Sex(to) Jul(io), Sex(ti) fil(io), Vol(tinia tribu), Corne iano, (vixit) ann(orum) XXII. Q(uintus) Cor(nelius) Eutyches et Cor(nelia) Apolauste amico optimo; et parentes fil(io) piissimo.

« Aux dieux Mânes. A Sextus Julius Cornelianus, fils de Sextus, de la tribu Voltinia, mort à l'âge de vingt-deux ans. Quintus Cornelius Eutyches et Cornelia Apolauste à leur ami excellent ; et ses parents à leur fils excellent. »

Nous avons déjà dit que les citoyens romains d'Avignon étaient compris dans la tribu *Voltinia*. Eutyches et Apolauste, dont les surnoms grecs trahissent la condition primitive, étaient des affranchis.

144. — *Épitaphe de Julius Gerus.*

Stèle à fronton triangulaire, découverte à *Nimes*, en 1855, en même temps que les deux inscriptions rapportées plus haut sous les numéros 115 et 117 et vendue au musée, la même année, par l'intermédiaire de l'antiquaire Perrot. Hauteur, 0m68; largeur, 0m42; épaisseur, 0m11. Hauteur des lettres, 0m045.

Pelet, *Journal du Gard*, n. du 23 août 1855; *ms.* 2, p. 197; *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1875, p. 23, note 1 ; — Michel, *Nimes*, 1, p. 308 (d'après Pelet); — *C. I. L.*, n. 3636; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 853 ; — *Registre 3*, p. 26 ; — Binon, n. 83 c.

D(iis) M(anibus) L(ucii) Julii Geri.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Gerus. »

Digitized by Google

145. — *Épitaphe de Julius Julianus.*

Cippe en forme d'autel provenant du jardin de Marius Clément, à Marseille. Donné au musée en 1850. Hauteur, 1^m; largeur, o^{m}45; épaisseur, o^{m}39. Hauteur des lettres, o^{m}040 et o^{m}035.

C. I. L., n. 438; — Allmer, dessins, *Gard*, f° 108; — Binon, n. 110.

D(iis) M(anibus) Jul(ii) Juliani; Jul(ius) Annianus patri pientissim(o).

« Aux dieux Mânes de Julius Julianus; Julius Annianus à son père excellent. »

146. — *Épitaphe de Q. Julius Quintianus.*

Sarcophage mutilé découvert à *Noveizan* (Drôme), en 1835, et acquis par le musée l'année suivante. L'inscription, dont la partie inférieure fait défaut, est placée dans un cartouche que soutiennent deux Génies. Une tête de Méduse est figurée sur chaque

que face latérale. Hauteur, o^{m}55; longueur, 1^{m}70; épaisseur, o^{m}79. Hauteur des lettres, o^{m}070 et o^{m}045.

C. I. L., n. 1703; — *Registre 1*, p. 234; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 61; dessins, *Voc.*, f° 58; — Binon, n. 69.

D(iis) M(anibus). Q(uinto) Julio, Quintiliani filio, Quintian[o], def(uncto) annor[um] XI et [m(ensium)] VII et d(ierum) II. Julius Quintilianus et Attia Avita filio dulcissimo et omnibus (h)oris deside[rantissimo].

« Aux dieux Mânes. A Quintus Julius Quintianus, fils de Quintilianus, mort à l'âge de onze ans, sept mois, deux jours. Julius Quintilianus et Attia Avita à leur fils bien aimé regretté à chaque instant. »

147. — *Épitaphe de Julia Rufina.*

Table de pierre trouvée dans le cimetière de Saint-Quenin, à *Vaison*, en 1795. L'abbé de Saint-Véran l'avait fait placer, avec quelques autres, dans son jardin. L'un de ses héritiers la vendit au musée en 1834. Hauteur, o^{m}90; largeur, o^{m}54; épaisseur, o^{m}14. Hauteur des lettres, o^{m}065 et o^{m}045.

Digitized by Google

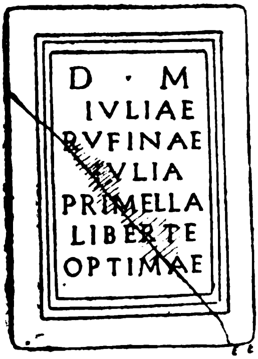

Calvet, *Notes*, p. 170 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 181 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 116 ; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 12 ; — Millin (d'après de Saint-Véran), 4, p. 151 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 136 ; — Long (d'après Millin), p. 476 ; — *C. I. L.*, n. 1418 ; — Allmer, notes ms. *Voc.*, f° 66 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 63 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 75 ; — Binon, n° 12.

D(iis) M(anibus) Juliae Rufinae. Julia Primella libert(a)e optimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Rufina. Julia Primilla à son excellente affranchie. »

Primella, au lieu de *Primilla*, est une faute de gravure.

148. — *Épitaphe de Julius Severianus.*

Cippe de pierre calcaire découvert, en 1826, « au quartier de Saint-Andéol, terre du Grand-Pragal, terroir du *Barroux* » (*Reg.*), en même temps que l'inscription rapportée plus bas, sous le numéro 181. Acquis par le musée Calvet en 1835. Un instrument de forme indéfinie (peut-être une équerre ?) a été gravé sur la face latérale de droite. Hauteur de la pierre, 1m10 ; largeur, 0m50 ; épaisseur, 0m40. Hauteur des lettres, 0m065 et 0m035.

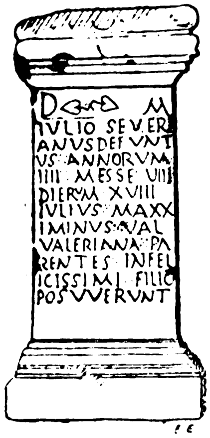

C. I. L., n. 1416 ; — *Registre 1*, p. 215 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 31 ; dessins, *Voc.*, f° 59 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 9 ; — Binon, n° 7.

D(iis) M(anibus). Julio Severianus, defuntus annorum IIII, messe VIII, dierum XVIII. Julius Maxximinus, Val(eria) Valeriana, parentes infelicissimi, filio posuverunt.

« Aux dieux Mânes. A Julius Severianus, mort à l'âge de quatre ans, huit mois, dix-huit jours. Julius Maximinus et Valeria Valeriana, parents infortunés, ont fait construire (ce tombeau) à leur fils.

Cette épitaphe, qui ne remonte certainement pas au-delà du troisième siècle de notre ère, se distingue par sa mauvaise facture. On y relève l'emploi du singulier pour le pluriel : *messe* au lieu de *mensium*, l'inobservance des cas : *Julio Severianus defuntus, annorum...' messe. . dierum....*, l'omission d'une lettre dans le mot *defunctus*, et enfin le redoublement fautif d'une consonne dans les mots *Maximinus* et *posuerunt*. L'orthographe de ce dernier mot est surtout des plus curieuses. On trouve assez fréquemment *posi, posivi* et *poseivi* pour *posui*, mais la forme *posuvi* ne s'était pas encore rencontrée.

Digitized by Google

149. — *Épitaphe de Licinia.*

Stèle en calcaire compact découverte, en 1831, au quartier du Serre, terroir de *Bédarrides*, sur le chemin de Sarians. Donnée au musée, en 1833, par Mathieu, maire de Bédarrides. Hauteur, $1^{m}20$; largeur à la base, $0^{m}53$, au sommet, $0^{m}47$; épaisseur, $0^{m}49$. Hauteur des lettres : 1^{re} ligne, $0^{m}075$; ligne suivante, $0^{m}055$.

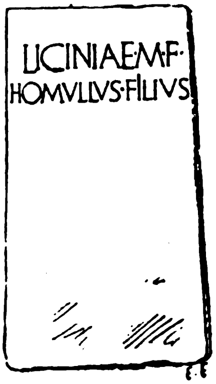

C. I. L., n. 1040; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 100; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 38; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 29; — Binon, n. 59.

Liciniae, M(arci) filiae); Homullus, filius.

« A Licinia, fille de Marcus; Humullus, son fils. »

Cette inscription est du premier siècle et peut-être même du temps d'Auguste.

150. — *Épitaphe de Licinius Goas.*

Fragment de stèle trouvé à *Vaison*, « dans la corniche du fronton du monument de Maraudi ». Acquis par le musée en 1835. Hauteur, $0^{m}26$; largeur, $0^{m}64$; épaisseur, $0^{m}06$. Hauteur des lettres, $0^{m}068$.

C. I. L., n. 1420; — *Registre 1*, p. 211; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 78; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 11; — Binon, n. 41.

M(arcus) Licinius Goas....

« Marcus Licinius Goas... »

Goas est un surnom de forme grecque.

151. — *Épitaphe d'un patron assassiné par son affranchi.*

Cippe en forme d'autel découvert, en 1856, à *Roussillon*, dans la propriété de Joseph Guérin, cultivateur. Donné au musée l'année suivante. Hauteur, $1^{m}24$; largeur, $0^{m}67$; épaisseur, $0^{m}45$. Hauteur des lettres, variable et comprise entre $0^{m}048$ et $0^{m}058$.

C. I. L., n. 1128; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 32; — *Registre 5*, p. 25; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 78; — Binon, n. 143.

D(iis) M(anibus). G(....ia) Lucilia) G(....io) Severiano, filio pientessimo posuit, quem libertus suus hoccidit.

« Aux dieux Mânes. G...ia Lucilia a fait construire ce tombeau à G...ius Severianus, son fils bien aimé, qui a été assassiné par son affranchi. »

Digitized by Google

Cette épitaphe nous révèle un drame monstrueux. Un affranchi a fait périr celui qui l'avait émancipé et s'est ainsi rendu coupable d'un forfait que la loi romaine punissait de la peine des parricides. Dans les premiers temps de la République, les criminels de cette nature étaient cousus dans un sac de cuir et jetés dans une eau profonde. Plus tard, en l'an de Rome 698, Pompée fit décider que le fouet leur serait appliqué jusqu'au sang et que le sac dans lequel ils seraient introduits contiendrait un singe, un chien, un coq et une vipère, afin de rappeler, sans aucun doute, qu'ils possédaient les mauvais instincts de ces animaux (1).

Severianus était né en dehors du mariage. Le gentilice qu'il tenait de sa mère en fournit la preuve. Les femmes ne portant pas de prénom, la lettre G, qui précède le mot *Lucilia*, ne peut être, en effet, que l'initiale d'un gentilice dont la forme nous échappe. Il se peut que l'on doive lire *Gabinius*, comme sur l'épitaphe qui va suivre.

L'inscription ne nous dit pas, non plus, quel était l'âge de la victime; mais bien que le droit d'affranchissement existât pour les enfants, son application pratique était soumise à de telles formalités que les exemples, dans les familles de condition moyenne surtout, en devaient être très limités.

On remarquera l'orthographe *pientessimus* pour *pientissimus*. Cette confusion entre l'*e* et l'*i*, déjà fréquente aux temps archaïques (2), disparut à peu près complètement pendant la haute époque impériale et redevint ensuite très commune à partir du Ve siècle. On peut croire qu'elle s'était conservée dans le bas langage : « *Rustici*, dit Varron, *etiam nunc quoque viam* veam *appellant, et* vellam *non villam* (3). »

L'orthographe *hoccidit* ne s'explique que par l'ignorance du rédacteur de l'épitaphe. Elle est d'autant plus curieuse que la faute inverse, c'est-à-dire la suppression de la lettre *h* devant une voyelle, était commune et provenait d'un affaiblissement dans la prononciation des mots aspirés (3).

(1) Justin., *Institutes*, 4, de Judiciis publicis; — Cic., *pro Rosc. Amer.*, II, 25, 26; — Senec., *Clem.*, I, 23.

(2) On la relève, en particulier, sur la deuxième inscription du tombeau des Scipion : « *dedet tempestatebus aide mereto...* » (*C. I. L.*, VI, n. 1286).

(3) *De re rustica*, I, 2, 14. Cf. Quintil., I, 4, 17; IX, 4, 34.

(4) Antoine, *Manuel d'orthographe*, p. 28.

Digitized by Google

152. — *Épitaphe de Magia Aurelia.*

Fragment de cippe, en pierre calcaire dure, « trouvé, en 1895, à *Saint-Marcellin*, près de Vaison, où il était au coin d'une étable » (*Reg.*). Acquis par le musée, en 1896. Hauteur, $0^{m}80$; largeur, $0^{m}38$; épaisseur, $0^{m}45$. Hauteur des lettres, $0^{m}042$.

Allmer, *Rev. épigr.*, 3, n. 1184 ; — Sagnier, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1897, p. 224 ; — *Registre 4*, p. 250 ; — Binon, n. 220.

D(iis) M(anibus) Magiae Aureli(a)e. Val(erius) Severinus matri [*optimae?*]

« Aux dieux Mânes de Magia Aurelia. Valerius Severinus à sa mère excellente. »

Magia est un gentilice dont on connaît de nombreux exemples. *Aurelia* est un nom de famille employé comme cognomen. Cette particularité a déjà été signalée plusieurs fois, notamment par M. Allmer dans ses *Inscriptions de Vienne*. L'épitaphe de *Magia Aurelia* est à rapprocher de celle que nous avons donnée plus haut sous le numéro 19. Toutes deux doivent se rapporter à des membres d'une même famille. *Magia Aurelia* était, selon toute apparence, la sœur puinée de *Magia Severina* et de *Magius Severinus*, tribun de la légion II *Italica*. Elle a pu naître après le mariage de sa sœur et recevoir comme surnom le nom de son beau-frère, *Aurelius Valerianus*. On a vu que celui-ci poussait la vanité jusqu'à s'enorgueillir, un peu naïvement, de compter un tribun parmi ses proches. Il n'est pas invraisemblable de supposer que des considérations de même ordre ont dicté le choix du surnom donné au fils d'*Aurelia*. L'épitaphe est incomplète d'une ligne. On peut choisir entre les deux restitutions *optimae* et *piissimae*. Nous préférons la première dont la longueur s'accorde mieux avec celle des autres lignes.

M. Allmer attribue cette inscription à la seconde moité du IIe siècle.

153. — *Épitaphe.*

Fragment de stèle découvert, en 1841, « dans la cour d'un boulanger », à *Orange*. Acquis, la même année, du sieur Bernard, maçon. Hauteur, $0^{m}29$; largeur, $0^{m}34$; épaisseur, $0^{m}20$. Hauteur des lettres, $0^{m}065$ et $0^{m}040$.

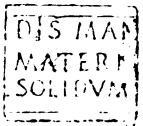

C. I. L., n. 1259 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 74 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 18 ; — Binon, n. 53.

Digitized by Google

Di(*i*)*s Man*[*ibus*]. *Matern*[*ianus?*], *Solidum*[*ari fil*(*ius*) ?]
« Aux dieux Mânes. Maternianus, fils de Solidumarus.

Solidumarus, si ce mot pouvait convenir, serait à rapprocher du nom gaulois *Solimarus*, dont on connaît plusieurs exemples.

154. — *Épitaphe de Maximilla.*

Fragment de stèle retiré, en même temps que l'inscription ci-dessus n. 136, d'une muraille, dans la cour d'un fabricant de taffetas à *Caumont*. Les lettres de la dernière ligne ont été endommagées par la cassure. Hauteur, 0m42; largeur, 0m38; épaisseur, 0m18. Hauteur des lettres, 0m042.

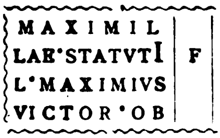

Calvet, *Notes*, p. 69; *ms. de Marseille*, 3, f° 28, n. 36; *ms. d'Avignon*, 3, f° 70, n° 62; — Expilly, *Dict.*, p. 137 s., v. Caumont; — Achard, *Descript.*, 1, p. 436; — Muratori, n. 1482, 13 (d'après Bimard); — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 284; — *C. I. L.*, n. 1041; — *Registre 1*, p. 249; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 42; — Binon, n. 49.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*)] ***Maximillae, Statuti f*(*iliae*); *L*(*ucius*) *Maximius Victor ob*[*sequentissimae coniugi*]**.
« Aux dieux Mânes de Maximilla, fille de Statutus; Lucius Maximius Victor à son épouse très obéissante. »

Le néologisme *obmerentissima* pourrait se justifier par un autre exemple (1).

155. — *Épitaphe de Nigidius Optatus.*

Table de marbre vue par Spon à *Saint-Jean-de-Garguiers*, dans la cour de l'église, au-dessus de la porte; encastrée plus tard dans le mur du cloître de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, et en dernier lieu dans le mur du jardin de Marius Clément, de la même ville, qui la donna au musée en 1849. Hauteur, 0m38; largeur, 0m56; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m060 et 0m045.

Spon, *ms. de Paris 10810*, f° 94; — Bimard (d'après Peiresc), dans Muratori, 21, 231; — Villeneuve, 2, p. 404; — Couret, *Aubagne*, p. 96; — *C. I. L.*, n. 598; — Allmer, dessins, *Gard*, f° 105; — Binon, n. 108.

L(*ucius*) *Nigidius*, *Ter*(*etina tribu*), *Optatus*; *Valeria*, *T*(*iti*) *f*(*ilia*), *Secunda*.
« Lucius Nigidius Optatus, de la tribu Teretina; Valeria Secunda, fille de Titus (Valerius). »

Il s'agit probablement du tombeau de deux époux.

(1) V. ci-après, n. 181.

Digitized by Google

156. — *Épitaphe de Paternus.*

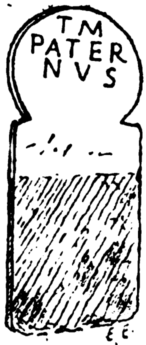

Borne quadrangulaire à sommet en forme de disque, découverte à *Vaison*, en 1840, et vendue l'année suivante, à l'administration du musée, par l'antiquaire Lunel. Hauteur, $0^{m}75$; largeur, $0^{m}33$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}042$.

C. I. L., n. 1424 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 69 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 69 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 79 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 20 ; — Binon, n° 37.

T(itus) M.... Paternus.

« Emplacement funéraire (ou tombeau) de Titus M.... Paternus. »

157. — *Tombe commune à deux esclaves.*

Cippe en forme d'autel « découvert à *Tresques*, dans la propriété de M. le comte de Vogüé, qui en a fait don au musée en 1850 » (Binon). La pierre porte deux épitaphes dont chacune correspond à un buste mutilé. Hauteur, $1^{m}43$; largeur, $0^{m}63$; épaisseur, $0^{m}30$. Hauteur des lettres, comprise entre $0^{m}035$ et $0^{m}060$.

C. I. L., n. 2762 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1081 ; dessins, *Gard*, f° 53 ; — Binon, n. 96.

D(iis) M(anibus). Placidae ; viba sibi p(o)s(ui)t. — Matutin(o) ; Placida, contubernali obtimo p(o)s(ui)t.

« Aux dieux Mânes. A Placida ; tombeau construit pour elle-même, de son vivant. A Matutinus ; Placida a préparé (ce tombeau) à son compagnon excellent. »

Matutinus et Placida n'étaient pas citoyens romains. *Viba* pour *viva*, *obtimo* pour *optimo* sont des déformations qui résultent, selon toute probabilité, d'une prononciation locale défectueuse. L'abréviation du mot *posuit* est à noter comme une simple fantaisie du graveur.

Digitized by Google

158. — *Épitaphe de Plotius Apollonides.*

Urne quadrangulaire en marbre blanc, découverte à *Nimes*, dans le courant du siècle dernier, et transportée au château de Vezénobres. Le marquis de Calvières, à qui elle appartenait, la donna à Calvet. Cette urne, assez bien décorée, est encore pourvue de son couvercle. Hauteur, 0m20, largeur, 0m24; épaisseur, 0m18. Hauteur des lettres, 0m010 et 0m008.

DIS·MANIB
L·PLOTI
APOLLONIDIS·F
V·A·XIII·M·II·D·X

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 8, n. 11 (copie dessinée); *ms. d'Avignon*, 3, f° 129 et 171; — Séguier, *ms. de Paris 16930*, p. 1455, n. 63; — Guérin, *Panorama*, p. 234; — *C. I. L.*, n. 3800; — Allmer, *Hist. de Languedoc*, 15, p. 892; — Binon, n. 75.

Di(i)s Manib(us) L(ucii) Ploti(i) Apollonidis, f(ilii); v(ixit) a(nnorum) XIII, m(ensium) II, d(ierum) X.

« Aux dieux Mânes de L(ucius) Plotius Appollonides, leur fils, mort à l'âge de treize ans, deux mois et dix jours. »

La rédaction de cette inscription n'est pas claire. On ne sait si le jeune défunt s'appelait Lucius Plotius Apollonides, ou s'il était le fils d'un personnage appelé Apollonides. La première opinion paraît plus vraisemblable. Le mot *filii*, dans ce cas, nous ferait simplement connaître que le père ou la mère du défunt ou plus exactement peut-être l'un et l'autre, avaient recueilli ses cendres.

Plotius est le même nom que *Plautius*.

159. — *Épitaphe de Pompeia Dativa.*

Stèle à sommet cintré, découverte en 1882, près de l'ancienne église de Saint-Pierre de Mouleyras, à *Arles*, dans un champ voisin des Aliscamps. Acquise, la même année, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m28; largeur, 0m33; épaisseur, 0m105. Hauteur des lettres, 0m024. A la seconde ligne, les quatre dernières lettres forment un monogramme.

POMPEIÆ·DATIVÆ
COIVGI·CARISSVMAE
C·AVFIDIVS
. . . . I

Allmer (d'après une copie de M. Sagnier), *Rev. épigr.*, 1, p. 268; — *C. I. L.*, n. 5815; — *Registre 4*, p. 174; — Binon, n. 119.

Pompeiae Dativae, coniugi carissumae, C(aius) Aufidius....

« A Pompeia Dativa, son épouse très chère, Caius Aufidius... »

Au sujet de l'orthographe *carissumus*, voyez plus haut, n. 27. L'épitaphe de Pompeia est d'une date très ancienne. Il ne semble

Digitized by Google

pourtant pas, en raison des lettres liées qu'elle contient, qu'elle soit antérieure au temps d'Auguste.

160. — *Épitaphe de Pompeia Pia.*

Cippe en calcaire compact, autrefois encastré « dans le cloître des R. P. Minimes, *d'Avignon* » (Minimes). Il servait de borne, en 1841, au coin de la rue du Vieux-Septier, d'où on le retira pour le transporter au musée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Hauteur, 1m03; largeur, 0m66; épaisseur, 0m25. Hauteur des lettres, 0m04.

Minimes, *Descript. des épitaphes*, f° 213; — Romieu, *ms.*, f° 95 ; — Suarès, *ms. du Vatican 9140*, f° 97; *9141*, f°° 16 et 29; — Lancelot, *Acad. des Inscr.*, *Hist.*, 7, 1733, p. 251 ; — Bouhier, *ms. 60 bis*, p. 133 (d'après Bimard); — Muratori, 1389, 15 (d'après Bimard) ; — De Véras, *Recueil*, f° 168; — Calvet, *Notes*, p. 62, n. 11; *ms. de Marseille*, 3, f° 28; *ms. d'Avignon*, 3, f° 189; — Dumont (d'après Calvet), n. 173 ; — *C. I. L.*, n. 1043 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 94; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 25 ; — Binon, n. 3.

D(iis) M(anibus) Pompiae Pi[ae]; C(aius) Valerius Inachos, uxori r[a]rissimae et si[bi], vivos posu[it].

« Aux dieux Mânes de Pompia Pia. Caius Valerius Inachus a fait construire (ce tombeau), de son vivant, pour sa femme d'un très rare mérite, et pour lui-même »

Le religieux anonyme, qui composa le *Cayer des inscriptions et épitaphes* de Saint-Honorat des Aliscamps, nous a laissé une copie complète de cette épitaphe. La mutilation que l'on constate existait déjà du temps de Calvet.

161. — *Épitaphe de Reiconius Noricus.*

Tablette de marbre, incomplète à l'angle inférieur gauche, découverte à *Nimes*, rue des Tilleuls, en 1846, et vendue au musée, en 1851, par l'antiquaire Perrot. Hauteur et largeur, 0m30 ; épaiseur, 0m025. Hauteur des lettres, 0m048 et 0m030.

Pelet, *ms.*, 2, p. 183 ; — *C. I. L.*, n. 3866 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 905 ; — Binon, n. 80.

D(iis) M(anibus) Cnae(i) Reiconi(i) Norici; [V]aleria Tyche [nep]ot(i) karissim(o).

Digitized by Google

« Aux dieux Mânes de Cnaeus Reiconius Noricus ; Valeria Tyché à son très cher petit-fils. »

Le défunt était, selon toute apparence, originaire du Norique, ainsi qu'en témoignent à la fois son nom de famille et son surnom. On doit peut-être le considérer comme un affranchi du questeur de la colonie de Nimes dont il a été question ci-dessus, sous le numéro 27. *Tyche* est un surnom d'origine grecque.

162. — *Emplacement funéraire de Sabina.*

Stèle à sommet cintré découverte à *Vaison,* en 1840, dans la propriété de Blanchon, au quartier de Maraudi, à peu de distance de l'inscription rapportée plus loin sous le numéro 181. On retira, d'une cavité tombale voisine de la stèle, une urne de verre, à deux anses doubles, à demi remplie d'ossements calcinés et recouverte d'une plaque de plomb. Elle était accompagnée d'un mobilier funéraire qui se composait des différents objets que voici : une bouteille de verre blanc, très épaisse ; une fiole à parfums, un vase de verre, à bord évasé, pourvu d'une seule anse ; un miroir métallique avec son manche ; une lampe de terre, décorée d'un sanglier dans une forêt ; un dé à jouer, en bronze ; un anneau d'ivoire, et enfin une petite boite carrée en cuivre argenté. Tous ces objets, ainsi que la stèle, furent acquis par le musée. Hauteur de la stèle, 0m88 ; largeur, 0m37 ; épaisseur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m05 et 0m04.

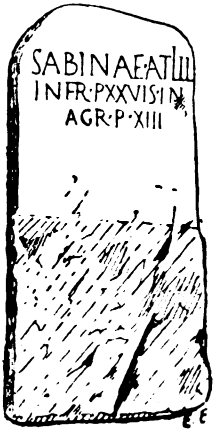

C. I. L., n. 1446 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 89 ; — Creuly, *Carnet n. 13,* f° 33 ; — Binon, n. 25.

Sabinae, Atill(i filiae) ; in fr(onte), p(edes) XXVI s(emis) ; in agr(o), p(edes) XIII.

« A Sabina, fille d'Atillus. De front, vingt-six pieds et demi ; dans le champ, treize pieds. »

Atillus paraît être un nom gaulois. L'emplacement funéraire que cette inscription fait connaître avait environ 11m de long sur un peu moins de 4m de large.

163. — *Épitaphe de Sapricia.*

Stèle de pierre commune ornée de moulures, « déterrée, en 1834, à 4 mètres de profondeur, par le sieur Gleize, près de l'ancienne église de *Vaison* » (Binon). Le musée en a fait l'acquisition en 1835. Hauteur, 1m26 ; largeur, 0m55 ; épaisseur, 0m16. Hauteur des lettres, 0m04.

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 31 ; — *C. I. L.*, n. 1449 ; — *Registre 1*, p. 212 ;

Digitized by Google

— Allmer, notes ms, *Voc.*, f° 70 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 74 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 90 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 31 ; — Binon, n° 11.

D(iis) [*M(anibus)*]. *Sapriciae, animae innocenti, Marinus coniugi et Marina matri pientissimae.*

« Aux dieux Mânes. A Sapricia, âme vertueuse. Marinus à son épouse et Marina à son excellente mère. »

Marinus et sa femme, l'un et l'autre désignés par un surnom, n'étaient pas citoyens romains. Leur fille avait reçu le surnom du père.

164. — *Épitaphe de Satyrio.*

Fragment de cippe en forme d'autel, découvert à *Roussillon*, en 1856, dans la propriété de Joseph Guérin, cultivateur. Donné au musée l'année suivante. Hauteur, 0m40 ; largeur, 0m24 ; épaisseur, 0m19. Hauteur des lettres, 0m03.

C. I. L., n. 1142 ; — *Registre* 5, p. 25 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 25 ; — Binon, n. 43 *p*.

D(iis) M(anibus) Satyrionis ; Julia Saturni[*na opti*]*mo* [*marito posu*]*it.*

« Aux dieux Mânes de Satyrio ; Julia Saturnina a fait construire (ce tombeau) à son mari excellent. »

Les restitutions proposées ne sont pas certaines.

165. — *Fragment d'épitaphe.*

Fragment de table bordé de moulures, brisé lui-même en quatre fragments, découvert à *Vaison*, dans le voisinage de l'ancienne église, et cédé au musée par Lunel père. Hauteur, 0m33 ; largeur (incomplète), 0m73 ; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m055.

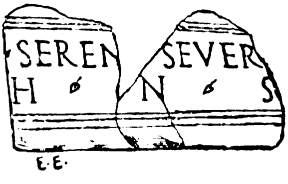

C. I. L., n. 1452 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 109 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 29 ; — Binon, n. 42.

... *Seren*[*i lib(ertae)?*] *Sever*... [*H(oc) m(onumentum)*] *h(eredem) n(on) s(equetur).*

« A ... Sever..., affranchie de Sérenus... Ce monument ne passe pas à l'héritier. »

Digitized by Google

166. — *Fragment d'épitaphe.*

Fragment de stèle « trouvé près d'*Apt*, en 1848 et donné au musée, la même année, par M. Boyer de Sainte-Suzanne » (Binon). Hauteur, $0^{m}25$; largeur, $0^{m}48$; épaisseur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

C. I. L., n. 1143 ; — Renier, *Fiches*, t. 28, f° 27 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 29 ; — Binon, n. 63.

Ce fragment d'épitaphe est à compléter, par le nom de famille *Sempronius*, ou l'un des surnoms qui en dérivent.

Les quatre cippes en forme d'autel qui vont suivre ont été découverts à *Tresques*, dans la propriété du comte de Vogüé, qui les a donnés au musée en 1850. Chaque inscription est entourée d'un élégant rinceau qui rappelle, par sa forme, celui de l'inscription rapportée plus loin sous le numéro 171.

167. — *Épitaphe de Secundius Julianus.*

Cippe brisé, dépourvu de sa base, mais ayant conservé son couronnement. Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}70$; épaisseur, $0^{m}45$. Hauteur des lettres, $0^{m}060$, $0^{m}045$ et $0^{m}035$.

D · M
C·SECVNDI
IVLIANI
C·SECVNDIVS
PATERNVS
ET SECVNDIA·IVLIA
PATRI·OPTIM

C. I. L., n. 2763 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1001 ; dessins, *Gard*, f° 56 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 19 ; — Binon, n. 93.

D(iis) M(anibus) C(aii) Secundi(i) Juliani ; C(aius) Secundius Paternus et Secundia Julia patri optim(o).

« Aux dieux Mânes de Caius Secundius Julianus ; Caius Secundius Paternus et Secundia Julia, à leur excellent père. »

« Remarquer le surnom du père passé à la fille, avec retour de la forme dérivée et cognominale à la forme primitive et gentilice (1). » Voyez plus bas l'inscription n. 170.

168. — *Épitaphe de Secundia Satulla.*

Fragment de cippe. Hauteur, $0^{m}73$; largeur, $0^{m}63$; épaisseur, $0^{m}30$. Hauteur des lettres, $0^{m}05$ et $0^{m}04$.

C. I. L., n. 2764 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1002 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 9 ; — Binon, n. 94.

SECVNDIAE
SATVLLAE·FIL
IVLIAE
MATRI OPTIM

... Secundiae, Satullae fil(iae), Juliae, matri optimae.

« .... à Secundia Julia, fille de Satulla, son excellente mère. »

(1) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

Ainsi qu'en témoigne son nom de *Satulla*, la mère de Secundia Julia était d'origine gauloise.

Voyez plus bas l'inscription n. 170.

169. — *Épitaphe de Secundia Secundina.*

Cippe. Hauteur, 1m10; largeur, 0m63; épaisseur, 0m33. Hauteur des lettres, 0m045 et 0m035. Lettres liées : 2e ligne, I et N; 3e et 4e lignes, N et I; 7e ligne, I et N; 9e ligne, M et A, M et E. Le point séparatif de la première ligne est formé par une feuille de lierre.

C. I. L., n. 2765; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1001; dessins, *Gard*, fo 59; — Binon, n. 100.

D · M
SECVNDINAE
PATERNI FIL
GFRONTINIVS
SERVATVS
VXSORI ET
SECVNDINVS
ET SECVNDVS
MATRI OPTIME

D(iis) M(anibus) Secundinae, Paterni fil(iae), G(aius) Frontinius Servatus, uxori, et Secundinus et Secundus, matri optim(a)e.

« Aux dieux Mânes de Secundina, fille de Paternus; Gaius Frontinius Servatus, à son épouse, et Secundinus et Secundus à leur excellente mère. »

« Il se peut que l'on doive reconnaître l'un des deux fils, C. Frontinius Secundinus, sur une inscription de Pougnadoresse (1), de laquelle on apprendrait qu'il était marié à une Caecilia Varenia et avait un fils appelé C. Frontinius Caecilianus (2). »

Voyez l'inscription suivante.

170. — *Épitaphe de Frontinia Servata.*

Cippe. Hauteur, 1m33; largeur, 0m52; épaisseur, 0m38. Hauteur des lettres, de 0m045 à 0m038.

C. I. L., n. 2760; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1002; dessins, *Gard*, fo 54; — Binon, n. 90.

D(iis) M(anibus) Frontiniae Servatae; G(aius) Frontinius Servatus et Secundina, Paterni fil(ia), parentes, filiae piissimae; et T(itus) Varenius Severus uxori rarissimae, qu(a)e vixit a(nnorum) XXXV, m(ensium) VII, d(ierum) XII.

« Aux dieux Mânes de Frontinia Servata; Caius Frontinius Servatus et Secundina, fille de Paternus, ses parents, à leur excellente fille; et Titus Varenius Severus à son épouse d'un très rare mérite, morte à l'âge de trente-cinq ans, sept mois et douze jours. »

(1) *C. I. L.*, n. 2776.
(2) Allmer, *loc. cit.*

Digitized by Google

Par les épitaphes que nous venons de rapporter, on peut établir ainsi qu'il suit, et jusqu'à la cinquième génération, la généalogie de la famille *Secundia*.

C. Secundius Julianus (inscr. n. 167);
épouse *Satulla*, dont il a deux enfants :

- *C. Secundius Paternus* (inscr. n. 167); il épouse.... dont il a une fille.
  - *Secundia Secundina* (inscr. n. 169); elle épouse *G. Frontinius Servatus*, de qui elle a trois enfants :
    - *Frontinia Servata* (inscr. n. 170); elle épouse *T. Varenius Severus* et meurt à l'âge de 35 ans.
    - *Frontinius Secundinus* (inscr. n. 169); il épouse probablement *Caecilia Varenia*, dont il a un fils :
      - *C. Frontinius Caecilianus*, mort à l'âge de 22 ans. (*C. I. L.*, n. 2796.)
    - *Frontinius Secundus* (inscr. n. 169).
- *Secundia Julia* (inscr. n. 167 et 168).

La transmission des surnoms, que ce tableau met en évidence, est intéressante à observer. La mère de Secundius Julianus s'appelait probablement *Julia*. Secundia avait reçu comme surnom le gentilice de sa grand' mère. Frontinia Servata, qui portait le surnom de son père, devait être l'aînée des trois enfants de Frontinius Servatus.

171. — *Épitaphe de Secundius Secundinus.*

Cippe en forme d'autel découvert en même temps et au même lieu que les quatre cippes précédents. Le comte de Vogüé l'a donné également au musée, en 1850. Hauteur, 1m04; largeur, 0m75; épaisseur, 0m37. Hauteur des lettres, de 0m047 à 0m035.

C. I. L., n. 2761; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 1000; dessins, *Gard*, f° 56; — Binon, n. 91.

D(iis) M(anibus) Juli(i) Secundi(i) Secundini; Primula, P(ublii) f(ilia), Secundina, mater, fil(io) piissimo.

« Aux dieux Mânes de Julius Secundius Secundinus; Primula Secundina, fille de Publius, sa mère, à son excellent fils. »

Le fils avait reçu le surnom de sa mère.

Digitized by Google

Cette épitaphe semble se rattacher au groupe ci-dessus, mais les renseignements font défaut pour établir la relation qui aurait existé entre les personnages qu'elle mentionne et ceux dont nous venons de parler.

Nous croirions assez volontiers que Secundius Secundinus était le neveu de Julianus. Son prénom de *Julius* lui venait probablement de sa grand'mère. Il est curieux de constater, dans un même texte, l'emploi d'un gentilice comme prénom, et d'un surnom comme gentilice (1).

M. Allmer a supposé, peut-être avec raison, que l'on devait lire : *Diis Manibus Julii, Secundi* (*filii*), *Secundini...*, « aux dieux Mânes de Julius Secundinus, fils de Secundus... ». La filiation se trouverait, de la sorte, exprimée avec sous-entente du mot *filius*, ce qui, du reste, n'était pas très rare.

172. — *Épitaphe.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Tresques*, comme les précédents, et donné au musée, en 1850, par le comte de Vogüé. La face principale est décorée d'un rinceau encadrant l'inscription. La base et le couronnement manquent. « La pierre a été dégradée par un trou qu'on y a pratiqué au milieu pour placer la grenouille d'un moulin » (Binon). Hauteur, 0m90 ; largeur, 0m76 ; épaisseur, 0m50. Hauteur des lettres, 0m090, 0m085 et 0m066.

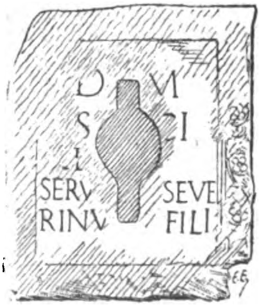

C. I. L., n. 2766 ; — Allmer, *Hist. de Lang*, 15, p. 1002 ; dessins, *Gard*, f° 57 ; — Binon, n. 98.

D(*iis*) *M*(*anibus*)...; *Serv*[*atus et*] *Severinu*[*s*], *fili*(*i*).

« Aux dieux Mânes de....; Servatus et Severinus, ses fils. »

Servatus et Severinus appartenaient, encore, selon toute apparence, à la famille *Frontinia*. (V. ci-dessus l'inscription n. 170.)

173. — *Épitaphe de Severinia Attica.*

Cippe en forme d'autel trouvé à *Rousset* (Drôme) en 1836, et acquis par le musée la même année. Hauteur, 1m37 ; largeur, 0m43 ; épaisseur, 0m17. Hauteur des lettres, 0m048 et 0m040.

(1) Une inscription de Carsan, près d'Uzès, fournit un autre exemple du gentilice *Julius* employé comme prénom (*C. I. L.*, XII, n. 2725).

Digitized by Google

Martin, *ms. Chaper.*, p. 107; — Ollivier, *Rev. du Dauphiné*, I, 1837, p. 157; — Long, p. 455; — *C. I. L.*, n. 1704; — *Registre I*, p. 244; — Allmer, notes man, *Voc.*, f° 71; dessins, *Voc.*, f° 75; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 12; — Binon, n. 70.

D(iis) M(anibus) Se[ver]iniae Atticae; Julianus, Aviti fil(ius), coniugi karissimae s(ub) a(scia) d(edicavit).

« Aux dieux Mânes de Severina Attica. Julianus, fils d'Avitus, (a fait construire ce tombeau) à son épouse très chère et l'a dédié sous l'ascia. »

Cette épitaphe n'indique pas le gentilice de Julianus. Peut-être se trouvait-il sur un autre cippe faisant partie du même groupe familial.

174. — *Épitaphe de Spurius Severus.*

Table de marbre autrefois à *Camaret*, « contre le mur d'une maison » du village. Acquise par le musée en 1840. Hauteur, 0^{m}44; largeur, 0^{m}66; épaisseur, 0^{m}09. Hauteur des lettres, 0^{m}059 et 0^{m}035.

Séguier, *ms. 13795*, fasc. 2; — Maffei, *Mus. Véron.*, p. 419, 16; — Achard, *Descript. de la Provence*, I, p. 396; — Calvet, *Notes*, p. 174; *ms. de Marseille*, 3, f° 186; *ms. d'Avignon*, 3, f° 168; — Courtet, *Dict.*, p. 119; — *C. I. L.*, n. 1266; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 76; — Binon, n. 60.

Spu(rius) Severus, sibi et suis, vivos fecit.

« Spurius Severus, de son vivant, a préparé (ce tombeau) pour lui-même et pour les siens. »

Vivos, pour *vivus*, est un archaïsme.

175. — *Tombeau de Solico et de O...., fils de Daverus.*

Fragment de stèle provenant de *Saint-Saturnin d'Apt*. Hauteur, 0^{m}43; largeur, 0^{m}32; épaisseur, 0^{m}13. Hauteur des lettres, 0^{m}053.

C. I. L., n. 1144; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 95; — Binon, n. 62 *m*.

Solico... sibi et O. . Daveri f[il(io?)], testame[nto fieri] ius[sit].

« Solico... a ordonné, par testament, que (ce tombeau) fût construit pour lui-même et pour O..., fils de Daverus. »

Digitized by Google

Solico et *Daverus* sont des noms celtiques. Le second seul est connu par d'autres inscriptions, dont une provient précisément de Saint-Saturnin d'Apt et se rapporte peut-être au même personnage que celle-ci (1).

176. — *Épitaphe de Smeria Quintilla.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Tresques,* avec les précédents, n. 167 à 171, et donné également par le comte de Vogüé. Hauteur, 1m23; largeur, 0m65; épaisseur, 0m30. Hauteur des lettres, 0m050 et 0m045. L'inscription est contenue dans un encadrement formé par des moulures et un rinceau.

C. I. L., n. 2767; — Allmer, *Hist. de Lang.,* 15, p. 1002; dessins, *Gard,* f° 58; — Binon, n. 92.

D · M
SMERIAE
QVINTILLÆ
P·FRONTONVS
QVINTINVS
MATRI
OPTIMÆ

D(iis) M(anibus) Smeriae Quintillae; P(ublius) Frontonius Quintinus, matri optimae.

« Aux dieux Mânes de Smeria Quintilla; Publius Frontonius Quintinus, à son excellente mère. »

Smeria est un gentilice d'origine celtique. Le surnom du fils est dérivé de celui de la mère.

177. — *Epitaphe de Tessicnius Secundus.*

Cippe très dégradé (en huit fragments) découvert, en 1807, parmi les ruines de Vieilla Ciouta, commune de *Mons* (Gard). On le transporta à Méjanes, chez un propriétaire où le baron d'Hombres le vit; puis à Nîmes, chez l'antiquaire Perrot, qui le vendit au musée en 1836. L'inscription est au-dessous d'une niche contenant, entre deux pilastres à chapiteaux, les bustes en relief de deux personnages : le mari et la femme. L'homme, placé à droite par rapport au spectateur, tient de la main gauche un rouleau et appuie la main droite sur l'épaule droite de sa femme, le bras passé derrière le corps. La femme tient de la main gauche une cassette, dans laquelle elle puise de l'autre main; elle a des boucles d'oreilles. Le mari a les cheveux courts, dirigés vers le front; la femme porte les siens séparés en deux bandeaux symétriques. La niche a ses angles supérieurs occupés par des dauphins. Elle se termine par une partie plate décorée de palmettes et de rosaces. Hauteur du cippe, 1m32; largeur, 0m75; épaisseur, 0m25. Hauteur des lettres, 0m056 (2).

Trélis, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1808, p. 344; — d'Hombres-Firmas, *Rec. de mém.,*

(1) *C. I. L.,* XII, n. 1285, 2648, 2679.
(2) Ce cippe a été restauré avec du plâtre. Sur la photogravure que nous en donnons, les caractères restitués sont en pointillé.

Digitized by Google

pl., n. 9; — Perrot, *Hist. de Nimes*, p. 10, note 1 (mauvaise copie); — Stark, *Archaeol. Ztg.*, 1853, p. 370; — Germer-Durand, *Découv.*, *1871*, p. 75; — *C. I. L.*, n. 2882; — Allmer, *Hist. de Lang.*, p. 1042; — *Registre 1*, p. 227; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 27; — Binon, n. 84.

T(itus) Teθθicnius,.... f(ilius), Secundus, s[ibi] et Jullae, ux[ori].

« Titus Tessicnius Secundus, fils de..., a fait construire ce tombeau pour lui-même et pour Julla, son épouse. »

« Tessicnius, dit M. Allmer, est un nom celtique dans lequel l'*s* est remplacé par le θ, conformément, sans doute, à une particularité de prononciation qu'on suppose correspondre à celle du *th* anglais, et qui, souvent, est aussi représentée par un *d* barré. Une déesse *Sirona*, d'une inscription de Bordeaux, est appelée DIRONA, avec un D barré, sur une inscription de Metz (Voyez *Bull. des Antiquaires*, 1872, p. 83; — Dezeimeris, *Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux*, 1). »

Le nom de potier *Messillus* est écrit de même, sur une marque de Vienne, par deux D barrés et affrontés (1).

178. — *Épitaphe de Quinta Titia.*

Cippe avec base et couronnement, découvert à *Vaison*, à une date inconnue. Acquis, en 1828, de Giraudy, notaire à Vaison. Hauteur, 1m22; largeur, 0m56; épaisseur, 0m33. Hauteur des lettres, 0m046.

Suarès, *ms. du Vatic.* 9141, f° 15, n. 17; — Boyer, *Cathédrale*, 2, p. 74; — Moreau de Vérone (d'après de Boyer), *Voconces*, p. 132; — Bimard, *Fiches de Murat.*, 21, 231; — Muratori (d'après Bimard), 1409, 8; — Martin (d'après Muratori), p. 78; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 7; — Calvet, *Notes*, p. 143; *ms. d'Avignon*, 3, f° 89; *ms. de Marseille*, 3, f° 135; — Millin, 4, p. 148; — Breton, *Mémoires Ant. F.*, 16, 1842, p. 130; — Long (d'après Vérone), pp. 476 et 477; — *C. I. L.*, n. 1458; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 77 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 72; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 12; — Binon, n. 17.

D(iis) M(anibus) Q(uintae) Titiae, Q(uinti) l(ibertae); Veratianus uxori k(a)r(i)s(si)mae s(ub) a(scia) d(edicavit).

(1) Allmer, *Inscript. de Vienne*, atlas, pl. 29-4, n. 285.

Digitized by Google

« Aux dieux Mânes de Quinta Titia, affranchie de Quintus. Veratianus (a fait construire ce tombeau) à sa femme très chère et l'a dédié sous l'ascia. »

Le mot *Quinta* ne peut être qu'un surnom placé avant le gentilice (1). On a lieu d'être surpris cependant de constater qu'une affranchie a porté, comme nom servile, le prénom même de son patron.

L'abréviation du mot *karissimae* n'est qu'une fantaisie du graveur. On en possède d'autres exemples.

179. — *Épitaphe de Valeria.*

Stèle incomplète à droite, découverte à *Nimes* et vendue au musée, en 1851, par l'antiquaire Perrot. Hauteur, $0^{m}45$; largeur, $0^{m}30$; épaisseur, $0^{m}13$. Hauteur des lettres, $0^{m}030$ et $0^{m}023$.

C. I. L., n. 3897 ; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 984 ; desins, *Gard*, f° 62 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 8 ; — Binon, n. 79.

Valeria[*e*], *Valeri*(*i*) *f*(*iliae*), *a*(*nnorum*) *XI*, *m*(*ensium*) *X*; *Dubia*, *Amabilinis l*(*iberta*), *nep*[*oti*].

« A Valeria, fille de Valérius, morte à l'âge de 11 ans et 10 mois ; Dubia, affranchie d'Amabilis, à sa petite fille. »

180. — *Épitaphe de Valeria Pia.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Saint-Gabriel* (Bouches-du-Rhône), et donné au musée, en 1835, par le chevalier Mourret, de Tarascon. Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}48$; épaisseur, $0^{m}35$. Hauteur des lettres, $0^{m}045$, $0^{m}038$ et $0^{m}028$. A la fin de la sixième ligne, les lettres MAE forment un monogramme.

D M
VALERIAE
PIAEVARIVS
FES · TVS
CONIVGI
DVLCISSIMAE
S A C D

Mérimée, p. 335 ; — Faillon, *Mon. inédits sur l'apostolat de Marie Madeleine*, 2, p. 616 ; — Villeneuve, *Stat.*, 2, 442 ; — *C. I. L.*, n. 984 ; — *Registre 1*, p. 213 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 6 ; — Binon, n. 104.

D(*iis*) *M*(*anibus*) *Valeriae Piae ; Varius Festus coniugi dulcissimae s*(*ub*) *a*(*s*)*c*(*ia*) *d*(*edicavit*).

« Aux dieux Mânes de Valeria Pia ; Varius Festus a dédié (ce tombeau), sous l'ascia, à son épouse très douce. »

(1) Cf. ci-dessus l'inscription n. 104.

Digitized by Google

181. — *Épitaphe de Valeria Severina.*

Cippe en pierre calcaire, découvert en 1826, « au quartier de Saint-Andéol, terre du Grand-Pragal, terroir du *Barroux* » (Reg.). Acquis par le musée en 1835. Un niveau et une équerre ont été sculptés sur la face latérale de droite. Une seconde équerre a été gravée sur la base, au-dessous de l'inscription. Hauteur de la pierre, 1m53; largeur, 0m55; épaisseur, 0m30. Hauteur des lettres, 0m082 et 0m040.

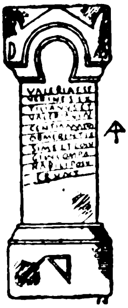

C. I. L., n. 1466; — *Registre 1*, p. 215; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 81 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 79; — Renier, *Fiches*, t. 26, f° 28; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 7; — Binon, n. 6.

D(iis) M(anibus) Valeriae Severin(a)e ; Sextilianus et Valeria Vincentia, matri obmerentissim(a)e et coniugi incomparabili, posuerunt.

« Aux dieux Mânes A Valeria Severina; Sextilianus et Valeria Vincentia ont fait construire ce tombeau : Vincentia à sa mère très méritante et Sextilianus à son épouse incomparable. »

La rédaction de cette épitaphe est conçue de telle sorte que l'on ne sait pas si *Valeria Vincentia* était née de *Sextilianus*, dont le nom de famille serait ainsi connu, et de *Valeria Severina*, ou seulement de cette dernière. Le mot *obmerentissimus* n'est pas latin, ou du moins ne se trouve pas dans le lexique de Forcellini. *Obmeritissimus* serait plus exact.

La gravure de l'inscription a d'ailleurs été faite sans aucun soin et dénote une basse époque. (Voir plus haut l'inscription n. 148.)

182. — *Fragment d'épitaphe avec nom gaulois.*

Fragment de stèle trouvé près d'*Apt*, en 1848, et donné au musée par Boyer de Sainte-Suzanne. Hauteur, 0m14; largeur, 0m40; épaisseur, 0m24. Hauteur des lettres, 0m05.

C. I. L., n. 1147; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 9; — Renier, *Fiches*, t. 28, f° 28; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 29; — Binon, n. 62.

... Valeria... [D]oviccorigis f(ilia)...

« ... Valeria ... fille de Doviccorix... »

Doviccorix est un nom gaulois.

Digitized by Google

183. — *Épitaphe de Valerius Severianus.*

Cippe en forme d'autel découvert à *Orange* et cédé au musée, en 1851, avec d'autres objets, par Naudin, avocat dans cette ville. Hauteur, 0^{m}50 (la base manque) ; largeur, 0^{m}38 ; épaisseur, 0^{m}21. Hauteur des lettres, 0^{m}03.

C. I. L., n. 1267 ; — Allmer, dessins, *Vaucl.*, f° 77 ; — Renier, *Fiches*, t. 30, f° 23 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 33 ; — Binon, n° 58.

D(iis) [*M(anibus)*] *L(ucio) Valerio Severiano; L(ucius) Valerius Julianus* [*e*]*t Byria Severil(l)a, parentes, fil(io) kariss*[*imo*].

« Aux dieux Mânes. A Lucius Valerius Severianus; Lucius Valerius Julianus et Byria Severilla, ses parents, à leur très cher fils. »

Le surnom du fils rappelle celui de la mère.

184. — *Épitaphe de Valerius Severus.*

Table de pierre découverte à *Vaison*, à une date inconnue et acquise, en 1828, de Giraudy, notaire à Vaison. Hauteur, 0^{m}39 ; largeur, 0^{m}91 ; épaisseur, 0^{m}25. Hauteur des lettres, 0^{m}045.

Boyer, *Cath.*, 2, 74 ; — Bimard, *Fiches de Murat.*, XVI, 231 (et d'après lui Muratori, 1226) ; — de Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 6, n. 6 (d'après Muratori) ; — Martin, *Antiq.*, p. 77 (d'après Muratori) ; — Moreau de Vérone, *Voconces*, p. 132 (et d'après lui Long, p. 476) ; — Calvet, *Notes*, p. 149 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 146 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 92 ; — *C. I. L.*, n. 1463 ; — Allmer, notes man , *Voc.*, f° 79 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 77 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 97 , — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 19 ; Binon, n. 9.

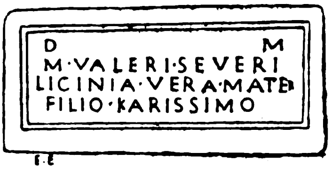

D(iis) M(anibus) M(arci) Valeri(i) Severi. Licinia Vera, mater, filio karissimo.

« Aux dieux Mânes de Marcus Valerius Severus. Licinia, sa mère, à son très cher fils. »

185. — *Épitaphe de Valia Threpte.*

Fragment de cippe, en pierre calcaire, découvert, en 1842, près de *Carpentras*, et acquis la même année par l'administration du musée. On distingue une patère sur la face latérale de droite et un sistre sur celle de gauche. Sur la face opposée à

Digitized by Google

l'inscription était représentée; de plus, une figure debout, d'un fort relief, dont il ne reste que la main gauche posée sur un autel, une jambe et les pieds. Hauteur de la pierre, $0^{m}47$; largeur, $0^{m}31$; épaisseur, $0^{m}26$. Hauteur des lettres, $0^{m}040$, $0^{m}032$, $0^{m}028$ et $0^{m}015$.

C. I. L., n. 1210; — Renier, *Fiches*, t. 29, f° 12; — Binon, n. 5.

Les caractères de cette inscription ont été retouchés d'une façon maladroite.

N D V S V A L I
E · T R E P T E N I
V · C A R I S S I M E
ET · INLOCVMSPV
LTVRE · A · IVLIO AG
TEMERO EMTVM · SE
TSERTIONVMMO VN/////
P · DEC //////// ALVM

P · M

... *undus Vali(a)e T(h)repteni u(xori) carissim(a)e, et in locum s(e)pultur(a)e a Julio Ag(a)t(h)emero em(p)tum sestertio nummo uno. P(ublius) Dec[..ius] alum(nae) p(ro) m(eritis)*.

« ...undus à Valia Threpte, son épouse très chère, et sur un emplacement funéraire acquis de Julius Agathemerus au prix d'un sesterce. Publius Dec... à son *alumna*, pour ses mérites. »

Ainsi qu'on vient de le voir, un personnage, peut-être appelé *Jucundus* ou *Secundus*, a fait ensevelir sa femme et lui a consacré un cippe sur un terrain dont il indique la provenance et le prix d'achat : un sesterce, environ vingt-cinq centimes de notre monnaie. Doit-on s'en rapporter aux termes de l'inscription et n'attribuer à ce terrain qu'une valeur aussi minime? On ne s'expliquerait guère l'apparente vanité qu'en tirerait le personnage. Il est plus exact de penser que l'épitaphe de Valia Threpte nous fournit un exemple d'une touchante précaution que prenaient quelquefois les anciens, pour que leurs Mânes, ou ceux des êtres qui leur étaient chers, ne fussent irrités par aucune profanation.

En affirmant leur droit de propriété sur le terrain où ils faisaient bâtir un monument funéraire, les Romains allaient au-devant de toute revendication future et mettaient plus étroitement leur bien sous la protection des lois (1). De là cette mention si fréquente de la *pedatura* des emplacements, c'est-à-dire de leurs dimensions dans les deux sens, en largeur et en profondeur. De là aussi, lorsque l'emplacement était dû à la générosité d'un parent ou d'un ami, l'énonciation, sur le monument lui-même, d'un acte de vente fictif, par lequel le donateur déclarait avoir reçu un sesterce pour le prix du terrain qu'il avait offert : « *Donationis causa, mancipio accepit HS n. uno* (2). »

(1) La propriété des tombeaux était inaliénable. On ne pouvait que céder le droit d'y enterrer.

(2) Orelli, 4567, 4571, etc.

Digitized by Google

Dans le cas particulier qui nous occupe, on peut donc croire que Julius Agathemerus avait gratuitement fourni l'emplacement tombal de Valia Threpte. Le contraire n'apparaissait que pour garantir à celle qui n'était plus la jouissance perpétuelle de son sépulcre.

L'*alumnus* était à l'époque romaine ce que nous appelons un « enfant trouvé ». On peut noter, du reste, à propos de Valia, que *Threptus* était précisément le nom des enfants exposés (1). Aux yeux de la loi, l'*alumnus* n'avait d'autre condition, vis-à-vis de son bienfaiteur, que celle d'esclave.

« C'est ce qui résulte, dit M. Allmer, de la correspondance de Pline avec Trajan au sujet des *alumni* de la province de Bithynie. On voit, par cette correspondance, que, malgré différents édits d'Auguste, de Vespasien, de Titus et de Domitien relativement aux *alumni*, il n'existait aucune constitution générale à leur égard. Dans sa réponse à la question qui lui était soumise, et concernait spécialement les *alumni* nés libres, Trajan conclut dans le sens le plus bienveillant pour eux. « Il ne croit pas, dit-il, « qu'on doive leur refuser la liberté, s'ils la réclament, ni y mettre pour condition « préalable le remboursement des frais de leur nourriture. » M. Le Blant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (n. 304), remarque que, dès avant la fin de l'époque romaine, le sort des *alumni* avait reçu quelque adoucissement. Une loi de 331 permettait à celui qui recueillait un enfant exposé de le traiter à son gré, soit comme fils, soit comme esclave (*Cod. Theod.*, 5, 6, 1) (2). »

L'*alumnus* pouvait être adopté et recevoir le nom de son père adoptif. Valia Threpte ne l'a pas été, mais le gentilice qu'elle porte est une preuve cependant de son émancipation. Il faut peut-être en conclure qu'elle avait reçu la liberté, soit de son mari, qui, dans ce cas, se serait appelé *Valius*, soit de la femme de son bienfaiteur.

Agathemerus est un nom servile d'origine grecque.

186. — *Épitaphes de Vassillius Terentius et de sa femme.*

Cippe dont le couronnement a été retaillé à fleur du dé. Découvert à *la Bastide d'Engras* en même temps que le cippe rapporté plus haut sous le n° 107 et acquis avec lui, par le musée, en 1857. Hauteur, 1m18; largeur au milieu, 0m65 ; épaisseur, 0m36. Hauteur des lettres, 0m05. « Un encadrement de moulures partagé en deux compar-

(1) Borghesi, *Œuvres*, t. VIII, p. 160; — Cfr. Pline, Epist. 10 *ad Traianum*, 65 : *De conditione et alimentis eorum quos vocant* τρεπτούς.

(2) Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. II, p. 506. Sur les *alumni* en général, v. de Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, I, p. 437 et suiv.

Digitized by Google

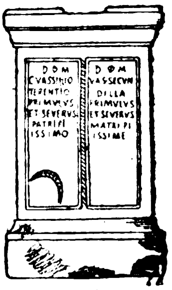

timents égaux par un cordon vertical en forme de torsade, contient deux inscriptions. Au-dessous de l'inscription de gauche, dans le bas du compartiment, se voit une palme ou un épi formant une courbe » (Allmer).

Allard, *Opinion du Midi*, n° du 29 mai 1857; — Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 2, 1857, p. 603; — *Registre 3*, p. 37; — *C. I. L.*, n. 2857; — Allmer, *Hist. de Lang.*, 15, p. 997; dessins, *Gard*, f° 77; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 13; — Binon, n. 98 *a*.

D(iis) M(anibus). C(aio) Vassillio Terentio; Primulus et Severus patri piissimo.

D(iis) M(anibus). Vas(silliae) Secundilla(e); Primulus et Severus matri piissimae.

« Aux dieux Mânes. A Caius Vassillius Terentius; Primulus et Severus à leur excellent père. »

« Aux dieux Mânes. A Vassillia Secundilla; Primulus et Severus à leur excellente mère. »

Il s'agit, comme on le voit, d'un tombeau élevé à deux époux par la piété de leurs enfants. La femme et le mari portaient le même nom exprimé abréviativement dans la seconde épitaphe, parce qu'il était gravé en toutes lettres dans la première.

Le mot *Secundilla*, au nominatif, est une faute, due plutôt à l'inadvertance du lapicide qu'à l'ignorance du rédacteur de l'inscription.

187. — *Épitaphe de Verilla.*

Cippe en calcaire coquillier, avec base et couronnement, découvert, en 1884, près de *Vaison*, en même temps que l'autel à Silvain rapporté ci-dessus sous le n. 84. Acquis par le musée la même année. Hauteur, 1m53; largeur, 0m45; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres : 1re ligne, 0m06; lignes suivantes, 0m05.

D M
VERILLE
VERINIFIL
ILIAE CVPI
TIA FELICIS
SIMA PATRO
NE OPTVME

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 212; *Corr.*, lettre de Sagnier, 24 juin 1886; lettre de L. de Guyon, 24 janv. 1885; — *C. I. L.*, n. 5844; — *Registre 4*, p. 230; — Binon, n. 128.

D(iis) M(anibus) Verill(a)e, Verini fil(iae); Cupitia Felicissima patron(a)e optum(a)e.

« Aux dieux Mânes de Verilla, fille de Verinus; Cupitia Felicissima à sa patronne excellente. »

« Felicissima était une affranchie; son nom *Cupitia* lui avait été donné, avec l'affranchissement, par sa patronne, qui, elle-même, s'appelait Cupitia Verilla et avait pour père Cupitius Verinus. Cette transmission du nom gentilice du père à la fille,

Digitized by Google

comme de la patrone à l'affranchie, étant régulière, on a pu, sans inconvénient pour la clarté de l'épitaphe, se dispenser de le répéter. Verilla, fille de Verinus, portait un cognomen dérivé de celui de son père. Le mot *fililiae,* pour *filiae,* est simplement une inattention du graveur (1). »

188. — *Épitaphe de Pardula?*

Fragment de marbre trouvé à *Orange* et donné au musée, en 1839, par Bernard, maçon. Hauteur, 0m21 ; largeur, 0m23 ; épaisseur, 0m05. Hauteur des lettres, 0m04.

M · ANT
PARDVS
DVLAE · P

C. I. L., n. 1248 ; — Renier, *Fiches*, t. 30, f° 14 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 15 ; — Binon, n. 118 *b*.

M(arcus) Ant[onius] Pardus [Par]dulae?...
« Marcus Antonius Pardus à Pardula?... »

189. — *Emplacement funéraire.*

Deux stèles presque identiques ont été découvertes à *Vaison*, en 1840, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi (2). On recueillit sur l'emplacement qu'elles limitaient un certain nombre d'urnes en verre à demi remplies d'ossements calcinés, des lampes de terre, des fioles à parfum et une assez grande quantité de menus objets. On trouva également, dans une cavité funéraire, neuf outils en fer qui se rapportent aux professions de potier ou de mouleur. Toute la trouvaille fut acquise par le musée. Hauteur des stèles, 0m60 ; largeur, 0m28 ; épaisseur, 0m14. Hauteur des lettres, 0m05 et 0m04.

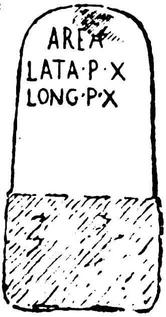

C. I. L., n. 1476 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f°° 85 et 87 (copies dessinées) ; dessins, *Voc.*, f°° 90 et 91 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 105 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 20 ; — Binon, n. 33.

Area lata p(edibus) X, long(a) p(edibus) X.
« Emplacement de dix pieds de large sur dix pieds de long. »

190. — *Emplacement funéraire.*

Borne quadrangulaire à sommet arrondi, découverte à *Vaison*, en 1838, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi. Cette borne était placée au-dessus d'une cavité tombale d'où l'on retira : une urne de verre contenant des ossements calcinés, une fiole de verre jaune, une lampe de terre, un style de bronze, une petite serrure de bronze garnie de ses clous, argentée et encore pourvue de son méca-

(1) Allmer, *loc. cit.*
(2) Nous ne reproduisons que l'une de ces stèles ; la seconde n'en diffère que par la substitution d'une feuille de lierre au dernier des points séparatifs.

Digitized by Google

nisme de fermeture; une plaque de cuivre, décorée d'ornements; enfin, deux petites monnaies de bronze. Toute cette découverte a été acquise par le musée. Hauteur de la borne, $0^{m}31$ (la base manque); largeur, $0^{m}35$; épaisseur, $0^{m}07$. Hauteur des lettres, $0^{m}03$.

C. I. L., n. 1459; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 65 (copie dessinée); dessins, *Voc.*, f° 76; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 95; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 15; — Binon, n. 30*a*.

In front(e) p(edes) XVI s(emis); in agro, p(edes) XX. Valentis, Atici (filii).

« De front, seize pieds et demi; en profondeur, vingt pieds. (Emplacement funéraire) de Valens, fils d'Aticus. »

191. — *Emplacement funéraire.*

Borne quadrangulaire, à sommet en forme de disque, découverte à *Vaison*, à une époque incertaine, et acquise, en 1828, avec d'autres objets de la collection Giraudy. Hauteur, $0^{m}39$; largeur à la base, $0^{m}28$; épaisseur, $0^{m}12$. Hauteur des lettres, $0^{m}045$.

Calvet, *ms. de Marseille*, 6, f° 106 (addition faite par de Saint-Véran); — Millin, 4, 149; — Breton (d'après Millin), *Mém. Ant. F.*, 1842, p. 148; — Long, p. 477; — *C. I. L*, n. 1477; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 84; dessins, *Voc.*, f° 82; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 104; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 20; — Binon, n. 29.

In front(e) secund(um) veam publ(icam), p(edes) XVIII.

« De front, le long du chemin, dix huit pieds. »

192. — *Emplacement funéraire.*

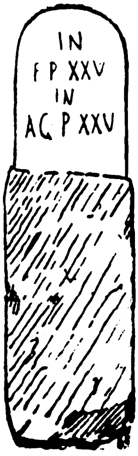

Borne quadrangulaire, à sommet arrondi, découverte à *Vaison*, en 1834, près de l'église de Saint-Quenin, et acquise l'année suivante par l'administration du musée. Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}35$; épaisseur, $0^{m}19$. Hauteur des lettres, $0^{m}067$ et $0^{m}052$.

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 148; — *C. I. L.*, n. 1478; — *Registre 1*, p. 212; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 103; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 10; — Binon, n. 35.

In f(ronte), p(edes) XXV; in ag(ro), p(edes) XXV.

« De front, vingt-cinq pieds; dans le champ, vingt-cinq pieds. »

Digitized by Google

193. — *Emplacement funéraire.*

Fragment de borne à sommet ovalaire découvert à *Vaison*, en 1838, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi et acquis par le musée la même année. Hauteur, 0^{m}31 (la base manque) ; largeur, 0^{m}35 ; épaisseur, 0^{m}15. Hauteur des lettres, 0^{m}05. La cassure a fait disparaître la majeure partie des deux dernières lettres.

C. I. L., n. 1480.

IN·A·P·XX
INFR·P
XX

In a(gro), p(edes) XX ; in fr(onte), p(edes) XX.

« Dans le champ, vingt pieds ; de front, vingt pieds. »

194. — *Emplacement funéraire.*

Borne à sommet cintré découverte à *Vaison*, en 1840, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi. Acquise la même année par le musée avec d'autres objets provenant du même lieu : urnes cinéraires, lampes de terre, fioles à parfums, vaisselle, etc. Hauteur, 0^{m}18 (la base manque) ; largeur, 0^{m}21 ; épaisseur, 0^{m}06. Hauteur des lettres, 0^{m}045.

C. I. L., n. 1484 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 87 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 89 ; — Renier, *Fiches*, t. 31, f° 106 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 19 ; — Binon, n. 32.

In f(ronte) p(edes) X ; in a(gro) p(edes) X.

« De front, dix pieds ; dans le champ, dix pieds. »

195. — *Tombeau de famille.*

Borne de forme arrondie découverte à *Vaison*, à une date inconnue et acquise, en 1828, avec d'autres objets de la collection Giraudy. Hauteur, 0^{m}33 ; largeur, 0^{m}33 ; épaisseur, 0^{m}09. Hauteur des lettres, 0^{m}03 et 0^{m}02.

Calvet, *ms. de Marseille*, 6, f^{os} 106 et 271 (additions faites par de Saint-Véran) ; — Millin, 4, 149 ; — Long (d'après Millin), p. 477 ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 143 ; — *C. I. L.*, n. 1445 ; — Allmer, notes man., *Voc.*, f° 86 (copie dessinée) ; dessins, *Voc.*, f° 83 ; Renier, *Fiches*, t. 31, f° 102 ; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 20 ; — — Binon, n. 26.

M(anibus ?). S....S...., [v(ivus) ?], sibi et suis deter[m]inavit in agrum p(edes) LXX, [in] f(ronte) p(edes) XXX.

« Aux dieux Mânes. De son vivant, S... S... a limité pour lui-même et pour les siens (cet emplacement) de soixante-et-dix pieds dans le champ et de trente pieds de front. »

Digitized by Google

III. — INSCRIPTIONS SUR MÉTAL.

196. — *Talisman.*

Tablette de bronze avec ailerons découverte au *Bouchet,* dans le département de la Drôme, « en pleine campagne, contre une pierre fortement rongée ». Elle a été acquise par le musée en 1873. Hauteur, 0m80; largeur, 0m134; épaisseur, 0m002. Hauteur des lettres, 0m006. L'un des ailerons, celui de droite, a disparu.

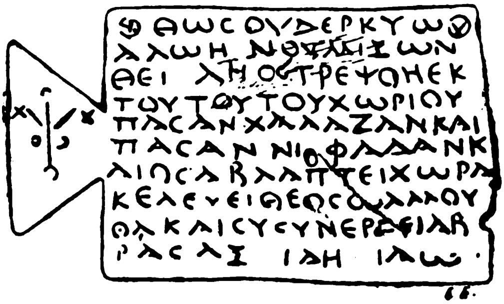

Froehner, *Kritische Analekten,* p. 44; — Binon, n. 66 (renseignements sur la découverte seulement).

Θως ουδερχυω αλωη νουμιξωνθει ληος τρέψον ἐκ τούτου του χωρὶου πᾶσαν χάλαξαν καὶ πᾶσαν νιφάλαν καὶ ὅσα βλάπτει χώρα(ν) κἐλευει θεὸς Ωαμουθα, καὶ σὺ συνέργει, Ἀβρασάξ ιλη Ἰαώ·

« ... loin de cette contrée toute grêle, tout orage et tout ce qui peut nuire à la terre. Ordonne, ô dieu Oamoutha, et toi viens-lui en aide, ô Abrasax.... Iao. »

Ce texte curieux, dont la rédaction est assez obscure, débute dans les mêmes termes que l'*adjuratio contra grandinem* publiée par Joseph Grimm (1). On y trouve quelques mots de dialecte dorien, ce qui laisserait supposer que la tablette de bronze a été gravée, non pas en Gaule, mais dans la grande Grèce (2).

La croyance au surnaturel, surtout née de la crainte inspirée par des phénomènes incompris, a été de tous les temps et de tous les pays. Mais elle fut surtout répandue à l'époque impériale, sous l'influence des idées religieuses de l'Orient. Les superstitions italiques et avec elles celles des provinces les plus lointaines, se modifièrent alors profondément. Toutes les manifestations de la vie, toutes les forces de la nature ne furent plus régies que par des

(1) *Mythol.*, append., p. cxxxi.

(2) On peut noter, au point de vue grammatical, l'impératif κελευει employé fautivement à la place de κελευε. L'impératif de συνεργεω est bien, d'un autre côté, συνεργει.

démons. On les invoquait lorsqu'ils étaient secourables ; on essayait, au contraire, de les chasser lorsqu'ils n'étaient réputés que par leurs maléfices. La tablette de bronze que possède le musée Calvet constituait un talisman pour la protection des biens. L'inscription est accompagnée, dans celui des deux ailerons qui existe encore, de signes cabalistiques qui devaient avoir leur pendant sur l'aileron disparu. Peut-être faut-il y reconnaître à l'origine quelque grossière représentation de divinité.

Des trois forces mystérieuses qui sont invoquées, Ωαμουθα, Ἀϐρασαξ et Ἰαω, les deux dernières sont bien connues et reviennent fréquemment sur les pierres gnostiques. En se fondant sur le témoignage de saint Jérôme, on a voulu trouver, dans Ἀϐρασαξ, le nom mystique du dieu solaire Mithras. Cette opinion n'a rien d'impossible, mais elle n'est pas non plus suffisamment justifiée. On peut observer cependant que la somme des valeurs numérales attribuées aux différentes lettres du mot Ἀϐρασαξ est égale au nombre de jours de l'année solaire. Sur les pierres gravées, Ἀϐρασαξ est figuré par un dieu cornu, debout, pourvu de quatre ailes, dont deux quelquefois lui tiennent lieu de bras.

Ἰαω est un dieu à tête de serpent, dans le culte gnostique. On ne voit pas au juste qu'elle était la relation qui existait entre ce dieu et Ἀϐρασαξ, mais il semble bien, par la réunion fréquente de leurs noms sur les talismans de toute nature, que cette relation ne faisait aucun doute pour les anciens.

Le nom du troisième dieu, Ωαμουθα, est à rapprocher, croyons-nous, ainsi que l'a déjà fait M. Froehner, du nom du Jupiter syrien Αυμού (1).

La plupart des empereurs s'élevèrent contre les opérations magiques qui avaient pour but l'accroissement des biens par des moyens illicites. Il fut interdit aux citoyens romains d'y recourir, et Claude fit mettre à mort, en l'accusant de ce crime, un noble gaulois qui devait, selon toute apparence, posséder le droit de cité. Mais les incantations proprement dites, les sortilèges de toute nature ne furent surtout combattus que par les empereurs chrétiens, non pas peut-être pour ce qu'ils avaient de ridiculement grossier, mais parce qu'ils se rattachaient à une religion proscrite. Les édits qui furent alors rendus n'eurent d'effet que sur le paganisme. La croyance au surnaturel avait fourni des racines trop profondes dans l'esprit du peuple pour ne pas survivre au culte des dieux.

(1) Cf. Lebas, *Inscript. de Syrie*, n. 2097, 2455, 2456. Le même rapprochement a été fait par Lebègue, *Inscript. graec.*, n. 2481.

Digitized by Google

Un fragment d'inscription grecque sur bronze, découvert à Mondragon, il y a une vingtaine d'années, en creusant le canal de Pierrelatte, se rapporte à un autre exemple de la formule de conjuration trouvée au Bouchet (1). Il paraît évident, par cela même, que le talisman du musée Calvet répondait à une croyance pratiquée communément sur le territoire des cantons actuels de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux et n'avait pas été conçu pour la seule personne qui le possédait.

197. — *Talisman* (?)

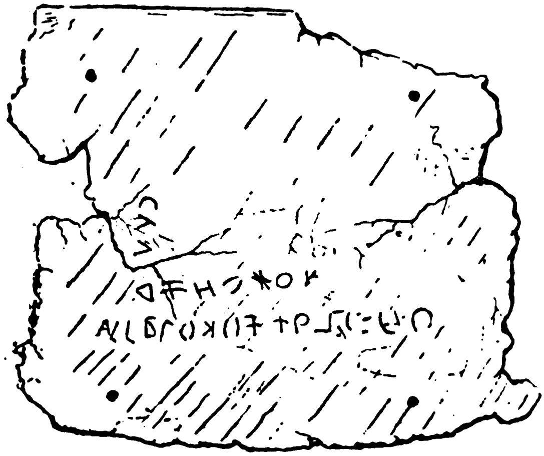

Table de plomb découverte à une époque inconnue dans le territoire de *Carpentras*, et acquise par le musée, en 1845. Hauteur, 0^m57; largeur, 0^m53; épaisseur, 0^m009. Hauteur des caractères, 0^m023.

Inédite.

Il s'agit probablement d'une tablette talismanique. On distingue encore, sur la plaque, les empreintes des quatre clous qui servaient à la fixer. Mais il nous est impossible d'interpréter ce texte, qui présente un mélange de caractères connus et inconnus, ces derniers peut-être orientaux.

198. — *Lampe votive au Génie de la colonie d'Apt.*

Magnifique lampe en bronze, à trois becs, découverte, en janvier 1866, au cours de certains travaux exécutés à *Apt*, à la maison de M. Reboulin. Elle était placée, avec des ustensiles de cuivre de formes variées, un fragment d'autel décoré d'une tête de Génie et des rejets de cuisine : os, bois de cerfs, débris de poteries, coquilles d'huîtres, etc., dans une sorte de cachette rectangulaire située à 12 mètres de profondeur, au fond d'un puits. On recueillit, en même temps, six petites pièces de monnaie dont la plus récente était du règne de Constantin. Les ustensiles de cuivre, au nombre de 31,

(1) Ce fragment appartient à M. Rousset, orfèvre à Uzès. M. Héron de Villefosse l'a publié dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, année 1887, p. 3.

Digitized by Google

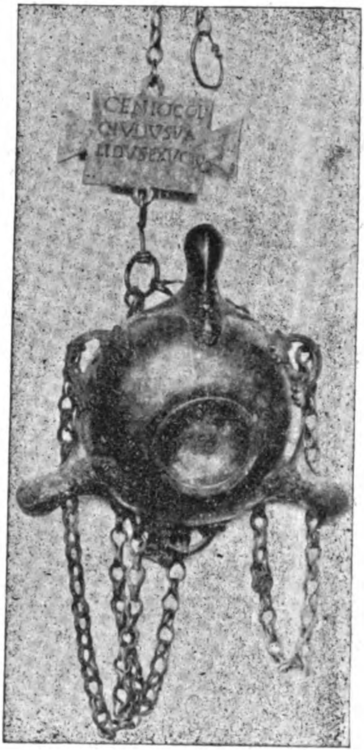

comprenaient des seaux, des chaudrons, des coupes, des bassins pourvus d'un manche pliant, et d'autres vases encore, dont quelques-uns, pareils à nos cafetières modernes, ont des anses décorées d'ornements finement gravés. Au-dessous de chaque bec de la lampe est une tête de satyre cornu, ciselée avec beaucoup d'art. L'inscription est répétée sur les deux faces d'une petite plaque à queue d'aronde, retenue à son bord supérieur par une chaînette unique correspondant aux trois côtés du disque de la lampe. Diamètre du disque, 0m19 ; en y comprenant les becs, 0m40. » La division des lignes est un peu différente dans chaque inscription. Hauteur de la plaque, 0m077 ; largeur, 0m14; épaisseur, 0m003. Hauteur des lettres, 0m012.

GENIO COL	GENIO COL
GIVLIVS VA	C IVLVALIDVS
LIDVSEXVOTO	EX VOTO

Le Mont Ventoux (journal de l'arrondissement de Carpentras), n° du 14 février 1886 ; — *Rev. archéol.*, 1886, p. 178 ; — *Bull. épigr.*, 1886, p. 138; — Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 211; 3, p. 515 ; — J.-B. Michel, *Le Livre d'or du musée Calvet* ; — *C. I. L.*. n. 5698, 1 ; — *Sylloge*, n. 108.

Genio col(oniae); C(aius) Julius Validus ex voto.

« Au Génie de la Colonie; Caius Julius Validus, en accomplissement de son vœu. »

Cette lampe a dû être destinée à quelque laraire public. Comme les lampes sacrées allumées de nos jours devant un autel ou une sainte image, elle fournissait une lumière perpétuelle, moins faite pour éclairer le sanctuaire qui l'abritait, que pour constituer le symbole d'une prière permanente au *Genius* de la colonie (1). Une lampe du même genre a été trouvée à Lyon, au commencement du seizième siècle. Elle était aussi pourvue de trois chaînettes et d'une plaque à queue d'aronde sur laquelle était gravée une dédicace aux dieux Lares (2).

(1) Cf. *Exod.*, XXVII, v, 20 et 21.

(2) Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 211. Sur l'emploi des lampes dans les temples, cf. K. Boetticher, *Tektonik der Hellenen*, t. 2, 2e édit., p. 545 et suiv.

Digitized by Google

199. — *Lampe votive à Minerve.*

Petite lampe de bronze acquise, en 1878, de Joseph Carrollet, qui l'avait trouvée dans le Rhône. Elle est gracieuse de forme, relevée sur un pied circulaire et munie à la partie postérieure d'une anse que surmonte un croissant posé obliquement. Trois oreillons percés à jour servaient à fixer les branches de la chaine destinée à la suspendre. Autour de l'orifice, en pointillé :

DEAE MINERVAE BALBVS DE//////

Les trois dernières lettres du mot *Minervae* forment un monogramme. Une autre inscription couvrait, au moins en partie, la face antérieure du croissant dont une des pointes est brisée. On ne peut déchiffrer que les trois lettres :

. . . . . MVS

Le reste de la légende a été effacée par le frottement des galets du fleuve.

Registre 4, p. 92 ; — Binon, n. 380 *b*.

Deae Minervae ; Balbus de[*dit*].
« A la déesse Minerve ; offrande de Balbus. »

200. — *Fragment d'une inscription peut-être votive.*

Fragment de tablette en bronze découvert à *Vaison*, dans un champ, près de l'ancienne église. Acquis, en 1863, du marchand colporteur Calixte Blanc. Hauteur, 0m068 ; largeur, 0m065 ; épaisseur, 0m004. Lettres en creux de 0m01.

C. I. L., n. 1340 ; — *Registre* 3, p. 125 ; — Binon, n. 65 *c*.

Ce fragment n'est pas restituable. Le complément *Victor*[*iae*] a été proposé dubitativement, pour la première ligne, par M. Hirschfeld.

201. — *Fragment d'une inscription peut-être votive.*

Fragment en deux parties d'une tablette de bronze accompagnant un buste d'Hercule découvert, en 1860, « à la maison de campagne du Colombier appartenant à M. Baudouard, adjoint au maire de *Bonnieux*, sur le territoire de cette commune, ainsi qu'en témoigne un certificat du maire » (Deloye). Ce buste et les fragments de la tablette furent acquis la même année du marchand colporteur Giovanni Anziano. L'inscription est incomplète de tous les côtés, sauf du côté droit. Une cassure s'est produite

Digitized by Google

suivant la seconde branche de la lettre A. Hauteur, $0^{m}08$; largeur, $0^{m}20$; épaisseur, $0^{m}003$. Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

{VAE *Registre 3*, p. 77 ; — Binon, n. 65 *b*.

Par leur forme, les caractères de ce fragment paraissent se rapporter aux premières années de l'Empire.

202. — *Inscription relative à un tombeau de famille.*

Plaque de bronze trouvée, en 1859, par un cultivateur, au quartier de la Lave, commune de *Villars*. Le musée en fit l'acquisition, l'année suivante, par l'intermédiaire de Charles Eymieu. Cette plaque, revêtue d'une belle patine verte, a été rognée de tous les côtés. Son poids est de 8 kilogrammes. Hauteur, $0^{m}72$; largeur, $0^{m}61$; épaisseur, $0^{m}003$. Hauteur des lettres, $0^{m}063$ à la première ligne, $0^{m}052$ à la suivante, $0^{m}057$ à la dernière.

C. I. L., n. 1150 ; — *Registre 3*, p. 76 ; — Binon, n. 65 *a*.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*). ....]*siae*, *M*(*arci*) [*f*(*iliae*).... ; ... *Te*]*rtiae*, *matri ; et*[.... *Testamento fie*]*ri iussit.*

« Aux dieux Mânes. A ....sia..., fille de Marcus (....sius); .... à ... Tertia, sa mère, et à ... Construction ordonnée par testament. »

Il n'est pas possible de compléter un gentilice dont on ne possède que les trois dernières lettres SIA. *Volusia*, *Numisia* peuvent se justifier par d'autres exemples.

IV. — INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

203. — *Épitaphe d'Ampelius et de Singenia.*

Tablette de marbre découverte au dernier siècle, à *Crouste*, près de Crest (Drôme), et transportée au château de Vérone, d'où Calvet en reçut une copie. Donnée au musée, en 1838, par le marquis d'Archimbaud. Hauteur, 0m76; largeur, 0m58; épaisseur, 0m085. Hauteur des lettres, environ 0m040.

Ms. de Marseille, 3, f° 153; *ms. d'Avignon*, 3, f° 105 (d'après une copie de Vérone); — Edmond Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, 2, p. 30 et pl. n. 295; — Allmer, *Inscr. de Vienne*, 4, p. 252) d'après un estampage d'Hirschfeld); — *C. I. L.*, n. 1724; — *Sylloge*, n. 853; — *Registre 1*, p. 251; — Binon, n. 9.

In Christi nomene. In huc loc[o requiescunt] in pace, fedelis, famu[lus Dei Ampeliu]s et Singenia, qui vixer[unt in coniu] gali adfectu et caritate....] annis circiter LXX aut an]nos eosdem continuos in pace Dominica f[idei perman]serunt ; quorum vita talis f[uit, ut lin]quens coniux maritum, XX an[nos] excedens in castitate perpet[ua] perduraret. Obiet venerabilis memoriae Ampe[lius] sub die XVI *k(a)l(endas) decembris, Fisto et Marciano con[s(ulibus)]; transiet bon(a)e recordationis Si[ngenia], sub die* GII *k(a)l(endas) ianuarias p(ost) c(onsulatum) Viato[ris, v(iri) c(larissimi) c(onsulis)]. In Christi nomine.*

« Au nom du Christ. En ce lieu reposent en paix Ampelius, fidèle, serviteur de Dieu, et Singenia, qui vécurent dans l'affection conjugale et la tendresse... environ soixante-dix ans, et demeurèrent, pendant tout ce temps, dans la foi en la paix du Seigneur. Telle fut la pureté de leur vie, que durant plus de vingt ans, l'épouse ayant perdu son mari se maintint dans l'observance d'une

Digitized by Google

chasteté continuelle. Ampelius, de vénérable mémoire, est mort le 16 des calendes de décembre (16 novembre) sous le consulat de Festus et de Marcianus. Singenia, de bon souvenir, a trépassé le 8 des calendes de janvier (25 décembre) de l'année qui a suivi le consulat de Viator, personnage clarissime, consul. Au nom du Christ. »

Ce texte, dont les restitutions sont dues à M. Allmer, se compose, ainsi qu'on le voit, d'une épitaphe qui fut gravée pour deux conjoints lorsque mourut le dernier.

Flavius Festus et Flavius Marcianus exercèrent leur consulat en 472. Marcianus était chargé de l'Orient et sa promulgation en Occident ne put se faire que tardivement, en raison du siège de Rome par les troupes de Ricimer.

Viator, dénommé Flavius comme les consuls précédents, fut choisi sans collègue en 495. Singenia, qui mourut au même âge qu'Ampelius, à 70 ans environ, était donc plus jeune que son mari du nombre d'années qu'elle resta veuve.

« Il est curieux, dit M. Allmer, de lire sur l'épitaphe d'Ampelius et de Singenia que les longues années de leur union se sont écoulées dans la paix du Seigneur. La période qu'elles représentent avait cependant été traversée par de terribles commotions, au milieu desquelles le pays avait changé de maîtres; mais peut-être que sous le gouvernement des rois barbares les peuples avaient moins à souffrir que sous la terrible tyrannie des agents de l'administration romaine. »

C'est au cinquième siècle, en effet, que l'Empire fut démembré au profit des Visigoths, des Burgondes, des Francs et des Vandales. Les Burgondes, alors sous Gondebaud, possédaient, en 495, tout le bassin de la Saône, la majeure partie de la Suisse, une partie du bassin de la Loire et la région comprise entre le Rhône, les Alpes et la Durance. Les empereurs de Constantinople n'exerçaient plus qu'une suzeraineté bien précaire, dont Théodoric, reconnu roi d'Italie, essayait déjà de s'affranchir en s'abstenant de promulguer dans ses États les consulats d'Orient. Il s'opposait même, autant qu'il le pouvait, à leur promulgation dans les autres États d'Occident, et c'est ainsi qu'à la mort de Singenia le nom du consul d'Orient, Paulus, n'était pas encore parvenu en Bourgogne, ce qui obligeait à dater par un postconsulat.

M. Allmer a fait remarquer que les Burgondes avaient changé de croyance, et d'orthodoxes étaient devenus ariens. Il suppose, non sans vraisemblance, qu'Ampelius et Singenia, qui se révèlent comme Romains par la forme de leurs noms, étaient exempts de l'hérésie. « C'est peut-être, dit-il, pour affirmer leur orthodoxie

Digitized by Google

qu'on a affecté de commencer et de terminer leur épitaphe par les mots *in Christe nomine.* »

On admet généralement que le mot *fidelis* servait à désigner le chrétien qui avait reçu le baptême (1). Il faut donc distinguer entre ce mot et la qualification de *famulus Dei,* toute d'humilité (2).

Sans nous arrêter à des formes orthographiques qui trouvent leur explication dans la décadence même du langage, nous noterons seulement l'ancienne lettre grecque ϛ de la seizième ligne, que les archéologues désignent sous le nom d'ἐπίσημον βαῦ, et dont la valeur était celle du chiffre VI.

204. — *Épitaphe d'Antodonius.*

Couvercle de sarcophage, de provenance inconnue, acquis en 1851 de Nogent-Saint-Laurent, avocat à *Orange.* A cause de la rareté en Gaule du sujet qu'il représente, Edmond Le Blant s'est demandé si ce couvercle n'aurait pas été apporté de Rome ; mais Ferdinand Deloye a fait remarquer, très justement, combien il était peu croyable qu'une sculpture si fruste ait pu subir un tel déplacement, il y a plus d'un demi-siècle, alors que l'attention des savants n'avait pas encore été appelée sur les sarcophages chrétiens par les travaux du commandeur de Rossi et d'Edmond Le Blant lui-même. Nogent-Saint-Laurent ne collectionnait, du reste, que des antiquités locales. Tout permet de croire, par conséquent, que la pierre a été trouvée à Orange, d'où proviennent aussi d'autres monuments chrétiens du musée Calvet.

Hauteur, 0m29 ; longueur, 0m77 ; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m025 environ.

Edmond Le Blant, *Gazette archéol.*, 6, 1880, p. 83 et pl. 12 ; *Sarcophages d'Arles*, introd., p. 36, note 1 ; *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 27 et pl. 6 ; *Nouv. recueil*, p. 172 ; — *C. I. L.*, n. 1271 ; — J.-B. Michel, *Le Livre d'or du musée Calvet* (photogravure) ; — *Sylloge*, n. 1837 ; — Binon, n. 4.

Antodoni[us], anima dul[cis] in pace, qui [vi]xit ann(os) XLV, m(enses) VII, d(ies) [X]XVII.

« Ame douce dans la paix, (ici repose) Antodonius, mort à l'âge de quarante-cinq ans, sept mois, vingt-sept jours. »

Dans son état primitif, le couvercle du sarcophage d'Antodonius avait une longueur à peu près double. La cartouche contenant l'inscription était soutenu des deux côtés par un Génie ailé, et sur la partie manquante se trouvait, sans nul doute, un second bas-relief. Celui qui existe constitue un motif de décoration assez

(1) Cf. Edmond Le Blant, l'*Épigraphie chrétienne en Gaule,* p. 86.
(2) Allmer, *Inscript. de Vienne,* 4, p. 256.

Digitized by Google

fréquemment employé en Italie sur les monuments des premiers fidèles. Il figure le festin céleste. Autour d'une table en forme de fer-à-cheval sont placés quatre convives, naïvement représentés, ayant devant eux trois pains marqués d'une croix peut-être intentionnelle, mais peut-être aussi sans aucune signification chrétienne. Au centre de la composition, sur un trépied, est l'image d'un poisson symbolisant le Christ. Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu,* nous a donné le motif de ce signe. Les cinq lettres du mot ιχθυς, par lequel on désignait en grec le poisson, étaient aussi les initiales des mots grecs Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ : « Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur (1). »

Les deux personnages très frustes, placés à gauche, semblent prendre du vin à un récipient de forme allongée. Il faut y reconnaître, croyons-nous, *Irene* et *Agape,* qui figurent sur d'autres représentations du même genre, et dont le rôle était précisément de mélanger, suivant la coutume romaine, de l'eau chaude au vin du banquet (2).

La formule *anima dulcis* est d'une époque très ancienne. Elle était employée par les païens (3) et figure dans un passage du roman d'Apulée (4). Notre inscription, qui la contient, peut appartenir au quatrième siècle.

205. — *Épitaphe de Bellator.*

Tablette de marbre, découverte en 1882, aux Aliscamps d'*Arles,* et acquise la même année, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m39; largeur, 0m33; épaisseur, 0m025. Hauteur des lettres, 0m03 environ.

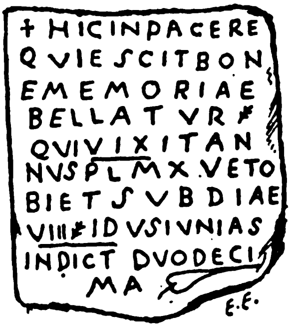

Edmond Le Blant, *Bulletin du Com. des trav. hist.*, 1882, p. 291; *Nouv. rec.*, p. 176; — Allmer, *Rev. épigr.*, I, p. 332; — *C. I. L.*, n. 5819; — *Registre 4,* p. 173; — Binon, n. 50.

+Hic in pace requiescit bon(a)e memoriae Bellatur, qui vixit annus pl(us) m(inus) XV, et obiet sub diae VIII idus iunias, indic-t(ione) duodecima.

« + Ici repose en paix Bellator de bonne

(1) *Cité de Dieu,* XVIII, 25.

(2) L'Amour (ἀγάπη) et la Paix (εἰρήνη) étaient considérés comme les deux principales jouissances du Paradis. (Cf. Reusens, *Manuel d'archéol. chrétienne,* Paris, 1890, in-8°, p. 41.)

(3) *C. I. L.,* XII, n. 2242, 2354, 2503, 4548; *Sylloge,* n. 1260, 1838, 1766, etc.

(4) *Métamorph.,* 5 (édit. Ouderdorp, p. 331) : « *Mellite mi, mi marite, tuae Psyche dulcis anima.* » Ce passage a été rappelé par Edmond Le Blant.

Digitized by Google

mémoire, qui a vécu quinze ans plus ou moins, et est mort le 8 des ides de juin (6 juin), de la douzième indiction. »

« La mention de l'indiction, dit M. Allmer, permet de rattacher cette épitaphe à l'époque à laquelle l'emploi de cette indication chronologique a été d'usage habituel, c'est-à-dire au VI° siècle. C'est seulement aussi au VI° siècle que s'est introduite en Gaule la formule *plus minus* à côté de l'âge du défunt (1). »

Le nom de *Bellator,* dont l'orthographe résulte ici de la confusion fréquente des deux lettres v et o, a été porté par un chrétien enseveli aux Catacombes. *Obiet* constitue une forme de langage très commune à partir du cinquième siècle. *Diae* pour *die* est une faute assez répandue.

206. — *Épitaphe de Crispinus.*

Fragment de marbre découvert, en 1842, dans l'ancienne abbaye de Saint-Ruf, près d'*Avignon.* Acquis par le musée la même année. Hauteur, 0m16 ; largeur, 0m14 ; épaisseur, 0m02. Hauteur des lettres, 0m03 environ.

Edmond Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule,* 2, pl. 63, n. 382 ; — *C. I. L.*, n. 1046 ; — Binon, n. 12.

Hic in pac[e quiescit] Crispinu[s, qui vixit...] annus [pl(us) m(inus)....

« Ici repose en paix Crispinus, mort à l'âge de .... ans ...., plus ou moins.... »

La croix qui se trouve au-dessus de la lettre c, à la fin de la première ligne, marquait le milieu de l'épitaphe. Le nombre des années était probablement suivi de celui des mois, et peut-être aussi de celui des jours. C'est à cette dernière indication que paraissent se rapporter les deux signes de la quatrième ligne, dont le second pourrait être l'épisème βαῦ. Cette inscription, assez grossièrement gravée, ne remonte pas au-delà du sixième siècle.

207. — *Épitaphe d'Eripius.*

Table de marbre découverte à *Vaison,* au dix-septième siècle, dans la muraille d'une cour. Déposée d'abord dans la cathédrale, où elle se trouvait encore en 1731, on l'en retira pour la placer dans le jardin de l'évêché. Le musée Calvet l'a acquise,

(1) Cette formule d'incertitude était voulue. On ne l'avait adoptée vers la fin du cinquième siècle que pour témoigner du mépris en lequel était tenue la vie terrestre.

Digitized by Google

en 1838, des héritiers du notaire Giraudy. Hauteur, $1^{m}13$; largeur, $0^{m}33$; épaisseur, $0^{m}18$. Hauteur des lettres, $0^{m}035$ environ.

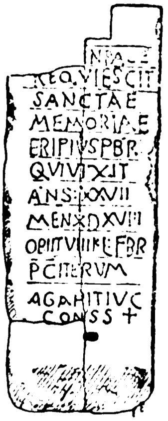

Colomby, *De rebus gestis episcorum Vasionensium libri quatuor*, Lyon, 1656, in-4°, p. 11 ; (d'après lui, Fantoni di Castrucci, *Avignone*, 2, p. 347 ; Muratori, 418, 4, et d'après Muratori : Martin, *Antiquités*, p. 78 ; Boyer, *Cathédr.*, 1, p. 35) ; — Moreau de Vérone, *Voconces*, p. 134 ; — Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 13, n. 3, et *Lettres à Calvet* (*ms. d'Avignon n. 2357*) n. 54 ; — Calvet, *Notes*, p. 78, n. 40 ; *ms. de Marseille*, 3, f° 64, n. 75 ; — Millin, *Voyage*, 4, p. 150 (et d'après lui Castellane, *Inscriptions du V° au XVI° siècle*, dans *Mém. de la Société archéol. du midi de la France*, 2, p. 189 et pl. 4, n. 1 ; — Long, p. 479 ; — Guérin, *Panorama*, p. 230) ; — Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 145 ; — De Caumont, *Bull. mon.*, 11, 1845, p. 126 ; — Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, 2, n. 489 et pl. 68, n. 411 ; — *C. I. L.*, n. 1500 ; — *Sylloge*, n. 866 ; — Binon, n. 6.

[*Hic*] *in pace requiescit sanctae memoriae Eripius p*(*res*)*b*(*yte*)*r*, *qui vixit an*(*no*)*s XXVII*, *mens*(*es*) *X*, *d*(*ies*) *XVIII* ; *obiit VIII k*(*a*)*l*(*endas*) *f*(*e*)*br*(*uarias*) *p*(*ost*) *c*(*onsulatum*) *iterum Agapiti*, *v*(*iri*) *c*(*larissimi*), *conss*(*ulis*).

« Ici repose en paix, de mémoire sainte, Eripius, prêtre, mort à l'âge de vingt-sept ans, dix mois, dix-huit jours. Il trépassa le 8 des calendes de février (25 janvier), la seconde année après le consulat d'Agapitus, personnage clarissime, consul. »

Agapitus, nommé consul d'Occident, en 517, par Théodoric, avait pour collègue en Orient l'empereur Anastase, qui ne fut promulgué ni en Italie, ni en Gaule, malgré sa dignité souveraine. L'année suivante l'Occident n'eut pas de consul, et le nom du consul d'Orient, *Fabius Magnus*, resta, comme d'habitude, inconnu dans les États de Théodoric et dans ceux de Sigismond, qui avait succédé, en 516, à son père Gondebaud sur le trône des Burgondes (1). En 519, il n'y eut qu'un seul consul, *Flavius Eutarichus*, nommé pour l'Occident par Théodoric. On data de son nom, mais ce ne fut pas tout de suite, ainsi que le démontre l'épitaphe d'Eripius, intéressante à ce point de vue, parce qu'elle témoigne, selon toute apparence, si la promulgation des consuls se faisait au mois de janvier, du retard que les nouvelles mettaient à se propager (2).

(1) Voy. à ce sujet ce qui a été dit plus haut, p. 229. On trouvera dans le tome 4, p. 83 et suiv. du *Musée de Lyon*, une magistrale étude de M. Allmer sur la situation politique des États burgondes au commencement du sixième siècle.

(2) Il est bon de faire observer, croyons-nous, qu'en Gaule la promulgation des consuls en janvier, pour si probable qu'elle soit, n'est pas certaine. Elle a pu n'avoir

Digitized by Google

Eripius, dont le nom était romain, devait appartenir à la religion orthodoxe (1). Nous ne saurions dire s'il mourut effectivement à l'âge qu'indique son épitaphe ou s'il faut comprendre qu'il exerça son sacerdoce pendant vingt-sept ans, dix mois et dix-huit jours. On sait, en effet, que les années consacrées au service de Dieu étaient, pour les prêtres et aussi pour beaucoup des fidèles, les seules qui valussent un souvenir (2). La formule *plus minus* marquait, comme nous l'avons déjà dit, une incertitude voulue et tirait son origine du mépris de la vie terrestre. Ce fait même que l'âge d'Euripius est indiqué avec beaucoup de précision semble de nature à justifier la seconde hypothèse.

208. — *Épitaphe d'Epymene.*

Tablette de pierre en deux fragments, découverte en 1864, au hameau d'Urban, commune de *Baumes-de-Venisse*. Le musée Calvet n'en possède que le moulage. L'original est à Baumes, chez M. de Gaudemaris. Hauteur, 0m27; largeur, 0m25; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres variable, assez voisine, en général, de 0m015.

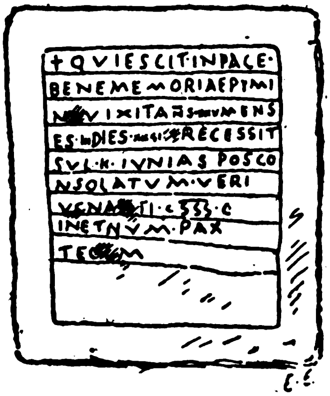

Allmer, *Bull. de la Soc. archéol. de la Drôme*, 1876, p. 311; — De Terris, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 5, p. 109 (avec une reproduction photographique); — *C. I. L.*, n. 1498; — Edm. Le Blant, *Nouveau rec.*, p. 170; — *Sylloge*, n. 876; — Binon, n. 3 *c*.

Quiescit in pace benememoria Epymene; vixit an(no)s XXV, menses III, dies XXGI; recessit su(b di)e k(alendas)

lieu qu'au 1er mars et coïncider avec la notification de l'indiction qui se faisait à cette époque (cf. Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, v, 4 et 29). Les épitaphes datées des deux premiers mois, par les noms des consuls de l'année, ne constituent pas une preuve contraire suffisante. Il s'écoulait toujours, entre le moment du décès et la gravure de l'épitaphe, un certain temps qui a pu suffire, dans bien des cas, pour permettre aux intéressés de connaitre les noms des consuls nouveaux. C'est ainsi qu'une inscription de Lyon (*C. I. L.*, xiii, n. 2370), datée du 16 janvier par le nom des consuls en exercice, n'a pu être faite à cette date, à moins d'admettre que ces consuls avaient fait l'objet d'une promulgation anticipée. Edmond Le Blant, qui a déjà examiné cette question, n'est pas arrivé à la résoudre (*Inscript. chrét. de la Gaule*, préface, p. lxxii, note 5).

(1) Avitus, évêque de Vienne, mort en 517 ou 518, s'était montré, pendant toute sa vie, l'adversaire implacable de l'arianisme. L'influence qu'il exerça sur le roi Sigismond fut au profit de l'élément romain, mais elle provoqua aussi de sourds mécontentements qui préparèrent la déchéance des États burgondes (Cf. Allmer, *Rev. épigr.*, 5, p. 277).

(2) Edm. Le Blant, l'*Épigr. chrétienne en Gaule*, p. 89.

Digitized by Google

iunias pos(t) consulatum veri Venanti(i) c(larissimi) c(onsulis). In (a)et(er)num pax tec(u)m.

« Dans la paix repose Epymene, de bonne mémoire, morte à l'âge de vingt-cinq ans, trois mois, vingt-sept jours. Elle a quitté (ce monde) le jour des calendes de juin (1er juin) de l'année qui a suivi le consulat de Venantius, personnage clarissime, consul. Que la paix soit avec toi éternellement ! »

La lecture *benememoria Epymene*, adoptée par Edmond Le Blant, n'est pas certaine. M. Hirschfeld a proposé celle *bene memoriae Pymini[u]s*. Les signes qui suivent le premier c de la septième ligne, ne sont pas des s, mais une note de ponctuation dont on connaît d'autres exemples (1). *Veri*, à la sixième ligne, est mis pour *viri*, par suite de la permutation, assez commune sur les marbres chrétiens, des deux lettres E et I.

Le nom par lequel est datée cette épitaphe, apparaît trois fois dans les fastes consulaires. En 484, un consul d'Occident, *Venantius*, eut pour collègue, en Orient, le futur roi d'Italie Théodoric, alors patrice et général des milices à la cour de l'empereur Zenon. En 507, un autre consul d'Occident, *Venantius*, dit quelquefois *junior*, partagea le pouvoir avec l'empereur Anastase, non promulgué dans les États burgondes. En 508 enfin, un *Decius Marius Basilius Venantius*, dit aussi *junior*, ou *alius junior*, fut consul d'Occident et eut pour collègue en Orient *Celer*, qui resta, comme d'habitude, inconnu chez les Burgondes. L'année 485 est à écarter comme date de notre inscription, parce qu'on était alors sous le consulat de Symmaque, dont le nom apparaît le 18 mai, dans une inscription de Vienne (2). Des deux années 508 et 509, la première a été préférée par Edmond Le Blant. M. Allmer a fait observer que la lutte engagée à cette époque, et depuis l'année précédente, par Clovis et Gondebaud contre les Wisigoths d'Aquitaine, alliés de Théodoric, avait eu pour effet de faire dater en 507 et 508, chez les Francs et les Burgondes, par le nom de *Messala*, consul d'Occident en 506. Reste donc l'année 509, au cours de laquelle l'Occident eut pour consul *Importunus*, dont le nom figure, en 510, par post consulat, dans une inscription de Lyon. Pour justifier cette date, qui paraît seule convenir, il faut alors admettre, avec M. Allmer, que, vers la fin de 508, il y eut, après la levée du siège d'Arles, quelque relâche d'hostilités entre les princes ennemis.

(1) Edm. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, pl. 50, fig. 295.
(2) *C. I. L.*, XII, n. 2057 ; *Sylloge*, n. 855.

Digitized by Google

Le nom du consul Venantius serait parvenu en Bourgogne à la faveur de cette suspension d'armes, et aurait servi à dater par post-consulat l'année suivante. La date d'une inscription de Lyon par le post-consulat d'*Importunus* fournirait la preuve, d'un autre côté, d'abord que le nom de ce consul ne fut promulgué que tardivement (1), ensuite que la guerre reprit avant la promulgation du nom de *Boethius junior*, nommé consul d'Occident, en 510, par Théodoric.

L'acclamation *pax tecum*, que nous retrouverons plus loin, et la formule *in aeternum* sont très anciennes. Elles apparaissent, dès les premiers temps du christianisme, sur les marbres des Catacombes (2).

209. — *Épitaphe de saint Eutrope.*

Table de marbre incomplète, en plusieurs fragments, découverte à *Orange*, en 1801, et recueillie par M. de Champié, de qui les héritiers la donnèrent au musée en 1875. Ayant appartenu primitivement à un sarcophage païen, cette table est décorée, sur sa tranche antérieure, d'un bas-relief assez grossièrement sculpté. « M. Auguste Binon, concierge-gardien du musée, est le premier, dit Deloye, qui, lors de l'arrivée du monument au musée Calvet, en ait distingué le sujet avec certitude en y reconnaissant un retour de la chasse. On y voit, en effet, du côté gauche, derrière la tête de Diane diadémée

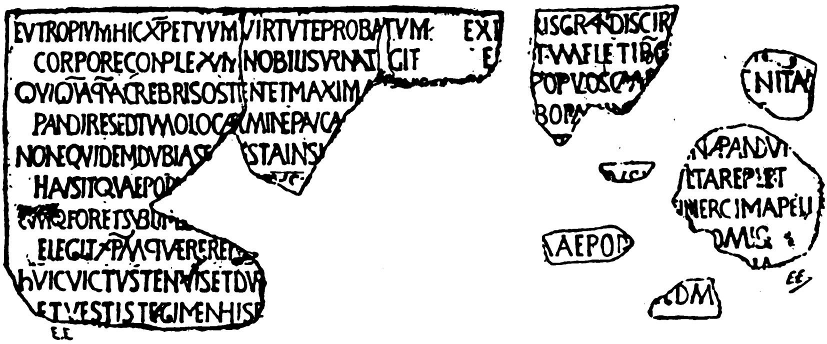

et voilée, qui forme un des angles du tombeau, deux hommes qui portent sur un brancard et dans un filet un sanglier mort, et sont accompagnés d'un chien que l'un d'eux tient en laisse. Devant eux marche le chef de la chasse, à cheval. Il est précédé, sur la partie droite, d'un esclave portant un flambeau, et d'un autre chien tenu en laisse par un autre esclave, qui a lui-même sur ses épaules un second sanglier. Un Apollon radié termine le bas-relief et forme le pendant de la tête de Diane. Derrière chacune de ces têtes, on remarque une sorte d'arbre fourchu et presque sans feuillage (3). Il man-

(1) Une inscription de Vienne (*C. I. L.*, XII, n. 2057), probablement datée du 18 septembre 509, est encore au nom de *Venantius*.

(2) Cf. de Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 2e série, 4, p. 51; 3e série, 5, p. 17 et 36, etc.

(3) Nous croyons plutôt que ce motif de décoration est une torche.

Digitized by Google

que environ la moitié de ce bas-relief ; mais comme les extrémités ont été conservées, il est facile de voir qu'il n'y avait pas d'autre sujet qu'une chasse. La partie absente devait présenter seulement quelques chasseurs de plus » (*Reg.*). Longueur, 2m20 ; largeur, 0m66 ; épaisseur, 0m29. Hauteur des lettres, 0m043.

Courtet, *Rev. archéol.*, 9, 1852, p. 332, et *Dictionn.*, p. 262, note 1 (le principal fragment seulement, avec suppléments de Deloye) ; — Edmond Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, 2, p. 236, n. 503 et pl. 67, n. 402-5 et 407 (tous les fragments, sauf les deux derniers) ; *Nouveau rec.*, p. 169 ; — Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, 1, 1863, p. 175 (cf. 2e série, 7, 1861, p. 222) ; — *C. I. L.*, n. 1272 ; — *Registre 5*, p. 176 ; — Binon, n. 50 o.

Eutropium hic, C(h)r(ist)e, tuum virtute probatum,
Corpore complexum nobilis urna t[e]git.
Qui qua(m)qua(m) crebris ostentet maxim[a si]gnis,
Pandire sed tumulo carmine pauca [decet].
Non equidem dubia se[d g]esta insi[gnia dico],
Hausit quae popu[li vi]sus e[t alma fides].
Cumq(ue) foret sublime d[ecus splendorque parentum],
Elegit C(h)r(istu)m quaerere me[nte pia].
Huic victus tenuis et dur[a cubilia membris]
Et vestis tegimen hisp[ida erat tunica].
Ex i..ris grandis cir....................
E[ju]s tum fletib(us) ....
Si.. populos camp[estres..... co]gnita....
... ibo pan................ ....
.... te.....................[agm]ina pandun[t].
.... [m]ulta replet
........................inergima pell[ens]
.... omis
.... pia...
.... [vide]re D(eu)m (?)

« O Christ, dans ce cercueil vénéré est retenu le corps de ton Eutrope. Ses miracles le rendent célèbre, mais il n'en convient pas moins de louer par quelques vers placés sur son tombeau celui qui se manifeste par les plus grands signes. Je ne parlerai pas, du reste, de choses douteuses, mais de faits que le peuple a constatés de ses yeux et qui sont de croyance universelle. Bien que de naissance élevée et de famille illustre, il préféra rechercher le Christ avec un esprit vertueux. Sa nourriture fut toujours frugale,

Digitized by Google

ses membres ne reposèrent que sur un grabat, ses vêtements ne consistèrent que dans une grossière tunique.... »

Les suppléments que nous donnons du principal fragment sont dus, pour une partie, à Deloye et, pour le reste, à Edmond Le Blant et à M. Hirschfeld (1). Les autres fragments ne sont pas restituables.

Le siège épiscopal d'Orange fut occupé par Eutrope de 464 à 494 (2). Ce saint évêque assista au concile d'Arles, vers l'année 475 (3), et son nom est rappelé dans deux lettres de Sidoine Apollinaire (4) et du pape saint Hilaire (5). Sa vie, partiellement publiée par les Bollandistes, qui en avaient trouvé le récit dans un manuscrit du surintendant Fouquet (6), a été donnée tout entière par Varin, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres (7). Elle a été écrite par Verus, successeur d'Eutrope, mais il ne paraît pas, contrairement à l'opinion de Deloye, que l'inscription métrique qui précède ait aussi cette origine. Sa paléographie — et cette remarque a déjà été faite par M. Hirschfeld, — la rattache à une époque plus récente. Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'elle soit antérieure au septième siècle.

Eutrope fut enseveli dans la basilique de Saint-Julien, que lui-même avait fait construire, à la suite d'une révélation, en l'honneur du martyr d'Antioche.

« Les miracles qui ne tardèrent pas à s'opérer sur son tombeau, et dont il est question dans la vie écrite par Verus, aussi bien que dans l'inscription tumulaire, furent sans doute cause, dit Deloye, que l'église échangea son vocable contre celui du nouveau saint, honoré dès lors d'un culte particulier.

« L'église de Saint-Eutrope occupait la partie méridionale de la colline qui domine la ville, au quartier dit de la *Vignasse*. Bien qu'il n'en reste plus vestige depuis plusieurs siècles, les Orangeois ont la dévote coutume de se rendre processionnellement, une fois par an, sur le lieu même où elle était bâtie, et où furent découverts les débris du tombeau. »

(1) Ligne 4, Le Blant : *pauca* [*volo*] ; Hirschfeld : *pauca* [*decet*] ; — L. 6, Le Blant : *alma fides* ; Hirschfeld s'est abstenu ; — L. 7, Le Blant : *d*[*ecus nomenque parentum*] ; Hirschfeld : *d*[*ecus splendorque parentum*]. Les autres restitutions sont communes à Edmond Le Blant et à M. Hirschfeld et ne diffèrent que fort peu de celles proposées par Deloye.

(2) *Gall. christ.*, 1, p. 767.

(3) *Concilia Galliae*, p. 642.

(4) L. VI, ép. 6.

(5) *Concilia Galliae*, p. 609.

(6) *Acta Sanct.*, 5, p. 669 de l'édition de La Haye ; 5, p. 45 de l'édition de Venise.

(7) *Bull. du Com. des trav. hist.*, *Hist.*, 1, 1849, p. 51 à 64.

Digitized by Google

210. — *Épitaphe de Florentiolus.*

Table de marbre découverte à *Vaison*, dans le courant du siècle dernier. Recueillie à l'évêché, elle passa dans la collection du notaire Giraudy et fut acquise par le musée en 1828. Hauteur, 0m25; largeur, 0m32; épaisseur, 0m07. Hauteur des lettres, 0m014.

Saint-Véran, *ms. de Carpentras*, 2, p. 14, n. 7 et p. 12, n. 30 (où elle est à tort rapprochée de l'épitaphe de Craxxius, ci-dessus n. 134); — Calvet (d'après de Saint-Véran), *Notes*, p. 179; *ms. de Marseille*, 5, suppl., n. 25; — Millin, 4, p. 148 (d'après lui Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 144; Long, p. 478); — Guérin, *Panorama*, p. 231; — Edmond Le Blant, *Inscript. de la Gaule*, 2, n. 490 et pl. 64; *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 9; — *C. I. L.*, n. 1502; — Binon, n. 10.

Florentiole, pax tecu[m]!
« Florentiolus, que la paix soit avec toi ! »

Par son laconisme, son formulaire et sa paléographie, cette inscription est de tous points comparable aux épitaphes des premiers chrétiens que l'on a découvertes dans les Catacombes. Elle a été conjecturalement datée, par Edmond Le Blant, du troisième siècle de notre ère.

211. — *Épitaphe.*

Table de marbre formant la partie antérieure d'un fragment de couvercle de sarcophage païen. D'après les témoignages de La Pise et de Suarès, rapportés par les Bollandistes, cette table se trouvait « à *Orange*, sur le poteau du portal du temple d'Eutrope, devant sa démolition ». Elle fut recueillie par Jean Chieze et transportée plus tard à Camaret. Mme Roubaud l'a donnée au musée en 1824. Longueur, 1m12; hauteur, 0m28; épaisseur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m025.

La Pise, *Tableau des princes et principauté d'Orange*, p. 5; — Suarès, *ms. de Paris n. 8967*, p. 480; — Escoffier, p. 24; — Séguier, *ms. 13795*, fasc. 2; — Maffei, *Mus. Veron.*, p. 419, 17; — Millin, 2, p. 156; — De Gasparin, p. 129; — Martin (d'après Gasparin), p. 56; — Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, 2, p. 237, n. 504 et pl. 68, n. 414; *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 26 et pl. 8; — Bastet, *Essai hist. sur les évêques d'Orange*, p. 38; — Deloye, *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, 1, 1863, p. 178; — *C. I. L.*, n. 1233; — Binon, n. 2.

.... *Gaudentius et Palladius fratri innocentissimo fecer*[*unt*].

« .... Gaudentius et Palladius ont fait construire (ce tombeau) à leur frère très vertueux. »

Les renseignements concernant le défunt se trouvaient probablement dans un autre cartouche dont on distingue la trace sur le bord gauche de la table. Il n'a pu exister aucun lien de parenté, quoiqu'on en ait dit, entre saint Eutrope et les deux personnages dont il est ici question (1).

« La forme des lettres, le style de la sculpture et la présence du nom de Gaudentius, particulièrement fréquent chez les fidèles, permettent de supposer à l'épitaphe une origine chrétienne, bien qu'aucun signe ne l'atteste absolument (2). »

212. — *Épitaphe de Leo.*

Plaque de marbre en plusieurs fragments, trouvée, dit-on, « parmi les ruines du château de *Bellegarde* » (*Reg.*). Acquise, en 1881, de Laurent Denis, chiffonnier à Beaucaire. Hauteur, $0^{m}44$; largeur, $0^{m}20$; épaisseur, $0^{m}02$. Hauteur moyenne des lettres, $0^{m}022$; lignes réglées.

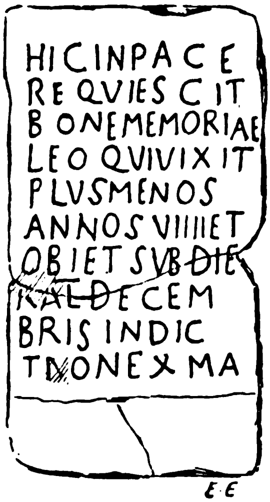

Deloye, *Congrès arch. de F.*, 1882, p. 372 (gravure); — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 332; — *C. I. L.*, n. 4084; — Edm. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 342, n. 300; — *Registre 4*, p. 166; — Binon, n. 3 *b*.

Hic in pace requiescit bon(*a*)*e memoriae Leo, qui vixit plus menos annos VIIII et obiet sub die kal*(*endas*) *decembris, indictaone* (*deci*)*ma.*

« Ici repose dans la paix Leo, de bonne mémoire, qui vécut neuf ans, plus ou moins, et trépassa le jour de calendes de décembre (1er décembre) de la dixième indiction. »

Cette inscription est du sixième siècle, et la dixième indiction en fixe la date à l'une des années qui revinrent périodiquement, tous les quinze ans, à partir du mois de septembre 502. Sa seule particularité est la façon peu commune dont le graveur a écrit le mot *decima*. La même abréviation se retrouve sur un autre marbre du musée d'Arles (3).

(1) Cf. *Bull. du Comité des trav. hist., Hist.*, 1, 1849, p. 63.

(2) Edm. Le Blant, *Inscript. chrét.*, 2, p. 238.

(3) *C. I. L.*, XII, n. 925.

Digitized by Google

La décadence du langage et la barbarie se manifestent dans les mots *menos* pour *minus*, *obiet* pour *obiit*, *indictaone* pour *indictione*. L'orthographe fautive de ce dernier mot n'est pas cependant tout à fait certaine.

213. — *Épitaphe de Leonidius, avec lacunes à remplir après le décès.*

Tablette de marbre découverte, en 1880, aux Aliscamps d'*Arles*, près de la chapelle de Saint-Pierre de Moleyres. Acquise par le musée en 1882. Hauteur, 0^{m}48; largeur, 0^{m}50; épaisseur, 0^{m}035. Hauteur moyenne des lettres, 0^{m}04.

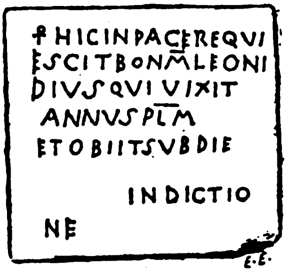

Edmont Le Blant, *Bull. du Comité des trav. hist.*, 1882, p. 291; *Nouv. recueil*, p. 182; — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, p. 347; — *C. I. L.*, n. 5822; — *Registre 4*, p. 176; — Binon, n. 60 *u*.

Hic in pace requiescit bon(ae) m(emoriae) Leonidius, qui vixit annuos plus minus..., et obiit sub die... indictione...

« Ici repose en paix Leonidius de bonne mémoire, qui a vécu ...ans, plus ou moins, et est mort le... jour des.... de la... indiction. »

Cette inscription est surtout intéressante par la coutume dont elle témoigne. Malgré le mépris de la dépouille mortelle que préconisaient les Pères de l'Église (1), les chrétiens, comme les païens, se préoccupaient de leur sépulture. N'ayant pas toujours confiance en la sollicitude de leurs héritiers, il arrivait souvent qu'ils préparaient eux-mêmes leur tombeau et plaçaient leur propre épitaphe sur le coin de terre où ils devaient reposer. Ils ne laissaient à leurs survivants que le soin de terminer cette épitaphe par certaines indications, telles que le nombre des années de leur existence et la date de leur décès. Une inscription païenne d'Algérie, restée du reste incomplète, est remarquable sous ce rapport. « *Se vivo fecit*, dit celui qui l'a fait graver, *heres annos annotabit.* » C'était bien peu demander, et la négligence des héritiers, quand elle avait lieu, n'en était que plus coupable. Elle se produisit pour Leonidius, dont l'épitaphe présente ainsi trois lacunes relatives à l'âge du mort, au jour du décès et au chiffre de l'indiction.

« La formule de l'épitaphe d'Arles, a dit Edmond Le Blant, la croix qui la précède, et en particulier le type de certaines lettres, dont la haste dépasse les membres horizontaux, permettent de classer ce marbre au début du sixième siècle (2). »

(1) Cf. en particulier S. August., *Confess.*, IX, 11.
(2) *Nouv. rec.*, p. 183.

Digitized by Google

214. — *Épitaphe de Pantagathus.*

Table de marbre conservée au commencement du XVIII^{e} siècle dans la nef de la cathédrale de *Vaison,* où elle fut vue par dom Martène et dom Durand, qui en copièrent l'inscription. Transportée plus tard dans le jardin de l'évêché, elle passa dans la collection Giraudy. Elle a été acquise par le musée en 1828, avec la majeure partie des objets de cette collection. Hauteur, 0^{m}67 ; largeur, 1^{m}35 ; épaisseur, 0^{m}16. Hauteur des lettres, 0^{m}025 et 0^{m}020.

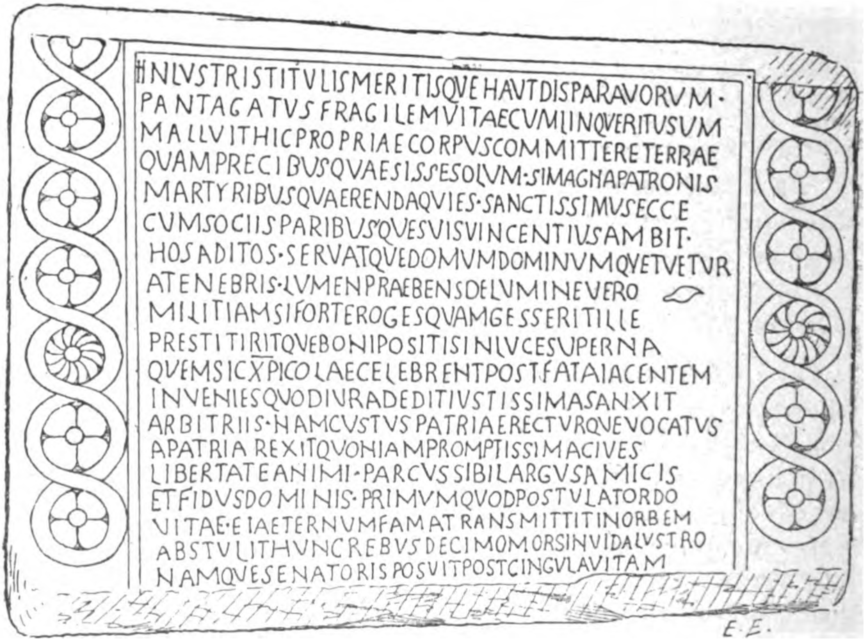

Dom Martène et dom Durand, *Itinéraire,* 1, p. 290 (et d'après eux Martin, *Antiquités,* p. 80) ; — Boyer, *Cathédr.,* 1, p. 37 (et, d'après lui, de Saint-Véran, *ms. de Carpentras,* 2, p. 14, n. 8); — Moreau de Vérone, *Voc.,* p. 135 ; — Long, p. 479 (d'après les copies antérieures); — de Castellane, *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France,* 4, p. 261 (d'après Long) ; — Edmond Le Blant, *Inscript. chrét.,* 2, p. 218, n. 492 et pl. 66, n. 399 ; — *C. I. L.,* n. 1499 ; — *Sylloge,* n. 880 ; — Renier, *Fiches,* t. 31, f° 126 ; — Binon, n. 1.

« Illustre par ses titres, égal à ses aïeux par ses mérites, Pantagathus, lorsqu'il a quitté cette existence fragile, n'a pas voulu solliciter d'être enseveli (dans une église) ; il a préféré confier sa dépouille mortelle à cette terre qui lui appartient. C'est en se plaçant sous la protection des martyrs que l'on doit chercher le repos éternel. Le très saint Vincent, les saints ses compagnons et ses

Digitized by Google

égaux, veillent sur ce lieu, gardent la maison, protègent le maître, dissipent les ténèbres et répandent autour d'eux l'éclat d'une véritable lumière. S'il arrive que les chrétiens honorent celui qui est ici enseveli, et que tu demandes quelles fonctions il a remplies et quels titres il s'est acquis auprès des bienheureux qui jouissent de la lumière éternelle, on te répondra : Observateur de la justice, il fut équitable dans ses jugements; appelé par ses concitoyens à gouverner et à protéger son pays, il s'est acquitté de ses fonctions avec un esprit libre et actif. Avare pour lui-même, généreux pour ses amis et fidèle à ses maîtres, il a satisfait à toutes les obligations de la vie et sa renommée s'étend pour toujours dans le monde. Le trépas jaloux qui l'a frappé dans son dixième lustre, l'a enlevé aux affaires publiques, car il s'est éteint après le consulat de Senator... »

Edmond Le Blant, qui a consacré à ce texte une magistrale dissertation, a reconnu le premier, dans le dernier vers, l'indication du post-consulat d'un personnage appelé *Senator*. Il s'agit, probablement, de l'historien Cassiodore, dont le post-consulat répond à l'année 515.

L'ensevelissement dans les églises, quoique pratiqué couramment, n'était pas permis par les empereurs (1). Aussi, Pantagathus, fidèle observateur des lois, ne sollicite-t-il pas la faveur de reposer auprès des autels. Son épitaphe nous apprend qu'il fit construire un oratoire sur un terrain qui lui appartenait, et qu'il y prépara sa tombe en l'entourant, selon l'usage, des reliques de différents martyrs dont il invoquait la protection (2).

Les comtes et les ducs étaient chargés de rendre la justice (3).

Le vague du texte, dit Edmond Le Blant, ne me paraît pas permettre de déterminer si le chrétien de Vaison était duc ou seulement comte. L'expression *fidus dominus* rappelle le serment que prêtaient ces dignitaires et les patrices. »

Il faut encore remarquer que l'épitaphe de Pantagathus semble procéder d'un formulaire, à moins qu'elle n'ait elle-même servi de modèle. Parmi les expressions qu'elle contient, quelques-unes se retrouvent presque sans changement sur d'autres monuments chrétiens du sixième siècle (4).

(1) *Cod. Théod.*, IX, 17, 6; *Cod. Justin.*, I, 2, 2.

(2) Tout sanctuaire, pour être consacré, devait d'ailleurs contenir des reliques. On a d'autres exemples, en Gaule, de sanctuaires préparés pour abriter des tombeaux. Un des plus connus a été découvert, il y a quelques années, près de Poitiers, par le R. P. Camille de la Croix.

(3) Fortunat, VII, 5 et 7; Greg. Tur., *Mirac. S. Mart.*, III, 531; *Glor. conf.*, c. 101, etc.

(4) Voy. à ce sujet Edm. Le Blant, *Inscript. chrét.*, 2, p. 184.

Digitized by Google

215. — *Épitaphe de Secolasia.*

Plaque de marbre blanc découverte à *Arles*, en 1827, et acquise par le musée en 1830. Un bas-relief représentant une chasse a été scié pour placer l'inscription. Hauteur, 0m45; largeur, 0m59; épaisseur, 0m02. Hauteur des lettres, 0m035.

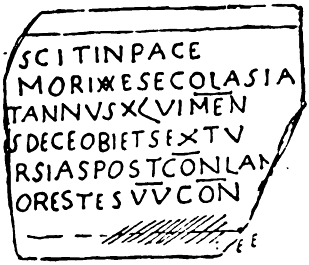

C. I. L., n. 937; — Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 192; — *Sylloge*, n. 905; — Binon, n. 3.

[*Hic requie*]*scit in pace* [*bonae me*]*moriae Secolasia* [*quae vixi*]*t annus XLVI men*[*ses.... die*]*s dece; obiet sextu*[... *ma*]*rsias post con*(*sulatum*) *Lam*[*padi*(*i*) *et*] *Orestes, v*(*irorum*) (*clarissimorum*), *con*(*sulum*).

« Ici repose en paix Secolasia, de bonne mémoire, morte à l'âge de quarante-six ans, ...mois, dix jours; elle trépassa le six [des calendes?] de mars (24 février) l'année qui a suivi le consulat de Lampadius et d'Orestes, personnages clarissimes, consuls. »

Lampadius et Orestes furent consuls, l'un et l'autre pour l'Occident, en 530. Ils s'appelaient de tous leurs noms *Flavius Postumius Lampadius* et *Rufius Gennadius Probus Orestes* (1). Aucun consul ne fut créé ni en 531, ni en 532, et l'empereur Justinien, consul pour l'Orient en 533, ne fut pas promulgué chez les Burgondes. On data par post-consulats de Lampadius et d'Orestes jusqu'en 534. Le consul *Flavius Decius Paulinus*, élu à cette date, et surnommé *junior* pour le distinguer d'un autre consul plus ancien, fut le dernier des consuls occidentaux.

L'A du mot *memoriae*, dans l'épitaphe de Secolasia, est surchargé d'un V gravé fautivement par le lapicide qui devait, sans doute, avoir à l'esprit l'adjectif *bonememorius*, très fréquent sur les marbres de la Gaule (2).

216. — *Fragment d'épitaphe.*

Tablette de marbre trouvée, dit-on, parmi les ruines du château de *Bellegarde*, en même temps que l'épitaphe rapportée plus haut sous le n. 212. Acquise, en 1881, de Laurent Denis, chiffonnier à Beaucaire. Hauteur, 0m20; largeur, 0m17; épaisseur, 0m035. Hauteur moyenne des lettres, 0m02; lignes réglées.

(1) De Rossi, *Inscript. chrét. de Rome*, p. 610.

(2) Lorsqu'une faute de cette nature se produisait, les traits inutiles étaient bouchés avec du stuc.

Digitized by Google

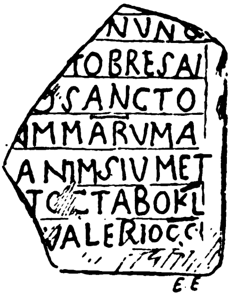

Deloye, *Congrès archéol de France*, 49, 1882, p. 337 (gravure); — *C. I. L.*, n. 4083; — Edm. Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 343; — *Registre 4*, p. 166.

Ce texte est beaucoup trop mutilé pour qu'il soit possible d'en donner une restitution complète. Il n'est pas invraisemblable, ainsi que l'a reconnu Deloye, qu'il s'agisse, aux lignes 4 et 5, des martyrs *Agaunenses*, c'est-à dire de saint Maurice et de ses compagnons.

« En admettant, dit Edmond Le Blant, que la ligature qui termine la deuxième ligne représente un A et un N, début d'*anniversario*, les probabilités s'accroissent par la présence du mot [oc]*tobres*, le martyre de saint Maurice et de ses compagnons se fêtant le 22 septembre, qui correspond au onzième jour des calendes d'octobre.»

Aux cinquième et sixième siècles, deux consuls ont porté le nom de Valerius : l'un en 432, l'autre en 521. Celui dont le nom sert de date à cette épitaphe est sans doute le plus récent.

V. — INSCRIPTIONS DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE A LA GAULE.

I. — Inscriptions phéniciennes.

217. — *Épitaphe de la prêtresse Zaïbegat.*

L'inscription qui va suivre passe pour avoir été découverte à *Avignon*, au mois de novembre 1897, en creusant les fondations d'une maison « au quartier de Champfleury, touchant la gare de la petite vitesse ». Elle est gravée sur une pierre noire, de nature schisteuse, qui se trouvait isolée, à ce que l'on rapporte, à 3m45 de profondeur, « dans un terrain non remanié, mais constitué par des apports fluviatiles » (1). Cette inscription a été acquise, dans les premiers jours de 1898, par l'administration du musée archéologique de Marseille (2). Le musée Calvet n'en possède que le moulage. Hauteur, 0m13; largeur, 0m19; épaisseur, 0m06 Poids, 3 k. 663.

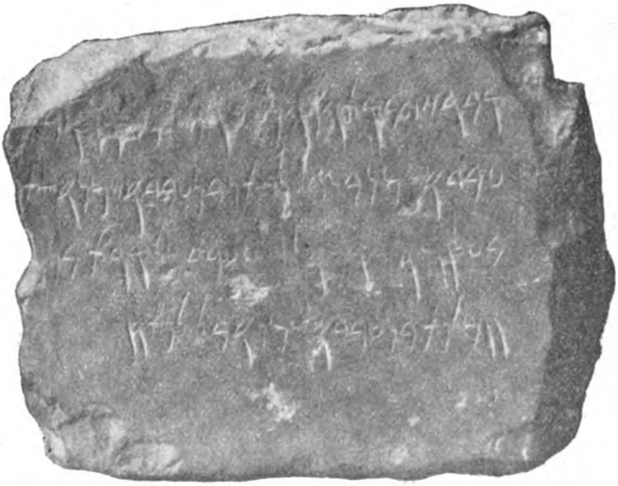

J. Méritan, *Note sur l'inscription punique de Champfleury*, dans *Mém. Acad. Vaucl.*, 16, 1898, p. 364, et *Rev. biblique*, 1er avril 1898; — Mayer-Lambert et Ph. Berger, *Journal asiatique*, nov.-déc. 1897, p. 485 à 494 (tir à part); — Michel Clerc, *Note sur l'inscription phénicienne d'Avignon*, Marseille, 1898, in-8° (extrait des *Comptes rendus* de l'Acad. des I. et B.-L., mai-juin 1898); — Nicolas, *Note sur la pierre en calcaires chisteux de l'inscription phénicienne découverte à Avignon*, dans *Mém. Acad. Vaucl.*, 1899, p. 57; — Ph. Berger, *Deux inscriptions phéniciennes d'Avignon et de Carthage*, dans *Revue d'assyriologie*, 5, 1899, 1 (tir. à part); — Binon, n. 25 c.

« Tombeau de Zaïbegat, la prêtresse de la Grande ...., fille d'Abdesmoun, fils de Baaljaton, fils d'Abdesmoun; femme de

(1) Cf. Nicolas, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1898, p. 370, et *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 17 février 1898.
(2) Inventaire manuscrit, n. 3110.

Digitized by Google

Baalhanno, ordonnateur sacré, fils d'Abdmelqart, fils de Hamicat, fils d'Abdesmoun. A ne pas ouvrir. »

La traduction que nous donnons de ce texte est celle de M. Mayer-Lambert, légèrement modifiée par M. Philippe Berger. Elle ne présente que deux points obscurs : le nom de la déesse, que l'usure de la pierre a fait disparaître, et l'expression qui suit le mot *Baalhanno*. Le nom était probablement celui de Tanith ; quant à l'expression où il est question des dieux, on l'a déjà rencontrée sur d'autres monuments, mais on n'en connaît pas la valeur exacte (1). M. Philippe Berger y voit une fonction sacrée, celle d'ordonnateur, qui s'accorde du reste parfaitement avec le caractère religieux de Zaïbegat. M. Mayer-Lambert la considère comme une profession et propose de la traduire par « qui élève les dieux, ce qui, dit-il, pourrait désigner un fabricant d'idoles. »

Cette inscription a tous les caractères d'un monument carthaginois. Elle est, de plus, gravée sur une pierre qui est assez commune en Tunisie et ne se trouve pas en Provence. Rien n'a été moins établi, d'ailleurs, que sa provenance locale :

« C'est le propriétaire lui-même qui a fait les fouilles, et personne, dit M. Philippe Berger, n'assistait à la découverte; on est donc obligé de s'en rapporter à sa parole. Pour ne rien omettre, je dois ajouter qu'en poursuivant mon enquête, j'ai fini par apprendre qu'il y a quelques années, alors qu'il était encore maçon, il s'était expatrié et avait passé un certain temps en Tunisie. Mais, d'autre part, il a affirmé, sous la foi du serment, que sa déclaration était exacte..... (1) »

En définitive, M. Philippe Berger ne condamne pas absolument l'origine avignonaise de cette inscription. Mais, à ses yeux, et notre opinion sur ce point n'est pas différente, cette origine « n'a pas un caractère de certitude suffisant pour constituer la preuve irrécusable de l'existence d'une colonie phénicienne à Avignon ».

218. — *Dédicace à Tanith.*

Stèle en pierre calcaire découverte à *Carthage*, en 1875, par M. Pricot de Sainte-Marie. Elle fut apportée à Avignon par un officier supérieur de l'armée d'Afrique, qui la fit encastrer dans sa maison, rue de la Masse. MM. Jabry frères la donnèrent au musée en 1886. Hauteur, $0^{m}32$; largeur, $0^{m}14$; épaisseur, $0^{m}07$.

Renan, *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1883, p. 72 ; — *C. I. S.*, I, n. 261. —

(1) *C. I. S.*, n. 260 et 261 (ci-après, n. 218).
(1) *Deux inscript. phénic.*, p. 5.

Euting, *Nabataische Inschriften aus Arabien*, Berlin, 1885, p. 25 ; — Binon, n. 25 *b*.

« A la dame Tanith, face de Baal, et au seigneur Baal-Hammon. Vœu fait par Mattanbaal, fils de Baalyahon, ordonnateur sacré. »

Il s'agit, ainsi qu'on le voit, d'un *ex voto* aux deux grandes divinités de Carthage : Tanith et Baal. On en connaît plus de 2.500 du même genre. La Bibliothèque nationale en possède une très grande quantité qui lui ont été donnés par M. Pricot de Sainte-Marie (1).

II. — Inscriptions grecques.

Les stèles de marbre décrites ci-après, jusqu'au numéro 234 inclusivement, furent acquises par le musée, en 1841. Elles proviennent de la collection Nani, de Venise, et sont toutes d'origine grecque (2).

219. — *Décret de proxénie de la ville d'Athènes.*

Stèle de marbre découverte à *Athènes* en 1760. Le bas-relief représente Minerve couronnant un général que suivent deux guerriers. Hauteur, 0m40 ; largeur, 0m41 ; épaisseur, 0m07. Hauteur des lettres, 0m03 et 0m01.

[πρ]ΟΞΕΝΙΑΦΩΚΙΝΩΙΚΑΙΝΙΚΑΝΔΡΩΙΚΑΙΔΕ:ΡΙ///

///ΣΤ//ΑΡΧΟ//Ο///ΕΠΙ///ΤΕΣΠ/!/////Π///
///Ν// ΣΗΙΑ// Π!//Η//Ο//Ι/// ΥΟΜΦΙΟΣ ///
/// ΙΣΕΝ/Ε///////Τ/////ΗΩ/// ΑΛΟ ///
/// /ΠΚΑΝΔΡΟΥΔ //// Ο/ //////////
/// ΙΔΗΜΟ ///Λ /// Ν /// ΛΕΗ//Μ ///
//////ΜΟΣ ////ΝΛ/ //////////
//////Μ / Χ / Ο ! //////////////
//////////////////////////

(1) Cf. E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, Paris, 1884, in-4°, p. 130.
(2) Une description sommaire de ces stèles a paru à Avignon sous le titre : *Marbres grecs et romains provenant du musée Nani, de Venise, acquis en 1841 par l'administration du musée Calvet d'Avignon*. Avignon, s. d., in-8, 16 pages.

Digitized by Google

Notice du musée Nani. n. 2; — Paciaudi, *Monum. Peloponnes.*, II, p. 155; — *C. I. Gr.*, 475; — *C. I. Att.*, II, 1, 198; — *Catalogue*, p. 117; — Binon, n. 28.

[Πρ]οξενία Φωκίνῳ καὶ Νικάνδρῳ καὶ Δεξ...
« Décret de proxénie à Phocinos, à Nicandros et à Dex.... »

Phocinos est le général que couronne Athena, *Nicandros* et *Dex....* sont les deux guerriers qui le suivent. Mais le fait historique auquel se rattache ce texte, du troisième siècle avant l'ère chrétienne, nous échappe complètement (1.)

220. — *Autel aux Nymphes.*

Stèle votive en marbre pentélique. « Bas-relief dédicatoire représentant Philocratidès, fils de Niceratos, athénien, guéri par les Nymphes. Dans le haut, on voit un pied qui indique la partie malade et guérie.» (*Catal.*). Hauteur, $0^{m}37$; largeur, $0^{m}38$; épaisseur, $0^{m}07$. Hauteur des lettres, $0^{m}017$.

ΦΙΛΟΚΡΑΤΙΔΗΣ ΝΙΚΗΡΑΤΟ ////
ΥΔΑΘΗΝΑΙΕΥΣΝΥΜΦΑΙΣΟΜΙΝ'/////

Biagi, *Monum. graec. et lat.*, p. 61 (gravure); — Zanettus, *Dichiarazione di un bassorilievo greco del museo Nani*, Venise, 1768, in-folio; — *Collection Nani*, n. 23 (gravure); — *Notice du musée Nani*, n. 1; — Villoison, *Acad. des inscript. et belles-lettres*, 47, p. 343; — Boeckh, *C. I. Gr.*, 1, p. 462, n. 454 (d'après les publications précédentes); — *Catal.*, p. 110; — Binon, n. 19.

(1) « Monumentum, dit Koehler, bello Lamiensi aliquot annis antiquius videtur. »

Digitized by Google

Φιλοκρατίδης Νικηράτο[υ Κ]υδαθήναιεὺς Νύμφαις ὀμπνί[αις].

« Philocratidès, fils de Niceratos, de Cydathénée, aux Nymphes salutaires. »

« De vocibus ὄμπνη et ὄμπνιος, dit Boeckh, v. Lexx. Haud dubie hoc loco Nymphae aquarum intelligendae sunt, quae podagrae vel alii crurum morbo medelam attulerant. »

Κυδαθήναιον était une petite bourgade de l'Attique. L'orateur Andocide y avait vu le jour.

221 et 222. — *Vœux à Diane.*

« Lapis ex Peloponneso a. 1705 allatus in museum Nanianum, in quo imago Dianae Ilithyiae, ut videtur, veste talari, iniecta desuper tunica, sinistra hastam trifidam, dextera pateram tenens, modio capite imposito » (Boeckh). Hauteur, 0^m65 ; largeur, 0^m41 ; épaisseur, 0^m08. Hauteur des lettres, 0^m016.

ΔΑΜΟΚΛΕΙΑ
ΙΚΕΤΙ

Paciaudi, *Monum. Pelopones,* I, 26 (gravure) ; — *Collect. Nani,* n. 14 ; — *Notice du musée Nani,* n. 18 ; — Boeckh, *C. I. Gr.,* I, p. 716, n. 1559 (d'après les publications précédentes) ; — *Catal.,* p. 110 ; — Binon, n. 20.

Une autre stèle peu différente, de même provenance, porte l'inscription :

ΔΑΜΟΚΛΕΙΑ
ΑΡΕΤΟΙ

Hauteur, 0^m57 ; largeur, 0^m40 ; épaisseur, 0^m10. Hauteur des lettres, 0^m016.

Collection Nani, n. 15 ; — *Notice du musée Nani,* n. 19 ; — Boeckh, *C. I. Gr.,* I, p. 716, n. 1560 (d'après les publications précédentes) ; — *Catal.,* p. 110 ; — Binon, n. 21.

Δαμοκλεια Ἰκέτ(ο)ι. — Δαμοκλεια Ἀρετοῖ.

« Damocleia à Icheto. — Damocleia à Areto. »

Ἰκετο et Ἀρετο ne peuvent être que des surnoms de Diane. Il faut noter, d'ailleurs, qu'une amazone a porté le nom d'*Areto* (1).

223. — *Épitaphe de Callinice.*

Stèle sépulcrale représentant une scène d'adieux. Hauteur, 0^m54 ; largeur, 0^m34 ; épaisseur, 0^m075. Hauteur des lettres, 0^m017.

(1) Roescher, *Lexicon,* s. v.

Digitized by Google

ΚΑΛΙΝΙΚΕ ΣΩΣΤΡΑΤΟΥ
ΧΡΗΣΤΗ ΧΑΙΡΕ

Collect. Nani, n. 106; — *Notice du musée Nani*, n. 20; — Biagi, *Monum. nécrol.*, n. 18 ; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 34, n. 6945 (d'après les publications précédentes) ; — *Catal.*, p. 108 ; — Binon, n. 12.

Καλ(λ)ινίκη Σωστράτου χρηστὴ χαῖρε !

« Callinice, fille de Sostrate ; bonne, adieu ! »

Le bas-relief représente une femme assise (Callinice). A côté d'elle son mari et ses deux enfants se préparent à la quitter.

224. — *Épitaphe de Callimaque.*

Stèle sépulcrale. Hauteur, $0^{m}80$; largeur, $0^{m}37$; épaisseur, $0^{m}08$. Hauteur des lettres, $0^{m}022$ et $0^{m}18$.

ΗΒΟΥΛΗ
ΚΑΙΟΔΗΜΟΣ
ΕΤΙΜΗΣΕΙ
ΚΑΛΛΙΜΑ ΧΟΝ
ΚΑΛΛΙΜΑΧΟ Υ
ΧΡΗΣΤΕ
ΧΑΙ
ΡΕ

Collect. Nani, n. 97 (gravure); — *Notice du musée Nani*, n. 9 ; — Biagi, *Monum.* νεκρολ., n. 15 (gravure) ; — Boeckh, *C. I. Gr.*, 2, n. 1942 (d'après la Collect. Nani) ; — *Catal.*, p. 106 ; — Binon, n. 6.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτίμησεν Καλλίμαχον Καλλιμάχου χρηστὲ χαῖρε !

« Le sénat et le peuple ont honoré Callimaque, fils de Callimaque ; bon, adieu !

Le bas-relief représente un magistrat couronnant l'hermès du défunt.

225. — *Épitaphe.*

Stèle sépulcrale à fronton triangulaire décoré d'un disque. Le bas relief représente une scène d'adieux. Deux autres disques sont sculptés de part et d'autre du portique de l'Heraeum (chapelle funéraire) sous lequel sont placés les person-

Digitized by Google

nages. Hauteur, 0^m86 ; largeur, 0^m45 ; épaisseur, 0^m18. Hauteur des lettres, 0^m012.

///Ε /ΑΣΑ /ΘΥΓΑΤ
ΗΡ////ΟΣΔΕΓΥΝΠΑΛ////ΠΕ
////ΗΣΤΗ ΚΑΙΡΕ

Collect. Nani, n. 7 ; — *Notice du musée Nani*, n. 7 ; — *Catal.*, p. 106 ; — Binon, n. 5.

.....θυγατηρ.....[ἄλυ]πε [χρ]ηστὴ χαῖρε !
« A.... fille de... [femme de]... sans chagrin ; bonne, adieu ! »

226. — *Épitaphe d'Escras.*

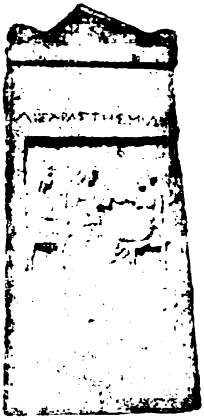

Stèle sépulcrale à fronton triangulaire. Hauteur, 0^m70 ; largeur, 0^m30 ; épaisseur, 0^m07. Hauteur des lettres, 0^m020 et 0^m012.

ΑΙΣΧΡΑΣΤΗΣΜΙΔΙΟΥ

Collect. Nani, n. 43 ; — *Notice du musée Nani*, n. 43 ; — Stark, *Archaeol. Anzeiger*, 1853, p. 370 ; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, n. 6872 (d'après les publications précédentes) ; — *Catalog.*, p. 107 ; — Binon, n. 7.

Αἴσχρας τῆς Μιδίου.
« Escras, fille de Midias. »

227. — *Épitaphe d'Eugénie.*

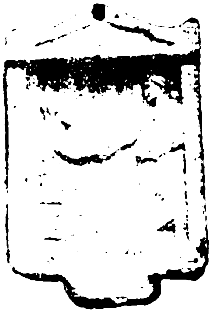

Stèle sépulcrale à fronton triangulaire décoré d'un disque. Le bas-relief représente une scène d'adieux. Hauteur, 0^m45 ; largeur, 0^m32 ; épaisseur, 0^m11. Hauteur des lettres, 0^m012.

ΗΡΑΚΛΕΩΝΚΑΙΕΠΑΦΡΑΣΕΥΓΕΥ
ΝΗΑΙΧΡΕΣΤΗ ΧΑΙΡΕ

Collection Nani, n. 3 ; — *Notice du musée Nani*, n. 3 ; — *Catal.*, p. 106 ; — Binon, n. 4.

Ἡρακλέων καὶ Ἐπαφρᾶς Εὐγευνηαι χρηστὴ χαῖρε !
« Heracléon et Epaphras à Eugénie ; bonne, adieu ! »

Digitized by Google

La femme assise est la défunte; l'homme qui lui donne la main est sans doute son mari.

228. — *Épitaphe de Menodote.*

Stèle sépulcrale représentant une scène d'adieux. Hauteur, 1^{m}04; largeur, 0^{m}55; épaisseur, 0^{m}11. Hauteur des lettres, 0^{m}03.

ΜΗΝΟΔΟΤΗ
ΧΡΗΣΤΗ ΧΑΙΡΕ

Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 235 (in Poleni, *Thes. suppl.*, IV, p. 495) et *Miscell.*, X, 47, p. 337); — Paciaudi, *Monum. Pelopon.*, 2, p. 236 (gravure); — *Memorie per servire alla storia lett. Sett.*, 1758, p. 218; — Passeri, *Osserv*. p. 40; — *Notice du musée Nani*, n. 11; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 37, n. 6964 (*a prioribus*); — *Catal.*, p. 107; — Binon, n. 9.

Μηνόδοτη χρηστὴ χαῖρε!
« Bonne Menodote, adieu ! »

Menodote, assise à droite, soulève son voile; son mari est debout à côté d'elle. Tous deux sont figurés sous le portique de l'Heraeum (chapelle sépulcrale).

229. — *Épitaphe de Metrosas.*

Stèle sépulcrale, de forme rectangulaire, décorée, dans sa partie supérieure, d'un bas-relief représentant un repas funèbre. Le défunt est attablé avec deux autres personnages; tous les trois tiennent un gobelet de la main gauche. Une femme voilée est assise du côté gauche. Deux esclaves, un homme et une femme de proportions plus réduites, stationnent, le premier, à droite, près de la table supportant les mets; la seconde, à gauche, contre le siège de la femme voilée. Hauteur, 0^{m}35; largeur, 0^{m}28; épaisseur, 0^{m}16. Hauteur des lettres, 0^{m}02.

ΜΗΤΡΟΣ///Σ ΜΕΝΑΝΔΡ////
Χ//Σ////ΚΑΙΡΕ/////

Collect. Nani, n. 106; — *Notice du musée Nani*, n. 13; — Biagi, *Monum. necrol.*, n. 19 (gravure); — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 38, n. 6967 (d'après les publications précédentes); — *Catal.*, p. 105; — Binon, n. 2.

Μητρόσ[α]ς Μένανδρ[ου] χ[ρη]σ[τὲ] χαῖρε!
« Metrosas, fils de Menandros; bon, adieu ! »

L'inscription est très effacée et la lecture du premier nom n'est plus certaine.

Digitized by Google

230 — *Épitaphe de Parresia.*

« Marmor Nanianum, olim Patavii » (Boeckh). Stèle sépulcrale à fronton triangulaire décoré d'un rinceau. Hauteur, $0^{m}50$; largeur, $0^{m}30$; épaisseur, $0^{m}05$. Hauteur lettres, $0^{m}02$.

ΠΑΡΗΣΙΑΠΡΩΤΑΡΧΟΥ

Reinesius, *Syntagma*, XVII, 90, p. 842 ; — Gudius, 227,18 ; — Paciaudi, *Monum. Peloponnes.*, II, p. 237 (gravure) ; — *Memorie per servire alla storia lett. sett*, p. 8 ; — Passeri, *Osserv*. p. 14 ; — *Collection Nani*, n. 82 (gravure) ; — *Notice du musée Nani*, n. 12 ; — Furlanettus, *Lapidi Padovane*, p. 501 (d'après Reinesius) ; — Starck, *Archaeol. Anzeiger*, 1853, p. 369 ; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 39, n. 6977 (d'après les précédents) ; — *Catal.*, p. 108 ; — Binon, n. 11.

Παρ(ρ)ησία Πρωτάρχου.

« Parresia, fille de Protarchos. »

Le bas-relief représente la défunte recevant un coffret à encens que lui apporte une esclave.

231. — *Épitaphe de Protymos.*

Stèle funéraire. Le bas-relief représente un jeune homme nu, assis sur un rocher, le pied gauche posé sur un trépied devant la proue d'un navire. Hauteur, $0^{m}52$; largeur, $0^{m}33$; épaisseur, $0^{m}08$. Hauteur des lettres, $0^{m}014$.

ΠΡΟΘΥΜΟϹΧΡΗϹΤΟϹ
ΧΑΙΡΕ

Collection Nani, n. 88 ; — *Notice du musée Nani*, n. 27 ; — *Memorie per servire alla storia lett. sett.*, p. 8 ; — Paciaudi, *Monum. Pelopon.*, 2, p. 237 (gravure) ; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 39, n. 6979 (d'après les publications précédentes) ; — *Catal.*, p. 108 ; — Binon, n. 13.

Πρόθυμος χρηστὸς χαῖρε !

« Bon Protymos, adieu ! »

232. — *Épitaphe de Tertia Brentesine et de Jason.*

Stèle sépulcrale. Le bas-relief représente une scène d'adieux. Hauteur, $0^{m}55$; largeur, $0^{m}23$; épaisseur, $0^{m}085$. Hauteur des lettres, $0^{m}018$.

Digitized by Google

ΤΕΡΤΙΑΙΑΣΟΝΟΣ
ΒΡΕΝΤΕΣΙΝΗ
ΧΡΗΣΤΗ ΚΑΙΡΕ

ΙΑΣΩΝ ΚΑΙΡΕ

Paciaudi, *Monum. Peloponnes.*, II, p. 238; — Biagi, *Monum.* νεκρολογικα, n. 17 (gravure); — *Collect. Nani,* n. 30; — *Notice du musée Nani,* n. 30; — *Catal.*, p. 107; — Binon, n. 8.

Τερτία Ἰάσονος Βρεντεσίνη χρηστὴ χαῖρε! Ἰάσων χαῖρε!
« Tertia Brentesine, fille de Jason; bonne, adieu! — Jason, adieu! »

Ἰασονος est un iotacisme pour Ἰασωνος.

233. — *Épitaphe de Socrates.*

Bas-relief sépulcral. Hauteur, 0m58; largeur, 0m42; épaisseur, 0m08. Hauteur des lettres, 0m023.

ΗΡΩΣ·ΕΠΙΦΑΝΗΣ·ΣΩΚΡΑΤΗΣ

Collect. Nani, n. 17; — *Notice du musée Nani,* n. 17; — Biagi, *Monum.* νεκρολ., n. 12 (gravure); — *Catal.*, p. 109; — Binon, n. 18.

Ἥρως ἐπιφανής Σωκράτης.
« Socrates, illustre héros. »

Le bas-relief représente le défunt sous les traits d'un cavalier, qui se dirige vers la droite, au-devant d'un grand serpent dont la queue s'enroule autour d'un arbre mort. Cette scène, du reste commune, est inexpliquée. On admet, faute de mieux, que l'arbre mort et le serpent symbolisent le trépas et la résurrection. Le serpent (asclépien?) a pu être aussi considéré, dans certains cas, comme le protecteur des tombes.

Le cavalier tient de la main droite une patère.

Digitized by Google

234. — *Epitaphe.*

Stèle sépulcrale représentant une scène d'adieux. Hauteur, $0^{m}85$; largeur, $0^{m}42$; épaisseur, $0^{m}09$. Hauteur des lettres, $0^{m}017$.

ΠΩΛΛΑΚ/ / / / / / / / / /
ΛΕΥΚΙΟΣ/ / / / / Ο / / / /
ΛΕΥΚΙΟΥ / / / / / / / / / / /
/ / / / / / / / ΝΗ/ / / / / /

Paciaudi, *Monum. Pelopon.*, 2, p. 235 (gravure); — *Collect. Nani*, n. 81; — *Notice du musée Nani*, n. 10; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 39, n. 6984 (d'après les publications précédentes); — *Catal.*, p. 107; — Binon, n. 10.

Πωλλακ...... Λεύκιος... Λευκίου.....

« .... Lucius...., fils de Lucius... »

235. — *Épitaphe de Tiberius Claudius Antipater.*

Table de marbre de provenance inconnue. Se trouvait à Aix, dans la collection Sollier; elle fut acquise, en 1833, par Lunel père, qui la céda au musée la même année. Hauteur, $0^{m}17$; largeur, $0^{m}74$; épaisseur, $0^{m}10$. Hauteur des lettres, $0^{m}02$.

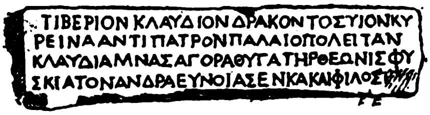

Mérimée, *Voy. dans le midi de la France*, 1, p. 159; — Mowat, *Bulletin Ant. F.*, 1883, p. 235; — *Catal.*, p. 111; — *Bull. épigr.*, 1883, p. 201; — Binon, n. 22.

Τιβέριον Κλαύδιον Δράκοντος υἱὸν Κυρεινᾳ Ἀντίπατρον Παλαιοπολειταν Κλαυδία Μνασαγορα θυγάτηρ Θεόνις Φυσκία τὸν ἄνδρα ευνοιας ενκα καὶ φιλοστ[οργιας].

« A Tibérius Claudius Antipater, fils de Dracon, de la tribu Quirina, né à Paléopolis; Claudia Mnasagora, sa fille, Théonis Fuscia, sa femme, (lui ont fait construire ce tombeau) à cause de sa bonté et de sa tendresse. »

« Ce texte, dit M. Mowat, est intéressant, en ce qu'il nous apprend que la ville de Paléopolis, en Achaïe, était, à l'époque romaine, inscrite dans la tribu Quirina. »

236. — *Épitaphe de Lucius Erennius Praesens.*

Bas-relief sépulcral, de provenance inconnue, acquis en 1833 de Lunel père, qui l'avait acheté lui-même à la vente de la collection Sollier. La scène représentée est

Digitized by Google

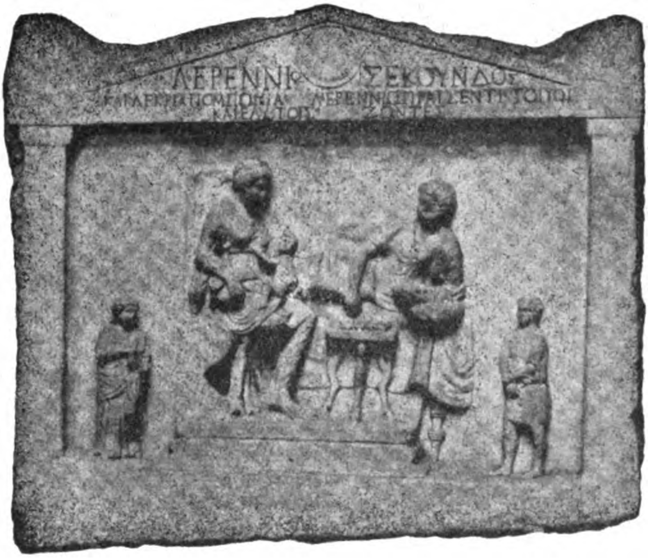

un repas de funérailles (*coena feralis*). Hauteur, 0^m93 ; largeur, 1^m08 ; épaisseur, 0^m018. Hauteur des lettres, 0^m040 et 0^m023.

Catal., p. 105 ; — Mérimée, *Voy. dans le midi de la F.*, 1, p. 158 ; — Kaibel et Lebègue, *Insc. graecae*, n. 244 ; — J.-B. Michel, *Le liv. d'or du musée Calvet* (avec une photogravure) ; — Binon, n. 1.

Λ(εύκιος) Ἑρέννιος Σεκοῦνδος καὶ Δεκρία Πομπονία Λ(ευκίῳ) Ἑρεννίῳ Πραίσεντι τῶι ὑῶι καὶ ἑαυτοῖς ζῶντες.

« Lucius Erennius Secundus et Decria Pomponia (ont élevé ce monument) à Lucius Erennius Praesens, leur fils, et pour eux-mêmes, de leur vivant. »

Πομπονια est un iotacisme pour Πομπωνια.

On voit, par leurs noms, que les personnages dont il est question dans cette épitaphe, étaient des citoyens romains. Le défunt est le jeune enfant que sa mère garde et qui se retourne vers son père. Les deux personnages qui stationnent de chaque côté de la table sont des domestiques. Decria Pomponia est assise. Les usages grecs ne permettaient pas aux femmes de s'étendre sur un lit pour prendre leurs repas.

237. — *Épitaphe de Manto.*

Stèle sépulcrale en marbre blanc. « Elle a été apportée de Thessalonique et faisait partie de la collection de M. Germain, à Marseille ; ensuite elle a passé dans le cabinet de M. Sollier, à Aix » (Binon). Acquise par le musée, comme les précédentes, en 1833. Hauteur, 0^m43 ; largeur, 0^m44 ; épaisseur, 0^m13. Hauteur des lettres, 0^m025.

ΣΟΥΜΜΟΣΚΑΙΚΟΥΙΝΤΟΣ
ΚΑΙΚΕΣΙΑΜΑΝΤΩΤΗ
ΜΗΤΡΙΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

A la dernière ligne, M et H dans le mot μητρὶ et toutes les lettres du mot μνήμης sont liées.

Germain, *ms. d'Avignon n. 1377*, p. 284 et 304 ; — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 276 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 133 ; —

Digitized by Google

Nov. litt. Flor., 14, 98; — Donati, 383, 8 ; — Mérimée, *Voy. dans le midi de la France*, 1, p. 158; — Boeckh, *C. I. Gr.*, 2, n. 1989 (d'après Donati); — *Catal.*, p. 108; — Binon, n. 14.

Σοῦμμος καὶ Κοΐντος καὶ Κεσία Μαντῳ τῇ μητρὶ μνήμης χάριν.

« Summus, Quintus et Cesia (ont élevé ce monument) à la mémoire de Manto, leur mère. »

238. — *Épitaphe.*

Stèle sépulcrale, à fronton triangulaire, représentant une scène d'adieux. Une femme debout et voilée, placée à gauche, serre la main d'un homme debout comme elle, et drapé dans son manteau. Un troisième personnage s'éloigne vers la droite. Cette stèle provient, comme les précédentes, de la collection Sollier, à Aix, et fut acquise de même, en 1833, de Lunel père. Hauteur, 0^m76; largeur, 0^m30; épaisseur, 0^m11. Hauteur des lettres, 0^m015.

Les lettres de la première ligne sont très effacées et de lecture douteuse.

//// ϽXON ////

ΧΡΗΣΤΗ ΧΑΙΡΕ

Catal., p. 109; — Binon, n. 17.

....χρηστὴ χαῖρε!

« ... ; bonne, adieu ! »

Les quatre inscriptions suivantes, de provenance sans doute orientale, furent léguées au musée, en 1850, par Marius Clément, de Marseille, qui les possédait, depuis la Révolution, dans sa propriété de Saint-Just.

239. — *Inscription mentionnant des jeux en l'honneur des Némésis.*

Fragment d'une table de marbre. Hauteur, 0^m30; largeur, 0^m53; épaisseur, 0^m25. Hauteur des lettres, 0^m026.

Catal., p. 111; — Binon, n. 23.

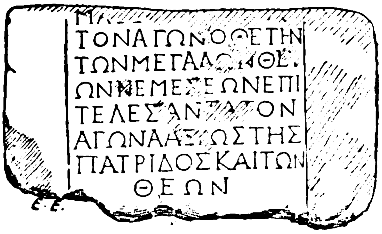

...τὸν ἀγωνοθέτην τῶν μεγαλῶν θεῶν Νεμέσεων ἐπιτελέσαντα τὸν ἀγῶνα ἀξίως τῆς πατρίδος καὶ τῶν θεῶν.

« ... agonothète des jeux des déesses Nemésis, qui a clôturé les jeux à la satisfaction de la patrie et des déesses. »

On ne sait rien de l'origine exacte de ce fragment, mais les fêtes des Némésis ne sont connues que par des inscriptions de Smyrne (1).

(1) Cf. *C. I. Gr.*, n. 3148 : Κλ. Βάσσος ἀγωνοθέτης Νεμέσεων ; n. 3193 et 3201 : νεωκόρος τῶν μεγαλῶν θεῶν Νεμέσεων. (Renseignements obligeamment communiqués par M. Théodore Reinach.)

Digitized by Google

Il est donc fort probable que le marbre du musée Calvet a été trouvé dans cette ville. Les fêtes des Némésis, comme la plupart des réjouissances de même nature, consistaient certainement en exercices gymniques, concours de musique et représentations théâtrales (1).

240. — *Inscription peut-être relative à une course du flambeau.*

Tablette de terre cuite. Hauteur, 0m48 ; largeur, 0m52 ; épaisseur, 0m07. Hauteur des lettres, 0m035 et 0m15.

ΙΝΑΣΟΣ ΞΕΝΩΝ
ΦΡΑΣ ΣΥΝΚΟΙΤΩ
ΡΩΝ
ΑΤΤΙΚΟΣ
ΤΟΥΣΛΑΜΠΑ
ΔΙΣΤΑΣ

Catal., p. 111 ; — *Binon*, n. 24.

Il n'y a guère que les ornements et les deux mots τοὺς λαμπαδιστὰς se rapportant peut-être à une course du flambeau, qui paraissent antiques. Le reste n'a pas de sens.

241. — *Épitaphe d'Ursule.*

ΡΟΓΑΤΟϹΟΥΡΟΟ
ΛΗΤΙΕϹΥΝΒΙΟΗΝ
ΆΟΧΑΡΙΝϹΖΙΙ7ΟΝ
ϹΤΗ Β7

Stèle sépulcrale. Un bas-relief au-dessous de l'inscription représente une femme couchée sur la κλίνη. Hauteur, 0m35 ; largeur, 0m30 ; épaisseur, 0m09. Hauteur des lettres, 0m022.

Kaibel, *Inscript. graec.*, n. 2455 ; — *Catal.*, p. 111 ; — Binon, n. 22.

Ῥογᾶτος Οὐρ[σ]όλῃ τ[ῇ] συμβίῳ [μ]νία[ς] χάριν [ἔ] ξ[η]σ[ε]ν [ἔ]τη κζ'.

« Rogatus a fait construire ce tombeau à la mémoire de son épouse Ursule, morte à l'âge de vingt-sept ans. »

Ce texte a été retouché et dénaturé par une main moderne. Les corrections indiquées sont celles de Kaibel.

242. — *Épitaphes.*

Stèle sépulcrale en marbre à fronton triangulaire. Un bas-relief au-dessus de l'inscription représente le défunt couché sur la κλίνη. Hauteur, 0m75 ; largeur, 0m44 ; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m03.

(1) Sur les agonothètes ou fonctionnaires religieux chargés des spectacles, cf. De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, s. v.

Digitized by Google

ΑΥΓ/ Ϡ//ιι//ΛΟΣ
ΧΡΗCΤΕ//

Lebègue, *Inscript. graec.*, n. 2449; — *Catal.*, p. 109; — Binon, n. 16.

...χρηστὲ [χαῖρε].
« ...; bon, adieu. »

III. — Inscriptions latines.

243. — *Dédicace aux Nymphes.*

Bas-relief de pierre calcaire trouvé à *Narona*. Acquis par le musée, en 1841, à la vente de la collection Nani, de Venise. Des trois Nymphes qui sont représentées, les deux extrêmes portent un roseau de chaque main; celle du milieu a perdu ses avant-bras et il n'est plus possible de savoir exactement quelle était leur position. Le dieu Pan, figuré à droite, tient de la main gauche une grappe de raisin, et de l'autre main un bâton fortement recourbé, qu'il appuie sur son épaule. Un objet indéterminé, peut-être une clochette, est suspendu à la volute de ce bâton. Un chien au museau allongé et aux oreilles droites est couché en cercle entre les pieds du dieu. Ce bas-relief est d'une basse époque. Hauteur, 0m33; largeur, 0m65; épaisseur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m029.

Passeri, I, p. 38; — Paciaudi, *Mon. Pelopon.*, p. 230; — *Coll. Nani*, n. 24; — *C. I. L.*, III, n. 1795; XII, p. 13*, n. 133*,3; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 26; — Binon, n. 202.

*n*INFIS AVG·S·I·M·P
I///ΠΑϚΙVΑ

[*N*]*infis Aug*(*ustis*) *s*(*acrum*)....
« Consacré aux Nymphes augustes....

Les trois dernières lettres de la première ligne sont peut-être les initiales du dédicant. La seconde ligne, dont il ne subsiste que quelques amorces de lettres, n'est pas restituable.

244. — *Dédicace aux Nymphes pour le salut d'un empereur.*

Bas-relief de pierre trouvé à *Salone*. Acquis, en 1841, à la vente de la collection Nani, de Venise. Le sujet figuré ne diffère que fort peu du précédent. On y distingue encore trois Nymphes et le dieu Pan, au devant duquel est un chien couché. Chaque

Digitized by Google

Nymphe tient de la main droite un roseau; l'autre main est tombante. Le dieu Pan, de face, est armé d'un bâton recourbé; il porte une grappe de raisin dans les plis d'un manteau rejeté sur l'épaule gauche, et retient, de la main droite, un bouc par les cornes. La sculpture est assez bonne. Hauteur, $0^{m}35$; largeur, $0^{m}47$; épaisseur, $0^{m}21$. Hauteur des lettres, $0^{m}022$.

PROSALVT·E·D N
CA. I
POS

Bartoli, *Inscriptiones antiquae in Dalmatia repertae* (ms. de la bibl. de Venise), p. 192; — Adam, *Ruins of the palace of Diocletian*, 1764, pl. 4; — Zanetti in Calogerà, *Nuova racc.* I, 9, 1762, p. 299 (grav.); — *Coll. Nani*, n. 39; — *C. I. L.*, III, n. 1974; XII, p. 13*, n. 133*, 3; — Creuly, *Carnet n. 13*, f° 17; — Binon, n. 203.

Pro salute d(omini) n(ostri). C(aius) A(...) I(...) pos(uit).
« Pour le salut de notre maître. Ex-voto de Caius A... I.... »

On ne voit pas à quel empereur peut s'appliquer cette dédicace.

245. — *Épitaphe d'Egrilia Syntiché.*

Urne quadrangulaire de marbre blanc, découverte à *Rome* et acquise par le musée, en 1833, à la vente de la collection Sollier, d'Aix. Sur la première face est l'inscription, dans une couronne de chêne reposant sur deux cornes d'abondance. Sur la face opposée, au pied d'un arbre auquel est suspendue une syrinx, est un autel ardent. Un chien est assis devant l'arbre et lève la tête vers une tête de bélier qui apparaît entre les branches de cet arbre. Sur la face de droite est figuré un homme nu, portant sur la tête un panier de fruits et traînant un bouc par les cornes. Sur la face de gauche on voit le dieu Pan, seulement vêtu d'un manteau flottant et jouant de la double flûte. Hauteur, $0^{m}55$; largeur, $0^{m}44$; épaisseur, $0^{m}25$. Hauteur des lettres, $0^{m}020$ et $0^{m}015$. Un trou circulaire, pratiqué sur la face principale, avait fait disparaître quelques lettres ou parties de lettres, aux 5^{e} et 6^{e} lignes de l'inscription; mais cette ouverture a été comblée et les lettres manquantes ont été regravées.

EGRILIA
APELLAE·LIB
SYNTICHE FECIT
SIBI ET
A·EGRIL*io na*RCISSO
CONLIBERTO SVO

Muratori, 1569, 4; — *C. I. L.*, XII, p. 13*, n. 133*2; — Binon, n. 107.

Egrilia, Apellae lib(erta), Syntiche fecit sibi et A(ulo) Egril[io Na]rcisso, conliberto suo.

« Egrilia Syntiche, affranchie d'Apella, a fait construire (ce tombeau) pour elle-même et pour Aulus Egrilius Narcissus, son co-affranchi. »

Egrilius est le même nom qu'*Aegrelius*, dont on connaît de nombreux exemples.

246. — *Épitaphe d'Aurelius Hilarus.*

Urne quadrangulaire de marbre blanc, sans couvercle, décorée sur sa face principale de deux têtes de bélier placées aux angles supérieurs, et reliées par une guirlande de fleurs et de fruits, que becquettent deux oiseaux figurés sous le cartouche

Digitized by Google

contenant l'inscription. Deux autres oiseaux, aux ailes éployées et pourvus d'un long col, occupent les angles inférieurs et paraissent aussi becqueter la guirlande. Sur chaque face latérale est un lièvre broutant. Hauteur, $0^{m}23$; largeur, $0^{m}30$; épaisseur, $0^{m}29$. Hauteur des lettres, $0^{m}015$. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Le point séparatif de la première ligne est formé par une feuille de lierre.

D · M
AV·RE·LI·O
AI·LA·RO·B·
ME·FECI·C
IA·NV·A·COI

Creuly, *Carnet n. 13*, f° 26 ; — Binon, n. 115.

D(iis) M(anibus). Aurelio Ailaro ; b(ene) me(renti) feci(t) c(oniugi) Janua(ria) co(n)i(ux).

« Aux dieux Mânes. A Aurelius Hilarus. Januaria, son épouse, a fait construire (ce tombeau) à son époux très méritant. »

247. — *Épitaphe de Silius Herma.*

Urne quadrangulaire en marbre blanc, acquise, en 1841, à la vente de la collection Nani. On ne sait rien de sa découverte. Sur chaque face latérale est figurée une palmette. Le dessus du couvercle est fait de feuilles imbriquées. Hauteur, $0^{m}44$; largeur, $0^{m}35$; épaisseur, $0^{m}31$. Hauteur des lettres, $0^{m}016$.

Creuly, *Carnet n. 13*, f° 25 ; — Binon, n. 114.

D(iis) M(anibus). C(aius) Silius Herma, sibi et Restituto, vernae suo.

« Aux dieux Mânes. Caius Silius Herma, pour lui-même et pour son esclave Restitus. »

Digitized by Google

VI. — ESTAMPILLES ET SCEAUX.

I.— Plombiers.

Les tuyaux de plomb servaient à la conduite des eaux.

« Le célèbre édit d'Auguste, relatif à l'aqueduc de Venafrum, dans le Samnium, renferme un passage qui prescrit, pour la conduite de l'eau, l'emploi de tuyaux de plomb : « ... Dum ne ea aqua, quae ita distributa discripta deve qua ita decretum erit, « aliter quam *fistulis plumbeis* dumtaxat ab rivo pedes L ducatur; neve eae fistulae « aut rivos nisi sub terra, quae terra itineris viae publicae limitisve erit, ponantur « conlocentur (1). »

« Quand il s'agissait d'un aqueduc destiné à amener les eaux dans une ville ou construit pour un service public, on ne pouvait pas toujours poser les tuyaux sur le terrain communal; on était souvent obligé de traverser des propriétés privées. Dans ce cas, on payait au particulier la servitude de passage, à moins que celui-ci ne fît preuve de générosité envers ses concitoyens, comme nous le montre une inscription découverte à Marigny-Saint-Marcel, dans la Haute-Savoie (2). »

Les tuyaux de plomb de l'époque romaine n'étaient pas obtenus à la presse, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui. On les fabriquait avec une lame de métal dont les bords étaient rapprochés et soudés. Leur section n'était pas circulaire, mais allongée, et se rétrécissait en général du côté de la soudure. Le fabricant marquait ses produits de distance en distance, sur toute la longueur du tuyau, et quelquefois de part et d'autre.

248. — *Caius Attius Marcellinus.*

Tuyau de plomb trouvé à *Vaison,* en 1835, et acquis par le musée en 1842. Longueur, 0m88; plus grand diamètre, 0m09; épaisseur, 0m01. Hauteur des lettres, 0m02. L'estampille est en relief d'un seul côté.

(1) *C. I. L.,* X, n. 4842.

(2) Héron de Villefosse, *Bull. arch. du Comité des trav. hist.,* 1887, p. 237. Pour l'inscription de Marigny-Saint-Marcel, cf. *C. I. L.,* XII, n. 2493, 2494. Les tuyaux de plomb ont fait l'objet, dans la *Rev. archéol.,* n. s., 1870, p. 326 et suiv., d'une savante dissertation de Léon Renier, intitulée *La maison de Livie* et tirée à part sous ce titre : *Peintures du Palatin* par L. Renier et G. Perrot.

Digitized by Google

Breton, *Mém. Ant. F.*, 16, 1842, p. 148 ; — *C. I. L.*, n. 5701, 14 ; — *Registre 1*, p. 219 ; — Binon, n. 473.

C(aius) Attius Marcellin(us) f(ecit).
« Fait par Caius Attius Marcellinus. »

La même marque a été découverte à Aps.

249. — *Marcus Brin....*

Tuyau de plomb trouvé à *Vaison*, à une date inconnue. Longueur, $0^{m}24$; plus grand diamètre, $0^{m}07$; épaisseur, $0^{m}008$. Hauteur des lettres, $0^{m}02$. L'estampille est en relief, d'un seul côté.

C. I. L., n. 5701, 15 ; — Binon, n. 475.

M(arcus) Brin[... fec(it)].
« Fait par Marcus Brin... »

250. — *Caius Cantius Pothinus.*

Tuyaux de plomb (deux exemplaires) trouvés à *Arles*, à une date inconnue. Longueur, $0^{m}37$ et $0^{m}35$; plus grand diamètre, $0^{m}135$; épaisseur, $0^{m}013$. Hauteur des lettres, $0^{m}035$. L'estampille est en relief, d'un seul côté.

C. I. L., n. 5701 *h* ; — Binon, n. 471 et 472.

C(aius) Cantius Pothinus fac(it).
« Fait par Caius Cantius Pothinus. »

Caius Cantius Pothinus était sans doute originaire d'Arles, d'où proviennent la majeure partie des tuyaux que l'on possède à son nom (1). La lecture POIHINVS est entièrement certaine. En même temps que l'estampille, quelques tuyaux de Cantius Pothinus donnent aussi l'indication de leur poids.

251. — *Gentilis.*

Tuyaux de plomb (deux exemplaires) trouvés à *Vaison*, à une date inconnue. Longueur, $0^{m}98$ et $0^{m}65$; plus grand diamètre, $0^{m}09$; épaisseur, $0^{m}008$. Hauteur des lettres, $0^{m}025$. L'estampille est en relief des deux côtés.

(1) Cf. *C. I. L.*, XII, n. 5701 *a-i*.

Digitized by Google

Breton, *Mém. Ant. F.*, 1842, p. 148; — *C. I. L.*, n. 5701, 16; — *Registre 1*, p. 219; — Binon, n. 474.

GENTILIS·F

Gentilis f(ecit).
« Fait par Gentilis. »

252. — *Lucius Hegius Hermes.*

Tuyau de plomb trouvé en 1884, à *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, dans le jardin des frères Maristes, en creusant le sol pour l'établissement d'une cave. Acquis par le musée la même année. On découvrit en même temps, à $1^{m}50$ de profondeur, deux inscriptions qui sont restées chez les frères Maristes, et différentes mosaïques gallo-romaines dont une, avec figures, est au musée Calvet. Le tuyau de plomb était placé sous cette dernière mosaïque. L'estampille est en relief, d'un seul côté.

LHEGERMESFEC

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 56; — *C. I. L.*, n. 5701, 17; — *Registre 4*, p. 200; — Binon, n. 475 *c*.

L(ucius) Heg(ius?) (H)ermes fec(it).
« Fait par Lucius Hegius Hermés. »

Le gentilice *Hegius* n'est connu par aucun exemple. Peut-être faut-il supposer, ainsi que l'a déjà fait M. Allmer, quelque transport fautif, en tête du nom, de la lettre H qui manque au surnom. *Eggius*, *Egnatius* seraient alors des gentilices qui pourraient convenir.

253. — *Maturus* (?)

Tuyau de plomb de provenance inconnue, peut-être de *Vaison*, acquis par le musée, en 1854, de Bruno, marchand à Avignon. Longueur, $0^{m}25$; plus grand diamètre, $0^{m}04$; épaisseur, $0^{m}007$. Hauteur des lettres, $0^{m}02$. L'estampille, en caractères rétrogrades, est en relief d'un seul côté.

Registre 3, p. 16; — *C. I. L.*, n. 5701, 10; — Binon, n. 475 *b*.

...us [M]aturus(?) fac(it).
« Fait par ...ius Maturus (?). »

La lecture NATVRIVS, qui ne fait aucun doute, est cependant inadmissible. Il s'agit de quelque surnom maladroitement déformé, tel que *Maturus*, par exemple. Cette correction, du reste, a déjà été proposée par M. Hirschfeld.

254.— *Severus.*

Tuyau de plomb découvert à *Apt*, en 1844 et acquis par le musée, la même année. Longueur, $0^{m}50$; plus grand diamètre, $0^{m}07$; épaisseur, $0^{m}01$. Hauteur des lettres, $0^{m}025$. La marque est en relief, d'un seul côté.

Digitized by Google

C. I. L., n. 5701, 13; — Binon, n. 475 *a*.

....*nn*(*ius*) *Severus fac*(*it*).
« Fait par ....nnius Severus. »

II. — Saumon de plomb.

255. — Saumon de plomb découvert à *Barri*, en 1848, et acquis, par le musée, en 1853. Ce saumon, qui pèse environ 49 kilog., a la forme d'un tronc de pyramide à bases rectangulaires. Grande base : longueur, $0^{m}47$; largeur, $0^{m}11$. Petite base : longueur, $0^{m}43$; largeur, $0^{m}065$. Hauteur, $0^{m}125$. Lettres en relief de $0^{m}04$.

Bursian, *Archaeol. Zeitung*, 1853, p. 399; — *Dons faits au musée*, 1854, p. 7; — Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 14 et pl. 2; — Garrucci, *Dissertazioni archeol.*, 2, p. 86; — Noelas, *Congrès scient.*, 37, 1870, 1, p. 385; — *C. I. L.*, n. 5700, 1; — Binon, n. 499.

Segusiavic(*orum*).
« (Plomb) des Segusiaves. »

Nous avons par là le témoignage que les Ségusiaves possédaient des mines de plomb.

III. — Bronziers.

256. — *Helenus*.

HELENVS

Strigile de provenance inconnue. L'estampille, rectiligne, est poinçonnée en relief, sur le manche, en lettres de $0^{m}002$.

Binon, n. 314.

257. — *Caius S.... A....*

Paire de disques, en bronze, de provenance inconnue, percés en leur centre d'un trou circulaire. Acquis, en 1862, de l'antiquaire Anziano. Diamètre, $0^{m}18$; épaisseur, $0^{m}008$ au centre, $0^{m}003$ sur les bords. Poids, 0 k. 875 et 0 k. 890. La marque, en relief dans un rectangle, est répétée deux fois sur chaque disque. Hauteur des lettres, $0^{m}002$.

C · S · A

Registre 3, p. 110; — *C. I. L.*, n. 5698, 23; — Binon, n. 443 *l, m*.

C(*aius*) *S.... A....*
« Fait par Caius S.... A.... »

Digitized by Google

IV. — Verriers.

258. — *Lucius Arlenius Iapis.*

Vase carré trouvé à *Apt,* en 1835, et acquis par le musée en 1842. Côté de la base, 0m110; hauteur, 0m175. Hauteur des lettres, 0m013. Légende circulaire, entre les deux cercles extrêmes d'une série de six cercles concentriques.

Froehner, *Verriers,* p. 18, n. 19 (d'après un estampage de M. Héron de Villefosse); — *C. I. L.*, n. 5696, 3; — Binon, n. 17.

L·ARLENI·IAPIDIS

L(ucii) Arleni(i) Iapidis.
« (Verrerie) de Lucius Arlenius Iapis. »

« Ἴαπις est un nom bien connu. » (1)

259. — *Sextus G... A...*

Fiole à fond aplati et à long col, trouvée à *Apt*, en 1840, et acquise par le musée en 1842. Hauteur, 0m15 ; diamètre de la base, 0m085. Hauteur des lettres, 0m012. La marque est en légende circulaire de part et d'autre d'une figure debout, à gauche. Les lettres sont séparées par des points triangulaires.

S · G · A

Froehner, *Verriers,* p. 22, n. 28 (d'après une copie de M. Héron de Villefosse); — *C. I. L.*, n. 5696, 6; — Binon, n. 72.

S(exti) G... A...
« (Verrerie) de Sextus G... A... »

260. — *Julius.*

Fiole à fond aplati et à long col découverte à *Vaison*. Hauteur, 0m155 ; diamètre du fond, 0m085. Hauteur des lettres, 0m007. La marque, en relief, est placée dans le champ, parallèlement à une Victoire ailée, à droite, surmontant un globe.

IVL

Binon, n. 71.

Jul(ii).
« (Verrerie) de Julius. »

(1) Froehner, *loc. cit.*

Digitized by Google

261. — *Silvanus.*

Fiole à fond aplati et à long col, trouvée à *Vaison* en 1838, et acquise par le musée la même année. Hauteur, $0^{m}15$; diamètre du fond, $0^{m}09$. Hauteur des lettres, $0^{m}008$.

SILVANI

La marque, circulaire, est en creux. On distingue, dans le champ, un certain nombre de signes, parmi lesquels un S retourné.

Froehner, *Verriers*, p. 25, n. 35 (d'après une copie de M. Héron de Villefosse); — *C. I. L.*, n. 5696, 7; — Binon, n. 68.

Silvani.
« (Verrerie) de Silvanus (1). »

262. — *Marque inexpliquée.*

Fiole à fond aplati et à long col, découverte à *Vaison*, en 1842. Hauteur, $0^{m}155$; diamètre du fond, $0^{m}09$. Hauteur des lettres, $0^{m}011$. La marque est en relief. Les deux lettres sont séparées par un I ou par deux points superposés. Au dessous est un caducée.

M : V
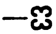

Froehner, *Verriers*, p. 110 (d'après une copie de M. Héron de Villefosse); — *C. I. L.*, n. 5696, 27; — Binon, n. 70.

263. — *Marque inexpliquée.*

Fiole carrée, de provenance inconnue. Le goulot, très allongé, se termine par un large rebord. Hauteur, $0^{m}145$; côté de la base, $0^{m}025$. Hauteur des lettres, $0^{m}008$. La marque est en relief.

G F

Mercure à gauche, un manteau sur l'épaule gauche et le caducée dans la main droite.

H I

Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 257; — Deville, *Verrerie*, p. 80 et pl. 90; — Froehner, *Verriers*, p. 55, n. 104 (d'après une copie de M. Héron de Villefosse); — *C. I. L.*, n. 5696, 23; — Binon, n. 150.

Cette marque, qui est connue par une vingtaine d'exemplaires (2), est encore inexpliquée (3).

Trois fioles à fond aplati et à long col, provenant de l'ancienne collection Calvet (Binon, n. 66, 67 et 74), portent des marques à peu près complètement effacées. Il en est de même d'une fiole semblable découverte à Vaison, en 1842 (Binon, n. 69).

(1) Le numéro 97 de Froehner (*C. I. L.*, n. 5696, 15) peut-être aussi se rapporte à cette marque. Nous ne l'avons pas retrouvé.

(2) V. Froehner, *loc. cit.*; Detlefsen, *Rev. archéol.*, n. s., 8, 1863, p. 223.

(3) Detlefsen a dit, à ce sujet, « qu'on peut, sans crainte de se tromper, y reconnaître simplement la série alphabétique des lettres F G H I (» *Rev. arch.*, 1863, p. 224). Cette opinion ne semble pas justifiée (Cf. notamment Dressel, *C. I. L.*, XV, n. 6979, 6980, 6982, 6985, etc., où les marques ne paraissent formées que de lettres quelconques).

Digitized by Google

V. — Sceaux de bronze (1).

Tous les sceaux que nous allons décrire ont fait partie de l'ancienne collection Calvet. On les a découverts dans la Narbonnaise, mais leur provenance exacte n'est pas toujours connue. « Quo loco reperta fuerint sigilla, — a dit Calvet à leur sujet, — penitus me latet. Illud unum novi haec e Massilia, Arausione, Glano vel Nemauso ad me pervenisse occasione varia diversisque temporibus (2). »

264. — *Sextus Aebutius Pythias.*

Sceau de bronze découvert à *Saint-Martin*, près d'Apt, au commencement du dix-huitième siècle. Une palme est gravée sur le manche. Hauteur des lettres, $0^{m}006$.

Carry, *Mercure de France*, août 1725, p. 1826; — Remerville, *ms. de Carpentras*, p. 132 (et d'après lui, Boze, *Apt*, p. 81; — Martin, *Antiquités*, p. 96); — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 218; *ms. d'Avignon*, 3, f° 202 v°; — *C. I. L.*, n. 5690, 5; — Binon, n. 366.

Sex(ti) Aebuti(i) Pythiae.
« (Sceau) de Sextus Aebutius Pythias. »

Pythias est un surnom de forme grecque.

265. — *Tiberius Claudius Evaristus.*

Sceau de bronze découvert en 1738, près d'*Orange*. Hauteur des lettres, $0^{m}005$. Les initiales T C S sont gravées sur la face opposée.

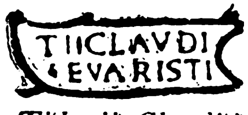

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 181 et f° 242, n. 7; — *C. I. L.*, n. 5690, 28; — Binon, n. 372.

Ti(berii) Claudi(i) Evaristi.
« (Sceau) de Tiberius Claudius Evaristus. »

Des trois initiales, la dernière peut-être a été, par erreur, mise pour un E. Leur interprétation, dans ce cas, serait celle du cachet lui-même.

(1) Les dessins que nous donnons reproduisent en demi-grandeur les empreintes mêmes des sceaux.
(2) *Ms. de Marseille*, 3, f° 181.

Digitized by Google

266. — *Sabinus.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, $0^{m}006$.

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 14, n. 20 et f° 218, n. 128 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 202 v° ; — *C. I. L.*, n. 5690, 38 ; — Binon, n. 367.

Domitior(um) ser(vus) Sab(inus).
« Sabinus, esclave des *Domitii.* »

267. — *Titius Flavius Cab...*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Une palme est gravée sur le manche. Hauteur des lettres, $0^{m}008$.

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 14, n. 23 et f° 219, n. 131 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203 ; — *C. I. L.*, n. 5690, 52 ; — Binon, n. 370.

T(iti) Fl(avii) Cab...
« (Sceau) de Titus Flavius Cab... »

268. — *Marque inexpliquée.*

Sceau de provenance inconnue. Hauteur des lettres, $0^{m}008$.

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 14, n. 24 et f° 219, n. 132 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203 ; — *C. I. L.*, n. 5690, 134 ; — Binon, n. 371.

Le chandelier figuré peut faire croire à une marque juive. Il faut lire très probablement *Janu* et reconnaître, dans ces quatre lettres, le commencement d'un surnom tel que *Janus*, *Januaris* ou *Januarius*, dont on a de nombreux exemples.

269. — *Caius Julius Maximus.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, $0^{m}008$. Les initiales C I M sont gravées sur le manche.

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 14, n. 18 et f° 218, n. 126 ; *ms. d'Avignon*, 3, f° 202 v° ; — *C. I. L.*, n. 5690, 70 ; — Binon, n. 365.

Digitized by Google

C(aii) Juli(i) Maximi.
« (Sceau) de Caius Julius Maximus. »

Les initiales gravées sur le manche sont celles du possesseur du cachet.

270. — *Quintus Licinius Servatus.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, 0m007. Les initiales QLS sont gravées sur le manche.

Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 14, n. 21 et f° 218, n. 129 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203 ; — *C. I. L.,* n. 5690, 79 ; — Binon, n. 368.

Q(uinti) Licini(i) Servati.
« (Sceau) de Quintus Licinius Servatus. »

Comme précédemment, les initiales gravées sur le manche sont celles du possesseur du cachet.

271. — *Lucius M... Maximus.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, 0m006. Une palme est gravée sur le manche.

Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 14, n. 22 et f° 219, n. 130 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203 ; — *C. I. L.,* n. 5690, 83 ; — Binon, n. 369.

L(ucii) M(...) Maximi.
« (Sceau) de Lucius M... Maximus. »

272. — *Lucius Umbrius Clemens.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, 0m008.

Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 14, n. 17 et f° 218, n. 125 ; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203 ; — *C. I. L.,* n. 5690, 133 ; — Binon, n. 364.

L(ucii) Umbri(i) Clementis.
« (Sceau) de Lucius Umbrius Clemens. »

Digitized by Google

273. — *Marque inexpliquée.*

Sceau de bronze de provenance inconnue. Hauteur des lettres, $0^{m}005$.

Inédite.

VI. — Antéfixes.

274 à 277. — *Secundus, esclave de Rufus.*

274. — Antéfixe trouvé à *Orange*, dans les fouilles du théâtre, en 1843. Donné au musée, en 1844, par Requien. La face principale est décorée d'une tête radiée d'Apollon. Terre rouge. Hauteur, $0^{m}17$; largeur, $0^{m}16$. La marque est en relief. Les lettres N et D, V et F, forment des monogrammes.

ECVNDVS RVFIS

C. I. L., n. 5680, 5 ; — Binon, n. 461 *a*.

275. — Antéfixes (deux exemplaires) trouvés à *Vienne* (Isère) et acquis par le musée, en 1862, du marchand antiquaire Anziano. La face principale est décorée d'un mascaron au-dessus d'un globe, entre deux feuilles d'acanthe. Terre rouge. Hauteur, $0^{m}23$; largeur, $0^{m}16$. La marque est en relief. Les lettres N et D, V et F, forment des monogrammes.

SECVNDVS RVFIIF

Registre 3, p. 117 ; — *C. I. L.*, n. 5680, 5 ; — Binon, n. 461 *e, f*.

276. — Antéfixes (trois exemplaires) trouvés à *Vienne*, comme les précédents, et acquis par le musée, en 1862, du même marchand Anziano. Le motif de décoration ne se distingue que par des enroulements en forme d' S à la place des feuilles d'acanthe. Sur un exemplaire, le mascaron a cependant de plus longues oreilles. Terre rouge. La marque est en relief. Les lettres N et D, V et F forment des monogrammes.

SECVNDV RVFIF

Registre 3, p. 117 ; — *C. I. L.*, n. 5680, 5 ; — Binon, n. 461 *h, i, k*.

Secundus Rufi (*servus*) *f*(*ecit*).
« Fait par Secundus, esclave de Rufus. »

Cette marque est très répandue.

VII. — Tuiles et Briques.

278 et 279. — *L. Acutius Sextus.*

278. — Tuile plate trouvée à *Vaison* et donné au musée, en 1830, par Chaix, de Vaison. Hauteur des lettres, $0^{m}009$. La marque est en relief.

C. I. L., n. 5679, 2 ; — Binon, n. 473. L·ACV·SEX·F

279. — Tuile plate à rebords, trouvée à *Vaison*. Hauteur des lettres, $0^{m}017$. La marque est en relief. Les lettres A et K forment un monogramme.

C. I. L., n. 5679, 2 ; — Binon, n. 473. L·AK·SEX·F

L(ucius) Acu(tius) Sex(tus) f(ecit).
« Fait par Lucius Acutius Sextus. »

280. — *Avitus.*

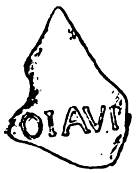

Fragment de brique découvert, en 1868, à *Saint-Remy* (Bouches-du-Rhône) et acquis la même année de l'antiquaire Anziano. Longueur, $0^{m}075$; largeur, $0^{m}05$; épaisseur, $0^{m}02$. Hauteur des lettres, $0^{m}008$. La marque est en creux.

C. I. L., n. 5686, 1036 ; — *Registre 3*, p. 224 ; — Binon, n. 480 *b*.

Of(ficina) Avi[ti ?]
« Fabrique d'Avitus. »

281. — *Clarianus.*

Briques carrées découvertes « en grande quantité dans la maison des Bains, à Bayes, propriété de M. Montfort, dans les fouilles de *Vaison*, en 1838 » (Binon). Longueur, $0^{m}21$, $0^{m}43$, $0^{m}51$ et $0^{m}62$; largeur, $0^{m}21$, $0^{m}30$, $0^{m}38$ et $0^{m}61$; épaisseur, de $0^{m}04$ à $0^{m}065$. Hauteur des lettres, $0^{m}03$. La marque, en creux, est répétée deux fois. Cinq exemplaires (1).

CLARIAN

C. I. L., n. 5679, 19 ; — Binon, n. 478 à 482.

(1) A noter cette particularité que l'une des briques, non séchée, a été traversée par un chien et une poule. On peut en tirer cette conclusion que la tuilerie de Clarianus se trouvait dans le voisinage de quelque exploitation agricole et, par conséquent, à la campagne.

Digitized by Google

Trois fragments de brique, dont un a été arrondi pour former le couvercle d'un vase, sont marqués de la même façon. L'un de ces fragments a été découvert « au village d'*Eygalières*, près de Saint-Remy. » (Calvet, *ms. d'Avignon*, f° 214, n. 122; — Binon, n. 474.) Les deux autres proviennent de *Vaison*.

Clarian(*us*).

Les produits de Clarianus se trouvent communément dans tous les pays de la rive gauche du Rhône, et surtout à Vaison. Ils paraissent provenir d'une fabrique établie chez les Voconces et ne sont pas antérieurs, croyons-nous, à la fin du deuxième ou au commencement du troisième siècle. En 1858, on découvrit à Beaumont, dans le champ de Charles Charras, au quartier Saint-Roch, une quantité considérable de sépultures dont les parois, pour un certain nombre, étaient formées de larges briques ou de tuiles à rebord signées *Clarianus*. Elles contenaient, non pas des cendres, mais des ossements, et l'on s'accorde à reconnaître que l'inhumation ne recommença qu'à l'époque des Antonins, sous l'influence des idées chrétiennes. L'une de ces sépultures se composait des débris d'un monument funéraire du premier siècle, ce qui ne laisse pas que de surprendre, en raison de la rigueur des lois contre les démolisseurs de tombeaux (1).

282. — *Genialis*.

« Fragmentum operis lateritii, e *Nemauso* delatum, ibique, ut arbitror, eruderatum » (Calvet). Lettres en relief de 0m017.

GENIALIS

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 12, n. 15; *ms. d'Avignon*, 3, f°s 157 et 219, n. 123 et 215; — *C. I. L.*, n. 5679, 43; — *Catal.*, p. 97, n. 36; — Binon, n. 475.

Genialis (*fecit*).

« Fait par Genialis. »

283. — *Martius*.

MARTI

Monogramme tracé avec le doigt sur une tuile plate à rebords, de provenance inconnue, acquise en 1882 de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m46; largeur, 0m33; épaisseur, 0m03. Hauteur du monogramme, 0m40.

Registre 4, p. 172; — Binon, n. 475 *d*.

Marti(*i*) (*officina*).

« Fabrique de Martius. »

(1) Cf. *Registre 3*, p. 65. Le monument funéraire était celui d'un chevalier romain qui avait commandé un détachement de l'armée de Mésie. (*C. I. L.*, XII, n. 1358; *Sylloge*, n. 970.)

Digitized by Google

284. — *Tertius Syra.*

TIIRTI SVRII
TIIGLA CANI//

Fragment de brique de provenance inconnue. Lettres en creux de 0m011. A la seconde ligne, les lettres A et N forment un monogramme.

Catal., p. 97, n. 37; — Calvet, *ms. d'Avignon*, 3, f° 157' n. 215; — *C. I. L.*, n. 5679, 71; — Binon, n. 476.

Terti(i) Sur(a)e teg(u)la, Cani....
« Fait par Canus, de la tuilerie de Tertius Syra. »

Notre lecture est incertaine. Florian Vallentin a proposé la suivante pour une estampille semblable découverte, en 1882, à Saint-Pierre de Senos (1) :
Tertii Sur(ae); teg(u)la Caninia.
M. Hirschfeld, de son côté, a lu cette marque :
Terti(i) Surii teg(u)la Cani.
« Tuilerie de Tertius Surius Canus » (2).

285. — *Quintus Valerius Victorinus.*

Fragments, au nombre de trois, de tuiles plates trouvées à *Vaison*. Le premier a été donné au musée, en 1830, par Chaix, de Vaison; les deux autres proviennent des fouilles qui furent faites, pour le compte du musée, en 1838, dans le champ de Blanchon, au quartier de Maraudi. Hauteur des lettres, 0m08 et 0m10. Les trois dernières lettres du mot VICTORINI forment un monogramme.

a. . . . . | C·CAS·PAVL·F
b. Q·VAL·VICTORINI | C CAS·P . . . . .
c. . . . AL·VICTOR. . . . . | C·CAS·PA . . . .

C. I. L., n. 5679, 14; — Binon, n. 470 à 472.

Q(uinti) Val(erii) Victor[ini] (officina); C(aius) Cas(sius?) Paul(us?) f(ecit).
« Fabrique de Quintus Valerius Victorinus. Fait par Caius Cassius Paulus. »

286. — *Venula.*

Fragment de tuile découvert à *Vaison* et donné à Calvet par de Vérone. Lettres de 0m019, grossièrement gravées au trait.

(1) *Aug. Tricast.*, p. 23.
(2) *C. I. L.*, XII, p. 882.

Digitized by Google

VENVLAF — *Catalogue*, p. 97, n. 39; — Calvet, *ms. d'Avignon*, 3, f° 157, n. 212; — *C. I. L.*, n. 5679, 74; — Binon, n. 477.

Venula f(ecit).
« Fait par Venula. »

287. — *Légion III Augusta.*

Fragment de tuile découvert à *Lambèse* (Algérie) et donné au musée, en 1846, par Imer fils, d'Avignon. Hauteur des lettres, 0m016.

///EGIIIAV... Binon, n. 473 *a*.

[*L*]*eg*(*ionis*) *III Au*[*g*(*ustae*)].
« De la troisième légion *Augusta*.

La troisième légion *Augusta* tenait garnison à Lambèse. Les tuiles et briques qu'elle a produites sont extrêmement nombreuses.

VII. — Amphores (1).

288. — *Bellicius.*

Anse d'amphore « trouvée à deux mètres de profondeur, dans les fouilles faites pour la construction de l'hôtel de ville d'*Avignon*, en 1846 » (*Reg.*). Elle a été donnée au musée par la municipalité. Hauteur des lettres, 0m012. Les lettres L et I, C et I, A et N forment des monogrammes.

BELLICANA·P·A/////N/// *C. I. L.*, n. 5683, 41; — Binon, n. 434 *b*.

Belliciana (*figlina*); *P*(*ublii*) *A*(...) [*Gale*]*n*[*i*].
« Poterie de Bellicius; ouvrage de Publius A... Galenus. »

Une marque d'amphore du musée chrétien du Vatican a été lue de la façon suivante par M. Dressel : « *Bellucana* (ou *Belulcana*) *P. A.... Galeni* » (1). Il est vraisemblable qu'elle ne diffère pas de

(1) Sauf indication contraire, toutes les marques d'amphores sont en relief dans un cartouche creux produit par la pression du cachet sur la terre encore molle. La plupart de ces marques sont très communes. Nous nous contenterons de signaler par un astérisque, dans ce qui va suivre, celles d'entre elles qui font défaut dans l'épigraphie sigillaire de Rome. Nous en ferons de même pour les estampilles des lampes et les autres marques de potiers.

(2) *C. I. L.*, XV, n. 2579. Cf. *ibid.*, n. 3457.

Digitized by Google

celle du musée Calvet, et nous croyons volontiers qu'elle se rapporte aux ateliers, connus par d'autres marques, de L. Bellicius Sollers, consul suffect vers l'an 100 (1).

289. — *P. Can....*

PCAN/////

Anse d'amphore trouvée, en 1878, à *Avignon*, dans la rue Banasterie. Elle a été donnée au musée, la même année, par M. Establet. Hauteur des lettres, 0m012.

Binon, n. 592 *cc*.

P(ublii) Can[.... ...fig(linae)].

« Poterie de Publius Can.... »

290. — *Doppius.*

P MOC*u*
FIGEDO

Anse d'amphore, ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet et provenant de *Vaison*. Hauteur des lettres, 0m006.

Calvet, *ms. d'Avignon*, 3, f° 228, n. 15 ; — *C. I. L.*, n. 5683, 161 ; — Binon, n. 434.

P(ublii) Moc.... fig(linae) f(undi) Do(ppiani).

« Fait par Publius Moc..., (ouvrier) de la poterie établie sur la propriété de Doppius. »

Cette marque n'est pas rare, mais elle est encore inexpliquée (2). M. Dressel a proposé, d'une façon conjecturale, la lecture que nous donnons ici. Elle peut se justifier par une marque moins concise qui semble provenir des mêmes ateliers (3).

291. — *Q. Julius M....*

Q I M
S

Anse d'amphore découverte à un kilomètre de *Robion*, en même temps que de nombreux fragments de poteries, des bracelets de bronze, des épingles en os et une quantité d'autres menus objets. Elle a été donnée au musée, en 1852, par Édouard Merle, instituteur à Robion. Hauteur des lettres, 0m012. La marque est circulaire et en creux.

C. I. L., n. 5683, 137 ; — Binon, n. 434 *d*.

(1) *C. I. L.*, XV, n. 887.
(2) *Ibid.*, n. 2605.
(3) *Ibid.*, n. 2604 *b*.

Digitized by Google

Q(uinti) J(ulii?) M....
« Fait par Quintus Julius M.... »

Le gentilice *Julius*, par lequel nous avons complété cette marque des plus connues (1), est probable mais non pas certain.

292. — * *Marcus*.

Col d'amphore, en terre grisâtre, trouvé, en 1860, dans le terroir de *Saint-Remy*. Le musée Calvet en a fait l'acquisition, la même année, de Calixte Blanc, marchand à Avignon. Hauteur du col, 0m10; diamètre à l'orifice, 0m15. Hauteur des lettres, 0m010. Les deux premières lettres forment un monogramme.

MARCVS

C. I. L., n. 5683, 184; — *Registre 3*, p. 85; — Binon, n. 434 *e*.

293. — **Maturus*.

Anse d'amphore, de provenance inconnue, en terre grossière de couleur orange. Hauteur des lettres, 0m013.

MATVRVS F

C. I. L., n. 5683, 188; — Binon, n. 434 *f*.

Maturus (fecit).
« Fait par Maturus. »

294. — * *Mercator*.

e d'amphore trouvée à *Caumont*. Elle a été donnée au musée, en 1849, par Prosper Renaux. Hauteur des lettres, 0m013.

MERCATOR

C. I. L., n. 5683, 190; — Binon, n. 434 c.

295. — *P. S.... Avitus*.

Anse d'amphore trouvée à *Avignon*, dans un jardin de la rue Banasterie. Le musée l'a acquise, en 1878, de M. Establet. Hauteur des lettres, 0m012. Les quatre dernières forment un monogramme.

P · S · AVIT

Binon, n. 592 *cc*.

P(ublii) S.... Avit(i).
« Fait par Publius S... Avitus. »

Cette marque est assez commune (2).

(1) Cf. *C. I. L.*, XV, n. 2934 c.
(2) Cf. *C. I. L.*, XV, n. 3143 *a, b, c*; — Allmer, *Musée de Lyon*, 4, p. 255, n. 167 et 168, etc.

Digitized by Google

296. — *Q. Trebius Ci...*

Anse d'amphore « trouvée, à deux mètres de profondeur, dans les fouilles faites pour la construction de l'hôtel de ville d'*Avignon*, en 1846 » (*Reg.*). Elle a été donnée au musée par la municipalité. Hauteur des lettres, 0m014. Les deux lettres T et R forment un monogramme.

QTREBICı..

C. I. L., n. 5683, 294; — *Registre 2*, p. 254; — Binon, n. 434 *a*.

Q(uinti) Trebi(i) Ci....
« Fait par Quintus Trebius Ci.... »

Cette marque est ici mutilée, mais les exemplaires complets que l'on en possède ne permettent pas de l'interpréter plus sûrement (1). On peut hésiter entre la lecture que nous donnons et celle, non moins possible, *Q. Trebici*.

297 et 298. — *Fragments*.

297. — Anse d'amphore, en terre rougeâtre, trouvée au *Thor*, en 1886. Elle a été donnée au musée par M. de Millaudon. Hauteur des lettres, 0m012.

....ATAV

C. I. L., n. 5683, 323; — Binon, n. 434 *g*.

298. — Anse d'amphore trouvée à *Pelissanne*. Elle a été acquise par le musée en 1884. Hauteur des lettres, 0m012.

ΟΛΣΙ////

\IMI/////

Registre 4, p. 204; — Binon, n. 434 *f*.

VIII. — Lampes.

Les lampes d'argile qui sont au musée Calvet proviennent presque toutes de *Vaison* et résultent des fouilles qui furent faites dans cette localité en 1838, 1841 et 1842. Sauf indication contraire dans ce qui va suivre, la lampe est de terre rouge, sans ornements, et porte en creux l'estampille du fabricant au-dessous de la cuve (2).

(1) *C. I. L.*, XV, n. 3206.

(2) Sur les lampes en général, cf. Dressel, *C. I. L.*, XV, p. 782 à 784. Il serait excessif de dire, en parlant de la poterie, qu'elle constitue « la trace la plus précieuse du passage de l'humanité sur la terre » (abbé Cochet), mais il n'est pas douteux que l'étude de l'art plastique a son intérêt et peut être féconde en enseignements. Nous ne pouvons que souhaiter, avec M. Camille Jullian (*Rev. des études anciennes*, 1899, p. 144) de voir consigner « dans trois ou quatre grands recueils descriptifs analogues à ce *Corpus* des inscriptions, où les épigraphistes ont montré la voie aux archéologues », les résultats déjà acquis, mais disséminés, malheureusement, dans de nombreux volumes ou mémoires. Nous espérons bien pour notre part qu'il nous sera possible de contribuer à la préparation de ce travail d'ensemble, en faisant paraître, tôt ou tard, un *Corpus lucernarum* de la Gaule, pour lequel, depuis plusieurs années, nous réunissons des matériaux.

Digitized by Google

Inscriptions.

299. — *Appel à la clémence d'un gladiateur.*

Provenance inconnue. Disque orné de deux gladiateurs combattants. L'un est à terre, l'autre s'apprête à le frapper. Empreinte grossière.

PRAιANC[I]
SIS
○

C. I. L., n. 5682, 95 ; — Binon, n. 21.

Pra[*si*]*no sis* (*propitius*) *!*
« Sois clément pour Prasinus ! »

Cette lecture, toute conjecturale, a été proposée par M. Hirschfeld.

300. — *Heureux souhait au Génie du peuple romain.*

Provenance inconnue. Le disque de cette lampe est orné d'une Victoire ailée ou d'un Génie passant à gauche. La divinité tient de la main droite une couronne et de la main gauche une palme.

G·P·R·F *C. I. L.*, n. 5682, 125 ; — Binon, n. 6.

G(*enio*) *p*(*opuli*) *R*(*omani*) *f*(*eliciter.*)
« (Que tout arrive) heureusement au Génie du peuple Romain ! »

Cette explication appartient à M. Mommsen. On peut aussi supposer que la formule est dialoguée. Le dévot dédie sa lampe « *Genio populi Romani* », et le Génie lui répond : « *Feliciter* ! »

Estampilles.

301 et 302. — *Agilis.*

301. — *Vaison*, 1842. Lampe sans ornements.

AGILIS *C. I. L.*, n. 5682, 1 ; — Binon, n. 245.

302. — *Vaison*, 1838. Le disque est décoré d'un masque tragique.

○
AGILIS
F

C. I. L., n. 5682, 1 ; — Binon, n. 83.

Agilis f(*ecit*). — « Fait par Agilis. »

Digitized by Google

303. — *Atimetus.*

Vaison, 1842. Lampe à deux oreillons.

ATIMETI *C. I. L.*, n. 5682, 9 ; — Binon, n. 244.

Un fragment de lampe portant la même estampille a été découvert à *Saint-Remy*, dans un tombeau, et acquis par le musée en 1870. (Deloye, *Bibl. de l'École des chartes*, 2, 4, p. 316 ; — *C. I. L.*, n. 5682, 9 ; — Binon, n. 366 *a*.)

304. — *Aufidius Fronto.*

Provenance inconnue. Le disque est décoré d'un casque.

AVF·FRON *C. I. L.*, n. 5682, 11 ; — Binon, n. 82.

Auf(idii) Fron(tonis). — « Fait par Aufidius Fronto. »

On peut aussi songer à la lecture *Fron(imi)* (1).

305. — * *Celer.*

Provenance inconnue. Cette lampe, décorée de godrons, a fait partie de l'ancienne collection Calvet. La marque est en lettres allongées, de mauvaise forme.

CELER Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182 ; — *C. I. L.*, n. 5682, 23 ; — Binon, n. 217.

306. — *Clodius Helius.*

Rome. Lampe décorée d'un buste d'Esculape. Elle a été donnée au musée, en 1877, par M. Gondran, sous-préfet d'Orange.

CLOHELI *C. I. L.*, XV, n. 6378 ; — Binon, n. 2 *bis*.

Clo(dii) Heli(i). — « Fait par Clodius Helius. »

Les lampes de ce potier sont extrêmement répandues. Elles se distinguent, en général, par la variété de leurs sujets (2).

307. — *Communis.*

Vaison, 1838 et 1841. Lampe sans ornements. Deux exemplaires.

COMMVNIS Binon, n. 237 et 238.

(1) Cf. *C. I. L.*, XV, n. 6324.
(2) Cf. *Ibid.*, n. 6376.

Digitized by Google

La même marque est estampillée sur une troisième lampe acquise, en 1854, d'un cultivateur qui l'avait découverte à *Saint-Roman*, près de Vaison, dans une urne remplie d'ossements calcinés. L'ossuaire contenait encore une fiole à parfums, la partie supérieure d'un vase en verre, extrêmement mince, et un miroir composé de deux disques métalliques soudés ensemble (*Registre 3*, p. 17).

308. — *Crescens.*

Vaison, 1842. Le disque de cette lampe est surmonté d'un cône percé qui servait à la suspendre.

CRESCES Allmer, *Vienne*, 4, p. 180; — *C. I. L.*, n. 5682, 30; — Binon, n. 233.

Cette marque, et celle *Communis* qui précède, sont contemporaines d'Auguste (1).

309. — *Caius Dessius.*

Provenance inconnue. Lampe circulaire, sans ornements.

C·DESSI *C. I. L.*, n. 5682, 35; — Binon, n. 254.

C(aii) Dessi(i). — « Fait par Caius Dessius. »

310. — **Caius Fadius.*

Vaison, à une date inconnue. Lampe décorée de cercles concentriques.

C FADI *C. I. L.*, n. 5682, 41; — Binon, n. 249.

C(aii) Fadi(i). — « Fait par Caius Fadius. »

311. — *Lucius Aemilius Fortis.*

Vaison, 1838. Lampe sans ornements, donnée au musée par le peintre Cerri, de Vaison. Lettres en relief.

FORTIS *C. I. L.*, n. 5682, 50; — Binon, n. 250.

La même marque est estampillée sur quatre autres lampes, dont trois ont fait partie de l'ancienne collection Calvet. Il est fort probable qu'elles proviennent aussi de Vaison (*C. I. L.*, n. 5682, 50; — Binon, n. 84, 85, 86 et 236). Deux de ces lampes ont leur disque décoré d'un masque tragique.

On a découvert, il y a quelques années, dans le Modénais, en un lieu appelé Savignano, sur les bords du Panaro, la fabrique de

(1) Cf. Dressel, *C. I. L.*, XV, p. 783.

Digitized by Google

ce potier avec son enseigne donnant tous ses noms : *Lucius Aemilius Fortis*. Le champ, de nos jours encore rempli de débris, où se trouvait cette fabrique, a conservé jusqu'au seizième siècle le nom de *Campo Forte* (1). Le potier *Fortis* a vécu sous les premiers empereurs ; les lampes à son nom sont communes à Pompéi. On peut croire cependant que la marque dont il avait assuré la réputation fut aussi celle de ses héritiers. Il paraît bien, d'un autre côté, que sa fabrique prit de l'extension, à une certaine époque, et engloba tous les produits de l'art céramique, après avoir débuté par l'exclusive fabrication des lampes. Les ruines de Pompéi n'ont fourni que des lampes, alors qu'il existe, dans presque toutes les collections d'antiquités, de la vaisselle rouge à l'estampille FORTIS.

312 et 313. — * *Gracilis*.

312. — Provenance inconnue. Le disque de cette lampe, dont l'anse est percée à jour, est décoré de raisins et de ceps de vigne dans une couronne de laurier.

o
GRACILIS
o

C. I. L., n. 5682, 56 ; — Binon, n. 173.

313. — Provenance inconnue. Lampe ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet. Le disque est décoré d'une image d'Hercule, combattant le lion de Némée.

GRACILID

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182 ; — *C. I. L.*, n. 5682, 56 ; — Binon, n. 11.

314 à 324. — * *Lucius Hosidius Crispus*.

314. — *Volx*, près d'Apt, 1886. Terre rose très pâle. Lampe donnée au musée, en 1886, par M. Bouvier, ingénieur en chef du département de Vaucluse. Le disque de cette lampe est décoré d'un croissant.

L HOSCRI

Binon, n. 356 *d*.

Deux autres lampes découvertes, l'une à *Vaison* en 1838 (Binon, n. 44), l'autre au *Pègue* en 1829 (Binon, n. 69) portent la même estampille. Elles sont décorées : la première, d'un coq ; la seconde, d'une tête de Mercure entre une bourse et un caducée.

315. — *Vaison*, 1841. Terre jaunâtre. Sur le disque est l'image de deux mains tenant un caducée.

L HOSCRI

C. I. L., 5682, 57 ; — Binon, n. 197.

La même marque est estampillée sur deux autres lampes du musée. L'une, sans

(1) Crespellani, *Bull. de l'Inst. arch. de Rome*, 1875, p. 195. — Voy. également Allmer, *Vienne*, 4, p. 177 ; *Musée de Lyon*, 4, p. 462 ; — C. Jullian, *Musée de Bordeaux*, 1, p. 477 ; — Dressel, *C. I. L.*, XV, p. 783, col. 1.

Digitized by Google

ornements, est de provenance inconnue; l'autre, de terre jaunâtre, a été découverte à *Goult*, dans un tombeau, et acquise en 1875. Le disque de cette dernière est décoré de l'image d'un lapin.

316. — *Vaison*, 1841. Le sujet représenté sur le disque de cette lampe se compose de deux mains tenant un caducée.

L HOSCRI
L

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, fº 182; — Allmer, *Vienne*, 4, p. 183; *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon, n. 198.

317. — *Vaison*, 1838. Sur le disque est l'image d'une Fortune tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

L HOSCRI
M

Allmer, *Vienne*, 4, p. 183; — *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon, n. 7.

Même marque sur une autre lampe, de provenance inconnue, dont le disque est orné d'un croissant (Binon, n. 356).

318. — *Vaison*, 1838. Le sujet représenté sur le disque se compose de quatre feuilles d'olivier formant une croix.

L HOSCRI
N

C. I. L., n. 5682, 57; — Binon, n. 189.

319. — *Vaison*, 1835. Disque décoré d'une couronne de laurier.

L HOSCRI
P

Allmer, *Vienne*, 4, p. 183; — *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon, n. 179.

Une lampe identique a été donnée au musée, en 1855, par l'intermédiaire du préfet de Vaucluse. Elle provenait de *Bonnieux* et avait été découverte dans un tombeau, en construisant le chemin vicinal nº 6 (Binon, n. 179 *a*). Une autre lampe, de provenance inconnue, porte encore cette même estampille. Son disque est décoré de l'image d'un mouton (Binon, n. 122).

320. — *Vaison*, 1838. Le disque est décoré d'un Amour assis près d'une lyre.

L HOSCRI
S

Allmer, *Vienne*, 4, p. 183; — *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon n. 43.

321. — *Vaison*, 1838. Terre blanchâtre. Disque décoré d'un lièvre courant à gauche et passant sous un arbuste.

l HOSCRI
T

Allmer, *Vienne*, 4, p. 183; — *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon, n. 129.

322. — Provenance inconnue. L'ornement du disque est un Sphinx ailé.

HOSCRI
X

C. I. L., n. 5682, 57; — Binon, n. 92.

Une autre lampe, dont la provenance n'est pas non plus connue, porte la même marque. Son disque est décoré d'une figure d'Apollon (Binon, n. 92 *a*).

323. — *Vaison*, 1838. Le disque est orné d'un coq au-dessus d'une palme.

L HOSCRI
Z

C. I. L., n. 5682, 57; — Binon, n. 139.

Digitized by Google

Une seconde lampe du musée ne diffère de celle-ci que par la couleur jaunâtre de l'argile. Elle a été découverte à *Valréas*, au quartier de la Fouasse (Binon, n. 139 *a*). Deux lampes, provenant de *Vaison*, portent encore la même estampille. L'une est décorée d'un Amour pressant une grappe de raisins (Binon, n. 44); l'autre, d'un masque tragique (Binon, n. 87).

324. — *Vaison*, 1841. Le motif de décoration est un Génie ailé tenant un casque.

L HOSCRI
+ — *C. I. L.*, n. 5682, 57; — Binon, n. 47.

Même marque sur un autre fragment de lampe, sans ornements, provenant aussi de *Vaison* (Binon, n. 358).

Le potier qui estampillait ainsi ses produits était, selon toute apparence, établi à Vaison, et se nommait probablement *Lucius Hosidius Crispus*. Sa signature n'apparaît que dans le midi de la Gaule et plus particulièrement chez les Voconces (1). Les motifs de décoration qu'il employait étaient des plus variés ; quelques-uns même ne manquaient pas d'une certaine élégance. Il est à remarquer que ce potier se servait des lettres de l'alphabet, et d'autres signes tels qu'une flèche ou une croix, pour différencier ses ateliers ou ses séries. Nous ne connaissons aucun autre exemple de cette particularité.

325. — *Iegidius*.

Vaison, 1841. Lampe sans ornements.

IEGIDI — *C. I. L.*, n. 5682, 60; — Binon, n. 243.

Iegidi(*i*). — « Fait par Iegidius. »

Marque très commune.

326. — *Caius Junius Draco*.

Provenance inconnue. Terre grisâtre. Lampe à deux becs décorée d'une couronne de laurier. Ancienne collection Calvet.

CIVNDRA
o — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182; — *C. I. L.*, n. 5682, 65; — Binon, n. 177.

C(*aii*) *Jun*(*ii*) *Dra*(*conis*). — « Fait par Caius Junius Draco. »

(1) « *Officinam Vasione fuisse, locis, unde lucernae prodierunt, probabile fit* », dit M. Hirschfeld. M. Camille Jullian indique, de son côté, la manufacture de *L. Hos. Cri.* « dans le coin de terre délimité par Vaison, Orange et Carpentras » (*Rev. des études anc.*, 1899, p. 154).

Digitized by Google

Cette marque n'est surtout connue par des lampes trouvées à Rome (1).

327. — *Caius Junius Sti...*

Provenance inconnue. Le sujet du disque est un personnage debout tirant de l'arc.

o
CIVNSTI
o

C. I. L., n. 5682, 66; — Binon, n. 17.

C(aii) Jun(ii) Sti... — « Fait par Caius Junius Sti... »

328. — *Lucius M... S...*

Provenance inconnue. L'image du disque est une Bacchante, demi-nue, couronnée de lierre et tenant un thyrse. Lettres tracées à la pointe.

L·M·S

C. I. L., n. 5682, 70; — Binon, n. 77.

L(ucii) M(...ii)... S(...i). — « Fait par Lucius M... S... »

C'est par une lampe sortant, peut-être, des mêmes ateliers que l'on connaît le nom, *lucernarius*, sous lequel étaient désignés les fabricants de lampes (2).

329. — *Lucius Munatius Adiectius.*

Provenance inconnue. Lampe dont le disque est décoré d'une image de Cybèle avec la couronne murale. La déesse tient un ciste de la main droite; un personnage est en adoration devant elle.

L·MADIEC

C. I. L., n. 5682, 71; — Binon, n. 36.

L(ucii) M(unatii) Adiec(ti). — « Fait par Lucius Munatius Adiectus » (3).

330. — *Mar...*

Provenance inconnue. Lampe de l'ancienne collection Calvet. Le sujet figuré sur le disque est une scène du cirque. Un bestiaire s'attaque à un sanglier. Trois autres sangliers déjà morts sont étendus dans l'arène.

EXOFMAR

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182; — *C. I. L.*, n. 5682, 74; — Binon, n. 105.

Ex of(ficinâ) Mar(...). — « Des ateliers de Mar... »

(1) *C. I. L.*, X, n. 8053, 105; XV, n. 6503, 1 à 20.
(2) *C. I. L.*, XV, n. 6263: *Diomedes lucernarius*, en caractères rétrogrades, sur le disque. Cette lampe, trouvée à Rome, est au musée de Dresde.
(3) Sur cette marque, cf. Dressel, *C. I. L.*, XV, n. 6560.

Digitized by Google

331. — * *Menander.*

MEN ANDE R — Lampe rectangulaire, dont le trou, destiné à recevoir l'huile, est encore fermé par le bouchon de terre qui l'obstruait dans l'antiquité. L'anse est percée à jour. Lettres en relief, de mauvaise forme.

C. I. L., n. 5682, 76; — Binon, n. 230.

332. — *Quintus N... Micr...*

Provenance inconnue. Terre noire. Magnifique lampe rectangulaire, à dix becs, ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet; l'anse est surmontée d'un croissant.

Q·N·MICR

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5682, 79; — Binon, n. 196.

Q(uinti) N(...ii) Micr(...i). — « Fait par Quintus N... Micr.... »

333. — *Ni....*

Provenance inconnue. Le disque est orné d'une couronne formée de raisins et de ceps de vigne.

N I

Binon, n. 175.

334. — *Caius Oppius Restitutus.*

Provenance inconnue. Lampe à deux becs, dont le disque est décoré d'un personnage jouant de la lyre (Apollon ?). Ancienne collection Calvet.

COPPIRES — Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 182; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5682, 87; — Binon, n. 2.

Même marque sur deux autres lampes, de provenance inconnue, ayant fait partie, comme la précédente, de l'ancienne collection Calvet. L'anse de l'une est percée à jour (Binon, n. 218); le disque de l'autre est orné d'une Victoire tenant une palme (Binon, n. 5).

C(aii) Oppi(i) Restituti. — « Fait par Caius Oppius Restitutus. »

Les produits à ce nom sont extrêmement répandus, mais on n'en trouve pas à Pompéi, et il ne paraît par suite pas qu'ils puissent remonter au-delà de l'année 79, qui marque la destruction de cette ville. De très nombreuses briques de la *gens Oppia* démontrent, d'un autre côté, que les manufactures qu'elle possédait étaient en pleine activité dans le premier quart du second siècle (1).

Voyez la marque suivante.

(1) Descemet, *Inscriptions doliaires latines*, p. 63 et suiv. Sur la marque COPPIRES, V. Dressel, *C. I. L.*, XV, n. 6591-6595.

Digitized by Google

335. — *Marcus Oppius Zosimus.*

Vaison, à une date inconnue. Le sujet du disque est une tête de Méduse en fort relief. Ancienne collection Calvet.

MOPPIZOSI Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 182; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5682, 88; — Binon, n. 70.

M(arci) Oppi(i) Zosi(mi).— « Fait par Marcus Oppius Zosimus. »

Cette marque, selon toute probabilité, est celle de l'un de successeurs de *Caius Oppius Restitutus,* dont il a été question dans le numéro précédent.

336. — *Sextus A...?*

Provenance inconnue. Disque décoré d'un cercle de perles. L'anse est percée à jour.

S·A *C. I. L.*, n. 5682, 102; — Binon, n. 224.

337. — *Sil....*

SIL Provenance inconnue. Sur le disque est l'image d'un chien poursuivant un lapin.

Inédite ?

338. — **Soricio.*

Vaison, 1838. Fragment de lampe dont le disque était peut-être décoré d'une tige de grenadier. Lettres inégales, de mauvaise forme.

SORICIO *C. I. L.*, n. 5682, 104; — Binon, n. 358.

339 à 341. — *Strobilus.*

339. — *Apt,* 1842. Sur le disque, une tête de Pan d'un très fort relief. D'après M. Hirschfeld, cette tête représenterait Jupiter Ammon. Lettres en relief.

STROBIL
F *C. I. L.*, n. 5682, 110; — Binon, n. 75.

340. — *Vaison,* 1841. Cette lampe, découverte dans un tombeau, est encore pourvue de deux petits anneaux de bronze, destinés à la suspendre. Un troisième anneau a disparu. Lettres en relief. Deux exemplaires de même provenance.

STROBILI Un troisième exemplaire, en mauvais état, a été découvert, en 1867, à *Autichamp*, au quartier des Plans, près du pont de Bramareou, et acquis, la même année, de Ferdinand Deloye, cultivateur à Sérignan.

C. I. L., n. 5682, 110; — Binon, n. 242.

Digitized by Google

341. — *Vaison*, à une date inconnue. Petite lampe sans ornements.

STROBIL *C. I. L.*, n. 5682, 110; — Binon, n. 264.

Strobil(us) f(ecit). — *Strobil(i)*. — « Fait par Strobilus. »

Cette marque, des premiers temps de l'Empire, est extrêmement commune et ne peut être comparée, sous ce rapport, qu'à celle du potier Fortis. Les ateliers de Strobilus se trouvaient, à ce que l'on croit, près de Magreta, dans le Modénais (1). Un affranchi du temps de Tibère a porté le même surnom (2).

342. — *Marcus T... Mari...*

Taulignan, 1831. Lampe vernissée, de couleur verte, donnée au musée par Requien. Terre grossière. Le disque est décoré d'un cercle d'oves.

MTMARI Mazard, *Mus. archéol.*, 2 (1879), p. 426; — *C. I. L.*, n. 5682, 111; — Binon, n. 216.

M(arci) T(... ii) Mari... — « Fait par Marcus T... Mari... »

343. — *Thallus.*

Mondragon, 1844. Petite lampe sans ornements.

THALL *C. I. L.*, n. 5682, 113; — Binon, n. 239.

Thall(us), ou peut-être plus exactement *Thali(anus)*.

344 à 348. — *Lampes marquées d'une initiale.*

Les lampes ci-après, qui ne sont estampillées que d'une seule initiale, peuvent provenir de la manufacture de *Lucius Hosidius Crispus*, dont les ateliers ou les séries étaient indiqués, comme nous l'avons vu, par des lettres de l'alphabet.

344. — *Vaison*, 1841. Disque décoré d'une Victoire et d'un Amour.

A *C. I. L.*, n. 5682, 131; — Binon, n. 17 *a*.

345. — *Vaison*, 1841. Disque décoré d'un lièvre passant à droite. Lettre en relief.

M Binon, n. 130.

Même marque sur une autre lampe de terre jaunâtre découverte à *Vaison*, en 1838, et dont le disque est décoré de quatre feuilles de laurier formant une croix; sur une lampe en forme de vase à deux anses provenant de *Montdragon*; enfin sur une lampe de terre blanche, de l'ancienne collection Calvet. Le disque de cette dernière lampe est orné d'un arbuste.

(1) Allmer, *Vienne*, 4, p. 178.
(2) *C. I. L.*, VI, n. 5289.

Digitized by Google

346. — *Vaison*, 1838. Terre rougeâtre, très grossière. Sur le disque, deux palmes.

P Binon, n. 182.

347. — *Vaison*, 1835. Terre jaunâtre. Disque décoré d'un autel entre deux cyprès. Marque en relief.

S Binon, n. 207.

348. — *Vaison*, 1838. Lampe sans ornements.

V Binon, n. 272.

IX. — Poterie rouge (arrétine).

Inscriptions.

349. — Assiette d'origine inconnue, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet.

SALVETV Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 780 *a*; — Binon, n. 359.

Salve tu! — « Sois sauf! »

Acclamation dont on connaît plusieurs exemples.

350. — Fragment de vase découvert à *Trinquetaille*, sur les bords du Rhône. Le musée l'a acquis, en 1863, d'un marchand de vins de cette localité. D'après les calculs de Deloye, le vase entier devait mesurer 0m23 de diamètre. Terre fine, de 0m008 d'épaisseur.

Registre 3, p. 141; — Binon, n. 533.

Il s'agit, pensons-nous, d'une formule bachique.

Estampilles (1).

351. — * *Acutus*.

Assiette d'origine inconnue, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet.

OFACVTI Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 8 *a*; — Binon, n. 378.

Of(ficina) Acuti. — « Fabrique d'Acutus. »

(1) Sauf indication contraire, toutes les marques sont en relief.

Digitized by Google

352 et 353. — * *Albinus*.

352. — Assiette trouvée à *Vaison*. Elle provient, comme la précédente, de l'ancienne collection Calvet.

ALBINI Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 29 *a*; — Binon, n. 382.

353. — Fond de vase trouvé à *Vaison*. Les lettres A et L forment un monogramme.

OFALBIN *C. I. L.*, n. 5686, 29 *b*; — Binon, n. 306.

Of(ficina) Albini. — « Fabrique d'Albinus. »

354. — *Aprilis*.

Patère découverte à *Baumes-de-Venisse*. Le musée l'a acquise, en 1876, de M. Coste, propriétaire à Avignon.

OFAPRIS Binon, n. 485 *a*.

Of(ficina) Apri(li)s. — « Fabrique d'Aprilis. »

355. — *Aticus*.

Assie de provenance inconnue.

OFATICI Binon, n. 367.

Of(ficina) Atici. — « Fabrique d'Aticus. »

356. — *Attius*.

Fond de vase découvert à *Baumes-de-Venisse*. Acquis par le musée en 1867. La lettre A et le premier T forment un monogramme.

PATTI *C. I. L.*, n. 5686, 100 *b*; — Binon, n. 394.

P(ublii) Atti(i). — « Fabrique de Publius Attius. »

357. — *Bassus*.

Fond de vase de provenance inconnue.

OFBASSI *C. I. L.*, n. 5686, 121 *a*; — Binon, n. 358.

Of(ficina) Bassi. — « Fabrique de Bassus. »

358. — * *Bilicus*.

Petit bol découvert à *Vaison*.

FIGBILI *C. I. L.*, n. 5686, 1; — Binon, n. 309.

Fig(lina) Bili(ci ?). « Fabrique de Bilicus. »

Digitized by Google

359. — *Calvus.*

Petite assiette découverte à *Apt*, en 1848.

OFCALVI *C. I. L.*, n. 5686, 159 *a*; — Binon, n. 376 *a*.

Of(ficina) Calvi. — « Fabrique de Calvus. »

360 et 361. — * *Cantus.*

360. — Assiette découvert à *Vaison*. Les trois dernières lettres forment un monogramme.

OFCANT *C. I. L.*, n. 5686, 170 c; — Binon, n. 373.

361. — Petit bol découvert entre *Barri* et *Saint-Pierre de Sénos* en 1876 et acquis la même année, de l'antiquaire Anziano.

OFICANTI *Registre 4*, p. 17; — Binon, n. 478 *a*.

Of(f)i(cina) Canti. — « Fabrique de Cantus. »

362. — * *Carantus.*

Petite assiette découverte à *Arles* et acquise, en 1867, de Barbantan, marchand à Avignon.

OFCARAN *C. I. L.*, n. 5686, 180 *a*; — *Registre 3*, p. 192; — Binon, n. 466.

Of(ficina) Caran(ti). — « Fabrique de Carantus. »

363. — *Castus.*

Patère trouvée à *L'Isle-sur-Sorgues*. Don anonyme fait au musée en 1873. Les deux dernières forment un monogramme.

OFCASTI *C. I. L.*, n. 5686, 198 *h*; — *Registre 5*, p. 155; — Binon, n. 465 *a*.

La même marque est empreinte sur sept fonds de vases provenant de *Mondragon*, *Rochefort* (Gard), *Orange* et *Vaison* (*C. I. L.*, n. 5686, 198, *i, k, x, y*; — Binon, n. 126 *a*, 384 à 387, 387 *a, b*).

Of(ficina) Casti. — « Fabrique de Castus. »

364. — * *Cenatus.*

Assiette de provenance inconnue, acquise, en 1889, de M. Coste.

CIINATVS Binon, n. 520.

Même marque sur un fragment de poterie dont on ne connaît pas, non plus, la provenance (*C. I. L.*, n. 5686, 221 *b*; — Binon, n. 450).

365 et 366. — *Cocus.*

365. — Bols élégants (deux exemplaires) découverts à *Vaison*, en 1838.

COCI *C. I. L.*, n. 5686, 246 *i, k*; — Binon, n. 335 et 391.

Digitized by Google

366. — Assiettes (deux exemplaires) de provenance inconnue, peut-être *Vaison*.

OFCOCI Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 246 *b*; — Binon, n. 368 et 374.

Of(ficina) Coci. — « Fabrique du potier Cocus. »

Cette marque, dont il n'existe à Rome qu'un seul exemplaire, est attribuée conjecturalement par M. Dressel à un fabricant de la Narbonnaise (1).

367. — *Coelius*.

Bol de provenance inconnue.

OFCOEII Binon, n. 303.

Of(ficina) Coeli(i). — « Fabrique de Coelius. »

368. — *Felix*.

Assiette découverte à *Vaison*.

FEL / X F *C. I. L.*, n. 5686, 358 *e*; — Binon, n. 328.

Fel(i)x f(ecit). — « Fait par Félix. »

369. — * *Firmo*.

Bol découvert à *Vaison*, en 1838.

OFIFIRMO *C. I. L.*, n. 5686, 363 *d*; — Binon, n. 302.

Of(f)i(cina) Firmo(nis) — « Fabrique de Firmo. »

370. — * *Formosus*.

Assiette découverte à *Vaison*.

FORMOSVS *C. I. L.*, n. 5686, 366; — Binon, n. 388.

371. — * *Fuscus*.

Assiette découverte à *Vaison*.

FVSCI *C. I. L.*, n. 5686, 373 *a*; — Binon, n. 376.

Fusci (officina). — « Fabrique de Fuscus. »

(1) *C. I. L.*, XV, n. 5108.

Digitized by Google

372. — * *Germanus.*

Fragment d'un grand vase décoré de différents ornements, parmi lesquels se trouvent les images de deux lapins. On l'a découvert à *Fos,* sur le bord de la mer, en creusant un canal pour les salines, et le musée l'a acquis, en 1882 de l'antiquaire Anziano.

GERMANIOF

Registre 4, p. 177; — Binon, n. 500 *a*.

Germani of(ficina). — « Fabrique de Germanus. »

373. — * *Gloco.*

Assiette découverte à *Saze* (Gard), dans un tombeau, et acquise, en 1883, de l'antiquaire Anziano.

GLOCO F Binon, n. 508 *a*.

Gloco f(ecit). — « Fait par Gloco. »

374. — *Hertorius.*

Grande assiette trouvée dans un tombeau au quartier de Saint-Pierre d'*Avignon,* près de la route d'Apt. Elle a été acquise par le musée, en 1881, de l'antiquaire Anziano. Les deux premières lettres forment un monogramme.

PHERT *Registre 4,* p. 165; — Binon, n. 494.

La même marque est au musée, sur un fond de vase trouvé à Lagnes (*C. I. L.*, n. 5686, 688).

P(ublii) Hert(ori). — « Fabrique de Publius Hertorius. »

Cette lecture, qui paraît justifiée par une marque moins concise (1), a été proposée par M. Dressel.

375. — * *M. Iccius Li...*

Assiette découverte à *Cavaillon.*

OF·MICLI *C. I. L.*, n. 5686, 592 *a*; — Binon, n. 315 *a*.

Of(ficina) M(arci) Ic(cii) Li... — « Fabrique de Marcus Iccius Li.... »

Cette lecture n'est pas certaine.

376. — * *Sex. Julius Jucundus.*

Fond d'un grand et beau vase trouvé dans le Rhône, à hauteur d'*Arles*, en 1882, et acquis, la même année, de l'antiquaire Anziano. La décoration se compose de figures

(1) Cf. *C. I. L.*, XV, n. 5256.

Digitized by Google

d'animaux et de rinceaux. Les deux dernières lettres du cachet forment un monogramme.

SEX·IVL·IVCVND *Registre 4*, p. 173; — Binon, n. 504 *a*.

Sex(ti) Jul(ii) Jucund(i) (officina). — « Fabrique de Sextus Julius Jucundus. »

377 et 378. — *Lepidus*.

377. — Assiette de provenance inconnue.

LEPIDI *C. I. L.*, n. 5686, 479 *a*; — Binon, n. 332.

378. — Fragment de vase découvert au *Pontet*, près d'Avignon, en construisant la digue.

LEP *C. I. L.*, n. 5686, 479 *b*; — Binon, n. 332 *a*.

Lepidi (officina). — « Fabrique de Lepidus. »

379. — *Libertus*.

Assiette de provenance inconnue.

OF LIBER *C. I. L.*, n. 5686, 480 *b*; — Binon, n. 451.

Of(ficina) Liber(ti). — « Fabrique de Libertus. »

Cette lecture n'est pas entièrement certaine. Elle peut se justifier par le fragment de moule décrit plus loin, n. 420.

380. — * *Manduillus*.

Fond de vase avec ornements cotelés trouvé dans le Rhône, à *Arles*, en 1882, et acquis la même année de l'antiquaire Anziano.

MANDVILMA *Registre 4*, p. 173; — Binon, n. 504 *a*.

La même marque est au musée sur un autre fragment de provenance inconnue (*C. I. L.*, n. 5686, 530 *b*; — Binon, n. 456).

Manduil(li) ma(nu). — « De la main de Manduillus. »

Manduillus est un nom celtique déjà connu.

381. — *Mommo*.

Petit bol trouvé au *Villars*, avec une urne de verre remplie d'ossements calcinés, et donné au musée, en 1858, par Charles Eymieu.

OF·MOM *C. I. L.*, n. 5686, 600 *a*; — Binon, n. 522 et 460.

Un autre bol, de tous points semblable, a été découvert au même endroit et donné au musée, en 1860, par Reynes (*Registre 5*, p. 34).

Of(ficina) Mom(monis). — « Fabrique de Mommo. »

Il s'agit peut-être d'un potier local (1).

(1) Cf. *C. I. L.*, X, n. 8055; XV, n. 5355.

Digitized by Google

382. — **Murranus.*

Assiette trouvée à *Vaison*. Les lettres M, V et R forment un monogramme.

OFMVRRAI... *C. I. L.*, n. 5686, 611 *b*; — Binon, n. 389.

Of(*ficina*) *Murran*[*i*]. — « Fabrique de Murranus. »

383. — ** Nevatus.*

Fond de vase trouvé à *Valréas*, près d'Orange. Les deux premières lettres, ainsi que les deux suivantes, forment des monogrammes.

OFNEVATI *C. I. L.*, n. 5686, 631; — Binon, n. 380.

Of(*ficina*) *Nevati*. — « Fabrique de Nevatus. »

384 et 385. — *Niger.*

384. — Assiette de provenance inconnue.

..FNIGRI *C. I. L.*, n. 5686, 639 *a*; — Binon, n. 301 *a*.

385. — Assiette découverte à *Vaison*.

OF NICI *C. I. L.*, n. 5686, 637; — Binon, n. 301.

Of(*ficina*) *Nigri*. — « Fabrique de Niger. »

La seconde de ces deux marques n'est probablement qu'une reproduction imparfaite de la première.

386. — **Nomas.*

Fragment de patère trouvé entre *Barri* et *Saint-Pierre de Sénos*, et vendu au musée, en 1876, par l'antiquaire Anziano. Les deux lettres M et A forment un monogramme.

NOMA

Registre 4, p. 17; — *C. I. L.*, n. 5686, 1031; — Binon, n. 479 *a bis*.

387. — ** Oclatus.*

Assiette découverte à *Vaison*. La marque est très nette.

OCLATVS *C. I. L.*, n. 5686, 649 *b*; — Binon, n. 372.

388 et 389. — *Primus.*

388. — Petite soucoupe de provenance inconnue.

PRIM Binon, n. 333.

389. — Assiette de provenance inconnue.

PRIM·M *C. I. L.*, n. 5686, 714 *b*; — Binon, n. 333 *a*.

Prim(*i*) *m*(*anu*). — « De la main de Primus. »

Digitized by Google

390. — *Privatus.*

Assiette de provenance inconnue.

PRIVATI Binon, n. 380.

Privati (*officina*). — « Fabrique de Privatus. »

391. — * *Quadratus.*

Assiette de provenance inconnue, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet. Les deux dernières lettres forment un monogramme.

QVADRATI Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — Binon, n. 363.

Quadrati (*officina*). — « Fabrique de Quadratus. »

392. — * *Remicus.*

Assiette de provenance inconnue ayant appartenu, comme la précédente, à l'ancienne collection Calvet.

REMICI Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 183; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 745; — Binon, n. 367.

Du côté opposé à cette marque, en lettres tracées à la pointe, se trouve le mot : ///ERVATI.

Remici (*officina*). — « Fabrique de Remicus. »

Servatus était sans doute le nom du possesseur de l'assiette.

393. — * *Rosus.*

Assiette découverte à *Vaison*.

ROSI *C. I. L.*, n. 5686, 755; — Binon, n. 318.

Rosi (*officina*). — « Fabrique de Rosus. »

394 et 395. — * *Rufinus.*

394. — Assiette de provenance inconnue, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet.

RVFINI Calvet, *ms. de Marseille,* 3, f° 183; *ms. d'Avignon,* 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 759; — Binon, n. 375.

La même marque est au musée sur une autre assiette trouvée à *Vaison* (*C. I. L.*, n. 5686, 759; — Binon, n. 381).

Digitized by Google

395. — Vase en forme de bol découvert à *Apt*, en 1842. Caractères rétrogrades.

INIFVR Binon, n. 307.

Rufini (*officina*). — Fabrique de Rufinus. »

396. — *Rutenus.*

Assiettes (deux exemplaires) de provenance inconnue. La dernière lettre est rétrograde, mais la marque ne fait pas de doute.

RVTEN Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — Binon, n. 370-371.

Ruten(*i*) (*officina*). — « Fabrique de Rutenus. »

397. — *Sabinus.*

Assiette de provenance inconnue.

OFFSAB *C. I. L.*, n. 5686, 772 *b*; — Binon, n. 431.

Off(*icina*) *Sab*(*ini*) ou *Sab*(*iniani*). — « Fabrique de Sabinus (ou de Sabinianus). »

398. — * *Sato.*

Vase trouvé à *Vaison*.

OF SATO *C. I. L.*, n. 5686, 787; — Binon, n. 305.

Of(*ficina*) *Sato*(*nis*). — « Fabrique de Sato. »

399. — *Secundus.*

Grand bol découvert au *Villars*, en même temps que le bol plus petit décrit plus haut sous le n. 381. Donné au musée, en 1858, par Charles Eymieu.

OFSECV Binon, n. 521.

Of(*ficina*) *Secu*(*ndi*). — « Fabrique de Secundus »

400. — *Sentius.*

Assiette de provenance inconnue, ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet.

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 818 *b*; — Binon, n. 364.

C · SENTI

C(*aii*) *Senti*(*i*) (*officina*). — « Fabrique de Caius Sentius. »

La fabrique de ce potier se trouvait peut-être à Rome, sur l'Aventin (1).

(1) Cf. *C. I. L.*, XV, n. 5564.

Digitized by Google

401 et 402. — *Aulus Sextius.*

401. — Assiette de provenance inconnue, ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet.

HILAR
A SEST

Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 823 *b*; — Binon, n. 362.

402. — Assiette de provenance inconnue, ayant appartenu, comme la précédente, à l'ancienne collection Calvet.

A· SES Calvet, *ms. de Marseille*, 3, f° 183; *ms. d'Avignon*, 3, f° 203; — *C. I. L.*, n. 5686, 823 *a*; — Binon, n. 360.

Hilar(us), A(uli) Sest(ii) (servus). — « Hilarus, esclave d'Aulus Sestius. »

403. — *Silvanus.*

Fragment de vase jaspé, recouvert d'un vernis brillant et polychrome. Il a été trouvé à *Trinquetaille*, près d'*Arles*, en 1897, et donné au musée par M. Hector Nicolas, conducteur des ponts et chaussées.

SILVAN Binon, n. 491 *a bis*.

Silvan(i) (officina). — « Fabrique de Silvanus. »

404. — *Tertius.*

Patère découverte à *Arles* et acquise, en 1867, de Barbentan, marchand à Avignon. Les lettres S V A sont gravées au trait, du côté opposé à la marque.

TERTIVS F *Registre 3*, p. 192; — *C. I. L.*, n. 5686, 870 a^1; — Binon, n. 465.

Tertius f(ecit). — « Fait par Tertius. »

405. — *Titius.*

Assiette de provenance inconnue.

Binon, n. 361.

HILAR
C TITI

Hilar(us), C(aii) Titi(i) (servus). — « Hilarus, esclave de Caius Titius. »

406. — *Tritus.*

Assiette découverte à *Vaison*, en 1836.

TRITVS F *C. I. L.*, n. 5686, 336 *a*; — Binon, n. 390.

Tritus f(ecit). — « Fait par Tritus. »

Digitized by Google

407 et 408. — *Vitalis.*

407. — Assiette trouvée au *Villars.*

VITALIS *C. I. L.*, n. 5686, 940 *d*; — Binon, n. 308.

408. — Assiette de provenance inconnue.

OFVITALIS *C. I. L.*, n. 5686, 940 *c*; — Binon, n. 393.

Of(ficina) Vitalis. — « Fabrique de Vitalis »

409 et 410. — *Xanthus.*

409. — Assiette trouvée à *Vaison.*

XANT Binon, n. 326.

410. — Fond de vase trouvé à *Cavaillon.* Les lettres NTH forment un monogramme.

XANTHI *C. I. L.*, n. 5686, 962 *a*; — Binon, n. 388 *a*.

Xanthi (officina). — « Fabrique de Xanthus. »

Cette marque très connue était celle d'un potier qui s'appelait de tous ses noms *Cnaeus Ateius Xanthus*.

411 à 419. — *Marques indéterminées.*

411. — Fond de vase de provenance inconnue.

OFCAS *C. I. L.*, n. 5686, 192 *c*; — Binon, n. 386 *a*.

412. — Fond de vase découvert à *Vaison.*

CAS *C. I. L.*, n. 5686, 192 *b*; — Binon, n. 325.

413. — Fragment d'assiette trouvé à *Cabrières* et acquis par le musée en 1868.

CIIVI *C. I. L.*, n. 5686, 654 *a*; — Binon, n. 470.

La même marque est au musée sur un fragment de poterie recueilli à Notre-Dame de Santé, près de *Carpentras* (*C. I. L.*, n. 5686, 654 *b*).

M. Hirschfeld, qui a lu cette marque : OTIVI, la croit de préférence rétrograde.

414. — Fragment de vase découvert à *Niozelles.*

OFERN.... *C. I. L.*, n. 5686, 336 *b*; — Binon, n. 366.

Of(ficina) Ern[i?]. — « Fabrique d'Ernus. »

415. — Fragment de vase trouvé dans le terroir d'*Orange* et acquis, en 1869, de l'antiquaire Anziano.

HNVIIVBV Binon, n. 472.

Cette lecture est des plus incertaines.

Digitized by Google

416. — Grand vase, élégamment décoré, de provenance inconnue, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet. Les deux dernières lettres forment un monogramme.

MVTR *C. I. L.*, n. 5686, 617; — Binon, n. 199.

417. — Petit vase en forme de godet élevé sur un pied circulaire. Il a été trouvé à *Arles* et donné au musée, en 1883, par M. de Thélin, ingénieur.

SA.... Binon, n. 499 *a*.

418. — Fond de vase découvert à *Fos*, en même temps que le fragment rapporté plus haut sous le n. 372. Acquis également de l'antiquaire Anziano.

OF·SIL *Registre 4*, p. 177; — *C. I. L.*, n. 5686, 837; — Binon, n. 501 *a bis*.

Of(ficina) Sil... — « Fabrique de Sil... »

419. — Petite soucoupe découverte à *Vaison*, en 1838.

VICIO *C. I. L.*, n. 5686, 931 *b*; — Binon, n. 319.

Moule.

420. — Fragment de moule, de provenance inconnue, entré au musée par échange, en 1841. La marque, en creux, est en caractères rétrogrades au-dessous d'une figure d'homme.

OF·LIBERTI *C. I. L.*, n. 5686, 482 *a*; — Binon, n. 451.

Of(ficina) Liberti. — « Fabrique de Libertus. »

X. — Poterie jaune (terre commune).

Estampilles.

421. — *Maturus.*

421. — Fragment d'assiette découvert à *Orange*.

OFMATVRI Deloye, *Rev. des soc. sav.*, 5e série, 3, 1872, p. 692; — *C. I. L.* n. 5686, 569; — Binon, n. 472.

Of(ficina) Maturi. — « Fabrique de Maturus. »

422. — *Musicus.*

Assiette profonde découverte à *Vaison*, en 1838. Elle recouvrait une urne de verre contenant des ossements calcinés, placée elle-même dans un second vase rectangulaire formé par cinq lames de verre soudées entre elles.

MVSICI

C. I. L., n. 5686, 616 *c*; — Binon, n. 3.

Musici (officina). — « Fabrique de Musicus. »

Digitized by Google

XI. — Poterie noire.

Inscriptions.

423. — Fragment de vase, en terre cuite, de couleur grisâtre, trouvé sur la montagne d'*Orange*, et donné au musée, en 1861, par Charrel, receveur de l'enregistrement. Épaisseur, 0m01. Hauteur des lettres, 0m02.

...VΛ...
...W I OI PANSÆ

Registre 5, p. 67; — *C. I. L.*, n. 5686, 663; — Binon, n. 592 *c*.

Il ne s'agit peut-être que de l'estampille d'un potier du nom de *Pansa*.

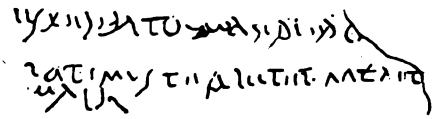

424. — Fragment de poterie découvert à *Naix* (Meuse), en 1841, et donné au musée par M. de la Ponce. L'inscription, en caractères cursifs, a été gravée à la pointe avant la cuisson.

Binon, n. 115.

Estampille.

425. — Fond de vase trouvé à *Orange* et acquis, en 1869, de l'antiquaire Anziano. Marque circulaire.

SEVVO FEC

Deloye, *Revue des soc. sav.*, 5e série, 3, 1872, p. 692; — *C. I. L.*, n. 5686, 831 *b*; — Binon, n. 473.

Sevvo fec(*it*). — « Fait par Sevvo. »

Cette marque, probablement très ancienne, était celle d'un potier gaulois.

Digitized by Google

VII. — INSCRIPTIONS ANTIQUES SUR MENUS OBJETS DE TOUTES PROVENANCES.

I. — Bijoux.

426. — *Bague de Bella.*

Bague en or, ayant appartenu à une femme. L'inscription est gravée au pointillé sur le chaton. Diamètre, 0m016. Hauteur des lettres, 0m002. La dernière lettre est un peu plus petite.

BELLA

Inédite.

Bella est un surnom dont on a d'autres exemples (1).

427. — *Chaton de la bague d'Apringius.*

Pâte vitrifiée, de forme ovale, découverte, peut-être, aux environs de *Montélimar* et acquise, en 1868, du marchand colporteur Giovanni Anziano. Cette pâte a servi de chaton à une bague; elle est usée par le frottement et imite un onyx à deux couches, l'une bleue pâle, l'autre noire. Grand diamètre, 0m021 ; petit diamètre, 0m017 ; épaisseur au centre, environ 0m004. L'inscription est en creux. Hauteur des lettres, 0m0015.

ASTVTVS
APRINGIO
FRATRI

Registre 3, p. 215.

Astutus Apringio fratri.
« Astutus à son frère Apringius. »

Astutus, *Apringius* sont des surnoms assez peu communs, mais déjà connus par d'autres exemples (2).

428. — *Bague.*

Petit anneau d'or de provenance inconnue. Une lettre X est gravée en creux, sur le chaton.

C. I. L., n. 5692, 8 ; — Binon, n. 26 *h*.

(1) *C. I. L.*, XII, n. 4955, 4956, etc.
(2) Astutus : *C. I. L.*, XII, n. 2636.

Digitized by Google

429. — *Empreinte au nom de Zenon.*

Pâte de verre, de forme arrondie, portant l'empreinte d'une intaille. On remarque, au centre, un buste de Jupiter Ammon tourné vers la droite, et dans le champ, derrière le buste, quelques lettres que nous avons cru lire ΞΕΝΩ.

430. — *Amulette.*

Agate circulaire, de coloration jaune pâle, sortie dans un cercle d'or pourvu d'une belière. « Cette pierre, dit Calvet, fut d'abord connue de Raphaël Fabretti, qui, si je ne me trompe, est le seul qui l'ait publiée dans son *Recueil d'inscriptions*. Il la donne, sans citer la ville d'Italie où elle se trouvoit, d'après une collection qu'il connaissoit sans doute, *in achate, penes cl. v. Michaelem Capellarium*... De ce cabinet d'Italie, cette gravure antique fut transportée à Paris, et y fut acquise par M. le marquis de Calvière. C'est par la générosité de cet ami respectable qu'elle enrichit aujourd'hui ma petite collection ». Diamètre, 0m028. Lettres en relief de 0m002.

ΛΕΓΟΥCΙΝ
Α ΘΕΛΟΥCΙΝ
ΛΕΓΕΤΩCΑΝ
ΟΥ ΜΕΛΙ ΜΟΙ
CΥ+ΙΛΕΙ ΜΕ
CΥΝ+ΕΡΙ CΟΙ

Fabretti, *Inscr.*, c. x, n. 25, p. 676 ; — Montfaucon, *Ant. expl.*, suppl., t. 3, p. 173 et pl. 65 (gravure); — Calvet, *ms. de Marseille*, 2, f° 213 (examen d'une agathe antique grecque); 3, f° 10, n. 13 et f° 202; *ms. d'Avignon*, 2, f° 207; 3, f° 149; — De Villoison, *Magas. encycl.*, an VII (1801), t. 2, p. 469 ; — Calvet, *Magas. encycl.*, an VIII (1802), t. 1, p. 158; — Guérin, *Vie d'Esprit Calvet*, p. 101. — D'après de Villoison : Osann, *Syll.*, p. 186 ; — Kirchhoff, *C. I. Gr.*, 4, p. 87, n. 7293 et f° 202.

Λέγουσιν ἃ θέλουσιν· λεγέτωσαν, οὐ μέλ(ε)ι μοι ; σὺ φίλει με, συνφέρ(ε)ι σοι.

« On dit ce qu'on veut; qu'on le dise, peu m'importe. Toi, aime-moi, tu t'en trouveras bien. »

Cette pierre est une amulette amoureuse dont on connaît plusieurs exemples (1). Elle n'a pu être portée que par une femme. Une amulette presque identique a été acquise, il y a quelques années, par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (2). M. Babelon l'a datée des environs du IVe siècle de notre ère.

(1) *C. I. Gr.*, n. 7294, 7295 ; — *Catalogue de vente de la galerie Pourtalès*, Paris, 1865, in-8°, p. 167, n. 1060 ; — Chabouillet, *Catalogue des camées du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, n. 268 à 271.

(2) *Bull. Ant. F.*, 1894, p. 156. Dans la gravure du texte de cette amulette, le lapicide a écrit fautivement φιλι et συμφέρι. La seconde faute existe seule sur la pierre du musée Calvet.

II. — Verrerie.

431. — *Fond de vase avec un heureux souhait.*

Fond de vase représentant les bustes de trois personnages, de face, accompagnés en légende de l'inscription : ROGATE IVLIA LETANIA. Ce curieux spécimen de l'art antique se compose d'une image, tracée à la pointe sur toute l'épaisseur d'une mince lame d'or, interposée entre deux plaques de verre soudées ensemble par l'action du feu. Les teintes et les traits de cette image, d'ailleurs uniformes, ne sont dus qu'à la transparence du verre aux points où le métal a été enlevé et non pas à une coloration. Une bordure, formée d'un rinceau de vigne, encadre les figures. Des deux plaques de verre, celle du dessus, légèrement débordante et cassée sur ses bords, appartenait au vase proprement dit. L'autre plaque, encore intacte et de forme circulaire, ne servait qu'à la protection de l'image. Cet objet, acquis par le musée en 1854, provient de l'ancienne bibliothèque des Chartreux de Villeneuve. Sur le couvercle d'une boîte ronde où il est contenu, on ne trouve que cette indication : « *Pour le très vénérable Père dom Jean-Baptiste Berger, prieur de la Chartreuse de Rome et procureur général de son ordre aux Chartreux* ». Diamètre, 0m10. Hauteur des lettres, 0m003.

Registre 3, p. 16 ; — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimeteri dei cristiani primitivi di Roma*, Rome, 1858, in-f°, p. 60 et pl. XXXI, fig. 2 ; — Binon, n. 198 *b*.

Rogate, Julia, Letania, (*vivatis in Deo*).
« Rogatus, Julia, Letania, vivez en Dieu ! »

Le médaillon si plein d'intérêt que possède le musée Calvet se

Digitized by Google

rattache à une série d'objets de même nature découverts à Rome, dans les cimetières des premiers chrétiens et remontant, selon toute apparence, au quatrième siècle de notre ère. L'abbé Garrucci, qui en a fait une étude approfondie, résume ainsi qu'il suit ses diverses constatations :

« Da tutte le quali cose finora discorse derivo primo : che i vasi cimiteriali di vetro non furono mai destinati al sacrifizio dell' altare ; secondo, che nè anche a communicare i fedeli ; in terzo luogo, che servirono probabilmente per le agape, sia che se fossero esse imbandite per solennizare la memoria dei Martiri, sia che si facesse quella carità ad onore dei santi, e alle loro tombe, nelle occasione di sposalizio o di funerale o di altra feste civile di cristiane famiglie » (1).

Un assez grand nombre des vases publiés par Garrucci font connaître des formules acclamatives justifiant celle *vivatis in Deo*, que nous avons sous entendue, ou celle *pie zezes*, qui pourrait également convenir, et dont la signification est du reste à peu près la même (2).

Le vêtement que porte, sur notre objet, le personnage de droite est une sorte de manteau militaire gaulois, appelé *lacerna*, qui s'introduisit à Rome, vers la fin de la République, et devint à peu près général sous l'Empire (3).

Des trois noms qui sont exprimés, aucun n'a un caractère exclusivement chrétien. Le dernier, en particulier, s'est déjà rencontré sur une urne très ancienne du musée d'Aix.

(1) *Vetri*, préface, p. XVI.

(2) *Vivatis in Deo* (pl. 26, n. 11) ; — *Caritosa, Venanti, vivatis in Deo* (pl. 30, n. 1) ; — *Eufine, Respecta, vivatis in Deo zezes* (pl. 30, n. 6) ;— *Pompeia, Meteodora, vivatis* (pl. 29, n. 4) ; — *Martura, Epectete, vivatis* (pl. 26, n. 12) ; — *Pie zezes* (pl. 27, n. 4, 5, 7 ; pl. 28, n. 2 ; pl. 30, n. 3, 4, etc.) ; — *Bulculus, Omobone, Benerosa, pie zezes* (pl. 32, n. 2); etc. Les figures représentées sont assez souvent, comme sur le médaillon du musée Calvet, celles de deux époux et de leurs enfants, mais l'acclamation ne s'adresse quelquefois qu'aux seuls enfants (cf. notamment pl. 29, n. 4). On trouve alors des formules dans le genre de celles-ci : *Pelete, vivas parentibus tuis* (pl. 30, n. 5); — *Coca, vivas parentibus tuis* (pl. 32, n. 1), etc.

(3) Cf. sur ce manteau, *Édits de Théodose*, XIV, 10, 1.

Digitized by Google

III. — Vases d'argent.

432.— Vases d'argent trouvés dans le Rhône et acquis, en 1862, de quatre habitants de *Tarascon* associés pour la pêche des aloses. Le point précis où ils furent découverts est une île de sable et de gravier située entre la partie inférieure du territoire de Tarascon, à l'est, un peu au-dessous du mas Castelet appartenant à M. Colinet, d'Avignon, et une ancienne chapelle ruinée, placée sous le vocable de Saint-Denis, à l'ouest, en aval de Beaucaire. Chaque vase se compose d'un bassin semi-sphérique pourvu d'un manche plat. Les deux bassins sont de dimensions inégales, de manière à pouvoir s'emboîter l'un dans l'autre. C'est dans cette position, du reste, qu'ils furent retrouvés par les pêcheurs.

« Sur le manche du plus petit des deux vases est figuré Neptune au visage barbu, à la chevelure abondante, majestueusement assis sur un trône dont le dossier se termine par un fronton triangulaire. Le dieu des eaux tient de la main droite un dauphin et s'appuie, de la gauche, sur un sceptre ou long bâton de commandement recourbé en forme de *pedum*. Son buste et ses bras sont nus; seulement une draperie relevée au-dessus du genou gauche lui couvre le bas du corps, les cuisses et presque toute la jambe droite. Une urne épanche son onde vers la gauche, au-dessus de la tête de Neptune. Deux jolies têtes de cygne, au cou contourné, encadrent ce compartiment supérieur, qui affecte en haut la forme trilobée. Au-dessous est un second compartiment où l'on voit un autel de forme quadrangulaire, chargé d'offrandes champêtres telles que fruits et gâteaux, et placé sous le feuillage d'un vieil arbre à demi desséché. Dans le compartiment inférieur, qui tient immédiatement au bassin du vase, se montre, nageant à la surface troublée des eaux, un grand hippocampe dont la croupe s'arrondit en replis tortueux. A ses côtés, deux énormes têtes de cétacés ou de monstres marins surgissent tumultueusement du milieu des flots. Enfin, un double fleuron s'épanouit en double rosace vers le bas, et deux dauphins, à la langue proéminente, étendus sur le rebord du vase, terminent gracieusement l'attache du manche...

« Le bas-relief qui décore le manche de l'autre vase, le plus grand des deux, a la même forme et se partage aussi en trois compartiments séparés par des lignes non moins accidentées que saillantes. Celui du haut, terminé en trois lobes, comme sur le vase précédent, et pareillement encadré entre deux élégantes têtes de cygnes, offre, assise sur un trône, en forme d'édicule au fronton triangulaire, une divinité au maintien grave et modeste, vêtue d'une longue tunique sans manches et ayant la tête couverte d'un grand voile ou plutôt d'un ample *peplum*, qui retombe sur ses épaules, lui couvre la majeure partie du bras gauche, laisse le droit entièrement nu, s'étend derrière le corps et flotte sur les côtés du siége. La déesse tient entre ses deux mains une très petite corbeille pleine de fruits. Sa pose et toute sa personne sont empreintes d'une dignité calme, on pourrait même dire d'un caractère religieux qui rappelle le style de certaines madones de la Renaissance. Trois oiseaux, des colombes sans doute, dans des poses diverses et toutes fort naturelles, paraissent se jouer amoureusement au dessus de sa tête. Un autel de forme arrondie, chargé de fruits, parmi lesquels on croit reconnaître quelques pommes de pin, et placé entre deux arbres d'un feuillage différent et au tronc caverneux, occupe tout le compartiment intermédiaire. L'arbre du côté droit est évidemment un vieux pin, l'autre probablement un chêne. Des pampres de vigne paraissent enlacer les branches presque dénudées et se marier au feuillage clairsemé de celui de gauche, dont les racines surgissent d'un sol des plus rocailleux. Dans le compartiment d'en bas on remarque un oiseau à longue queue, perché sur un cippe en forme de colonne et tournant la tête en arrière. Au-dessous, un chien aux flancs amaigris, aux oreilles droites et dirigées en avant, qui vient de découvrir avec son nez une sorte de coffre circulaire, — peut-être la ciste mystique, — posé sur une large pierre, et dont il s'apprête à dévorer le contenu. Le

Digitized by Google

sol est tout parsemé d'herbes fort apparentes. Enfin, ce manche sculpté se rattache au vase de la même manière que le précédent, c'est-à-dire que sa base est aussi décorée de deux dauphins et de deux rosaces, qui en forment les fleurons latéraux.... » (Deloye).

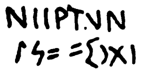

MATRM
PI//////)IX

Du côté supérieur, à l'opposé des images et au-dessous du nom de la divinité, sont gravées à la pointe, d'un trait léger, des annotations pondérales qui donnent aux patères un intérêt particulier. Celles du bassin consacré à Neptune sont seules intactes; les autres, partiellement effacées, ne peuvent plus suffire pour la détermination du poids du métal. Le diamètre du plus grand des deux vases est de 0m100; celui du second, 0m095. Leur profondeur commune est de 0m055. Les manches mesurent respectivement 0m084 et 0m082. Celui du plus petit des deux vases a été incurvé avec intention pour ne pas abîmer, par le frottement, le manche de l'autre.

Registre 3, p. 112 et 138; — Deloye, *Rev. des soc. savantes*, 1863, p. 496 à 509 (tiré à part sous ce titre : *Notice sur deux vases antiques en argent massif, trouvés dans le lit du Rhône en 1862, et acquis par le musée Calvet*, Paris, 1863, in-8°, 16 pages); — Blancard, *Congr. archéol. de France*, 49, 1882, p. 144; *Bull. monum.*, 1883, p. 63 (tiré à part sous ce titre : *La livre romaine et les notations pondérales des patères d'Avignon et de Bernay*); — *C. I. L.*, n. 5697, 3; — *Sylloge*, n. 353 et 434; — J.-B. Michel, *Le livre d'or du musée Calvet* (photogravure); — Binon, n. 420 *b* et *c*.

Neptun(o); p(ondo uncias decem semunciam scripula) XI. — Matr(i) M(agnae); p(ondo I.... scripula) IX.

« A Neptune; (offrande) du poids de dix onces, onze scripules (0 k. 299031). — A la Grande Mère; (offrande) du poids de.... onces, neuf scripules. »

Cette lecture a été proposée par M. Hirschfeld, de préférence à la suivante préconisée pour l'un des vases par M. Blancard :

« *P(ondus) : dextans, semuncia, sicilicus, XI dimidia scriptula.* »

« Poids : dix onces, demi-once, un quart d'once, onze quarante-huitièmes d'once (= 285 grammes 45). »

M. Hirschfeld a fait observer que le signe) n'indiquait pas ici des siciliques, mais des scripules, ainsi que l'a établi M. Mommsen (1).

« Si l'on examine le mode de fabrication des deux patères que nous venons de décrire, on remarque, dit Deloye, que les parois en sont très épaisses, et l'on reconnaît que les vases ont d'abord été fondus en une seule pièce, manche et bassin à la fois, et que l'artiste a taillé ensuite ses ciselures dans la masse, en fouillant le métal très profondément. Certains détails, notamment l'hippocampe et les têtes de monstres marins, ont même été entourés d'un sillon, qui semble en augmenter le relief, procédé connu des sculpteurs lapidaires de l'antiquité, qui l'ont aussi quelquefois employé. Enfin, l'éclat de l'or relevait diverses parties de la ciselure, notamment les trônes des divinités, les nageoires des dauphins et autres objets où se montrent encore des traces de dorure. La régularité des moulures du fond montre qu'elles ont été exécutées au tour. »

D'après Deloye également, dont l'opinion basée sur le développement, au second siècle, du culte de Cybèle dans nos contrées, paraît justifiée, les deux vases du musée Calvet remonteraient à l'époque des Antonins.

(1) *Hermès*, 3, p. 470, note 1.

Digitized by Google

IV. — MIROIRS.

433. — Miroir étrusque trouvé aux environs de *Capoue* et acquis à Naples, en 1862, du marchand d'antiquités Alfio Caponetto. Sur l'un des côtés du disque, au milieu d'une couronne de laurier, sont figurés deux personnages debout, se faisant face. Une draperie flottante laisse voir leur corps entièrement nu. Le personnage de droite a le front ceint d'un bandeau et porte des chaussures qui lui arrivent jusqu'à la cheville. Son bras gauche est appuyé sur la hanche et de la main droite, élevée au-dessus de la tête, il brandit un instrument assez semblable à une double flûte. Derrière lui, en caractères rétrogrades, le mot TVRAN.

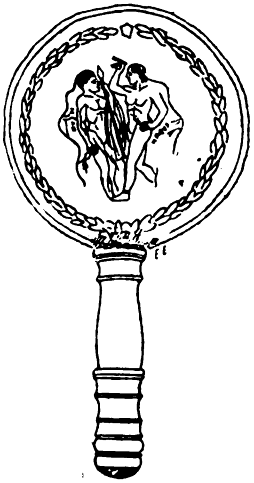

Le second personnage, qu'une inscription désigne sous le nom de HEΛN, porte son manteau sur le bras gauche et s'appuie, de ce côté, sur une lance; il paraît tenir, de l'autre main, un couteau de sacrifice. Le manche de ce miroir est en os. Diamètre du disque, 0m13; longueur du manche, 0m12.

Registre 3, p. 107; — Binon, n. 51 *e*.

D'après Deloye, le sujet figuré sur ce miroir serait « Mercure échangeant sa flûte contre la baguette d'or qui servait de houlette à Apollon ». Cette opinion ne nous paraît pas convenir, mais nous n'en trouvons pas de meilleure.

434. — Miroir étrusque, provenant de *Florence,* et acquis par le musée en 1851. Sur l'un des côtés du disque, dans une couronne de lierre, sont figurés les Dioscures, l'un et l'autre entièrement nus, assis et se faisant face. Les mots CASTOR et POLVCES, gravés en caractères rétrogrades derrière les personnages, ne laissent aucun doute sur cette attribution. Pollux, placé à gauche, s'appuie des deux mains sur le rocher qui lui sert de siège. Castor, qui a la main gauche placée de même, tient de l'autre main une lance qu'il ramène contre son épaule. Ce miroir, rompu à sa partie inférieure et fortement oxydé sur toute sa surface, est encore pourvu d'un manche en os, très court et sans ornements. Diamètre, 0m135; longueur du manche, 0m06.

Binon, n. 51 *c*.

Digitized by Google

VIII. — FRAGMENTS NON RESTITUABLES.

I. — Inscriptions païennes.

435. — Débris de marbre en forme de disque, découvert à *Arles*, près des Aliscamps, en 1882. Acquis la même année de l'antiquaire Anziano. Diamètre, 0m05 ; épaisseur, 0m035. Hauteur des lettres, 0m022.

...EII...
...ER...

Registre 4, p. 174 ; — Binon, n. 129.

Ce fragment, qui remonte au premier siècle, paraît détaché d'une inscription municipale.

436. — Fragment de provenance inconnue. Hauteur, 0m26 ; largeur, 0m11 ; épaisseur, 0m075. Hauteur des lettres, 0m097.

...ER...
...PF...

Binon, n. 132.

437. — Fragment de provenance inconnue. Hauteur, 0m24 ; largeur, 0m22 ; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m03.

Inédit.

Le cognomen *Servatus* est donné, semble-t-il, par la seconde ligne.

438. — Fragment de stèle découvert à *Vaison*, en 1838. Hauteur, 0m10 ; largeur, 0m25 ; épaisseur, 0m11. Hauteur des lettres, 0m08.

...ICIN... *C. I. L.*, n. 1493 ; — Binon, n. 118 *e*.

Ces quatre lettres paraissent fournir le gentilice *Licinius*, connu par de nombreux exemples.

439. Fragments de plaque de bronze découverts à *Bonnieux*, en 1860, et donné, la même année, au musée Calvet. Hauteur, 0m08 ; largeur, 0m20 ; épaisseur, 0m003. Hauteur des lettres, 0m063.

...VAEI... *C. I. L.*, n. 1154 ; — Binon, n. 65 *b*.

Digitized by Google

440.— Fragment de marbre découvert à *Orange* parmi les ruines du théâtre antique. Acquis par le musée en 1851. Hauteur, 0m09; largeur, 0m13; épaisseur, 0m02. Hauteur des lettres, 0m025.

..M...
...ONIV...

C. I. L., n. 1269; — Binon, n. 65 *b*.

La lettre M, de la première ligne, est isolée, ce qui peut faire croire à un fragment d'épitaphe.

441 et 442. — Fragments de pierre « provenant de *Saint-Saturnin d'Apt* » (Binon). Acquis par le musée en 1870. — *a*. Hauteur, 0m29; largeur, 0m27; épaisseur, 0m18. Hauteur des lettres, 0m043 et 0m030. — *b*. Hauteur, 0m12; largeur, 0m49; épaisseur, 0m21. Hauteur des lettres, 0m06.

a
...Æ-SORON...

b
...MCIRI...

Binon, n. 62 *k* et *l*.

II. — Inscriptions chrétiennes.

443.— Tablette de marbre, incomplète de tous les côtés sauf à droite, trouvée, dit-on, parmi les ruines du château de *Bellegarde* et acquise, en 1881, de Laurent Denis, chiffonnier à Beaucaire. Hauteur, 0m10; largeur, 0m12; épaisseur, environ 0m03. Hauteur des lettres, 0m03.

Binon, n. 50 *v*.

. . . . . .
. . . . ERE
. . . BONE
. . . FIVS
. . . .

[*Hic in pac*]*e re*[*quiescit*] *bone* [*memoriae Adel*]-*fius*...

« Ici repose en paix Adelfius, de bonne mémoire... »

Le nom *Adelfius*, dont la restitution est probable mais non certaine, peut se justifier par d'autres exemples et en particulier par une inscription funéraire qui est conservée au musée de Narbonne (1).

444. — Tablette de marbre incomplète de tous les côtés, sauf à gauche, découverte, comme la précédente, parmi les ruines du château de *Bellegarde*. Elle a été acquise de même, en 1881, de Laurent Denis, chiffonnier à Beaucaire. Hauteur, 0m06; largeur, 0m13; épaisseur, 0m04. Hauteur des lettres, de 0m025 à 0m027.

. . . . O . . . .
VIIETO...
. . . .

Deloye, *Congrès archéol.*, 49, 1882, p. 381.

.... *vixit annis*...] *VII et o*[*biit*...

«... mort (ou morte) à l'âge de ...; il (ou elle) trépassa le.... »

Ce fragment se rapporte, peut-être, à l'épitaphe précitée d'Adelfius.

(1) *C. I. L.*, XII, n. 5346.

Digitized by Google

445. — Fragment de cippe sur pierre calcaire, arrondi au sommet, trouvé en l'ancienne abbaye de Saint-Ruf, près *Avignon*, en 1842, et donné cette même année par M. Benoît. Hauteur, 0m14; largeur, 0m24; épaisseur, 0m10. Hauteur des lettres, 0m038.

X///
KL·AVGN
+ + ...

Binon, n. 11.

X... k(a)l(endas) aug(usti)... [obiit...]
« Le X... des calendes d'août, mourut... »

....
...QVII... *vixi*
TA*nnos* ? ....
....

446. — Tablette de marbre, de provenance inconnue, incomplète de tous les côtés, sauf à gauche. Acquise, en 1889, de l'antiquaire Anziano. Hauteur, 0m11; largeur, 0m10; épaisseur, 0m03. Hauteur des lettres, 0m035. Les lignes sont réglées.

Registre 4, p. 172; — Binon, n. 3 *a*.

....
COMPA ....
NISXIIM ...
....

447. — Tablette de marbre, de provenance inconnue, incomplète de tous les côtés, sauf à gauche. Hauteur, 0m26; largeur, 0m21; épaisseur, 0m03. Hauteur des lettres, 0m045.

Edmond Le Blant, *Nouveau rec.*, p. 173; — Binon, n. 8.

.... *infanti in*]*compa*[*rabili, qui vixit an*]*nis XII, m*[*enses....*
« ... enfant incomparable, mort à l'âge de douze ans, ... mois... »

Il n'est pas absolument certain que ce fragment, et celui qui précède, soient détachés de monuments chrétiens.

... QVIV ...
... OBIIT ...
.. S I ....

448. — Fragment de sarcophage en marbre blanc, de provenance inconnue. D'un côté, une tête d'homme est sculptée en relief; sur le côté opposé est gravée l'inscription. Hauteur, 0m11; largeur, 0m12; épaisseur, 0m09. Hauteur des lettres, 0m02.

Binon, n. 133.

... *qui v*(*ixit*)... *obiit...*
« ... qui vécut... et mourut le ... »

Digitized by Google

IX. — INSCRIPTIONS FAUSSES.

1*. — *Dédicace.*

« Caillou scié et poli », ayant fait partie de l'ancienne collection Calvet. Hauteur, $0^{m}067$; largeur, $0^{m}043$; épaisseur, $0^{m}03$ environ. Hauteur des lettres, $0^{m}003$.

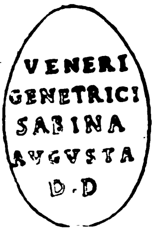

Bursian, *Archeol. Zeit.*, 1853, p. 398 ; — *C. I. L.*, n. 131* ; — Binon, n. 459.

Cette inscription, manifestement fausse, est peut-être inspirée des monnaies de Plotine et d'Hadrien (1).

2* et 3*. — *Épitaphes.*

2*. — Urne funéraire en forme de mortier, « déterrée dans le champ du sieur Martel, quartier de Saint-Laurent, près le chemin de Colonne, dans les fouilles faites à *Vaison*, en 1838 » (Binon). Elle aurait servi d'enveloppe à une urne de verre contenant des ossements calcinés, une fiole à parfums, une lampe de terre et une figurine d'enfant. Hauteur, $0^{m}26$; diamètre, $0^{m}30$.

D.M.
M.LELIVS.

C. I. L., n. 145* ; — Binon, n. 116.

Les points placés à la base des lettres suffisent pour condamner cette inscription. Elle a pu être fabriquée pour donner de la valeur à une urne qui paraît antique.

3*. — Fiole fusiforme, en terre rouge, découverte, dit-on, à *Marseille*, dans un tombeau. Elle a été donnée au musée, en 1847, par Chaix de Verninac, de Marseille. Hauteur, $0^{m}09$. En relief, sur la panse :

D . M . AMOR

Binon, n. 427 *a*.

(1) Cf. Eckhel, *Doct. numm.*, 6, n. 466 et 511.

Digitized by Google

4* à 6*. — *Opercules.*

4*. — Opercule, de provenance inconnue, représentant deux tritons parmi des roseaux. Diamètre, 0m16 ; épaisseur, environ 0m002. Hauteur des lettres, 0m011.

Binon, n. 80 *c.*

Je dois à l'obligeance de M. Salomon Reinach de pouvoir affirmer, en toute certitude, que ce médaillon n'est pas antique. L'inscription est connue depuis longtemps, et figure sur une pierre gravée qui a passé au musée de Berlin. Avant qu'on ne défît la monture ancienne, cette inscription se terminait par les lettres ΕΠ, que le faussaire a copiées sans se douter qu'elles constituaient une abréviation impossible. On a lu depuis, sous la monture, les lettres ΟΙΕΙ, qui complètent le mot ΕΠΟΙΕΙ (1). Dans la pensée du faussaire, on devait lire : Εὐτύχης Διοσκουρίδου Αἰγεαίος ἐποίει.

5*. — Opercule de provenance inconnue. Légende circulaire. Diamètre, 0m08 ; épaisseur, environ 0m004. Hauteur des lettres, 0m08.

ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΛΙΘ *C. I. L.*, n. 5686, 61 ; — Binon, n. 80 *d.*
Ἀπολλοδότου λιθ(ουργοῦ ?).

Bien qu'elle soit admise par M. Hirschfeld, nous ne croyons pas, pour notre part, à l'authenticité de cette marque. Son origine nous a paru tout aussi douteuse que celle de l'opercule rapporté sous le numéro précédent.

6*. — Opercule en terre cuite d'un rouge pâle, trouvé, dit-on, en 1876, sur le territoire d'*Orange,* au quartier de Saint-Clément, et acquis, en 1877, de M. Morenas, propriétaire à Orange. Le côté figuré offre, au pourtour, plusieurs moulures circu-

(1) Cf. Salomon Reinach, *Pierres gravées,* p. 169.

Digitized by Google

laires d'un haut relief. Dans le champ est un buste barbu tourné à droite et vêtu, peut-être, de la chlamyde. Derrière ce personnage, en légende circulaire :

APOLAVSTE

Devant ce même personnage, en légende horizontale, sous une couronne décorée de fleurons d'une forme particulière :

NICA

Diamètre, $0^{m}065$; épaisseur environ, $0^{m}004$. Hauteur des lettres, $0^{m}004$.

C. I. L, n. 5687, 21 ; — *Registre 4*, p. 39 ; — Binon, n. 482.

L'authenticité de cet objet est encore admise par M. Hirschfeld.

7*. — *Tessère*.

Plaque circulaire acquise, en 1878, de l'antiquaire Anziano. Elle passe pour avoir été découverte « sur le territoire de Lavérune », près *Murviel* (Hérault) (*Reg.*). Diamètre, $0^{m}04$; épaisseur, $0^{m}002$. Hauteur des lettres, $0^{m}06$.

Registre 4, p. 98 ; — Binon, n. 332 *a*.

D'après Deloye, cette plaque appartiendrait incontestablement à l'antiquité gallo-romaine, et peut-être au troisième siècle. Elle nous a paru plutôt de fabrication moderne, et du temps de Calvet, qui l'a décrite dans sa dissertation sur les utriculaires de Cavaillon, en l'attribuant aux utriculaires de Nimes (1).

8*. — *Amphore*.

Amphore de provenance inconnue, longtemps conservée au château de Vérone et donnée au musée, en 1838, par le marquis d'Archimbaud. Hauteur, $0^{m}76$; diamètre, $0^{m}31$. Hauteur des lettres, $0^{m}005$. L'inscription est, à la partie supérieure, dans un cartouche rectangulaire.

ΔΩΡ . ΔΕΔ . ΒΟΥΡΔΕ
ΛΙΝΟΣ

ΩΦΕΛ . ΕΝΤΙΜΟΤΕ
ΡΗΝ

Deloye, *Congrès arch. de France*, 1855, p. 440 ; — *C. I. L.*, n. 317*, 5 ; — *Registre 1*, p. 251 ; — Binon, n. 502.

L'amphore seule est authentique.

(1) On sait que le point de départ de cette dissertation était une tessère (aujourd'hui au musée du Louvre), dont la fausseté est reconnue. La plaque du musée Calvet aurait appartenu, d'après Deloye, au collier d'un chien de chasse (*canis venaticus*), de la meute de Titus Gratius Titianus.

Digitized by Google

9*. — *Bague avec un heureux souhait.*

Bague de fer, dont l'authenticité a été mise en doute par M. Hirschfeld. Elle passe pour avoir été découverte à *Arles,* en 1850, dans un tombeau. L'inscription, en relief, est disposée dans un rectangle, sur le chaton. Diamètre, 0m021. Hauteur des lettres, 0m002.

BONAM
VITAM

C. I. L., n. 319*, 1, et n. 5692, 18; — Binon, n. 254 *e*.

Bonam vitam. — « Heureuse vie ! »

Le souhait qu'exprime cette bague se rattacherait à la nombreuse série des formules acclamatives, dont les plus connues sont : *Utere felix*; *Ave; Vivas*, et, pour la période chrétienne, *Vivas in Deo* (1). La même inscription a été signalée sur une cornaline, aujourd'hui perdue, de la collection Peiresc (2).

10* et 11*. — *Lampes.*

10*. — *Athènes*. Disque décoré de deux personnages et d'une bordure de sept phallus. Cette lampe a été donnée au musée, en 1847, par Chaix de Verninac (3). Sur le disque, à côté du bras droit de l'un des personnages, est un groupe de lettres qui paraît devoir se lire :

MEBAI.

Les deux premières lettres ne font pas de doute ; la troisième est peut-être un R. L'indécision est assez grande : on peut y trouver aussi un monogramme des trois lettres LAN. Nous n'avons, de toute manière, aucune interprétation à proposer de cette inscription, qui figure sur un objet dont l'authenticité n'est elle-même pas certaine.

11*. — Il existe, au musée Calvet, une assez grande quantité de lampes fausses copiées sur celles de *Vaison*. Les estampilles qu'elles portent sont les suivantes :

AGILISF
ATIMETI
COMMVNIS
FORTIS
STROBIL

Binon, n. 236, 237, 240, 241, 244, etc.

(1) Cf. Mowat, *Mém. Ant. F.*, 1888, p. 19 et suiv.
(2) *C. I. L.*, XII, n. 5693, 8.
(3) Chaix de Verninac, « directeur de poste des bateaux à vapeur à *Athènes* », acheta sur place, en 1845 et 1846, une foule de menus objets antiques, ou soi-disant tels, dont une partie a été donnée au musée, en 1847, par l'intermédiaire de Théophile Clauseau, administrateur des collections.

Digitized by Google

12*. — *Vase.*

Petit vase ovoïde en mauvais état, pourvu, en guise d'anses, de deux appendices ayant la forme d'une oreille humaine. Il passe pour avoir été découvert à *Athènes,* vers 1846. Chaix de Verninac l'a donné au musée en 1847. Terre rouge. Hauteur, 0m11; diamètre, 0m06; épaisseur, 0m002. En relief, sur la panse, en lettres de 0m004.

AVDITE
ET·R·M·D

Du côté opposé :

COMI{
P

Binon, n. 192 *a*.

13* à 16*. — *Statuettes.*

13*.— Figurine en pierre noire de provenance inconnue, « représentant un homme nu, debout, avec une coiffure ressemblant à deux cornes » (*Reg.*). Acquise par le musée en 1836. L'inscription a été gravée sur le dos du personnage. Hauteur de la statuette, 0m17; hauteur des lettres, 0m006.

ΜΑΣΚ
ΑΟΩΝ
ΤΚΥΘ
ΥΗΝΠΩ
ΒΥΡΕΛ
ΑΝΧΙΙΣ

Registre 1, p. 239; — Binon, n. 6.

14*. — Figurine de basalte en forme de gaîne ovoïde; provenance inconnue. L'inscription est gravée au revers. Hauteur de la statuette, 0m095 ; hauteur des lettres, 0m007 et 0m004.

ΒΦΔ
CΗΙΓ·ΕΛΟ

Calvet, *ms. d'Avignon,* 3, f° 176; — Binon, n. 2.

15*. — Figurine de pierre, représentant un homme nu, barbu, coiffé d'un bonnet, les mains collées le long du corps, les chevilles nouées d'une bandelette sur laquelle est l'inscription. Hauteur de la statuette, 0m175; hauteur des lettres, 0m006.

ΠΛΥΔΥΟ

Calvet, *ms. d'Avignon,* 3, f° 175 v°; — Binon, n. 7.

16*. — « Figure debout dans une niche, les yeux fermés, avec de grosses cornes qui partent du sommet de la tête, soutenant des deux mains une espèce de vase cannelé; elle ne paraît que jusqu'aux genoux qui semblent porter sur une architecture donnant l'idée de la façade d'un temple à trois portes. Au-dessus de la tête on voit dans un cartouche » l'inscription en relief (Calvet). Hauteur. 0m22; hauteur des lettres, 0m01.

VIIIMΓEXO

Calvet, *ms. d'Avignon,* 3, f° 175; — Binon, n. 8.

17*. — *Agate.*

Agate, de coloration mi-partie blanche et mi-partie violette, ayant appartenu à l'ancienne collection Calvet. L'intaille figure un soleil à seize rais symétriques. Le nom du dieu solaire, *Mithras,* est gravé au-dessous, dans la partie violette. Diamètres, 0m045 et 0m036. Hauteur des lettres, 0m003.

Soleil

ΜΕΙΘΡΑC

Inédite.

Digitized by Google

18* et 19*. — *Moules en terre cuite.*

18*. — Vers 1830, quelques vases du musée furent reproduits par Artaud, qui était alors administrateur des collections. Il fabriqua, dans ce but, des moules en terre cuite, dont la collection céramique a bénéficié. L'un d'eux porte, en relief, sa propre signature.

OFF·ARTALDI   Binon, n. 453.

19*. — Fragment de moule, de provenance inconnue, entré au musée, en 1841, par échange. La marque est en caractères rétrogrades au-dessous d'une figure d'homme.

WCCIAS   *C. I. L.*, n. 321* 3; — Binon, n. 450.

Digitized by Google

X. — BIBLIOGRAPHIE.

I. — Imprimés.

ACHARD. — *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne.* Aix, 1787-1788, 2 vol.

ALLMER. — *Promenade d'un épigraphiste à travers les départements de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse et de la Drôme,* dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme,* VI, pp. 267-298, 354-379; VII, 410-451 ; VIII, 195-208, 337-371 ; X, 78-89, 204-215, 292-314, 415-423 ; XI, 74-84 ; — *Inscriptions découvertes à Vaison,* XI, pp. 230-232.

ALLMER et DE TERREBASSE. — *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.* Vienne, 1875-1876, 6 vol. in-8°, avec atlas et 3 suppléments.

ALLMER. — *Recueil des inscriptions antiques de la province de Languedoc, préparé par Edward Barry et Eugène Germer-Durand, publié par Albert Lebègue, François Germer-Durand et Auguste Allmer.* Ce recueil forme le tome XV de l'*Histoire générale de Languedoc,* nouvelle édition. Toulouse, 1892, in-4°.

M. Allmer a fourni « l'ordre dans lequel les inscriptions sont classées, et à l'épigraphie de Nimes, pour une très large part, les lectures, toutes les traductions et presque tous les commentaires » (*Loc. cit.,* préface, p. XI).

ALLMER. — *Revue épigraphique du midi de la France.* Vienne, 1878-1899, in-8°.

BARJAVEL. — *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse.* Carpentras, 1841, 2 vol. in-8°.

BARTEL. — *Historia et chronologica praesulum sanctae Regiensis ecclesiae nomenclatura.* Aix, 1636, in-8°.

Digitized by Google

BIAGI (Clément). — *Monumenta Graeca ex museo Nanii.* Rome, 1785, in-4°.

Les *Monumenta* νεκρολογικα constituent un fascicule non paginé de dix feuillets, entre les pages 240 et 241.

BIAGI (Clément). — *Monumenta Graeca et Latina ex museo Nanii.* Rome, 1787, in-4°.

BONAVENTURE (R. P.). — *Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange.* Avignon, 1741, in-4°.

BOREL. — *Les antiquitez, raretez, plantes, minéraux et autres choses considérables de la ville et comté de Castres d'Albigeois... et un Recueil des inscriptions romaines et autres antiquitez du Languedoc et Provence.* Castres, 1649, in-8°.

BOUCHE. — *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du mesme pays.* Aix, 1664, 2 vol. in-f°.

BOYER DE SAINTE-MARTHE. — *Histoire de l'église cathédrale de Vaison.* Avignon, 1731, in-4°.

BRETON (Ernest). — *Antiquités de Vaison.* Paris, 1842, in-8°. (Extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*)

BRÉVAL. — *Remarks on several parts of Europe.* Londres, 1703-1738, in-8°. Quelques textes seulement d'après Maffeï.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France. Paris, in-8°.

Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica. Rome, in-8°.

Bulletin épigraphique de la Gaule. Vienne, in-8°.

Fondée en 1881 par Florian Vallentin, cette publication a été continuée jusqu'en 1886 par M. le commandant R. Mowat.

CARISTIE. — *Monuments antiques à Orange.* Paris, 1856, in-f°.

CHALIEU (Abbé). — *Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme et sur les différents peuples qui l'habitaient avant la conquête des Romains.* Valence, [1811], in-8°.

Collezione di tutte le antichità che si conservano nel museo Naniano di Venezia, divisa per classi e in due parti. Venise, 1815, in-f°.

Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiae litterarum Regiae Borussicae editum.

Le volume cité, sans indication de numéro, sous la rubrique *C. I. L.*, est le tome XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae*, publié par Otto HIRSCHFELD. Berlin, 1888, in-f°.

Digitized by Google

COURET. — *Histoire d'Aubagne, contenant la description des antiquités de Saint-Jean-de-Garguier.* Aubagne, 1880, in-8°.

COURTET (Jules). — *Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique des communes du departement de Vaucluse.* Nouvelle édition. Avignon, 1879, in-8°.

Dons faits au Museum Calvet depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1838. Avignon, 1839, in-8°.

Dons faits au Museum Calvet pendant les années 1840 à 1845. Avignon, 1846, in-8°.

DUMONT. — *Description des anciens monuments d'Arles.* Arles, 1789, in-4°.

Les 64 premières pages de ce volume ont seules paru et sont devenues introuvables. La partie relative aux inscriptions se compose de 27 pages ayant pour titre : *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au huitième siècle de l'ère chrétienne.* Nous en possédons un exemplaire. Ce recueil a été publié, sans nom d'auteur, dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles,* par de Noble-Lalauzière. Arles, 1808, in-4°.

Écho du monde savant. Paris, 1834-1846, 12 vol. in-f°.

EXPILLY. — *Dictionnaire géographiqne, historique et politique des Gaules et de la France.* Paris, 1762-1770, 6 vol. in-f°.

FAILLON. — *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence.* Paris, 1848, in-4°.

GARCIN. — *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne.* Paris, 1833, 2 vol. in-8°.

GASPARIN (Pierre de). — *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités.* Orange, 1815, in-12.

GILLES. — *Les voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône.* Paris, 1884, in-8°.

GROSSON. — *Recueil des antiquités et monumens marseillois.* Marseille, 1773, in-4°.

GRUTER. — *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum.* 1616, in-f°.

GUÉRIN. — *Vie d'Esprit Calvet, suivie d'une notice sur ses ouvrages et sur les objets les plus curieux que renferme le Museum dont il est le fondateur.* Avignon, 1825, in-16.

GUÉRIN. — *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du mont Ventoux et du col Longet.* Avignon, 1829, in-18.

Digitized by Google

GUESNAY (J.-B.). — *Provinciae Massiliensis ac reliquae Phocensis annales.* Lyon, in-f°, 1re édition, 1657; 2e édition, 1696.

HENRY. — *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes.* Forcalquier, 1818, in-8°.

HERZOG. — *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia; accedit appendix epigraphica.* Lipsiae, 1864, in-8°.

JOUFFROY et BRETON. — *Introduction à l'histoire de France ou description physique, politique et monumentale de la Gaule.* Paris, 1838, in-f° avec atlas de 49 planches.

JULLIAN (Camille). — *Inscriptions romaines de Bordeaux.* Bordeaux, 1888, 2 vol. in-4°.

KAIBEL et LEBÈGUE. — *Inscriptiones graecae Siciliae et Italicae, additis graecis Galliae, Hispaniae, Britanniae, Germaniae inscriptionibus.* Berlin, 1890, in-f°.

KIRCHHOFF. — *Corpus inscriptionum atticarum. Voluminis IV, supplementa complexi, fasciculi 1, 2, 3.* Berlin, 1877-1891, in-f°.

LE BLANT (Edmond). — *Inscriptions chrétiennes de la Gaule.* Paris, 1856-1866, 2 vol. in-4°, avec atlas.

Un troisième volume a été publié, en 1895, dans le même format, sous le titre : *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule.*

LONG. — *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens,* dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 2e série, tome II. Paris, 1849, in-4°. Ce travail a été tiré à part.

MAFFEI. — *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae.* Paris, 1733, in-4°.

MARTÈNE (Dom) et dom DURAND. — *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins.* Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4°.

MARTIN (Jean-Claude). — *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras.* Nouvelle édition. Orange, 1818, in-8°.

MÉNARD. — *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes.* Paris, 1750-1758, 7 vol. in-4°.

Les inscriptions sont dans le tome VII.

MÉRIMÉE. — *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* Paris, 1835, in-8°.

MICHEL. — *Livre d'or du musée Calvet.* Avignon, 1895-1897, in-4°.

Digitized by Google

MILLIN. — *Voyage dans les départements du midi de la France.* Paris, 1807-1811, 4 vol. in-8° avec atlas in-f°.

MURATORI. — *Novus thesaurus veterum inscriptionum.* Mediolani, 1739-1742, 4 vol. in-f°.

Notice du musée Nani.

Cet écrit, que nous ignorons personnellement, est cité par Binon, sur les fiches de son Catalogue. Nous supposons qu'il s'agit du Catalogue de vente de la célèbre collection.

ORELLI. — *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio.* Turin, 1828-1856, 3 vol. in-8°. Le troisième volume a été publié par Henzen.

PACIAUDI. — *Monumenta Peloponnesia, commentariis explicata.* Rome, 1761, 2 vol. in-4°.

PAPON. — *Histoire générale de la Provence.* Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°.

Les inscriptions sont contenues dans le premier volume.

PASSERI (J.-B.). — *Osservazioni sopra l'avorio fossile e sopra alcuni monumenti Greci e Latini conservati in Venezia nel museo Nani.* Venise, in-4°, sect. 1 et 2, 1759; sect. 3 et 4, 1760.

PERROT. — *Lettres sur Nimes et le Midi. Histoire et description des monuments antiques du midi de la France.* Nimes, 1840, 2 vol. in-8°.

PITTON. — *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence.* Aix, 1666, in-f°.

Revue archéologique. Paris, in-8°.

Revue celtique. Paris, in-8°.

Revue épigraphique. V. Allmer.

Revue numismatique. Paris, in-8°.

ROCHETIN. — *Étude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse.* Avignon, 1883, in-8°. (Extrait du *Bulletin historique, archéologique et artistique de Vaucluse.*)

ROCHETIN. — *Le camp de César à Laudun,* dans le t. XVIII, 1899, des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 15.

ROLAND. — *Cadenet historique et pittoresque.* Paris, 1837, in-8°.

ROUCHIER (Chanoine). — *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais.* Paris, 1861, in-8°. Le premier volume a seul paru.

RUFFI (Antoine de). — *Histoire de la ville de Marseille.* Marseille, 1re édition, 1642, in-f°; 2e édition, 1696, 2 vol. in-f°.

Digitized by Google

SAUREL (Abbé). — *Aeria, recherches sur son emplacement.* Paris, 1885, in-8°.

SAXE (Chanoine). — *Pontificium Arelatense, seu historia primatum sanctae Arelatensis ecclesiae.* Aix, 1629, in-4°.

SPON. — *Ignotorum atque obscurorum quorundam deorum arae.* Lyon, 1676, in-12.

SPON. — *Miscellanea eruditae antiquitatis.* Lyon, 1685, in-f°.

Sylloge epigraphica orbis romani, cura et studio Hectoris de Ruggiero edita.

Le volume cité sous la rubrique *Sylloge* est le troisième : *Inscriptiones Galliae Narbonensis,* par Émile ESPÉRANDIEU. Ce volume est en cours de publication.

TRENQUIER. — *Notices sur différentes localités du Gard.* Nimes, 1851-1854, 2 vol. in-8°.

VALLENTIN (Florian). — *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques.* Grenoble, 1877, in-8°. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale,* séances des 30 juin, 24 juillet 1876, etc.)

VALLENTIN (Florian). — *La voie d'Agrippa, de Lugdunum au rivage massaliote.* Paris, 1881, in-8°. (Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule.*)

VALLENTIN (Florian). — *La colonie latine Augusta Tricastinorum.* Vienne, 1883, in-8°. (Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule.*)

VALLENTIN (Florian). — *Les Alpes Cottiennes et Graies.* Paris, 1883, in-8°. (Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*).

VÉRONE (Moreau de). — Les nombreux travaux du président de Vérone (mort en 1795) sont inédits. Un mémoire sur les *Voconces* a seul été publié par Jules Ollivier, dans le *Bulletin de la Société de statistique de la Drôme.* Valence, 1837, in-8°, pp. 70 et 129.

VILLENEUVE (Comte de). — *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.* Marseille, 1821-1829, 4 vol. in-4°, avec atlas de 25 planches in-f°.

VINCENS et BAUMES. — *Topographie de la ville de Nismes et de sa banlieue.* Nimes, 1802, in-4°.

Digitized by Google

II. — Manuscrits (1).

Allmer. — On sait avec quelle patience M. Allmer s'est appliqué à recueillir, pendant plus d'un demi-siècle, les inscriptions du midi de la France. Ce que l'on connaît moins est la précision avec laquelle chaque inscription était dessinée par lui, en vue de la constitution d'un vaste recueil de fac-similés à l'encre de Chine. Le remarquable atlas des *Inscriptions de Vienne*, qui ont consacré la réputation scientifique de M. Allmer, n'est cependant qu'un chapitre, et le moins important, de cette œuvre gigantesque, dont tout autre que le savant modeste qui l'avait produite se serait enorgueilli et que de fâcheux événements ont détruite ou dispersée. Prévenu trop tard, nous n'avons pu recueillir que quelques feuillets, de cette œuvre que nous conservons pieusement, en attendant que nous leur donnions, à la bibliothèque de l'Institut, la seule place qui leur convienne. Ces feuillets, que nous avons classés et numérotés, forment six volumes in-folio de *dessins* terminés, mais pour la plupart restés au crayon, et sept volumes (deux in-folio, cinq in-8°) de croquis pris sous forme de *notes*, en présence des monuments. Les uns et les autres s'appliquent aux colonies de Vienne, de Valence et d'Arles, à la cité des *Voconces*, aux pays de la région pyrénéenne et à la cité de Bordeaux. Nous possédons de même, et nous avons classé, une notable partie de la *correspondance* relative à la rédaction de la *Revue épigraphique*. Nous la citons quelquefois, au cours de notre travail, parce qu'elle donne sur les textes nouvellement découverts, des renseignements de première source.

Bimard (Joseph de), baron de la Bâtie-Montsaléon, fut un des correspondants les plus actifs de Muratori. Ses copies d'inscriptions ont servi pour l'établissement des fiches du *Thesaurus inscriptionum* (Cf. à ce sujet *C. I. L.*, VI, p. LXIII).

Binon. — Jacques Binon avait soigneusement constitué, pour son usage personnel, un Catalogue sur *fiches* de toutes les antiquités du musée Calvet. Il s'était servi, dans ce but, d'un inventaire manuscrit que nous citons plus loin, et dont chaque objet porte, du reste, le numéro. Le Catalogue de Binon, tenu à jour, nous a été communiqué, avec beaucoup d'obligeance, par l'un de ses fils, M. Auguste Binon, gardien actuel des collections.

Bonnemant (Abbé). — V. Rebatu.

Bouché (Philibert). — *Antiquités des Voconces*. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.

Nous ne connaissons ce ms. que par une lettre de M. Seymour de Ricci.

Bouhier. — *Inscriptions et monuments antiques recueillis et expliqués par le président Bouhier*. Bibliothèque nationale, fonds français, n. 20317, in-f° de 451 pages.

Sur ce ms., cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. XVI.

(1) Nous mentionnons sommairement, d'après le tome XII du *Corpus*, les manuscrits que nous n'avons pas vus.

Digitized by Google

CALVET — *Spiritus Claudii Francisci Calvet, Avenniensis.... opera varia partim edita, partim inedita, sive latine, sive gallice scripta, praecipue ad res medicas, historiam naturalem et antiquitates spectantia. Accedunt juvenilia seu lusus poetici... Manuscriptum* αὐτόγραφον *anni 1790*. Manuscrit in-4°, en 6 volumes, dont il existe deux copies : l'une à la bibliothèque de Marseille (abbé Albanès, *Catal.*, p. 413, F b 3), l'autre à celle d'Avignon (Labande, *Catal. des mss.*, t. II, p. 379, n. 2344 à 2349).

Les inscriptions romaines sont disséminées dans toute l'œuvre, à l'occasion de dissertations ou de lettres adressées à l'abbé de Vaugelas, au comte de Caylus, au président de Saint-Vincens, au marquis de Méjanes et à d'autres savants encore. Elles sont groupées dans le tome III et forment le fond d'un recueil manuscrit ayant pour titre : « *Inscriptionum antiquarum spicilegium, quas congessit, recensuit et notis illustravit Spiritus Claudius Franciscus Calvet, Avenniensis, doctor medicus... Avennione, apud...* ». Ce recueil, que Calvet comptait publier, a été commencé en 1793 et terminé le 28 novembre 1795, ainsi que l'indique une note du f° 181. Par des additions sur le manuscrit lui-même ou par des suppléments séparés (t. V, n. 22 et 23 ; t. VI, n. 34 et 35), Calvet l'a tenu au courant des découvertes qui se sont produites jusqu'en 1805. Le manuscrit de Marseille est peu différent de celui d'Avignon. « Je me proposois, dit Calvet à la fin du tome VI, de mettre la dernière main à l'arrangement des matières de ces manuscrits ;... le *Spicilegium inscriptionum antiquarum* a surtout besoin de beaucoup plus d'ordre. Je l'avois entrepris, mais mon âge et ma faiblesse m'ont forcé d'interrompre ce travail... Beaucoup d'articles sont hors de place, parce que les écrits n'ont pu être faits que successivement. Il sera cependant possible et même facile de rétablir cet ordre... On trouvera le modèle commencé de cette réforme ou dans l'exemplaire de Marseille ou dans celui d'Avignon, et s'il se peut, dans l'un et dans l'autre. »

Il existe également, à la bibliothèque d'Avignon, un cahier, cartonné, in-8° de 473 pages, catalogué sous le n. 1508, et consacré par Calvet à la préparation de la partie de ses œuvres relative à la numismatique et à l'épigraphie. Ce cahier, sans titre ni date, ne contient que des *Notes* ; il a été commencé vers 1790 et terminé au mois de juin 1806. Les pages 59 à 185 constituent un petit recueil de toutes les inscriptions de Calvet. On y trouve des renseignements qui ne figurent pas toujours dans le tome III de ses *Œuvres*.

Catalogue des antiquités égyptiennes, runiques, celtiques, étrusques, grecques, romaines, objets du moyen âge, de la Renaissance et modernes du musée Calvet. Bibliothèque d'Avignon, ms. in-f° relié, de 864 pages.

Les « monuments grecs avec inscriptions » commencent à la page 105, et les « inscriptions romaines » à la page 147. Les descriptions du Catalogue sur fiches de Binon sont empruntées, pour le plus grand nombre, à ce manuscrit.

CREULY (Général). — Les Carnets de voyage du général Creuly sont à la bibliothèque du musée de Saint-Germain. Le *Carnet n. 13*, consacré aux inscriptions du musée Calvet, a été consulté, pour nous, par M. Seymour de Ricci. Les copies qu'il contient ont été prises du 13 au 23 septembre 1865.

DUPUY. — Un manuscrit anonyme du fonds Dupuy, conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro 461, contient, aux f°s 111 à 119, un certain nombre d'inscriptions, dont quelques-uns proviennent de Nîmes et d'Arles. Une note placée au feuillet 119 est ainsi conçue : « J'ay veu et recerché touts les épitaphes cy-dessus escripts en l'an 1572, au mois d'aoûst ».

Digitized by Google

Fabre de Saint-Véran. — *Mémoire historique sur Vaison, avec des notes sur l'état de cette ville et sur celui des Voconces, dont elle était la capitale sous la domination des Romains. On y a ajouté les inscriptions anciennes trouvées dans cette contrée.* Bibliothèque de Carpentras. Trois volumes in-4° datés de 1786, mais tenus à jour jusqu'en 1792. (Lambert, *Catal.*, I, p. 342, n. 533.)

Les inscriptions de Vaison occupent 14 pages du tome II. Elles sont, en général, fort mal transcrites.

Germain (J.-B.). — Cahier de différents formats, réunis en un volume factice constituant le manuscrit n. 1377 de la bibliothèque d'Avignon. L'un de ces cahiers (f°s 282 à 296) a pour titre : *Inscriptions prises sur les marbres antiques qui se trouvent dans la ville de Salonique, par le sieur Jean-Baptiste Germain. Recueil dédié à M. le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État de la marine à la Cour* (f°s 297 à 357). Un autre cahier, daté de 1747 et intitulé *Cayer des inscriptions que j'ai prises à Salonique sur les marbres originaux,* ne paraît avoir servi que pour la préparation du *Recueil.*

Henzen. — V. Orelli.

Manuscrit d'Aix. — V. Rebattu.

Manuscrit d'Arles. — V. Rebatu.

Manuscrits autrefois n. 1416 et 1418. — Il s'agit de deux recueils composés par Sirmond et conservés à la Bibliothèque nationale sous les nouveaux numéros 9695 et 9697.

Manuscrit britannique. — V. Scaliger.

Manuscrit de Carpentras. — V. Fabre.

Manuscrit anonyme n. 2376. — V. Véras.

Manuscrit de Grenoble. — V. Martin.

Manuscrit de Paris, fonds Dupuy, 461. — V. Dupuy.

Manuscrit de Paris 5825 J. Recueil composé par le P. Mareschal, vers la fin du XVI° siècle et conservé à la Bibliothèque nationale.

Manuscrits de Paris, n. 13795, 13810 à 13816, 16929 à 16935. — V. Séguier.

Manuscrits de Paris, n. 8966 et 8967. — V. Suarès.

Manuscrit du Vatican, n. 9141. — V. Suarès.

Martin. — Une partie des manuscrits de l'historien dauphinois Jean-Claude Martin est à la bibliothèque de Grenoble. On y trouve notamment les fiches qui ont servi pour la préparation des *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras,* et que nous citons sous le titre de *Manuscrit de Grenoble* (ancien fonds Gariel).

Minimes (Pères). — *Collections sur différents sujets par des religieux de l'ordre des Minimes.* Dix volumes petit in-4°. Bibliothèque de Marseille (Albanès, *Catal.*, p. 353, n. 1259-1268, Fb 21). Ms non daté, de la fin du XVII° siècle.

Le tome IV contient, aux f°s 198-211, un *Cayer des inscriptions et épitaphes, tant anciennes que modernes, avec une facile narration, de Saint-Honorat des Aliscamps* [à Arles], et aux f°s 212-213 une *Description des épitaphes qui sont dans l'église des Révérends Pères Minimes d'Avignon.* On n'y trouve que dix-huit inscriptions antiques, dont une seule est au musée Calvet.

Digitized by Google

MORENAS. — *Notices historiques sur les villes et villages du Comtat Venaissin.* Bibliothèque d'Avignon, ms. in-f°, de 272 pages, daté de 1779. (Labande, *Catal. des mss.*, t. III, p. 1, n. 2901).

PEIRESC. — Deux volumes des manuscrits de Peiresc, autrefois à Carpentras, sont conservés à la Bibliothèque nationale et catalogués sous les n. 8957 (in-f° de 258 feuillets) et 8958 (in-f° de 371 feuillets) du fonds latin. Un troisième volume, catalogué sous le n. 6012, est consacré plus particulièrement aux inscriptions d'Arles (Cf., sur ces mss., Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. XXII.)

PELET. — Il existe, à la bibliothèque de Nimes, quelques manuscrits de l'antiquaire Pelet. Leur existence nous a été signalée par M. Allmer.

REBATU (François de). — *Antiquités d'Arles, recueil de quelques monuments et pièces de l'antiquité qui sont dans la ville d'Arles ou dehors ez environs d'icelle.* Bibliothèque d'Aix, ms. n. 545, in-4° cartonné de 199 pages, « commencé le 1er avril 1655 ».

Les fiches de Rebatu ont servi à l'abbé Bonnemant pour la rédaction d'un *Recueil d'antiquités* dont le manuscrit est à la bibliothèque d'Arles. (Sur ce ms. et le précédent, cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 86).

REGISTRES D'ENTRÉE. — Nous avons, pour plus de commodité, numéroté ainsi qu'il suit les *Registres d'entrée* du musée Calvet :

1. — *Journal général des dons et acquisitions, 1835-1836.* Bibliothèque d'Avignon, ms. in-f° cartonné, de 358 pages. Malgré son titre, ce registre a servi jusqu'au mois d'avril 1838. Les pages 1 à 62 sont consacrées aux « Livres »; les pages 211 à 283 aux « Monuments » et les pages 351 à 358 aux « Médailles ». De nombreuses pages sont restées blanches.

2. — *Registre des acquisitions, échanges et dons du musée Calvet.* Bibliothèque d'Avignon, ms in-4° cartonné, non paginé [310 pages], commencé en 1841. La dernière acquisition enregistrée est du 2 septembre 1852.

3. — *Monuments, tableaux, médailles, etc. Registre des acquisitions et échanges.* Bibliothèque d'Avignon. Ms. in-f° cartonné de 232 pages, « commencé en 1852 » (p. 2). La dernière acquisition enregistrée est du 5 avril 1869.

4. — [*Registre des acquisitions depuis 1876 jusqu'à nos jours*]. Bibliothèque d'Avignon. Ms. sans titre, in-4° cartonné de 254 pages. [Les pages 172-176 sont comptées deux fois] Ce registre est encore en service.

5. — *Monuments, tableaux, médailles, etc. Dons des particuliers depuis 1853* [*jusqu'à nos jours*] Bibliothèque d'Avignon. Ms. in-f° cartonné de 404 pages. Comme le précédent ce registre est encore en service. La pagination passe, par erreur, de la page 203 à la page 304.

Tous ces registres sont anonymes. Les troisième et quatrième sont presque tout entiers de la main de Deloye. Ils contiennent, sur différents objets, de véritables dissertations, dont quelques-unes ont été publiées, notamment celle qui concerne les vases d'argent trouvés dans le Rhône, à Tarascon.

RENIER (Léon). Les papiers de Léon Renier, classés par M. Mowat, sont à la bibliothèque Mazarine. M. Seymour de Ricci, qui en a commencé le dépouillement, a bien voulu nous faire profiter de quelques-unes de ses notes.

ROMIEU (Lantelme de). — *Histoire des antiquités d'Arles, avec plusieurs écrits et épitaphes antiques trouvés là-mesmes et en*

Digitized by Google

autres lieux. Bibliothèque d'Arles, n. 12 du catalogue des manuscrits. Petit in-4° divisé en 65 chapitres.

Les inscriptions d'Arles font l'objet du chapitre 47; celles de Nimes sont au chap. 48. Ce manuscrit n'est qu'une copie faite, en 1776, par Laurent de Bonnemant. L'original est perdu. Il en existe d'autres copies aux bibliothèques de Toulouse. Lantelme de Romieu termina son histoire en 1575. (V. Lebègue, *Hist. de Lang.*, XV, p. 92.)

RULMAN (Anne de). — *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la première et deuxième Gaule Narbonnaise,* etc. Bibliothèque nationale, fonds français, n°s 8648-8651. 4 vol., dont 1 in-f° et 3 in-4°.

SAINT-VÉRAN (De). — V. Fabre.

SCALIGER. — *Inscriptiones antiquae romanae, quas Josephus Scaliger collegit descripsitque sua manu fere ex Lazio, Apiano, Manutio, Saranna, Strada, Paradino, Nazochio, etc., addendas operi illi inscriptionum quod Smetius confecit, ediditque cum auctario J. Lipsius.*

Ce manuscrit, destiné à compléter le recueil de Smetius publié par Juste Lipse, a été donné par Papenbroeck à la bibliothèque de Leyde. Catal., n. 5, in-4°. Il en existe une copie à la même bibliothèque. Un autre ms. de Scaliger, surtout relatif aux inscriptions de Nimes, est conservé au Musée britannique sous le n. 3266. Scaliger mourut en 1609. (Sur son œuvre, cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. XXIV.)

SÉGUIER. — *Correspondance, opuscules et papiers de Séguier.* Bibl. nationale, ms. in-f°, n. 13795, 13810 à 13816, 16929 à 16935.

Le manuscrit 13810, qui constitue le recueil n. 20 de Séguier, contient un fascicule ayant pour titre : *Inscriptions de Vaison et de quelques lieux du diocèse de Nimes ou d'Uzès, d'après le manuscrit de l'abbé Gérouin.* (Sur ces ms., cf. *C. I. L.*, XII, p. 387.)

SOLIERS (Jules-Raymond de). — *Chorographia Provinciae Julii Raimondi Solerii. Manuscriptum. Adjuncta est cosmographia et historia naturalis, et index provincialium poetarum.* Ms. non daté, petit in-f° de 185 pages. Bibliothèque de Marseille, Φ6 34 bis (Albanès, *Catal.*, p. 375, n. 1356).

Une note, placée au bas du titre, est ainsi conçue : « Cette copie, annotée par M. de Nicolaï, a été faite, vers 1750, sur une copie autographe de l'antiquaire Terrin, d'Arles. » Une seconde copie de ce ms. existe à la bibliothèque de Marseille; on en trouve enfin un troisième, sous le titre : *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* à la bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence (Catal., n. 797). Nous n'avons consulté que les deux premières copies. (Sur les mss. de Soliers, cf. Héron de Villefosse et Thédenat, *Inscript. rom. de Fréjus*, p. 174 et suiv.).

Digitized by Google

Spon. — Un manuscrit de Spon, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n. 10810 (cf. Renier, *Bull. de la Soc. des Antiq.*, 1857, p. 104) contient quelques inscriptions qui font aujourd'hui partie de la collection Calvet. (Sur ce ms., cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. xxv.)

Suarès. — Les papiers de Joseph-Marie de Suarès d'Aulan, évêque de Vaison de 1633 à 1666, sont aujourd'hui fort dispersés. Une partie, donnée par lui au cardinal Barberini, est à la bibliothèque du Vatican, où elle constitue les manuscrits in-f° n. 9136, 9140 et 9141. (Sur ces mss., cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 162.) Une autre partie est à la Bibliothèque nationale, fonds français, sous les n. 8966 et 8967.

Véran (Didier). — *Inscriptions d'Arles*. Collection Didier Véran et Pierre Véran. Bibl. d'Arles, ms. in-4° non catalogué.

On y trouve 252 inscriptions traduites et commentées, mais non pas sans erreurs. Vingt-sept pages imprimées forment un fascicule contenant 186 inscriptions publiées sous ce titre : *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au huitième siècle de l'ère chrétienne.*

Véras (De). — *Recueil des épitaphes et inscriptions qui sont dans les églises d'Avignon, avec un abbrégé de la fondation desdittes églises,* par Jean-Raymond de Véras, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, 1750. Bibliothèque d'Avignon, ms. n. 1738, in-4° relié, 333 feuillets.

Un autre ms., qui est aussi du chanoine de Véras, est à la bibliothèque d'Avignon sous le n. 2376. Il appartenait à Calvet, qui l'a annoté en différents endroits. Ce ms., sans titre ni date, est un petit in-f°, non relié, de 70 feuillets.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 103, bibliographie de l'inscription n. 14. Ajouter : De Barthélemy, *Bullet. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1889, p. 148 et suiv.
— ligne 35. Au lieu de : *Lucius*, lire : *Lusius*.
Page 112, ligne 34. Au lieu de : *droite*, lire : *supérieure*.
Page 169, ligne 19, et page 170, ligne 5. Au lieu de : *pierre*, lire : *pierres*.
Page 175, ligne 3. Au lieu de : *1851*, lire : *1857*.
Page 188, ligne 28. Au lieu de : *découverte*, lire : *découvert*.
Page 191, bibliographie, ajouter : Lebègue, *Inscript. graecae*, n. 2480.
Page 203, dessin, ligne 4. La mutilation de la pierre peut faire croire, à première vue, à l'existence d'un O et à la lecture *Inachos*, mais on distingue encore, quoique difficilement, quelques traces de la lettre V.
Page 222, ligne 5. Au lieu de : *o*[m]*8o*, lire : *o*[m]*o8o*. Bibliographie, ajouter : Lebègue, *Inscript. graecae*, n. 2481.
Page 241, ligne 16. Au lieu de : *annuos*, lire : *annus*.
— ligne 30. Supprimer les mots : *du reste*.
Page 252, ligne 8. Au lieu de : θδυγατηρ, lire : θυγατηρ.
Page 286, ligne 1. Au lieu de : *...connue par...*, lire : *...connue que par...*
Page 292, ligne 20. Au lieu de : *Les deux dernières forment*, lire : *Les deux dernières lettres forment*.
Page 304, ligne 6. Au lieu de : *sortie*, lire : *sertie*.
Page 312, ligne 6. Au lieu de : *aug*(*usti*), lire : *aug*(*ustas*).
— ligne 17. Au lieu de : *menses*, lire : *mensibus*.
Page 315, ligne 5. Au lieu de : *fleuron*, lire : *fleurons*.

Digitized by Google

TABLES.

(*Les numéros sont ceux des inscriptions.*)

I. — Empereurs.

Imp. Caes. Divi f., *Augustus*, pontifex maxumus, pater patriae, cos. XII, cos. designatus XIII, imp. XIIII, tribunic. potestat. XX........................ 8
Germanicus Caesar, Ti. Aug. fil.. 9
Tiberius Caes. Aug. 9, 10
Julia *Drusilla*, German. Caesar. f...................................... 10
Diva *Augusta*.. 11
Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus *Antoninus* Aug. Pius, trib. pot. VII, cos. III.. 12
Imp. M. Aur. *Commodus* Antoninus Pius, felix............................ 13

II. — Consuls.

Agapitus, 207.
Flavius Festus, 203.
Flavius Marcianus, 203.
Flavius Postumius Lampadius, 215.
Rufius Gennadius Probus Orestes, 215.
Senator, 214.
Venantius, 208.

III. — Divinités.

'Αδρασάξ, 196.
Apollo, 38.
Baal, 218.
Βηλησαμις, 3.
Belli..., 39.
Bergonia, 40.
Castor, 433.
Copia, 41.
Deviatae, 69.
Diana 'Αρετο, 222.
— 'Ικετο, 221.
— Tifatina, 42.
Dominae, 94.
Fatae, 43, 44.
Genius coloniae, 198.
— populi Romani, 300.
Γρασελος, 2.
'Ιαώ, 196.
Iupiter optimus maximus, 45, 47 à 49.
— opt. max. Conservator, 46.
— Depulsorius, 50, 51.
Mânes, *passim*.
Mars, 52, 53, 73.
Mars Albiorix, 54, 55.
— Belado, 56.
— Nabelcus, 57 à 68.
Mater Deum, 13.
Mercurius, 70 à 74.
Minerva, 199.
Νεμέσια, 239.
Nica, 6*.
Nymphae, 75 à 78, 220.
— Augustae, 243.
Ωαμουθα, 196.
Obio, 79.
Poluces, 434.
Proxsumae, 80, 81.
Silvana, 82.
Silvanus, 82 à 84, 86, 87.
— Augustus, 85.
Tanith, 218.
Ταρχνοος, 1.
Turan..., 433.
Venus Genetrix, 1*.
Victoria Constuta, 88.

Digitized by Google

IV. — Noms.

P. A... Galenus, 289.
Sex. A .. Terentius, 107.
Sex. A... Titianus, 107.
L. Abudius, 28.
L. Acutius Sextus, 278, 279.
Sex. Aebutius Pythias, 264.
Aelia Athenaïs, 108.
Aelia Prima, 109.
Aelius Pitymias, 141
L. Aelius Thallus, 108.
L. Aemilius Fortis, 311.
L. Afranius Burrus, 14.
Sex. Agileius Pedo, 52.
T. Agileius Rufus, 52.
Albia Lucinula, 110.
Albius Gratus, 110.
Albius Lucinulus, 110.
Anicia Tryphaera, 112.
L. Annius, 95.
P. Annius, 26.
M. Antonius Pardus, 188.
M. Aquillius Avitus, 58.
L. Arlenius Iapis, 253.
M. Arruntius Verecundus, 33.
Atia Postuma, 113.
Atilia Avitiane, 114.
T. Atilius Servatus, 39.
Attia Avita, 146.
Attia Zosime, 115.
M. Attius Asper, 75
C. Attius Marcellinus, 248.
C. Aufidius, 159.
Aufidius Fronto, 304.
Aurelia Rhode, 117.
Aurelia Severa, 117.
Aurelius Hilarus, 246.
Aurelius Taurinus, 127.
Aurelius Valerianus, 19.

Bellicius, 288.
M. Brin ..., 249
L. Bullonius Severus, 77.
Byria Severilla, 183.

Caecilia Campana, 118.
P. Caecilius Bellicus, 118.
Cafatius Primus, 119.
L. Calvisius Aulinus, 59.
Camullius Onesimus, 120.
T. Camullius Telesphorus, 120.
C. Cantius Pothinus, 250.
Caprius Hermes, 121.
T. Carisius, 15
Cassius Severianus, 123.
Catalia Servata, 125.
Catia Paterna, 126.
Catia Servata, 32.
T. Catius Severus, 32.
L. Ceionus F ..., 53.
Centonia Quinta, 104.
Classia Theodora, 127.
Ti. Κλαύδιος Ἀντίπατρος, 235.
Κλαύδία Μνασαγορα, 235.
Ti. Claudius Evaristus, 265.
Clodius He ius, 305.
Coelia Messina, 128.
Cornelia Apolauste, 143.
A. Cornelius, 129.
L. Cornelius, 131.
Cornelius Achillaeus, 44.
Cornelius Clemens, 133.
Q. Cornelius Eutyches, 143.
Cornelius Exsoratus, 50.
Cornelius Licinianus, 130.
Sex. Cornelius Sacratus, 54.
Cornelius Saturninus, 131.
D. Cornelius Valerianus, 130.
Craxius Honoratus, 134.
T. Craxxius Severinus, 102.
Cupitia Felicissima, 187.

P. Dec..., 185.
Δεκρία Πομ-ονία, 236.
Sex. Diuccius Primulus, 83.
C. Dessius, 309.
Doppius, 290.
Q. Ducenius Optatus, 100.
Dudistius Apthonetus, 18.
Dudistius Eglectus, 18.
L. Dudistius Novanus, 18.

Egnatia Materna, 136.
Egrilia Syntiche, 245.
A. Egrilius Narcissus, 245.
Λ. Ἑρέννίος Πραίσενς, 236.
Λ. Ἑρέννίος Σεκοῦνδος, 236.

C. Fadius, 310.
T. Flavius Cab..., 267.
T. Flavius Justus, 56.
Frontinia Servata, 170.
P. Frontonius Quintinus, 176.
C. Frontinius Servatus, 169, 170.
Fulvia Secundina, 33.
Θεόνις Φυσκία, 23).

Sex. G... A..., 259.
G... Lucilia, 151.
G... Severianus, 151.
Gabinius Vaalus, 138.
T. Gratius Titianus, 7*.

Hateria Potita, 100.
L. Hegius Hermes, 252.
P. Hertorius, 375.
L. Hosidius Crispus, 314 à 324.

M. Iccius Li ..., 376.
M. Iccius Mummius, 42.

Julia, 31.
Julia Cita, 124.
Julia Cupita, 139.

Julia Paterna, 140.
Julia Paullina, 140.
Julia Primella, 147.
Julia Rufina, 147.
Julia Saturnina, 164.
Julius Agathemerus, 185.
C. Julius Alexander, 136.
Q. Julius Alypus, 142.
Julius Archias, 141.
Sex. Julius Cornelianus, 143.
L. Julius Gerus, 144.
M. Julius Gnatus, 139.
Julius Hermes, 31.
Sex. Julius Jucundus, 377.
Julius Julianus, 145.
Q. Julius M..., 46, 29.
C. Julius Maximus, 269.
Julius Maxximinus, 148.
L. Julius Messianus, 28.
T. Julius Mopsinus, 95.
M. Julius Paternus, 139.
Julius Politicus, 31.
Q. Julius Quintianus, 146.
Julius Quintilianus, 146.
Julius Rogatus, 34.
Julius Severianus, 148.
C. Julius V..., 47.
C. Julius Validus, 198.
C. Julius Xenon, 45.
C. Junius Draco, 26.
C. Junius Sti.., 327.
Justinia Valeria, 121.

Kareia Patercla, 30.
Kareius, 30.

C. L... Calvo, 40.
M. Lelius, 2*.
Licinia, 149.
Licinia Vera, 184.
M. Licinius Goas, 150.
Q. Licinius Servatus, 270.
C. Lucceius Marcus, 112.

L. M... Maximus, 271.
T. M... Paternus, 156.
L. M.. S.., 328.
Magia Aurelia, 152.
Magia Severina, 19.
Magius Severinus, 19.
L. Maximius Victor, 154.
A. Mevius, 9.
P. Moc.., 2 0.
L. Munatius Adiectus, 329.

Q. N.. Micr..., 332.
L. Nigidius Optatus, 155.
Naevius Lucanus, 92.
Naevius Valentinus, 92.

C. Oppius Restitutus, 334.
Oppius Severinus, 125.
M. Oppius Zosimus, 335.
C. Otacilius Oppianus, 23.

L. Plotius Apollonides, 158.
Pompeia Dativa, 159.
Pompeia Pia, 160.
Sex. Publicius Felicianus, 13.
Cn. Reiconius Noricus, 161.
Cn. Reuconius Sextinus, 27.

M. Rutilius Firminus, 73.
C. Rutilius Frontinus, 73.

C. S.. A.., 257.
P. S... Avitus, 295.
D. Sallustius Acceptus, 103.
Samoniccia Severina, 125.
C. Sappius Flavus, 17.
T. Scribonius, 13..
Secundia Julia, 167.
C. Secundius Julianus, 167.
C. Secundius Paternus, 167.
Julius Secundius Secundinus, 171.
Q. Secundius Zmaragdus, 32.
Sempronius, 166.
Severina Attica, 173.
M. Severius Viator, 30.
A. Sextius, 401, 402.
Silius Herma, 247.
Sex. Silvius Silvester, 70.
Smeria Quintilla, 175.
Spurius Severus, 174.
Sulpicius Illiomarus, 94.

M. T... H..., 84.
M. T.. Mari.., 342.
Τερτία Βρεντεσίνη, 232.
Tertius Syra, 284.
Tessicnius Secundus, 177.
Tiberius Marcianus, 57.
Titia Quinta, 178.
Togius Paullinianus, 140.
L. Tonneius, 9.
Q. Trebius Ci..., 296.

L. Ucceius Fuscus, 80.
L. Umbrius Clemens, 272.

Valeria, 182.
Valeria Materna, 130.
Valeria Pia, 180.
Valeria Secunda, 155.
Valeria Severina, 181.
Valeria Tyche, 161.
Valeria Valeriana, 148.
Valeria Vincentia, 181.
L. Valerius, 9.
Valerius Felicio, 38, 137.
Valerius Fronto, 24.
C. Valerius Inachus, 160.
L. Valerius Julianus, 183.
L. Valerius Nivalis, 95.
Valerius Secundinus, 87.
L. Valerius Severianus, 183.
Valerius Severinus, 152.
M. Valerius Severus, 184.
D. Valerius Valentinus, 104.
Q. Valerius Victorinus, 285.
Valia Threpte, 185.
T. Varenius Severus, 170.
Varius Festus, 180.
Vassilia Secundilla, 188.
Vassilius Terentius, 186.
Sex. Veratius Pothus, 41.
Vercius Faustus, 35.
A. Vercius Jucundus, 35.
Vettia Maternilla, 123.
T. Vettius Tetricus, 63.
L. Vettius Verres, 63.
C. Viredius Severus, 36.

Digitized by Google

– Surnoms.

A..., 257, 259.
Abdesmoun, 217.
Abdmelqart, 217.
Acceptus, 103.
Achillaeus, 44.
Acutus, 352.
† Adelfius, 443.
Ἀδγεννοριγ, 6.
Adiectus, 329.
Adulus, 122.
Agathemerus, 185.
Agilis, 301, 302, 11*.
Αἰσχρας, 226.
Albinus, 353, 354.
Alce, 101.
Alexander, 136.
Alypus, 142.
Amabilis, 179.
Amandus, 111.
† Ampelius, 203.
Annianus, 145.
Ἀντίπατρος, 235.
† Antodonius, 204.
Apella, 245.
Apolauste, 143, 6*.
Απολλοδότος, 5*.
Apollonides, 158.
Aprilis, 355.
Apringius, 427.
Apthonetus, 18.
Archias, 141.
Artaldus, 18*.
Asiaticus, 101.
Asper, 75.
Astutus, 427.
Athenais, 108.
Atimetus, 303, 11*.
Attica, 173.
Atticus, 355.
Atillus, 162.
Attis, 76.
Attius, 356.
Augusta, 1*.
Aulinus, 59.
Aurelia, 152.
Avita, 146.
Avitiane, 114.
Avitus, 58, 173, 280, 295.
Aviullus, 116.

Baalhanno, 217.
Baaljaton, 217.
Baalyahon, 218.
Balbus, 199.
Bassus, 357.
Bella, 426.
† Bellator, 205.
Bellica, 11.
Bellicus, 118.
Bilicus, 358.
Βλανδοουικος, 5.
Βρεντεσίνη, 232.

Cab..., 267.
Callo, 129.
Calvo, 40.
Calvus, 359.
Campana, 118.
Cantus, 360, 361.
Canus, 284.
Capella, 119.
Carantus, 362.
Caresus, 122.
Cas . . , 411, 412.
Castus, 124, 363.
Celer, 305.
Cenatus, 364.
Certulus, 85.
Κεσία, 237.
Cila, 33.
Cita, 124.
Clarianus, 281.
Clemens, 133, 272.
Cocus, 365, 366.
Codo, 81.
Coelius, 367.
Communis, 307, 11*.
Cornelianus, 143.
Crescens, 308.
† Crispinus, 206.
Crispus, 314 à 324.
Cupita, 139.

Δάμοκλεια, 221, 222.
Dativa, 159.
Daverus, 175.
Decumus, 119.
Dex..., 219.
Διοσκουρίδος, 4*.
Doviecorix, 182.
Draco, 326.
Δράκοντος, 235.
Dubia, 135, 179.

Eglectus, 18.
Ἐποφρᾶς, 227.
† Epymene, 208.
Ἡρακλέων, 227.
† Eripius, 207.
Ern.., 414.
Exsoratus, 50.
Εὐγευνηας, 227.
† Eutropius, 209.
Eutyches, 113.
Evaristus, 265.

F..., 53.
Faustus, 35.
Favor, 96.
Feliciana, 13.
Felicianus, 13.
Felicio, 38, 137.
Felicissima, 187.
Felicula, 137.
Felix, 368.
Festus, 37, 180.

Digitized by Google

Firminus, 73.
Firmo, 369.
Firmus, 58, 67.
Flavus, 17.
† Florentiolus, 210.
Formosus, 370.
Fortis, 311, 11*.
Frontinus, 73.
Fronto, 24, 304.
Fuscus, 80, 371.

Galenus, 289.
† Gaudentius, 211.
Genialis, 282.
Gentilis, 251.
Germanus, 372.
Gerus, 144.
Gloco, 373.
Gnatus, 130.
Goas, 150.
Gracilis, 312, 313.
Gratus, 110.

H..., 84.
Hamicat, 217.
Helara, 90.
Helenus, 256.
Helius, 305.
Herma, 247.
Hermes, 31, 121, 252.
Hilarus, 246.
Homullus, 149.
Honoratus, 134.

Iapis, 258.
Ἰασωνος, 232.
Iegidius, 325.
Illiomarus, 94.
Inachus, 160.

Jovius, 65.
Jucundus, 35, 376.
Julia, 167, 431.
Julianus, 145, 167, 173, 183.
Julius, 260.
Julla, 176.
Justus, 56.

Καλλίμαχος, 224.
Καλλινίκη, 223.

† Leo, 212.
† Leonidius, 213.
Lepidus, 377, 378.
† Letania, 431.
Li..., 375.
Libertus, 379, 420.
Licinianus, 130.
Lucanus, 92.
Lucilia, 151.
Lucinula, 110.
Lucinulus, 110.

M..., 46, 291.
Macrinus, 116.
Manduillus, 380.
Μαντω, 2 7.
Mar..., 330.
Marcellinus, 248.
Marcellus, 72.
Marcianus, 57.
Marcus, 112, 292.
Mari..., 3 2.
Marin , 1 3.
Marinus, 163.
Martialis, 62.
Martius, 2 3.
Maternianus, 153.
Maternill 123.
Materna, 130, 36.
Mater us, 74
Mattanbaal, 218.
Maturus, 253, 293, 421.
Matutinus, 157.
Maximilla, 154.
Maximus, 25, 269, 271.
Maxximinus, 148.
Menander, 3 1.
Μεναν ρος, 229.
Μην οτη, 22 .
Mercator, 291.
Messianus 128.
Messina, 28.
Μητρόδωρας, 229.
Micr.., 332.
Μιδίος, 2 6
Μνασαγορα, 235.
Mommo, 381.
Mopsimus, 95.
Mummius, 42.
Murranus, 382.
Musicus, 422.

Narcissus, 245.
Nevatus 383.
Νίκανδρος, 219.
Νικηράτος, 220.
Niger, 84, 385.
Nivalis, 95.
Nomas, 387.
Novanus, 18.

Oclatus, 337.
Ονερεσταιος, 4.
Onesimus, 110.
Oppianus, 23.
Optatus, 100, 155.

† Palladius, 211.
Pansa, 423.
† Pantagathus, 214.
Pardula, 183.
Pardus, 188.
Παρρησία, 230.
Paterc a, 30.
Paterna, 126, 140.
Paternus, 85, 139, 156, 167, 169, 170.
Paullina, 140.
Paullinianus, 140.
Pedo, 52.
Pedulus, 60.
Φιλοκράτιδης, 220.
Φωκινος, 219.
Pia, 160, 180.
Placida, 157.
Politicus, 31.
Πομπονία, 236.
Postuma, 113.
Pothinus, 250.

Digitized by Google

Pothus, 41.
Potita, 81, 100.
Πραίσενς, 236.
Prasinus, 299.
Prima, 109.
Primilla, 147.
Primula, 171.
Primus, 119, 388, 389.
Primulus, 82, 186.
Prisca, 41.
Privatus, 390.
Πρώταρχος, 230.
Πρόθυμος, 231.
Pupa, 33
Pythias, 264.

Quadratus, 392.
Quartio. 135.
Quinta, 104, 177.
Κόϊντος, 237.
Quintianus, 146.
Quintilla, 176.
Quintilianus, 146.
Quintinus, 176.

Remicus, 392.
Restitutus, 247, 334.
Rhode, 117.
Rogatus, 34, 241, 431.
Rosus, 393
Rufina, 147.
Rufinus, 394, 395.
Rufus, 16, 52, 71, 274 à 276.
Rutenus, 396.

S..., 328.
Sabina, 162, 1*.
Sabinus, 266, 397.
Sacco, 71.
Sacratus, 54.
Sacrinus, 93.
Sapricia, 163.
Sato, 398.
Satulla, 168.
Saturnina, 164.
Saturninus, 133.
Satyrio, 164.
† Secolesia, 215.
Secunda, 155.
Secundilla, 186.
Secundina, 33, 169, 170, 171.
Secundinus, 87, 169.
Secundus, 169, 176, 236, 274 à 276, 399.
Sedatus, 93.
Σεγομαρος, 3.
Sentius, 400.
Serenus, 165.
Servandus, 51.
Servata, 32, 125, 170.
Servatus, 39, 86, 169, 170, 172, 270, 437.
Severa, 117.
Severianus, 123, 125, 148, 151, 183.
Severilla, 183.
Severina, 19, 125, 181.
Severinus, 19, 102, 125, 152, 172.
Severus, 32, 36, 77, 170, 174, 184, 186, 254.
Sevvo, 425.
Sextilianus, 182.
Sextinus, 27.
Sextus, 72, 126, 278, 279.
Sil.., 337, 418.
Silvanus, 261, 403.
Silvester, 62, 68.
† Singenia, 203.
Solico, 175.
Solidumarus, 153.
Σωκράτης, 233.
Soricio, 338.
Σώστρατος, 223.
Statutus, 154.
Sti .., 327.
Strobilus, 339 à 341, 11*.
Σοῦμμος, 237.
Syntiche, 245.
Syra, 283.

Taurinus, 127.
Telesphorus, 120.
Terentius, 107, 186.
Tertia, 2 0
Tertius, 404.
Tetricus, 63.
Thallus, 108, 343.
Theodora, 127.
Θεόνις, 235.
Threpte, 185.
Titianus, 107, 7*.
Titius, 405.
Tritus, 406.
Tryphaera, 112.
Tyche, 161.

Οὐρσόλη, 241.

V..., 47.
Vaalus, 138.
Valentinus, 92, 104.
Valeria, 121, 179.
Valeriana, 148.
Valerianus, 19, 130.
Valerius, 1 9.
Validus, 198.
Ουαλικίος, 4.
Ουεδρομαρος, 1.
Venula, 286.
Vera, 184
Veratiana, 178.
Verecundus, 33.
Ουερετμαρεος, 6.
Verilla, 187.
Verinus, 187.
Verres, 63.
Viator, 30.
Victor, 154.
Victorinus, 96, 285.
Ουιλλονος, 3.
Vincentia, 181.
† Vincentius, 214.
Vinicus, 61.
Vinuleius, 61.
Vitalis, 407, 408.

Xanthus, 409, 410.
Xenon, 45, 429.

Zaïbegat, 217.
Zmaragdus, 32.
Zosime, 115.
Zosimus, 33).

Digitized by Google

VI. — Tribus.

Fabia, 30.
Κυρεινᾳ, 235.
Teretina, 130, 155.
Voltinia, 14, 18, 23, 26, 28, 143.

VII. — Fonctions équestres.

Adiutor ad census, 18.
Pontifex Laurentinorum, 18.
Praefectus alae, 17, 18.
— fabrum, 16.
— militum, 17.
— praetorii, 14.
— ripae fluminis Euphratis, 17.
Praetor Volcarum, 15.
Procurator Augustae, 14.
— Augusti, 18.
— Ti. Caesaris, 14.
— divi Claudii, 14.
Tribunus militum, 14, 17, 19.

VIII. — Fonctions municipales.

Aedilis, 22.
— Vocontiorum, 16.
Praefectus pagi, 26.
— Juliensium, 18.
— Vasiensium, 16.
Quattuorvir, 21, 23, 30.
— iure dicundo, 24.
Quaestor, 27.
Τοουτιους Ναμαυσατις, 3.

IX. — Fonctions religieuses.

Ἀγωνοθέτης, 239.
Flamen, 18.
— Romae et Augusti, 30.
Flaminica Divae Augustae, 11.
— Vocontiorum, 31.
— Juliae Augustae Vasiensium Vocontiorum, 32.
Magistri Larum Augustorum, 9.
Pontifex Laurentinorum, 18.
— colonia Reiorum Apollinare, 30.
† Presbyter, 207.
Sexvir, 33, 37.
Sexvir Augustalis, 32, 34, 35, 36.

X. — Armée.

Legio II Italica, 19.
— III Augusta, 287.
— XXI Rapax, 17.
Ala Hispana, 18.
— Thracum Herculania, 17.

XI. — Métiers.

Centonarii, 102.
Murmillo, 100, 101.
Opifices lapidarii, 103.
Propolae, 95.
Tesserarius, 104.

Digitized by Google

XII. — Géographie ancienne.

Alpes Cottianae, 18.
[Apta], 21.
Aquae, 18.
Avennio, 49.
Julienses, 17.
Κυδαθήναιον, 220
Τοουτιους Ναμαυσατις, 3.
Provincia Lugudunensis, 18.
Colonia Julia Meminorum, 25.
Colonia Augusta Nemausus, 26.
Παλαιοπολις, 235.
Segusiavici, 235.
Vasienses, 16
Vasienses Vocontii, 14, 17, 32.
Civis Vercellensis, 19.
Vocontii, 16, 31.
Volcae, 15.

XIII. — Particularités diverses.

Collèges :
- Centonaires, 102.
- Tailleurs de pierres, 103.
- Conjuration contre la grêle, 196.

Éloges :
- Qui vixerunt in conjugali adfectu et caritate, 203.
- Anima dulcis, 204.
- Anima innocens, 163.
- Carissima, 136, 159, 173, 178, 185.
- Carissimus, 127, 161, 183, 184.
- Dulcissima, 180.
- Dulcissimus et omnibus horis desiderantissimus, 146.
- Ἥρως, 233.
- Famulus Dei, 203.
- Incomparabilis, 181.
- Infelicissimus, 148.
- Innocentissimus, 211.
- Mirissimus, 1 0.
- Obmerentissima, 181.
- Optima, 30, 31, 114, 117, 169, 176, 187.
- Optumus, 18, 27, 120, 143, 157, 164, 167.
- Pientissima, 63.
- Pientissimus, 1 0, 118, 145, 151.
- Piissima, 117, 14 , 186.
- Piissimus, 13 , 14 , 171, 186.
- Rarissima, 16 , 170.
- Sanctissima, 108.

Famille :
- Adulescens, 110.
- Alumna, 185.
- Amicus, 143.
- Ancilla, 137.
- Collibertus, 118, 141, 245.
- Coniux, 19, 100, 101, 108, 112, 120, 127, 136, 159, 163, 173, 180, 181, 203.
- Contubernalis, 177.
- Discipula, 115.
- Filius, *passim*.
- Frater, 32, 139, 211.
- Heres, 25, 32, 38.
- Infans, 121.
- Liberta, 90, 147, 178, 179.
- Libertus, 34, 41, 72, 151.
- Maritus, 32, 115, 164, 203.
- Mater, 111, 114, 125, 133, 137, 139, 140, 152, 163, 169, 71, 176, 181, 184, 186, 202.
- Nepos, 16 , 179.
- Parens, parentes, 10, 123, 135, 143, 148, 170, 183.
- Pater, 107, 126, 133, 140, 145, 167, 186.
- Patrona, 31, 187.
- Patronus, 14, 18, 27, 35.
- Soror, 19, 117, 125.
- Verna, 247.
- Uxor, 30, 33, 124, 160, 169, 170, 177, 178, 185.

Formules :
- Βρατουδε κaντενα, 1, 2.
- Ex funeraticio, 102.
- Ex iussu, 50, 56, 96
- Ex testamento, 25, 32, 33, 104.
- Ex voto, 98
- Faciundum curavit, 32.
- In Christi nomine, 203.
- In aeternum pax tecum, 208.
- In pace, 2 3 à 208, 2 2, 213, 215.
- Pax tecum, 210.
- Sibi et suis fecit, 35, 124, 128, 174.
- Sibi vivus posuit, 160, 174, 236.
- Sub ascia dedicavit, 110, 173, 178, 180.
- Testamento fieri iussit, 175, 202.
- Votum solvit, 80.
- Votum solvit libens merito, 38 et suiv.
- Χαῖρε, 138, 231.
- Χρηστὲ χαῖρε, 223 à 228, 232, 238.

Inscriptions :
- Chrétiennes, 203 et suiv.
- Décret de proxenie, 219.
- Décret des décurions, 29.
- Dédicace datée à la manière égyptienne, 9.
- Dédicace datée par une indiction, 205, 212, 2 3.
- Dédicace datée par un post-consulat, 203, 207, 208, 214, 215.
- Donation dissimulée d'un emplacement funéraire, 185.
- Emplacements funéraires, 189 à 195.
- Epitaphes versifiées, 111, 209.
- Lampe votive, 198, 199.
- Lieu frappé par la foudre, 89, 90.
- Libéralités, 15, 16, 17, 28, 185.
- Patron assassiné par son affranchi, 151.

Monuments decorés de marbres :
- Balnéaire, 26.
- Portique, 18.
- Proscaenium, 16.

Magister, 102.
Martyrs *Agaunenses*, 216.
Talisman, 196, 197.
Taurobole, 13.

Digitized by Google

XIV. — Provenances des Inscriptions.

Aix (collection Sollier), 235 à 238, 245.
Anduze, 94.
Apt, 8, 34, 76, 166, 182, 198, 254, 258, 259, 264, 339, 359, 395.
Arles, 111, 130, 132, 159, 205, 213, 215, 250, 351, 363, 377, 380, 403, 404, 417, 43., 9*.
Athènes, 219, 10*, 12*.
Avignon, 10, 15, 21, 22, 105, 113, 131, 138, 143, 160, 206, 217, 288, 289, 295, 296, 3 4, 445.
Barri, 255, 362, 386.
Barroux, 148, 181.
Baume-de-Venisse, 208, 354, 356.
La Bastide d'Engras, 107, 186.
Bédarrides, 128, 149.
Bedoin, 129.
Bellegarde, 212, 216, 443, 444.
Bollène, 92.
Bonnieux, 201, 319, 439.
Bouchet, 196.
Boulbon, 41.
Cabrières, 413.
Cabrieres d'Aigues, 91.
Cadenet, 49.
Caderousse, 13.
Le Cailar, 116, 135.
Camaret, 95, 174.
Capoue, 433.
Carpentras, 185, 197, 413.
Carthage, 218.
Caumont, 136, 154, 294.
Cavaillon, 35, 89, 376, 411.
Crouste, 203.
Fos, 373, 418.
Florence, 434.
Goult, 315.
Graveson, 23.
L'Isle-sur-Sorgue, 364.
Lambèse, 287.
Laudun, 36, 90, 137.
Malaucène, 2.
Marseille (collection Clément), 9, 18, 39, 133, 145, 239 à 242.
Méjanes, 177.
Mondragon, 343.
Montélimar, 427.
Mormoiron, 71.
Murviel, 7*.
Naix, 424.
Narona, 243.
Nimes, 27, 43, 78, 108, 115, 117, 118, 127, 142, 144, 158, 161, 179, 282.
Novézan, 146.
Niozelles, 414.
Nyons, 139.
Orange, 25, 33, 47, 85, 98, 100, 101, 112, 140, 153, 183, 188, 204, 209, 211, 265, 274 à 276, 415, 421, 423, 425, 440, 6*.
Orgon, 1.
Le Pègue, 26, 314.
Le Pontet, 378.
Rasteau, 77.
Robion, 291.
Rochegude, 123.
Rochemaure, 38.
Rome, 215, 306, 431.
Rousset, 173.
Roussillon, 82, 151, 164.
Sablet, 44, 54.
Saignon, 24.
Saint-Didier, 57 à 59.
Saint-Gabriel, 30, 121, 180.
Saint-Jean-de-Garguiers, 155.
Saint-Just, 73.
Saint-Marcellin, 152.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 252.
Saint-Remy, 280, 292, 303.
Saint-Romain-en-Viennois, 51.
Saint-Saturnin d'Apt, 48, 55, 75, 79, 83, 86, 87, 96, 99, 175, 441.
Salone, 244.
Saze, 374.
Smyrne, 239.
Tarascon, 12, 432.
Taulignan, 342.
Thessalonique, 237.
Le Thor, 297, 298.
La Tour-d'Aigues, 56.
Tresques, 45, 102, 120, 157, 167 à 172, 176.
Vaison, 3, 11, 14, 16, 17, 19, 28, 29, 31, 32, 37, 52, 53, 70, 72, 74, 80, 81, 84, 88, 93, 98, 103, 104, 106, 109, 110, 114, 119, 120, 122, 124, 126, 134, 141, 147, 150, 156, 162, 163, 165, 178, 184, 187, 189 à 195, 200, 207, 210, 214, 218, 249, 251, 253, 260 à 262, 278, 279, 281, 285, 286, 290, 301 à 303, 307, 308, 310, 311, 314 à 325, 335, 340, 341, 344 à 348, 352, 3 3, 358, 360, 365, 366, 3 8 à 371, 382, 385, 387, 393, 394, 398, 406, 409, 412, 419, 422, 438, 2*, 11*.
Valreas, 12, 323, 383.
Venise (collection Nani), 219 à 234, 243, 244.
Viens, 40
Villars, 46, 50, 97, 202, 381, 390, 407.

Donateurs.

Dates.

1822. Municipalité d'Avignon, 105.
1830. Chaix, de Vaison, 278, 285.
1831. Requien, à Avignon, 342.
1833. Mathieu, maire de Bédarrides, 149.
1835. Chevalier Mourret, à Tarascon, 30, 121, 180.

Digitized by Google

1836. Silvestre, juge de paix à Cavaillon, 89.
1838. Poulain, entrepreneur de diligences à Tarascon, 12.
— Vicomte de Bouillé, à Arles, 130.
— De Saussac, maire de Vaison, 103.
— Marquis d'Archimbaud, à Orange, 11, 33, 110, 139, 141, 203.
— Cerri, peintre à Vaison, 311.
1839. Nogent fils, avocat à Orange, 25.
— Bernard, maçon à Orange 188.
1840. Charles Eymieu, à Orange, 46, 95.
— Renaux, architecte départemental à Avignon, 10.
1841. Marquis de Rochegude, 123.
— Gianoly, maître maçon à Avignon, 15.
— De la Ponce, 424.
1842. Rippert, propriétaire à Cadenet, 49.
— Elzéar Pin, à Apt.
— Brémont, avocat à Apt, 76, 88.
— Benoit, à Avignon, 145.
1843. Sabatéry, propriétaire à Valréas, 42.
1844. Requien, à Avignon, 274.
1846. Imer fils, à Avignon, 287.
— Municipalité d'Avignon, 2 8, 296.
1847. Achard, archiviste départemental à Avignon, 40.
— Chaix de Verninac, à Marseille, 3*, 10* à 12*.
1848. Boyer de Sainte-Suzanne, à Apt, 166, 182.
1849. Marius Clément, à Marseille, 9, 18, 39, 133, 145, 155.
— Prosper Renaux, à Caumont, 294.
1850. Comte de Vogüé, à Tresques, 45, 102, 157, 167 à 172, 176.
— Abbé Gonnet, curé de Tresques, 125.
1851. Nogent, avocat à Orange, 47.
1852. Édouard Merle, instituteur à Robion, 291.
1853. Besse et Laurent, négociants à Avignon, 113, 131, 138.
— Municipalité d'Avignon, 21, 22.
1857. Joseph Guérin, cultivateur à Roussillon, 82, 151, 164.
1858. Reynes, professeur de dessin à Avignon, 94.
— Charles Eymieu, à Orange, 381, 399.
1861. Charrel, receveur de l'enregistrement à Orange, 423.
1874. Sagnier, administrateur du musée Calvet, 120.
1875. De Champié, propriétaire à Orange, 209.
1877. Gondran, sous-préfet d'Orange, 306.
1878. Establet, à Avignon, 289.
1884. Charles Nicolas, de Boulbon, 41.
— Abbé Saurel, aumônier à Montpellier, 2.
— Eugène Raspail, à Gigondas, 14.
1885. Lucien Laval, propriétaire à l'Isle, 6.
1886. Bouvier, ingénieur en chef du département de Vaucluse, 7, 314.
— Jabry aîné et Jabry Agricol, à Avignon, 218.
— De Millaudon, à Avignon, 297.
1887. Granget, propriétaire à Bédarrides, 128.
1896 Sagnier, administrateur du musée Calvet, 152.
1897. Hector Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon, 403.
1898 Michel Clerc, conservateur du musée archéologique de Marseille, 217.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Introduction 79
I. — Inscriptions celto-grecques 85
II. — Inscriptions latines :
Empereurs 93
Fonctions équestres 101
Inscriptions municipales 117
Fonctions religieuses 127
Inscriptions religieuses (autels) 133
Métiers 166
Inscriptions funéraires 171
III. — Inscriptions sur métal 222
IV. — Inscriptions chrétiennes 228
V. — Inscriptions de provenance étrangère à la Gaule :
Inscriptions phéniciennes 246
— grecques 248
— latines 260
VI. — Estampilles et sceaux :
Plombiers 263
Saumon de plomb 266
Bronziers 266
Verriers 267
Sceaux de bronze 269
Antéfixes 272
Tuiles et briques 273
Amphores 276
Lampes 279
Poterie rouge (arrétine) 290
— jaune (terre commune) 301
— noire 302
VII. — Inscriptions antiques sur menus objets de toutes provenances :
Bijoux 303
Verrerie 305
Vases d'argent 307
Miroirs 309

Digitized by Google

VIII.— Fragments non restituables :
Inscriptions païennes.................... 310
— chrétiennes................. 311
IX. — Inscriptions fausses.......................... 313
X. — Bibliographie.................................. 319
XI. — Additions et corrections......................... 331
XII. — Tables.................................. 333

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

I.

Discours prononcé par M. Labande, secrétaire-général, aux obsèques de M. l'abbé Marius Méritan, membre titulaire et secrétaire de l'Académie de Vaucluse, le 2 octobre 1899.

Messieurs,

Devant cette tombe si prématurément ouverte, une pénible et profonde émotion nous étreint.

Permettez-moi cependant de ne pas la laisser refermer sans adresser, au nom de l'Académie de Vaucluse, quelques mots d'adieu à l'un de nos collègues les plus chers. Il ne m'appartient pas de parler ici du prêtre, dont vous aviez tous apprécié le caractère loyal et fort; je ne veux que rappeler les travaux de l'érudit, redire les sympathies qu'il s'était attachées et compatir à l'immense douleur de ses proches.

Détourné par sa santé du cloître, où il avait rêvé d'enfermer sa vie laborieuse, M. l'abbé Marius Méritan s'était passionné pour les souvenirs laissés sur notre sol par l'ordre glorieux auquel il appartenait de cœur. Là-haut, sur cette colline que couronne l'ancien monastère de Saint-André, il aimait interroger les monuments bâtis par les vieux moines d'autrefois; dans nos bibliothèques, il feuilletait les manuscrits où dorment leurs chartes et leurs chroniques. Les résultats de son étude, aussi consciencieuse que savante, furent, vous le savez, consignés dans nos *Mémoires* et dans la *Revue du Midi*.

De là, à s'occuper de l'histoire ecclésiastique d'Avignon, il n'y

Digitized by Google

avait qu'un pas et ce pas fut vite franchi. Mais, hélas ! M. l'abbé Méritan n'eut le temps que de poser ses premiers jalons. Il nous communiqua un jour, d'après un martyrologe du XI^e^ siècle, ses observations sur les traditions concernant les origines de l'Église avignonaise, et il s'apprêtait à nous faire la critique rigoureuse des Annales écrites par le chartreux de Bonpas, D. Polycarpe de la Rivière, quand la mort est venue interrompre son labeur.

Ajouterai-je que, dès les premiers jours, il s'était gagné l'affection de tous ses collègues et que cette affection n'avait fait que grandir lorsqu'ils l'avaient vu remplir avec tact et courtoisie les fonctions de secrétaire de l'Académie ? Vous le savez bien, vous qui le connaissiez, qu'on ne pouvait que l'aimer. Rappelez-vous cette pâle et douce figure, si franche et si expressive ; rappelez-vous cette rayonnante gaîté, qu'il avait la force de montrer, alors qu'il n'ignorait pas les menaces du mal qui le guettait.

Maintenant qu'il est allé rejoindre le Dieu qu'il servait, nous garderons religieusement son souvenir : sa vie de piété et de travail nous est d'un précieux exemple ; que sa mort, si édifiante et si courageuse, nous soit une consolation !

Digitized by Google

II.

Discours prononcé par M. le Dr Chobaut, président de la Section des sciences, aux obsèques de M. Hector Nicolas, membre titulaire et ancien vice-président de l'Académie de Vaucluse, le 27 octobre 1899.

Messieurs,

Un devoir bien pénible et bien doux à la fois m'incombe aujourd'hui : c'est celui d'adresser un dernier et suprême adieu à Hector Nicolas, au nom de l'Académie de Vaucluse, qu'en 1880 il contribua à fonder, dont il fut un membre assidu, zélé, actif, et, par deux fois, un des vice-présidents. Je veux aussi parler au nom de ses élèves, de ses amis, dont je suis honoré d'avoir fait partie. Devoir bien pénible, car la perte que vient de faire notre Société, et avec elle la science française, est grande, le coup aussi subit qu'inattendu ; devoir bien doux aussi, car il s'agit de retracer en quelques mots cette belle existence, toute de labeur, d'honnêteté et de franchise.

Hector Nicolas naquit à Avignon le 29 juin 1834. Son père était un très modeste entrepreneur de maçonnerie. Sa mère, une femme de tête et de cœur, formait vraiment l'âme de la famille. Il avait plusieurs frères et sœurs, qui, comme lui, durent se mettre de bonne heure à l'ouvrage pour gagner leur vie.

Élevé tout simplement par les Frères des Écoles chrétiennes, il dut, par suite de revers de fortune éprouvés par les siens, abandonner de bonne heure des études brillamment commencées. Il aimait à raconter que, vers l'âge de quatorze ans, il était apprenti maçon et qu'en cette qualité il portait le mortier au faîte des bâtisses dans ce plateau de bois appelé *gamate* dans le pays.

Le jeune Nicolas était intelligent, travailleur, plein d'ardeur pour l'étude. Aussi, vraiment fils de ses œuvres, ne manqua-t-il pas de suivre assidûment le soir, sa journée finie, les cours de l'ancienne

Digitized by Google

école de dessin qui a formé le noyau de notre École professionnelle.

A dix-huit ans, il rentra dans l'administration des Ponts-et-Chaussées comme agent secondaire Jouissant dès lors d'un peu plus de liberté, il redoubla d'efforts, concourut pour le grade de conducteur et fut admis à ce poste vers l'âge de vingt-et-un ans.

Ses chefs n'eurent jamais qu'à se louer de son zèle, de son activité, de son application au travail. Il prit tout d'abord part à la réfection de l'arche marinière du Pont-Saint-Esprit, puis au rehaussement des digues de l'Illette, à l'embouchure du Gardon. L'année 1856 amena de terribles inondations, qui nécessitèrent de grands travaux de consolidation et de protection. On y vit alors Nicolas à Saint-Denis, à Tarascon, à Trinquetaille, édifier des chaussées, élever des quais. A Avignon, il collabora au doublage des remparts et à la reconstruction des égoûts de la ville. Arriva l'année terrible, 1870 : il dirigea la cartoucherie de l'usine Perre. La guerre terminée, il fut employé aux grands travaux d'amélioration pour la navigation du Rhône, du confluent de l'Ardèche jusqu'à la mer. Envoyé à Sisteron, il travailla aux routes des Alpes pendant un an et demi. Puis il revint à Avignon, et fut dès lors attaché définitivement au service spécial de la navigation du Rhône, qu'il dirigeait avec autant de soin que de compétence.

Aimé de ses supérieurs, il était adoré de ses sulbalternes, étant pour eux plein d'autant de justice et de fermeté, que de bonté et de douceur. Des uns et des autres il sera vivement regretté.

Conducteur principal depuis de nombreuses années, il était hors cadre depuis deux ans. Au 29 juin dernier il avait droit à sa retraite, et il attendait d'un jour à l'autre la liquidation de sa pension. Il allait donc pouvoir prendre un repos bien mérité, vivre éloigné de l'influence néfaste de ces brouillards et de cette humidité du Rhône, grand facteur de rhumatismes, auxquels il avait payé plus d'un tribut ; il allait enfin avoir le droit de s'adonner tout entier à son goût pour les sciences naturelles, qui avaient occupé jusqu'ici tous ses instants de loisir.

En effet, chez Nicolas, à côté du professionnel, il y avait un naturaliste de premier mérite.

C'est aux leçons d'un maître vénéré, d'une des plus grandes gloires de la science française, de Joseph-Henri Fabre, l'illustre Vauclusien, qu'il avait puisé une passion véritable pour l'histoire naturelle. Il s'adonna d'abord à l'étude de l'entomologie. Les

Digitized by Google

hémiptères, les hyménoptères, les coléoptères de la région lui avaient confié nombre de leurs secrets. La *Faune des hémiptères de France*, du docteur A. Puton, montre à chaque page combien les recherches de Nicolas avaient été utiles à l'auteur Un grand nombre d'articles ont été publiés par notre ami regretté sur les si curieuses et si captivantes mœurs et métamorphoses des hyménoptères de la contrée. Pour les coléoptères, il avait préparé le volumineux catalogue de ceux qui vivent dans le département de Vaucluse. Faute de fonds, cet ouvrage n'a pu être publié. Le manuscrit m'en a été confié et je pense bien le faire paraître un jour, augmenté des recherches et des découvertes de ses élèves.

Le champ déjà bien vaste cependant de l'entomologie ne pouvait suffire à son activité dévorante, à son fébrile désir de connaître et de s'instruire. Doué d'une merveilleuse facilité d'assimilation, il se lança dans l'étude de la préhistoire et se mit bientôt à publier de nombreux et intéressants mémoires. Ses belles découvertes des grottes de Roquemaure, habitées par les premiers hommes qui aient paru dans notre région, le firent aussitôt remarquer du monde savant et le placèrent à un rang enviable.

Trouvant dans les grottes qu'il explorait de nombreux coquillages dont les hommes primitifs faisaient, suivant leur forme et leur taille, des colliers de parure ou des ustensiles de ménage, il se mit avec ardeur à l'étude de la conchyliologie. Il se signala tout de suite par la découverte de trois espèces nouvelles de mollusques aveugles, qui vivent dans le sous-sol d'Avignon, et dont il forma le genre *Avenionia*.

De l'étude de la conchyliologie à celle de la paléontologie et de la géologie, il n'y a qu'un pas. Ce pas, Nicolas l'a franchi. Nombreuses sont les publications qu'il a consacrées à l'étude de ces questions complexes et embarrassantes, où se plaisait avec bonheur son esprit toujours plein d'une juvénile imagination. Les *Mémoires* de notre Académie de Vaucluse, les *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, le journal *La Nature*, la *Société française d'archéologie*, etc., ont inséré de lui un grand nombre de notes et d'articles sur l'histoire des couches qui forment l'écorce de notre globe.

Ces travaux ont rempli les dernières années de sa vie. Tout récemment encore, il envoyait deux mémoires au Congrès de Boulogne-sur-Mer de l'Association française pour l'avancement des sciences, l'un sur les terrains éocène et miocène des environs d'Avignon, l'autre sur les grottes préhistoriques du mont Ventoux.

Digitized by Google

Fouillées ces derniers temps, ces grottes lui avaient procuré de nombreux objets, pour lesquels on venait de lui offrir une vitrine à l'Exposition Universelle de 1900. Enfin, en septembre dernier, se trouvant aux bains de mer à Fos, il avait découvert un cimetière gallo-romain, à propos duquel il devait faire une communication dans la prochaine réunion de l'Académie de Vaucluse.

Nicolas donc, non content d'avoir étudié la plupart des branches de la zoologie et de la géologie, avait encore publié sur beaucoup d'entre elles.

En dehors de ses écrits, il laisse de belles collections d'insectes, de coquilles et de fossiles. Ses fouilles, ses recherches, ses découvertes ont enrichi de nombreux musées, ceux entre autres d'Avignon, d'Arles, de Marseille, de Lyon, de Saint-Germain et de Paris.

Il a aidé avec un désintéressement sans pareil quantité de spécialistes dans leurs recherches. Je n'en citerai qu'un. Quand le docteur H. Beauregard, du Muséum de Paris, voulut publier son volumineux et magistral ouvrage sur les insectes vésicants, il n'eut pas de plus précieux collaborateur que Nicolas, et c'est peut-être grâce à notre ami que l'on connaît aujourd'hui l'histoire biologique de la vulgaire mais mystérieuse cantharide.

Obligeant entre tous, il était universellement connu et estimé dans le monde savant. Il entretenait les relations les plus étroites et les plus suivies avec les principales notabilités scientifiques d'Europe et d'Amérique.

Un de ses grands mérites est d'avoir formé une sorte d'école. Nombreux sont les jeunes gens de la ville et des environs, qui se sont lancés, à la suite de ce guide sûr, plein d'entrain et de gaîté, dans l'étude des sciences naturelles.

Depuis huit ans ses travaux scientifiques lui avaient valu les palmes académiques, et, depuis quatre ans, la direction des Beaux-Arts, au Ministère de l'instruction publique, l'avait nommé son correspondant : modestes récompenses de tant de labeurs !

Nicolas avait donc toujours l'esprit en éveil, et, malgré ses soixante-cinq ans, le temps n'avait nullement encore ralenti son activité cérébrale. En le voyant si alerte, si gai, l'œil si vif, la figure si jeune malgré ses cheveux blancs, on se fût difficilement imaginé que cet homme était aussi près de la tombe. Il a été surpris par la mort en pleine vie intellectuelle, en pleine santé physique, et il a été terrassé tout à coup, sans connaître les lentes déchéances. Messieurs, c'est là la fin du savant honnête, juste et bon !

Digitized by Google

En quelques mots bien sommaires, je viens d'essayer de retracer l'existence de cet homme de devoir et de science, que pleurent à de si justes égards sa femme, ses enfants, ses amis, ses élèves, ses collègues. Il revit cependant dans sa fille et ses fils, qui auront certainement à honneur de suivre la voie toute tracée par ce père si aimant et si tendre. Ses travaux nous restent aussi, et le nom de *Nicolasi*, donné à de nombreuses espèces animales vivantes ou éteintes, sera connu parmi les hommes, tant que pour ceux-ci les choses de la nature présenteront de l'intérêt

Au nom de l'Académie de Vaucluse, au nom de vos amis et de vos disciples, au nom de tous les adeptes des sciences géologiques et zoologiques, adieu Nicolas, encore une fois, adieu! (1)

Bibliographie

des travaux publiés par M. Hector Nicolas (2).

1° — *Travaux parus à ce jour.*

Études préhistoriques sur la basse vallée du Rhône : 1° Le sous-sol de la Camargue ; 2° Présence de l'homme dans les dépôts de la Camargue ; 3° L'homme primitif dans la vallée du Rhône. — *Société française d'archéologie* (Congrès d'Arles), 1876, p. 50-124, 15 coupes, 4 cartes.

Les Allées couvertes d'Arles. — Malacologie préhistorique. — 1878. (3)

Le Château de Saint-Roman. — *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, tome Ier, 1879, p. 249-258, 2 planches.

(1) Hector Nicolas s'est éteint doucement, dans l'après-midi du 25 octobre 1899, à Aix-en-Provence, au cours d'un voyage chez quelques membres de sa famille. Il a succombé à une congestion cérébrale survenue inopinément. Jusqu'à son dernier moment, il a eu toute sa connaissance. Il a vu venir la mort sans faiblesse comme sans crainte, en brave. Transporté à Avignon, son corps a été inhumé au milieu d'un nombreux cortège de parents, de collègues et d'amis. Puissent ces témoignages d'affection diminuer la douleur des siens !

Au cimetière, en outre du discours précédent, deux autres allocutions ont été prononcees, l'une par son ingénieur en chef, M. Armand, et l'autre par un de ses élèves et amis, M Nourry.

(2) Nous ne pouvons rendre un meilleur hommage à la mémoire d'Hector Nicolas qu'en donnant la liste des travaux qu'il a publiés. Mieux que bien des paroles, cette nomenclature, pour sèche et aride qu'elle soit, montrera quel travailleur, quel érudit était cet homme. Nous avons été grandement aidé dans cette tâche par M. Marcel Nourry, que nous remercions de son empressement et de sa complaisance, et surtout par une liste que Nicolas avait donnée de ses travaux sur la couverture du tirage à part de son étude sur *Le Miocène*, parue dans les *Mémoires* de notre Académie.

(3) Pour ce travail, comme pour un certain nombre d'autres, indiqués par Nicolas dans sa liste, nous n'avons pu en retrouver l'indication bibliographique.

Digitized by Google

Les Grottes de Roquemaure. — *Société française d'archéologie* (Congrès de Vienne), 1879, p. 113-137.

Les Silex quaternaires de Caromb (Vaucluse). — *Société française d'archéologie,* (Congrès d'Avignon), 1882, p. 41-47.

Sépulture néolithique et abri sous roche de Piolenc (Vaucluse). — *Société française d'archéologie* (Congrès d'Avignon), 1882, p. 48-56.

Monuments mégalithiques de Vaucluse. — *Société française d'archéologie* (Congrès d'Avignon), 1882, p. 57-61.

Considérations nouvelles sur l'âge du Bronze. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1882, p. 133-152.

Quelques notes sur le genre *Avenionia.* Mollusques des puits et des eaux souterraines du sous-sol d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1882, p. 159-168.

Le *Pelopoeus spirifex,* Fabr.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1883, p. 96-108.

Le Vallon et la Fontaine de Vaucluse. Étude malacologique... etc. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1883, p. 168-183.

Grottes de Roquemaure néolithiques. — *Journal " L'Homme ",* Paris, 1884.

Fonction des derniers anneaux de l'abdomen du *Leptidea brevipennis* Mulsant.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1884, p. 62-67.

Préhistoire du bassin du Rhône. — *Société française d'archéologie* (Congrès de Foix), 1884, p. 470-572, 85 figures.

Une excursion à Bonnieux et à Buoux. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1885, p. 214-223, 1 pl., 7 fig.

Les dernières découvertes préhistoriques dans la vallée du Rhône en 1885. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Grenoble), 1885, I, p. 169; II, p. 511-516, 1 plan, 2 coupes.

Sur l'arrêt complet du développement des larves d'hyménoptères entre la période larvaire et la forme de nymphe... etc. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Grenoble), 1885, I, p. 152; II, p. 457-460.

Sépulture de Pujaut (Gard).— *Journal " L'Homme ",* Paris, 1885.

Une sépulture de l'âge du Bronze. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1886, p. 193-203, 1 pl., 7 fig.

Tombe de l'âge du Bronze à Beaucaire (Gard). — *Journal " L'Homme ",* Paris, 1886.

Quelques Dolmens peu connus. — *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme,* 1886, p. 177-181, 4 fig.

Grottes et fouilles de Sisteron. — *Journal " La Nature ". — Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme,* 1886.

Sur l'arrêt complet du développement de certaines larves. Suite, 2me partie. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Nancy), 1886, I, p. 160; II, p. 601-604.

Découvertes nouvelles faites dans les environs d'Avignon sur les périodes préhistoriques. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Nancy), 1886, I, p. 176; II, p. 660-663, 1 plan.

Psychologie. L'instinct des insectes. — *Revue scientifique,* Paris, mars 1886.

Les environs d'Avignon aux époques géologiques. — *Journal " La Semaine ",* Avignon, 1886.

Le Rigaloun. Préhistoire de Vaucluse. — *Journal " La Semaine ",* Avignon, 10 août 1887.

Considérations générales sur l'habitat des *Helix* et description d'une espèce nouvelle pour la faune française. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1887, p. 203-214.

Études comparatives sur quelques hyménoptères du midi de la France. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Toulouse), 1887, I, p. 267; II, p. 656-662.

Recherches préhistoriques faites aux environs d'Avignon, année 1887. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Toulouse), 1887, I, p. 299-300; II, p. 749-755, 4 fig.

Digitized by Google

Le cimetière de Gadagne. — *Société d'anthropologie de Paris,* 1887.
Grotte de la Masque (ossements), suite. — Avignon, 1888.
Géologie des environs de St-Remy... etc. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1888, p. 201-220.
Étude sur quelques Pompiles du midi de la France (suite). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès d'Oran), 1888, I, p. 195; II, p. 329-335.
Stations multiples et grottes sépulchrales de Collorgues, près Uzès (Gard). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès d Oran), 1888, I, p. 200.
La Durance. — Avignon, 1889.
Insectes fossiles d'Aix. — Collection du Musée Requien, à Avignon. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Paris), 1889, I, p. 291 II, p. 424-432.
Sépultures de Collorgues (Uzès). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Paris), 1889, I, p. 323-325; II, p. 626-637, 5 fig.
Les Hyménoptères du midi de la France. — Le genre *Osmia.* — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Paris), 1889, I, p. 314-315; II, p. 564-570.
Faune malacologique française. *Anodonta Culoxiana* nobis, forme nouvelle... etc. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1890, p. 139-150, 2 pl.
Faune malacologique du Danien (Saint-Remy et les Baux). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Limoges), 1890, I, p. 188; II, p. 351-363, 20 fig.
Études sur les Hyménoptères à l'observatoire du Mont-Ventoux. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Limoges), 1890, I, p. 205; II, p. 502-506.
Tumulo-Dolmen de Coutignargues, à Castelet, près Arles. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1890, p. 214-224.
Tumulo-Dolmen de Coutignargues (Arles). Malacologie. — *Société d'anthropologie de Paris,* 1890, p. 477-489.
Hyménoptères et leurs parasites. — *Journal " l'Échange ",* Lyon, 1890, p. 189-190, et 1891, p. 6-7, 13-15.
Iconographie malacologique. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1891, p. 111-122.
Mœurs des insectes. De la ponte du *Leptidea brevipennis.* — *Journal " Le Coléoptériste ",* Paris, 1891, p. 56-58.
Compléments malacologiques sur le genre *Avenionia.* — *Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon,* 1891, p. 1-24, 1 pl., 20 fig.
Observations entomologiques et autres faites au sommet au Mont-Ventoux. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Marseille), 1891, I, p. 246; II, p. 566-571.
Insectes fossiles d'Aix (Provence). Description de quelques espèces nouvelles (collection de M. Matheron). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Marseille), 1891, I, p. 208; II, p. 425-438, 9 fig.
Étude paléontologique complémentaire sur la faune malacologique du Danien des environs de Saint-Remy et des Baux (Provence). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Marseille), 1891, I, p. 209; II, p. 448-457, 19 fig.
Ptinus sexpunctatus. — *Journal " l'Échange ",* Lyon, 1892, p. 143-145, et 1893, p. 8-11, 1 pl., 6 fig.
Vues générales sur les Hyménoptères. — *Congrès international de Moscou,* 1893, p. 1-10, 2 fig.
Acquisition par l'État des monuments mégalithiques de nos régions. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1893, p. 232-233.
Faune malacologique du Danien, fossiles de Saint-Remy et des Baux, étude complémentaire. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Besançon), 1893, I, p. 222; II, p. 388-402, 14 fig.

Digitized by Google

Insectes des couches lacustres d'Aix (Provence) de l'éocène. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Besançon), 1893, I, p. 222.

Observations sur l'éclosion des Hyménoptères à l'observatoire du Mont-Ventoux en 1892. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Besançon), 1893, I, p. 253-254; II, p. 633-636.

Le *Splex splendidulus* da Costa. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Besançon), 1893, I, p. 253; II, p. 636-647, 8 fig.

Complément sur le *Sphex svlendidulus*. — *Société de biologie*, Paris, 1893, p. 816-828.

Biologie des insectes. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne, 1894, p. 37-39.

Larinus divers. Métamorphoses. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne, 1895, p. 89-91, 124-126, 135-140; 1896, p. 1-4, 23-25, 1 pl., 9 fig.

Le *Malachius dentifrons*. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne, 1896, p. 19-22, 1 pl., 4 fig.

Terrains tertiaires des environs d'Avignon. Le Miocène. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1897, p. 69-152

Rapport sur la nature des dépôts qui constituent le sol où a été découvert, à Avignon, une pierre portant une inscription phénicienne. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1897, p. 370-374, 1 coupe.

La transformation larvaire. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne, 1897, p. 106-109.

Étude sur la faune malacologique du Danien. Fossiles des Baux. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Saint-Étienne), 1897, I, p. 282; II, p. 377-393, 16 fig.

Étude des terrains tertiaires des environs d'Avignon. Miocène. Note complémentaire sur la faune de la « femme de Loth » et révision des *Antedon* de ce même horizon. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Saint-Étienne), 1897, I, 282-283; II, p. 393-413, 15 fig.

Observations sur les hyménoptères. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Saint-Étienne), 1897, I, p. 303; II, p. 523-528.

Mollusques nouveaux. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Saint-Étienne), 1897, I, p. 303; II, p. 528-537, 6 fig.

Larves et nymphes d'Hyménoptères. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne, 1897, p. 133-134, 1 fig.; 1898, p. 5-8, 2 fig.

Glaciers du Mont-Ventoux et blocs de Bellevue. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1898, p. 85-98

Origine marine de certaines espèces de mollusques, en cours de transformation, du lac Tanganyika. — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Nantes), 1898, I, p. 173-174; II, p. 508-525, 9 fig.

Note sur la pierre en calcaire schisteux de l'inscription phénicienne découverte à Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899, p. 57-64.

Nécrologie. M. Gabriel de Montillet. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899, p. 65-69.

Complément monographique des fossiles de l'Éocène des Issards (Gard). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Boulogne), 1899. (Pas encore paru.)

·Suite complémentaire de quelques fossiles du Miocène des Angles et de Villeneuve-lès-Avignon (Gard). — *Association française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Boulogne), 1899. (Pas encore paru.)

Grottes préhistoriques du Mont-Ventoux. — *Association française pour l'avancement des sciences préhistoriques* (Congrès de Boulogne), 1899. (Pas encore paru.)

2° — *Travaux posthumes qui paraîtront prochainement.*

Le cimetière gallo-romain de Fos-sur-Mer. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*

Observations et descriptions de quelques larves d'Hyménoptères. — *Miscellanea entomologica*, Narbonne.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Séance du 13 avril 1899. — Présidence de M. de Vissac, président de la section d'histoire et d'archéologie.

Sont présents : MM. de Vissac, Labande, de Villaret, Bonnecaze, Arnaud de Fabre, Grimaud, Mouzin, Alphant, Brun, Azémar, Bourges, Bauer, Aurouze, M. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle le deuil récent que vient d'éprouver M. le Dr Laval. Le malheur qui a atteint notre vice-président en ses plus chères affections a excité d'unanimes sympathies. Nulle part elles ne seront plus sincères qu'au sein de notre société, qui doit à M. Laval un concours si dévoué et une direction si éclairée.

M. le Secrétaire-général fait part du décès de MM. Michel et Niel, membres titulaires. M. Michel s'était depuis longtemps distingué par l'habileté de ses procédés photographiques. Il avait souvent collaboré aux travaux des membres de l'Académie et on lui doit le « Livre d'or du Musée Calvet », où son sens artistique avait trouvé une manifestation digne de lui. M. Niel était un ami de l'Académie, dont il servait les intérêts dans les différents journaux auxquels il collaborait. Notre société prend une large part aux sympathies et aux regrets qu'a causés son décès. Un groupe de nos collègues s'est fait un devoir d'assister à ses obsèques.

M. le Secrétaire-général informe ensuite l'Académie que M. Guillaume, membre d'honneur, vient d'être élu à l'Académie française pour y occuper le fauteuil laissé vacant par la mort du duc d'Aumale. Notre société, honorée de ce choix, exprime à celui qui en est l'objet ses très sincères félicitations.

L'Académie vote encore des félicitations à M. de Gérin-Ricard pour sa récente nomination d'officier d'académie.

Elle accuse réception d'une circulaire du comité de l'Exposition universelle de 1900, annonçant la réunion d'un congrès géologique et invitant l'Académie à prendre part aux travaux dont le programme lui est communiqué.

Sont présentés pour être admis membres titulaires :

MM. le marquis de l'Épine, par MM. Sagnier, de Félix, Bonnecaze ;
le baron Guillaume du Laurens, par MM. Ainaud, de Félix, Bonnecaze ;
Goubet, avocat, par MM Laval, Belladen et Florent ;
Gondran, avocat, par MM. Florent, Guibert, P. Brun.

La parole est donnée à M. Mouzin pour la lecture d'un travail de bibliographie avignonaise. Notre collègue étudie l'œuvre de Marius André. Une versification facile dans un rythme indépendant, une période sonore et abondante traduisent tour à tour des rêveries éparses et des observations patientes comme dans *Plòu e Souleio*, ou un mysticisme délicatement imprécis comme dans le roman ***Montserrat***.

Digitized by Google

M. Mouzin exprime le vœu que le poète avignonais, transplanté dans la patrie de Wagner, n'y perde pas la clarté et la limpidité qui lui donnèrent ses premiers succès.

M. l'abbé Grimaud fait ensuite une intéressante communication sur les enfants anormaux et leur éducation. Après avoir constaté, avec les statistiques des conseils de révision, que le nombre des anormaux grandit chaque année, il cherche les moyens de rendre ces enfants utiles à la société. Il proteste contre la tendance que l'on a de les abandonner à eux-mêmes. Il refuse pour eux aussi bien l'asile d'aliénés que toute école qui serait annexée à ces refuges, et préconise l'ouverture d'établissements particuliers. C'est ce qu'il a fait lui-même à Avignon, se félicitant d'avoir rencontré des concours généreux dans toutes les classes de la société.

Avant la fin de la séance, M. Labande signale les documents nouveaux apportés à la question du combat d'artillerie entre le rocher de la Justice et le rocher des Doms, qu'aurait dirigé Bonaparte. D'après l'ouvrage de M. Chuquet (t. III de la *Jeunesse de Napoléon*), le récit avignonais paraitrait devoir n'être qu'une légende. M. Bourges appuie la réalite du combat par des souvenirs de famille, tandis que M. le commandant de Villaret déclare que si un bombardement a eu lieu, ce n'a pu être que de Villeneuve ou du rocher de la Justice, limite extrême de la portée des canons de cette époque. La canonnade venant de Barbentane, dont Carteaux a parlé dans son rapport, est certainement une erreur.

Après cette rapide discussion, la question est réservée pour un débat ultérieur, auquel le Dr Laval pourra prendre part.

MM. le marquis de L'Épine, le baron G. du Laurens, Goubet et Gondran sont admis comme membres titulaires.

Séance du 4 mai 1899. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Brun, Bonnecaze, du Laurens, Bourges, Mouzin, Bayol, Limasset, Genin, de Vissac, Alphant, Grimaud, Goudareau et Labande. Excusés : MM. Chansroux et M. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président remercie ses collègues du témoignage de profonde sympathie qu'ils lui ont donné à l'occasion du malheur qui vient de le frapper. Il a reconnu l'affection qui unit tous les membres de la société et il est vivement touché de cette cordialité qui les fait participer aux peines et aux joies de chacun d'eux.

Ce sont ces mêmes sentiments, ajoute-t-il, qui font que l'Académie se réjouit aujourd'hui de l'honneur accordé à son ancien président, M. le Dr Pamard. L'Académie de médecine vient, en effet, de le nommer l'un de ses associés nationaux. C'est la la plus haute récompense et la plus grande marque d'estime qu'elle puisse décerner à ceux qui, comme le Dr Pamard, ont consacré leur vie à l'étude et à l'exercice du bien. Aussi, l'Académie de Vaucluse est-elle heureuse d'adresser ses félicitations au nouvel élu.

Des félicitations sont aussi adressées à M. Pierre Brun, que sa nomination au poste de suppléant de juge de paix à El-Miliah va tenir momentanément éloigné d'Avignon. M. le Président souhaite que son retour soit prompt et espère qu'il voudra bien conserver ses relations avec nous.

Lecture est donnée d'une lettre du président de la Société française d'archéologie invitant l'Académie de Vaucluse au congrès qui aura lieu à Mâcon cet été.

Deux exemplaires de la brochure de M. Naquet sur le contrat de louage entre patrons et employés sont déposés sur le bureau. M. le Président rappelle que M. Naquet a donné à l'Académie la primeur de cet ouvrage. Il adresse à l'auteur ses félicitations et ses remerciements.

M. Labande, au nom de M. Gérin-Ricard, donne lecture d'une étude historique et archéologique sur les communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque.

M. Bayol raconte ensuite les destinées du bâtiment de Saint-Jean-le-Vieux, qui

Digitized by Google

s'élevait tout récemment encore près la place Pie, à Avignon, et il communique les plans de cet édifice.

La lecture de M. Chansroux, *le Ventoux*, est renvoyée à une séance ultérieure, par suite de l'absence de notre collègue.

Séance du 1er juin 1899. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Mouzin, abbé Durand, Limasset, Genin, de Villaret, Alphant, Griolet, Bonnecaze, Bourges, de Félix et Labande.

Le procès-verbal de la précédente est lu et adopté.

M. Vagneur est proposé aux suffrages de l'Académie comme membre titulaire par MM. Palun, Gouell et J. Méritan.

La publication de notre vice-président, M. Eysséric, relative à sa mission sur la côte occidentale d'Afrique est déposée sur le bureau. M. le Président se fait l'interprète de ses collègues en adressant à l'intrépide explorateur ses félicitations les plus méritées.

Il entretient ensuite l'Académie du projet d'une excursion à Aigues-Mortes. Cette excursion, que les événements ont jusqu'ici retardée, aura lieu le dimanche 11 juin. Les personnes qui désirent en faire partie, auront à se faire inscrire par M. Bonnecaze, trésorier de la société.

Les frais d'impression du Catalogue des inscriptions du Musée Calvet, rédigé par M. Espérandieu, devant se monter à une somme fort respectable, M. le Secrétaire-général a eu la pensée d'adresser, au nom de l'Académie, une demande de subvention au Comité des travaux historiques et scientifiques auprès du Ministère de l'instruction publique. Cette demande, il l'a fait appuyer par MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Prou, etc. Il y a tout lieu d'espérer qu'elle aura un plein succès.

La parole est donnée à M. l'abbé Durand, qui retrace l'état du diocèse d'Avignon au moment de la signature du Concordat. Ce nouveau diocèse, formé des débris d'une douzaine d'anciens évêchés, comprenait les deux départements de Vaucluse et du Gard. M. l'abbé Durand a fait le compte du clergé constitutionnel et montré l'influence que possédaient encore les curés insermentés. Cette étude, très documentée, est la préface à l'histoire de l'épiscopat de Périer à Avignon.

Ensuite, M. Labande communique quelques notes sur la chapelle romane de Velorgues, au territoire de L'Isle. D'après la forme des lettres d'une inscription ainsi conçue :

XVII K. DEC DDICACIO
S ANDEOLI... IPR...

d'aprés le style de quelques motifs d'ornementation, il semble bien que ce monument n'est guère antérieur à la première moitié du XIe siècle. Ce seraient donc les moines de Montmajour, qui l'auraient fait bâtir après avoir reçu donation de Velorgues, en 1036.

M. Vagneur est reçu à l'unanimité membre de l'Académie.

Séance du 13 juillet 1899. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Labande, Eysséric, Bourges, Jurand, Grimaud, de Vissac, Mouzin, Manivet, Alphant, Arnaud de Fabre et M. Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que le Ministère de l'instruction publique a accordé à l'Académie une subvention de 300 francs pour l'impression du Catalogue d'inscriptions de M. Espérandieu.

Il rend compte de l'excursion qu'un certain nombre de membres de la société a faite quelques jours auparavant à Aigues-Mortes. Un des excursionnistes a donné dans le

Digitized by Google

journal *le Mistral,* un récit très spirituellement conté, des événements de cette journée.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Marius Méritan, qui fait le compte rendu de deux ouvrages récemment offerts à la bibliothèque de l'Académie : *Renseignements inédits sur la collection du comte de Choiseul-Gouffier* par M. É. Espérandieu, et *Les barons de Châteauneuf-de-Mazenc* par M. Raoul de Vissac.

M. Paul Manivet lit ensuite une poésie d'un style très châtié et d'une facture très élégante, *La suprême Assomption.*

Puis M. Labande donne un aperçu de l'architecture militaire dans le midi de la France, en comparant les anciennes fortifications de Carcassonne, Aigues-Mortes et Avignon, dont il communique les plans et fait passer des photographies.

A la fin de la séance, M. Arnaud de Fabre montre à ses collègues des photographies ethnographiques et archéologiques faites en Égypte, qu'il a l'intention de donner au Musée Calvet.

Le Secrétaire,
M. MÉRITAN.

Le Vice-Président faisant fonctions de président,
Victorin LAVAL.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique t des Beaux-Arts.

Revue des travaux scientifiques, t. XVIII, n° 12 et table des matières. — Bulletin historique et philologique, année 1898, n°s 3 et 4. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales, année 1898. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1899, 1re livr.

II. — Dons des auteurs.

1° M. É. Espérandieu, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse : Renseignements inédits sur la collection du comte de Choiseul-Gouffier. — 2° M. J. Eysséric, membre titulaire, vice-président de l'Académie de Vaucluse : Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire. — 3° M. le baron Joseph du Teil : Les Missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'exposition de 1900. — 4° M. Paul Bourdarie : Fachoda; la mission Marchand, la question d'Égypte, le Bahr-el-Chazal ; la convention du 21 mars 1899. — 5° M. Raoul de Vissac : Les barons de Châteauneuf-de-Mazenc. — 6° M. Jacques Delmas, membre titulaire de l'Académie : Excursions dans le Vaucluse (extrait du *Bulletin trimestriel du Club Alpin français,* Section de Provence, 1898) ; — Notions générales d'éonomie politique ; — Libres pensées ou essais de littérature et de morale ; — Le livre d'or du Lycée de Marseille. — 7° M. Marcellin Clavel : Pour la patrie, l'agriculture, l'industrie et le commerce ; protection et libre-échange, marine, colonies, colonisation. — 8° M. H. Bout de Charlemont : Les fêtes félibréennes dans le Sud-Est ; — Lettre d'un breton de Provence : Mireille à Arles. — 9° M. Henry de Gérin-Ricard, membre associé de l'Académie : Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. — 10° M. Ildefonse de Voulx : La mission d'un magistrat (épisode de la peste de Marseille de 1720. — 11° Mgr J. Meffre, membre titulaire de l'Académie : L'Église d'Avignon, ses gloires. — 12° M. J. de Saint-Venant, membre correspondant de l'Académie : Anciens vases à bec, étude de géographie céramique. — 13° M. Paul de Faucher, membre associé de l'Académie : Les duchés du comté Venaissin ; origine du mot « briant ».

Digitized by Google

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, nos 536 à 542. — Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 4e série, 1899, t. IV. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, nos 105, 129 à 131. — Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, t. XX, années 1897-1898. — Société de géographie : bulletin, 1892, 3e trimestre ; 1899, 1er, 2e, 3e trimestres ; — comptes rendus des séances, 1899, nos 3 à 5. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 269, 271, 277, 294, 343 à 350. — Revue des langues romanes, 1889, nos 1 à 4. — Revue d'Auvergne, 1887, nos 5 et 6; 1888, nos 1 et 2; t. VI (1889), t. VII (1890); 1899, nos 2 à 4. — Bulletin du Comité de l'art chrétien, t VI, n° 41. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1899, nos 4 à 6, 8 à 10.— Société languedocienne de géographie : bulletin, t. XII, (1889), 4e trimestre; t. XIV (1891), 4e trimestre; t. XV (1892), 3e trimestre; t. XXII (1899), 1er, 2e et 3e trimestres. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1898. — Revue du département du Tarn, t. XVI, nos 1 à 4. — Bulletin de la Société de spéléologie, t. IV, n° 16. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, année 189 . — Bulletin de l'Académie du Var, t. XXI (1898). — Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, n° 3. — Bulletin de la société les Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. IX, nos 1 à 3. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales : mémoires, année 1899. — Bulletin de la Diana, t. X, nos 3 et 4 ; t. XI, n° 1. — Mémoires de la Société éduenne, t. XXVI. — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma, anno XX, fascicoli 1, 2. — Anales del Museo nacional de Montevideo, t. II, fasc. 11. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1899, nos 30 et 31. — Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, t. XIX (1899).— Université de Lyon : Annales, nouvelle série. I. Sciences, médecine, fasc. 1 et 2; I . Droit, lettres, fasc. 1 et 2; — La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes, par F. Brunot ; — Recherches anatomiques et expérimentales sur la métamorphose des amphibiens anoures, par E. Bataillon ; — Anatomie et physiologie comparées de la pholade dactyle, structure, locomotion, tact, olfaction, gustation, etc., par le Dr Raphaël Dubois ; — Sur le pneumogastrique des oiseaux, par E. Couvreur ; — Recherches sur la valeur morphologique des appendices superstaminaux de la fleur des aristoloches, par Mlle Mayoux;— Sur la théorie des équations différentielles du premier ordre et du premier degré, par Léon Autonne ; — Lettres intimes de J.-M. Alberoni, adressées au comte I. Rocca, ministre des finances du duc de Parme et publiées d'après le manuscrit du collège de S. Lazaro Alberoni, par Émile Bourgeois ; — Le Fondateur de Lyon : Histoire de L. Minutius Plancus, par Émile Jullien ; — Étude expérimentale sur les propriétés attribuées à la tuberculine de M. Koch, faite au laboratoire de médecine expérimentale et comparée de la Faculté de Lyon, par MM. S. Arloing, J. Courmont et A. Rodet; — Histologie comparée des ébénacées dans ses rapports avec la morphologie et l'histoire généalogique de ces plantes, par Paul Parmentier ; — Étude stratigraphique sur le jurassique inférieur du Jura méridional, par Riche ; — Recherches sur la production et la localisation du tannin chez les fruits comestibles fournis par la famille des pomacées, par Mlle Mayoux ; — Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine, par Arthur Hannequin ; — Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle, étude comparée des traités « des Devoirs » de Cicéron et de saint Ambroise, par Raymond Thamin ; — Etude sur le Bilharzia Hoematobia et la bilharziose, par MM. Lortet et Vialleton. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XVI (1899). — Mémoires de l'Académie de Nimes, VIIe série, t. XXI (1898). — Bul-

Digitized by Google

letin de la Société neuchâteloise de géographie, t. XI (1899). — Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1896-1897. — Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, 1898. — Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, t. IX (1899). — Société des antiquaires de Picardie : bulletin (1899), 1er trimestre ; — mémoires, 4e série, t. III (1899). — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, années 1897-1899. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, nos 50 et 51. — Société archéologique de Bordeaux, t. XXII (1897), 1er et 2e trimestres. — Académie des sciences et lettres de Montpellier, section des lettres, 2e série, t. Ier, no 4. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, t. XII et XIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PROVENCE.

MONOGRAPHIES

DES COMMUNES DE

PEYPIN, LA DESTROUSSE, BELCODÈNE ET GRÉASQUE.

(*Archéologie et histoire.*)

PREMIÈRE SÉRIE.

I. — PEYPIN-LEZ-AURIOL ET LA DESTROUSSE.

Désignations anciennes. — Castrum de *Podio Pino* (3 juin 1177, cartul. de Saint-Victor, 759); *Pueypin* (acte not. du 17 mars 1304); *Podium Pine* (archives de l'Évêché, charte du 10 avril 1363); *Podium Pinum* (8 février 1378, Sclaponis, fol. 73): *Pipin* (19 août 1581, archives de Saint-Victor); *Peypin* (30 septembre 1535, archives de la Major, reg); *Peypin de Marseillo* (liste des terres bausenques par Antoine d'Arena, 1536); *Peypin-lez-Auriol* (XVIII^e siècle, actes not.).

Affart de la Testrousse (1440); La Destrousse (1502).

Armoiries. — Peypin : D'or à quatre cœurs de gueules appointés en sautoir. Pour expliquer l'origine de ces armes et les rendre parlantes, on a dit que les quatre meubles de cet écu étaient primitivement des *pépins* de poire, que le dessinateur de d'Hozier aurait pris pour des cœurs Quoiqu'il en soit, ces armes ne rappellent celles d'aucun seigneur de Peypin.

Digitized by Google

La Destrousse : De gueules à trois tours d'or, placées deux et une. Ces armes deviennent parlantes, si l'on fait venir Destrousse de *Tres Turres*.

Étymologies.— Peypin vient de *Podium* (conf. Pogium, Poium, Puium), qui signifie puy, montagne, et de *Pini*, c'est-à-dire pin, montagne de pins. Le pays est du reste encore très boisé d'arbres de cette essence.

Dans le mot Destrousse, M. A. Saurel (1) voit une origine provençale qui dériverait de *destrussi*, destruction, et rappellerait les ruines aujourd'hui introuvables de la villa de *Solobie*, qui devait être défendue par trois tours. Dans ce cas, Destrousse viendrait des *Tres Turres* figurées sur ses armes ; mais on sait que le choix des armoiries par les communes est moderne, et qu'au moment où il eut lieu, le souvenir des fortifications problématiques de Solobie devait être effacé depuis longtemps. Enfin, le même auteur propose une troisième origine à ce nom : *Trestrous* (diminutif de Trets dont ce lieu dépendait). Cette dernière explication me paraît la meilleure, à cette différence près que *Trestrous* ou plutôt *Trestous* ne serait pas un diminutif de Trets, mais viendrait de *Trets* et de *us* (par corruption *ous*), qui signifie en provençal passage, ouverture, porte, huis, pas.

Dans le territoire de la Destrousse et à quelques centaines de mètres du village actuel se trouve le *Pas de Trets*, nom donné à un pont jeté sur le Merlançon et sur lequel passe le chemin romain qui reliait *Lucretus Pagus* à *Trittia* en passant par Solobie, la villa de Coutran et le massif de la Sérignanne. On a vu aussi dans le nom de Destrousse un passage où les brigands détroussaient les voyageurs. Ceci est de la haute fantaisie, car nous avons indiqué qu'au XVIe siècle on écrivait Testrousse, qui procède peut-être tout simplement de *teste rousse*.

Période préhistorique.

Comme on le verra plus loin, le village de Peypin a une origine purement médiévale ; aussi, ne connaissons-nous pas dans son voisinage de traces d'occupation antérieure à cette époque. Son territoire renferme d'ailleurs peu de sources et peu de grottes ayant pu décider les peuplades primitives à s'y fixer, et il faut

(1) *Dictionnaire des communes des Bouches-du-Rhône*, art. Peypin.

Digitized by Google

aller jusqu'aux limites de ce territoire et de celui de la commune d'Allauch, au collet Redon, pour trouver des vestiges importants d'établissements préhistoriques. Mais avant de décrire cette station, citons en passant les trouvailles faites sur quatre autres points dépendant de Peypin.

Age néolithique. — 1° Au quartier de Bèdelin. Grotte de la Renardière (dans la chaîne de l'Étoile), presque entièrement comblée aujourd'hui : une cardite et une hachette en jadéite, de forme triangulaire, mesurant du talon au tranchant $0^{m}045$, en parfait état de conservation, trouvée par M. L. Fouque, propriétaire de Bédelin, qui nous l'a gracieusement remise.

2° Entre la fontaine de Courréou et la Passanssouane (terre de Valdonne), habitat en plein air. Nous y avons recueilli une hache en serpentine d'un vert clair moucheté presque carrée et probablement à *deux tranchants*, mesurant $0^{m}085 \times 0^{m}055$. Nous croyons cette forme assez rare. Quelques pointes de flèches en silex blanc et des débris de poteries archaïques, à grains de carbonate de chaux, appartenant à de petits vases à anses mamelonnées et non percées.

3° A Peypin, le *Grand-Pré* nous a fourni un fragment d'un vase droit haut et étroit (diamètre, $0^{m}10$; hauteur, $0^{m}10$) à rebord légèrement évasé. Cet échantillon de poterie néolithique diffère dans son ornementation des vases de cette époque découverts dans les environs (1). Au lieu de dessins circulaires empreints avec l'ongle et le doigt, il offre une frise gravée au poinçon, composée de deux stries parallèles écartées de $0^{m}02$, entourant le vase vers le milieu et reliées entre elles par des stries formant des chevrons.

Age du bronze (phase rhodanienne). — 4° Baume de Marron terre de Valdonne), sépulture ravinée. Nous avons trouvé là à la surface du sol le talon d'une hachette en serpentine, et à quelques pas plus loin, une pointe de flèche en bronze et une portion de lame de glaive du même métal et à deux tranchants ; les objets appartenant à cet âge étant très rares en Provence, nous avons fait figurer ces deux pièces à la planche I.

(1) *Les cavernes des environs de Marseille*, par F. Fournier (*Mémoires de la Société de Spéléologie*, 1897) ; et *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes*, par H. de Gérin-Ricard (*Mémoires de la Société de statistique de Marseille*, 1899).

Digitized by Google

Ce sont là, croyons-nous, les premières armes de ce genre qui aient été découvertes dans les Bouches-du-Rhône. La Provence n'a fourni encore que huit flèches en bronze, dont six trouvées dans le canton de Sault (Vaucluse) et deux à Nice. Quant aux épées, on en a trouvé à Orange et à Sainte-Cécile dans la vallée de l'Ubaye (Basses-Alpes), à Nice et à Flayosc.

Ce sujet nous amène à faire une disgression pour décrire un tronçon d'épée en bronze encore inédit et assez remarquable, trouvé dans la vallée de l'Arc, près Pourrières, dans un tombeau, par un maçon de Trets, vers 1850, et remis par lui à notre aïeul. Il se compose d'une poignée et d'une partie de la lame, le tout d'une pièce; le pommeau est en forme de T et la poignée dépourvue de garde. Le tout, y compris la lame, est orné de dessins gravés avec beaucoup de finesse. Les motifs choisis se rattachent à un système d'arabesques pour la lame, et à des dessins géométriques pour le reste. Dimensions : longueur totale de la poignée, $0^m{,}12$; longueur pouvant être occupée par la main, $0^m{,}09$. Longueur du tronçon de lame, $0^m{,}055$; largeur, $0^m{,}045$ et $0^m{,}04$. Densité, 5,431 (1).

Le même tombeau renfermait aussi un objet en bronze, en forme de croissant creux, que nous pensons être la bouterolle du fourreau en cuir ou en bois de l'épée Dimensions : longueur totale des branches, $0^m{,}12$; écartement, $0^m{,}115$ (Voir planche I.)

Les détails sur cette découverte nous font absolument défaut, et nous savons seulement que ces objets proviennent d'un tombeau recouvert d'une petite butte en terre et pierres sèches. Ce renseignement a une importance au point de vue de l'âge de cette arme, à laquelle on attribuerait volontiers une origine ambro-teutonne, étant donné qu'elle provient des fameux *Campi putridi*, où Marius remporta sa grande victoire sur les Barbares 102 ans avant Jésus-Christ; mais la déroute et la défaite de ces hordes ne leur permit pas d'ensevelir même leurs chefs. Les textes nous disent que les corps pourrirent sur place et que les habitants de la contrée construisirent, avec les ossements, des murs autour de leurs héritages.

Or, l'épée dont il est question et sa bouterolle ont été trouvées, non sans ordre dans la terre ou à la surface du sol, mais dans un tumulus, ce qui, à notre avis, ne permet pas de considérer sans réserves ces objets comme contemporains de la grande bataille,

(1) Cette densité obtenue par le principe d'Archimède et par le pesage de l'objet indique que la poignée est creuse, car le poids spécifique du bronze est 8,626 environ.

Digitized by Google

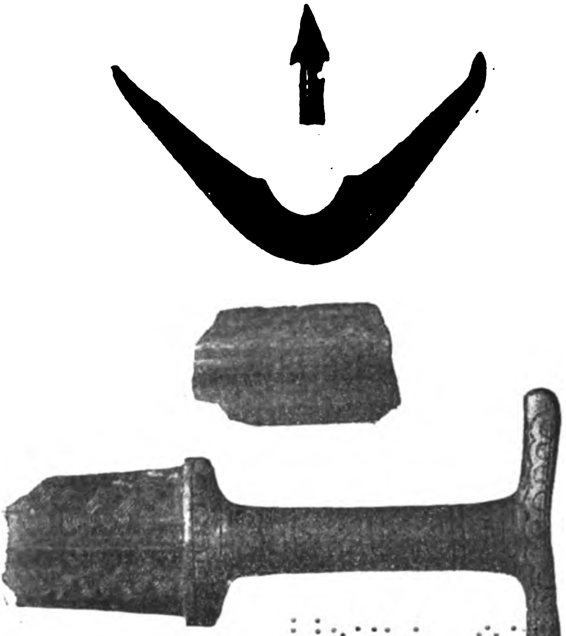

UNIV. OF CALIFORNIA

Planche I. — Fragments d'armes en bronze trouvés a Valdonne et a Trets.

Pointe de flèche à douille. — Poignée d'épée avec la bouterolle de son fourreau. — Fragment de lame.

$\frac{1}{2}$ grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

pas plus qu'on ne pourrait attribuer aux Barbares du Nord les nombreux silex que l'on trouve sur le même point à Sainte-Catherine, où il existait un atelier de taille très connu dans le monde scientifique. Le fait d'être brisée n'indique pas davantage que cette épée prit part au grand choc de Pourrières, car à l'âge du bronze c'était un rite funéraire bien établi que de rompre les armes du défunt, pour que personne ne puisse s'en servir après lui. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons qu'on peut sans trop de témérité considérer cet objet comme appartenant à la période rhodanienne.

5° *Station du Collet-Redon*. Cette colline, comme son nom l'indique, est ronde, à base évasée et présente la forme d'un cône régulier à l'ouest, mais elle se termine du côté opposé par une croupe allongée ; quelques bancs stratifiés produisent à l'approche de son sommet trois étages ou gradins.

En gravissant le versant sud de cette colline, derrière la bastide appelée *Bouillanne*, du nom de son propriétaire, à mi-hauteur, les terrains cultivés cessent à gauche et l'ascension se continue à travers une partie assez boisée en pins et en chênes, où l'on est bientôt arrêté par une barre de rochers formant un des trois étages dont nous avons parlé. C'est au pied de cet obstacle que l'on constate le premier abri sous roche. Assez exigu dans sa profondeur à cause de la déclivité très accentuée de la colline, cet abri est fermé à l'ouest par un mur en gros blocs irréguliers et au sud dans le sens de la pente, par une muraille en plus petites pierres décrivant deux arcs de cercle ; à l'est, l'établissement est séparé par un autre mur d'une citerne parfaitement reconnaissable et qui recueillait les écoulements des trois terrasses supérieures. Ce réservoir mesure $4^m \times 5^m$ (1).

A l'étage supérieur on constate un deuxième abri sous roche presque superposé au premier; enfin, pour accéder au sommet du collet, il faut gravir un nouveau banc dont certaines brèches pouvant faciliter l'ascension, ont été fermées par des ouvrages de maçonnerie en pierres grossièrement équarries, mais à assises régulières et à blocs alternants reliés par un mortier de chaux très grossier (2).

(1) Cette citerne rappelle par sa forme et sa disposition les bassins que les Ligures établissaient auprès de la plupart de leurs habitats.

(2) Dans presque tous les habitats ces murs d'enceinte étaient peu élevés; ils n'avaient pour but que d'opposer un obstacle à l'escalade directe, mais le point culminant présentait des difficultés autrement sérieuses : c'était là que se concentraient les efforts de la lutte.

Digitized by Google

Le sommet a 625 mètres d'altitude ; il est composé d'un plateau circulaire très circonscrit, sur lequel on remarque en forme d'alvéoles contiguës les creux qui désignent l'emplacement des habitations (1) et d'une langue de terre plus accessible, mais défendue par des murs en pierres sèches de 1m50 à 3m de hauteur et d'une épaisseur de un mètre, formant un retranchement de forme rectangulaire de $40^m \times 30^m$. De ce point, on aperçoit les principaux pics de Provence, Sainte-Victoire, le Luberon, l'Olympe, Regagnas, la Sainte-Baume et les montagnes neigeuses du Cheval-Blanc, près de Digne. La vue s'étend aussi sur Fuveau, Saint-Jean de Trest, Château-Gombert, le Pilon du Roi et Notre-Dame des Anges.

La configuration des lieux et leur situation furent certainement pour quelque chose dans le choix des anciens habitats. Existait-il un poste d'observation à la cime du Collet-Redon ? Cela est d'autant plus possible que ce genre d'établissement n'était en somme qu'un habitat ordinaire, que l'on abandonnait au moment du danger. Mais ici plusieurs générations durent se succéder paisiblement, ou, dans le cas contraire, l'envahisseur s'y établit à son tour et se complut à conserver un poste dont il avait été à même d'apprécier les avantages. Dans tous les cas, le Collet-Redon a été occupé pendant une longue période, puisqu'on y constate, à notre avis, au moins trois époques : celle des abris sous roche comportant des murs en gros blocs ; celle des habitats en plein air du sommet, aux murs en pierres plus petites ; et, en dernier lieu, celle où nous avons constaté l'emploi d'un mortier et la connaissance de certaines notions de maçonnerie dans les travaux destinés à intercepter les passes d'une roche. Enfin, le petit *oppidum* rectangulaire, qui occupe la partie est du plateau et commande un des défilés les plus importants de la chaîne de l'Étoile, qui forme une barrière à pic entre l'ancien territoire des Marseillais et les vallées de Trets et du Merlançon, n'a peut-être qu'une origine romaine.

L'écobuage et le déboisement sont causes de la rareté des produits industriels, que nous avons trouvés à la surface (quelques fragments de poteries archaïques à grains de mica et une pointe de flèche en silex blanc). Mais des fouilles peu profondes amèneraient, nous en sommes certain, des découvertes intéressantes, car cette station est à ce point de vue absolument vierge, et son existence même n'a pas été signalée jusqu'à ce jour.

(1) Nous en avons compté sept.

Digitized by Google

Période gallo-romaine.

On ne trouve pas davantage de vestiges de cette époque dans le voisinage immédiat de Peypin, mais il en existe à la Cridde, à la Destrousse et à Valdonne.

La Destrousse, hameau de la commune de Peypin, érigé en commune le 22 avril 1870, n'était en 1820 qu'une paroisse rurale comprenant 115 habitants. Son territoire formait autrefois une seigneurie, qui a toujours été unie à celle de Peypin, dont les possesseurs prirent souvent à partir du XVII[e] siècle la qualification de « seigneurs de Peypin et de la Destrousse ».

Cette agglomération ne devait pas être très importante en 1524, puisqu'on l'appelle à cette époque *la bastide de la Destrousse*; mais un véritable village, dont l'origine est gallo-romaine, a existé tout près de là : c'était *Solobie* (1), encore habité au XI[e] siècle et pourvu d'une église. Nous en avons pour preuve la donation faite en 1040 par Raimbaud, archevêque d'Arles, à l'abbaye de Saint-Victor, du château d'Auriol, de celui d'Orgnon (près Saint-Zacharie) et des villages de Lasa (Roquevaire), de *Solobie* et de Saint-Savournin. Entre 1065 et 1079, Guicharnaud d'Auriol échangea une terre située au bord de l'Huveaune contre une vigne au *bourg de Solobie*, appartenant à Almaric de Porte, à ses fils Rostan et Gisfred et à son neveu Pons Borel (2). En 1177, cette ancienne villa, dont le territoire s'étendait dans la direction de Roquevaire, était séparée des terres d'Auriol par l'Huveaune et un de ses affluents, le Merlançon (3). Enfin, une bulle d'Anastase IV, aux archives de l'évêché de Marseille, portant la date du 30 novembre 1153, fait mention de l'*ecclesia de Solobiis*.

L'occupation romaine n'y est révélée aujourd'hui que par quelques tombeaux dans le vallon de Raphaël et dans le voisinage des propriétés Gaymard et Escalier, mais tout vestige du moyen âge y a disparu. L'église elle même, qui existait encore au XV[e] siècle et qui devait se trouver sur l'emplacement du sanctuaire actuel, avait disparu avant le commencement du siècle. On fonda de nouveau, en 1836, une chapelle paroissiale qui fut à son tour démolie

(1) Appelé dans les chartes *Solobii, Solobium* (*castellum*).
(2) Cartul. de Saint-Victor, chartes n. 39 et 58.
(3) *Idem*, n. 759.

Digitized by Google

pour faire place à la nouvelle église vers 1874 (1). L'ancien chemin passait encore plus près de la chapelle que la route actuelle, dont l'établissement remonte à l'époque du siège de Toulon par les Anglais (1793).

Valdonne. *Quartier du Cerveau.* — Le chemin dit de la Bourdonnière (actus ou chemin de quatre pieds pour un seul chariot) n'est plus aujourd'hui qu'une *carreïre* utilisée par les troupeaux sur une grande partie de son parcours; son ancien tracé se confond sur d'autres parties avec la route départementale nº 8 bis (2). C'était au contraire, dans l'antiquité, une voie très fréquentée et la plus directe entre Marseille et une de ses importantes colonies, Trets, où les *Saluvii* venaient échanger leurs récoltes contre différents objets manufacturés qu'y apportaient de Marseille les marchands. « Cette voie passant par Belcodène et Peynier porte des traces non équivoques d'une haute antiquité (3). » Le côteau boisé dit du *Cerveau* (de *Cervus*), qui domine la gare de Valdonne, est longé au pied de son versant sud par ce chemin. Comme ce point forme à peu de chose près le milieu du trajet de Marseille à Trets, nous croyons pouvoir attribuer aux restes d'une *mansio* ou même d'une *mutatio* les vestiges antiques que nous avons exhumés à cet endroit. Ce qui confirme notre opinion à cet égard, c'est qu'au pied de chaque versant de ce côteau coulent des ruisseaux (au nord, le Merlançon ; au sud, le ruisseau de Garoutte) et à proximité se trouvent des sources au quartier des Bassins.

(1) Reg. de la paroisse. — L'église actuelle est, comme celle du XIIe siècle, sous le vocable de Saint-Pierre-ès-liens et renferme une grande et belle toile du siècle dernier représentant ce saint recevant un évêque entouré de tout un cortège d'anges, de religieux et de religieuses presque de grandeur naturelle ; on ne connaît pas l'auteur de cette œuvre d'art.

(2) Cette route a été établie entre 1822 et 1836, surtout en vue de faciliter le transport des lignites de la région sur Marseille. Aussi, les concessionnaires de ces mines contribuèrent-ils pécuniairement à sa construction dans une forte proportion, savoir le comte de Castellane pour 58,000 fr., et la famille de Gérin-Ricard pour 45,000 fr. Déjà, en 1744, l'ancienne voie romaine ou plutôt massilienne avait été élargie et on l'appelait alors route royale de Marseille à la Montagne par Saint-Maximin. Ce fait est connu par un acte aux minutes du notaire Léglise, d'Auriol, par lequel le seigneur de Valdonne, dont la terre est traversée par ladite route, accepte en compensation des empiètements faits chez lui par les entrepreneurs et par des changements de tracé, le sol d'une partie de l'ancienne voie et « par grâce et amour à la requête du curé et du consul de Peypin, donne quitus pour la différence de valeur existant sur les surfaces échangées, et ce étant donné que la commune n'est pas en mesure de supporter une nouvelle dépense » et surtout, croyons-nous, parce que le seigneur de Valdonne se rendait compte de la plus-value que la remise en état de cette route allait apporter à ses domaines.

(3) *Statistique des Bouches-du-Rhône* par Villeneuve, t. II, p. 315.

Digitized by Google

Or, on sait l'importance qu'attachaient les Romains au voisinage des sources pour la fondation de leurs établissements. De plus, la voie romaine qui reliait Saint-Savournin à *Lucretus Pagus*, en passant par le hameau de la Valentine, traverse au Cerveau le chemin antique de Marseille à Trets et se dirige sur la villa romaine de Coutran (près la Bourine), en passant par le pré de Gaillard (Valdonne), où coulent de nombreuses sources et où les tombeaux en briques, vulgairement appelées sarrazines, sont très nombreux. Cette voie peut se suivre assez facilement par les tronçons pavés, que l'on rencontre encore sur plusieurs points de son parcours et par les sépultures qui la bordent.

L'établissement romain du Cerveau se trouvait donc à l'intersection des deux voies. Ce qui en subsiste aujourd'hui se réduit à bien peu de chose ; quelques murs de fondations indiquent cinq bâtiments, dont un de $9^{m}50$ de façade exposé au midi et composé d'un simple r z-de-chaussée. L'épaisseur des murs ($0^{m}50$) ne permet pas de croire que l'édifice avait de grandes proportions en hauteur. Au pied du mur nord, court sur plus de 6 mètres une conduite composée de deux tuiles faitières, assemblées avec pente de l'est à l'ouest. A son point de départ se trouvait un *dolium* de grandes dimensions. Cette canalisation nous paraît avoir servi plutôt au transvasement ou à la fabrication du vin qu'à la conduite des eaux. De nombreux débris charbonneux et des lits de cendres semblent indiquer que cette habitation a été détruite par le feu, après avoir été pillée probablement au cours des premières invasions. La plupart des objets que nous y avons trouvés sont brisés (amphores et leurs couverts (1), jarres, vases divers, grands *dolii* (2), por-

(1) L'amphore était un vase vinaire, fusiforme, cylindroïde et apode, garni de deux longues anses dont il tire son nom et terminé dans le bas par un culot pointu. On lui donnait la position verticale en l'enfonçant dans le sol ou en l'appuyant contre un mur. Un disque d'argile entouré de chanvre servait de bouchon à l'amphore. Un cachet ou *nota* était enfin appliqué à l'extérieur pour indiquer la provenance du vin et le nom des consuls sous lesquels il avait été fabriqué. Le type le plus connu en Provence et dont la hauteur est dans les environs de $0^{m}60$, répondait à une mesure de capacité de 25 ou 26 litres. Nous possédons un échantillon d'amphore trouvé à Gréasque et de nombreux tessons, ainsi que des bouchons en poterie recueillis à Valdonne.

(2) Le *dolium*, précurseur de nos jarres modernes, est un grand vaisseau ovoïde tronqué, largement assis et ouvert, confectionné avec une pâte commune d'argile, le plus souvent rose, quelquefois grise ou jaune, abondamment mélangée de grains d'un calcaire blanc cristallisé aussi gros et aussi nombreux que les cristaux des roches porphyriques. Ces vases sont souvent terminés dans le haut par un épais bourrelet correctement aplati par dessus et profilé en dessous, suivant une courbure d'un excellent caractère qu'on peut comparer à celle de l'échine d'un chapiteau dorique. La

Digitized by Google

phyre de Bagnols et marbres roses, jaunes et verts, débris de mosaïque, moulins en pierre volcanique, fragments de vases en verre, objets de ferronnerie). Les sépultures elles-mêmes durent être violées, car les briques tombales et les ossements qu'elles contenaient sont pêle-mêle et nous n'y avons trouvé jusqu'à maintenant que deux médailles, dont une en argent d'Auguste, et point de bijoux. Cependant, quelques-uns de ces tombeaux devaient être occupés par des gens ayant possédé une certaine aisance, si l'on en juge par les baguettes de plomb qu'on y rencontre et qui servaient à souder les interstices des briques, en employant peut-être un acide pour faire adhérer le métal à la poterie. Ces sépultures « soignées » remontent seulement, pensons-nous, à l'époque de Constantin, c'est-à-dire au IV[e] ou au V[e] siècle de notre ère. On en a découvert de semblables près d'Aix, à la Torse; mais celles-là n'avaient pas été violées, aussi y a-t-on trouvé des bagues en or, des médailles fixant l'âge de ces tombes, etc.

Le Cerveau nous a fourni de nombreux échantillons de cette fine et brillante poterie rouge vif, dite de Samos et connues aussi sous la désignation de poteries sigillées. Ces débris d'écuelles (types : *patellum* et *salinum*) présentent en relief les ornements les plus variés (1) : personnages, animaux, arbres, feuilles, motifs architecturaux, guirlandes, semis de phallus, etc. Il est fort rare de trouver des spécimens entiers de cette poterie, qui fut cependant très répandue pendant toute l'ère impériale. L'ornementation des tessons que nous possédons se réduit quelquefois à un simple ruban strié entourant le vase; mais le plus souvent elle se compose de sujets en relief sur une frise plus ou moins large, encadrée dans le haut par un rang d'oves et dans le bas par une palme.

Nous avons aussi trouvé au Cerveau enfouie à deux mètres de

largeur de ce rebord varie de $0^{m}05$ à $0^{m}11$; l'épaisseur moyenne de ces vases varie entre $0^{m}02$ et $0^{m}04$. Fabriqués sans doute au moyen de colombins, leur surface externe présente des stries tracées à l'aide de la spatule à dents appelée de nos jours gradine. On conservait dans les *dolii* le vin, l'huile et les grains; on les déposait quelquefois dans des silos en plein champ, où on en découvre encore. Le musée d'Arles possède de ces *dolii* entiers qui mesurent plus de $1^{m}30$ de hauteur, $0^{m}42$ de diamètre à la base et plus d'un mètre à la panse. Leur ampleur est parfois gigantesque. On sait que le tonneau qu'habitait Diogène n'était autre qu'une poterie de ce genre. (Détails empruntés en grande partie au *Musée d'Aix* de M. Gibert, 1882.)

(1) Les musées d'archéologie d'Aix, de Marseille et d'Avignon possèdent beaucoup d'échantillons de cette poterie samienne, ainsi appelée parce que dans le principe on n'en fabriquait qu'à Samos. La pâte de ces vases était estampée dans des moules en argile cuite, dont on voit des exemplaires aux musées de Sèvres, de Saint-Germain-en-Laye et de Saint-Raymond à Toulouse.

Digitized by Google

profondeur (1) une figurine en terre cuite rouge vernissée sur sa face. Ce médaillon est ovale et d'une belle époque, probablement du siècle d'Auguste. Il représente un buste de femme drapée à l'antique (voir planche II); le vernis est d'un jaune de Naples et présente quelques tâches vertes; une écornure ancienne existant

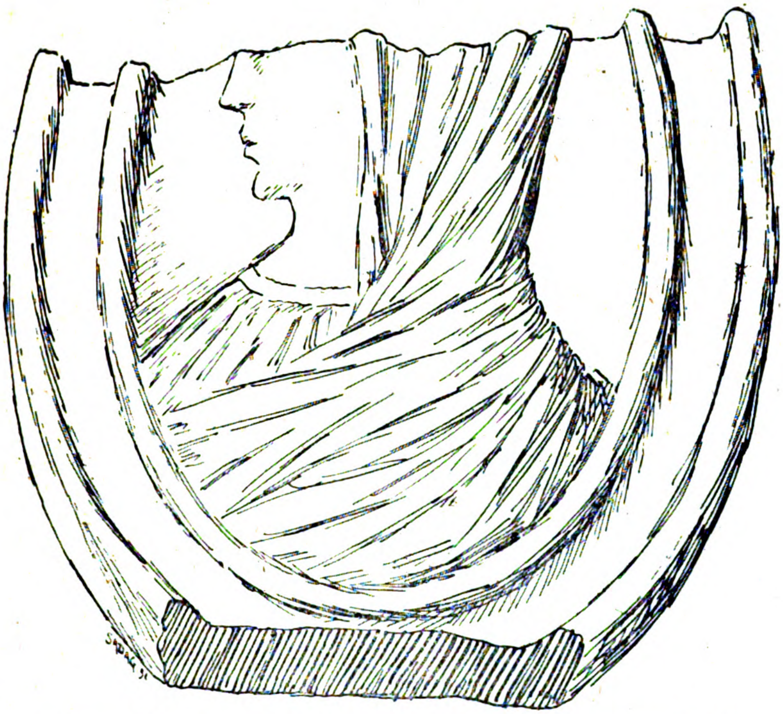

PLANCHE II. — Figurine en céramique vernissée (grandeur naturelle.)

dans le haut du médaillon empêche de connaître le sommet de la coiffure du sujet, mais on distingue qu'un voile ou *mafors* recouvrait la tête et la nuque. Cet objet rappelle à première vue les poteries italiennes du XIVe siècle; cependant, l'absence de tout vestige du moyen âge à une grande distance du lieu où il a été trouvé, nous dispose à lui attribuer une origine beaucoup plus reculée, puisque d'autre part, à l'époque romaine, Marseille possédait des poteries de cette facture et qu'il en a été trouvé, pour ne parler que de la région, à Aix, à Arles, à Trets et à Mimet, parmi

(1) Le quartier où se trouvent tous ces débris fait partie de notre patrimoine familial, nous avons eu donc toute latitude pour fouiller son sol, qui se compose d'une assez mince couche de terre arable sur un lit de roche.

Digitized by Google

des débris romains (1). Sans être très rares, ces terres vernissées sont loin d'être répandues. Nous en concluerons que c'étaient des objets de luxe servant à orner soit des temples, soit des intérieurs gallo-romains où régnait une certaine opulence.

Continuons cette énumération par une inscription présentant des caractères de $0^{m}09$ à $0^{m}10$ de hauteur, gravée sur un bloc irrégulier en calcaire de l'endroit, dont la surface n'a même pas été aplanie. Cette inscription, que nous reproduisons ici, n'est

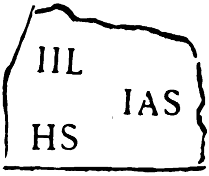

pas tronquée, comme on serait tenté de le croire; en effet, les lacunes laissées entre les trois groupes de lettres, loin d'avoir été mutilées, sont occupées par des saillies du rocher en forme de bosses. Aussi, pensons-nous qu'il ne faut voir là que des initiales correspondant aux limites de trois propriétés qui convergeaient sur cette borne. Dans notre article consacré à Belcodène, on verra, à propos des *fines,* qu'on connaît déjà de ces termes agraires limitant les héritages sous l'ère romaine. Ajoutons que cette pierre est plantée au bord de la voie romaine dont nous avons parlé plus haut.

Enfin, nous avons trouvé sur le même point une spatule en bronze de forme très élégante, un petit récipient à parfums, une fusaiolle en pierre ouvrée, sphère aplatie à ses pôles, percée et ornée de plusieurs rangs circulaires de croissants, des débris de plaques en verre incolore et très épais, des boules de blanc semblable à celui dit de Meudon, des fragments d'enduits intérieurs carminés.

Dans des amas de cendres accumulées auprès de l'habitation et

(1) De récentes découvertes ont d'ailleurs permis de conclure que les Romains possédaient aussi bien que nous le secret de vernisser la terre cuite de la même manière que le pratiquent les potiers de nos jours. Le musée d'Aix possède les debris d'un vase vert (oxyde de cuivre) à glaçure plombifère, représentant en relief des génies ailés et des amours luttant entre eux, et aussi une lampe vert céladon vernie à rosace radiée (n. 1344 et 1345 du Catalogue). Le musée de Marseille possède aussi une figurine qui se trouve dans un lot de débris de poteries vernissées provenant d'Arles, ainsi qu'une écuelle de Chypre avec figure vernissée dans le fond et dans la collection phénicienne des statuettes de dieux vernissées en bleu et en blanc.

Digitized by Google

renfermant des vertèbres de thons, des coquilles, des dents de sangliers et beaucoup d'ossements indéterminables, il faut voir de simples déchets de cuisine.

La nomenclature d'objets qui précède et qui comprend une monnaie d'Auguste ainsi que des poteries samiennes et des sépultures par *inhumatio* avec baguettes de plomb, indique assez clairement que l'établissement du Cerveau a été habité au moins à partir du I[er] siècle de notre ère jusqu'au IV[e], et que sa ruine complète et son abandon définitif eurent lieu vers cette époque.

La Cridde. — Le sommet de cette colline est couronné par un *oppidum* gallo-romain à trois retranchements du côté accessible. On y trouve de la poterie et des fragments de moulin en basalte. Les murs sont semblables à ceux des *oppida* voisins de Belcodène.

MOYEN AGE.

Peypin. *Fondation du château.* — Vers le milieu du XII[e] siècle, Pierre-Brémond d'Auriol, seigneur d'Auriol, construisit un château-fort sur une colline du territoire de *Solobium*, en un lieu *où il n'en avait point existé jusqu'alors :* ce fut Peypin. Le religieux de Saint-Victor, qui possédait le prieuré d'Auriol (B. de Lambesc), s'opposa à l'entreprise au nom de son abbaye, prétendant que celle-ci avait la moitié de la seigneurie dans le territoire et sur la colline en question, et qu'on n'y pouvait rien faire de nouveau sans son consentement. Il était dans le vrai, car la donation de Raimbaud était très explicite et parfaitement claire (1). Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Victor, en ordonnant la démolition du nouveau château. Néanmoins, ce litige prit fin par une transaction proposée par le roi Ildefonse, ratifiée en mai 1177 (2), et par laquelle Pierre-Brémond conserva son château qui commença le nouveau fief de Peypin ; le prieur abandonna tous ses droits sur cette terre, aussi bien sur le versant de Gréasque que sur celui de la Treille (3) jusqu'aux rives du Merlançon (4), qui sépare, dit la charte, les ter-

(1) *Histoire de Roquevaire*, par le chanoine Albanès.

(2) Cartulaire de Saint-Victor, n. 759.

(3) *Vallo della Treilla*, appelée plus tard la Vigne-Vieille et aujourd'hui *Souquo-Negro*, près de la Destrousse.

(4) Cours d'eau qui se jette dans l'Huveaune, en amont de Roquevaire, et qui est appelé dans les titres anciens *rivus du Merdazo* (1177), *valla de Merdanzoni* (1469), *Merlansoni* (1553), en raison du peu de limpidité de ses eaux et de l'état marécageux de son lit dans la partie basse. Cette étymologie est moins poétique que celle qui fait venir Merlançon de petit merlan.

Digitized by Google

ritoires de Solobie et d'Auriol; il reçut en dédommagement des biens dans la vallée de l'Huveaune, et notamment le lieu appelé Orgnon (*Ornio, Orno, Ourgnon*) que l'auteur du Dictionnaire géographique, à la suite du cartulaire de Saint-Victor, place dans le voisinage de Peypin, alors qu'il est situé à Saint-Zacharie, c'est-à-dire à plus de douze kilomètres de Peypin. Cette charte parle d'un château bâti depuis peu, ce qui permet de fixer la date de sa construction vers le milieu du XIIe siècle.

Il reste de nombreuses ruines de cet édifice qui se composait d'une forteresse adossée à un donjon rectangulaire, offrant encore à son rez-de-chaussée une salle voûtée de quatre mètres sur six, le tout entouré par deux enceintes de remparts, dont une flanquée du côté de l'ouest de tours rondes et inégalement espacées au nombre de cinq. Toutes ces constructions sont en maçonnerie ordinaire et recouvertes à l'extérieur par un parement de petit appareil en pierres froides équarries. Perché sur un rocher taillé à pic à l'est et au sud, le château de Peypin offre du côté de la Destrousse l'aspect du classique nid d'aigle féodal (1).

Au moyen âge, le bourg de Peypin se forma entre le château et les écuries seigneuriales qui existent encore en partie au-dessous du presbytère.

Si la date de la construction du château de Peypin nous est connue, celle de sa destruction reste dans l'ombre; mais, selon toute probabilité, on peut la fixer en 1592 ou en 1593. En effet, le 17 février 1592, le duc d'Épernon, chargé par le roi de faire cesser les troubles de la Ligue en Provence, écrivit au capitaine Ruffi, de Marseille, alors qu'il faisait démolir le château-fort de Ceyreste, « que le bien du service de Sa Majesté étoit de mettre rez terre les lieux et bicocques de cette province, qui ne servoient qu'à surcharger le pays et dont l'ennemi se pouvoit facilement emparer par pratiques et intelligences, pour d'autant troubler ses bons sujets voisins desdits lieux et bicocques. » Cette façon de voir fut partagée par le pouvoir royal et bientôt la plupart des châteaux-forts de Provence furent démantelés. Nous croyons, avec M. de Villeneuve (2), que celui de Peypin fut compris dans le nombre.

Lorsque le duc d'Epernon commença le siège du château d'Auriol, qu'il détruisit avec son artillerie le 7 avril 1593, il devait être

(1) Comme la plupart des *castellas* provençaux, celui de Peypin a sa légende de souterrains le faisant communiquer avec le château de Ners-Pichauris, avec la Destrousse distants de plusieurs kilomètres!

(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

Digitized by Google

déjà maître de celui de Peypin, son voisin, puisque les habitants d'Auriol, pendant le siège, désignaient entre eux le maréchal, probablement en souvenir de sa dernière victoire, sous le sobriquet de *duc de Peypin*, soit par crainte de se compromettre en prononçant son nom, soit par dérision, cette place n'ayant pas dû opposer une résistance bien périlleuse pour l'assiégeant. Le seigneur de Peypin était à cette époque Joseph de la Cépède de Cassin. Est-ce le souvenir de la destruction du manoir de ses pères à laquelle il dut assister, qui poussa le fils cadet de ce seigneur, François de la Cépède, à commettre à Marseille, en 1622, une tentative d'assassinat contre Louis XIII ou plutôt contre le duc d'Épernon qui était à ses côtés ? (1)

Les seigneurs de Peypin ne reconstruisirent plus le château et transportèrent leurs pénates à la Destrousse, dans une maison de campagne où ils résidèrent plus ou moins jusqu'en 1789.

L'église. — Les annales de l'église de Peypin n'offrent rien de particulièrement intéressant et ce sujet nous remet en mémoire un fait assez plaisant. Un brave abbé avait, il y a quelques années, conçu le projet d'en retracer le passé. Avant d'entreprendre aucune recherche, il commença son travail de rédaction en portant sur une feuille blanche cette ligne : « L'histoire de l'église de Peypin se perd dans la nuit des temps.... » et ce fut tout. Nous tâcherons d'être un peu moins laconique, en disant que la fondation d'une église à Peypin dut suivre de fort près la construction du château, et tout nous porte à croire qu'elle occupait au pied des remparts un emplacement où se voit aujourd'hui l'ancienne église, construction sans caractère à laquelle a été accolée, en 1827, la paroisse actuelle (2).

Au spirituel, Peypin a toujours dépendu de l'évêché de Marseille et forma, à partir de 1581 (3), une prébende sous le vocable de Saint-Martin, qui appartenait au chanoine sacristain de la Major. Ce bénéficier affermait généralement les revenus de cette église à un ecclésiastique qui devait y assurer le service ; ces prêtres prirent par la suite les titres de vicaires et même de curés perpétuels, comme M[res] Raphaël Boyer, qui exerça de 1646 à

(1) Jacques Ravat, notaire d'Auriol (1622), *Récit du voyage de Louis XIII en Provence*, édité par le chanoine Bargès.

(2) Construite sous le rectorat de l'abbé J.-B. Pellegrin (de Saint-Barnabé), qui demeura à la tête de la paroisse de Peypin pendant 34 ans (1824-1858).

(3) Acte du 13 septembre 1581 (archives de la Major).

Digitized by Google

1697; Étienne Honoré, de 1720 à 1739 (1); J.-B. Fabrony, de 1739 à à764; Toulouzan, de 1764 à 1778, et Béranger, qui prêta le serment patriotique.

La paroisse de *Pepini Pagus*, comme l'appelle Grosson (2), faisait partie des 22 paroisses foraines du diocèse de Marseille et avait sous sa dépendance le prieuré de Pichauris, qui appartient maintenant à Allauch.

Au XVII[e] siècle, les archives communales indiquent que Peypin possédait deux confréries : celle du Corpus Domini, dont les prieurs étaient élus chaque année, et celle de la Rédemption des captifs, dont le marguillier était nommé par commission du commandeur des Trinitaires de Marseille (3).

(1) Inhumé dans l'ancienne église.
(2) *Almanach de Marseille de 1773.*

(3) Liste des prieurs de Peypin,

Chanoines sacristains de la Major et prieurs primitifs des églises Saint-Laurent de Marseille et de Roquevaire.

1581. Bonifay Barthélemy.
1593. Capus Christophe.
1601. Jacques Vitalis, le seul chanoine qui résida à Marseille pendant la peste de 1559.
1616. Jacques Chabert, dit de Vitalis.
1639. Martignon Annibal-Antoine.
1699. Martignon Pierre.
1719. De Gérin Jean-Joseph, appelé à remplacer son père dans la charge de lieutenant-général de l'amirauté de Marseille et des mers du Levant, quitta le petit collet qu'il portait depuis deux ans et remit ce bénéfice à son frère cadet.

(M[re] Martignon, qui etait allié à la famille de sa mère par les de Pallas et les de Terras, lui assigna ce bénéfice, alors qu'il terminait ses études à Louis-le-Grand. Jean-Joseph de Gérin est mort à Paris en 1785, commandeur des ordres royaux de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel; il avait été un des fondateurs et des directeurs de l'Academie de Marseille.)

1722. De Gérin Jean-Jacques céda à son tour ce bénéfice à son plus jeune frère pour entrer dans la marine, où il servit jusqu'au grade d'enseigne de vaisseau.
1729. De Gérin Louis-Alexandre-Marseille servait à bord des vaisseaux du roi et venait d'assister au siège de Tripoli, lorsqu'il fut appelé à succéder à son frère comme chanoine; mais il se désista au bout de six ans de cette dignité en faveur de son cousin germain, l'abbé de Capel.

(La carrière des armes convenait mieux au caractère du chevalier de Gérin; voici une partie de ses états de services : Lieutenant au régiment de Navarre (1733); capitaine au régiment de Richelieu (1735), blessé en Flandre d'un éclat de bombe, il fut fait chevalier de Saint-Louis par le roi lui-même (1745), il fut aide-major général de ce maréchal au siège de Mahon, et plus tard major-general des milices levées à Marseille, à l'occasion de la guerre de Sept-Ans; nommé gouverneur de Sisteron (1760), il se retira en 1779, comptant 45 années de services. Le 2 avril 1789, il prit part à l'assemblée de la noblesse tenue à Marseille pour l'élection des députés aux États-

Digitized by Google

La commune. — La création d'un corps de communauté à Peypin dut avoir lieu peu de temps après la fondation du château et de l'église et dès qu'un groupe de manants, attirés par la promesse de certaines franchises et de diverses libertés, vint pour coloniser ce pays désert. C'est de cette façon du moins qu'ont pris naissance presque tous nos villages provençaux. Le territoire de Peypin était inculte à cette époque, et cela se conçoit aisément, si l'on considère que jusque-là les cultivateurs n'auraient eu, en cas de danger, aucun secours dans ce pays de montagnes et de forêts au milieu duquel ne s'élevait aucune forteresse.

Si nous n'avons pas de preuves patentes pour démontrer l'établissement de la commune au XIII^e siècle, son existence nous est révélée par des actes dès le commencement du siècle suivant. En effet, une sentence arbitrale du 16 octobre 1315 nous apprend que la communauté de Peypin avait fourni au trésor royal des subsides, sur lesquels Raymond I^{er} des Baux, comte d'Avelin, réclamait sa part s'élevant à un quart comme co-seigneur du lieu (1). Plus tard, en 1355, la commune de Peypin, de concert avec ses voisines de Belcodène, de Saint-Savournin et trente autres villages accordèrent à la reine Jeanne, comtesse de Provence, un subside gracieux pour permettre à leur souveraine d'entreprendre le siège du château des Baux, chef-lieu des terres baussenques, dont Peypin faisait partie, et où les représentants de cette batailleuse race de princes, constamment en révolte contre les comtes souverains de Provence, s'étaient retranchés, après avoir allumé la guerre pour venger l'assassinat d'un des leurs, Robert des Baux.

Les assemblées communales se tenaient le dimanche en plein air, à la sortie de la grand'messe, et le conseil procédait là, chaque année, à l'élection du consul jusqu'au moment où François Roux, ayant été nommé par le pouvoir royal maire perpétuel de Peypin, fit siéger le conseil dans son château de Valdonne ; ceci se passait

Généraux. Il est mort à Marseille en 1799, âgé de 95 ans, sans avoir été marié. De 1787 à 1789, il avait été commissaire de l'Académie de musique.)

1733. De Capel Valentin-Elzéar, de Toulon.
1749. Eymard Balthazar.
1754. Deidier Marc-Antoine.
1775. Maire Jean-Baptiste.
1779. Sarrebourse de Pontleroy Jean-Jacques.
1783. Rambaud Jacques-Thomas.

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1209.

Digitized by Google

en 1697, mais les consuls continuèrent à être choisis dans des familles d'agriculteurs toutes existantes encore à Peypin, tels les François Négrel, les Jean Estienne, les J.-B. Samat, etc.

Les familles Négrel et Estienne qui composaient, dès le commencement du XVII^e siècle, la majeure partie de la population, sont originaires la première de Roquevaire, la seconde d'Auriol. Ce sont elles qui ont dû composer la colonie agricole qui a commencé à mettre en valeur le territoire de Peypin, où elles possèdent encore par suite de baux emphytéotiques consentis par les seigneurs. On distinguait les nombreuses branches de ces familles par des surnoms qu'elles ont conservés de nos jours : la famille des évêques, celle des princes, celle des abbés, les marquis, etc. L'origine de ces surnoms doit se retrouver dans le fait que les individus qui les portaient étaient vassaux ou censiers des évêques de Marseille, des comtes de Provence ou encore des princes des Baux ou des abbés de Saint-Victor, co-seigneurs suzerains de Peypin.

En 1540, la population était encore plus disséminée qu'aujourd'hui, puisqu'un affouagement de cette époque nous apprend qu'il « n'existe aucunes maisons assemblées, mais onze bastides, dont trois habitées par des gens du pays et les autres par vingt propriétaires étrangers à Peypin. » L'affouagement de 1776 fixe à 3/5 de feu la quotité de la commune (1). La population s'élevait au commencement de ce siècle à 700 habitants; elle est en 1897 de 863 âmes.

Peypin, qui avait au point de vue administratif toujours fait partie de l'ancienne viguerie d'Aix, fut compris dans l'arrondissement de Marseille par l'organisation départementale de l'an VIII. Cette commune comprend actuellement : les hameaux de Valdonne, la Masque (2), l'Auberge neuve, le Terme (3), le Régage (4), les Pégoulières (5) et les Matelots.

Un arrêté du Directoire des Bouches-du-Rhône du 14 avril 1791 réunit « le domaine cy-devant fief de Péchaury et de Ners, qui jusque-là n'avait été joint à aucune municipalité, à la commune de Peypin, qui en est très rapprochée et dont il dépend pour le spirituel »; mais cette réunion fut de courte durée. A la suite d'une

(1) Le feu était estimé 55.000 livres.

(2) Surnom d'un maître camioneur des mines qui fonda ce hameau vers 1850.

(3) Borne séparant les seigneuries de Peypin et de Valdonne.

(4) On désigne ainsi en provençal des excavations produites par les eaux au ras du sol; elles sont nombreuses dans ce quartier.

(5) Du mot provençal *pègue*, qui signifie poix; on y rectifiait la résine de pin.

Digitized by Google

pétition présentée par les habitants de Péchauris, portant que « depuis un temps immémorial ils ont fait partie d'Allauch et qu'ils n'ont été séparés que par une surprise pratiquée par la commune de Peypin auprès de l'ancienne administration », le département rendit un arrêté, le 16 février 1793, prononçant la réunion de Pichauris à Allauch. Peypin protesta contre le fond mais surtout contre la forme dudit arrêté, alléguant que « l'exposé est injurieux et faux, puisque Péchaury était ci-devant érigé en fief et qu'il ne faisait partie d'aucune municipalité, qu'en outre il était uni à Peypin par le spirituel ». Cette commune délibéra de demander à l'administration la suppression dans son arrêté du passage calomnieux pour elle (1).

Archives communales. — Elles se composent des documents suivants : Délibérations du conseil à partir de 1688 ; cadastres et registres terriers remontant à 1644, 1701, etc. ; liasses de pièces diverses (procès, comptes, quittances), dont les plus anciennes datent de 1674. Les registres de l'état-civil ne commencent qu'en 1804.

Chronologie des seigneurs de Peypin-lez-Auriol et de la Destrousse.

Peypin et Fuveau nous offrent dans leurs longues séries de seigneurs une étude précieuse sur la hiérarchie féodale en Provence et nous familiarisent avec cette division des droits et de la terre elle-même au moyen âge ; mais ce n'est qu'au prix de recherches longues et ardues que nous sommes parvenu, pour Peypin surtout, à recueillir et à assembler les anneaux de cette chaîne quelquefois interrompue, souvent bifurquée.

La plupart de ces dynasties de seigneurs hauts-justiciers, seigneurs fonciers, gens d'église, etc., dont les droits et le pouvoir sur un même lieu étaient simultanés, s'appliquent non seulement à Peypin, mais appartiennent aussi aux baronnies de Trets et d'Aubagne et à d'autres villages où s'étendait leur domination.

Ceux qui ont effleuré ce sujet avant nous, loin de nous servir de guides, ont compliqué notre tâche en donnant à Peypin-lez-Auriol comme maisons seigneuriales des familles qui tenaient des fiefs à Peypin-lez-Sisteron (Basses-Alpes) et à Peypin-d'Aigues (Vaucluse), et aussi en confondant les seigneurs directs avec les

(1) Cahier des délibérations de la commune de Peypin.

Digitized by Google

réels possesseurs du sol. Leurs nomenclatures sont de plus fort incomplètes. Nous nous sommes donc attaché à écarter les nombreuses familles qui n'ont rien à voir dans la question et à compléter les lacunes laissées. L'excuse de ces auteurs se retrouve dans ce qu'ils poursuivaient des travaux d'ensemble comprenant un département ou un arrondissement entier, ce qui ne leur a pas laissé le loisir de fouiller la question d'aussi près que s'ils s'étaient confinés, comme nous l'avons fait, dans le cadre d'une modeste monographie (1). Dans leur portion ancienne, nos listes contribueront à éclaircir un peu les données que l'histoire possède sur les maisons qui ont brillé dans ce moyen âge, encore si obscur malgré les utiles t avaux accomplis; dans leur partie moderne, elles complèteront les nobiliaires de Provence.

Seigneurs hauts-justiciers (2). — Deux historiens de Pro-

(1) M. Mortreuil, dans son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille;* M. Saurel, dans sa *Statistique des Bouches-du-Rhône,* et leurs serviles copistes indiquent comme plus anciens seigneurs de Peypin, d'abord les Castillon qui n'ont possédé qu'une fraction de la directe au XV° siècle et leur donnent pour successeurs les Sabran, alors que ceux-ci en possédaient, au contraire, la seigneurie dès le siècle précédent. Ils continuent leur énumération par les de Justace, de Glandevès, Séguier et de Thomassin. Autant de noms, autant d'erreurs. Nous en donnons pour preuve la liste dressée par nous des seigneurs de Peypin-lez-Sisteron :

En 1309, Isnard de Justace, *alias* Justas, était seigneur d'Albignosc et de Peypin (Basses-Alpes); un de ses descendants, Jean de Justace, reçut l'hommage des habitants de ce Peypin en 1514 et épousa Mabile de Lavena, qui le rendit père de Louis, aussi seigneur de Peypin, marié à Marie d'Agoult, d'où : Jeanne de Justace, dame de Peypin, de Piozin, d'Albignosc, Vachères, Sainte-Croix, Aube, Alause, Noyers, Montfort et Saint-Donat, qui s'unit à Hélion de Glandevès, seigneur de Gréoulx, Reillanette, etc. Ce Glandevès reçut l'hommage des habitants de Peypin et mourut en 1553, laissant tous ces fiefs à son fils Antoine. Ce dernier épousa Hélione de Castellane, d'où : Hélion II de Glandevès, seigneur de Peypin, etc., marié en 1567 à Jeanne de Porcelet et père de : 1° Jean ; 2° Anne, qui fut dame de Peypin après son frere.

Quant à Bertrand Séguier, de Marseille, dont on fait un seigneur de Peypin-lez-Auriol en 1550, c'est-à-dire à une époque où tous les seigneurs de ce lieu nous sont connus, j'attribue cette inexactitude à une faute de lecture : on aura lu Peypin où il y avait Piozin. Ce dernier fief a, en effet, appartenu à Bertrand Séguier, qui n'en a jamais possédé d'autres.

En ce qui concerne François de Thomassin, marquis de Peynier, qu'on fait intervenir en 1660 comme acquéreur de la haute justice et baronnie de Peypin-lez-Auriol, il n'a jamais eu aucun droit sur ce pays qui n'avait pas le titre de baronnie, et c'est un de ses descendants qui, un siècle plus tard, en 1769, et par achat, devint baron de Trets et, de ce fait, seigneur haut-justicier des trois quarts de Peypin. (*Histoire de Sisteron*, par M. de Laplane, t I, 469 ; Louvet, t V; *Trets*, par l'abbé Chailan.)

(2) Comme l'indique la qualification elle-même, ces seigneurs possédaient la haute justice, des préséances et divers autres droits surtout honorifiques de suzeraineté, constituant le *mere impere;* au point de vue fiscal, ils percevaient les droits de lods sur les mutations de biens nobles, quelques amendes et quelquefois des réserves en nature; ils ne possedaient généralement ni biens ni residence dans le fief soumis à

vence (1) affirment que Peypin était à l'origine une dépendance de Marseille et qu'il fut donné comme tel, ainsi que Saint-Savournin et Auriol, à Pons par son frère Boson, premier comte de Provence, entre 934 et 967, et qu'il fit plus tard partie des terres baussenques, c'est-à-dire relevant de l'apanage de la puissante maison des Baux. Or, nous avons établi déjà que Peypin n'existait pas à cette époque; il ne peut donc être question ici que des bois de Solobie et du village de ce nom donné par Raimbaud, archevêque d'Arles, qui en était possesseur, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, avec le château d'Auriol et les villages de Lasa (Roquevaire) et de Saint-Savournin, en 1040 (2). Cette donation réservait le *mere impere* aux vicomtes de Marseille; mais, par suite du partage de la vicomté en 1212, un quart de la haute justice de Peypin (qui existait alors) échut avec la baronnie d'Aubagne à la famille des Baux; les trois autres quarts continuèrent à appartenir à la famille des vicomtes et furent désormais joints à la baronnie de Trets (3).

Barons de Trets, hauts-justiciers des trois quarts de Peypin. — Aux vicomtes de Marseille, descendants de Guillaume I^er^ et par lui d'Arnulfe, seigneur de Trets vers 950 (leur généalogie est suffisamment connue pour que nous nous dispensions de la donner ici), succèdent les d'Agoult, seigneur de Trets, dont la parenté avec nos vicomtes remonte aux plus lointaines origines.

En 1397, Isabelle d'Agoult, fille de Raymond, épousa Astorge de Peyre ou de Pétra (4), qui à cette époque était viguier de

leur mouvance, où habitait leur vassal, le seigneur foncier de qui dépendait tous les autres droits (censes, trezain, éperon d'or, pot de vin, mutations de biens roturiers, moyenne et basse justice et même quelquefois la haute justice, sous certaines conditions à observer vis à vis du suzerain, etc.).

(1) Bouche le jeune et Louvet.

(2) Cartul. de Saint-Victor. — Raimbaud donne Auriol et toutes ses dépendances « *hoc est castelli Ornonis et ville Solobii sive Lasa et castri vel ville Sancti Saturnini*.

(3) Cartul. de Saint-Victor, n. 930, 14 juin 1212.

(4) Maison originaire du Gévaudan, dont le nom s'est écrit dans les chartes *de Petra*. Elle est distincte de la famille de *Pierres* du Languedoc, dont le nom est écrit *Petri* dans les titres anciens. Parmi les membres de la maison de Peyre, le cartulaire de Saint-Victor fait mention d'Aldebert I^er^, évêque de Mende en 1060; de B. de Peyre, prieur major de Saint-Victor en 1185; d'Aldebert, prieur de Chirac (Lozère) en 1212, et à la même époque, d'un autre Aldebert, prieur de Saint-Léonce; de Guillaume, abbé d'Adana, près Cabrières, eu 1212, et en 1185, 1204 et 1209 d'autre Guillaume, moine, puis abbé de Saint-Victor. (Voir aussi Arch départementales des Bouches-du-Rhône, B 9, fol. 167 et *Histoire communale de Marseille*, par Méry et Guindon). Je ne sais s'il faut rattacher à cette maison Honoré de Petra, avocat au parlement de Provence, dont la veuve Honorée de Cambe, fit enregistrer les armes en 1698.

Digitized by Google

Trets et le devint de Marseille en 1423-1424. Possédant déjà de son chef le fief de Baumes au Comtat, ce mariage le rendait seigneur majeur de Trets.

Le fils qui naquit de cette union et qui porta le même prénom que son père, succéda à celui-ci en 1406, suivant testament faisant mention de Trets et de Peypin (1).

Antoine de Peyre, fils du précédent, rendit en 1487 hommage au roi de France pour ces possessions, qui passèrent après lui à son fils Albert-Antoine de Peyre, dont la mort, arrivée vers 1525, fut suivie de près (1533) par la vente de Trets et de l'arrière-fief de Peypin à Christophe de Foresta-Doria. Les descendants de ce dernier vendirent aux de Covet, qui cédèrent à leur tour aux de Gaufridy et ceux-là aux Reynaud, de Marseille, auxquels succéda aussi par achat en 1769 le président de Thomassin-Peynier.

Barons d'Aubagne, hauts-justiciers d'un quart de Peypin. — C'est à Hugues de Baux qu'advinrent dans le partage de la vicomté de Marseille, fait en 1212, Aubagne et Peypin en partie. Après lui, ses droits passèrent par succession directe à Barral, à Gilbert, à Raymond, à Hugues (1227, 1240, 1243, 1300), puis à Alix des Baux, épouse d'Odon de Villars, dont la mort, arrivée en 1426, fit rentrer la succession dans le domaine du comte de Provence; mais, en novembre 1437, la portion d'Aubagne et de Peypin qui en faisait partie fut acquise au prix de 5,000 florins par Charles de Castillon, seigneur d'Eyragues, conseiller d'État, chancelier de l'ordre du Croissant.

Son fils René, qui fut aussi seigneur de Beynes, écuyer de Louis XI et deux fois consul d'Arles, épousa en 1476 Jeanne de Villeneuve-lez-Arcs. Par testament du 12 décembre 1450, il devint seigneur d'Aubagne et co-seigneur de Peypin.

En 1461, le roi René lui racheta pour 3,000 écus la baronnie d'Aubagne et la céda à sa femme Jeanne de Laval, puis l'échangea, le 20 février 1473, contre Alleins, Saint-Cannat et Valbonette à Jean Allardeau, évêque de Marseille. A partir de cette date jusqu'en 1789, les évêques de Marseille furent barons d'Aubagne; mais, dans la suite, ils ne prétendirent plus au quart de la juridiction de Peypin, comme nous l'établirons plus loin.

Jusque-là, les barons d'Aubagne firent à différentes reprises acte de co-seigneurs suzerains de Peypin, ainsi qu'il ressort : 1° d'une sentence arbitrale du 16 octobre 1315, qui accorde à

(1) *Trets* par l'abbé Chailan.

Digitized by Google

Raymond I[er] des Baux, comte d'Avelin, un quart des subsides fournis par les habitants de Peypin (1); 2° d'une reconnaissance faite par le chevalier Pierre Brémond à Hugues des Baux, seigneur des Baux, comte d'Avelin, pour tous ses biens d'Auriol et de Peypin, du 16 mai 1321 (2); 3° d'une donation faite en 1400 par Alix des Baux, dame d'Aubagne, à Pierre Bonhomme, moine de Montmajour, de la collation de la chapellenie de la Destrousse au territoire de Peypin, fondée par Monet d'Esparron, co-seigneur de ce lieu, sous la condition que les seigneurs d'Aubagne et de Trets auraient alternativement le patronage de cette chapelle. Ajoutons qu'en 1426, Antoine de Fulconis, moine de Saint-Victor et prieur de Fuveau, fut investi du bénéfice de cette chapelle qui était dédiée à Saint-Pierre-ès-liens (3).

Le pouvoir royal dut contester aux seigneurs de Trets et à ceux d'Aubagne leurs droits sur Peypin, car nous trouvons sous la date du 13 juin 1378, une déclaration du juge et des habitants de ce lieu, reconnaissant que la majeure directe et seigneurie, les régales, les appellations et les défauts appartenaient à la reine Jeanne, comtesse de Provence. Cependant, une annotation ancienne portée en marge de ce document, dit : *Non comperitur fuisse de domanio* (4). Aussi, lorsqu'en 1746 et à l'occasion de l'aliénation du fief de Valdonne, consentie à J.-B.-Ignace Roux par le marquis de Barbentane, le fermier des droits du roi revendiqua, en vertu de la déclaration de 1378, la totalité du droit de lods, qu'il croyait dû au roi; le parlement décida que Peypin ne relevait du domaine royal que pour un quart et la Destrousse pour la moitié, le surplus appartenant au baron de Trets, qui était à l'époque Guillaume de Gaufridy.

Dans ce procès, le marquis de Barbentane, seigneur foncier de Peypin et de la Destrousse, avait représenté « que, comme l'établit la note portée en marge du registre Sclaponis, il n'avait pas l'avantage de relever de Sa Majesté, mais du baron de Trets pour trois quarts et de celui d'Aubagne pour un quart. » Le fermier, représentant le Trésor, assigna alors à comparaître M. de Gaufridy, qui établit ses droits, et l'évêque de Marseille ; mais ce der-

(1) Archives départ., B 1209.
(2) *Inventaire des chartes de la maison des Baux*, par le D[r] Barthélemy.
(3) Archives départ. des Bouches-du-Rhône, B 1209, et registre du notaire Jean Dauphin; cartul. de Saint-Victor, n. 1489.
(4) Cour des comptes, reg. Sclaponis.

Digitized by Google

nier ayant fait défaut, il fut décidé que son quart, devenu disponible, dépendrait de la mouvance du roi (1).

Seigneurs fonciers de Peypin et de la Destrousse. — Boniface, un des principaux officiers de Guillaume, comte de Provence, reçut en apanage de ce prince Reillane, le château d'Auriol et tous ses alentours, y compris les bois de Solobie, au moment du partage général des terres fait, après l'expulsion des Sarrasins, entre les personnages qui y avaient efficacement coopéré (2). Boniface de Reillane laissa Auriol et les bois de Solobie à son fils Raimbaud, archevêque d'Arles, et à ses autres fils qui prirent le titre de seigneurs d'Auriol. Raimbaud, nous l'avons dit déjà, donna sa part à l'abbaye de Saint-Victor en 1040; mais ses frères firent souche à Auriol et le chanoine Albanès pensait que le premier seigneur et fondateur de Peypin, dont nous allons parler, descendait de cette lignée; mais ce ne pouvait être que par les femmes, car le nom patronymique des premiers seigneurs de Peypin paraît avoir été dès l'origine celui d'Esparron, porté par leurs descendants au XIII^{e} siècle.

Pierre-Brémond d'Esparron, seigneur d'Auriol et non de Tourves, construisit le château de Peypin et fonda le fief du même nom peu avant 1177, comme nous l'avons exposé plus haut. Il est aussi fait mention de lui dans une charte de l'année 1161 (3).

Après lui nous trouvons en 1259 un seigneur portant le nom de Geoffroy de Solobie et le titre de chevalier, qui est choisi comme arbitre par les seigneurs de Fuveau et par l'abbaye de Saint-Victor pour fixer les limites des territoires de Gréasque et de Fuveau (4).

Au commencement du XIV^{e} siècle, c'est un Monet d'Esparron, qui possède la seigneurie de Peypin et celle de la Destrousse, où il fonda la chapelle dont nous avons déjà parlé.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 1316, Esparron d'Esparron, chevalier, est qualifié co-seigneur d'Auriol et de Peypin dans le testament que fit le 12 mai, au château de Roquevaire, un de ses alliés Bertrand de Flotte (5).

(1) Reg. terrier de Valdonne : dictum du 8 juillet 1746 et quittance du 28 avril 1747 (notaire Garcin, d'Aix).

(2) *Histoire de Roquevaire,* par le chanoine Albanès, p. 17.

(3) Cartul. de Saint-Victor, n. 1106.

(4) *Dominus Gaufridus de Solobiis, miles* : Cartul. de Saint-Victor, n. 1130, 19 février 1259.

(5) *Sparronus Sparroni, miles, condominus de Auriolo et de Podiopino* (Archives de Saint-Victor, Roquevaire, liasse 264, reproduit par le chanoine Albanès dans son *Hist. de Roquevaire,* preuves, p. x).

Digitized by Google

Peu de temps après, le 13 mai 1321, le chevalier Pierre-Brémond (d'Esparron), qui porta les prénoms de son ancêtre, le fondateur de Peypin, fit une reconnaissance pour tous ses biens d'Auriol et de Peypin à son suzerain Hugues de Baux, baron d'Aubagne (1).

En 1328, c'est Pierre Sanche de Peypin (2) qui paraît posséder le fief dont il portait le nom; il devait appartenir à la lignée d'Esparron, puisque nous lui voyons succéder Jean d'Esparron, co-seigneur d'Auriol, cité comme témoin, avec son parent Rostang d'Esparron, prieur de la Celle dans la charte de prise de possession par le pape de la seigneurie de Roquevaire, passée dans le château dudit lieu, le 19 juin 1365 (3). Pierre Sanche figure sur la liste des chevaliers provençaux, qui accompagnèrent en Italie Charles, duc de Calabre, fils du roi Robert.

Vers 1405, Pierre de Flamenc, abbé de Saint-Victor, acquit une portion importante de Peypin, en même temps que le château de Gémenos, le tout situé dans le *Val de Weaulue* (Huveaune). A partir de cette époque, la puissante abbaye eut pendant plus d'un siècle la possession libre et pacifique, avec pleine juridiction de Peypin (4), pour lequel elle rendit hommage une dernière fois en 1508 (5).

Au commencement du XV^{e} siècle, la maison de Sabran paraît avoir possédé, parallèlement avec Saint-Victor, certains droits et biens à Peypin, dont nous avons recherché en vain l'origine. Hypothétiquement, mais avec quelque vraisemblance, on peut admettre qu'ils remontent au mariage de Jean de Sabran d'Ansouis avec Isoarde de Roquefeuil de Puyloubier, de la maison des seigneurs de Trets, qui étaient hauts-justiciers de Peypin. Cette héritière apporta du reste, en dot, la seigneurie de Belcodène, qui, comme Peypin, avait dépendu des seigneurs de Trets et plus anciennement de leurs auteurs les vicomtes de Marseille. Dans tous les cas, le nom de Sabran ne figure dans aucun acte concernant Peypin-lez-Auriol avant ce mariage, qui eut lieu vers 1369. De 1331 à 1399, les Sabran, il est vrai, prêtèrent cinq fois hommage pour leur terre de Peypin, les registres de la Cour des comptes en font foi ; mais il s'agit de Peypin d'Aygues (Vaucluse), qui, avec la Motte-

(1) *Inventaire des chartes de la maison des Baux*, par le D^{r} Barthélemy.

(2) *Petro Sancii de Podiopino*, dit la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, par M. de Villeneuve.

(3) Archives départ. des Bouches-du-Rhône, 9, *Armorum*, fol. 62 v°.

(4) Archives départ., B 1208.

(5) B 1478 et 783, fol. 235.

Digitized by Google

d'Aygues, et La Tour-d'Aygues, faisait partie de la baronnie d'Ansouis, léguée par S. Elzéar de Sabran à ses collatéraux. Les actes d'hommage le disent clairement, ce qui n'a pas empêché d'écrire et d'imprimer que le fief de Peypin lez-Auriol appartenait en propre à Jean de Sabran du chef de ses ancêtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean de Sabran d'Ansouis prêta hommage pour Peypin-lez-Auriol entre les mains du baron de Trets, le 8 avril 1407. Son fils Elzéar aurait passé nouveau bail pour Peypin à Pierre Valentin, le 3 octobre 1408, et vendit ensuite cette seigneurie, par acte du 13 juillet 1433, à Lazare Bertrand, secrétaire du roi. Le fils de ce dernier, Jacques Bertrand, prêta hommage pour cette terre à Astorge de Pétra, seigneur majeur en 1439 (1).

En 1492, le seigneur de Peypin était Charles de Cassin, fils de Jacques, consul de Marseille en 1472 et 1474, qui fut élu la même année membre du conseil de ville de Marseille; il avait été comme son père consul de cette cité en 1480 (2). Ce seigneur fut assassiné dans une émeute devant la Major, le 20 avril 1493. Son successeur fut Louis de Cassin, seigneur de Peypin et aussi consul de Marseille, en 1520. Par son testament, daté de 1524 (3), il légua à la commune d'Auriol l'usage des bois et forêts de pins de sa seigneurie de Peypin et de la bastide de la Destrousse. Cet acte nous apprend qu'il était fils de Charles et de Garcende Amedea. En 1498, Louis de Cassin vengea la mort de son père en tuant Ricaut, le chef de l'émeute marseillaise de 1493.

Pierre de la Cépède, qui avait épousé la sœur de Louis de Cassin, seigneur de Peypin, recueillit cette terre pour son fils à la mort de son beau-frère et releva, ainsi que ses successeurs, le nom de Cassin éteint en mâles. Ce gentilhomme appartenait à une famille qui, depuis plus d'un siècle, prenait une part active à l'administration municipale de Marseille (4). Il était fils de Jacques de la Cépède et de Catherine de Bardonenche, et se distingua pendant le siège de Marseille par le connétable de Bourbon, en 1524 (5).

(1) *Trets et sa vallée*, par M. l'abbé Chailan.

(2) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 244; *Armorial manuscrit du Consulat* à la Bibliothèque de Marseille; *Histoire de la commune de Marseille*, par Méry et Guindon.

(3) Ce testament en latin est transcrit en entier sur le recueil d'actes anciens de la commune d'Auriol (XV^e, XVI^e et XVII^e siècles).

(4) La grande S^{te} Thérèse, l'ornement de l'ordre du Carmel, descendait de cette maison par son aïeule paternelle, Agnès de la Cépède. Jean de la Cépède, seigneur des Aygalades, premier président à la Cour des comptes, qui épousa Magdeleine de Brancas-Ceyreste, appartenait aussi à cette famille.

(5) *Almanach de Marseille*, par Grosson, année 1779.

Digitized by Google

Avant de remettre la seigneurie de Peypin à son fils qui suit, il transigea avec la commune d'Auriol, relativement au legs fait par son beau-frère.

Christophe de la Cépède de Cassin, seigneur de Peypin, fit le dénombrement de cette terre en 1539 et en 1541 (1), fut consul de Marseille en 1537 et en 1556, et laissa de son mariage avec Yolande de Vento, Joseph, qui suit :

Joseph de la Cépède de Cassin, qui épousa en 1573 Bernardine de Cabre, vit détruire son château par les troubles de la Ligue; il était en possession de la seigneurie de Peypin en 1597. A cette date et aussi en 1604, nous lui voyons vendre quelques terres à Étienne de Saint-Jacques, de Marseille (2). Il fut père de :

1° Pierre de la Cépède de Cassin, seigneur de Peypin et la Destrousse, marié en 1608 à Louise de Félix de la Reynarde;

2° François, appelé le cadet de Peypin, qui, en 1622, aurait tenté d'assassiner Louis XIII à Marseille. Il ne laissa qu'une fille qui se fit religieuse ursuline.

Nicolas de la Cépède de Cassin (fils de Pierre et de Louise de Félix), succéda à son père comme seigneur de Peypin et mourut après 1658 sans postérité, laissant ses fiefs à sa sœur, Marquise de la Cépède de Cassin, femme de François de Bionneau, baron d'Eyragues, capitaine de galère.

Louise-Marguerite de Bionneau de Cassin, fille de ces derniers, releva pour la deuxième fois le nom de Cassin ; elle est qualifiée dame de Peypin et de la Destrousse dans divers actes, entre 1679 et 1714 (3). Elle avait épousé Jean-Baptiste de Puget de Barbentane, seigneur de Saint-Pons, Bras, Ramatuelle et autres lieux, maréchal de camp, capitaine des gens d'armes du duc d'Enghien, premier consul d'Aix en 1665, qui mourut avant 1680, laissant pour fils Pierre de Puget-Barbentane, seigneur de Peypin et Ramatuelle, etc., dès 1702. Celui-ci épousa sa cousine de Puget de Cabassole du Réal, héritière de Paul-François, seigneur de Barbentane. Elle lui donna :

Paul-François de Puget-Barbentane du Réal-Cabassole, chevalier, marquis de Barbentane, seigneur de Peypin, la Destrousse, Maillane, Ramatuelle, etc., de 1729 à 1740. Il avait été comme

(1) Archives départ. des Bouches-du-Rhône, B 778 et 790.

(2) Livres-terriers de Valdonne. Cet Étienne de Saint-Jacques, qui mourut en 1633, fut père de Louis, consul de Marseille en 1626 et bisaïeul d'Henry de Saint-Jacques de Serres, qui, en 1743, fit une cession au seigneur de Valdonne.

(3) Livres-terriers de Valdonne.

Digitized by Google

son aïeul premier consul d'Aix en 1730. Marié à sa parente Jeanne-Gabrielle de Puget, marquise de Chasteuil (fille de Marc-Auguste, chevalier, qui vivait en 1733), il acquit, avant 1740, les droits que possédait sur Barbentane Paul-Aldonce-François de Thézan-Vénasque, marquis de Saint-Gervais, et devint ainsi seigneur de Barbentane en entier; mais, par contre, il démembra de sa terre de Peypin le fief de Valdonne dont nous parlerons ci-après.

Paul-François eut pour fils : Joseph-Pierre-Balthazar-Hilaire de Puget, marquis de Barbentane, qui épousa le 19 mai 1753 Élisabeth-Charlotte de Manildet (fille de Charles, marquis de Vierville). Ce fut le dernier seigneur de Peypin et de la Destrousse. Pour ne pas être porté sur la liste des émigrés, il adressa le 2 juin 1793 à la commune de Peypin son certificat de résidence à Paris; il avait alors 66 ans (1).

Seigneurs fonciers de l'arrière-fief de Peypin-Valdonne. — En 1740, Jean-Baptiste-Ignace Roux aîné, écuyer, conseiller du roi en l'amirauté de Marseille et des mers du Levant, possédait toute la partie nord du territoire de Peypin, soit 800 hectares environ touchant aux limites des communes de Saint-Savournin, Belcodène, Gréasque et la Bourine. Il fit ériger cette terre en fief noble et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice sous le titre de Peypin-Valdonne (2).

Valdonne, dont l'étymologie est Val de la Dame (de *dona*), était avant cette époque le nom du quartier où a été construit le château. Aux XVIe et XVIIe siècles, ce lieu était appelé *La Donne;* mais comme le nouveau fief se composa en grande partie de la vallée du Merlançon, depuis sa principale source jusqu'à Bouilladisse, on adopta l'appellation de Val-Donne. Une grande partie de cette terre appartenait, comme domaine roturier, aux auteurs d'Ignace Roux depuis plus d'un siècle. Vincent Roux, de Marseille, possédait en effet, dès 1640, des terres à Valdonne qu'il agrandit par des achats faits en 1643 et qu'il transmit à son fils Honoré, bourgeois de Marseille, lequel accrut encore le domaine paternel par l'acquisition qu'il fit des biens de Lazarin Doria de Risso, seigneur de Sotournon en 1672. Ses fils furent :

1° François qui suit.

2° Jean-Baptiste (prévôt de la collégiale de Saint-Martin de Mar-

(1) Cahier des délibérations de Peypin.

(2) L'acte d'érection est du 26 juillet 1740 (notaire Laget, d'Auriol).

Digitized by Google

seille). Il mourut en 1739 ; son patrimoine, qu'il avait augmenté en terres, échut à son neveu et filleul J.-B.-Ignace.

François Roux, conseiller du roi, maire perpétuel de Peypin, épousa (1), le 30 janvier 1679, Catherine Bruny, sœur de Jean-Baptiste, plus tard marquis d'Entrecasteaux, président au parlement, et de Raymond, richissime financier, qui fut trésorier-général de France en 1714 et forma la branche des barons de La Tour d'Aigues. François Roux commerça en grand avec le Levant et associa à ses entreprises ses beaux-frères Bruny, dont la fortune proverbiale faisait dire en Provence à l'acheteur qui trouvait un prix trop élevé : *Aï pas la bourço de moussu Bruny* (2). Il acquit de nouvelles terres et des mines de charbon de pierre (lignite) dans les territoires de Peypin, Gréasque, Saint-Savournin et Auriol, et testa, le 8 août 1726, à Peynier, laissant tous ses biens de Valdonne à son fils aîné (3) qui suit :

J.-B.-Ignace Roux, premier seigneur de Valdonne, reçu membre de l'Académie de Marseille en 1756, fut aussi député à la Chambre de commerce, fondateur et directeur de divers hôpitaux, etc. De 1740 à 1750, il fit édifier d'importants bâtiments (4), qui agrandirent le château de Valdonne, construit par son aïeul Honoré Roux sous Louis XIII, et y ajouta une nouvelle chapelle qu'il dédia à son patron S. Ignace, évêque d'Antioche. La terre de Valdonne comprenait quatre fermes : celle du Château et celles de Garoutte, Courreou et du Gavot. Ignace Roux fut inhumé dans l'église Saint-Martin, à Marseille, après avoir testé le 4 juillet 1752, en faveur de sa femme Thérèse Vitte, qui reçut l'investiture royale pour le quart du fief de Valdonne, lequel relevait de la directe du roi (5). Celle-ci mourut le 18 janvier 1776, laissant tous ses biens

(1) Not Poncy, de Marseille.

(2) Notre regretté ami, M Félix Timon-David, avait entrepris un travail fort intéressant sur cette famille de parvenus de l'ancien régime. Espérons que cette œuvre posthume paraîtra un jour. Voir aussi notre article *Vieux Gavots* dans le *Sémaphore* des 5 et 6 décembre 1897.

(3) Son fils cadet Pierre-Honoré continua le négoce et fut annobli par Louis XV à la suite de grands services rendus à l'État pendant la peste de 1720 et le siège de Mahon. Ces lettres de noblesse sont enregistrées aux archives départementales, Cour des comptes. C'est de lui que descendent tous les représentants actuels de la famille de Roux, une des plus nombreuses de Marseille, puisqu'elles compte encore plus de huit rameaux. Nous possédons une généalogie inédite de ces Roux, depuis 1506 jusqu'à nos jours.

(4) Ces dépendances comprenaient entre autres constructions un four à cuire le pain, d'immenses celliers à vin, un moulin à huile où l'on venait moudre toutes les olives récoltées à plusieurs kilomètres à la ronde, des colombiers seigneuriaux, etc.

(5) Cour des comptes, B 1010.

Digitized by Google

à ses arrière-petits-enfants Messieurs et Demoiselles de Gérin-Ricard, par son testament du 14 décembre 1771, reçu par Mᵉ Hazard, de Marseille. Ignace Roux n'avait en effet laissé qu'une fille, Magdeleine de Roux de Valdonne, mariée en 1723 à Messire Jean-Joseph des marquis de Gérin, commandeur de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, lieutenant général de l'Amirauté de Marseille et des mers du Levant, membre fondateur, puis directeur de l'Académie de cette ville (1) ; elle ne laissa à sa mort, arrivée avant celle de sa mère, que deux filles, savoir : Catherine-Félicité de Gérin, femme de Raymond de Villaret de Faucon, officier, légataire de son aïeule Vitte-Roux ; 2° Thérèse de Gérin, mariée en 1746 à Lazare de Gérin-Ricard, conseiller secrétaire du roi et plus tard lieutenant de l'Amirauté; elle mourut en 1763, laissant trois garçons et quatre filles.

Depuis 1776, l'ancienne seigneurie de Valdonne fut possédée par les de Gérin-Ricard ; ils partagent maintenant la propriété de ce domaine, qui se transmet par descendance depuis bientôt trois siècles, avec les familles de Joannis, marquis de Verclos, et de Roux, alliées à la leur. En 1834, une grande partie de cette terre retourna dans la famille de Roux par la mort de Michel Constantin de Gérin-Ricard, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, dont la fille Angélique-Lazare avait épousé, en 1828, Héliodore de Roux, petit-fils de Pierre-Honoré frère du premier seigneur de Valdonne.

(*A suivre.*) HENRY DE GÉRIN-RICARD.

(1) Fils de Jean-Jacques II, chevalier de l'ordre du roi, ancien lieutenant-général de l'amirauté et de Claire-Marquise de Pallas.

MONNAIES CONSULAIRES
TROUVÉES AU PONTET.

Un industriel du Pontet, en creusant les fondations pour l'agrandissement de sa maison, à 50 centimètres de profondeur, a trouvé récemment un trésor. On a prétendu que la découverte d'un trésor était de notre temps une chimère ! On voit bien qu'il en existe encore aujourd'hui, même au Pontet ! Je dois dire toutefois que ce trésor n'est pas bien considérable (1). Il consiste seulement en six monnaies antiques d'argent assez épaisses et assez bien conservées ; mais si, comme valeur intrinsèque, il est peu de chose, dans l'esprit de l'heureux découvreur et surtout dans l'esprit de ses voisins, il semblait de grand prix, étant donnée la haute valeur que le populaire aujourd'hui attribue aux trouvailles d'objets antiques ; il leur paraissait représenter une petite fortune, mille francs peut-être, sinon davantage. Lorsque ces six monnaies m'ont été montrées, j'ai eu le regret d'apporter une déception et de dissiper des illusions bien excusables ; il m'a fallu renverser le pot au lait de Perrette ; mais il leur reste encore des doutes sur l'exactitude de mon évaluation ; ils ne sont pas encore convaincus. Aujourd'hui cependant, avec la vulgarisation des études numismatiques, avec les facilités que fournissent pour les recherches les grands répertoires spéciaux, avec les nombreux catalogues de vente que distribuent les principaux marchands de médailles, les monnaies antiques, sauf de rares exceptions, peuvent en général être tarifées presque aussi exactement que le numéraire courant. Pour les monnaies d'argent, l'abaissement de la valeur du métal tend de plus en plus à les déprécier et à en

(1) Un autre trésor d'une grande importance par le nombre et la variété des monnaies et par l'intérêt qu'il présente pour notre histoire locale du moyen âge, a été exhumé au Pontet, le 7 décembre 1898, dans la tranchée faite pour le passage des tramways d'Avignon à Sorgues, sous la ligne du chemin de fer. M. Labande en a rendu compte sommairement dans une de nos dernières séances, et moi-même j'en ai entretenu l'Académie.

Digitized by Google

restreindre la valeur vénale ou marchande. Le creuset de l'orfèvre ne fait plus grande concurrence aux tablettes des amateurs ou des savants. Si le prix des monnaies d'or se maintient un peu mieux, c'est à cause de leur rareté relative, et à cause du prestige que le précieux métal exerce toujours aux yeux de la foule.

Les monnaies antiques n'en conservent pas moins leur importance scientifique, car elles restent les plus puissants et les plus fidèles auxiliaires de l'histoire, surtout pour la chronologie. Matériellement, elles confirment ou annulent le témoignage des anciens auteurs; au point de vue purement plastique, elles font revivre dans toute leur sincérité les traits de certains personnages historiques de l'antiquité : au point de vue de l'archéologie, elles révèlent à nos yeux la forme exacte d'une multitude d'objets, dont sans elles l'existence resterait un problème; enfin, aujourd'hui les trouvailles sont considérées comme un élément très précieux pour déterminer la topographie et même l'histoire des localités antiques. A ce point de vue, une monnaie qui pour le marchand peut n'avoir qu'une valeur infime, présente parfois pour l'historiographe un grand intérêt. C'est particulièrement à cause de cela que je me permets de vous entretenir de ces six monnaies d'argent.

Elles sont ce qu'on appelle en termes de numismatique des monnaies consulaires, c'est-à-dire qu'elles sont antérieures à l'institution de l'Empire romain; elles appartiennent aux temps de la République, à l'époque où le peuple-roi était administré, gouverné par des consuls. Leur émission a pris fin à l'avènement d'Auguste comme empereur. En général, elles ne sont pas bien rares, moins communes cependant que la plupart des monnaies dites impériales, et, comme celles-ci, elles présentent divers degrés d'abondance ou de rareté. Tandis que les plus communes sont tarifées par les auteurs ou par les catalogues des marchands à deux ou trois francs seulement, le prix de certaines autres peut atteindre des prix assez élevés.

Notre région du sud-est est beaucoup plus féconde en monnaies consulaires que le restant de la France : c'est parce qu'elle a été subjuguée la première, et que sa conquête a commencé environ cent ans avant les guerres de Jules César. Immédiatement après, la civilisation et le commerce romain sont venus s'y implanter et y ont importé pour les nécessités de la vie et les besoins du luxe une grande quantité de numéraire.

Malgré leur nom de consulaires, ces monnaies ne portent géné-

Digitized by Google

talement ni l'empreinte de la figure ni même les noms des consuls en fonctions au moment de l'émission, c'est que du temps de la République romaine tout ce qui concernait la composition, la frappe, l'émission, la comptabilité du monnayage était régi et administré par des magistrats spéciaux, qu'on appelait triumvirs monétaires. Ces fonctions étaient très ambitionnées et très élevées dans la hiérarchie des magistratures de la République; elles étaient le partage des grandes familles de l'aristocratie patricienne ou plébéienne, et, chose remarquable, les monétaires avaient le droit de choisir, de déterminer le sujet, les sigles qui devaient être gravés sur la face ou le revers; ordinairement, la face portait la figure emblématique de la cité de Rome ou du dieu Janus ou de quelque autre divinité topique, mais le revers était consacré presque toujours à représenter quelque sujet rappelant l'histoire de la famille du monétaire lui-même, tantôt les vases sacrés et le mobilier du culte, tantôt des trophées d'armes, tantôt un quadrige ou un cheval au galop, ou bien quelque monument, un temple, un pont, une statue, le tout pour rappeler que le monétaire ou quelqu'un de ses ancêtres avait été pontife, ou vainqueur dans un combat ou dans les jeux du cirque, ou honoré de quelque récompense nationale. Presque toujours on voit gravé dans la légende ou à l'exergue les noms et les titres du monétaire soit en toutes lettres, soit en abrégé, et tout au moins le nom de la famille à laquelle il appartenait; c'est ce qui permet de classer ces monnaies historiquement et leur donne un plus haut degré d'intérêt historique. Comme valeur les monnaies consulaires d'argent sont des deniers et parfois des quinaires. Les poids, le titre, la valeur de convention ont varié suivant les temps. Les monnaies consulaires de bronze sont plus rares et en général plus anciennes et d'une facture plus archaïque. A cause de leur rareté, elles sont d'un prix plus élevé. Les monnaies d'or, *aurei*, sont très rares et très précieuses.

Que je vous dise de plus que les monnaies consulaires n'ont été émises par la République que sur le tard. D'après Pline, le numéraire d'argent n'a été frappé à Rome que vers la fin du V[e] siècle, soit vers l'an 485 de Rome, ce qui revient à l'an 269 avant l'ère chrétienne, mais il avait été précédé par l'émission d'un grossier numéraire de bronze qu'on appelait l'*aes* libral, et celui-ci avait été précédé lui-même par de simples lingots ou des anneaux de cuivre ou de bronze d'un poids déterminé, et marqués d'une empreinte indiquant le poids constaté. Il en a été de même dans tous les

Digitized by Google

pays à l'enfance du monnayage. Du reste, il ne faut pas croire que l'émission de la monnaie soit fort ancienne dans l'histoire de l'humanité. Les plus antiques civilisations, bien que fort avancées sous d'autres rapports, notamment l'Égypte des Pharaons, malgré les glorieux monuments qu'elle a laissés, ne la connaissaient pas encore. Les marchés s'y soldaient tantôt par des échanges, tantôt par des anneaux ou des lingots de divers métaux qu'on pesait séance tenante. On trouve représentée l'opération du pesage sur des peintures et des bas-reliefs égyptiens ; il en était de même dans l'Assyrie et la Chaldée.

Quelques mots maintenant pour vous décrire sommairement les six monnaies du trésor du Pontet, et vous signaler les souvenirs historiques qu'elles rappellent.

La première dans l'ordre chronologique porte de face la tête symbolique de la ville de Rome, coiffée d'un casque, et à la légende le mot TAMPILVS ; sur le revers, Apollon debout sur son char tenant un arc et des flèches. Dans le champ, le mot ROMA ; à l'exergue, les mots M BÆBI Q F, *Roma Marcus Baebius, Quinti filius*. La famille Baebia était d'origine plébéienne, mais plusieurs de ses membres ont rempli de hautes fonctions, tribuns du peuple et même consuls. Cette monnaie date du VII^e siècle de Rome, c'est-à-dire des environs de l'an 610 et de l'an 144 avant l'ère chrétienne (1).

La seconde présente une tête de divinité au bas de laquelle est la légende *Roma* ; sur le revers est gravée une statue équestre dont le cavalier porte une palme et la légende les mots *Maenio Aimilio Lepido*. La famille Aemilia était une des plus anciennes familles patriciennes de Rome ; un de ses membres les plus glorieux a été Paul-Émile, le vainqueur de Persée, roi de Macédoine, et le père adoptif de Scipion-Émilien. Le monétaire Maenius Aemilius Lepidus inscrit dans la légende plus tard fut élu consul, et il était l'aïeul de cet autre Lépidus, qui avec Octave et Marc-Antoine, forma le second triumvirat. Cette monnaie a été frappée vers l'an 642 de Rome, c'est-à-dire 112 ans avant l'ère chrétienne (2).

La troisième porte de face la tête de Rome casquée, anépigraphe ; au revers, le dieu Saturne debout dans un char et tenant une faux. A l'exergue, les noms du monétaire romain L. SATVRN, *Lucius Saturninus*. Ce Saturninus qui avait pris pour emblème le dieu Saturne à cause du nom, appartenait à une famille plébéienne

(1) Cohen, *Monnaies consulaires*; Babelon, *Monnaies de la République romaine*, p. 254.

(2) Babelon, t. I, p. 118.

Digitized by Google

qui avait fourni plusieurs tribuns du peuple. L'un d'eux fut le fougueux ami de Marius. On attribue l'émission de cette monnaie à l'an 660 de Rome, soit 94 ans avant Jésus-Christ (1).

La quatrième a une tête d'Apollon et est anépigraphe. Au revers, un cavalier au galop portant une palme; à la légende, les mots L. PISO FRUGI. Le monétaire Lucius Piso Frugi appartenait à l'illnstre famille des Pisons, qui était elle-même une branche de la *gens Calpurnia*, une des plus anciennes races patriciennes de Rome, puisqu'elle prétendait descendre du roi légendaire Numa Pompilius. Ceux d'entre nous qui ont conservé leurs souvenirs classiques se rappelleront les frères Pison à qui Horace avait dédié son Art poétique: « *Credite Pisones isti tabulae fore librum persimilem* »; et, plus bas : « *O pater et juvenes patre digni.* » Lucius Piso Frugi était un des hommes les plus honorables de son temps. Il a été loué plusieurs fois par Cicéron dans ses œuvres philosophiques, et plus tard son fils devint le gendre du grand orateur. Les monnaies de L. Piso Frugi sont très nombreuses, et par suite sont à très bas prix. La cause de cette abondance est dans un fait historique bien connu. Piso Frugi était monétaire pendant la guerre civile, dite la guerre sociale, qui mit la République à deux doigts de sa perte. Pour subvenir aux frais de la guerre, le sénat fut obligé d'ordonner par la loi *Plautia Papiria* de convertir en monnaie le trésor métallique qui était en réserve dans l'*ærarium*. L'honorable Piso Frugi fut chargé de diriger cette opération financière extraordinaire. L'émission eut lieu aux environs de l'an 665 de Rome, soit de l'an 89 avant l'ère chrétienne (2); elle se continua sous la direction de son fils. Si la monnaie dont il s'agit ne provient que de l'émission faite par Pison le fils, elle est des environs de l'an 670 de Rome.

La cinquième porte de face une tête de divinité, anépigraphe; au revers, une victoire ailée, dans un quadrige, au galop; à l'exergue, les noms du monétaire T. CARISI, elle est des environs de l'an 706 de Rome (3). Le Titus Carisius qui vivait sous Jules César est peu connu dans l'histoire, bien que les monnaies où son nom est inscrit soient fort communes et à bas prix. D'autre part, son nom se trouve gravé sur une inscription qui a été trouvée sur notre Rocher des Doms au commencement de ce siècle, et qui est dans la grande galerie du Musée Calvet,

(1) Babelon, p. 207.
(2) *Idem*, p. 289.
(3) *Idem*, p. 312.

Digitized by Google

T. CARISIVS TF PR VOLCAR DAT. On la traduit par *Titus Carisius Titi filius praetor Volcarum dat.* Les mots Praetor Volcar fournissent matière à interprétation et ont donné lieu à des controverses. Faut-il lire PR. VOLC. AR., c'est-à-dire prêteur des Volkes Arécomiques, ou bien VOLCARUM en un seul mot, c'est-à-dire prêteur des Volkes en général. Cette expression générique fournit dans ce cas un argument à l'opinion qui range le peuple Cavare dans la nation des Volkes, derniers envahisseurs de la Gaule méridionale avant les Romains. Il y aurait donc eu la branche des Volkes Tectosages de Toulouse, celle des Volkes Arécomiques de Nimes, enfin celle des Volkes qui, à l'époque de la conquête, étaient restés en deçà du Rhône, et qui tentèrent de résister à l'armée d'Annibal; ils prirent le nom de Cavares; ce n'est que sur le tard que le nom de Cavares apparaît chez les historiens La famille Carisia était peu ancienne et aucune de ses nombreuses monnaies n'indique un cognomen.

La sixième présente de face la tête de la ville de Rome coiffée d'un casque et la légende M. POBLICI LEG. PROPR., *Marcus Poblicius legatus propraetor.* Au revers, un personnage debout sur la proue d'un navire prêt à débarquer saisit une palme que lui offre du rivage une femme ayant sous le bras une lance et sur le dos un bouclier. A l'exergue, les mots CN. MAGNVS IMP. Ce personnage est le fils aîné de Pompée, qui, après la bataille de Pharsale et l'assassinat de son père, continua lui-même la guerre contre Jules César, et après la bataille de Thapsus en Afrique, passa en Espagne où il trouva une nouvelle armée prête à le soutenir, mais il fut défait et périt à la bataille de Munda. La femme qui lui tend une palme est la figure allégorique de l'Espagne qui lui promet la victoire. Cette monnaie a donc un vrai mérite historique; Publicius était un lieutenant de Cneus Pompée, et cette monnaie était émise pour la solde des troupes La date en est de l'an 708 de Rome et de l'an 46 avant Jésus-Christ.

D'après les indications ci-dessus, vous voyez que les six monnaies au Pontet embrassent une période totale d'environ 64 ans, c'est-à dire depuis l'an de Rome 644 jusqu'à l'an 708; c'est comme si, dans un trésor de monnaies modernes, il se trouvait simultanément des pièces d'argent de Louis-Philippe, de la seconde République, de Napoléon III et de la troisième République. En prenant pour base un intervalle de cinq ans environ à dater de l'émission de la plus récente des monnaies, il faut admettre que c'est dans les premières années du principat d'Octave, au temps du triumvirat,

Digitized by Google

que le trésor a dû être enfoui dans le sol soit par cas fortuit, soit autrement.

Pour la topographie historique de notre région, la trouvaille du Pontet a pour effet de constater l'existence du Pontet dès l'origine du haut empire, mais il faut tenir pour certain que dans les temps antiques, le Pontet n'a jamais été un centre de population considérable. Sans parler de l'absence de briques tumulaires et de fragments de poteries, la situation en plaine sans aucune élévation de terrain et la trop grande proximité de la ville d'Avignon, l'indiquent suffisamment. Le Pontet a dû être, dès le temps d'Auguste, ce qu'il est aujourd'hui, une agglomération de maisons d'industries diverses, occasionnée par la configuration des lieux et la circulation qui y étaient amenés. C'est, en effet, tout près de là que le cours du Rhône décrit une courbe propice pour les besoins de la navigation, pour le garage des bateaux, le chargement et le déchargement des marchandises. C'est là aussi qu'est la bifurcation de la grande voie qui d'Arles et d'Avignon conduit à Orange, Valence, Lyon et de celle qui conduit à Carpentras, à Sault et aux Alpes. Là aussi vient se souder le chemin dit des Marseillais, qui conduit à la Durance, à Cavaillon, Aix et Marseille. Toutes ces voies existaient dans l'antiquité, et comme avant nos modernes chemins de fer et bateaux à vapeur, on voyageait à cheval ou en litière, il fallait là tout ce qui était nécessaire aux hommes et aux chevaux, des auberges, des marchands de comestibles, des forgerons, etc.

Le terrain qui renfermait les six monnaies est à quelques mètres de distance d'un ancien chemin appelé aujourd'hui le chemin des Granges, qui vient aboutir dans l'angle formé par la route d'Orange et par la route de Carpentras, au centre même du Pontet. Il a été constaté par divers travaux topographiques, et notamment par une étude de notre regretté collègue M. Rochetin, que ce chemin qui longe les propriétés de Sinéty et Yvaren, était sur l'emplacement de l'ancienne voie romaine. C'est seulement au temps de Louis XIV que la grande route actuelle a été déviée un peu au couchant et établie sur un sol un peu plus graveleux et moins marécageux.

Au sortir du Pontet, la voie romaine en ligne droite traversait la partie du territoire d'Avignon, dite clos de Périgord, puis après avoir franchi la Sorgue tout près de son embouchure dans le Rhône, et traversé les territoires actuels de Sorgues et de Châteauneuf-du-Pape, toujours en ligne droite, elle venait aboutir aux pentes de

Digitized by Google

la colline où était assise la ville d'Orange. Au contraire, la route moderne, après avoir franchi la Sorgue sur le grand pont de pierre immédiatement en amont de la ville de Sorgues, se contourne brusquement à angle droit pour atteindre dans la plaine la ville de Courthézon et s'épargner ainsi la rude montée de la colline de Châteauneuf. La traversée de la rivière n'avait pas lieu à l'endroit où est aujourd'hui le grand pont de pierre, elle s'effectuait plus bas, près du Rhône et tout près du château de Fontgaillarde, probablement par un pont de bois. Je n'ai trouvé ni anciennes culées ni amorces ; les grandes inondations du Rhône ou de la Sorgue et la mobilité du terrain des berges ont dû peu à peu les faire disparaître. Mais à une centaine de mètres de la rive droite, j'ai constaté moi-même les restes d'un certain nombre de tombes, les unes formées de pierres plates dites des *laouses* selon la coutume rustique, les autres formées de grandes briques à crochets, dites sarrasines, suivant la coutume romaine. Le village de Sorgues appelé dans les temps romains *Cypresseta*, était donc situé un peu plus bas que la ville moderne qui ne date que du X[e] siècle. On sait que dans les mœurs gallo-romaines, les tombeaux étaient alignés le long des grands chemins, à la sortie des villes et villages. J'ai fait une étude sur Cypresseta et son cimetière dans le *Bulletin historique de Vaucluse*, il y a quelques années (1).

A. SAGNIER.

(1) *Bulletin historique de Vaucluse*, 1882.

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE.

Croisière de l'amiral anglais Matthews sur les cotes de Provence et alarme dans la ville de Marseille.

Lettre de Joseph Arnaud (1), ***négociant de Marseille, à son frère Jean-Baptiste*** (2), ***résidant à Constantinople, communiquée par M. le Dr Arnaud de Fabre.***

A Marseille, le 5 juin 1744.

Voici, mon très cher frère, copie de ce que je vous ai écrit au pié d'une petite lettre dattée du 30 may, qui vous parviendra comme celle-ci, voye de Smirne; ce que je fais pour que si le comerce est interrompu, vous sachiés ce qui en est cause, et pour un peu vous amuser dans ce tems de la calamité par les nouvelles présentes.

Dans le tems que je vous écrivois la lettre ci-dessus, il y eut une allarme dans la ville à l'occasion des signaux qu'on a établis sur toutes les hauteurs de la cote jusques à Notre-Dame de la Garde, pour avertir quand il paroitroit des vaisseaux anglois en vue de

(1) Joseph Arnaud, d'origine irlandaise par sa mère, était né en 1722; il avait donc 22 ans au moment où il écrivait cette lettre. Il passa son baccalauréat ès droits en l'Université d'Aix, le 26 juillet 1746. Il se livra au commerce et rejoignit, en avril 1747, son frère Jean-Baptiste à Constantinople. Il en revint en 1764, et dès son arrivée à Marseille, fut nommé directeur de l'hôpital général de la Charité de cette ville, pour les années 1765 et 1766. Il mourut en 1775.

(2) Jean-Baptiste Arnaud, frère aîné de Joseph, résidait à Constantinople depuis 1739. Il en repartit après un séjour de 32 ans et vint finir sa carrière à Marseille, où il eut l'honneur d'être nommé premier échevin de la ville en 1769 et 1770.

Digitized by Google

nous. Nous savions déja que, le 27 may, toute l'escadre de Mathews (1) avoit paru devant Toulon, et qu'ils avoient même fait une petite descente aux isles d'Yères. Mais le 30, le vent les ayant poussés vers La Ciotat et Cassis, on les découvrit de Marseille-Veire, et Notre-Dame de la Garde mit le signal en conséquence.

Je vous ai déjà marqué qu'il y a près de deux mois qu'on travaille à lever cent compagnies bourgeoises, prises dans tous les états de la ville, qui seront composées d'environ 40 à 50 hommes chaque, auxquelles il y a un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenans, 2 sergens et 4 caporaux; et qu'on a ordonné à tous les habitans d'avoir chacun chès soy un fusil avec sa bayonette et 40 coups à tirer, tant en poudre qu'en balles. On a formé dix bataillons de dix compagnies chaque, et on a donné à chaque bataillon un quartier d'assemblée pour s'y rendre en cas d'allarme: le premier doit se rendre à la Corderie, le 2e à la porte de Paradis en dedans, la 3e à la porte de Rome en dedans, le 4e à la place de Noailles, le 5e à la porte des Fénéans en dedans, le 6e au Cours, le 7e à la Tourrette, le 8e à la Major, le 9e à la porte d'Aix en dedans et le 10e à la Jouliette en dedans. C'est à ce dernier que je suis placé comme lieutenant de M. Roux (2). Ces cent compagnies ont trouvé beaucoup de difficultés à être mises sur pié; il y en a même encore un grand nombre qui ne sont pas encore complettes à beaucoup près, en sorte que l'on en a pas encore remis l'état à chaque capitaine pour reconoitre ses fusilliers.

Cependant, le susdit jour 30 may, sur les signaux de Notre-Dame de la Garde, la batterie de la Major tira 3 coups de canon, ainsi qu'il est ordonné dans le règlement. En même tems, on fit battre la générale dans tous les quartiers de la ville, les cloches sonnèrent et le trompette couroit les rues, en comandant à tous les habitants de courir aux armes, et à chaque fusillier de se rendre à la maison de son capitaine pour de là aller chès le comandant, et ensuite se rendre avec tout le bataillon au quartier d'assemblée en

(1) L'amiral anglais Thomas Matthews avait été désigné, en 1739, pour agir dans la Méditerranée contre les Espagnols et plus tard contre les Français. Cette année 1744 et le 22 février, avec 45 vaisseaux, 5 frégates et 4 brûlots, il avait attaqué sans succès devant Toulon l'escadre franco-espagnole, commandée par de Court et composée seulement de 26 vaisseaux, 4 frégates et 3 brûlots. Il s'empressa aussitôt, pour réparer son échec, de bloquer Marseille et d'intercepter des convois. Il n'en fut pas moins destitué de son commandement après cette campagne infructueuse. Né en 1681, il mourut en 1751.

(2) Sur ce personnage, voir l'étude de M. de Gérin-Ricard, publiée ci-dessus, p. 391.

Digitized by Google

ordre de bataille. Jamais on n'a vu ardeur pareille, et la ville fut d'abord dans un mouvement extraordinaire. On voyoit courir çà et là officiers et fusilliers, les uns armés, les autres pour s'aller armer. Les femmes couroient pour aller se cacher, croyant à tout moment voir devant elles les Anglois, qui certainement ne pensoient pas seulement à venir dans notre golfe. Tout ce qui se trouva en état d'être armé, ce qui faisoit le plus grand nombre, se rendit suivant l'ordre, et chaque bataillon fut à son quartier d'assemblée pour attendre les ordres de M. de Pilles (1) et de MM. les échevins. Comme M. Roux était à Aix à cause de la maladie de M. Bruny (2), et de laquelle on craint qu'il n'échape pas, M. Negrel et moi conduisimes la compagnie.

On nous fit attendre les ordres jusques à neuf heures et demi du soir, après quoi on nous donna permission de nous retirer, mais avec ordre de nous rendre chacun à notre quartier le lendemain à 5 heures du matin, où nous étant rendus à l'heure marquée, on nous laissa griller jusqu'à midy (n'y ayant presque point d'ombre), sans avoir permission, tant fusilliers qu'officiers, d'aller se rafraichir, si ce n'est bien près du quartier et à portée d'entendre le son du tambour, en sorte que les Pères Observantins nous ayant offert leur couvent pour nous mettre à l'abri, on fit préparer un ambigu de 40 couverts pour tous les officiers, et nous dinâmes dans les appartemens qu'on nous avoit donnés. Après quoi, l'ordre fut de ne laisser qu'une compagnie de piquet à chaque quartier, qui devoit être relevée de 3 en 3 heures par une autre alternativement jour et nuit. Mais comme sur le soir, malgré les signaux, les Anglois n'étoient pas plus en vue de nous que le matin, on fit cesser les piquets et chacun se retira chès soi (ce qui me fit grand plaisir, car mon heure de fonction devoit être au lendemain de 4 jusqu'à 7 du matin), et depuis lors il n'y a plus eu d'allarmes, parce qu'on a réglé un signal particulier pour nous faire savoir quand les Anglois seront en veue de notre ville, et ce ne seroit qu'à ce cas qu'on battroit la générale et qu'on sonneroit l'allarme.

(1) Toussaint-Alphonse de Fortia, baron de Baumes de Venisse, de Peyruis, etc., appelé le marquis de Pilles et appartenant à une famille bien connue du Comtat, était lieutenant du roi en Provence; né le 14 juillet 1714, il avait été reçu, en 1727, viguier perpétuel de Marseille en survivance de son père, Louis-Alphonse, qui mourut en 1729. Il obtint de Pie VI, en 1775, l'érection de sa baronnie de Baumes en duché et prit alors le nom de duc de Fortia. Il mourut en janvier 1801. (Cf. abbé Allègre, *Monographie de Baumes de Venisse*, p. 174.)

(2) Beau-frère de M. Roux. Cf. de Gérin-Ricard, ci-dessus, p. 391.

Digitized by Google

Outre les cent compagnies ci-dessus, il y en a autres 4, une pour chaque échevin, qui seront composées de tous les négocians, bourgeois, courtiers, etc., qui ne sont pas déjà employés, et tous ceux-là ont ordre de se rendre à la loge, armés d'une épée et d'un fusil avec sa bayonette, ayant de la poudre et des balles pour tirer 40 coups; en sorte que le jour de l'allarme et le lendemain dimanche, dans le tems que les bataillons étoient à leurs quartiers, la loge étoit remplie de gens armés, ce qui faisoit le plus joli coup d'œil du monde. Ces compagnies seront fort nombreuses, car elles seront peut-être de 200 hommes chaque ; elles ne sont que pour aider les échevins, en cas d'émeute, à contenir la populace et à empêcher les brigandages. Les Suisses vont former une belle compagnie où il y aura plus de cent hommes.

Depuis lors, la ville a totalement changé de décoration. Chaque bataillon a pris une cocarde différente pour se reconoitre, chaque officier a mis un mousquetaire en or à son chapeau, plusieurs ont fait des uniformes et tout homme porte l'épée, en sorte qu'il n'est plus question à présent de comerce dans la loge, on ne parle que de choses militaires, et moi qui vous écris, je suis comme les autres avec l'épée à côté, un chapeau bordé et la cocarde. Je suis muni d'un haussecol et de guettres, et je vais peut-être me mettre en uniforme rouge. Les plus sages se contentent de porter l'épée.

Chaque comandant fut présenter le 2e de ce mois tous les officiers de son bataillon à M. le marquis de Mirepoix (1), qui nous gracieusa beaucoup et témoigna une grande satisfaction de l'empressement avec lequel tous les habitans de Marseille s'étoient armés et s'étoient rendus à l'ordre pour la défense de leur ville; et le même jour, au sortir de chès M. de Mirepoix, nous fumes tous à l'hôtel de ville pour nous présenter à MM. les échevins, qui nous firent bien des politesses, et nous les accompagnâmes à la Major où ils furent pour assister au *Te Deum* que l'on y chanta en réjouissance de la prise de Villefranche et de Montalban. Et ensuite les échevins, ayant le même cortège, allèrent prendre M. de

(1) Pierre-Louis de Lévis, marquis, puis duc de Mirepoix et maréchal de France (1702-1757), avait été ambassadeur à Vienne et avait signé le traité de paix du 18 novembre 1738. Il avait servi ensuite comme maréchal de camp dans l'armée du roi en Bohême, et avait été envoyé, en 1744, avec le même titre, commander en Provence sous les ordres du prince de Conti. S'étant distingué à la prise du fort de Montalban et de Villefranche dans le comté de Nice (il en est question dans le document que nous publions), il avait été nommé lieutenant-général le 2 mai 1744. Il passa plus tard en Italie, puis en Flandre dans l'armée du maréchal de Saxe, etc. Enfin, il fut envoyé en Angleterre, le 1er janvier 1749, comme ambassadeur extraordinaire.

Digitized by Google

Mirepoix pour allumer le feu qu'on avoit dressé à la place Saint-Louis pour ce *Te Deum*. Jamais MM. les échevins n'avoient été si pompeusement escortés.

Je vous ai déjà marqué que les Anglois étoient sur les cotes de Toulon, où M. de Maurepas (1), qui s'y rendit deux jours après être arrivé ici, eut la satisfaction de les compter au nombre de 46, roulèrent par là devant, et le 2 de ce mois, ils donnèrent chasse à 56 chebeks espagnols, venant d'Espagne chargés de troupes, et qui se réfugièrent à Toulon, Cassis, Portmiou et ici. Un vaisseau anglois de 74 canons fut devant Cassis et Portmiou, qui est un petit havre auprès de Cassis, où il y avoit plusieurs chebeks. Il y tira quelques coups de canons de 33 et de balles, et y envoya quelques chaloupes que les chebeks repoussèrent; mais ayant fait une descente de 200 hommes, ils vinrent les canarder du côté de terre, de façon que les chebeks étant trop foibles prirent la fuite, et les Anglois brûlèrent huit chebeks et en prirent deux. Après quoi, le capitaine du vaisseau envoya sommer Cassis de lui payer dans deux heures une contribution de 125.000 livres et lui remettre 40 bœufs et 300 moutons. Sur quoi, cette communauté étoit fort intriguée; mais y étant arrivé une compagnie de grenadiers, qui fut jointe par une qu'on y envoya d'ici, par quelques garde-côtes et autres volontaires, on répondit à l'anglois qu'on règleroit la contribution au bout du canon et du fusil. Sur quoi, il prit le parti de se retirer, sans tirer un coup de canon. Depuis lors, le vent s'étant mis au N.-O., les Anglois ne paroissent plus sur nos côtes. Bien des gens pensent qu'ils ont la peste et le scorbut, ce qui devroit beaucoup plus nous les faire apréhender que les descentes qu'ils pourroient faire, qui ne nous font pas grand' peur. On a appris qu'ils ont été mouiller aux isles d'Yères, et on se précautione pour empescher une descente, en cas qu'ils la fissent pour demander des vivres.

Je crois vous avoir marqué qu'on travaille à former un bataillon de 720 hommes pris dans la garde-côte, destinés pour faire un camp à Montredon. Dans ce nouveau bataillon on n'a choisi que 12 capitaines. Mon oncle Lenoir est capitaine des grenadiers, et comme mon frère étoit des derniers capitaines, il a demandé

(1) Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (1701-1781), secrétaire d'État de la marine dès le 8 novembre 1715, c'est-à-dire dès l'âge de 14 ans. Il est vrai qu'il n'exerça effectivement que depuis l'année 1725. Il fut disgracié le 24 avril 1749 et remplacé par son beau-frère le comte de Saint-Florentin, le futur duc de La Vrillière. On sait qu'il redevint en faveur à l'avènement de Louis XVI.

Digitized by Google

d'être lieutenant des grenadiers, ayant toujours la comission de capitaine et par conséquent sa compagnie de Saint-Louis. Le chevalier de Baptendier est lieutenant de la colonelle. Comme il y a aparence que ce bataillon sera payé et que tous les autres garde-côtes qui resteront ne le seront pas, mon frère a fort bien fait de faire fonction de lieutenant de grenadiers, qui lui vaudra, si l'on paye, de 5 à 600 livres, ce qui ne l'incommoderoit pas. M. de Mirepoix a déjà tracé le camp à Montredon et l'on va travailler à dresser toutes les tentes, à préparer toutes les ustancilles nécessaires et à armer ces 720 hommes. Si M. de Maurepas continue d'aprouver cet arrangement, il y a aparence que le camp sera bientôt formé; et de là on détachera des compagnies pour garder les batteries de la côte, car pour celles du district de la ville, c'est à dire de la Major, Tête de More et les Infirmeries, on a nomé des capitaines de batimens marchands pour les comander, et l'on travaille à force à monter toutes celles de la rade. On doit joindre à ce bataillon garde-côte deux compagnies de grenadiers du régiment de la Reine pour aprendre l'exercice aux paysans.

Je vous ai appris que les armées combinées de l'infant Don Philipe (1) et du prince de Conti (2) s'étoient emparés du comté de Nice et du Montalban et Villefranche, qui étoient les seuls forts de tout ce comté, à qui l'on fait payer une contribution de mille écus par jour. Le roi de Sardaigne (3), le comte de Suze (4), son frère naturel, qui est actuellement à Aix prisonier de guerre, et

(1) Don Philippe, deuxième fils du roi d'Espagne Philippe V et d'Élisabeth Farnèse (1720-1765). Il commandait, pendant la guerre de la succession d'Autriche, l'armée espagnole qui devrait lui conquérir une principauté sur l'Empire. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) lui donna en toute souveraineté les duchés de Parme, de Guastalla et de Plaisance, dont il prit possession le 7 mars 1749. Il avait épousé, le 26 août 1739, Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV. Rappelons qu'étant duc de Parme, il vint fréquemment en Provence et séjourna plusieurs fois en la ville d'Avignon, qui le recevait avec de grandes réjouissances.

(2) Louis-François de Bourbon, prince de Conti (1717-1776), avait servi en Bavière au commencement de la guerre de Succession. Son intelligence et son application lui firent donner, en 1744, le commandement de l'armée de Provence. Sa campagne dans le comté de Nice est très célèbre par l'habileté qu'il y déploya. En 1745, il dirigea les opérations militaires en Allemagne; en 1746, en Flandre. Sa popularité le fit éloigner de l'armée et il dut sa disgrâce à M[me] de Pompadour.

(3) Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne depuis le 2 septembre 1730 et allié de Marie-Thérèse d'Autriche.

(4) Victor-François-Philippe-Benoît, comte, puis marquis de Suze, fils de Victor-Amédée II, duc de Savoie et premier roi de Sardaigne, et de la célèbre *Dame de volupté*, Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue. Il naquit le 13 mai 1692, fut légitimé en août 1701, eut le grade de général dans l'infanterie piémontaise et mourut le 20 mars 1762.

Digitized by Google

l'amiral Mathews comptoient que les retranchemens du Montalban étoient imprenables; mais ils ont été trompés dans leur calcul. Depuis lors, on prend des mesures pour pénétrer en Piémont du côté de terre par les gorges. On s'est même emparé de quelques villes de peu de conséquence au pié des montagnes. On fait courir le bruit que le roi de Sardaigne accorde le passage à Don Philipe; mais c'est un conte, car si la chose étoit, nous serions, ainsi que les Espagnols, bientôt maîtres de l'Italie. L'escadre de Mathews roule sur nos côtes et sur celles d'Italie, pour empêcher le passage par mer, ce qui a toujours été son but; ainsi nous craignons qu'il n'y ait beaucoup du sang répandu avant que les Espagnols soient venus à bout de leur dessein (1).

(1) La lettre continue par des nouvelles de Flandre et d'Allemagne, que Joseph Arnaud avait apprises par les gazettes. Nous avons pensé que cette partie avait moins d'intérêt et nous l'avons supprimée à l'impression.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES SUR DEUX MÉDAILLES

DU

BIENHEUREUX PIERRE DE LUXEMBOURG

ET SUR SON PORTRAIT CONSERVÉ AU MUSÉE CALVET.

Il y a quelques mois, M. L. Maxe-Werly publiait dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* (1), une notice de quelques pages sur une *Médaille du bienheureux Pierre de Luxembourg du XVe siècle*, dont il donnait la description et la reproduction. Son image, j'ai cru utile de la rééditer dans les planches qui accompagnent cet article. Voici maintenant la description qu'il en a faite : « Les mains jointes et perdu dans la contemplation d'un crucifix « en lueur et en gloire » qui se penche vers lui, le pieux cardinal est représenté à genoux devant un prie-Dieu aux armes de la maison de Luxembourg (2), que surmonte un chapeau cardinalice. Derrière le bienheureux un ange aux ailes éployées lui soutient la tête pendant cette scène de ravissement ; sur le listel, qui se déroule dans la partie gauche, on lit :

beatus petrus lucembourg

Des branches de feuillages occupent le champ de cette pièce ; dans la bordure, l'emplacement entre deux grénetis, réservé ordinairement à l'inscription d'une légende, est chargée de petits bouquets de fleurs. »

Rappelons tout de suite, avec M. Maxe-Werly, que, dans la gravure de cette pièce, l'artiste s'est inspiré du récit d'une extase consigné dans le procès-verbal d'information pour la canonisation

(1) 3e série, t. VII, 1898. Tirage à part de 12 pages paru à Bar-le-Duc, chez Contant-Laguerre, avec la date de 1899.

(2) *D'argent au lion rampant de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé et couronné d'or, lampassé d'azur.*

Digitized by Google

de Pierre de Luxembourg. La dévotion du jeune prélat se traduisait par de longues et ferventes oraisons; un jour qu'il se trouvait à Châteauneuf avec le pape Clément VII et qu'il priait plus ardemment que d'habitude, il eut la vision du Christ au moment de la Passion (1). Aussi, les iconographes du bienheureux ont-ils très fréquemment reproduit cette scène (2).

Le hasard a voulu que, pendant que M. Maxe-Werly publiait son étude, je retrouvais dans les collections du Musée Calvet, au milieu de matrices de sceaux, le coin qui avait servi à la frappe d'une autre médaille de Pierre de Luxembourg. Ce coin d'acier, de forme cylindrique, surmonté d'un appendice destiné à être emmanché, est d'une hauteur totale de 125 millimètres; la surface gravée a 33 millimètres de diamètre. Il provient très probablement de l'ancien fonds de la monnaie d'Avignon et devait être conservé aux archives départementales de Vaucluse quand, en 1835, il fut donné au Musée par la préfecture.

Il y a une parenté évidente entre cette pièce et celle qui a été publiée par M. Maxe-Werly, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la comparaison des deux reproductions que j'en donne. Ici la scène est la même : le bienheureux, la tête radiée, les mains jointes, agenouillé devant un prie-Dieu supportant un livre ouvert et orné des armoiries de sa famille que timbre le chapeau de cardinal, est en extase devant le Christ crucifié qui lui apparaît dans les airs. Entre deux cordons de grénetis, est gravée la légende suivante en belles capitales gothiques:

STVS : P : DE LVCE : BVRGO

A n'en pas douter, la médaille frappée par le coin du Musée Calvet avait un caractère plus archaïque que l'autre : le texte et la forme des lettres de la légende, ainsi que la place où elle se trouve gravée, sont un indice très certain de sa plus grande ancienneté. Il faut considérer encore comme une preuve de priorité la plus grande simplicité de la scène figurée. S'il fallait donc fixer une date, je rajeunirais quelque peu la pièce décrite par M. Maxe-Werly, en l'attribuant à l'extrême fin du XV^{e} siècle, et je daterais celle du Musée Calvet de la première moitié du même siècle.

(1) Cf. *Acta sanctorum*, t. I^{er} de juillet, p. 489-490.

(2) Je citerai en particulier pour le XVII^{e} siècle le graveur des *Saints tutélaires et protecteurs de l'ancienne cité d'Avignon*, et Sarret, l'auteur d'une planche de cuivre conservée au Musée Calvet et représentant le bienheureux Pierre de Luxembourg avec les principaux miracles dus à son intercession.

Digitized by Google

MÉDAILLE DE PIERRE DE LUXEMBOURG
D'APRÈS LE COIN DU MUSÉE CALVET

Clichés de M. Vareilles

MÉDAILLE DU MÊME
PUBLIÉE PAR M. MAXE-WERLY

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de M. Vareilles

PORTRAIT DE PIERRE DE LUXEMBOURG

PROVENANT DES CÉLESTINS D'AVIGNON

Digitized by Google

Digitized by Google

*
* *

J'ai fait remarquer que les artistes chargés de graver l'une et l'autre médaille s'étaient inspiré des mêmes idées. Serait-il téméraire de supposer qu'ils ont pris pour modèle commun le tableau ancien donnant le portrait de Pierre de Luxembourg, que le Musée Calvet a trouvé dans la succession des Célestins d'Avignon? Bien que ce panneau ait déjà été reproduit par M. J.-B. Michel dans son *Livre d'or du Musée Calvet,* je n'ai pas hésité à le redonner ici, pour en permettre la comparaison avec les pièces dont il vient d'être question. C'est toujours la même scène qui est figurée : le bienheureux, la tête nimbée, les mains jointes et agenouillé devant le prie-Dieu chargé du livre et orné des armoiries, est en extase devant le Christ en croix qui lui apparaît dans les airs. Le fond de tapisserie est encadré d'une bordure noire, sur laquelle se détache plus ou moins parfaitement le crucifix : il faut même examiner de très près le tableau pour constater que la croix n'est fixée nulle part et qu'elle est suspendue dans l'air (1). Ajoutons que ce tableau, d'une excellente facture, est un des plus beaux spécimens de l'art français ancien.

A quelle date précise faut-il l'attribuer? C'est une question qu'il importe de résoudre, si l'on veut établir qu'il a servi de modèle au moins à la première des médailles. Les Célestins affirmaient sans hésitation que le portrait avait été fait d'après nature. Voici ce qu'écrivait un de leurs historiens en 1622 : « La vérité de ce qu'il est dit touchant la stature et la beauté du corps de notre bienheureux se peut juger par le pourtraict au vif, qui fut tiré sur luy un peu devant sa mort et qui se void encore en nostre convent d'Avignon, sur lesquels (*sic*) plusieurs autres du depuis ont esté tirez et toujours en observation de le tirer en jeune adolescent, revestu en cardinal, ravy en contemplation devant un crucifix en l'air, remply de lumiere brillante rayonnant sur sa face » (2).

Selon M. Deloye (3), ce tableau autrefois placé au-dessus du tombeau de Pierre de Luxembourg, serait contemporain de ce personnage, le nimbe qui entoure la tête ne pouvant être une objection contre son ancienneté, puisque le bienheureux avait fait

(1) La description que M. Deloye en a donnée dans la *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Museum Calvet*, p. 195, est donc inexacte : le bienheureux serait « représenté à genoux devant un prie-Dieu surmonté d'un Christ d'ivoire ». Il aurait fallu écrire : devant un prie-Dieu, au-dessus duquel apparait le Christ en croix.

(2) Mss. de la Bibliothèque d'Avignon 2816, fol. 38 v°; 1873, fol. 36.

(3) *Op. et loc. cit.*

Digitized by Google

de nombreux miracles immédiatement après sa mort (2 juillet 1387) et avait été aussitôt tenu pour saint par les Avignonais, qui l'invoquèrent comme un de leurs patrons. Même, dès l'année 1389, le roi Charles VI, l'Université et le chapitre de Notre-Dame de Paris, avaient demandé sa canonisation.

Fort bien, mais la présence du nimbe exclut forcément l'hypothèse que le tableau ait été peint du vivant même du pieux cardinal et ruine par conséquent la tradition des Célestins. Tout ce qu'on pourrait affirmer à l'extrême rigueur, c'est qu'il a été fait dès les premières années qui ont suivi sa mort. Des critiques autorisés, après l'inspection très minutieuse du panneau, ont même déclaré qu'une pareille œuvre ne pouvait remonter plus haut que le milieu du XV^e siècle. A mon humble avis, ils se sont montrés trop sévères et il faut placer aux alentours de 1400 la date de la confection de ce portrait. Il serait dangereux, je crois, de vouloir préciser davantage.

La conclusion que l'on peut maintenant tirer, c'est que l'auteur de la médaille la plus ancienne a pu connaître ce tableau, d'autant plus que, selon toute vraisemblance, il a donné son coin aux monnayeurs d'Avignon pour en frapper des épreuves. Quant au graveur de la seconde médaille, il a certainement puisé son inspiration à des sources multiples, dans lesquelles il n'est pas interdit de comprendre le portrait conservé chez les Célestins.

*
* *

Avant de terminer, qu'on me permette de revenir encore sur ce tableau. Si l'on admet qu'il n'a pas été fait d'après nature et qu'il date de la fin du XIV^e ou des premières années du XV^e siècle, faut-il croire qu'il reproduise fidèlement les traits du jeune cardinal? La question est bien délicate, et si je la soulève, ce n'est pas avec la prétention de la résoudre; mais il est bon de noter les éléments de comparaison qui pourraient aider à y arriver.

Il n'est peut-être qu'une double représentation de ce personnage qui soit contemporaine de lui : ce sont les deux miniatures du volume conservé aujourd'hui sous le n° 207 des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon et connu sous le nom de Livre d'heures du bienheureux Pierre de Luxembourg. Aux fol. 8 et 15 v°, le jeune prélat s'est fait peindre agenouillé devant la Vierge. On sait, par un extrait du procès-verbal d'information pour sa canonisation, qu'il avait commandé ce livre de prières en 1386 à un artiste parisien, lors-

Digitized by Google

que lui-même, déjà promu au cardinalat, étudiait à l'Université de Paris (1). Mais quand il partit de la capitale pour venir à la cour du pape Clément VII, il fit prendre le volume qui n'était pas encore achevé et l'emporta en Avignon. Le cardinal de Saluces en hérita et le donna à son tour aux Célestins, qui le gardèrent jusqu'à la Révolution comme une véritable relique.

Les dimensions des deux miniatures qu'on remarque dans ce manuscrit sont malheureusement trop réduites (le cardinal agenouillé n'a pas plus de 25 millimètres de hauteur), pour qu'on puisse distinguer parfaitement les traits du personnage et affirmer sa parfaite ressemblance avec le modèle. Cependant, on constate que l'aspect général de la physionomie du bienheureux n'est pas le même que dans le tableau.

La comparaison avec la tête de la statue qui était autrefois couchée sur le tombeau de Pierre de Luxembourg (2) fournit encore moins de renseignements. Le cardinal y est coiffé de la mitre et sa figure est encore plus juvénile que dans le tableau et dans les miniatures du livre d'heures; les traits sont aussi entièrement différents. Il est vrai que ce monument appartient peut-être à la date la plus récente, car il paraît bien que le tombeau ne fut édifié qu'assez tard, en même temps que la chapelle dédiée à Pierre de Luxembourg, c'est-à-dire en 1424 au plus tôt (3).

Par conséquent, il est, semble-t-il, bien difficile de se prononcer et d'établir que le portrait du Musée Calvet donne exactement les traits du personnage qu'il prétend représenter.

L.-H. LABANDE.

(1) Voici cet extrait que personne encore n'avait relevé et qu'il est intéressant de mettre en lumière : « Frequenter [testis praedesignatus] vidit Parisiis, dum alii scholares ibant spatiatum, ipse dominus Petrus solus remanebat in camera sua, dicendo horas beatae Mariae et septem psalmos et alias orationes, facientes ad devotionem, antequam esset canonicus Parisiensis. [Testis] Parisiis juxta hospitium dicti domini Petri cardinalis morabatur et omni die conversabatur cum ipso.

« Super XXXII articulo dixit contenta ejus fore vera, quia ita vidit, et librum orationum ipse loquens de dicti domini cardinalis mandato Parisiis scribi fecit, saltem partem illius. In eodem libro erant psalterium S. Hieronymi, suffragia Apostolorum et aliquae missae votivae et etiam aliqua alia; dicens quod post obitum dicti domini Petri, cardinalis de Luxemburgo, dominus cardinalis Salutiarum dictum librum habuit, et ut credit, liber constitit in scribendo octo francos. De anno? Dixit quod scriptus fuit primo anno promotionis ad cardinalatum. » (*Acta sanctorum*, t. Ier de juillet, p. 475.)

(2) Cette tête, malgré quelques mutilations, est encore assez bien conservée. Elle est exposée actuellement dans la galerie du moyen âge au Musée Calvet.

(3) Il est d'ailleurs à remarquer que pas un des Célestins d'Avignon, qui ont écrit sur leur couvent, n'a parlé de sa construction; pas un historien même n'en a donné une description suffisante.

Digitized by Google

Digitized by Google

OFFRANDE DE NOËL.

ENFANTINE.

Cette nuit, où Noël apporte
Sa douce surprise à l'enfant,
J'entendis du bruit à ma porte.
J'allais, — mais on me le défend, —
Me relever sur ma couchette ;
J'entr'ouvris un œil, presque pas :
Dans ma chambre entraient en cachette
Papa, maman, qui parlaient bas.

Tous deux, devant la cheminée,
Se sont mis ensemble à genoux.
J'ai réfléchi : « L'heure est sonnée,
« Noël passe avec ses joujoux ;
« Leur double prière le touche;
« Vais-je en avoir pour m'amuser !... »
Et, de mes mains frôlant ma bouche,
J'ai jeté vers eux mon baiser.

—« Chut ! — a dit papa, — prenons garde ;
« L'enfant semble se réveiller. »
— « Mais non, — a dit maman, — regarde
« Son front plongé dans l'oreiller ;
« L'enfant rêve, et ma joie est grande
« D'avoir surpris ce songe heureux ;
« Son baiser, vois-tu, c'est l'offrande
« Que Noël nous fait à tous deux. »

A. MOUZIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte, par feu M. le chanoine J.-H. Albanès, ... et publiés par le chanoine Ulysse Chevalier, ... Tome Ier. — *Paris, A. Picard; Marseille, P. Ruat,* 1897. In-8o de 488 pages.

Légataire des nombreux documents historiques transcrits au Vatican et ailleurs par feu M. le chanoine Albanès pour la *Gallia christiana novissima*, M. le chanoine Ulysse Chevalier a accepté de son ami expirant la lourde tâche de les publier peu à peu. Se mettant courageusement à l'œuvre, M. Ulysse Chevalier a déjà édité plusieurs parties de l'œuvre complète de son ami regretté. C'est ainsi qu'il a publié dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, le catalogue analytique des documents relatifs aux évêques de Mende, qu'il a donné le premier volume des *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape*, et qu'il a mis sous presse la partie de la *Gallia christiana novissima* consacrée à l'évêché de Marseille.

Le premier volume des *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape*, sur lequel nous attirons l'attention des lecteurs des *Mémoires* de notre Académie sera suivi d'un second volume, qui donnera les 4e, 5e, 6e, 7e et 8e parties, d'un fascicule supplémentaire qui renfermera les index de l'ouvrage, et d'un fascicule préliminaire qui contiendra la préface de l'éditeur et la vie du bienheureux Urbain V.

Le premier volume renferme la première partie (vies antiques du bienheureux Urbain V, p. 1-114); la deuxième partie (procès-verbaux des miracles du bienheureux, p. 115-366); et la troisième partie (informations sur la vie et les miracles du même, p. 367-488).

Déjà la *Revue historique* a fait ressortir l'importance, au point de vue philologique, des textes mis au jour par M. Ulysse Chevalier ; déjà ce volume a été l'objet de plusieurs comptes rendus élogieux. Nous ne referons pas ce qui a été si bien fait par d'autres ; mais nous pensons qu'il ne sera pas inutile d'appeler l'attention sur l'intérêt que présentent ces textes au point de vue de l'histoire locale vauclusienne. C'est ainsi que parmi les miracles nous citerons celui qui arriva à Richarde, épouse de Pierre Garnier, résidant à la porte Aurouse, à Avignon (no 26, p. 139), celui dont fut l'objet Jacques Prévôt, *macellarius*, résidant dans la Calade, à Avignon (no 32, p. 144) ; ceux arrivés à Jeanne, épouse de Barthélemy Arquier, d'Avignon (no 53, p. 158), à Trimonde, épouse de Michel Fabrique, d'Avignon (no 54, p. 158), à Pierre Folichard, courrier du pape à Avignon (no 80, p. 174), à Mathieu Gaupichier, prêtre, résidant à Avignon (no 99, p. 188), à Monna Barlessa, épouse de Pierre Barle, laboureur, résidant à Pertuis (no 133, p. 214), Pontius G...d, résidant à Bedoin (no 140, p. 219), à Agnès, épouse de Pierre de Châteaurenard, demeurant dans la Carreterie, à Avignon (no 145, p. 223), à Guillaume Vinhon, demeurant aux Infirmières, à Avignon (no 150, p. 226), à Jean Imberti, fournier, résidant à Avignon (no 155, p. 231), à Guillaume Geoffroi, fournier,

Digitized by Google

résidant à Avignon (n° 156, p. 232), à François Tomassini, fils de Thomas Tomassini, résidant à Carpentras (n° 190, p. 254), à Jacques Chaysi, marchand, résidant à Sorgues (n° 213, p. 270), à Jean Morin, résidant à Carpentras (n° 216, p. 272), à Raymond Bedos, ancien notaire de Béziers, ermite de l'église rurale de Saint-Félix, à Malemort (n° 244, p. 293), à Guillelme Guiberte, résidant à Avignon (n° 260, p. 304), à Mite de Jean, servante de François Sadarin, à Avignon (n° 267, p. 305), à Pons Itier, d'Apt (n° 290, p. 313), à Alise Juliane, d'Avignon (n° 345, p. 341), à Antoine de Tor, de Carpentras (n° 346, p. 342), à Mite Cole, habitant de Sorgues (n° 355, p. 348), à Étienne Mayseu, habitant d'Avignon (n° 370, p. 358), à Peyronète, épouse de Guillaume Audibert, fustier, résidant à Avignon (n° 3, p. 431), à Philippine, fille de Léon de Nepoli, demeurant à Avignon (n° 1, p. 430), à dame Augeria d'Avignon (n° 9, p. 434), à Jean Peyria, d'Orange (n° 23, p. 444), à Isabelle, épouse de Milot, argentier à Avignon (n° 39, p. 452), à Guillaume Pravet, de Carpentras (n° 48, p. 456), à Raymond d'Agoult, à Foulques d'Agoult, au seigneur de Cabrières et autres (n° 63, p. 466), à Monet Pradon, habitant de Cadenet (n° 65, p. 467), à Silvestre, fils de Bertrand Baron, fustier, demeurant à Avignon (n° 71, p. 470), à Jean de Clermont, habitant de Carpentras (n° 75, p. 472), à Ayceline, épouse de Guillaume, *macellarius*, résidant à Pertuis (n° 84, p. 477).

L'intérêt historique de ce volume ne se borne pas au seul département de Vaucluse; l'histoire locale de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné et autres provinces et même des pays étrangers y trouvera beaucoup à glaner.

Nous terminons notre compte rendu en exprimant le souhait que le deuxième volume, le fascicule supplémentaire et le fascicule préliminaire ne se fassent pas trop attendre.

LUCIEN GAP,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, instituteur public.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Séance du 25 octobre 1899. — Présidence de M. le D^r Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Mouzin, de Vissac, de Villaret, Sagnier, Bonnecaze, Arnaud de Fabre, Bayol, Eysséric et Labande.

M le Président souhaite la bienvenue à ses collègues et exprime l'espoir que, après le temps des vacances, il se produira des travaux dont la lecture rendra nos réunions plus intéressantes. Pendant les derniers mois malheureusement, l'Académie a fait plusieurs pertes fort regrettables. Ce fût d'abord M. le D^r Taulier, séna eur de Vaucluse, qui gardait à notre société une véritable affection. Ce fut ensuite notre secrétaire, M. l'abbé Marius Méritan, qui remplissait auprès de nous avec tant de dévouement des fonctions délicates et qui avait conquis la sympathie de tous. Aux familles de ces deux collègues, M. le Président adresse au nom de l'Académie les condoléances les plus sincères. Il rappelle que des délégations officielles de l'Académie ont assisté à leurs obsèques et que M. le Secrétaire général a adressé un dernier a lieu à M. l'abbé Méritan sur sa tombe.

M. J. Delmas, professeur honoraire au lycée de Marseille, est présenté comme membre titulaire par MM. Garcin, Vayssière et Sauve.

M. le Secrétaire général donne lecture des circulaires relatives aux réunions en 1900 d'un congrès de numismatique, et des congrès annuels des Sociétés savantes à la Sorbonne et des Sociétés des beaux-arts à l'École des beaux-arts à Paris.

M. Sagnier communique ensuite une étude très approfondie sur un sarcophage romain, en marbre blanc, qu'il possède dans sa collection. L'inscription suivante y est gravée :

D M
M DOMITIVS ZOZIMAS
FECIT M DOMITIO VRBICO
PATRONO B· M·

M. Sagnier signale à ce propos les relations qui existaient entre patrons et affranchis ; il mentionne le commerce des sarcophages qui, dans notre région, semble avoir eu la ville d'Arles pour centre, et rapproche son monument d'un autre similaire conservé au musée de Marseille.

M. Labande annonce ensuite à ses collègues qu'il s'est rendu à l'invitation de M. Peyrusse, maire de Villelaure, qui avait trouvé une mosaïque romaine dans sa propriété et avait bien voulu attirer l'attention de l'Académie de Vaucluse sur sa découverte. M. Labande fait la description de cette mosaïque, et exprime d'après l'aspect des lieux une hypothèse qui expliquerait sa présence en l'endroit où elle gît. Sur sa proposition, l'Académie vote de chaleureux remerciements à M. Peyrusse.

M. le D^r Laval fait ensuite le récit du siège d'Avignon par l'armée de la Convention

Digitized by Google

commandée par Carteaux. Il expose les différentes théories qui ont été émises jusqu'à ce jour concernant la présence de Bonaparte dans cette armée et sa participation aux opérations du siège. Puis il présente de nouveaux documents absolument inconnus, démontre que Bonaparte, à la date de ces événements, était bien à Avignon ou dans les environs, et qu'il n'y a rien d'impossible à admettre qu'il dirigea le feu de l'artillerie de la colonne Dours sur la ville d'Avignon. Pourtant, il reconnaît que cette tradition ne repose sur aucune pièce formelle.

M. Jacques Delmas est élu membre titulaire de l'Académie.

Avant de lever la séance, M. le Président donne à ses collègues l'explication du retard apporté dans la publication du deuxième fascicule des Mémoires de l'Académie, année 1899. Cela tient d'abord à son importance exceptionnelle, ensuite à la difficulté de la composition du Catalogue des inscriptions rédigé par M. Espérandieu.

Séance du 9 novembre 1899. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, de Vissac, Bourges, abbé Grimaud, frère Savinien, Génin, d'Anselme, Bonnecaze, Belladen, Marchand, Dr Alphant, Dr Arnaud de Fabre, Labande.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'un nouveau deuil a frappé l'Académie : M. Nicolas, un des rénovateurs de notre Société et plusieurs fois son vice-président, a été enlevé par une maladie rapide. M. le Dr Chobaut était des plus qualifiés pour rappeler les travaux de notre regretté collègue. Il l'a fait à ses obsèques en termes très éloquents, et tous nous nous sommes associés aux éloges qu'il a donnés au savant et à l'homme de cœur.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. l'abbé Sage, curé d'Aubignan, par Mgr Meffre, MM. l'abbé Frutière et le Dr Laval ;

2° M. Schaedelin, capitaine en retraite et géologue, par MM. le Dr Chobaut, Arnaud et Labande ;

3° M. Vionnet, professeur à l'École des beaux-arts d'Avignon, par MM. Vernet, Belladen et Bourges ;

4° M. Châtelet, membre de la Société géologique de France, par MM. le Dr Chobaut, Bourges et Labande.

Communication est donnée d'une circulaire de la ville de Paris relative à un congrès et à une exposition internationale d'art public.

La parole est donnée à M. l'abbé Grimaud, qui continue la lecture de son étude sur l'éducation des anormaux ; il expose dans un récit très intéressant la méthode qu'il emploie dans son établissement et indique les résultats vraiment merveilleux auxquels il est arrivé.

M. Bourges présente à l'Académie un élève de l'École des beaux-arts d'Avignon, M. Feste, qui a obtenu cette année le prix du Ministre ou bourse de voyage. M. Feste, après avoir étudié au musée d'Avignon les mosaïques romaines qui y sont conservées, a visité les villes de Nîmes et de Vienne, ainsi que les collections archéologiques de notre collègue, M. de Faucher, à Bollène, pour dessiner les principaux motifs décoratifs de ces monuments et examiner si des rapprochements utiles ne pourraient pas en être faits. Son travail, extrêmement curieux, a mérité les applaudissements de l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à l'élection de MM. Sage, Schaedelin, Vionnet et Châtelet comme membres titulaires de l'Académie.

Digitized by Google

Séance du 7 décembre 1899. — Présidence de M. le Dr Laval, vice-président.

Présents : MM. Laval, Mouzin, Chobaut, abbé Grimaud, Bonnecaze, Châtelet, de Villaret, Bayol, Schaedelin, Sagnier, Belladen, Arnaud de Fabre, Genin, Bourges, Alphant, du Laurens et Laban de.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Marcel Nourry, conchyliologiste, par MM. le Dr Chobaut, Châtelet et Puel ;

2° M. Réau, publiciste, par MM. Bonnecaze, Capeau et abbé Grimaud.

M. le Président annonce le décès d'un de nos membres honoraires, M Allmer, conservateur honoraire du musée épigraphique de Lyon et directeur de la *Revue épigraphique.* C'était un des savants les plus estimés et sa perte sera vivement ressentie. L'Académie de Vaucluse s'associe au deuil de sa famille.

Communication est donnée d'une circulaire relative à la réunion des divers congrès internationaux qui auront lieu l'an prochain à Paris.

M. Labande expose que l'envoi des Mémoires de l'Académie aux membres associés devient une lourde charge pour la société. Cette année, par exemple, chacun des exemplaires des Mémoires reviendra à près de 10 francs ; or, les membres associés les reçoivent pour 6 francs. M. Labande demande que le bureau étudie la question, examine s'il y a lieu de modifier le règlement et de prier les associés de passer au rang de titulaires. Cette proposition est donc, conformément au règlement, renvoyée au Bureau.

La parole est donnée ensuite à M. Sagnier pour la lecture de son mémoire sur les causes et la date de l'enfouissement du trésor découvert au Pontet au mois de décembre 1898. Il y voit une des conséquences de la sédition excitée à Avignon par les Savoyards en 1443 au profit de l'antipape Félix V. Ce serait, dit-il, une sorte de caisse destinée à soudoyer l'émeute. Cette hypothèse, M. Sagnier l'appuie par des déductions tirées du lieu de la découverte, de la date, de la provenance et de la nature des pièces de monnaies.

En lui souhaitant la bienvenue, M. le Président donne ensuite la parole à M. Châtelet, qui indique le résultat de son exploration des couches des terrains pliocènes à Saint-Geniès-de-Comolas et à Saint-Laurent-des-Arbres. Ce sont deux gisements fossilifères qu'il a eu la bonne fortune de découvrir ; il énumère donc les espèces de coquillages fossiles qu'il y a trouvées et émet, à la suite de l'étude de leur nature, une théorie sur la formation de ces dépôts.

M. Labande lit, au nom de M. Chansroux, les deux sonnets que notre collègue adresse à l'Académie : *Coups de pinceau* et *l'Inoubliable.*

Avant de lever la séance, M. le Président annonce qu'au mois de janvier auront lieu les élections réglementaires pour le renouvellement du bureau, et il est voté sur l'admission de MM. Marcel Nourry et Réau, qui sont à l'unanimité proclamés membres titulaires de la société.

M. de Villaret demande si l'Académie ne pourrait faire une démarche ou émettre un vœu, pour que les collections géologiques et botaniques de l'ancien Muséum Requien soient mises le plus tôt possible à la disposition de ceux qui veulent les étudier. M. le Président expose les conditions dans lesquelles l'ancien local du Muséum Requien a dû être évacué et annonce que dans quelques jours commenceront les travaux pour la construction des nouveaux bâtiments qui abriteront les collections. Dans ces conditions, l'Académie ne pourra que demander l'accélération des travaux.

Le Secrétaire-général faisant fonctions de secrétaire,
L.-H. LABANDE.

Le Vice-Président faisant fonctions de président,
Dr Victorin LAVAL.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Dons des auteurs.

1° M. A. Artozoul, membre associé de l'Académie : Les cadets de Gascogne, le Félibrige et les félibres; — Flammes mortes (poésies).— 2° M. le Dr A. Chobaut, membre titulaire de l'Académie : Description d'un genre nouveau et d'une espèce nouvelle de longicorne de la Tunisie méridionale; — Discours prononcé aux obsèques de M. Hector Nicolas.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1888, nos 1 à 4; 1890, n° 12; 1892, nos 5 et 6. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, 1884, nos 355 et 356; 1885, n° 378; 1886, nos 386 et 388; 1887, n° 392; 1888, nos 409, 410 et 412; 1889, nos 415 et 418; 1890, n° 427; 1892, n° 452; 1896, n° 508; 1897, n° 520; 1899, n° 544. — Revue de la Société d'emulation de l'Auvergne de Clermont-Ferrand, t. VIII (1891) à XIV (1897). — Bulletin de l'Académie du Var, t. XVI (1892), 2e fasc. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, années 1866, 1er fasc.; 1872, 1873, 1877, 1879, 1880, 1889 à 1892, 1894 à 1896. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archeologie religieuse des diocèses de Valence, 1899, 120e, 121e, 122e et 123e livraisons. — Anales del Museo nacional de Montevideo, t II, fasc. XII (1899).— Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. VIII (1882) et IX (1884). — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 132e livr.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XVIII.

(ANNÉE 1899.)

Pages

Bibliographie, par MM. A. Mouzin et Lucien Gap.......................... 71, 417
Bibliothèque de l'Académie : volumes et fascicules reçus 77, 359, 422
Camp (Le) de César de Laudun, par M. L. Rochetin........................ 15
Catalogue des inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon, par M. le capitaine É. Espérandieu.. 79
Monnaies consulaires trouvées au Pontet, par M. A. Sagnier 393
Monographie des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque, par M. Henry de Gérin-Ricard 363
Nécrologie : M. Gabriel de Mortillet, par M. H. Nicolas 65
— M. l'abbé Marius Méritan, par M. L.-H. Labande 345
— M. H. Nicolas, par M. le Dr Chobaut. 347
Note sur la pierre en calcaire schisteux de l'inscription phénicienne découverte à Avignon, par M. H. Nicolas.. 57
Notes sur deux médailles du bienheureux Pierre de Luxembourg et sur son portrait conservé au Musée Calvet, par M. L.-H. Labande 409
Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse. IX. Machovilla, par M. A. Sagnier 1
Offrande de Noël. Enfantine, par M. A. Mouzin 415
Procès-verbaux des séances de l'Academie 73, 355, 419
Un épisode de la guerre de la succession d'Autriche. Lettre de Joseph Arnaud à son frère Jean-Baptiste.................... 401

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1898

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 A 1897 (1).

---

567. Alexis Jouve, ancien élève de Sainte-Garde et son petit-fils Alexis Godet, mort à Saint-Pétersbourg, le 28 août 1897. — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde, compte rendu de la 12e assemblée générale*, p. 65.

568. Altroff (Victor). — La Vauclusienne, chanson. — *Avignon, Chapelle*, in-plano.

569. Amico (Ugo-Antonio). — Note sul Petrarca.— *Palermo, tip. del Giornale di Sicilia*, in-16.

570. Annales de l'Académie de littérature [érigée dans le petit séminaire d'Avignon].— *Bulletin de l'Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg d'Avignon*, p. 16, 60 et 101.

571. Bauer (J.).— Le Chapeau jaune chez les Juifs Comtadins. — *Revue des études juives*, janvier-mars.

572. Baumgarten. — Addition à l'article de Saegmüller sur le trésor de Jean XXII. — *Historisches Jahrbuch*, h. 1.

573. Bayle (G.). — Les Anglais à Vaucluse. Philippe Stanhope.— *Revue du Midi*, n° 4, p. 273; — *Nimes, Gervais-Bedot*, in-8°.

574. — Une Académie à Cavaillon au XVIIe siècle. — *Revue du Midi*, n° 12, p. 497; — *Nimes, impr. générale*, in-8°.

575. Bayol. — Notes archéologiques et topographiques sur le fort de Saint-André.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 309; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

576. Bédos (Abbé Louis). — Vie de saint Etienne d'Agde, évêque d'Apt (975-1046). — *Montpellier, Firmin et Montane*, in-16.

577. Bénédiction des cloches de la paroisse de Montfavet par S. G. Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, le 4 septembre 1898. — *Avignon, Roche et Rullière*, in-18.

578. Berchon (Dr). — Testament et codicille du pape Clément V. 1314. — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIX (1895).

579. Bienheureux (Le) Pierre de Luxembourg. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 380.

580. Blanc (Charles).—Une Famille d'artistes. Les trois Vernet, Joseph, Carle, Horace. Introduction de M. Henry Jouin.— *Paris, H. Laurens*, in-4°.

581. Bondurand (E.). — Miniatures provençales [Analyse d'une étude de MM. Suchier et Kautzsch, parue dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, sur un important manuscrit à miniatures avec légendes provençales, provenant du couvent des Célestins de Gentilli, près d'Avignon].— *Revue du Midi*, n° 8, p. 113.

(1) Les publications dont le millésime n'est pas indiqué sont de 1898. — Bien que dans l'Avertissement à cette Bibliographie vauclusienne, j'aie déclaré que je ne signalerais pas les articles de journaux, y compris ceux de la *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, j'ai cru cependant, dès l'an dernier, devoir revenir sur ma décision en ce qui concerne ce dernier périodique, et mentionner les travaux qui ne font pas partie de la chronique et intéressent mon sujet.

Digitized by Google

582. Bonnefon (Paul). — Autour d'Horace Vernet. — *La Chronique des arts et de la curiosité*, 7 mai, p. 159; 14 mai, p. 170; 21 mai, p. 179; 28 mai, p. 191; 11 juin, p. 200.
583. Bonnel (Chanoine Jules). — Panégyrique de sainte Anne, prononcé en la basilique aptésienne de Sainte-Anne, le 31 juillet 1898. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 1.
584. — Panégyrique du B. Pierre de Luxembourg, prêché le 5 juillet 1898 en la chapelle du petit séminaire d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.
585. Caisse de prévoyance et de crédit du syndicat agricole Vauclusien. Statuts et règlement. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
586. Calamel (J.). — Monographie agricole. La Bastide-des-Jourdans. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 264.
587. Caraven-Cachin (A.). — Les Monnaies des papes et des légats découvertes dans le département du Tarn. — *Albia christiana*, 1896, p. 145.
588. Cardon (Émile). — Le Monument des Vernet. — *Le Moniteur des arts*, 15 avril, p. 446; 6 mai, p. 499; 8 juillet, p. 640.
589. Catéchisme du diocèse d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères*, in-32.
590. Cerasoli (F.). — Grégoire XI et Jeanne Ire de Naples. Documents inédits des archives du Vatican. — *Archivio storico per le provincie napoletane*, anno XXIII, fasc. 3 et 4.
591. Cesareo (G.-A.). — Nuove Ricerche sulle poesie volgari del Petrarca. — *Rocca san Casciano, Cappelli*, in-8°.
592. Chevalier (Chanoine Ulysse). — Passage du pape Clément V à Valence au retour du concile de Vienne. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 118e livr. (juillet-septembre), p. 113.
593. Cipolla (F.) — Dante e Petrarca. — *Atti del reale istituto Veneto*, t. LV, fasc. 4.
594. Claudin (A.) — Les Origines de l'imprimerie en France. Premiers essais à Avignon en 1444. — *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, p. 1; — *Paris, A. Claudin*, in-8°.
595. Clerc (Michel). — Note sur l'inscription phénicienne d'Avignon. — *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, mai-juin, p. 446; — *Marseille, Barlatier*, in-8°.
596. Cochin (Henry). — La Chronologie du Canzoniere de Pétrarque. — *Paris, E. Bouillon*, in-8°. Bibliothèque littéraire de la Renaissance, t. I.
597. Conty. — Paris to Nice (Dijon, Lyons, Vienne, Valence, Avignon, Arles, Marseilles, Toulon, Hyères, Cannes, Monaco, Mentone, San Remo). Guide Conty. — *Paris, 12, rue Auber*, in-18.
Conty's practical guides.
598. Cozza-Luzi (Gius.). — Del Ritratto di Francesco Petrarca nel codice vaticano 3198. — *Roma, tip. Salesiana*, in-8°.
599. Croix (La) de Saint-Martin [à l'Isle]. — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.
Croze (Augustin de). — Voir Poètes (Les) : Mistral et le vers libre.
600. Curley (R. P. F. de). — Discours de première messe prononcé en la chapelle du collège Saint-Joseph d'Avignon. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
601. David (Sylvius). — La Charité et l'école de Spencer. Rapport sur le concours pour le prix des anciens élèves du collège Saint-Joseph (année 1898). — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 88, p. 393; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
602. Dayot (A.). — Horace Vernet. — *Nouvelle revue*, 1er mai.
603. — Les trois Vernet. — *The Studio*, juin.
604. — Les Vernet. — *Le Correspondant*, 25 avril, p. 348.
605. — Les Vernet, Joseph, Carle, Horace. — *Paris, A. Magnier*, in-4°.
606. Degert (Abbé). — Documents sur l'histoire du schisme d'Occident à Dax et à Lisbonne. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 423.
607. Delmas (Jacques). — Excursions dans le Vaucluse. — *Club alpin français. Bulletin trimestriel de la section de Provence*, octobre, p. 7.
Del Noce (G.). — Voir Schultz (O.).
608. Déprez — Sur les Documents relatifs aux rapports de Charles V avec les papes Urbain V, Grégoire XI et Clément VII. — *Annuaire de l'École pratique des hautes-études.*
609. Description du reliquaire de saint Elzéar et de sainte Delphine, offert à la basilique du Vœu national à Montmartre. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 91.
610. Douais (C.). — Bernard Guy, évêque de Lodève, et le curé de Nébian, à propos d'une bulle de Jean XXII (20 avril 1327). — *Annales du Midi*, t. X, p. 197.
611. Duhamel (L.). — Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse. Année 1898. — [*Avi-*

Digitized by Google

gnon], *Bernaud et Cie, Assaleix, Durand, Roumanille,* in-8°.

612. Échos (Les) de la fontaine de Vaucluse. Recueil de trente-deux sonnets, par l'auteur de Cueillies dans le cœur humain. — *Avignon, Seguin* ; *Sorgues, L. Devaux,* in-8°.

613. Era zoppo il Petrarcha. — *Giornale di erudizione,* février.

614. État des minutes des notaires de l'arrondissement d'Orange. — *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse,* 2e partie, p. 1.

615. Eubel. — Serment de fidélité prêté à Jean XXII par Guillaume, comte de Juliers, en 1332. — *Historiches Jahrbuch,* h. 3.

616. Eubel (P. Conr.). — Bullarium Franciscanum sive Romanorum pontificum constitutiones, epistolae, diplomata, tribus ordinibus Minorum, Clarissarum, Poenitentium a seraphico patriarcha S. Francisco institutis, ab eorum originibus ad nostra usque tempora concessa. V (Benedicti XI, Clementis V, Joannis XXII monumenta). — *Leipzig, O. Harrassowitz,* in-fol.

617. Fêtes (Les) cigalières et félibréennes de 1897 à Valence, Orange, Châteauneuf-du-Pape, Saint-Remy, Avignon, Sisteron, etc. Compte rendu détaillé... — *Paris, Duc,* in-8°.

618. Fita (Padre F.). — San Miguel de Escalada. Inscripciones y documentos [Documents du Xe au XIIe siècle concernant l'abbaye d'Escalada, donnée en 1155 aux chanoines de Saint-Ruf d'Avignon]. *Boletin de la real Academia de la historia,* t. XXXI, 1897, p. 466.

619 Flat (P.). — Les trois Vernet. — *Revue politique et littéraire,* 4 juin.

620. Fléchier, évêque de Nimes. — Lettre du 10 février 1704. — *Revue des langues romanes,* t XLI, p. 278.

621. Florent (Paul). — Tribunal de commerce d'Avignon. Audience solennelle du 20 janvier 1898. Discours d'installation de Monsieur le president Paul Florent. — *Avignon, P. Prévôt,* in-8°.

622. Foire-exposition des vins à Avignon. [*Signé* : M. R.] — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse,* p. 188.

623. Forestié neveu (Emile). — Histoire de l'imprimerie montalbanaise. Deux nouveaux livres de Jean Maurus... récemment découverts à Avignon. — *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne,* 2e série, t. X, 1894, p. 107.

Fournier (J.). — Voir Saint-Yves (G.) et Fournier (J.).

624. France (La) pittoresque du Midi. Histoire et géographie des provinces d'Auvergne, Gascogne, Béarn, Foix, Languedoc, Roussillon, Comtat, Nice, Provence, Corse, et des départements qu'elles ont formés, par Alexis M. G.,... — *Tours, A. Mame et fils,* in-8°.

625. Garcin (A.-M.). — Liste des grands et illustres personnages, qui, du VIIIe siècle à aujourd'hui, ont visité les reliques de sainte Anne, déposées, depuis le Ier siècle de notre ère, dans l'église de la ville d'Apt (*suite*). — *Sainte-Anne d'Apt,* t. I, p. 671, 732 ; t. II, p. 38 (*à suivre*).

626. Gaufrès (M.-J.). — L'Enseignement protestant sous l'édit de Nantes [Universités... d'Orthez, Orange, Die, etc.] — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* t. XLVII, p. 230.

627. Gilles (Abbé). — Panégyrique de sainte Anne, prononcé à Apt. — *Sainte-Anne d'Apt,* t. I, p. 735, 749.

628. Gilles (J.). — Le Pays d'Arles et ses trois tribus saliennes, les Avatiques, les Désuviates et les Anatiles... Troisième partie. Les Avatiques et les Anatiles. — [*Avignon, J. Chapelle*], in-8°.

629. Guet (J.). — Origines des Petites-Antilles ; la compagnie des iles d'Amérique Guillaume d'Orange et le Père Dutertre (1609-1674). — *Revue historique de l'Ouest,* mars-avril.

630 Guide-souvenir du visiteur à la fontaine de Vaucluse. — *Montluçon, imp. Herbin* ; *Vaucluse, à l'hôtel Pétrarque et Laure,* in-16.

631. Haller (J.). — Aufzeichnungen über den paepstlichen Haushalt aus Avignonesischer Zeit. — *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, hgg. vom koenigl. preussischen historischen Institut in Rom,* Bd I, p. 1.

632. Hanotaux (Gabriel). — Richelieu à Avignon. — *Revue des Deux-Mondes,* 4e période, t. 151, p. 74.

633. Histoire de la confrérie du Prompt-Secours, établie le 26 août 1641 dans les diocèses de Vaison, d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. [*Signé* : H. H.] — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon,* p. 352, 405, 468, 519.

634. Installation de M. le chanoine de Terris, curé-archiprêtre d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt,* t. I, p. 758.

635. Joanne. — Avignon et ses environs, Villeneuve, L'Isle-sur-la-Sorgue, fontaine de Vaucluse. — *Paris, Hachette et Cie,* in-8°.
Collection des Guides-Joanne.

636. Joseph Sépet. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon,* n° 88, p. 433.

Digitized by Google

Jouin (Henry). — Voir Blanc (Charles).

637. Juvénal (A.). — Concours des bons serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Apt en 1897. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 5.

638. Kirsch (Dr Johannes-Peter). — Die Rückkehr der Paepste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom. Auszüge aus den Kameralregistern des Vatikanischen Archivs. — *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit historischen Institut in Rom, hgg. von den Goerresgesellschaft*, VI ; — *Paderborn, F. Schoeningh*, in-8°.

639. Labande (L.-H.). — Découverte de monnaies au Pontet, près d'Avignon. — *Gazette numismatique*, p. 419.

640. — Les Dessins des antiquités de la France méridionale par l'architecte Pierre Mignard. — *La Correspondance historique et archéologique*, p. 372.

641. — Notes sur le peintre Joseph-Siffrein Duplessis et sur les portraits de Franklin exécutés par lui. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 393.

642. — L'Œuvre d'un miniaturiste avignonais de la Renaissance [Guiot Baletet]. — *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, p. 501.

643. — Un Problème d'histoire typographique. L'imprimeur de la *Chronologia praesulum Lodovensium*, publiée à Aramon, en 1634 [et imprimée par Jean Piot, d'Avignon]. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 267.

644. Laval (Dr Victorin). — Le Général Dours. Episodes de sa vie ; quelques lettres inédites (1749-1796). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 349 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

645. Le Bourgeois (Abbé Ludovic). — Allocution prononcée en l'église Saint-Agricol au mariage de Mlle Germaine de Saqui-Sannes avec M. Robert Le Bourgeois, le 19 juillet 1898. — *Aix-en-Provence, J. Nicot*, in-8°.

646. Lecacheux (Paul). — Un Formulaire de la Pénitencerie apostolique au temps du cardinal Albornoz (1357-1358). — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 37.

647. Marie-Joseph (R. P.). — Allocution prononcée dans la cérémonie de la bénédiction de deux cloches données... à la paroisse de Montfavet, le 4 septembre 1898. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

648. Mariéton (Paul). — Jules Boissière, étude biographique. — *La Revue félibréenne*, 1897, p. 170.

649. — Frédéric Mistral, étude biographique. — *La Revue félibréenne*, 1897, p. 81.

650. — Mistral. Notice biographique. — *La grande Encyclopédie*, t. XXIII ; — *Paris, Duc*, in 8°.

651. Mary-Lafon. — Mémoires posthumes : Castil-Blaze, Bertrand de Born, l'Alliance latine (1re série). — *La Revue félibréenne*, 1897, n° 97.

652. Mérimée (Prosper). — Lettres à Requien. — *La Revue de Paris*, 15 mai, p. 225.

653. M[éritan] (J[ules]). — L'Inscription punique de Champfleury. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 52.

654. — Notes sur l'inscription punique d'Avignon. — *Revue biblique internationale*, 1er avril, p. 261.

655. Méritan (Abbé Marius). — Étude sur les abbés et le monastère de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 273 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

656. — Les Pénitents gris [d'Avignon]. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 729, 746, 761.

657. Millo (Eugène). — Disparition d'un dossier [sur les élections municipales d'Avignon de 1892-1894]. Etude de mœurs électorales. — *Avignon, E. Millo*, in-12.

658. Mirot (Léon). — La Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376. — *Le Moyen Age*, p. 85, 193, 354, 413 ; — *Paris, E. Bouillon*, 1899, in-8°.

659. Moltesen. — Les Papes d'Avignon dans leurs rapports avec le Danemark. — Cf. compte rendu dans l'*Historisk Tidsskrift*, 7e série, vol. I.

660. Monsieur le chanoine Lazard, curé-archiprêtre de Sainte-Anne. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. I, p. 678.

661. Montagard (Paul). — Rapport sur le concours de moissonneuses-lieuses de Bollène (Vaucluse). — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 177.

662. Montesquiou (Robert de). — Les trois Vernet. — *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. XX, p. 77.

663. Montricher (H. de). — Assainissement de la ville d'Avignon. — *Marseille, Barlatier*, in-8°.

664. Nauroy. — Les Vernet. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXXVIII, col. 73.

665. Nicod (E.) — Le Cardinal Bertrand, sa vie et ses emplois, ses fondations, sa fortune. — *Revue du Vivarais*, t. V, 1897, p. 297.

Digitized by Google

666. — Le Cardinal Pierre de Colombier. — *Revue du Vivarais*, t. V, 1897, p. 345.

667. Nicolas (H.). — Glaciers du Mont-Ventoux et blocs de Belle-Vue. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 85.

668. — Rapport sur la nature des dépôts qui constituent le sol où a été découvert à Avignon une pierre portant une inscription phénicienne. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 17 février.

669. N[iel] (E[mile]). — M. Claude Luneau. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 89, p. 49.

670. Nourrit (Eugène). — Récits d'un missionnaire vauclusien. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 283, 294, 419.

671. Obsèques de M. Henry Yvaren, le lundi 3 janvier 1898. — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.
Extrait du *Courrier du Midi*.

672. Œuvre des vocations sacerdotales du diocèse d'Avignon. [Rapport] Année 1898. — *Avignon. F. Seguin*, in-8°.

673. O'Kelly de Galway. — Les Vernet. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XXXVIII, col. 474.

674. Pierre (Victor). — La Correspondance secrète de l'abbé de Salamon pendant la Révolution. — *Revue des questions historiques*, 1er octobre, p. 490.

675. Pingaud (L.). — Jean de Bry dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de Vaucluse. — *Revue du Vivarais*, t. VI, p. 308 et 433.

676. Poètes (Les) : Mistral et le vers libre. Enquête de M. Augustin de Croze, avec réponses (prose et vers) de MM. Edmond Rostang, Saint-Pol-Roux, Clair Tisseur, Paul Mariéton et Pierre Quillard (1re série). — *La Revue félibréenne*, 1897, p. 1.

677. Programme agricole arrêté par les Associations agricoles du département de Vaucluse. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 91.
Elections législatives du 8 mai 1898.

Prost. — Voir Ranchier et Prost.

Rambaud de Vacqueyras. — Voir Schultz (O.).

678. Ranchier et Prost. — Carte agronomique de la commune de Carpentras... Notice explicative. — *Carpentras, Seguin*, in-8°.

679. — Réponse aux critiques de la Société d'agriculture de Vaucluse. (Lettre lue à la séance du Comice agricole, le 4 septembre 1898.) — *Carpentras, Seguin*, in-8°.

680. Rapport sur les conférences ecclésiastiques tenues en 1897 dans les divers cantons du diocèse d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

681. Rastoul (J.). — Le Mont Ventoux. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Saint-Joseph d'Avignon*, n° 86, p. 272.

682. Raymond (Abbé Henri). — [Panégyrique de saint Agricol, évêque et patron d'Avignon, prononcé en l'église paroissiale de Saint-Agricol, le 4 septembre 1898. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

683. [Redon (Abbé).] — L'Abbé Barnouin, abbé de Senanque et de Lérins, élève à Sainte-Garde et au grand séminaire d'Avignon. — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde, compte rendu de la 12e assemblée générale*, p. 39.

684. — Vie séculière de l'abbé Léon Barnouin, abbé de Senanque et de Lérins. — *Carpentras, J. Seguin*, in-8°.

685. Règlement et tarifs du service des eaux de la ville d'Avignon, votés par le conseil municipal dans la séance du 7 octobre 1897. — *Avignon. P. Bernaud et Cie*, 1897, in-8°.

686. Réguis (Dr J.-M.-F.) — Faune ichtyologique du département de Vaucluse (*suite*). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 23.

687. Reichert (Benedict-Maria) et Weber (Heinrich). — Le pape Jean XXII et l'évêque Henri II de Sternberg. — *Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg*, 1897, n° 58.

688. Requin (Abbé H.). — Rectifications aux notes historiques sur l'église Saint-Pierre [d'Avignon]. — *Avignon, Seguin*, in-8°.

689. — Le Sculpteur Imbert Boachon. — *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, p. 418.

690. — Le Tombeau de J.-B. de Sade, évêque de Cavaillon. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 403, 434, 484.

691. Rey (R.). — Le Cardinal Georges d'Armagnac, colégat à Avignon (1566-1585), d'après sa correspondance inédite. — *Annales du Midi*, p. 129 et 273.

692. Ricard (M.). — Cartes agronomiques de Vaucluse. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 117.

Richemont (Vicomte de). — Voir Salamon (Abbé de), nos 701 et 702.

693. Rouaix (P.). — A propos de Vernet. — *La Revue de l'art ancien et moderne*, t. IV, n° 5.

694. — Les Vernet, dessinateurs pour

modes. — *Revue de l'art ancien et moderne*, t. IV, nos 16-18, p. 255.

695. Rouis (E.). — Les Confiscations de forêts d'émigrés dans les départements de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 125; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

696. Roumanille (J.). — Quatorze Lettres inédites à Marie Jenna (juillet 1869-mai 1871). — *La Revue félibréenne*, 1897, p. 17.

697. Rozière (Vicomte de). — Les anciennes Familles du Midi. Les Isnards. Notes historiques et généalogiques... Tome Ier. Les Isnards du comté Venaissin, de la principauté d'Orange, du Dauphiné, du Languedoc, de l'Ile de France et de la Haute-Provence. — *Blois, C. Migault*, in-4°.

698. Sagnier (A.). — Étude sur les épées de bronze du Musée Calvet. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 105; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

699. — Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse VIII. Vaison. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 67; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

700. Saint-Yves (G.) et Fournier (J.). — Le Voyage de Montdevergues à Madagascar (1666-1667). — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, p. 114.
Comité des travaux historiques et scientifiques.

701. Salamon (Abbé de). — Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada (1791-1792), publiée par le vicomte de Richemont. — *Paris, E. Plon, Nourrit et Cie*, in-8°.

702. — Quelques Lettres inédites publiées par le vicomte de Richemont. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 419.

703. Schultz (O.). — Le Epistole del trovatore Rambaldo di Vaqueiras al marchese Bonifazio I di Monferrato. Traduzione di G. del Noce... — *Firenze, Sansoni*, in-8°.
Biblioteca critica della letteratura italiana, 23-24.

704. Scorbiac (De). — Pétrarque, Laure et Lombez. — *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIV, 1896, p. 362.

705. Souchon (P.). — Orange. — *Revue hebdomadaire*, 27 août.

706. Statuts et règlement de la dévote et royale compagnie des Pénitents gris d'Avignon. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

707. Syndicat des fossés et roubines du territoire d'Avignon. Compte administratif... pour l'exercice 1897. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

708. Syndicat du canal de Vaucluse. Compte administratif... pour l'exercice 1897. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

709. Talmeyr (M.). — Les Dreyfus de Carpentras. — *Revue hebdomadaire*, 7 mai.

710. Terris (Chanoine Paul de). — Éloge funèbre de messire Martial Lazard, curé-archiprêtre d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. I, p. 699.

711. — Les Ordinations de Jean de Gaillard, évêque d'Apt, du 17 décembre 1672 au 21 septembre 1680. *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 65 (*à suivre*).

712. — Le Régime des enfants de chœur dans l'ancienne cathédrale d'Apt. Discours prononcé à la distribution des prix aux enfants de l'école chrétienne des Frères [d'Apt], le dimanche 7 août 1898. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 9, 21.

713. — Sainte Anne d'Apt, ses traditions, son histoire d'après les documents authentiques (*suite*). — *Sainte-Anne d'Apt*, t. I, p. 661, 728, 741; t. II, p. 17, 33, 49.

714. Théodore Lacour, explorateur, résident de France à Savalou (Haut-Dahomey). — *A travers le monde* (annexe au *Tour du monde*), n° 26, p. 205.

715. Torcapel et Zacharewicz. — Carte agronomique de la commune d'Avignon. Notice explicative. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
Société d'agriculture de Vaucluse

716. Un Pèlerinage à Notre-Dame des Lumières. — *Sainte-Anne d'Apt*, t. II, p. 45.

717. Une Question importante. [L'assainissement moral d'Avignon.] — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

718. Valayer. — Discours prononcé sur la tombe de M. le docteur Villars. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 196.

719. Valbert (G.). — Une Correspondance secrète pendant la Révolution. [L'abbé de Salamon avec le cardinal de Zelada]. — *Revue des Deux-Mondes*, 4e période, t. 154, p. 701.

720. Valois (Noël). — Notes relativement à la communication de M. l'abbé Degert [au Comité des travaux historiques sur le schisme d'Occident; voir ci-dessus, n° 606]. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 434.

721. Van Hamel (A.-G.). — Guillaume d'Orange. — *De Gids*, nos 4 et 5.

722. Vernet (Les). [*Signé*: P. M.]. — *L'In-*

Digitized by Google

termédiaire des chercheurs et des curieux, t. XXXVIII, col. 732 et 915.

723. VIDAL (E.). — Rapport sur le concours de bonne tenue de ferme du canton de Pertuis, en octobre 1898. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse,* p. 221.

WEBER (Heinrich). — Voir REICHERT (Benedict-Maria).

724. WEISKE (Johannes). — Die Quellen des altfranzösischen Prosaromans von Guillaume d'Orange. — *Halle, M. Niemeyer,* in-8°.

725. ZACHAREWICZ (E.). — Foire-exposition vinicole tenue à Avignon du 6 au 13 novembre 1898. Rapport de la commission de dégustation. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse,* p. 245.

726. — Le Vaucluse agricole, ses principales cultures... — *Avignon, chez l'auteur, Durand,* in-8°.

— Voir TORCAPEL et ZACHAREWICZ.

Digitized by Google

K.

38.3.
3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YD 11059

621296

DC611
V356A4
v.18

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google